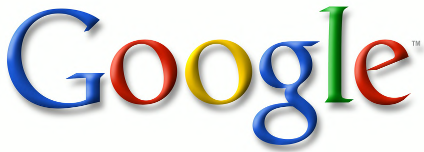
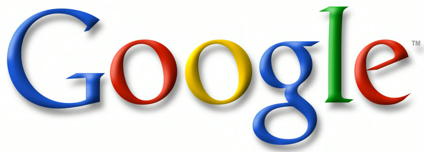
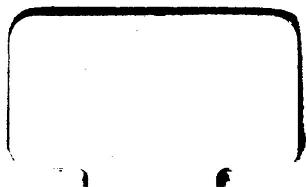





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137057 5







HISTOIRE

DE FRANCE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE SAPIA,
RUE DU DOYENNÉ, 12.

HISTOIRE

DE FRANCE

PAR

M. DE GENOUDE.

L'histoire d'un peuple c'est sa constitution en action.

13.

TOME TREIZIÈME.

PARIS

V. DE PERRODIL, ÉDITEUR, PLACE DU PALAIS-ROYAL, 241.

PARENT-DESBARRES, ÉDITEUR RUE CASSETTE, 28.

1846.

PRÉFACE.

La liberté politique ou représentative rétrograda, comme toutes les autres, sous les Valois. La dernière assemblée générale qui, après Louis XII, ait participé à cet esprit de nationalité dont nous n'avons cessé de retracer les progrès, fut celle que François Ier réunit à Cognac, après la bataille de Pavie, pour statuer sur le traité de Madrid, par lequel le monarque prisonnier avait cédé la Bourgogne à Charles-Quint. Les deux fils du roi étaient en ôtage, et la décision des états semblait seule pouvoir les dégager. L'assemblée se tint à Cognac en 1526; les ambassadeurs de Charles-Quint y assistèrent, et l'ouverture s'en fit par la lecture du traité de Madrid. Les députés de Bourgogne prirent la parole; ils représentèrent que leur province s'étant donnée volontairement à la France sous les premiers successeurs de Clovis, le roi n'avait pas le droit de les aliéner sans leur aveu : « Le « serment fait par vous à l'empereur, lui dirent-ils, est nul « puisqu'il a été fait par un prisonnier et arraché par la vio- « lence; puisqu'il est contraire à un premier serment que vous « prêtâtes à la nation en recevant l'onction sacrée; puisqu'il « est contraire aux libertés de votre peuple et aux lois fonda- « mentales de la monarchie. Si toutefois vous persistez à « rejeter de fidèles sujets, si les Etats-Généraux du royaume « nous retranchent de leur association, il ne vous appartient « plus de disposer de nous; rendus à nous-mêmes, nous

« adopterons telle forme de gouvernement qu'il nous plaira. « Nous déclarons d'avance que nous n'obéirons jamais à des « maîtres qui ne seraient pas de notre choix. » L'assemblée entière se réunit aux députés de la Bourgogne, et tous ensemble supplièrent le roi de ne plus insister sur une demande qu'il n'était pas en leur pouvoir d'accorder. Le roi chargea les ambassadeurs de rendre compte à leur maître de ce dont ils venaient d'être témoins, et lui offrit deux millions d'écus d'or en remplacement de la Bourgogne.

L'assemblée s'étant séparée, la cour ne trouva d'autre moyen de se procurer la somme nécessaire à la rançon des deux princes, que de la demander à la nation; mais comme les députés qui retournaient dans leurs foyers n'avaient point mandat pour voter cette somme, et que les élections générales auraient entraîné des lenteurs inconciliables avec la situation où l'on se trouvait, on convoqua une grande assemblée de notables, qui se tint à Paris en 1527. Les trois ordres s'empressèrent d'accorder les sommes nécessaires pour racheter la Bourgogne et les fils de France. Le prévôt et les échevins de Paris déclarèrent : « Que les fils de France leur appartenaient « à un titre plus spécial qu'à tout le reste du royaume, *puis-« qu'ils étaient enfants de Paris*, et qu'ils voulaient contribuer « à leur rançon dans une proportion plus forte que les autres « villes. » Bien que ces paroles aient été prononcées dans une assemblée de notables, elles méritent d'être rapportées, car le prévôt et les échevins de Paris étaient élus par les citoyens.

Ceci se passait en 1527. Peu de temps après, les troubles religieux éclatèrent, les parlements s'érigèrent en inquisiteurs, les bûchers s'élevèrent dans Paris; le massacre des Vaudois, prélude d'atrocités générales, marqua d'un caractère de sang la grande crise qui commençait. Il faut parcourir vingt années de crimes et d'horreurs sans voir apparaître une assemblée politique, et la première qui se montre à nos regards, sous le nom d'Etats-Généraux, n'est qu'une assemblée de notables: cette réunion, convoquée sous Henri II en 1558, se composait des prélats, des baillis et sénéchaux, des maires et échevins des

villes, et des premiers présidents de tous les parlements. L'un de ces présidents remercia le roi, dans la séance d'ouverture, « de ce qu'il avait formé, et uni aux états du royaume, un « quatrième ordre distingué des autres, qui était celui des « magistrats qui rendent la justice en son nom. » Les parlements, qui commençaient à s'enivrer de leur importance, espéraient sans doute établir un précédent pour les véritables Etats-Généraux; mais il n'en fut pas ainsi. Du reste, cette assemblée des notables accorda les subsides demandés, et comme il s'agissait de chasser les Anglais de Calais, le dernier point du territoire qu'ils occupassent, la nation paya.

Alors parut sur la scène politique un de ces hommes vertueux qui, dans ces époques de confusion, ne pouvant s'élever aux causes des désordres pour les dominer, veulent faire le bien au milieu du mal, et mettent toute la force de leur caractère à lutter contre des effets. Nous désignons ici le chancelier L'Hospital, qui, dans les nobles illusions de son patriotisme, voulut reprendre les institutions où Louis XII les avait laissées, et continuer un progrès dont toutes les conditions étaient détruites. L'Hospital fut le jouet des grands méchants hommes de son temps, qui se servirent de son patriotisme pour augmenter les désordres qu'il espérait faire cesser : tant il est vrai que, sous l'empire des causes de désorganisation, le mal marche, même par les vertus des bons, comme dans les époques d'amélioration le bien s'accomplit, même par les vices des pervers. L'Hospital n'avait rien trouvé de mieux, pour terminer les dissensions religieuses, que d'accorder la ligue naissante avec la réforme, en appelant le duc de Guise et l'amiral Coligny dans une sorte d'assemblée de notables, ou de grand conseil, convoquée à Fontainebleau en 1560, sous la présidence du roi, pour chercher les moyens de conciliation entre les deux partis. Cette conférence n'aboutit qu'à un défi de guerre civile : l'amiral, se déclarant le chef de la nouvelle religion, présenta une requête au nom des protestants, en disant qu'elle serait bientôt signée par dix mille personnes. « Et moi, s'écria le « duc de Guise, j'en présenterai une contraire que cent mille

« hommes, *dont je suis le chef*, signeront de leur sang. » Dans ce grand conseil, L'Hospital, qui avait à cœur de remettre la nation en possession de ses assemblées politiques, obtint que les Etats-Généraux seraient convoqués immédiatement. Guise favorisa ce projet; mais il n'y voyait qu'un moyen de se défaire d'un ennemi puissant, le prince de Condé, qui, à son instigation, fut arrêté à Orléans où il s'était rendu, sur l'invitation du roi, pour assister aux états, et mis en jugement devant une commission pour les faits de la conjuration d'Amboise.

Cette assemblée, commencée sous de pareils auspices, offrit la représentation du désordre et de la division qui régnaient dans la société. « Jamais, dit Mounier, les Etats-Généraux du « royaume n'avaient été convoqués dans des circonstances « aussi tristes. Que pouvait-on espérer d'une assemblée na- « tionale, quand le peuple était divisé par des factions; quand « l'intolérance et le fanatisme éclataient partout avec fureur; « quand les disciples de Calvin, animés du désir de la ven- « geance, s'efforçaient de dominer à leur tour? Sont-ce des « hommes prêts à s'égorger qui pourront s'occuper de leur « félicité commune? »

L'Hospital ouvrit l'assemblée par un discours fort éloquent. Il était d'usage que la réponse fût faite au nom des trois ordres; mais les protestants refusèrent de délibérer en présence du clergé, et suggérèrent à la noblesse et au tiers-état la résolution de voter séparément, afin de faire retomber sur le clergé tout le poids des subsides. Ainsi, le progrès le plus important du système représentatif, la réunion des trois ordres pour une délibération commune, disparut devant l'intérêt protestant. Ce fait, immense dans ses résultats, a vicié l'institution représentative, divisé les assemblées et la nation elle-même, et frustré la France de tout le bien qu'elle espérait de ces réunions. Non-seulement les trois ordres formèrent trois chambres, mais il y eut dans chaque ordre des divisions et des subdivisions d'opinion, et il fallut présenter plusieurs cahiers pour chaque ordre, après avoir vainement tenté de les concilier. Les sujets en déli-

bération étaient la régence, et les affaires relatives au nouveau culte. Sur le premier point, comme la mort du roi était survenue depuis l'élection des députés, plusieurs ne se croyaient pas des pouvoirs suffisants pour s'en occuper ; les autres voulaient passer outre et résoudre la question, les uns dans l'intérêt protestant, les autres dans l'intérêt catholique. Quant aux affaires religieuses, dans le seul ordre de la noblesse, il y avait division entre la tolérance du nouveau culte et les persécutions contre les calvinistes. Il y avait ensuite subdivision dans le parti de la tolérance entre ceux qui voulaient la borner à l'état civil et ceux qui voulaient l'étendre au libre exercice du culte. Il y avait aussi subdivision dans le parti des persécuteurs : les uns ne voulaient pas qu'on allât jusqu'à la peine de mort ; les autres ne trouvaient pas de tourment assez rigoureux. On fit donc quatre cahiers opposés pour l'ordre de la noblesse, outre plusieurs autres petits cahiers particuliers pour certains articles.

Les harangues des orateurs des trois ordres se ressentirent de l'aigreur et de l'animosité que ces discussions avaient produites : l'orateur du clergé se livra à une violente sortie contre ceux qui protégeaient les calvinistes ; et sur les plaintes qu'il excita, il fut obligé de déclarer qu'il n'avait voulu faire allusion à aucun membre de l'assemblée. L'orateur de la noblesse fit éclater le dédain le plus insultant pour les autres ordres, et l'orateur du tiers-état attaqua la noblesse et le clergé. L'assemblée se sépara sans avoir pu s'entendre sur aucun point, et sans avoir voulu voter des subsides, ce qui, en effet, ne se trouvait point dans son mandat.

Cependant, à travers cette confusion des volontés et cette lutte des passions religieuses, des griefs avaient été présentés, au nom des bailliages, sur des vices de législation et des abus d'administration ; des vues d'amélioration avaient été indiquées. L'Hospital s'empressa de les recueillir, et il en fit la base de cette ordonnance d'Orléans, que M. Henrion de Pansey nomme l'*un des plus beaux monuments de la sagesse de nos pères ;* ordonnance qui, par le bien qu'elle produisit, peut

faire mettre en doute si le vertueux L'Hospital a été déçu dans le sentiment de louable confiance qui l'avait porté à convoquer cette assemblée. Il fut toutefois emporté lui-même par le mouvement rétrograde qu'il avait voulu arrêter. Avant lui, les ordonnances rendues à la suite des discussions des Etats-Généraux étaient promulguées directement par le roi, sans l'enregistrement des parlements ; ces ordonnances étaient de véritables lois, pour lesquelles l'assemblée nationale avait eu l'initiative, et que le roi ne faisait au fond que sanctionner, en les publiant revêtues de sa signature et du sceau de l'Etat ; mais ici, le défaut d'unanimité qui avait vicié toutes les délibérations ne permettait pas d'attribuer ce caractère de loi à des dispositions contestées dans l'assemblée nationale. L'Hospital crut donc devoir soumettre cette ordonnance au contrôle du parlement de Paris, et il donna occasion au procureur-général Bourdin de dire « que les parlements étaient établis pour « voir et considérer les délibérations des états et y faire les mo« difications qui pourraient être justes ; » prétention qui changeait la constitution de la France et pouvait faire prévoir l'usurpation que ces corps judiciaires ont accomplie plus tard sur les attributions des représentants de la nation.

L'Hospital fut encore entraîné par la force des circonstances à une autre innovation tout aussi funeste à la liberté politique. Croyant sans doute que si l'assemblée d'Orléans eût été moins nombreuse, les députés auraient eu moins de peine à s'entendre, il fit convoquer à Pontoise de nouveaux états qui devaient être élus, non plus par bailliages, mais par gouvernements, à raison de trois députés à chacun d'eux, ce qui faisait trente-trois députés pour représenter toute la France. Une des assemblées provinciales convoquées pour cette élection, celle de la prévôté de Paris, s'emparant des droits de la nation, prononça seule sur la question de régence, choisit le roi de Navarre pour régent, et donna à la reine la tutelle de son fils. On était alors en pleine anarchie, et tout exercice de la liberté politique était une occasion d'usurpation.

Ces prétendus Etats-Généraux de Pontoise, composés de vingt-six députés, treize élus par la noblesse et treize par le tiers, auxquels on avait joint les évêques réunis pour le colloque de Poissy qui se tenait à cette époque, n'eurent pour résultat que des dispositions assez sages sur l'administration de la justice : la noblesse et le tiers s'accordèrent à rejeter sur le clergé les subsides que demandait la cour, et le clergé consentit à payer, séduit par de fausses promesses de Catherine.

Les Etats-Généraux convoqués à Blois, en 1576, ne furent, comme ceux d'Orléans, qu'un abus des formes les plus augustes de la représentation nationale pour servir les intérêts d'une politique étroite et astucieuse. Henri III avait été forcé d'accorder un édit de pacification qui mettait la religion réformée sur le même pied que la religion catholique. Le parti des Guises avait profité de l'exaspération que cette concession avait causée, pour faire signer l'acte d'association qui organisait la Ligue. Les esprits s'échauffaient contre le roi; et ce prince, embarrassé de son édit, qu'il avait promis sous serment d'exécuter, espérait trouver dans la volonté des Etats-Généraux un moyen pour se dégager envers les protestants, et pour ouvrir des négociations sur d'autres bases.

Les élections furent dans le sens des passions que la Ligue avait excitées. Tous ceux qu'on soupçonnait de partager ou de vouloir tolérer les opinions de Calvin, ne purent se faire élire dans les assemblées du premier degré; les protestants se plaignirent que l'influence de la cour avait produit ce résultat, mais comme ils étaient partout en minorité, des nominations faites à la majorité devaient naturellement leur être contraires. Les princes calvinistes s'inscrivirent contre toutes les résolutions qui pourraient être prises aux états de Blois, qu'ils considéraient comme nuls, attendu que les protestants n'y étaient pas représentés. Les trois ordres se divisèrent en trois chambres comme à l'assemblée d'Orléans; mais ils se réunirent plusieurs fois pour délibérer en commun.

Ils demandèrent au roi de ne tolérer aucune autre religion que la catholique : cette manifestation, conforme aux des-

seins d'Henri III, annulait son édit de pacification; il ne se borna pas à ce résultat : il fut décidé dans son conseil que des ambassadeurs seraient envoyés, au nom de l'assemblée, près du roi de Navarre (Henri de Béarn), pour lui détailler les raisons qui rendaient nul l'édit de pacification; ces raisons, exprimées dans les instructions rédigées par le conseil et délibérées par les états, étaient puisées dans les lois du royaume, qui ne permettaient pas, disait-on, que le roi pût décider seul des questions relatives à l'établissement d'un nouveau culte. Cette proposition, accompagnée de maximes fort étranges, qui appartenaient plutôt à l'esprit de la Ligue qu'à l'esprit de la constitution, ne conduisait pas, comme on pourrait le croire, à dire seulement que l'édit avait besoin, pour être valable, d'être approuvé par les Etats-Généraux, mais encore qu'il devait être contrôlé par les parlements, « lesquels, ajoutait-on, *combien qu'ils ne soient qu'une forme* « *des trois Etats raccourcis au petit pied*, ont pouvoir de « suspendre, modifier et refuser les édits. »

Ainsi une assemblée nationale favorisait l'usurpation du pouvoir législatif par les cours de justice: c'est sur cette expression des Etats de Blois que les parlements ont fondé leur prétention de remplacer et de supplanter les Etats-Généraux, et d'exercer, sans élection et sans mandat, les droits des représentants de la nation.

Henri III, ayant atteint le but qu'il se proposait, ne tarda pas à s'apercevoir que l'assemblée était disposée à le conduire plus loin qu'il ne voulait aller; car elle lui demanda de déclarer que tout ce qui serait résolu par elle d'une commune voix serait regardé comme loi du royaume, et que, pour les matières où les opinions seraient partagées, il ne pût en décider que de l'avis de la reine sa mère, des princes du sang, des pairs du royaume, et de douze députés des états; c'était le droit de sanction qu'on lui demandait d'abandonner : toutes les maximes fondamentales étaient méconnues, l'assemblée se faisait constituante.

Le roi se trouvait dégagé du côté des protestants; il lui res-

tait à se dégager des catholiques. Les Etats le pressaient d'exterminer les dissidents : il se déclara le chef de la Ligue et demanda aux députés deux millions pour faire la guerre. Cette demande fit réfléchir les députés, qui, n'ayant reçu aucun mandat pour donner des subsides, engagèrent la cour à renouer les négociations. Henri III, parfaitement à l'aise, se hâta de dissoudre l'assemblée. Tout cela était sans doute de l'habileté ; mais par cette habileté, il ruina sa considération et perdit pour jamais la confiance des deux partis.

Douze années plus tard, obligé de céder Paris à la puissance du duc de Guise, après cette journée des Barricades, qui résuma en quelques heures d'humiliation et de détresse toute cette politique d'oscillation et de ruses, il fut forcé, par suite d'un traité conclu avec l'usurpateur de son pouvoir, de convoquer, dans cette même ville de Blois, les Etats-Généraux, pour se livrer plus que jamais à la faction victorieuse, en s'associant à la déchéance de l'héritier du trône. Guise, se confiant à sa fortune, se rendit à ces états nommés sous son influence : il y trouva la mort. La royauté était tombée si bas qu'elle vit le crime sous sa main, et le saisit comme une ressource. Henri III ne comprit pas que, Guise assassiné, les passions de la Ligue survivaient plus puissantes et plus furieuses ; il crut que la mort d'un homme pouvait finir une question religieuse. Pour résoudre une pareille question, un moine fanatique valait bien un estafier ; le couteau de Jacques Clément était aussi concluant que le poignard de Saint-Mâlin.

Nous rapporterons seulement comme un épisode ce qui se passa en 1596 dans cette grande assemblée de notables convoquée à Rouen, sous Henri IV, pour régler les finances. Le résultat assez piquant de cette convocation n'implique pas du moins la liberté politique, étrangère à la composition de cette assemblée. Henri IV ouvrit la session par un discours où se trouvait cette phrase devenue célèbre : « Je viens demander « vos conseils, les croire et les suivre, *me mettre en tutelle* « *entre vos mains* ; c'est une envie qui ne prend guère aux « rois, aux barbes grises et aux victorieux ; mais mon amour

« pour mes sujets me fait trouver tout possible et honorable. » Ce discours, adressé à une assemblée qui était censée représenter la France, était fait dans la préoccupation des circonstances et dans l'oubli de la constitution nationale; mais l'esprit fin et délié du Béarnais se réservait d'échapper aux conséquences de cette concession : c'est ce qu'il fit très-habilement, favorisé par l'ignorance de ces hommes sans mission et sans mandat. Les notables, prenant au mot cette tutelle acceptée par le roi victorieux, imaginèrent de partager les revenus de l'Etat en deux parts égales, dont l'une serait administrée par une commission nommée par eux, et l'autre laissée à la disposition du roi. Henri, par le conseil de Sully, accepta cette condition ; on présenta une évaluation exagérée des revenus, et le ministère trouva le moyen de faire attribuer à la part du roi toutes les recettes d'une rentrée certaine, et de placer dans l'administration de la commission les finances contestées et difficiles. Cette commission, présidée par le cardinal de Gondy, ayant des services publics à payer, et ne pouvant y faire face, fut bientôt obligée de renoncer à l'administration qu'elle avait usurpée, et de venir demander pardon au roi, en confessant son insuffisance.

Il nous reste à parler des Etats-Généraux tenus à Paris sous Louis XIII, en 1614. Tous les grands seigneurs avaient formé contre la cour un parti de *mécontents* qui s'appuyaient sur les protestants pour rallumer la guerre civile. Quand on demande à l'histoire quelle était la cause de ces mécontentements, on trouve qu'ils se rapportaient tous à des exigences particulières aussi contraires à l'intérêt national qu'à l'autorité du roi. Les uns étaient mécontents de ne pas dominer dans le conseil; d'autres voulaient des provinces, d'autres des villes, d'autres des châteaux; tous demandaient des pensions : c'était une réaction des passions avides et turbulentes que la fermeté de Henri IV avait contenues, et qui abusaient d'une minorité pour reprendre tout ce que la sagesse d'un roi guerrier leur avait fait perdre. La force militaire du protestantisme, ses places de sûreté munies de garnisons redou-

tables, son organisation politique, ses assemblées, son droit de remontrances, et toutes ces garanties que des traités lui assuraient, étaient comme un terrain fortifié où se plaçait la féodalité pour dépouiller la royauté et ruiner le peuple. Les chefs des mécontents étaient le prince de Condé, César de Vendôme et le grand-prieur son frère; le duc de Mayenne, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trémoille, etc. Le maréchal de Bouillon était le chef de toute cette cabale qui força la reine régente à conclure avec elle cette paix de Sainte-Menehould, qui, en accordant tout ce qu'on demandait, ne fit qu'affaiblir le pouvoir, fortifier les mécontents et augmenter leur orgueil et leurs exigences. Un des articles de ce traité obligeait la reine à convoquer les Etats-Généraux ; cette condition, imposée par la politique féodale, suffirait seule pour attester l'altération profonde d'une institution qui avait pour but d'élever l'intérêt national au-dessus des intérêts des classes et des partis ; la division des ordres en chambres séparées donnait en effet aux députés de la noblesse l'occasion d'avancer et de soutenir ces prétentions arrogantes dont on ne trouve point de trace dans les assemblées où les trois ordres votèrent en commun. A la vérité, dans les états d'Orléans, le tiers-état avait repoussé ces prétentions ; mais elles s'étaient renouvelées dans les états subséquents, et l'extension de puissance que la féodalité s'était donnée à la faveur des dissensions religieuses, disposait les esprits à subir comme un fait ce qu'elle présentait comme un droit. La noblesse avait d'ailleurs acquis, dans ce dernier siècle, un auxiliaire puissant par son affinité avec le clergé, qui figurait pour un tiers dans la représentation nationale. La pragmatique de saint Louis avait laissé les fonctions et les bénéfices ecclésiastiques à l'élection libre des églises et des chapitres ; le concordat de François Ier les avait soumis à la nomination royale, et ce changement, plaçant les emplois du clergé sous la main des hommes de cour, fit passer dans les grandes familles presque toutes les dignités de l'Eglise. La noblesse avait donc deux voix contre le

tiers dans les assemblées générales, pour toutes les questions où elle était intéressée, et il y avait un grand nombre de nobles parmi les députés du tiers. Cet état de choses explique l'empressement des grands seigneurs à demander les Etats-Généraux, et la facilité que trouva le pouvoir ministériel à en ajourner la convocation.

Les Etats de 1614 mettent en évidence ces altérations de l'institution représentative. La chambre du tiers montra à la fois du patriotisme dans ses vues et une certaine fermeté dans la défense de sa dignité outragée par le langage des députés de la noblesse; elle attaqua de prime abord l'abus capital de la situation sociale, sans s'effrayer de la violente réaction qu'elle allait attirer contre elle. La féodalité s'était servie de ses forteresses pour se faire donner le trésor public; et les pensions, qui, à la mort de Henri IV, se montaient à six cent vingt-trois mille francs, s'élevaient en 1610 à plus de quatre millons, somme énorme pour cette époque. La chambre du tiers demanda ou la suspension des tailles, ou la suspension des pensions, jusqu'à ce que, par les cahiers, elle eût obtenu leur suppression totale. Ce fut le signal d'un violent orage contre le tiers. La chambre de la noblesse s'offensa qu'on eût dit, dans la discussion, qu'il n'était « ni séant ni juste que le service de la noblesse, « qui était naturellement dû au roi, fût acheté par argent. » Le clergé s'entremit pour une réconciliation et dicta au tiers les termes d'une réparation, à laquelle l'orateur prit sur lui d'ajouter de son chef « que la France étoit mère commune « des trois ordres, dont celui de l'Eglise tenoit le rang « d'aîné, la noblesse de puîné, que le tiers-état avoit à la « vérité le dernier rang, comme cadet; mais qu'il se rencontroit quelquefois aux familles, que *tels cadets relevoient « les maisons que les aînés avoient ruinées*, et que, pour « ce, ne leur devoit être à mépris, ains à respect, qui doit « être suivant la dignité des ordres. » La noblesse vit une nouvelle injure dans ce discours. Le baron de Sénecey, président de la chambre aristocratique, prit la parole pour remettre

le tiers-état à sa place : il dit que le tiers ne pouvait se considérer comme cadet, « n'étant ni du même sang ni de la « même vertu, » et autres choses de cette espèce, à la suite desquelles la noble chambre, assistée du clergé, crut devoir se plaindre au roi de l'impertinence du tiers-état.

Cet incident fut suivi d'une autre démarche du tiers qui prouve que les principes constitutifs, compromis au milieu des passions que les querelles religieuses avaient fait naître, s'étaient conservés dans la nation. Il décida que dans ses cahiers il serait inséré un article portant : « Que pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années, contre les rois et les puissances souveraines établies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne « tendent qu'à les troubler et subvertir, le roi sera supplié de « faire arrêter en l'assemblée de ses Etats, pour loi fonda« mentale du royaume, qui soit notoire à tous, que, comme « il est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa cou« ronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle « qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit « sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de « nos rois, ni dispenser leurs sujets de la fidélité et obéis« sance qu'ils lui doivent, pour quelque cause et prétexte « que ce puisse être ; que tous les sujets, de quelque qua« lité qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et vérita« ble, que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédica« teurs seront tenus de l'enseigner et publier, etc. »

Cette résolution, dont la portée morale était la condamnation de l'ancienne ligue, atteignait dans les souvenirs le clergé et une grande partie de la noblesse. La chambre ecclésiastique invoqua à son tour l'assistance de la chambre noble, et, forte de son adhésion, elle députa vers l'assemblée du tiers le cardinal Du Perron, qui professa ouvertement les doctrines ultramontaines et demanda au tiers-état de trouver « bon que l'article fût tiré et ôté de ses cahiers. » L'assemblée du tiers persista à le maintenir en offrant seulement de changer les mots « qui pouvaient troubler les ec-

clésiastiques. » Le parlement, instruit de ces débats, crut devoir intervenir pour censurer le discours du cardinal. La cour, afin d'empêcher sans doute qu'on ne remuât les cendres de cet incendie qui avait dévoré la France, fit défense aux Etats de s'occuper de ces matières ; le clergé, encouragé par cette décision, qui lui semblait un blâme contre le tiers-état, renouvela la tentative de faire recevoir le concile de Trente : cette proposition fut écartée unanimement. Tout le reste de la session fut consacré à la rédaction des cahiers qui relevaient des abus particuliers nés des désordres de l'époque, et indiquaient les moyens d'y remédier.

Le président Hénault a joint l'annotation suivante à la mention qu'il fait de cette assemblée : « Ces Etats sont les « derniers que l'on ait eus, *parce qu'on en reconnut l'inu-* « *tilité*; plusieurs objets furent présentés, et tous furent con- « tredits, *suivant les interêts différents des trois Etats.* » Le président Hénault, homme du parlement, montre dans tout son livre une grande partialité contre les assemblées nationales. On peut toutefois conclure de sa remarque, que si les Etats de 1614 n'ont pas eu toute l'utilité qu'on en attendait, c'est parce que les trois ordres, au lieu de se fondre dans une délibération commune, se constituèrent dans leur intérêt particulier. Il s'en faut cependant que ces Etats aient été inutiles : ils ont produit cette belle et grande ordonnance de 1629, en quatre cent cinquante articles, dont plusieurs ont été adoptés de nos jours par les rédacteurs du Code civil ; ce monument admiré de nos jurisconsultes suffirait seul pour prouver l'utilité de l'institution représentative, si l'expérience n'avait pas montré que cette institution était non-seulement utile, mais nécessaire, puisque le parlement lui-même a été conduit par la force des choses à se démettre en sa faveur du pouvoir législatif qu'il avait usurpé sur elle.

Il est très-remarquable que ces assemblées, convoquées dans des circonstances aussi violentes, et qui ont montré dans leur conduite politique un oubli presque complet des grands

principes de cette monarchie, ont toutes attaché leur nom à des ordonnnances où ces principes se trouvent maintenus dans ce qu'ils ont de plus favorable à la liberté des citoyens, à l'ordre intérieur et aux idées de justice; les ordonnances d'Orléans, de Blois et de Paris sont des chefs-d'œuvre de raison et de sagesse, et les dispositions qu'elles renferment sont par leur libéralité en contradiction manifeste avec l'esprit de contention et d'usurpation qui se montre dans le langage et dans les actes des députés qui les ont fait adopter. C'est que ces dispositions avaient été demandées dans les assemblées de bailliages et dans les Etats provinciaux où les députés avaient été élus. Elles étaient inspirées aux localités, non par des théories, mais par les souffrances qu'elles éprouvaient; elles indiquaient les plaies faites au corps social par les vices qui s'y étaient introduits. Les députés, élus sous l'influence des passions qui dominaient au centre, participaient aux déviations des esprits, et concouraient, par les fausses doctrines qu'ils appuyaient, à augmenter ces vices, mais comme ils recevaient des mandats formels dont ils ne pouvaient s'écarter, ils étaient forcés de demander des remèdes contre les désordres qu'ils contribuaient à faire naître.

Au reste, il faut reconnaître que le tiers-état a presque toujours indiqué les causes du mal avec franchise et avec courage; et s'il n'a pas réussi à les surmonter, c'est que la complication de ces causes avec le principe religieux lui ôtait l'appui du clergé, comme leur complication avec l'intérêt féodal lui ôtait l'appui de la noblesse.

Enfin, quand bien même la liberté politique et les assemblées nationales qui en sont la réalisation, ne seraient pas un droit fondamental, hors de question dans cette monarchie, on ne pourrait les juger d'après la conduite qu'elles ont tenue dans ces temps de troubles. Ces assemblées, viciées dans leurs élections, viciées dans leurs formes essentielles, étaient convoquées dans l'intérêt des passions dominantes, non pour faire cesser les collisions, mais pour

servir la fureur des partis et la politique perfide et astucieuse des gouvernants. L'assemblée d'Orléans fut un guet-à-pens pour arrêter le chef des protestants; l'assemblée de Blois fut un guet-à-pens pour assassiner le chef des ligueurs. La bascule royale des derniers Valois se servit de l'institution représentative pour frapper à droite et à gauche. Le mal que cette institution a produit appartient donc à l'esprit de désordre qui s'était placé dans le principe religieux comme le point le plus haut de la société, afin de dominer tous les autres principes. Le bien qu'elle a produit est à elle; les principes n'agissent qu'au-dessous d'eux. Les assemblées ne pouvaient rectifier les déviations religieuses, mais elles pouvaient rectifier les déviations de la justice, les abus de pouvoir des partis armés, et réparer toutes les lésions qu'une administration faible et corrompue faisait à la liberté et à la propriété des citoyens. Les assemblées ont rempli ce devoir dans le silence de leurs bureaux; et les monuments législatifs qu'elles nous ont laissés forment un trop grand contraste avec l'esprit des gouvernements d'alors, les excès et les déportements des partis et la confusion universelle, pour qu'on puisse croire que ces lois eussent pu voir le jour si elles n'étaient sorties des gémissements mêmes de cette nation foulée aux pieds par les factions.

HENRI III.

CHAPITRE PREMIER.

Le duc d'Anjou revient en France, où il est proclamé roi.

Une heure après la mort de Charles IX, Catherine revint à Paris et s'y fit déclarer régente : un envoyé fut dépêché pour porter au roi de Pologne cette importante nouvelle. Quoique la paix ne fût point rompue, des discordes sanglantes éclataient sur divers points du royaume, et les querelles des partis se vidaient à main armée. Les politiques, nouvelle faction qui regardait le duc d'Alençon comme son chef, traitaient publiquement avec les protestants ; et à la suite d'une conférence dans la ville de Milhaud en Rouergue, les premiers étaient convenus d'assurer une entière liberté au nouveau culte, tandis que les seconds devaient ne poser les armes que lorsque les maréchaux de Montmorency et de Cossé seraient sortis de prison. Montmorency d'Anville, gouverneur du Languedoc, avait adhéré à cette ligue, et les ressources qu'il était en état de fournir rendaient les protestants plus puissants que jamais. Catherine résolut de ménager tous les partis jusqu'au retour de son fils, qui ne pouvait être éloigné. On la pressa d'ouvrir aux prisonniers les portes du château de Vincennes ; elle déclara qu'il n'appartenait qu'au roi de décider de leur sort. Cependant elle fit un acte de sévérité auquel sa position servit d'excuse : Montgommery, qui avait eu le malheur de porter, dans un tournoi, un coup mortel à Henri II, s'était déclaré avec ardeur pour la nouvelle religion ; il avait rendu

de grands services aux protestants, et c'était lui qui avait recueilli et sauvé les débris de leur armée après la bataille de Moncontour. Il faisait alors en Normandie une guerre cruelle; investi dans Domfront par le maréchal de Martigues, il fut obligé de se rendre, et la capitulation qu'il obtint n'empêcha pas qu'il ne portât quelques jours après sa tête sur l'échafaud. Cette exécution, qui violait un traité, ne produisit pas l'effet que la régente aurait pu craindre; on ne trouva pas extraordinaire qu'elle eût saisi l'occasion de punir le meurtrier involontaire de son époux, et l'on blâma Montgommery d'avoir porté les armes contre la veuve et les enfants du monarque dont il avait tranché les jours.

Chémérant ne mit que quatorze jours pour se rendre à Cracovie; il salua le roi de Pologne comme roi de France, et ce prince prit aussitôt le nom de Henri III. Impatient de quitter un pays où il n'avait éprouvé que des ennuis et des dégoûts, et où il n'avait eu d'autres distractions que des correspondances mystérieuses avec quelques femmes de la cour de France, le monarque, avide de jouir de sa nouvelle couronne, et se figurant qu'elle ne lui procurerait que des plaisirs, n'attendit pas les délais qu'auraient exigés les préparatifs d'un voyage régulier. Craignant d'être retardé ou retenu, il s'échappa la nuit de son palais, suivi d'un petit nombre de courtisans, et il quitta la Pologne en fugitif (18 juin). Cette étourderie, qui pouvait avoir les suites les plus graves, était peut-être excusable dans un prince de vingt-trois ans; mais on découvrit bientôt que sa légèreté cachait des vices plus réels, et l'on prévit qu'il démentirait les heureuses espérances que sa jeunesse avait fait concevoir.

Il traversa lentement l'Allemagne, s'arrêta dans Venise, où

les fêtes lui furent prodiguées, et fit un long séjour à Turin. La duchesse de Savoie, sa tante, attaquée d'une maladie mortelle, le conjura de rendre à son époux Emmanuel-Philibert, le petit nombre de places que la France avait conservées en Piémont depuis le traité de Cateau-Cambrésis. Il y consentit, sans réfléchir que ce premier acte de son règne blesserait l'orgueil de ses sujets, et il ne se réserva que le marquisat de Saluces, qu'il était désormais impossible de défendre. Le nouveau monarque ne montra pas plus d'habileté dans les premières relations qu'il eut avec les chefs de parti. Il repoussa d'Anville, qui était venu lui offrir sa médiation, et détermina ainsi les politiques à resserrer les liens qui les unissaient aux protestants. Cette conduite inspira les plus vives inquiétudes aux hommes éclairés qui s'étaient rendus à Turin pour lui offrir leurs hommages ; le célèbre négociateur de Foix surtout ne se dissimula point que de nouvelles guerres consommeraient la ruine du royaume. « Je l'ai vu, dit de Thou qui l'ac-« compagnait, je l'ai vu en soupirer de regret, et soutenir « qu'on ne serait pas longtemps à se repentir d'une résolu-« tion si pernicieuse, et prise avec tant de précipitation. »

Henri III entra en France le 5 septembre par le pont de Beauvoisin; il combla de bontés le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qui, toujours prisonniers, étaient venus au-devant de lui; il promit au premier le royaume de Pologne, au second la lieutenance générale, feignit de les mettre en liberté, et ne cessa point de les faire garder à vue. Il joignit bientôt sa mère, qui s'était avancée jusqu'à Lyon. Là, commençant à mêler la mollesse et les plaisirs avec les pratiques de dévotion les plus minutieuses, il s'occupa beaucoup moins de la guerre qui se rallumait de toutes parts, que de son amour pour

Louise de Vaudemont, nièce du duc de Lorraine, qu'il avait vue l'année précédente en passant par Nancy. Sans être arrêté par l'inclination que cette jeune princesse nourrissait pour le comte de Salm, il déclara qu'il voulait l'épouser; résolution qui inquiéta Catherine sur l'influence que cette union donnerait à la maison de Guise, et à laquelle elle ne se prêta que lorsqu'elle apprit que le cardinal de Lorraine, l'homme de cette maison qu'elle redoutait le plus, était mort subitement à Avignon, pour avoir suivi pieds-nus, dans une saison rigoureuse, une procession de pénitents (26 décembre).

CHAPITRE II.

Sacre de Henri III. — Evasion du duc d'Alençon et du prince de Navarre.

Le mariage et le sacre du roi eurent lieu à Reims presque en même temps (février 1575). Possesseur d'une épouse charmante, Henri s'empressa de la montrer aux parisiens, qui, déjà fort attachés à la maison de Lorraine, se flattèrent que cette maison deviendrait encore plus puissante par le crédit de la jeune reine. Mais Louise, modeste et timide, ne réalisa pas les espérances de ses parents : peu éblouie d'une couronne qui lui avait coûté le sacrifice le plus douloureux, elle ne prit aucune part aux affaires, et, constamment soumise aux volontés de son époux, elle ne s'attacha tendrement à lui, que lorsque des malheurs trop mérités lui eurent aliéné tous les autres cœurs.

Ce monarque, qui montrait la plus profonde sécurité au moment où tant d'abîmes étaient ouverts sous ses pas, avait pour favori Louis Bérenger Duguast, entièrement dévoué à la reine-mère. Cet homme, doué de toutes les qualités extérieu-

res, mais aveuglé par sa fortune subite, avait adressé ses vœux à la reine de Navarre, qui, déjà consolée de la mort de La Mole, passait pour n'être pas insensible aux hommages du fameux Bussy d'Amboise, l'idole des femmes de ce temps. Repoussé par cette princesse, à laquelle il n'avait probablement voulu s'attacher qu'afin d'obtenir la révélation de ses secrets, Duguast conçut contre elle la haine la plus violente : ayant tenté en vain d'assassiner Bussy, il rendit publique son intrigue avec Marguerite, et fit rougir le roi de Navarre du déshonneur que cette découverte répandait sur lui. Le jeune prince, entièrement subjugué par Mme de Sauve, était fort indifférent à la conduite de sa femme ; cependant il crut devoir lui témoigner son mécontentement, et il la contraignit à chasser Mlle de Tasigny, l'une de ses filles d'honneur, soupçonnée de favoriser ses entrevues secrètes avec Bussy. Marguerite, piquée au vif, exhala sa colère contre un époux dont elle n'était pas habituée à éprouver la jalousie. « La « douleur que je ressentis, dit-elle dans ses *Mémoires*, ban- « nissant toute prudence de moy, m'abandonna à l'ennuy, et « je ne pus plus me forcer de rechercher le roy mon mary : « de sorte que de Guast et Mme de Sauve d'un costé l'estran- « geant de moy, et moy m'éloignant aussy, nous ne cou- « chions plus et ne parlions plus ensemble. »

Elle se lia plus intimement avec le duc d'Alençon, rival de son époux près de Mme de Sauve ; elle lui fit sentir qu'il était joué par une femme artificieuse et coquette, réveilla son ambition, que cette inclination étouffait, lui représenta que les protestants et les politiques n'attendaient que lui pour commencer la guerre civile, et parvint à le faire échapper de la cour (15 septembre). Le duc se mit aussitôt à la tête d'une

tiers dans les assemblées générales, pour toutes les questions où elle était intéressée, et il y avait un grand nombre de nobles parmi les députés du tiers. Cet état de choses explique l'empressement des grands seigneurs à demander les Etats-Généraux, et la facilité que trouva le pouvoir ministériel à en ajourner la convocation.

Les Etats de 1614 mettent en évidence ces altérations de l'institution représentative. La chambre du tiers montra à la fois du patriotisme dans ses vues et une certaine fermeté dans la défense de sa dignité outragée par le langage des députés de la noblesse; elle attaqua de prime abord l'abus capital de la situation sociale, sans s'effrayer de la violente réaction qu'elle allait attirer contre elle. La féodalité s'était servie de ses forteresses pour se faire donner le trésor public; et les pensions, qui, à la mort de Henri IV, se montaient à six cent vingt-trois mille francs, s'élevaient en 1610 à plus de quatre millons, somme énorme pour cette époque. La chambre du tiers demanda ou la suspension des tailles, ou la suspension des pensions, jusqu'à ce que, par les cahiers, elle eût obtenu leur suppression totale. Ce fut le signal d'un violent orage contre le tiers. La chambre de la noblesse s'offensa qu'on eût dit, dans la discussion, qu'il n'était « ni séant ni juste que le service de la noblesse, « qui était naturellement dû au roi, fût acheté par argent. » Le clergé s'entremit pour une réconciliation et dicta au tiers les termes d'une réparation, à laquelle l'orateur prit sur lui d'ajouter de son chef « que la France étoit mère commune « des trois ordres, dont celui de l'Eglise tenoit le rang « d'aîné, la noblesse de puîné, que le tiers-état avoit à la « vérité le dernier rang, comme cadet; mais qu'il se ren- « controit quelquefois aux familles, que *tels cadets relevoient* « *les maisons que les aînés avoient ruinées*, et que, pour « ce, ne leur devoit être à mépris, ains à respect, qui doit « être suivant la dignité des ordres. » La noblesse vit une nouvelle injure dans ce discours. Le baron de Sénecey, président de la chambre aristocratique, prit la parole pour remettre

le tiers-état à sa place : il dit que le tiers ne pouvait se considérer comme cadet, « n'étant ni du même sang ni de la « même vertu, » et autres choses de cette espèce, à la suite desquelles la noble chambre, assistée du clergé, crut devoir se plaindre au roi de l'impertinence du tiers-état.

Cet incident fut suivi d'une autre démarche du tiers qui prouve que les principes constitutifs, compromis au milieu des passions que les querelles religieuses avaient fait naître, s'étaient conservés dans la nation. Il décida que dans ses cahiers il serait inséré un article portant : « Que pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années, contre les rois et les puissances souveraines établies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne « tendent qu'à les troubler et subvertir, le roi sera supplié de « faire arrêter en l'assemblée de ses Etats, pour loi fonda- « mentale du royaume, qui soit notoire à tous, que, comme « il est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa cou- « ronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle « qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit « sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de « nos rois, ni dispenser leurs sujets de la fidélité et obéis- « sance qu'ils lui doivent, pour quelque cause et prétexte « que ce puisse être; que tous les sujets, de quelque qua- « lité qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et vérita- « ble, que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédica- « teurs seront tenus de l'enseigner et publier, etc. »

Cette résolution, dont la portée morale était la condamnation de l'ancienne ligue, atteignait dans les souvenirs le clergé et une grande partie de la noblesse. La chambre ecclésiastique invoqua à son tour l'assistance de la chambre noble, et, forte de son adhésion, elle députa vers l'assemblée du tiers le cardinal Du Perron, qui professa ouvertement les doctrines ultramontaines et demanda au tiers-état de trouver « bon que l'article fût tiré et ôté de ses cahiers. » L'assemblée du tiers persista à le maintenir en offrant seulement de changer les mots « qui pouvaient troubler les ec-

clésiastiques. » Le parlement, instruit de ces débats, crut devoir intervenir pour censurer le discours du cardinal. La cour, afin d'empêcher sans doute qu'on ne remuât les cendres de cet incendie qui avait dévoré la France, fit défense aux Etats de s'occuper de ces matières ; le clergé, encouragé par cette décision, qui lui semblait un blâme contre le tiers-état, renouvela la tentative de faire recevoir le concile de Trente : cette proposition fut écartée unanimement. Tout le reste de la session fut consacré à la rédaction des cahiers qui relevaient des abus particuliers nés des désordres de l'époque, et indiquaient les moyens d'y remédier.

Le président Hénault a joint l'annotation suivante à la mention qu'il fait de cette assemblée : « Ces Etats sont les « derniers que l'on ait eus, *parce qu'on en reconnut l'inu-* « *tilité*; plusieurs objets furent présentés, et tous furent con- « tredits, *suivant les interêts différents des trois Etats.* » Le président Hénault, homme du parlement, montre dans tout son livre une grande partialité contre les assemblées nationales. On peut toutefois conclure de sa remarque, que si les Etats de 1614 n'ont pas eu toute l'utilité qu'on en attendait, c'est parce que les trois ordres, au lieu de se fondre dans une délibération commune, se constituèrent dans leur intérêt particulier. Il s'en faut cependant que ces Etats aient été inutiles : ils ont produit cette belle et grande ordonnance de 1629, en quatre cent cinquante articles, dont plusieurs ont été adoptés de nos jours par les rédacteurs du Code civil ; ce monument admiré de nos jurisconsultes suffirait seul pour prouver l'utilité de l'institution représentative, si l'expérience n'avait pas montré que cette institution était non-seulement utile, mais nécessaire, puisque le parlement lui-même a été conduit par la force des choses à se démettre en sa faveur du pouvoir législatif qu'il avait usurpé sur elle.

Il est très-remarquable que ces assemblées, convoquées dans des circonstances aussi violentes, et qui ont montré dans leur conduite politique un oubli presque complet des grands

principes de cette monarchie, ont toutes attaché leur nom à des ordonnnances où ces principes se trouvent maintenus dans ce qu'ils ont de plus favorable à la liberté des citoyens, à l'ordre intérieur et aux idées de justice; les ordonnances d'Orléans, de Blois et de Paris sont des chefs-d'œuvre de raison et de sagesse, et les dispositions qu'elles renferment sont par leur libéralité en contradiction manifeste avec l'esprit de contention et d'usurpation qui se montre dans le langage et dans les actes des députés qui les ont fait adopter. C'est que ces dispositions avaient été demandées dans les assemblées de bailliages et dans les Etats provinciaux où les députés avaient été élus. Elles étaient inspirées aux localités, non par des théories, mais par les souffrances qu'elles éprouvaient; elles indiquaient les plaies faites au corps social par les vices qui s'y étaient introduits. Les députés, élus sous l'influence des passions qui dominaient au centre, participaient aux déviations des esprits, et concouraient, par les fausses doctrines qu'ils appuyaient, à augmenter ces vices, mais comme ils recevaient des mandats formels dont ils ne pouvaient s'écarter, ils étaient forcés de demander des remèdes contre les désordres qu'ils contribuaient à faire naître.

Au reste, il faut reconnaître que le tiers-état a presque toujours indiqué les causes du mal avec franchise et avec courage; et s'il n'a pas réussi à les surmonter, c'est que la complication de ces causes avec le principe religieux lui ôtait l'appui du clergé, comme leur complication avec l'intérêt féodal lui ôtait l'appui de la noblesse.

Enfin, quand bien même la liberté politique et les assemblées nationales qui en sont la réalisation, ne seraient pas un droit fondamental, hors de question dans cette monarchie, on ne pourrait les juger d'après la conduite qu'elles ont tenue dans ces temps de troubles. Ces assemblées, viciées dans leurs élections, viciées dans leurs formes essentielles, étaient convoquées dans l'intérêt des passions dominantes, non pour faire cesser les collisions, mais pour

servir la fureur des partis et la politique perfide et astucieuse des gouvernants. L'assemblée d'Orléans fut un guet-à-pens pour arrêter le chef des protestants; l'assemblée de Blois fut un guet-à-pens pour assassiner le chef des ligueurs. La bascule royale des derniers Valois se servit de l'institution représentative pour frapper à droite et à gauche. Le mal que cette institution a produit appartient donc à l'esprit de désordre qui s'était placé dans le principe religieux comme le point le plus haut de la société, afin de dominer tous les autres principes. Le bien qu'elle a produit est à elle ; les principes n'agissent qu'au-dessous d'eux. Les assemblées ne pouvaient rectifier les déviations religieuses, mais elles pouvaient rectifier les déviations de la justice, les abus de pouvoir des partis armés, et réparer toutes les lésions qu'une administration faible et corrompue faisait à la liberté et à la propriété des citoyens. Les assemblées ont rempli ce devoir dans le silence de leurs bureaux; et les monuments législatifs qu'elles nous ont laissés forment un trop grand contraste avec l'esprit des gouvernements d'alors, les excès et les déportements des partis et la confusion universelle, pour qu'on puisse croire que ces lois eussent pu voir le jour si elles n'étaient sorties des gémissements mêmes de cette nation foulée aux pieds par les factions.



HENRI III.

CHAPITRE PREMIER.

Le duc d'Anjou revient en France, où il est proclamé roi.

Une heure après la mort de Charles IX, Catherine revint à Paris et s'y fit déclarer régente : un envoyé fut dépêché pour porter au roi de Pologne cette importante nouvelle. Quoique la paix ne fût point rompue, des discordes sanglantes éclataient sur divers points du royaume, et les querelles des partis se vidaient à main armée. Les politiques, nouvelle faction qui regardait le duc d'Alençon comme son chef, traitaient publiquement avec les protestants ; et à la suite d'une conférence dans la ville de Milhaud en Rouergue, les premiers étaient convenus d'assurer une entière liberté au nouveau culte, tandis que les seconds devaient ne poser les armes que lorsque les maréchaux de Montmorency et de Cossé seraient sortis de prison. Montmorency d'Anville, gouverneur du Languedoc, avait adhéré à cette ligue, et les ressources qu'il était en état de fournir rendaient les protestants plus puissants que jamais. Catherine résolut de ménager tous les partis jusqu'au retour de son fils, qui ne pouvait être éloigné. On la pressa d'ouvrir aux prisonniers les portes du château de Vincennes ; elle déclara qu'il n'appartenait qu'au roi de décider de leur sort. Cependant elle fit un acte de sévérité auquel sa position servit d'excuse : Montgommery, qui avait eu le malheur de porter, dans un tournoi, un coup mortel à Henri II, s'était déclaré avec ardeur pour la nouvelle religion ; il avait rendu

de grands services aux protestants, et c'était lui qui avait recueilli et sauvé les débris de leur armée après la bataille de Moncontour. Il faisait alors en Normandie une guerre cruelle; investi dans Domfront par le maréchal de Martigues, il fut obligé de se rendre, et la capitulation qu'il obtint n'empêcha pas qu'il ne portât quelques jours après sa tête sur l'échafaud. Cette exécution, qui violait un traité, ne produisit pas l'effet que la régente aurait pu craindre; on ne trouva pas extraordinaire qu'elle eût saisi l'occasion de punir le meurtrier involontaire de son époux, et l'on blâma Montgommery d'avoir porté les armes contre la veuve et les enfants du monarque dont il avait tranché les jours.

Chémérant ne mit que quatorze jours pour se rendre à Cracovie; il salua le roi de Pologne comme roi de France, et ce prince prit aussitôt le nom de Henri III. Impatient de quitter un pays où il n'avait éprouvé que des ennuis et des dégoûts, et où il n'avait eu d'autres distractions que des correspondances mystérieuses avec quelques femmes de la cour de France, le monarque, avide de jouir de sa nouvelle couronne, et se figurant qu'elle ne lui procurerait que des plaisirs, n'attendit pas les délais qu'auraient exigés les préparatifs d'un voyage régulier. Craignant d'être retardé ou retenu, il s'échappa la nuit de son palais, suivi d'un petit nombre de courtisans, et il quitta la Pologne en fugitif (18 juin). Cette étourderie, qui pouvait avoir les suites les plus graves, était peut-être excusable dans un prince de vingt-trois ans; mais on découvrit bientôt que sa légèreté cachait des vices plus réels, et l'on prévit qu'il démentirait les heureuses espérances que sa jeunesse avait fait concevoir.

Il traversa lentement l'Allemagne, s'arrêta dans Venise, où

les fêtes lui furent prodiguées, et fit un long séjour à Turin. La duchesse de Savoie, sa tante, attaquée d'une maladie mortelle, le conjura de rendre à son époux Emmanuel-Philibert, le petit nombre de places que la France avait conservées en Piémont depuis le traité de Cateau-Cambrésis. Il y consentit, sans réfléchir que ce premier acte de son règne blesserait l'orgueil de ses sujets, et il ne se réserva que le marquisat de Saluces, qu'il était désormais impossible de défendre. Le nouveau monarque ne montra pas plus d'habileté dans les premières relations qu'il eut avec les chefs de parti. Il repoussa d'Anville, qui était venu lui offrir sa médiation, et détermina ainsi les politiques à resserrer les liens qui les unissaient aux protestants. Cette conduite inspira les plus vives inquiétudes aux hommes éclairés qui s'étaient rendus à Turin pour lui offrir leurs hommages ; le célèbre négociateur de Foix surtout ne se dissimula point que de nouvelles guerres consommeraient la ruine du royaume. « Je l'ai vu, dit de Thou qui l'ac-
« compagnait, je l'ai vu en soupirer de regret, et soutenir
« qu'on ne serait pas longtemps à se repentir d'une résolu-
« tion si pernicieuse, et prise avec tant de précipitation. »

Henri III entra en France le 5 septembre par le pont de Beauvoisin; il combla de bontés le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qui, toujours prisonniers, étaient venus au-devant de lui; il promit au premier le royaume de Pologne, au second la lieutenance générale, feignit de les mettre en liberté, et ne cessa point de les faire garder à vue. Il joignit bientôt sa mère, qui s'était avancée jusqu'à Lyon. Là, commençant à mêler la mollesse et les plaisirs avec les pratiques de dévotion les plus minutieuses, il s'occupa beaucoup moins de la guerre qui se rallumait de toutes parts, que de son amour pour

Louise de Vaudemont, nièce du duc de Lorraine, qu'il avait vue l'année précédente en passant par Nancy. Sans être arrêté par l'inclination que cette jeune princesse nourrissait pour le comte de Salm, il déclara qu'il voulait l'épouser; résolution qui inquiéta Catherine sur l'influence que cette union donnerait à la maison de Guise, et à laquelle elle ne se prêta que lorsqu'elle apprit que le cardinal de Lorraine, l'homme de cette maison qu'elle redoutait le plus, était mort subitement à Avignon, pour avoir suivi pieds-nus, dans une saison rigoureuse, une procession de pénitents (26 décembre).

CHAPITRE II.

Sacre de Henri III. — Evasion du duc d'Alençon et du prince de Navarre.

Le mariage et le sacre du roi eurent lieu à Reims presque en même temps (février 1575). Possesseur d'une épouse charmante, Henri s'empressa de la montrer aux parisiens, qui, déjà fort attachés à la maison de Lorraine, se flattèrent que cette maison deviendrait encore plus puissante par le crédit de la jeune reine. Mais Louise, modeste et timide, ne réalisa pas les espérances de ses parents : peu éblouie d'une couronne qui lui avait coûté le sacrifice le plus douloureux, elle ne prit aucune part aux affaires, et, constamment soumise aux volontés de son époux, elle ne s'attacha tendrement à lui, que lorsque des malheurs trop mérités lui eurent aliéné tous les autres cœurs.

Ce monarque, qui montrait la plus profonde sécurité au moment où tant d'abîmes étaient ouverts sous ses pas, avait pour favori Louis Bérenger Duguast, entièrement dévoué à la reine-mère. Cet homme, doué de toutes les qualités extérieu-

res, mais aveuglé par sa fortune subite, avait adressé ses vœux à la reine de Navarre, qui, déjà consolée de la mort de La Mole, passait pour n'être pas insensible aux hommages du fameux Bussy d'Amboise, l'idole des femmes de ce temps. Repoussé par cette princesse, à laquelle il n'avait probablement voulu s'attacher qu'afin d'obtenir la révélation de ses secrets, Duguast conçut contre elle la haine la plus violente : ayant tenté en vain d'assassiner Bussy, il rendit publique son intrigue avec Marguerite, et fit rougir le roi de Navarre du déshonneur que cette découverte répandait sur lui. Le jeune prince, entièrement subjugué par Mme de Sauve, était fort indifférent à la conduite de sa femme; cependant il crut devoir lui témoigner son mécontentement, et il la contraignit à chasser Mlle de Tasigny, l'une de ses filles d'honneur, soupçonnée de favoriser ses entrevues secrètes avec Bussy. Marguerite, piquée au vif, exhala sa colère contre un époux dont elle n'était pas habituée à éprouver la jalousie. « La « douleur que je ressentis, dit-elle dans ses *Mémoires*, ban- « nissant toute prudence de moy, m'abandonna à l'ennuy, et « je ne pus plus me forcer de rechercher le roy mon mary : « de sorte que de Guast et Mme de Sauve d'un costé l'estran- « geant de moy, et moy m'éloignant aussy, nous ne cou- « chions plus et ne parlions plus ensemble. »

Elle se lia plus intimement avec le duc d'Alençon, rival de son époux près de Mme de Sauve; elle lui fit sentir qu'il était joué par une femme artificieuse et coquette, réveilla son ambition, que cette inclination étouffait, lui représenta que les protestants et les politiques n'attendaient que lui pour commencer la guerre civile, et parvint à le faire échapper de la cour (15 septembre). Le duc se mit aussitôt à la tête d'une

tiers dans les assemblées générales, pour toutes les questions où elle était intéressée, et il y avait un grand nombre de nobles parmi les députés du tiers. Cet état de choses explique l'empressement des grands seigneurs à demander les Etats-Généraux, et la facilité que trouva le pouvoir ministériel à en ajourner la convocation.

Les Etats de 1614 mettent en évidence ces altérations de l'institution représentative. La chambre du tiers montra à la fois du patriotisme dans ses vues et une certaine fermeté dans la défense de sa dignité outragée par le langage des députés de la noblesse; elle attaqua de prime abord l'abus capital de la situation sociale, sans s'effrayer de la violente réaction qu'elle allait attirer contre elle. La féodalité s'était servie de ses forteresses pour se faire donner le trésor public; et les pensions, qui, à la mort de Henri IV, se montaient à six cent vingt-trois mille francs, s'élevaient en 1610 à plus de quatre millons, somme énorme pour cette époque. La chambre du tiers demanda ou la suspension des tailles, ou la suspension des pensions, jusqu'à ce que, par les cahiers, elle eût obtenu leur suppression totale. Ce fut le signal d'un violent orage contre le tiers. La chambre de la noblesse s'offensa qu'on eût dit, dans la discussion, qu'il n'était « ni séant ni juste que le service de la noblesse, « qui était naturellement dû au roi, fût acheté par argent. » Le clergé s'entremit pour une réconciliation et dicta au tiers les termes d'une réparation, à laquelle l'orateur prit sur lui d'ajouter de son chef « que la France étoit mère commune « des trois ordres, dont celui de l'Eglise tenoit le rang « d'aîné, la noblesse de puîné, que le tiers-état avoit à la « vérité le dernier rang, comme cadet; mais qu'il se ren- « controit quelquefois aux familles, que *tels cadets relevoient « les maisons que les aînés avoient ruinées*, et que, pour « ce, ne leur devoit être à mépris, ains à respect, qui doit « être suivant la dignité des ordres. » La noblesse vit une nouvelle injure dans ce discours. Le baron de Sénecey, président de la chambre aristocratique, prit la parole pour remettre

le tiers-état à sa place : il dit que le tiers ne pouvait se considérer comme cadet, « n'étant ni du même sang ni de la « même vertu, » et autres choses de cette espèce, à la suite desquelles la noble chambre, assistée du clergé, crut devoir se plaindre au roi de l'impertinence du tiers-état.

Cet incident fut suivi d'une autre démarche du tiers qui prouve que les principes constitutifs, compromis au milieu des passions que les querelles religieuses avaient fait naître, s'étaient conservés dans la nation. Il décida que dans ses cahiers il serait inséré un article portant : « Que pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit de« puis quelques années, contre les rois et les puissances sou« veraines établies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne « tendent qu'à les troubler et subvertir, le roi sera supplié de « faire arrêter en l'assemblée de ses Etats, pour loi fonda« mentale du royaume, qui soit notoire à tous, que, comme « il est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa cou« ronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle « qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit « sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de « nos rois, ni dispenser leurs sujets de la fidélité et obéis« sance qu'ils lui doivent, pour quelque cause et prétexte « que ce puisse être; que tous les sujets, de quelque qua« lité qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et vérita« ble, que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédica« teurs seront tenus de l'enseigner et publier, etc. »

Cette résolution, dont la portée morale était la condamnation de l'ancienne ligue, atteignait dans les souvenirs le clergé et une grande partie de la noblesse. La chambre ecclésiastique invoqua à son tour l'assistance de la chambre noble, et, forte de son adhésion, elle députa vers l'assemblée du tiers le cardinal Du Perron, qui professa ouvertement les doctrines ultramontaines et demanda au tiers-état de trouver « bon que l'article fût tiré et ôté de ses cahiers. » L'assemblée du tiers persista à le maintenir en offrant seulement de changer les mots « qui pouvaient troubler les ec-

clésiastiques. » Le parlement, instruit de ces débats, crut devoir intervenir pour censurer le discours du cardinal. La cour, afin d'empêcher sans doute qu'on ne remuât les cendres de cet incendie qui avait dévoré la France, fit défense aux Etats de s'occuper de ces matières ; le clergé, encouragé par cette décision, qui lui semblait un blâme contre le tiers-état, renouvela la tentative de faire recevoir le concile de Trente : cette proposition fut écartée unanimement. Tout le reste de la session fut consacré à la rédaction des cahiers qui relevaient des abus particuliers nés des désordres de l'époque, et indiquaient les moyens d'y remédier.

Le président Hénault a joint l'annotation suivante à la mention qu'il fait de cette assemblée : « Ces Etats sont les « derniers que l'on ait eus, *parce qu'on en reconnut l'inu-* « *tilité*; plusieurs objets furent présentés, et tous furent con- « tredits, *suivant les interêts différents des trois Etats.* » Le président Hénault, homme du parlement, montre dans tout son livre une grande partialité contre les assemblées nationales. On peut toutefois conclure de sa remarque, que si les Etats de 1614 n'ont pas eu toute l'utilité qu'on en attendait, c'est parce que les trois ordres, au lieu de se fondre dans une délibération commune, se constituèrent dans leur intérêt particulier. Il s'en faut cependant que ces Etats aient été inutiles : ils ont produit cette belle et grande ordonnance de 1629, en quatre cent cinquante articles, dont plusieurs ont été adoptés de nos jours par les rédacteurs du Code civil ; ce monument admiré de nos jurisconsultes suffirait seul pour prouver l'utilité de l'institution représentative, si l'expérience n'avait pas montré que cette institution était non-seulement utile, mais nécessaire, puisque le parlement lui-même a été conduit par la force des choses à se démettre en sa faveur du pouvoir législatif qu'il avait usurpé sur elle.

Il est très-remarquable que ces assemblées, convoquées dans des circonstances aussi violentes, et qui ont montré dans leur conduite politique un oubli presque complet des grands

principes de cette monarchie, ont toutes attaché leur nom à des ordonnances où ces principes se trouvent maintenus dans ce qu'ils ont de plus favorable à la liberté des citoyens, à l'ordre intérieur et aux idées de justice; les ordonnances d'Orléans, de Blois et de Paris sont des chefs-d'œuvre de raison et de sagesse, et les dispositions qu'elles renferment sont par leur libéralité en contradiction manifeste avec l'esprit de contention et d'usurpation qui se montre dans le langage et dans les actes des députés qui les ont fait adopter. C'est que ces dispositions avaient été demandées dans les assemblées de bailliages et dans les Etats provinciaux où les députés avaient été élus. Elles étaient inspirées aux localités, non par des théories, mais par les souffrances qu'elles éprouvaient; elles indiquaient les plaies faites au corps social par les vices qui s'y étaient introduits. Les députés, élus sous l'influence des passions qui dominaient au centre, participaient aux déviations des esprits, et concouraient, par les fausses doctrines qu'ils appuyaient, à augmenter ces vices, mais comme ils recevaient des mandats formels dont ils ne pouvaient s'écarter, ils étaient forcés de demander des remèdes contre les désordres qu'ils contribuaient à faire naître.

Au reste, il faut reconnaître que le tiers-état a presque toujours indiqué les causes du mal avec franchise et avec courage; et s'il n'a pas réussi à les surmonter, c'est que la complication de ces causes avec le principe religieux lui ôtait l'appui du clergé, comme leur complication avec l'intérêt féodal lui ôtait l'appui de la noblesse.

Enfin, quand bien même la liberté politique et les assemblées nationales qui en sont la réalisation, ne seraient pas un droit fondamental, hors de question dans cette monarchie, on ne pourrait les juger d'après la conduite qu'elles ont tenue dans ces temps de troubles. Ces assemblées, viciées dans leurs élections, viciées dans leurs formes essentielles, étaient convoquées dans l'intérêt des passions dominantes, non pour faire cesser les collisions, mais pour

servir la fureur des partis et la politique perfide et astucieuse des gouvernants. L'assemblée d'Orléans fut un guet-à-pens pour arrêter le chef des protestants; l'assemblée de Blois fut un guet-à-pens pour assassiner le chef des ligueurs. La bascule royale des derniers Valois se servit de l'institution représentative pour frapper à droite et à gauche. Le mal que cette institution a produit appartient donc à l'esprit de désordre qui s'était placé dans le principe religieux comme le point le plus haut de la société, afin de dominer tous les autres principes. Le bien qu'elle a produit est à elle; les principes n'agissent qu'au-dessous d'eux. Les assemblées ne pouvaient rectifier les déviations religieuses, mais elles pouvaient rectifier les déviations de la justice, les abus de pouvoir des partis armés, et réparer toutes les lésions qu'une administration faible et corrompue faisait à la liberté et à la propriété des citoyens. Les assemblées ont rempli ce devoir dans le silence de leurs bureaux; et les monuments législatifs qu'elles nous ont laissés forment un trop grand contraste avec l'esprit des gouvernements d'alors, les excès et les déportements des partis et la confusion universelle, pour qu'on puisse croire que ces lois eussent pu voir le jour si elles n'étaient sorties des gémissements mêmes de cette nation foulée aux pieds par les factions.



HENRI III.

CHAPITRE PREMIER.

Le duc d'Anjou revient en France, où il est proclamé roi.

Une heure après la mort de Charles IX, Catherine revint à Paris et s'y fit déclarer régente : un envoyé fut dépêché pour porter au roi de Pologne cette importante nouvelle. Quoique la paix ne fût point rompue, des discordes sanglantes éclataient sur divers points du royaume, et les querelles des partis se vidaient à main armée. Les politiques, nouvelle faction qui regardait le duc d'Alençon comme son chef, traitaient publiquement avec les protestants ; et à la suite d'une conférence dans la ville de Milhaud en Rouergue, les premiers étaient convenus d'assurer une entière liberté au nouveau culte, tandis que les seconds devaient ne poser les armes que lorsque les maréchaux de Montmorency et de Cossé seraient sortis de prison. Montmorency d'Anville, gouverneur du Languedoc, avait adhéré à cette ligue, et les ressources qu'il était en état de fournir rendaient les protestants plus puissants que jamais. Catherine résolut de ménager tous les partis jusqu'au retour de son fils, qui ne pouvait être éloigné. On la pressa d'ouvrir aux prisonniers les portes du château de Vincennes ; elle déclara qu'il n'appartenait qu'au roi de décider de leur sort. Cependant elle fit un acte de sévérité auquel sa position servit d'excuse : Montgommery, qui avait eu le malheur de porter, dans un tournoi, un coup mortel à Henri II, s'était déclaré avec ardeur pour la nouvelle religion ; il avait rendu

de grands services aux protestants, et c'était lui qui avait recueilli et sauvé les débris de leur armée après la bataille de Moncontour. Il faisait alors en Normandie une guerre cruelle; investi dans Domfront par le maréchal de Martigues, il fut obligé de se rendre, et la capitulation qu'il obtint n'empêcha pas qu'il ne portât quelques jours après sa tête sur l'échafaud. Cette exécution, qui violait un traité, ne produisit pas l'effet que la régente aurait pu craindre; on ne trouva pas extraordinaire qu'elle eût saisi l'occasion de punir le meurtrier involontaire de son époux, et l'on blâma Montgommery d'avoir porté les armes contre la veuve et les enfants du monarque dont il avait tranché les jours.

Chémérant ne mit que quatorze jours pour se rendre à Cracovie; il salua le roi de Pologne comme roi de France, et ce prince prit aussitôt le nom de Henri III. Impatient de quitter un pays où il n'avait éprouvé que des ennuis et des dégoûts, et où il n'avait eu d'autres distractions que des correspondances mystérieuses avec quelques femmes de la cour de France, le monarque, avide de jouir de sa nouvelle couronne, et se figurant qu'elle ne lui procurerait que des plaisirs, n'attendit pas les délais qu'auraient exigés les préparatifs d'un voyage régulier. Craignant d'être retardé ou retenu, il s'échappa la nuit de son palais, suivi d'un petit nombre de courtisans, et il quitta la Pologne en fugitif (18 juin). Cette étourderie, qui pouvait avoir les suites les plus graves, était peut-être excusable dans un prince de vingt-trois ans; mais on découvrit bientôt que sa légèreté cachait des vices plus réels, et l'on prévit qu'il démentirait les heureuses espérances que sa jeunesse avait fait concevoir.

Il traversa lentement l'Allemagne, s'arrêta dans Venise, où

les fêtes lui furent prodiguées, et fit un long séjour à Turin. La duchesse de Savoie, sa tante, attaquée d'une maladie mortelle, le conjura de rendre à son époux Emmanuel-Philibert, le petit nombre de places que la France avait conservées en Piémont depuis le traité de Cateau-Cambrésis. Il y consentit, sans réfléchir que ce premier acte de son règne blesserait l'orgueil de ses sujets, et il ne se réserva que le marquisat de Saluces, qu'il était désormais impossible de défendre. Le nouveau monarque ne montra pas plus d'habileté dans les premières relations qu'il eut avec les chefs de parti. Il repoussa d'Anville, qui était venu lui offrir sa médiation, et détermina ainsi les politiques à resserrer les liens qui les unissaient aux protestants. Cette conduite inspira les plus vives inquiétudes aux hommes éclairés qui s'étaient rendus à Turin pour lui offrir leurs hommages ; le célèbre négociateur de Foix surtout ne se dissimula point que de nouvelles guerres consommeraient la ruine du royaume. « Je l'ai vu, dit de Thou qui l'ac« compagnait, je l'ai vu en soupirer de regret, et soutenir « qu'on ne serait pas longtemps à se repentir d'une résolu« tion si pernicieuse, et prise avec tant de précipitation. »

Henri III entra en France le 5 septembre par le pont de Beauvoisin; il combla de bontés le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qui, toujours prisonniers, étaient venus au-devant de lui; il promit au premier le royaume de Pologne, au second la lieutenance générale, feignit de les mettre en liberté, et ne cessa point de les faire garder à vue. Il joignit bientôt sa mère, qui s'était avancée jusqu'à Lyon. Là, commençant à mêler la mollesse et les plaisirs avec les pratiques de dévotion les plus minutieuses, il s'occupa beaucoup moins de la guerre qui se rallumait de toutes parts, que de son amour pour

Louise de Vaudemont, nièce du duc de Lorraine, qu'il avait vue l'année précédente en passant par Nancy. Sans être arrêté par l'inclination que cette jeune princesse nourrissait pour le comte de Salm, il déclara qu'il voulait l'épouser; résolution qui inquiéta Catherine sur l'influence que cette union donnerait à la maison de Guise, et à laquelle elle ne se prêta que lorsqu'elle apprit que le cardinal de Lorraine, l'homme de cette maison qu'elle redoutait le plus, était mort subitement à Avignon, pour avoir suivi pieds-nus, dans une saison rigoureuse, une procession de pénitents (26 décembre).

CHAPITRE II.

Sacre de Henri III. — Evasion du duc d'Alençon et du prince de Navarre.

Le mariage et le sacre du roi eurent lieu à Reims presque en même temps (février 1575). Possesseur d'une épouse charmante, Henri s'empressa de la montrer aux parisiens, qui, déjà fort attachés à la maison de Lorraine, se flattèrent que cette maison deviendrait encore plus puissante par le crédit de la jeune reine. Mais Louise, modeste et timide, ne réalisa pas les espérances de ses parents : peu éblouie d'une couronne qui lui avait coûté le sacrifice le plus douloureux, elle ne prit aucune part aux affaires, et, constamment soumise aux volontés de son époux, elle ne s'attacha tendrement à lui, que lorsque des malheurs trop mérités lui eurent aliéné tous les autres cœurs.

Ce monarque, qui montrait la plus profonde sécurité au moment où tant d'abîmes étaient ouverts sous ses pas, avait pour favori Louis Bérenger Duguast, entièrement dévoué à la reine-mère. Cet homme, doué de toutes les qualités extérieu-

res, mais aveuglé par sa fortune subite, avait adressé ses vœux à la reine de Navarre, qui, déjà consolée de la mort de La Mole, passait pour n'être pas insensible aux hommages du fameux Bussy d'Amboise, l'idole des femmes de ce temps. Repoussé par cette princesse, à laquelle il n'avait probablement voulu s'attacher qu'afin d'obtenir la révélation de ses secrets, Duguast conçut contre elle la haine la plus violente : ayant tenté en vain d'assassiner Bussy, il rendit publique son intrigue avec Marguerite, et fit rougir le roi de Navarre du déshonneur que cette découverte répandait sur lui. Le jeune prince, entièrement subjugué par Mme de Sauve, était fort indifférent à la conduite de sa femme; cependant il crut devoir lui témoigner son mécontentement, et il la contraignit à chasser Mlle de Tasigny, l'une de ses filles d'honneur, soupçonnée de favoriser ses entrevues secrètes avec Bussy. Marguerite, piquée au vif, exhala sa colère contre un époux dont elle n'était pas habituée à éprouver la jalousie. « La « douleur que je ressentis, dit-elle dans ses *Mémoires*, ban- « nissant toute prudence de moy, m'abandonna à l'ennuy, et « je ne pus plus me forcer de rechercher le roy mon mary : « de sorte que de Guast et Mme de Sauve d'un costé l'estran- « geant de moy, et moy m'éloignant aussy, nous ne cou- « chions plus et ne parlions plus ensemble. »

Elle se lia plus intimement avec le duc d'Alençon, rival de son époux près de Mme de Sauve; elle lui fit sentir qu'il était joué par une femme artificieuse et coquette, réveilla son ambition, que cette inclination étouffait, lui représenta que les protestants et les politiques n'attendaient que lui pour commencer la guerre civile, et parvint à le faire échapper de la cour (15 septembre). Le duc se mit aussitôt à la tête d'une

tiers dans les assemblées générales, pour toutes les questions où elle était intéressée, et il y avait un grand nombre de nobles parmi les députés du tiers. Cet état de choses explique l'empressement des grands seigneurs à demander les Etats-Généraux, et la facilité que trouva le pouvoir ministériel à en ajourner la convocation.

Les Etats de 1614 mettent en évidence ces altérations de l'institution représentative. La chambre du tiers montra à la fois du patriotisme dans ses vues et une certaine fermeté dans la défense de sa dignité outragée par le langage des députés de la noblesse; elle attaqua de prime abord l'abus capital de la situation sociale, sans s'effrayer de la violente réaction qu'elle allait attirer contre elle. La féodalité s'était servie de ses forteresses pour se faire donner le trésor public; et les pensions, qui, à la mort de Henri IV, se montaient à six cent vingt-trois mille francs, s'élevaient en 1610 à plus de quatre millons, somme énorme pour cette époque. La chambre du tiers demanda ou la suspension des tailles, ou la suspension des pensions, jusqu'à ce que, par les cahiers, elle eût obtenu leur suppression totale. Ce fut le signal d'un violent orage contre le tiers. La chambre de la noblesse s'offensa qu'on eût dit, dans la discussion, qu'il n'était « ni séant ni juste que le service de la noblesse, « qui était naturellement dû au roi, fût acheté par argent. » Le clergé s'entremit pour une réconciliation et dicta au tiers les termes d'une réparation, à laquelle l'orateur prit sur lui d'ajouter de son chef « que la France étoit mère commune « des trois ordres, dont celui de l'Eglise tenoit le rang « d'aîné, la noblesse de puîné, que le tiers-état avoit à la « vérité le dernier rang, comme cadet; mais qu'il se ren- « controit quelquefois aux familles, que *tels cadets relevoient « les maisons que les aînés avoient ruinées*, et que, pour « ce, ne leur devoit être à mépris, ains à respect, qui doit « être suivant la dignité des ordres. » La noblesse vit une nouvelle injure dans ce discours. Le baron de Sénecey, président de la chambre aristocratique, prit la parole pour remettre

le tiers-état à sa place : il dit que le tiers ne pouvait se considérer comme cadet, « n'étant ni du même sang ni de la « même vertu, » et autres choses de cette espèce, à la suite desquelles la noble chambre, assistée du clergé, crut devoir se plaindre au roi de l'impertinence du tiers-état.

Cet incident fut suivi d'une autre démarche du tiers qui prouve que les principes constitutifs, compromis au milieu des passions que les querelles religieuses avaient fait naître, s'étaient conservés dans la nation. Il décida que dans ses cahiers il serait inséré un article portant : « Que pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années, contre les rois et les puissances souveraines établies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne « tendent qu'à les troubler et subvertir, le roi sera supplié de « faire arrêter en l'assemblée de ses Etats, pour loi fondamentale du royaume, qui soit notoire à tous, que, comme « il est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle « qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit « sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de « nos rois, ni dispenser leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause et prétexte « que ce puisse être; que tous les sujets, de quelque qualité qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et véritable, que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de l'enseigner et publier, etc. »

Cette résolution, dont la portée morale était la condamnation de l'ancienne ligue, atteignait dans les souvenirs le clergé et une grande partie de la noblesse. La chambre ecclésiastique invoqua à son tour l'assistance de la chambre noble, et, forte de son adhésion, elle députa vers l'assemblée du tiers le cardinal Du Perron, qui professa ouvertement les doctrines ultramontaines et demanda au tiers-état de trouver « bon que l'article fût tiré et ôté de ses cahiers. » L'assemblée du tiers persista à le maintenir en offrant seulement de changer les mots « qui pouvaient troubler les ec-

clésiastiques. » Le parlement, instruit de ces débats, crut devoir intervenir pour censurer le discours du cardinal. La cour, afin d'empêcher sans doute qu'on ne remuât les cendres de cet incendie qui avait dévoré la France, fit défense aux Etats de s'occuper de ces matières ; le clergé, encouragé par cette décision, qui lui semblait un blâme contre le tiers-état, renouvela la tentative de faire recevoir le concile de Trente : cette proposition fut écartée unanimement. Tout le reste de la session fut consacré à la rédaction des cahiers qui relevaient des abus particuliers nés des désordres de l'époque, et indiquaient les moyens d'y remédier.

Le président Hénault a joint l'annotation suivante à la mention qu'il fait de cette assemblée : « Ces Etats sont les « derniers que l'on ait eus, *parce qu'on en reconnut l'inu-« tilité*; plusieurs objets furent présentés, et tous furent con-« tredits, *suivant les interêts différents des trois Etats.* » Le président Hénault, homme du parlement, montre dans tout son livre une grande partialité contre les assemblées nationales. On peut toutefois conclure de sa remarque, que si les Etats de 1614 n'ont pas eu toute l'utilité qu'on en attendait, c'est parce que les trois ordres, au lieu de se fondre dans une délibération commune, se constituèrent dans leur intérêt particulier. Il s'en faut cependant que ces Etats aient été inutiles : ils ont produit cette belle et grande ordonnance de 1629, en quatre cent cinquante articles, dont plusieurs ont été adoptés de nos jours par les rédacteurs du Code civil; ce monument admiré de nos jurisconsultes suffirait seul pour prouver l'utilité de l'institution représentative, si l'expérience n'avait pas montré que cette institution était non-seulement utile, mais nécessaire, puisque le parlement lui-même a été conduit par la force des choses à se démettre en sa faveur du pouvoir législatif qu'il avait usurpé sur elle.

Il est très-remarquable que ces assemblées, convoquées dans des circonstances aussi violentes, et qui ont montré dans leur conduite politique un oubli presque complet des grands

principes de cette monarchie, ont toutes attaché leur nom à des ordonnances où ces principes se trouvent maintenus dans ce qu'ils ont de plus favorable à la liberté des citoyens, à l'ordre intérieur et aux idées de justice; les ordonnances d'Orléans, de Blois et de Paris sont des chefs-d'œuvre de raison et de sagesse, et les dispositions qu'elles renferment sont par leur libéralité en contradiction manifeste avec l'esprit de contention et d'usurpation qui se montre dans le langage et dans les actes des députés qui les ont fait adopter. C'est que ces dispositions avaient été demandées dans les assemblées de bailliages et dans les Etats provinciaux où les députés avaient été élus. Elles étaient inspirées aux localités, non par des théories, mais par les souffrances qu'elles éprouvaient; elles indiquaient les plaies faites au corps social par les vices qui s'y étaient introduits. Les députés, élus sous l'influence des passions qui dominaient au centre, participaient aux déviations des esprits, et concouraient, par les fausses doctrines qu'ils appuyaient, à augmenter ces vices, mais comme ils recevaient des mandats formels dont ils ne pouvaient s'écarter, ils étaient forcés de demander des remèdes contre les désordres qu'ils contribuaient à faire naître.

Au reste, il faut reconnaître que le tiers-état a presque toujours indiqué les causes du mal avec franchise et avec courage; et s'il n'a pas réussi à les surmonter, c'est que la complication de ces causes avec le principe religieux lui ôtait l'appui du clergé, comme leur complication avec l'intérêt féodal lui ôtait l'appui de la noblesse.

Enfin, quand bien même la liberté politique et les assemblées nationales qui en sont la réalisation, ne seraient pas un droit fondamental, hors de question dans cette monarchie, on ne pourrait les juger d'après la conduite qu'elles ont tenue dans ces temps de troubles. Ces assemblées, viciées dans leurs élections, viciées dans leurs formes essentielles, étaient convoquées dans l'intérêt des passions dominantes, non pour faire cesser les collisions, mais pour

servir la fureur des partis et la politique perfide et astucieuse des gouvernants. L'assemblée d'Orléans fut un guet-à-pens pour arrêter le chef des protestants; l'assemblée de Blois fut un guet-à-pens pour assassiner le chef des ligueurs. La bascule royale des derniers Valois se servit de l'institution représentative pour frapper à droite et à gauche. Le mal que cette institution a produit appartient donc à l'esprit de désordre qui s'était placé dans le principe religieux comme le point le plus haut de la société, afin de dominer tous les autres principes. Le bien qu'elle a produit est à elle; les principes n'agissent qu'au-dessous d'eux. Les assemblées ne pouvaient rectifier les déviations religieuses, mais elles pouvaient rectifier les déviations de la justice, les abus de pouvoir des partis armés, et réparer toutes les lésions qu'une administration faible et corrompue faisait à la liberté et à la propriété des citoyens. Les assemblées ont rempli ce devoir dans le silence de leurs bureaux; et les monuments législatifs qu'elles nous ont laissés forment un trop grand contraste avec l'esprit des gouvernements d'alors, les excès et les déportements des partis et la confusion universelle, pour qu'on puisse croire que ces lois eussent pu voir le jour si elles n'étaient sorties des gémissements mêmes de cette nation foulée aux pieds par les factions.



HENRI III.

CHAPITRE PREMIER.

Le duc d'Anjou revient en France, où il est proclamé roi.

Une heure après la mort de Charles IX, Catherine revint à Paris et s'y fit déclarer régente : un envoyé fut dépêché pour porter au roi de Pologne cette importante nouvelle. Quoique la paix ne fût point rompue, des discordes sanglantes éclataient sur divers points du royaume, et les querelles des partis se vidaient à main armée. Les politiques, nouvelle faction qui regardait le duc d'Alençon comme son chef, traitaient publiquement avec les protestants ; et à la suite d'une conférence dans la ville de Milhaud en Rouërgue, les premiers étaient convenus d'assurer une entière liberté au nouveau culte, tandis que les seconds devaient ne poser les armes que lorsque les maréchaux de Montmorency et de Cossé seraient sortis de prison. Montmorency d'Anville, gouverneur du Languedoc, avait adhéré à cette ligue, et les ressources qu'il était en état de fournir rendaient les protestants plus puissants que jamais. Catherine résolut de ménager tous les partis jusqu'au retour de son fils, qui ne pouvait être éloigné. On la pressa d'ouvrir aux prisonniers les portes du château de Vincennes; elle déclara qu'il n'appartenait qu'au roi de décider de leur sort. Cependant elle fit un acte de sévérité auquel sa position servit d'excuse : Montgommery, qui avait eu le malheur de porter, dans un tournoi, un coup mortel à Henri II, s'était déclaré avec ardeur pour la nouvelle religion; il avait rendu

de grands services aux protestants, et c'était lui qui avait recueilli et sauvé les débris de leur armée après la bataille de Moncontour. Il faisait alors en Normandie une guerre cruelle; investi dans Domfront par le maréchal de Martigues, il fut obligé de se rendre, et la capitulation qu'il obtint n'empêcha pas qu'il ne portât quelques jours après sa tête sur l'échafaud. Cette exécution, qui violait un traité, ne produisit pas l'effet que la régente aurait pu craindre; on ne trouva pas extraordinaire qu'elle eût saisi l'occasion de punir le meurtrier involontaire de son époux, et l'on blâma Montgommery d'avoir porté les armes contre la veuve et les enfants du monarque dont il avait tranché les jours.

Chéverant ne mit que quatorze jours pour se rendre à Cracovie; il salua le roi de Pologne comme roi de France, et ce prince prit aussitôt le nom de Henri III. Impatient de quitter un pays où il n'avait éprouvé que des ennuis et des dégoûts, et où il n'avait eu d'autres distractions que des correspondances mystérieuses avec quelques femmes de la cour de France, le monarque, avide de jouir de sa nouvelle couronne, et se figurant qu'elle ne lui procurerait que des plaisirs, n'attendit pas les délais qu'auraient exigés les préparatifs d'un voyage régulier. Craignant d'être retardé ou retenu, il s'échappa la nuit de son palais, suivi d'un petit nombre de courtisans, et il quitta la Pologne en fugitif (18 juin). Cette étourderie, qui pouvait avoir les suites les plus graves, était peut-être excusable dans un prince de vingt-trois ans; mais on découvrit bientôt que sa légèreté cachait des vices plus réels, et l'on prévit qu'il démentirait les heureuses espérances que sa jeunesse avait fait concevoir.

Il traversa lentement l'Allemagne, s'arrêta dans Venise, où

les fêtes lui furent prodiguées, et fit un long séjour à Turin. La duchesse de Savoie, sa tante, attaquée d'une maladie mortelle, le conjura de rendre à son époux Emmanuel-Philibert, le petit nombre de places que la France avait conservées en Piémont depuis le traité de Cateau-Cambrésis. Il y consentit, sans réfléchir que ce premier acte de son règne blesserait l'orgueil de ses sujets, et il ne se réserva que le marquisat de Saluces, qu'il était désormais impossible de défendre. Le nouveau monarque ne montra pas plus d'habileté dans les premières relations qu'il eut avec les chefs de parti. Il repoussa d'Anville, qui était venu lui offrir sa médiation, et détermina ainsi les politiques à resserrer les liens qui les unissaient aux protestants. Cette conduite inspira les plus vives inquiétudes aux hommes éclairés qui s'étaient rendus à Turin pour lui offrir leurs hommages ; le célèbre négociateur de Foix surtout ne se dissimula point que de nouvelles guerres consommeraient la ruine du royaume. « Je l'ai vu, dit de Thou qui l'ac-« compagnait, je l'ai vu en soupirer de regret, et soutenir « qu'on ne serait pas longtemps à se repentir d'une résolu-« tion si pernicieuse, et prise avec tant de précipitation. »

Henri III entra en France le 5 septembre par le pont de Beauvoisin; il combla de bontés le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qui, toujours prisonniers, étaient venus au-devant de lui; il promit au premier le royaume de Pologne, au second la lieutenance générale, feignit de les mettre en liberté, et ne cessa point de les faire garder à vue. Il joignit bientôt sa mère, qui s'était avancée jusqu'à Lyon. Là, commençant à mêler la mollesse et les plaisirs avec les pratiques de dévotion les plus minutieuses, il s'occupa beaucoup moins de la guerre qui se rallumait de toutes parts, que de son amour pour

Louise de Vaudemont, nièce du duc de Lorraine, qu'il avait vue l'année précédente en passant par Nancy. Sans être arrêté par l'inclination que cette jeune princesse nourrissait pour le comte de Salm, il déclara qu'il voulait l'épouser; résolution qui inquiéta Catherine sur l'influence que cette union donnerait à la maison de Guise, et à laquelle elle ne se prêta que lorsqu'elle apprit que le cardinal de Lorraine, l'homme de cette maison qu'elle redoutait le plus, était mort subitement à Avignon, pour avoir suivi pieds-nus, dans une saison rigoureuse, une procession de pénitents (26 décembre).

CHAPITRE II.

Sacre de Henri III. — Evasion du duc d'Alençon et du prince de Navarre.

Le mariage et le sacre du roi eurent lieu à Reims presque en même temps (février 1575). Possesseur d'une épouse charmante, Henri s'empressa de la montrer aux parisiens, qui, déjà fort attachés à la maison de Lorraine, se flattèrent que cette maison deviendrait encore plus puissante par le crédit de la jeune reine. Mais Louise, modeste et timide, ne réalisa pas les espérances de ses parents : peu éblouie d'une couronne qui lui avait coûté le sacrifice le plus douloureux, elle ne prit aucune part aux affaires, et, constamment soumise aux volontés de son époux, elle ne s'attacha tendrement à lui, que lorsque des malheurs trop mérités lui eurent aliéné tous les autres cœurs.

Ce monarque, qui montrait la plus profonde sécurité au moment où tant d'abîmes étaient ouverts sous ses pas, avait pour favori Louis Bérenger Duguast, entièrement dévoué à la reine-mère. Cet homme, doué de toutes les qualités extérieu-

res, mais aveuglé par sa fortune subite, avait adressé ses vœux à la reine de Navarre, qui, déjà consolée de la mort de La Mole, passait pour n'être pas insensible aux hommages du fameux Bussy d'Amboise, l'idole des femmes de ce temps. Repoussé par cette princesse, à laquelle il n'avait probablement voulu s'attacher qu'afin d'obtenir la révélation de ses secrets, Duguast conçut contre elle la haine la plus violente : ayant tenté en vain d'assassiner Bussy, il rendit publique son intrigue avec Marguerite, et fit rougir le roi de Navarre du déshonneur que cette découverte répandait sur lui. Le jeune prince, entièrement subjugué par Mme de Sauve, était fort indifférent à la conduite de sa femme; cependant il crut devoir lui témoigner son mécontentement, et il la contraignit à chasser Mlle de Tasigny, l'une de ses filles d'honneur, soupçonnée de favoriser ses entrevues secrètes avec Bussy. Marguerite, piquée au vif, exhala sa colère contre un époux dont elle n'était pas habituée à éprouver la jalousie. « La « douleur que je ressentis, dit-elle dans ses *Mémoires*, ban« nissant toute prudence de moy, m'abandonna à l'ennuy, et « je ne pus plus me forcer de rechercher le roy mon mary : « de sorte que de Guast et Mme de Sauve d'un costé l'estran« geant de moy, et moy m'éloignant aussy, nous ne cou« chions plus et ne parlions plus ensemble. »

Elle se lia plus intimement avec le duc d'Alençon, rival de son époux près de Mme de Sauve; elle lui fit sentir qu'il était joué par une femme artificieuse et coquette, réveilla son ambition, que cette inclination étouffait, lui représenta que les protestants et les politiques n'attendaient que lui pour commencer la guerre civile, et parvint à le faire échapper de la cour (15 septembre). Le duc se mit aussitôt à la tête d'une

tiers dans les assemblées générales, pour toutes les questions où elle était intéressée, et il y avait un grand nombre de nobles parmi les députés du tiers. Cet état de choses explique l'empressement des grands seigneurs à demander les Etats-Généraux, et la facilité que trouva le pouvoir ministériel à en ajourner la convocation.

Les Etats de 1614 mettent en évidence ces altérations de l'institution représentative. La chambre du tiers montra à la fois du patriotisme dans ses vues et une certaine fermeté dans la défense de sa dignité outragée par le langage des députés de la noblesse; elle attaqua de prime abord l'abus capital de la situation sociale, sans s'effrayer de la violente réaction qu'elle allait attirer contre elle. La féodalité s'était servie de ses forteresses pour se faire donner le trésor public; et les pensions, qui, à la mort de Henri IV, se montaient à six cent vingt-trois mille francs, s'élevaient en 1610 à plus de quatre millons, somme énorme pour cette époque. La chambre du tiers demanda ou la suspension des tailles, ou la suspension des pensions, jusqu'à ce que, par les cahiers, elle eût obtenu leur suppression totale. Ce fut le signal d'un violent orage contre le tiers. La chambre de la noblesse s'offensa qu'on eût dit, dans la discussion, qu'il n'était « ni séant ni juste que le service de la noblesse, « qui était naturellement dû au roi, fût acheté par argent. » Le clergé s'entremit pour une réconciliation et dicta au tiers les termes d'une réparation, à laquelle l'orateur prit sur lui d'ajouter de son chef « que la France étoit mère commune « des trois ordres, dont celui de l'Eglise tenoit le rang « d'aîné, la noblesse de puîné, que le tiers-état avoit à la « vérité le dernier rang, comme cadet; mais qu'il se ren- « controit quelquefois aux familles, que *tels cadets relevoient « les maisons que les aînés avoient ruinées*, et que, pour « ce, ne leur devoit être à mépris, ains à respect, qui doit « être suivant la dignité des ordres. » La noblesse vit une nouvelle injure dans ce discours. Le baron de Sénecey, président de la chambre aristocratique, prit la parole pour remettre

le tiers-état à sa place : il dit que le tiers ne pouvait se considérer comme cadet, « n'étant ni du même sang ni de la « même vertu, » et autres choses de cette espèce, à la suite desquelles la noble chambre, assistée du clergé, crut devoir se plaindre au roi de l'impertinence du tiers-état.

Cet incident fut suivi d'une autre démarche du tiers qui prouve que les principes constitutifs, compromis au milieu des passions que les querelles religieuses avaient fait naître, s'étaient conservés dans la nation. Il décida que dans ses cahiers il serait inséré un article portant : « Que pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années, contre les rois et les puissances souveraines établies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne « tendent qu'à les troubler et subvertir, le roi sera supplié de « faire arrêter en l'assemblée de ses Etats, pour loi fondamentale du royaume, qui soit notoire à tous, que, comme « il est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle « qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit « sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de « nos rois, ni dispenser leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause et prétexte « que ce puisse être ; que tous les sujets, de quelque qualité qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et véritable, que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de l'enseigner et publier, etc. »

Cette résolution, dont la portée morale était la condamnation de l'ancienne ligue, atteignait dans les souvenirs le clergé et une grande partie de la noblesse. La chambre ecclésiastique invoqua à son tour l'assistance de la chambre noble, et, forte de son adhésion, elle députa vers l'assemblée du tiers le cardinal Du Perron, qui professa ouvertement les doctrines ultramontaines et demanda au tiers-état de trouver « bon que l'article fût tiré et ôté de ses cahiers. » L'assemblée du tiers persista à le maintenir en offrant seulement de changer les mots « qui pouvaient troubler les ec-

tiers dans les assemblées générales, pour toutes les questions où elle était intéressée, et il y avait un grand nombre de nobles parmi les députés du tiers. Cet état de choses explique l'empressement des grands seigneurs à demander les Etats-Généraux, et la facilité que trouva le pouvoir ministériel à en ajourner la convocation.

Les Etats de 1614 mettent en évidence ces altérations de l'institution représentative. La chambre du tiers montra à la fois du patriotisme dans ses vues et une certaine fermeté dans la défense de sa dignité outragée par le langage des députés de la noblesse; elle attaqua de prime abord l'abus capital de la situation sociale, sans s'effrayer de la violente réaction qu'elle allait attirer contre elle. La féodalité s'était servie de ses forteresses pour se faire donner le trésor public; et les pensions, qui, à la mort de Henri IV, se montaient à six cent vingt-trois mille francs, s'élevaient en 1610 à plus de quatre millons, somme énorme pour cette époque. La chambre du tiers demanda ou la suspension des tailles, ou la suspension des pensions, jusqu'à ce que, par les cahiers, elle eût obtenu leur suppression totale. Ce fut le signal d'un violent orage contre le tiers. La chambre de la noblesse s'offensa qu'on eût dit, dans la discussion, qu'il n'était « ni séant ni juste que le service de la noblesse, « qui était naturellement dû au roi, fût acheté par argent. » Le clergé s'entremit pour une réconciliation et dicta au tiers les termes d'une réparation, à laquelle l'orateur prit sur lui d'ajouter de son chef « que la France étoit mère commune « des trois ordres, dont celui de l'Eglise tenoit le rang « d'aîné, la noblesse de puîné, que le tiers-état avoit à la « vérité le dernier rang, comme cadet; mais qu'il se ren- « controit quelquefois aux familles, que *tels cadets relevoient « les maisons que les aînés avoient ruinées*, et que, pour « ce, ne leur devoit être à mépris, ains à respect, qui doit « être suivant la dignité des ordres. » La noblesse vit une nouvelle injure dans ce discours. Le baron de Sénecey, président de la chambre aristocratique, prit la parole pour remettre

le tiers-état à sa place : il dit que le tiers ne pouvait se considérer comme cadet, « n'étant ni du même sang ni de la « même vertu, » et autres choses de cette espèce, à la suite desquelles la noble chambre, assistée du clergé, crut devoir se plaindre au roi de l'impertinence du tiers-état.

Cet incident fut suivi d'une autre démarche du tiers qui prouve que les principes constitutifs, compromis au milieu des passions que les querelles religieuses avaient fait naître, s'étaient conservés dans la nation. Il décida que dans ses cahiers il serait inséré un article portant : « Que pour arrêter le cours de la pernicieuse doctrine qui s'introduit depuis quelques années, contre les rois et les puissances souveraines établies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne tendent qu'à les troubler et subvertir, le roi sera supplié de faire arrêter en l'assemblée de ses Etats, pour loi fondamentale du royaume, qui soit notoire à tous, que, comme il est reconnu souverain en son Etat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser leurs sujets de la fidélité et obéissance qu'ils lui doivent, pour quelque cause et prétexte que ce puisse être; que tous les sujets, de quelque qualité qu'ils soient, tiendront cette loi pour sainte et véritable, que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de l'enseigner et publier, etc. »

Cette résolution, dont la portée morale était la condamnation de l'ancienne ligue, atteignait dans les souvenirs le clergé et une grande partie de la noblesse. La chambre ecclésiastique invoqua à son tour l'assistance de la chambre noble, et, forte de son adhésion, elle députa vers l'assemblée du tiers le cardinal Du Perron, qui professa ouvertement les doctrines ultramontaines et demanda au tiers-état de trouver « bon que l'article fût tiré et ôté de ses cahiers. » L'assemblée du tiers persista à le maintenir en offrant seulement de changer les mots « qui pouvaient troubler les ec-

clésiastiques. » Le parlement, instruit de ces débats, crut devoir intervenir pour censurer le discours du cardinal. La cour, afin d'empêcher sans doute qu'on ne remuât les cendres de cet incendie qui avait dévoré la France, fit défense aux Etats de s'occuper de ces matières ; le clergé, encouragé par cette décision, qui lui semblait un blâme contre le tiers-état, renouvela la tentative de faire recevoir le concile de Trente : cette proposition fut écartée unanimement. Tout le reste de la session fut consacré à la rédaction des cahiers qui relevaient des abus particuliers nés des désordres de l'époque, et indiquaient les moyens d'y remédier.

Le président Hénault a joint l'annotation suivante à la mention qu'il fait de cette assemblée : « Ces Etats sont les « derniers que l'on ait eus, *parce qu'on en reconnut l'inu-« tilité*; plusieurs objets furent présentés, et tous furent con-« tredits, *suivant les interêts différents des trois Etats.* » Le président Hénault, homme du parlement, montre dans tout son livre une grande partialité contre les assemblées nationales. On peut toutefois conclure de sa remarque, que si les Etats de 1614 n'ont pas eu toute l'utilité qu'on en attendait, c'est parce que les trois ordres, au lieu de se fondre dans une délibération commune, se constituèrent dans leur intérêt particulier. Il s'en faut cependant que ces Etats aient été inutiles : ils ont produit cette belle et grande ordonnance de 1629, en quatre cent cinquante articles, dont plusieurs ont été adoptés de nos jours par les rédacteurs du Code civil ; ce monument admiré de nos jurisconsultes suffirait seul pour prouver l'utilité de l'institution représentative, si l'expérience n'avait pas montré que cette institution était non-seulement utile, mais nécessaire, puisque le parlement lui-même a été conduit par la force des choses à se démettre en sa faveur du pouvoir législatif qu'il avait usurpé sur elle.

Il est très-remarquable que ces assemblées, convoquées dans des circonstances aussi violentes, et qui ont montré dans leur conduite politique un oubli presque complet des grands

principes de cette monarchie, ont toutes attaché leur nom à des ordonnnances où ces principes se trouvent maintenus dans ce qu'ils ont de plus favorable à la liberté des citoyens, à l'ordre intérieur et aux idées de justice; les ordonnances d'Orléans, de Blois et de Paris sont des chefs-d'œuvre de raison et de sagesse, et les dispositions qu'elles renferment sont par leur libéralité en contradiction manifeste avec l'esprit de contention et d'usurpation qui se montre dans le langage et dans les actes des députés qui les ont fait adopter. C'est que ces dispositions avaient été demandées dans les assemblées de bailliages et dans les Etats provinciaux où les députés avaient été élus. Elles étaient inspirées aux localités, non par des théories, mais par les souffrances qu'elles éprouvaient; elles indiquaient les plaies faites au corps social par les vices qui s'y étaient introduits. Les députés, élus sous l'influence des passions qui dominaient au centre, participaient aux déviations des esprits, et concouraient, par les fausses doctrines qu'ils appuyaient, à augmenter ces vices, mais comme ils recevaient des mandats formels dont ils ne pouvaient s'écarter, ils étaient forcés de demander des remèdes contre les désordres qu'ils contribuaient à faire naître.

Au reste, il faut reconnaître que le tiers-état a presque toujours indiqué les causes du mal avec franchise et avec courage; et s'il n'a pas réussi à les surmonter, c'est que la complication de ces causes avec le principe religieux lui ôtait l'appui du clergé, comme leur complication avec l'intérêt féodal lui ôtait l'appui de la noblesse.

Enfin, quand bien même la liberté politique et les assemblées nationales qui en sont la réalisation, ne seraient pas un droit fondamental, hors de question dans cette monarchie, on ne pourrait les juger d'après la conduite qu'elles ont tenue dans ces temps de troubles. Ces assemblées, viciées dans leurs élections, viciées dans leurs formes essentielles, étaient convoquées dans l'intérêt des passions dominantes, non pour faire cesser les collisions, mais pour

servir la fureur des partis et la politique perfide et astucieuse des gouvernants. L'assemblée d'Orléans fut un guet-à-pens pour arrêter le chef des protestants; l'assemblée de Blois fut un guet-à-pens pour assassiner le chef des ligueurs. La bascule royale des derniers Valois se servit de l'institution représentative pour frapper à droite et à gauche. Le mal que cette institution a produit appartient donc à l'esprit de désordre qui s'était placé dans le principe religieux comme le point le plus haut de la société, afin de dominer tous les autres principes. Le bien qu'elle a produit est à elle; les principes n'agissent qu'au-dessous d'eux. Les assemblées ne pouvaient rectifier les déviations religieuses, mais elles pouvaient rectifier les déviations de la justice, les abus de pouvoir des partis armés, et réparer toutes les lésions qu'une administration faible et corrompue faisait à la liberté et à la propriété des citoyens. Les assemblées ont rempli ce devoir dans le silence de leurs bureaux; et les monuments législatifs qu'elles nous ont laissés forment un trop grand contraste avec l'esprit des gouvernements d'alors, les excès et les déportements des partis et la confusion universelle, pour qu'on puisse croire que ces lois eussent pu voir le jour si elles n'étaient sorties des gémissements mêmes de cette nation foulée aux pieds par les factions.



HENRI III.

CHAPITRE PREMIER.

Le duc d'Anjou revient en France, où il est proclamé roi.

Une heure après la mort de Charles IX, Catherine revint à Paris et s'y fit déclarer régente : un envoyé fut dépêché pour porter au roi de Pologne cette importante nouvelle. Quoique la paix ne fût point rompue, des discordes sanglantes éclataient sur divers points du royaume, et les querelles des partis se vidaient à main armée. Les politiques, nouvelle faction qui regardait le duc d'Alençon comme son chef, traitaient publiquement avec les protestants ; et à la suite d'une conférence dans la ville de Milhaud en Rouergue, les premiers étaient convenus d'assurer une entière liberté au nouveau culte, tandis que les seconds devaient ne poser les armes que lorsque les maréchaux de Montmorency et de Cossé seraient sortis de prison. Montmorency d'Anville, gouverneur du Languedoc, avait adhéré à cette ligue, et les ressources qu'il était en état de fournir rendaient les protestants plus puissants que jamais. Catherine résolut de ménager tous les partis jusqu'au retour de son fils, qui ne pouvait être éloigné. On la pressa d'ouvrir aux prisonniers les portes du château de Vincennes ; elle déclara qu'il n'appartenait qu'au roi de décider de leur sort. Cependant elle fit un acte de sévérité auquel sa position servit d'excuse : Montgommery, qui avait eu le malheur de porter, dans un tournoi, un coup mortel à Henri II, s'était déclaré avec ardeur pour la nouvelle religion ; il avait rendu

de grands services aux protestants, et c'était lui qui avait recueilli et sauvé les débris de leur armée après la bataille de Moncontour. Il faisait alors en Normandie une guerre cruelle; investi dans Domfront par le maréchal de Martigues, il fut obligé de se rendre, et la capitulation qu'il obtint n'empêcha pas qu'il ne portât quelques jours après sa tête sur l'échafaud. Cette exécution, qui violait un traité, ne produisit pas l'effet que la régente aurait pu craindre; on ne trouva pas extraordinaire qu'elle eût saisi l'occasion de punir le meurtrier involontaire de son époux, et l'on blâma Montgommery d'avoir porté les armes contre la veuve et les enfants du monarque dont il avait tranché les jours.

Chémérant ne mit que quatorze jours pour se rendre à Cracovie; il salua le roi de Pologne comme roi de France, et ce prince prit aussitôt le nom de Henri III. Impatient de quitter un pays où il n'avait éprouvé que des ennuis et des dégoûts, et où il n'avait eu d'autres distractions que des correspondances mystérieuses avec quelques femmes de la cour de France, le monarque, avide de jouir de sa nouvelle couronne, et se figurant qu'elle ne lui procurerait que des plaisirs, n'attendit pas les délais qu'auraient exigés les préparatifs d'un voyage régulier. Craignant d'être retardé ou retenu, il s'échappa la nuit de son palais, suivi d'un petit nombre de courtisans, et il quitta la Pologne en fugitif (18 juin). Cette étourderie, qui pouvait avoir les suites les plus graves, était peut-être excusable dans un prince de vingt-trois ans; mais on découvrit bientôt que sa légèreté cachait des vices plus réels, et l'on prévit qu'il démentirait les heureuses espérances que sa jeunesse avait fait concevoir.

Il traversa lentement l'Allemagne, s'arrêta dans Venise, où

les fêtes lui furent prodiguées, et fit un long séjour à Turin. La duchesse de Savoie, sa tante, attaquée d'une maladie mortelle, le conjura de rendre à son époux Emmanuel-Philibert, le petit nombre de places que la France avait conservées en Piémont depuis le traité de Cateau-Cambrésis. Il y consentit, sans réfléchir que ce premier acte de son règne blesserait l'orgueil de ses sujets, et il ne se réserva que le marquisat de Saluces, qu'il était désormais impossible de défendre. Le nouveau monarque ne montra pas plus d'habileté dans les premières relations qu'il eut avec les chefs de parti. Il repoussa d'Anville, qui était venu lui offrir sa médiation, et détermina ainsi les politiques à resserrer les liens qui les unissaient aux protestants. Cette conduite inspira les plus vives inquiétudes aux hommes éclairés qui s'étaient rendus à Turin pour lui offrir leurs hommages ; le célèbre négociateur de Foix surtout ne se dissimula point que de nouvelles guerres consommeraient la ruine du royaume. « Je l'ai vu, dit de Thou qui l'ac-
« compagnait, je l'ai vu en soupirer de regret, et soutenir
« qu'on ne serait pas longtemps à se repentir d'une résolu-
« tion si pernicieuse, et prise avec tant de précipitation. »

Henri III entra en France le 5 septembre par le pont de Beauvoisin; il combla de bontés le duc d'Alençon et le roi de Navarre, qui, toujours prisonniers, étaient venus au-devant de lui; il promit au premier le royaume de Pologne, au second la lieutenance générale, feignit de les mettre en liberté, et ne cessa point de les faire garder à vue. Il joignit bientôt sa mère, qui s'était avancée jusqu'à Lyon. Là, commençant à mêler la mollesse et les plaisirs avec les pratiques de dévotion les plus minutieuses, il s'occupa beaucoup moins de la guerre qui se rallumait de toutes parts, que de son amour pour

Louise de Vaudemont, nièce du duc de Lorraine, qu'il avait vue l'année précédente en passant par Nancy. Sans être arrêté par l'inclination que cette jeune princesse nourrissait pour le comte de Salm, il déclara qu'il voulait l'épouser; résolution qui inquiéta Catherine sur l'influence que cette union donnerait à la maison de Guise, et à laquelle elle ne se prêta que lorsqu'elle apprit que le cardinal de Lorraine, l'homme de cette maison qu'elle redoutait le plus, était mort subitement à Avignon, pour avoir suivi pieds-nus, dans une saison rigoureuse, une procession de pénitents (26 décembre).

CHAPITRE II.

Sacre de Henri III. — Evasion du duc d'Alençon et du prince de Navarre.

Le mariage et le sacre du roi eurent lieu à Reims presque en même temps (février 1575). Possesseur d'une épouse charmante, Henri s'empressa de la montrer aux parisiens, qui, déjà fort attachés à la maison de Lorraine, se flattèrent que cette maison deviendrait encore plus puissante par le crédit de la jeune reine. Mais Louise, modeste et timide, ne réalisa pas les espérances de ses parents : peu éblouie d'une couronne qui lui avait coûté le sacrifice le plus douloureux, elle ne prit aucune part aux affaires, et, constamment soumise aux volontés de son époux, elle ne s'attacha tendrement à lui, que lorsque des malheurs trop mérités lui eurent aliéné tous les autres cœurs.

Ce monarque, qui montrait la plus profonde sécurité au moment où tant d'abîmes étaient ouverts sous ses pas, avait pour favori Louis Bérenger Duguast, entièrement dévoué à la reine-mère. Cet homme, doué de toutes les qualités extérieu-

res, mais aveuglé par sa fortune subite, avait adressé ses vœux à la reine de Navarre, qui, déjà consolée de la mort de La Mole, passait pour n'être pas insensible aux hommages du fameux Bussy d'Amboise, l'idole des femmes de ce temps. Repoussé par cette princesse, à laquelle il n'avait probablement voulu s'attacher qu'afin d'obtenir la révélation de ses secrets, Duguast conçut contre elle la haine la plus violente : ayant tenté en vain d'assassiner Bussy, il rendit publique son intrigue avec Marguerite, et fit rougir le roi de Navarre du déshonneur que cette découverte répandait sur lui. Le jeune prince, entièrement subjugué par Mme de Sauve, était fort indifférent à la conduite de sa femme; cependant il crut devoir lui témoigner son mécontentement, et il la contraignit à chasser Mlle de Tasigny, l'une de ses filles d'honneur, soupçonnée de favoriser ses entrevues secrètes avec Bussy. Marguerite, piquée au vif, exhala sa colère contre un époux dont elle n'était pas habituée à éprouver la jalousie. « La « douleur que je ressentis, dit-elle dans ses *Mémoires*, ban- « nissant toute prudence de moy, m'abandonna à l'ennuy, et « je ne pus plus me forcer de rechercher le roy mon mary : « de sorte que de Guast et Mme de Sauve d'un costé l'estran- « geant de moy, et moy m'éloignant aussy, nous ne cou- « chions plus et ne parlions plus ensemble. »

Elle se lia plus intimement avec le duc d'Alençon, rival de son époux près de Mme de Sauve; elle lui fit sentir qu'il était joué par une femme artificieuse et coquette, réveilla son ambition, que cette inclination étouffait, lui représenta que les protestants et les politiques n'attendaient que lui pour commencer la guerre civile, et parvint à le faire échapper de la cour (15 septembre). Le duc se mit aussitôt à la tête d'une

armée grossie par les renforts que le prince de Condé avait obtenus en Allemagne. Le duc de Guise, envoyé contre lui, remporta un avantage assez considérable près de Dormans, et ce fut là qu'il reçut au visage la blessure qui lui fit donner le nom de *Balafré*. Catherine, effrayée de l'enthousiasme qu'excitait cette victoire, se pressa de lier une négociation : elle y employa les maréchaux de Montmorency et de Cossé, qui furent mis en liberté, et elle obtint une trève de six mois fort désavantageuse pour le roi.

Cependant Duguast, contre qui s'élevait la haine de tous les partis, fut inopinément tué dans le palais : on attribua, mais sans fondement, ce crime à la reine de Navarre, qui venait de recevoir de lui le plus sanglant outrage, et l'on prétendit même qu'ayant appelé la nuit l'assassin dans son appartement, elle ne s'était pas bornée à lui promettre de faire sa fortune. Cette imputation ne semble pas s'accorder avec le caractère de Marguerite, qui, ne cherchant au milieu des plus affreux désastres qu'à mener une vie douce et voluptueuse, ne montra jamais de cruauté. Quoiqu'il en soit, le roi reçut froidement la nouvelle de l'assassinat de son favori ; il ne témoigna ni regret ni colère, et l'on put dès-lors prévoir le sort de ceux qui s'attacheraient à lui.

Le roi de Navarre passa l'hiver à la cour sans témoigner qu'il voulût suivre l'exemple du duc d'Alençon ; mais, averti par cette femme qu'on tramait contre lui quelque noir projet, et fatigué d'ailleurs de la vie oisive qu'il menait depuis son mariage, il feignit, dans les premiers jours du printemps, une grande partie de chasse, et parvint à se dérober à ses surveillants.

Cette évasion, qui dérangeait tous les plans de Henri III et

de sa mère, les remplit d'effroi et de courroux; ils s'en prirent à Marguerite, qui cependant, comme on l'a vu, ne vivait plus avec son mari, et lui firent subir une prison rigoureuse dans son appartement. Cette princesse, qui à l'âge de vingt-trois ans s'était mêlée de tant d'intrigues galantes et politiques, privée alors de tout ce qui lui avait procuré des distractions agréables, ne trouva de consolation que dans la culture de son esprit. Ses dispositions heureuses pour les lettres se développèrent dans la solitude, et les méditations auxquelles elle se livra lui firent même embrasser des objets beaucoup plus élevés. « Je reçus, dit-elle dans ses *Mémoires*, ces deux « biens de la tristesse et de l'isolement à ma première captivité, de me plaire à l'estude et de m'adonner à la dévotion, « bien que je ne les eusse jamais goûtées entre les vanités et « magnificences de ma première fortune. » Heureuse si le cours des événements ne l'eût pas fait rentrer bientôt dans le tourbillon du monde et des affaires !

A peine le roi de Navarre fut-il libre, qu'il abjura la religion catholique, et rentra dans le sein de l'Eglise protestante. Il établit à Nérac sa jeune sœur Catherine; qui, aussi zélée pour le culte nouveau que l'avait été leur mère Jeanne d'Albret, ne laissait pas cependant d'aimer les plaisirs et de cultiver les arts agréables : plus sage que la reine de Navarre sa belle-sœur, mais aussi empressée qu'elle de prendre part aux affaires politiques, elle faisait; si l'on en croit l'un des seigneurs qui étaient admis dans son intimité, les délices de sa petite cour. « Elle avait; dit-il; de belles qualités, était « douée d'une figure charmante, chantait des mieux, jouait « fort joliment du luth, composait quelques rimes; de sorte « que, lui rendant l'honneur que je lui dois; elle me di-

« sait familièrement ses conceptions et moy les miennes. »

Le duc d'Alençon, reconnu jusqu'alors pour le chef des protestants et des politiques, fut bientôt effacé par le roi de Navarre, qui déploya les plus grands talents militaires; et il perdit toute influence dans un parti qu'il n'avait embrassé que pour satisfaire de petites passions. Le prince de Condé, qui le méprisait, entra en France avec une armée de reistres, pénétra dans le Bourbonnais, et déclara qu'il n'obéirait qu'au roi de Navarre; ainsi, moins de quatre ans après la Saint-Barthélemy, les protestants avaient un chef bien plus redoutable que l'amiral.

CHAPITRE III.

Commencements de la Ligue.

La reine-mère profita aussitôt de cette division pour négocier; elle mit en liberté Marguerite, et la conduisit à Sens vers le duc d'Alençon, sur qui elle savait qu'elle avait beaucoup d'empire; toutes deux firent aux mécontents les offres les plus brillantes; et leurs efforts, secondés par les séductions des femmes de la cour, aboutirent à une apparente pacification (14 mai). Les protestants furent mis presque sur la même ligne que les catholiques; on leur donna huit places de sûreté, et les Etats-Généraux furent promis dans six mois. Le roi et sa mère revenaient au système qui avait été adopté dans les premières années du règne de Charles IX; ils voulaient que les partis fussent d'égale force, espérant en devenir les arbitres, ou les détruire l'un par l'autre.

Un des articles du traité fut le prétexte et non la cause d'un événement qui devait avoir les suites les plus funestes. Le

prince de Condé avait obtenu le gouvernement de la Picardie, province la plus catholique du royaume; on ne voulut pas l'y recevoir, et le duc de Guise se servit du mécontentement des peuples pour former, au nom d'Humières, gouverneur de Péronne, une ligue formidable contre les protestants. Il y avait déjà eu dans d'autres provinces quelques confédérations de ce genre, et l'on a vu que Tavannes et Montluc s'étaient efforcés d'en former à Dijon et à Toulouse; mais aucune n'avait pris de consistance, et il était réservé à celle de Péronne de passer les espérances des hommes qui en avaient conçu l'idée. L'acte de cette confédération dérobait les sujets à l'obéissance due au roi, et les soumettait à des chefs particuliers qui prenaient les ordres d'un conseil invisible.

La conduite de Henri III contribua beaucoup aux succès de cette immense association, qui comprit par la suite tous les catholiques du royaume. Au milieu des calamités publiques, il s'entourait de favoris auxquels il prodiguait ses trésors, et il se livrait avec eux à des amusements puérils et scandaleux; Caylus, Maugiron, Livarot, Saint-Mesgrin, Nogaret, La Valette, à la fleur de l'âge, et d'une figure charmante, insultaient à la misère générale par leur luxe effréné, et leur crédit semblait même l'emporter sur celui de Catherine de Médicis. Le roi essayait de calmer les préventions du peuple par des actes de dévotion auxquels il forçait ces jeunes gens d'assister; mais on ne lui savait aucun gré de cette déférence, et ses ennemis répondaient qu'il joignait l'hypocrisie à ses autres vices.

Les hostilités avaient recommencé sans déclaration de guerre, et le roi de Navarre, justifiant par ses exploits les espérances des protestants, s'était emparé de presque toute la

Guienne, lorsque les États-Généraux s'assemblèrent à Blois le 18 novembre ; l'immense majorité, dévouée aux Guise et à la Ligue, demanda hautement que la religion catholique fût seule soufferte en France.

Henri III balança longtemps sur le parti qu'il prendrait ; il entama sans succès des négociations avec le roi de Navarre; enfin, pressé par les États, il eut la faiblesse de signer l'acte de la Ligue (12 février); complaisance qui ne lui concilia point le parti des Guise, parce qu'on vit bien qu'elle lui était arrachée par la contrainte; aussitôt ce parti exigea un gage de sa sincérité, et le somma de faire une guerre terrible aux protestants. Il éluda cette proposition par la demande d'une somme énorme qu'il prétendit nécessaire pour lever des armées. Les Etats n'osèrent la lui accorder, et quelque temps après ils se séparèrent, après avoir conçu contre lui des préventions qu'ils allèrent répandre dans toutes les provinces.

Cependant il sentit qu'il ne pouvait laisser le roi de Navarre et le prince de Condé s'emparer des provinces méridionales, et, de concert avec sa mère, il forma un nouveau plan qui leur parut propre à maintenir entre les partis cette balance dont ils croyaient avoir besoin pour les dominer. Il flatta le duc d'Alençon de l'espoir d'épouser Elisabeth, reine d'Angleterre, et lui promit de l'aider à faire la conquête des Pays-Bas, qui étaient sur le point de se dérober au pouvoir de Philippe II. En réalisant ainsi les vues que Coligny avait soumises à Charles IX avant la Saint-Barthélemy, il se flattait d'enlever aux protestants l'appui des politiques, dont le duc d'Alençon était le chef. Après s'être assuré par ses promesses de la fidélité de ce prince, il lui confia le commandement d'une armée destinée à combattre le roi de Navarre, et il en donna

une autre au duc de Mayenne, frère du duc de Guise. Les protestants, privés de l'appui de D'Anville et des politiques, furent battus presque sur tous les points, et ils se trouvèrent obligés de consentir à une pacification beaucoup moins avantageuse pour eux que celle de l'année précédente (17 septembre). Henri, s'applaudissant de l'adresse qu'il avait mise à conduire cette affaire, se plaisait à nommer *son traité* cet arrangement qui ne devait pas même avoir un commencement d'exécution.

Pendant cette guerre, la reine de Navarre, qui était rentrée en grâce depuis les nouvelles combinaisons qu'on avait adoptées, obtint la permision d'aller prendre les eaux de Spa; elle s'y rendit avec la cour la plus brillante, et le but secret de son voyage fut de faire en Flandre des partisans au duc d'Alençon, son frère chéri. Armée de toutes les grâces de la figure et de l'esprit, ayant étudié dès son enfance l'art des intrigues, elle séduisit facilement d'Inchy, commandant de Cambrai, et de Lalain, commandant de Mons. On lui prodigua des fêtes sur toute la route, et le goût vif qu'elle montrait pour les plaisirs ne laissait pas soupçonner à Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, qu'elle s'occupât d'affaires plus sérieuses.

Une grande révolte ayant éclaté pendant qu'elle était à Liége, elle fut obligée de revenir sur-le-champ en France; mais ce voyage fut bien différent de celui qu'elle avait fait peu de temps auparavant; presque toutes les villes où elle avait été reçue de la manière la plus affectueuse lui furent fermées; au lieu de fêtes, elle ne vit dans son chemin que les images sanglantes de la guerre, et, exposée, ainsi que les jeunes femme qui l'accompagnaient, aux outrages des soldats des

deux partis, elle ne s'y déroba que par une sorte de miracle.

Rentrée en France, elle alla se reposer à La Fère, ville qui lui appartenait. Le duc d'Alençon, irrité de ce que le roi ne se pressait pas d'accomplir ses promesses, alla bientôt l'y joindre, et ils passèrent deux mois dans une indépendance dont ils avaient toujours gémi de ne pouvoir jouir. Libres de toute surveillance, pouvant se livrer sans contrainte à leurs goûts, ils se voyaient pour la première fois affranchis du joug que l'étiquette impose aux princes. « O ma reine, disait le « duc d'Alençon à sa sœur, qu'il fait bon avec vous! Mon « Dieu! cette compagnie est un paradis comblé de toutes « sortes de délices, et celle d'où je suis parti, un enfer de « toutes sortes de furies et de tourments. » Bientôt ils furent obligés de revenir à la cour, où de nouveaux chagrins les attendaient.

En effet, le duc d'Alençon n'aperçut pas que le roi fût disposé à seconder sa grande entreprise dans les Pays-Bas, et Marguerite, qui aurait voulu aller joindre son époux, près de qui elle espérait plus de liberté, reçut la défense d'entreprendre ce voyage. Cette double contrariété fut aigrie par l'insolence des favoris, qui osèrent insulter le duc d'Alençon dans le désordre d'un bal. Alors ce prince, ne pouvant plus supporter sa position, fit en secret des dispositions pour s'éloigner. Henri III, averti par sa mère, imagina qu'une grande conjuration le menaçait, et, sans songer au scandale que produirait un éclat, il alla lui-même arrêter son frère au milieu de la nuit.

Dans ce moment, le duc relisait une lettre qu'il venait de recevoir de madame de Sauve, dont il était toujours amou-

reux : le roi, croyant que c'était une pièce de la plus haute importance, la lui arracha de force, et ne l'eut pas plutôt parcourue, qu'il fut honteux de son emportement ; cependant, il ordonna que le duc fût enfermé dans sa chambre, et il voulut qu'on surveillât aussi Marguerite, dont il connaissait les intelligence avec ce prince. La reine-mère, qui n'avait pu empêcher cette extravagance, s'occupa de la réparer ; elle se rendit médiatrice entre ses enfants, et parvint à *rhabiller tout cela*. Mais ce ne fut qu'une paix simulée : Le duc d'Alençon, malgré l'engagement qu'il avait pris de rester à la cour, s'entendit avec sa sœur pour recouvrer sa liberté ; et ils concertèrent des mesures que des personnes du dehors promirent de favoriser.

CHAPITRE IV.

Evasion du duc d'Alençon. — Convention de Nérac.

Pendant une nuit très-sombre, le duc se glissa dans l'appartement de Marguerite, où il trouva une échelle de cordes préparée par la princesse et par ses femmes ; il s'en servit pour s'échapper du Louvre, et il sortit un moment après de Paris par un trou que l'abbé de Sainte-Geneviève avait fait pratiquer dans le mur de l'abbaye.

Cette évasion, qui divisait de nouveau la famille royale, rendit plus odieux les favoris, auxquels on en faisait le reproche. Caylus et Maugiron passaient pour les plus audacieux, et le bruit courait que Saint-Mesgrin était l'amant préféré de la duchesse de Guise : ce dernier fut assassiné la nuit, en sortant du Louvre ; les deux autres, provoqués par leurs ennemis, périrent dans des duels ; le roi témoigna la

même douleur que Marguerite, et la duchesse de Nevers avaient montrée à la mort de La Mole et de Coconnas ; il fit embaumer les têtes de ces jeunes insensés, conserva précieusement leurs blonds cheveux, et leur fit élever des monuments magnifiques dans l'église de Saint-Paul, monuments qui furent mis en pièces quelque temps après, au commencement des guerres de la Ligue.

Cependant le roi ne fit éclater aucun ressentiment contre les seigneurs qui se vantaient de lui avoir ôté trois de ses favoris ; il n'eut que plus de faiblesse pour ceux qui lui restaient ; et sa vengeance se borna, l'année suivante, à livrer aux fureurs d'un mari jaloux Bussy d'Amboise, favori du duc d'Alençon, qui, quoique aimé de Marguerite, ne laissait pas d'adresser ses vœux aux autres femmes de la cour, dont il était fort recherché. La reine-mère, effrayée des murmures qui s'élevaient contre le monarque, résolut de le réconcilier entièrement avec le roi de Navarre, qui, toujours maître de la Guyenne, n'avait point désarmé depuis la dernière pacification ; elle conduisit près de lui Marguerite, son épouse, qui désirait vivement s'éloigner de la cour, et elle se flatta que ce rapprochement aplanirait les obstacles qu'elle aurait à surmonter. Entourée de son cortège ordinaire, composé des femmes les plus séduisantes, elle se rendit avec sa fille à Nérac, où devaient commencer les conférences.

La reine de Navarre fut reçue froidement par son époux, qui, revoyant avec plaisir les personnes dont la société enjouée avait autrefois charmé sa prison, fit successivement la cour à mesdemoiselles de Dayelle, de Rebours et de Fosseuse. Piquée de cette indifférence, Marguerite ne négligea aucun moyen de l'arracher à ces liaisons ; mais elle éprouvait d'autant plus de

difficultés qu'elle n'avait pas su mériter son estime. Cependant, lui ayant prodigué ses soins dans une maladie sérieuse, elle obtint qu'il eût du moins pour elle les égards extérieurs. Ce fut dans ces dispositions réciproques des deux époux que la reine-mère, après de longues négociations, conclut la convention de Nérac, par laquelle les protestants recouvrèrent les avantages qu'ils avaient perdus dans le traité précédent. Marguerite, quoique zélée catholique, favorisa dans cette occasion les intérêts du prince, dont elle voulait à tout prix gagner la confiance. S'étant aperçue que Pibrac, autrefois attaché au roi son frère, pendant qu'il était en Pologne, et maintenant honoré de toute sa confiance, avait la folie, quoique avancé en âge, de prétendre à devenir le successeur de Bussy elle flatta la passion ridicule de ce vieillard, et, profitant de sa faiblesse, elle le fit consentir à tout ce que les protestants désiraient. Lorsque la convention fut signée, et que la princesse se crut dispensée de garder avec lui aucun ménagement, elle ne lui montra plus que du dédain; conduite à laquelle cet homme, estimable sous d'autres rapports, était loin de s'attendre, et qui le jeta dans le désespoir. Cette intrigue singulière fut longtemps le sujet de tous les entretiens, et trois ans après, Marguerite, prenant le ton d'une reine, écrivit à Pibrac une lettre par laquelle elle lui reprochait d'avoir osé élever ses vœux jusqu'à elle. Le malheureux vieillard, dont ce message rouvrait toutes les plaies, communiqua son chagrin à de Thou, qui, par hasard, se trouvait chez lui : « Il me lut sa réponse, « dit cet historien, mais avec un air si prévenu, en termes si « étudiés, et d'un style où il paraissait tant de passion, que « cela ne servit qu'à me convaincre de la vérité des reproches « que lui faisait la princesse. »

CHAPITRE V.

Institution de l'ordre du Saint-Esprit. — La guerre recommence.

Pendant l'absence de sa mère Henri III, comme s'il eût joui d'une paix profonde, institua l'ordre du Saint-Esprit, afin de remplacer celui de Saint-Michel, dont les décorations avaient été trop prodiguées; et Cheverny, devenu garde-des-sceaux, fit rendre la célèbre ordonnance de Blois, qui, réglant plusieurs objets de législation, tels que les anoblissements, et certaines matières criminelles, eut pour but principal de fixer les doctrines relativement à quelques décrets du concile de Trente. Cet acte, fait à Paris, prit cependant le titre d'ordonnance de Blois, parce qu'il avait été sollicité par les états assemblés dans cette dernière ville trois ans auparavant.

Après que Catherine de Médicis eut quitté Nérac, où elle laissa quelques-unes des femmes qui l'avaient accompagnée, Marguerite jouit pendant quelque temps de toute la confiance du roi de Navarre. Epouse complaisante, elle souffrait ses assiduités auprès de mademoiselle de Fosseuse, sur qui elle avait beaucoup d'empire; élevée par sa mère au milieu des fêtes, elle en inventait sans cesse de nouvelles, où brillait la jeunesse protestante, et où le jeune vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, se faisait surtout remarquer. Les divertissements se succédaient rapidement, et la chasse, la pêche, les tournois, les bals variaient les plaisirs de cette petite cour, dans le sein de laquelle régnait la plus grande liberté. Livrée en apparence uniquement à ces occupations frivoles, Marguerite entretenait une correspondance secrète avec le duc d'Alençon, et elle em-

ployait son ascendant sur les seigneurs protestants, pour les engager à le suivre en Flandre.

Cette intrigue inquiéta Henri III, et il ne trouva d'autre moyen de la rompre, que de flétrir de la manière la plus odieuse la réputation de sa sœur. Il écrivit à son beau-frère que Marguerite était sensible aux empressements du vicomte de Turenne, ce qui était plus vraisemblable que les bruits qui avaient couru sur ses complaisances pour Pibrac, dont elle n'avait fait que se jouer. Le roi de Navarre, satisfait de la conduite de son épouse, regarda cet avis comme une calomnie; il le communiqua à celle qui en était l'objet, et, excité par elle ainsi que par les seigneurs dont elle était l'idole, il prit aussitôt les armes sous le prétexte que la convention de Nérac n'avait pas été exécutée. Le motif de cette guerre, causée par le dépit d'une femme galante, lui fit donner le nom *de guerre des amoureux*. Tandis que le prince de Condé faisait une tentative malheureuse sur la Picardie, le roi de Navarre surprit Cahors, ville importante, dans laquelle il combattit cinq jours contre la garnison et les habitants. Cette conquête n'ayant pas eu les suites que ses partisans espéraient, et Henri III ne se trouvant pas en état de soutenir longtemps une guerre ruineuse, les négociations recommencèrent. La reine-mère promit au duc d'Alençon qu'il serait enfin secondé dans son expédition des Pays-Bas, et elle obtint de lui qu'il jouerait le rôle de médiateur. Les conférences s'étant ouvertes à Fleix, on y signa une convention plus favorable aux protestants que celle de Nérac (26 novembre). Cet arrangement ne contenta point les deux partis, qui, au renouvellement de la guerre, avaient conçu les plus vastes espérances. Le clergé catholique, que la dévotion apparente du roi ne désarmait pas, vit surtout avec

chagrin que la France allait soutenir dans les Pays-Bas la cause des protestants. Il profita des confréries de pénitents que le monarque établissait partout, pour rapprocher ceux qui redoutaient la ruine de l'ancienne religion; et ces pénitents, dont l'autorité royale protégeait les pieuses réunions, devinrent bientôt autant de ligueurs. Enfin le duc d'Alençon partit pour la Flandre accompagné d'un grand nombre de seigneurs protestants, parmi lesquels on remarquait le jeune vicomte de Turenne, qui avait été la cause de la dernière guerre. Appuyé par Elisabeth, reine d'Angleterre, qu'il se flattait d'épouser, il s'empara facilement des places frontières, dont les gouverneurs avaient été gagnés par sa sœur la reine de Navarre. Les Flamands l'accueillirent avec transport, et Guillaume d'Orange l'entoura de toute sa popularité. Croyant déjà son autorité affermie, il passa en Angleterre, où Elisabeth, plus âgée que lui, entretint ses vaines espérances. De retour à Anvers, au commencement de l'année 1582, il y fut couronné duc de Brabant le 19 février. Tandis que ce prince, si peu digne du trône, jouait d'une manière assez ridicule le rôle de conquérant, le roi de Navarre qui avait sur lui tant de supériorité, menait à Nérac, la vie la plus molle et la plus dissipée; toujours épris de mademoiselle de Fosseuse, il semblait oublier auprès d'elle ses grands projets; et la bonne intelligence qui avait régné quelque temps entre lui et Marguerite ayant cessé, cette princesse, trop avide de plaisirs, et ne trouvant nulle part le bonheur, était revenue à la cour de Henri III.

CHAPITRE VI.

Outrages faits à la reine de Navarre. — Le duc d'Alençon chassé des Pays-Bas. Sa mort. — Projet de guerre.

Le roi, effrayé des progrès que faisait la ligue, conçut la singulière idée de la soustraire à l'ascendant de la maison de Guise qui l'avait formée, et de lui donner pour chef le duc de Joyeuse, le plus beau de ses favoris. Ce fut l'objet d'une négociation inutile avec le pape Grégoire XIII, et de plusieurs intrigues qui n'eurent alors aucun succès. La reine de Navarre, traitée froidement par ses parents, et fatiguée d'être nulle dans une cour qu'elle aurait voulu dominer, renoua, dans ce moment, la liaison qu'elle avait eue dès son enfance avec le duc de Guise, contre qui tous les efforts du cabinet étaient dirigés : elle espéra qu'en embrassant un parti qui acquérait chaque jour de nouvelles forces, elle deviendrait la médiatrice nécessaire entre ses frères et son époux; mais elle n'aperçut pas que les catholiques ne lui pardonneraient jamais la séduction dont elle s'était servie pour faire réussir la convention de Nérac; que les protestants verraient avec indignation la femme de leur chef passer dans le parti contraire, et qu'ainsi elle deviendrait odieuse aux uns et aux autres.

Henri III, inquiet d'une liaison qui renouvelait la discorde dans la maison royale, dissimula son mécontentement; mais Catherine suscita tant de désagréments à sa fille, dont elle avait résolu la perte, qu'elle la contraignit à solliciter la permission de quitter la cour pour retourner près de son époux. Le roi accorda cette permission sans laisser entrevoir le coup qu'il méditait; mais à peine la princesse fut-elle partie, qu'il

feignit d'avoir découvert des désordres qui la couvraient d'opprobre; il fit courir à sa poursuite; on l'arrêta sur la route, on saisit ses papiers, les outrages lui furent prodigués, et on visita indécemment ses femmes, sous prétexte que des hommes déguisés se trouvaient parmi elles.

Cet éclat, auquel Henri III ne donna aucune suite, remplit l'objet qu'on s'était proposé, et perdit entièrement Marguerite. On ne fit point la guerre pour elle, comme en 1580 : le charme attaché à sa figure et à son esprit fut dissipé sans retour, quoiqu'elle eût à peine l'âge de trente ans : les deux partis l'accablèrent de leur mépris, et le roi de Navarre, honteux de sa conduite, ne réclama que faiblement une réparation qui ne lui fut pas accordée. Cette malheureuse princesse, ne pouvant désormais retourner vers sa mère, ni vers son mari, fut réduite à traîner une vie errante pendant les troubles qui suivirent; elle habita successivement divers châteaux, tantôt libre, tantôt prisonnière; en proie à la haine des catholiques et des protestants, elle vit répandre sur elle les bruits les plus étranges, et peut-être les plus calomnieux. Le goût des lettres, auquel elle se livra dans sa disgrâce, apporta seul quelque soulagement à tant de maux; et elle ne retrouva la tranquillité, qui semblait s'obstiner à la fuir, que lorsque son époux, devenu roi de France, lui rendit une existence digne de son rang, après avoir rompu les liens qu'ils avaient contractés malgré eux presque à la veille de la Saint-Barthélemy.

Pendant que Marguerite dévorait un si sanglant affront, le duc d'Alençon, qui paraissait destiné à partager tous ses revers, perdit le trône des Pays-Bas. Ayant voulu s'emparer par surprise de quelques villes, et s'affranchir de la tutelle du prince d'Orange, il fut honteusement chassé. De retour en

France, et aussi décrié que sa sœur, il se retira à Château-Thierry, où il mourut l'année suivante (10 juin 1584), à l'âge de trente ans. On prétendit, mais sans fondement, qu'une de ses maîtresses lui avait fait respirer un bouquet empoisonné; il est plus vraisemblable que sa vie fut abrégée par le chagrin et les débauches.

La mort de ce prince, qui n'avait marqué son existence par aucune action d'éclat, causa des troubles encore plus sérieux que ceux dont la France avait été jusqu'alors désolée. Les catholiques frémirent d'effroi, en pensant que Henri III, marié depuis dix ans, n'avait pas d'enfants, et en voyant que le roi de Navarre, prince protestant, devenait l'héritier de la couronne; ils craignirent pour la France le sort de l'Angleterre, ramenée à l'ancienne religion par Marie, et précipitée de nouveau dans le schisme par Elisabeth; la ligue s'accrut de presque tous ceux qui partagèrent ces inquiétudes, et la maison de Guise profita des circonstances avec beaucoup d'habileté. Elle avait à sa tête trois hommes de caractères différents, mais également propres à diriger un parti : le duc Henri de Guise, doué d'une valeur brillante, poussait la hardiesse jusqu'à la témérité; le duc de Mayenne, moins impétueux, possédait un esprit adroit et conciliant; et le cardinal de Guise, leur frère, exerçant sur le clergé catholique la plus grande influence, cachait sous un air de piété et de modération une âme ardente et une ambition démesurée. Tous trois accessibles, caressants, populaires, prodiguaient leur immense fortune pour augmenter le nombre de leurs partisans.

Il s'agissait de priver le roi de Navarre de ses droits à la couronne, et, malgré les motifs qui dérivaient de la religion, il était difficile d'abolir tout-à-coup une loi fondamentale du

royaume, qui n'avait reçu aucune atteinte depuis que la troisième race occupait le trône. Les Guises, pour colorer cette infraction, imaginèrent donc de mettre en avant un autre prince, dont les droits pussent balancer, aux yeux du vulgaire, ceux de l'héritier légitime, et qui ne fût, dans leurs mains, qu'un instrument dont ils pussent disposer à leur gré. Ils arrêtèrent leur choix sur le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, vieillard infirme, qui, destiné à ne paraître que quelques moments sur la scène, ne pouvait mettre aucun obstacle à leurs desseins ambitieux. Ce prince, qui n'avait pris aucune part aux troubles précédents, fut ébloui par l'idée de jouer à la fin de sa carrière un rôle important dans la politique : il se prêta volontiers aux vues des Guises, en ayant l'air néanmoins de se flatter que son adhésion à la ligue ne nuirait pas aux intérêts de son neveu. Avant de donner une réponse définitive, il consulta ses principaux serviteurs ; et Vergnette, l'un de ceux en qui il avait plus de confiance, chercha vainement à le détourner de cette démarche. « Penses-tu, lui répondit-il, que je ne sache pas que la ligue « en veut à la maison de Bourbon, et qu'elle n'eust pas laissé « de lui faire la guerre, quand je ne me fusse pas joint à « elle ; pour le moins, tandis que je suis avec la ligue, c'est « toujours Bourbon qu'elle reconnaît. Cependant le roi de « Navarre, mon neveu, fera sa fortune ; ce que je fais n'est « que pour la conservation de ses droits ; le roy et la reyne « mère savent bien mon intention. » Ainsi le vieux cardinal, comme la plupart des ambitieux, se faisait des illusions, à l'aide desquelles il imposait silence à tous ses scrupules.

CHAPITRE VII.

Le roi de Navarre se prépare à la guerre. — Ses réflexions sur le catholicisme. Convention des Guise avec l'Espagne.

Cependant le roi de Navarre, contre qui tant d'efforts étaient dirigés, se préparait à une guerre qui devait être plus terrible que toutes les précédentes; ne pouvant trouver d'appui que dans les protestants, et sachant bien qu'une conversion, qu'on attribuerait à la politique, ne désarmerait point ses implacables ennemis, il faisait des réflexions profondes sur la religion dans laquelle sa mère l'avait élevé, en étudiait soigneusement l'histoire, et montrait déjà du penchant à revenir à celle de ses aïeux.

Cette particularité curieuse, échappée à tous les historiens, nous a été conservée par Cayet, son ancien précepteur, alors zélé protestant. Il raconte que, s'entretenant sur ces objets avec des ministres, ce prince leur dit: « Je ne vois ni ordre « ni dévotion dans la religion nouvelle; elle ne gist qu'en un « presche qui n'est qu'une langue qui parle bien françois; « bref, j'ay ce scrupule qu'il faut croire que véritablement « le corps de nostre Seigneur est au sacrement; autrement « tout ce qu'on fait en la religion n'est qu'une cérémonie. » Le même auteur observe que Henri de Bourbon n'aurait pas attendu neuf ans pour se convertir, s'il n'eût trouvé dans son conseil la plus opiniâtre opposition à ce dessein, et si l'insolence de la ligue, qui prétendait lui faire la loi, ne l'eût forcé d'en différer l'exécution. « Il ne laissa toutefois au plus fort « de ses affaires, ajoute Cayet, de conférer particulièrement « avec ceux qu'il jugeait doctes des principaux points de la

« religion, et se rendit tellement capable de soutenir les « points débattus par les ministres, selon leur façon de faire, « que plusieurs fois il en a estonné des plus entendus d'entre « eux. On dira que leur estonnement venait du respect pour « sa majesté; mais je dirai que c'estait la seule vivacité de « son esprit et l'exact jugement qu'il faisait de toutes choses. »

Les Guise, poursuivant l'exécution de leurs desseins, se réunirent à Joinville dans les premiers jours du printemps de l'année 1585. Ils y reçurent les ambassadeurs de Philippe II, qui, très-irrité des secours que la France avait donnés au duc d'Alençon pour son expédition des Pays-Bas, témoignait à la ligue les dispositions les plus favorables. Après quelques difficultés, qui furent bientôt levées, on convint que tout hérétique serait exclu de la couronne, et que si Henri III mourait sans enfants, le cardinal de Bourbon lui succéderait. L'Espagne promit, dans l'occasion, des secours considérables d'hommes et d'argent.

La nouvelle de cette convention porta la terreur et la division dans le conseil du roi. La reine mère aurait voulu qu'on opposât le roi de Navarre aux Guise, et offrit de se charger de cette négociation; mais les favoris firent croire au monarque qu'il avait encore assez de puissance pour contenir les deux partis; et il prit la résolution de combattre la ligue sans le secours des protestants. Bientôt il put juger à quoi se réduisait cette puissance, qu'il avait tant de fois compromise: une multitude de villes se déclarèrent pour les Guise, et, dans Paris même, il s'établit un comité chargé de diriger toutes les opérations de la ligue. Ce comité, composé de députés des seize quartiers de la capitale, et qu'on appela par la suite le conseil des seize, s'assembla d'abord en secret, et forma

contre le roi les résolutions les plus violentes; il ne s'agissait de rien moins que de l'enlever, et de le confiner dans un château-fort ou dans un couvent. Henri III, averti à temps par Nicolas Paulain, lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France, qui avait feint de partager les fureurs des conjurés, recula devant l'abîme ouvert sous ses pas, et parut tout-à-coup changer de système, sans cependant abandonner l'idée de revenir à son premier dessein. Il chargea sa mère de négocier avec la ligue; et ce fut après bien des démarches humiliantes qu'ils obtinrent, à Nemours, une pacification, la plus honteuse de celles qui avaient été conclues depuis le règne de François II (7 juillet). Par ce traité, un grand nombre de places furent livrées aux Guise; on défendit l'exercice de la religion protestante dans le royaume; les ministres durent en sortir, et la guerre fut déclarée au roi de Navarre.

Ce prince n'avait pas attendu la conclusion du traité de Nemours pour prendre des mesures de défense : sur le point de se voir accablé par les forces des catholiques réunis, il avait, dès le 10 juin, convoqué à Bergerac ses principaux partisans. Le résultat de cette assemblée fut un manifeste dans lequel, après avoir dévoilé les vues ambitieuses de ses ennemis, il attaqua personnellement le duc de Guise, lui porta un défi, et lui déclara qu'il aurait le prince de Condé pour second.

Le duc ne répondit point à ce cartel, qu'il regarda comme un acte de désespoir, mais il pressa Henri III de commencer la guerre. Le monarque, bien décidé à tout employer pour éluder le traité, se servit de la même ruse qui lui avait réussi aux derniers Etats de Blois. Ayant appelé au Louvre les magistrats de Paris (11 août), il leur dit qu'il fallait de l'argent

pour payer les troupes, exigea d'eux des sommes considérables, et n'eut pas même l'adresse de leur cacher sa mauvaise volonté. Cette conduite redoubla la défiance; et la fermentation fut bientôt augmentée par la publication d'une bulle de Sixte-Quint, qui venait de succéder à Grégoire XIII (9 septembre). Ce pontife, excité par les ligueurs et par la cour d'Espagne, déclarait le roi de Navarre hérétique, relaps et exclu de toute succession.

Les murmures de la ligue, les conspirations continuelles qui se tramaient à Paris contre le roi, et dont il était averti par Nicolas Paulain, n'empêchèrent pas ce prince de persister dans le plan qu'il avait adopté. Prenant une sorte de plaisir à contrarier les catholiques, il fit vendre pour deux millions de biens du clergé, sous le prétexte de pourvoir aux frais d'une guerre qu'on savait bien qu'il n'entreprendrait que quand il y serait forcé. En même temps, il entama secrètement une négociation avec le roi de Navarre; et Catherine de Médicis, dont le crédit diminuait, réduite alors à se soumettre aux caprices de son fils, afin de se conserver une apparence de pouvoir, consentit à se charger d'une mission qui détruisait entièrement ce qu'elle avait fait l'année précédente. Il s'agissait de consommer l'avilissement de Marguerite, en déterminant son époux à rompre les liens qui l'unissaient à elle; et c'étaient la mère et le frère de cette princesse qui provoquaient ainsi sa dégradation. Catherine était accompagnée de Christine de Lorraine, sa petite-fille, et elle espérait que le roi de Navarre, frappé des grâces touchantes de cette jeune personne, consentirait à quitter sa religion pour l'épouser. La conférence eut lieu à Saint-Bris, le 18 octobre, et Henri de Bourbon ne balança pas un instant sur le parti qu'il devait

prendre. Le souvenir du massacre de la Saint-Barthélemy, médité au milieu des fêtes de son premier mariage, l'empêcha de recevoir une nouvelle épouse des mains de ceux qu'il accusait d'avoir ordonné ce crime.

CHAPITRE VIII.

Henri III se décide à la guerre contre les protestants.

Tout espoir étant perdu de ce côté, Henri III prit la résolution de faire la guerre aux protestants. Le premier janvier 1587, il déclara, pendant la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit, qu'il était décidé à ne souffrir dans le royaume d'autre religion que la catholique. Pour exécuter ce nouvel engagement, il leva des troupes, et fit venir un corps considérable de Suisses; mais il conserva toujours le dessein de garder personnellement une sorte de neutralité, et il essaya d'exécuter la folle idée qu'il avait eue, trois ans auparavant, de mettre à la tête de la ligue le duc de Joyeuse, son favori. L'armée la plus nombreuse fut donc confiée à ce jeune seigneur, qui était destiné à faire tête au roi de Navarre, tandis que les ducs de Guise et de Mayenne devaient empêcher les troupes allemandes, qui venaient au secours des protestants, de pénétrer dans le royaume par la Champagne ou par la Bourgogne. Henri III s'était réservé une armée d'observation, composée de Suisses et de quelques régiments fidèles; il voulait surveiller les deux partis, et profiter des chances qui se présenteraient pour accabler, s'il était possible, l'un et l'autre.

Les événements ne répondirent pas à cette subtile combinaison. Le duc de Joyeuse, après plusieurs tâtonnements,

livra bataille au roi de Navarre, près de Coutras (20 octobre); Henri de Bourbon, aguerri depuis longtemps, et devenu l'idole de ses soldats, l'emporta facilement sur un rival inexpérimenté qui n'avait su inspirer à ses troupes ni dévouement ni confiance. Joyeuse, entièrement défait, trouva la mort sur le champ de bataille; et le vainqueur ne songea plus qu'à se réunir à l'armée allemande, qui venait à son secours.

Le cardinal de Bourbon, en apprenant l'échec reçu par le parti qui l'avait déclaré l'héritier présomptif de la couronne, ne témoigna aucun changement, et soutint le rôle équivoque qu'il avait adopté. « Loué soit Dieu! dit-il, le roi de Navarre « est demeuré victorieux; nostre ennemi est mort; ainsi en « prendra-t-il à tous ceux qui s'attaquent à nostre maison. « Vive Bourbon! Dieu donne bonne vie au roy! Mais j'espère « s'il meurt sans hoir, que je verrai mon neveu roi, toute- « fois je me garderay bien d'en parler, en l'estat où sont les « affaires. »

Cependant les ducs de Guise et de Mayenne ne purent empêcher l'armée allemande d'entrer dans le royaume. Elle se dirigeait vers la Charité sur Loire; Henri III, se mettant en mouvement, lui ferma le passage; alors elle vint ravager la Beauce, et menacer les environs de Paris. Le roi, au grand mécontentement des catholiques, rentra dans son inactivité. Les seize tremblaient déjà, quand ils apprirent que le duc de Guise volait à leur secours. Ce prince, quoiqu'inférieur en nombre, surprit les étrangers près de Chartres, et les dispersa entièrement; exploit qui fit oublier à la ligue la défaite de Coutras, et qui valut, de sa part, au duc de Guise, le titre de libérateur de la France. Le roi de Navarre, n'ayant pu profiter de sa victoire, mit ses troupes en quartier d'hiver;

les hostilités furent suspendues sur presque tous les points; et Henri III revint à Paris, où il voulut faire une entrée solennelle (23 décembre). Il s'attendait aux applaudissements de la multitude; mais son espoir fut trompé, et tous les regards se fixèrent sur le duc de Guise, qui pouvait déjà se considérer comme le maître de la capitale.

CHAPITRE IX.

Conjuration contre Henri III.

Le duc de Guise quitta presque aussitôt Paris pour se rendre à Nancy, où toute la maison de Lorraine devait s'assembler. On y délibéra sur les affaires présentes, et l'on se livra aux déclamations les plus violentes contre Henri III; la duchesse de Montpensier, sœur des Guise, femme très-passionnée, et qui avait à se plaindre de quelques indiscrétions du roi, se distingua surtout par ses emportements. Il fut décidé que le monarque serait mis dans un cloître, après avoir été déclaré indigne de régner, et qu'à l'exception du cardinal de Bourbon, auquel on donnerait la régence, tous les princes de cette famille seraient proscrits. Cette résolution, dont Henri III eut connaissance par un manifeste publié quelques jours après, ne parut point l'effrayer. Il éleva au rang d'amiral d'Epernon, qui, depuis la mort de Joyeuse, jouissait de toute sa faveur; et, non content d'avoir revêtu ce jeune homme d'une des premières charges du royaume, il lui donna encore le gouvernement de Normandie. Ces grâces, imprudemment prodiguées, irritaient moins la ligue que les relations qu'il continuait d'entretenir avec le roi de Navarre, devenu depuis peu l'unique chef du parti protestant, par la mort du prince

de Condé, son cousin. Ce prince, qui, à la fleur de l'âge, s'était distingué par son activité et sa valeur, venait de terminer ses jours dans la ville de Saint-Jean-d'Angely (5 mars); et sa jeune épouse, Charlotte de la Trémoille, qu'il laissait enceinte, était injustement accusée de l'avoir empoisonné.

Les Seize, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus des Guises, tramèrent, au commencement du carême, un complot contre le roi; ils devaient l'assaillir et l'enlever pendant qu'il suivrait une procession de pénitents; mais, averti par le fidèle Paulain, il se tint sur ses gardes, et déconcerta leurs criminels projets. Les précautions qu'ils lui virent prendre pour sa sûreté les effrayèrent, et ils conjurèrent le duc de Guise de venir les seconder, lui promettant que quarante mille hommes se déclareraient pour lui. Ce prince, qui ne se sentait pas encore assez fort pour attaquer ouvertement le roi dans sa capitale, montra quelque hésitation; mais, poussé par ses partisans, et craignant de les décourager, il s'avança jusqu'à Soissons, où il reçut de Henri III la défense expresse de paraître à Paris.

Cette défense inattendue révolta son cœur altier, et, sans avoir pris définitivement les mesures qui devaient assurer le succès de ses desseins, il résolut de fouler aux pieds les ordres du roi, quand il ne devrait tirer d'autre prix de sa désobéissance qu'une vaine bravade. Il entra donc à Paris le lundi 9 mai, en plein midi, suivi seulement de sept personnes. Le peuple, préparé à cette scène par les Seize, le reçut avec un enthousiasme qui dégénéra en rage; jamais plus d'acclamations ne furent prodiguées au monarque le plus chéri; les hommes, les femmes, les enfants de presque toutes les classes, voyaient en lui le sauveur de la religion et de la patrie; et l'on ne savait

de quels termes se servir pour lui témoigner un amour et un dévouement aveugles. Son cortége s'accrut à mesure qu'il avançait, et quand il fut parvenu au centre de la ville, il put se croire à la tête d'une armée.

Il descendit chez la reine, dont le palais était situé près de Saint-Eustache; et cette princesse, malgré son effroi, saisit avidement l'occasion de devenir médiatrice; elle proposa au duc de le conduire au Louvre, lui faisant observer qu'il ne pouvait refuser au roi cet acte apparent de soumission. Guise, se regardant déjà comme le maître de la capitale, consentit à faire cette démarche, sans réfléchir aux conséquences qu'elle pouvait avoir; mais à peine eut-il franchi, avec Catherine, les barrières du Louvre, qu'il se reprocha son imprudence; ce palais était rempli de gentilshommes armés qui ne semblaient attendre qu'un ordre pour punir son audace. Il s'avança cependant avec hardiesse vers le roi, qui lui reprocha d'avoir désobéi; il voulut se justifier; et déjà s'élevait une contestation qui pouvait finir pour le duc d'une manière tragique, lorsque la reine mère représenta tout bas à son fils l'excès de la fermentation populaire; le monarque n'osa donner le signal que ses serviteurs attendaient, et Guise profita de ce moment d'indécision pour se dérober au plus grand danger qu'il eût jamais couru.

Rendu à son hôtel, qui était au faubourg Saint-Antoine, il donna ses ordres aux Seize, et le lendemain mardi, plus de trente mille hommes furent sous les armes. Ayant pris toutes ses précautions pour sa sûreté, il eut le même jour, dans le jardin de la reine-mère, un long entretien avec le roi : il demandait avant tout la disgrâce et l'exil de d'Epernon; ce sacrifice lui fut refusé avec fermeté.

Cependant le monarque, tout en souffrant que sa mère négociât avec le chef de la révolte, prenait en secret des mesures pour la réprimer : par ses ordres, les Suisses, sur la fidélité desquels il pouvait compter, entrèrent à Paris dans la nuit du mercredi au jeudi ; les ayant joints au régiment des gardes, il leur ordonna d'occuper les postes les plus importants de la ville ; mais il leur défendit de faire aucun usage de leur armes. Cette disposition s'exécuta sur-le-champ, et les Parisiens, à leur réveil, ne virent pas sans effroi que toutes leurs communications étaient interrompues.

Le duc de Guise et les Seize, instruits de l'ordre qu'avaient reçu les troupes, firent bientôt succéder à cette crainte la rage la plus violente ; ils répandirent le bruit que la ville allait être dépouillée de tous ses priviléges, et qu'on voulait la livrer au pillage, après avoir abandonné les femmes à la brutalité des Suisses. Aussitôt la fureur fut à son comble, et l'on résolut d'attaquer les détachements des troupes royales. « On « alla, dit un témoin oculaire, exciter les escoliers de l'uni« versité, par le moyen et appréhension de leurs intérêts, « de prendre les armes ; ce qu'ils firent avec une telle fureur « que, sur les deux heures après midy, ils se mirent à sonner « le tocsin de tous les costés, et faire un amas d'armes dans « les cloistres de Saint-Séverin et autres places de ce quar« tier. »

CHAPITRE X.

Barricades dans Paris. — Achille de Harlay. — Le roi sort de Paris.

Les Suisses et les gardes furent assaillis sur tous les points ; retenus par l'ordre funeste que le roi leur avait donné, ils

n'opposèrent aucune résistance, quelques-uns périrent, les autres furent désarmés, et le duc de Guise, qui se déclara leur protecteur, les renvoya orgueilleusement au monarque. Les chaînes furent au même moment tendues dans toutes les rues, et l'on plaça la dernière barricade devant le Louvre.

Il ne manquait plus au chef de la Ligue que de forcer le parlement à se déclarer en sa faveur : ce fut dans cette intention qu'accompagné de quelques officiers, il alla voir le premier président, Achille de Harlay, magistrat dont la vertu rigide rappelait, dans ces temps de corruption, le caractère des grands hommes de l'antiquité. « Il le trouva, dit un contem-
« porain, qui se promenait dans son jardin, lequel s'estonna
« si peu de leur venue, qu'il ne daigna pas seulement tour-
« ner la teste ni discontinuer sa promenade commencée; la-
« quelle achevée qu'elle fut, et estant au bout de son allée,
« il retourna, et en retournant, il vit le duc qui venait à lui.
« Alors ce grand magistrat, haussant la voix, lui dit : *C'est*
« *grand pitié quand le valet chasse le maistre; au reste,*
« *mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roy, et mon corps*
« *est entre les mains des méchants; qu'on en fasse ce qu'on*
« *voudra.* Le duc de Guise le pressa d'assembler le parlement.
« *Quand la majesté du prince est violée*, répliqua Harlay,
« *le magistrat n'a plus d'autorité.* » Le chef de la Ligue, frappé d'admiration, se retira sans oser attenter à la liberté de cet homme intrépide.

Pendant ces scènes terribles, l'historien de Thou parcourait la ville, afin de voir par lui-même des événements si importants ; il entra dans le Louvre : « Le silence y régnait par-
« tout, dit-il ; la solitude y était affreuse ; et l'estonnement,
« qui avait passé jusque dans le cabinet du roi, y faisant dif-

« férer ou changer de résolution à chaque moment, estait « cause qu'on ne prenait aucune mesure vigoureuse. » De là il se rendit à l'hôtel de Guise; il vit le duc qui se promenait avec Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, l'un de ses plus zélés partisans; ils étaient entourés d'hommes armés qui faisaient retentir l'air d'acclamations. « Je me meslai parmi « eux, poursuit de Thou, et j'eus tout le loisir d'examiner le « duc, qui tantost donnait des ordres, et tantost recevait avis « de ce qui se passait dans les quartiers de la ville; quoiqu'il « parust quelque embarras sur son visage, ce prince conser- « vait cette facilité et cette sérénité merveilleuse qui sem- « blaient assurer que cette journée le rendrait le maistre. »

De Thou remarque que les plus honnêtes gens s'étaient unis aux révoltés sous le vain prétexte de les contenir: « Mais « la vérité estait, observe-t-il, que la peur les y avait ame- « nés, sans faire réflexion que leur présence autorisait le dé- « sordre et rehaussait le courage des ligueurs. »

La reine-mère continuait de négocier avec le chef de la Ligue; mais ce prince élevait ses prétentions beaucoup plus haut que la veille, il ne se bornait plus à demander l'éloignement d'Epernon; il voulait que Henri III lui donnât la lieutenance du royaume, et que les Etats-Généraux s'assemblassent à Paris dans le plus bref délai, pour déclarer le roi de Navarre déchu de ses droits à la couronne. Quelques magistrats partageaient ce dernier vœu, convaincus du danger que courait la religion catholique, si un prince protestant parvenait au trône; et de Thou raconte qu'en revenant le soir de ses courses, il rencontra sur le pont Saint-Michel le président Brisson, qui était colonel de son quartier. « Je reconnus à ses « discours, dit-il, que ce magistrat entrait dans les sentiments

« de cette populace, et qu'il s'accommodait au temps; dont il « se trouva mal dans la suite. »

Cependant le roi fut dans la nuit averti par Paulain que les révoltés se proposaient d'attaquer le Louvre; il en sortit le vendredi matin, et se retira aux Tuileries, décidé à s'éloigner le jour même de la capitale, où il ne pouvait plus espérer de rétablir l'ordre. Les préparatifs du départ exigeant quelques heures, il obtint de sa mère qu'elle irait amuser le duc de Guise par une nouvelle négociation. Catherine, avancée en âge, brava, pour jouer encore un rôle dans la politique, les dangers auxquels cette mission l'exposait; elle n'opposa presque aucune résistance aux prétentions outrées du chef de la Ligue, ne lui fit que quelques observations nécessaires pour alonger la conférence, et parvint à le tenir dans l'inaction jusqu'au moment où, ayant appris la fuite du roi, il témoigna, dans les termes les plus offensants, le regret et le dépit d'avoir été trompé par elle.

Henri III était monté à cheval à cinq heures du soir, et s'était rendu à Saint-Germain avec une suite peu nombreuse. Il délibéra s'il irait s'établir à Rouen ou à Beauvais; le chancelier de Cheverny le détermina pour Chartres, dont il était gouverneur. Arrivé dans cette ville, il envoya des commissaires dans toutes les provinces, afin de sonder les sentiments des gouverneurs et des magistrats sur les affaires présentes : l'historien de Thou, dévoué à la cause royale, fut l'un de ces commissaires.

Quelques jours après, une députation de Parisiens et du parlement vint supplier le roi de se joindre à la Ligue, et de revenir dans sa capitale ; elle avait fait la route à pied et processionnellement, pour enflammer l'imagination du peuple

des campagnes. Henri III chercha d'abord à calmer, par a douceur, les plus mutins; puis s'adressant aux chefs, il leur dit d'un air sévère : « Que les Parisiens fassent que je sois con-« tent; qu'ils ne me contraignent pas d'user de ce que je « puis, et que je ferais à grand regret : vous savez que la pa-« tience irritée tourne en fureur, et combien peut un roi of-« fensé. » Cette réponse, qui révélait des sentiments que le roi avait jusqu'alors dissimulés avec soin, aurait dû éclairer le duc de Guise sur le sort qui lui était destiné s'il persistait dans sa révolte.

Au milieu de cette confusion, il arriva un événement qui confirma ce que nous avons dit à l'occasion du siége de Metz sous Henri II, relativement au respect qu'on avait alors en France pour la liberté des personnes. Philippe II avait envoyé contre Elisabeth, reine d'Angleterre, une flotte formidable : cette flotte ayant été dispersée par la tempête, quelques vaisseaux échouèrent sur les côtes de France. Gourdan, gouverneur de Calais, recueillit une grande galère sur laquelle étaient deux cents esclaves turcs qui servaient comme forçats, et il les envoya à Chartres. Ces malheureux supplièrent le roi de les faire conduire dans leur pays, et l'ambassadeur d'Espagne insista pour qu'ils lui fussent remis comme appartenant à son maître. Le conseil délibéra sur cette double demande; malgré la crainte qu'inspirait le roi d'Espagne, chef secret du parti de la Ligue, il fut décidé que les esclaves seraient mis en liberté et embarqués à Marseille pour la Turquie, « attendu, dit un contemporain, que les Espagnols les avaient « rendus esclaves par le hasard de la guerre, et qu'ils étaient « arrivés par un autre hasard de la guerre en France, où « l'on n'use d'esclaves et de forçats que s'ils sont malfaiteurs.»

Les rapports des commissaires envoyés dans les provinces ayant prouvé à Henri III que presque toutes les grandes villes avaient embrassé le parti de la Ligue, il se décida bien malgré lui à renouer une négociation avec le duc de Guise. Il se servit de sa mère, qui était restée à Paris, et qui, charmée de jouer encore un rôle dans les affaires, accorda tout ce que les conjurés désiraient. Henri III eut l'air de se soumettre sans répugnance à cet arrangement, qui le dépouillait entièrement de l'autorité. S'étant rendu à Rouen, il y publia le 21 juillet un *édit de réunion*, par lequel il se déclara de nouveau chef de la ligue, légitima tout ce qui s'était fait pendant les journées des barricades, promit qu'il poursuivrait les protestants à outrance, nomma le duc de Guise généralissime des armées et annonça les Etats-Généraux pour le mois d'octobre suivant, non à Paris, où les ligueurs étaient les maîtres, mais à Blois, où il se flattait d'avoir plus d'indépendance. Feignant en même temps de disgrâcier d'Epernon, il lui ôta le gouvernement de Normandie et le relégua en Provence.

CHAPITRE XI.

Les Etats de Blois. — Meurtre du duc de Guise.

Quelque temps avant l'ouverture des Etats, on fut étonné de le voir tout-à-coup changer de ministère; et le duc de Guise ne réfléchit pas assez sur l'intention qui avait déterminé cette mesure inattendue. Trois hommes d'un mérite distingué dirigeaient depuis plusieurs années le ministère, et tout porte à croire que si les favoris eussent permis au rois de suivre leurs conseils, les affaires ne fussent pas tombées dans le désordre où elles se trouvaient. Cheverny, ancien serviteur du

monarque, avait eu les sceaux en 1578, et avait été nommé chancelier en 1583, à la mort de Birague; il possédait un esprit souple et délié, et son désir de maintenir l'autorité royale ne l'empêchait pas d'entrer dans toutes les voies de douceur et de modération que les circonstances pouvaient indiquer. Villeroy, que Catherine avait appelé après la mort de Charles IX, montrait plus d'habileté que Cheverny; mais moins dévoué au roi, il penchait pour le parti du duc de Guise, qui pouvait ouvrir à son ambition la plus vaste carrière. Bellièvre, surintendant des finances depuis plus de vingt ans, s'était en vain opposé aux dilapidations des favoris : propre à d'autres emplois que celui qu'il exerçait, il avait surtout un talent remarquable pour les négociations. A ces trois hommes destinés à jouer un rôle brillant sous le règne de Henri IV, succédèrent Montholon, qui eut les sceaux, Rusé et Reval, qui furent nommés secrétaires d'Etat.

Ce changement donna lieu à une multitude de conjectures, dans un moment où tout le monde se livrait à des discussions politiques. Les uns disaient que c'était une preuve de la disgrâce entière de la reine-mère, à laquelle les anciens ministres avaient dû leurs places; d'autres soutenaient que le roi avait craint aux Etats quelques révélations. Cheverny, beaucoup plus à portée de pénétrer les intentions secrètes du monarque, pense qu'il prit cette résolution parce que, déjà décidé à perdre le duc de Guise, il fut convaincu que ses ministres ne consentiraient jamais à un assassinat, et parce qu'il voulut mettre en pratique cette maxime de Machiavel, que *c'est une grande dextérité à un prince qui se voit méprisé de ses sujets de rejeter toutes ses fautes passées sur ceux qui l'ont servi et conseillé.* Du reste, le chancelier, sensible à une

disgrâce qu'il ne croyait pas avoir méritée, prévit que cette mesure serait fatale au roi et à l'Etat. « C'est, dit-il, naïve-« ment, un grand préjugé d'inconvénient au troupeau, quand « les chiens qui le gardent sont chassés de la maison. »

Les Etats s'ouvrirent dans le château de Blois, le 16 octobre. avec beaucoup de pompe. La majorité, entièrement dévouée au duc de Guise, abreuva, dès les premières séances, Henri III d'humiliations, et fit prévaloir des doctrines très-étranges : elle ne craignit pas d'attaquer les droits les plus sacrés de la couronne. « Ne sont-ce pas les estats, di-« saient les orateurs de cette majorité, qui ont donné au roy « l'autorité et le pouvoir qu'ils ont? Pourquoi donc faut-il « que ce que nous adviserons et arresterons en cette assem-« blée, soit contrôlé par le conseil du roy? Le parlement « d'Angleterre, les estats de Suède, de Pologne, et tous les « estats des royaumes voisins estant assemblés, ce qu'ils ac-« cordent et arrestent, leurs roys sont sujets de le faire ob-« server sans y rien changer : pourquoi les Français n'au-« raient-ils pas pareils priviléges? »

Les protestants, assemblés à La Rochelle dans le même moment, élevaient des prétentions pareilles devant le roy de Navarre; ce qui faisait dire à l'un des officiers de ce grand prince : *Voici le temps où l'on veut rendre les roys serfs et esclaves*. Mais Henri de Bourbon sut réprimer par la fermeté une arrogance que Henri III ne fit momentanément fléchir que par un assassinat.

Ce monarque feignait une résignation qui trompait entièrement les ligueurs : les demandes les plus outrées n'éprouvaient de sa part aucune opposition, et il semblait se soumettre à tout ce qu'exigeraient ses ennemis. De Thou, qui observait

avec attention et douleur ces scènes humiliantes pour le trône, ne pouvait concevoir qu'un prince qui avait montré dans sa jeunesse de la résolution et de la valeur, se laissât ainsi subjuguer par des rebelles. Il allait souvent confier ses inquiétudes à Cheverny, son beau-père, qui s'était retiré dans son château d'Esclimont. « Je connais parfaitement le génie du « roi, lui dit un jour le chancelier; il tentera toutes sortes de « voies pour ramener les esprits par la douceur; mais, s'ils « persistent dans leurs desseins, comme il y a de l'apparence, « il est à craindre que cette modération ne se tourne en fu- « reur, et que ce prince, aux dépens de tout ce qui pourra « arriver, ne prenne de son désespoir la résolution de faire « poignarder le duc de Guise quand il entrera dans sa cham- « bre. »

Ce pressentiment de Cheverny ne tarda pas à se réaliser; Henri III essaya encore de calmer les ligueurs, mais leur audace redoubla. Sa dissimulation leur parut de la crainte, et ils annoncèrent hautement l'intention de donner au duc de Guise toute l'autorité d'un maire du palais : alors le roi, placé entre deux abîmes comme l'avait été son frère Charles IX avant la Saint-Barthélemi, résolut de sortir de cette situation horrible en faisant périr le chef de la ligue, sans réfléchir qu'un coup porté si tardivement, au lieu de soumettre les esprits, les ferait monter à la dernière exaspération. Il ne consulta point sa mère, qui, attaquée d'une maladie mortelle, et ayant perdu tout son ascendant sur lui, s'était depuis peu rapprochée du duc de Guise. Ses mesures furent prises avec une adresse qui montrait que ce projet l'avait longtemps occupé, et il ne s'ouvrit qu'à un petit nombre d'hommes dont le dévouement féroce lui était connu. Il était dans cette position, lorsque de

Thou, que ses affaires rappelaient à Paris, vint prendre congé de lui : tout porte à croire que dans cette entrevue il fut sur le point de laisser échapper son secret, mais que la réflexion l'arrêta; il prit les mains du magistrat, les tint longtemps serrées, chercha dans ses yeux ce qu'il pensait des affaires présentes, lui adressa quelques mots qu'il ne put comprendre, et finit par ne lui donner que des ordres insignifiants. La résignation apparente du roi, si mal jugée par la ligue, excita cependant la défiance de quelques amis plus éclairés du duc de Guise. De toutes parts les avis les plus alarmants lui furent adressés; la duchesse de Nemours sa mère, la duchesse de Montpensier sa sœur, le cardinal de Guise son frère, le jeune duc de Joinville son fils, le conjurèrent de quitter Blois, et une femme qu'il aimait éperdument vint s'unir à sa famille pour lui représenter les dangers dont il était menacé. Il fut sourd à tous ces avertissements, persuadé qu'il serait déshonoré aux yeux de son parti, si la crainte lui faisait abandonner une entreprise commencée avec tant de bonheur.

Appelé à un conseil extraordinaire dans la matinée du 23 décembre, il s'y rendit à pied, sans faire attention à d'autres avis qui lui furent donnés sur le chemin. Cependant, comme si un pressentiment soudain l'eût frappé, il fit paraître quelque émotion avant de prendre séance. A peine une discussion fut-elle entamée, que le secrétaire d'état Reval vint lui dire que le roi voulait lui parler. Il se lève et passe dans l'antichambre qui communiquait à l'appartement du monarque; aussitôt les portes de cette pièce sont fermées, et neuf gentilshommes l'attaquent avec fureur; il veut se défendre, n'a que le temps de tirer à demi son épée, et expire sous les coups redoublés de ses assassins. « Henri III, dit Cheverny,

« ayant examiné à travers la porte la fin et l'exécution de son « commandement, sortit de son cabinet, et voyant le sieur « de Guise mort, il dit qu'il était lors assurément roy, « et qu'il n'avait plus de compagnon. » Il fit appeler le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon, qui, ayant entendu un grand bruit, voulaient quitter le conseil : « Il leur mon« tra, continue Cheverny, le corps mort et tout sanglant, et « après les fit emmener prisonniers dans une chambre haute « du château. »

Convaincu que la ligue était dissoute, puisqu'elle avait perdu son chef, il passa dans l'appartement de sa mère, à laquelle il raconta ce qui venait de se passer. Catherine, plus expérimentée que lui, prévit sur-le-champ toutes les suites de ce coup d'état : elle gémit, et mesurant l'abîme où le seul fils qui lui restait venait de se précipiter, lui donna, mais en vain, les conseils fermes et prudents qui pouvaient encore le sauver. Le roi, préoccupé de l'idée qui lui avait fait ordonner la mort du duc de Guise, et se figurant qu'un autre meurtre lui assurerait le repos auquel il était disposé à tout sacrifier, fit périr le lendemain le cardinal de Guise; il ne vit point que cet attentat sur un prince de l'Eglise, qu'il aurait pu sans danger faire garder dans une prison, attirerait sur lui les malédictions de Rome, qui, jointes aux fureurs de ses sujets catholiques, leur prêteraient l'appui le plus formidable.

CHAPITRE XII.

Mort de Catherine de Médicis. — Soulèvement à Paris.

Tout parut dans les premiers moments répondre à son attente : les états consternés lui jurèrent fidélité et obéissance ;

ils se séparèrent en dissimulant les sentiments de vengeance et de haine dont ils étaient animés, et le monarque croyant son trône affermi, ne retint prisonniers que le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Lyon et le prince de Joinville, qui prit alors le nom de duc de Guise.

Dans les premiers jours de janvier 1589, la maladie de Catherine de Médicis prit un caractère plus alarmant. Elle y succomba le 5 de ce mois, âgée de soixante-dix ans, et, dans ses derniers moments, elle engagea son fils, qui s'était déclaré l'ennemi irréconciliable de la ligue, à traiter avec le roi de Navarre. Au milieu de la violente fermentation qui agitait le royaume, la mort de cette princesse, si longtemps maîtresse absolue des affaires, ne produisit presque aucune sensation : elle avait cessé d'être puissante; on ne songeait plus qu'aux fautes énormes où elle avait entraîné ses fils, et les partis s'étaient éloignés d'elle. Sa longue carrière politique, dans laquelle on avait pu admirer certains actes isolés de prudence et de courage, et quelques vues éclairées pour les progrès des arts, mais qui fut marquée par les crimes et les erreurs où peuvent entraîner le goût des manèges perfides, le penchant au mensonge et à la trahison, l'absence entière de toute espèce de scrupule, et une ambition qui n'avait pour guide que des passions toujours inconstantes et quelquefois criminelles, compromit les destinées de la France, et la conduisit enfin au penchant de sa ruine. Quoique Catherine fût animée à sa mort de meilleures intentions, il ne lui aurait pas appartenu, si elle eût vécu plus longtemps, de réparer les maux qu'elle avait faits.

Lorsque la nouvelle de l'assassinat des Guise parvint à Paris, un soulèvement général y éclata : ce peuple, que Henri III

avait cru intimider, se livra au fanatisme le plus audacieux. Les chaires retentirent d'imprécations contre le monarque; la Sorbonne, par un décret du 28 janvier, le déclara déchu de sa couronne; tous les bourgeois prirent les armes, et le duc d'Aumale, cousin des princes qui venaient de périr, fut mis provisoirement à la tête des troupes parisiennes. On attendait le duc de Mayenne, qui, se trouvant à Lyon, au moment de la mort de ses frères, s'était dérobé à ceux qui avaient été envoyés pour l'arrêter.

Il n'existait quelques partisans du roi que dans le parlement, dont la majorité, entraînée par Brisson, s'était déclarée pour la ligue. Les Seize détruisirent bientôt cette faible, mais respectable opposition. Bussy le Clerc, un de leurs chefs les plus ardents, entra dans la grande chambre avec une troupe armée, désigna les magistrats qu'il croyait royalistes, et les conduisit à la Bastille, dont il venait d'être nommé gouverneur. Le premier président de Harlay était à la tête de ces illustres prisonniers, qui recouvrèrent quelque temps après leur liberté, en payant de fortes rançons. Le parlement de Paris, devenu tout ligueur, décerna d'une voix unanime la première présidence à Brisson, et il prêta dans ses mains le serment *de poursuivre la justice de la mort de messieurs de Guise, et de ce qui s'était passé à Blois le 23 et le 24 décembre derniers.* « Aulcuns, dit un contemporain, signèrent ce serment « de leur sang, qu'ils tirèrent de leurs mains; et l'on dit que « la main du sieur Boston, dont il tira du sang pour le signer, « demeura estropiée. »

De Thou, qui avait la survivance d'une charge de président, était, avec raison, suspect aux ennemis du roi : on visita sa maison, sous le prétexte d'y enlever des armes : par bonheur,

il ne s'y trouvait pas dans ce moment; mais sa jeune femme fut maltraitée et conduite à la Bastille, d'où le duc d'Aumale la fit sortir le lendemain. Ayant tous deux à redouter les fureurs des factieux, ils résolurent de quitter Paris : l'époux favorisé par les cordeliers, qui lui avaient donné un asile dans le couvent, se travestit en soldat, et trompa la surveillance de ceux qui gardaient les portes; l'épouse, à l'aide de quelques amis, parvint à s'échapper, déguisée en petite bourgeoise; ils se retirèrent dans le château d'Esclimont, chez le chancelier de Cheverny, leur parent.

En attendant le duc de Mayenne, les Parisiens formèrent un grand conseil, qui se composa de personnages pris dans les trois ordres, et dont le duc d'Aumale eut la présidence. Il y entra neuf membres tirés du clergé, sept de la noblesse, et vingt-trois du tiers-état. A peine ce conseil, où les Seize avaient la plus grande influence, fut-il installé, qu'il publia une proclamation par laquelle il s'engageait à remettre la taille sur le même pied que du temps de Louis XII. « Cette pro-
« messe, observe Cayet, ressemblait à celles que l'ennemi du
« genre humain fait à ceux qui se rangent à sa subjection aux-
« quels il promet richesses et contentement, et néanmoins les
« rend misérables. » Le même auteur peint avec une grande vérité l'anarchie qui régnait dans toutes les villes du royaume; et il résulte de ses observations que le zèle pour la religion entrait en général pour peu de chose dans les motifs de ceux qui embrassaient avec le plus d'ardeur le parti de la ligue.
« Beaucoup de lieutenants, de gouverneurs de provinces, ou
« de places particulières, dit-il, se mirent la plupart dans ce
» parti, sous l'espérance d'être gouverneurs en chef. La
« noblesse et les gens de guerre se mettaient de la ligue

« pour s'agrandir. Où les lieutenants-généraux se tenaient
« fermes du party du roy, les lieutenants particuliers, les
« assesseurs et les vice-sénéchaux en beaucoup d'endroits, se
« mirent de la ligue pour être lieutenants-généraux ou sé-
« néchaux. Si les prévôts des marchands ou échevins, con-
« suls ou autres officiers des villes, estaient aussy catholiques
« royaux, d'autres habitants, pour occuper leurs charges,
« se mettaient du party de la ligue, faisaient soulever le
« peuple, et en ces remuements populaires se faisaient eslire
« aux grades et honneurs, auxquels ils n'eussent eu le temps
« de parvenir par le temps de paix. Ainsy plusieurs se mi-
« rent de ce party pour faire leurs affaires et tenir les pre-
« mières charges. »

CHAPITRE XIII.

Le duc de Mayenne à Paris. — Il est nommé lieutenant-général du royaume. Parlement de Tours. — Union des deux rois. — Mort de Henri III.

Le duc de Mayenne, si impatiemment attendu par les Parisiens, parut enfin au milieu d'eux le 15 février. Son voyage s'était trouvé retardé par les efforts qu'il avait faits pour s'assurer de la Bourgogne, dont il était gouverneur. Il était parvenu à soumettre presque toutes les villes de cette province importante, et à séduire une grande partie du parlement de Dijon. Mais Guillaume de Tavannes, fidèle au roi, réduit d'abord à son seul château de Courcelles, s'était ensuite emparé de Flavigny et de Sémur; et secondé par le président Frémiot, il avait établi un parlement royaliste dans cette dernière ville. Mayenne n'ayant pu anéantir cette noble coalition, qui devait favoriser le passage des Suisses appelés par Henri III, entra

dans la capitale, accompagné de la duchesse de Montpensier, sa sœur, qui était allée au-devant de lui jusqu'à Dijon. Le lendemain il prit la présidence du conseil; craignant déjà l'influence démocratique des Seize, il augmenta ce corps de quinze membres tirés de la noblesse, et il décida que les présidents et conseillers du parlement pourraient y assister. On remarquait dans ce conseil, auquel on donna le nom de *conseil général de l'union*, L'Huilier, maître des requêtes, qui, devenu cinq ans après, prévôt des marchands de Paris, rendit cette ville à Henri IV.

Villeroy, renvoyé du ministère quelque temps avant les derniers états de Blois, fut aussi admis dans le conseil-général. Cet homme habile ne partageait point les passions des factieux; mais il voyait la religion en danger, et peut-être le dépit que lui avait fait éprouver sa disgrâce contribuait-il à augmenter sa crainte. Il siégea donc parmi ceux qui s'étaient déclarés les ennemis du monarque dont il avait été le ministre; mais son adhésion à la ligue devint un bonheur pour la cause royale, car, aussitôt après la mort de Henri III, il fut du nombre des catholiques désintéressés qui ne voulurent point se soumettre à l'Espagne, et qui offrirent de reconnaître Henri IV, s'il consentait à rentrer dans la religion de ses pères.

Le conseil de l'union attribua tous les pouvoirs au duc de Mayenne, et lui donna le titre de lieutenant-général de l'état royal et couronne de France. Le nom du roi fut supprimé des actes publics, et l'on fit un nouveau sceau, dont la garde fut confiée à Brézé, évêque de Meaux. Dans l'agitation où se trouvait la capitale, il y circulait une multitude d'écrits, où le roi étai représenté comme l'oppresseur des catholiques, et les

Guise comme des martyrs. On se disputait et l'on dévorait ces écrits, dans lesquels respiraient les passions les plus violentes. Le plus remarquable est une tragédie intitulée *la Guisiade, ou les états de Blois*, par Pierre Mathieu, qui devint depuis un zélé royaliste, et que Henri IV nomma son historiographe. Cette pièce dont le style a quelquefois de la chaleur et de l'élévation, se distingue surtout par une scène où Catherine de Médicis cherche à détourner son fils de faire assassiner les Guise. Après lui avoir représenté qu'ils n'ont point de mauvais desseins, elle ajoute :

Ils vous tiennent pour roy.

HENRI III.

Un roy de quelque cloistre.

CATHERINE.

Le ciel rende à jamais tous ces présages vains !
La fortune se rit des sceptres des humains.

HENRI III.

J'ai la fortune en poupe, et au cœur l'espérance.

CATHERINE.

Un roi est malheureux qui vit en défiance.

HENRI III.

Si suis-je roy pourtant, et je ne recognoy,
Après le Tout-Puissant, un plus puissant que moy.
Punissant les auteurs de toutes ces misères,
Je forceray de Dieu les sanglantes colères.

CATHERINE.

Il est vray : mais j'ay peur que si vous n'apaisez
Tant de cœurs contre vous justement embrasés,
Que régnerez tout seul, et n'y aura personne,
Sinon quelque mignon, qui serve la couronne.

Ce pressentiment que Pierre Mathieu mettait dans la bou-

che de Médicis, ne se réalisait que trop, pour le malheur de Henri III, qui se trouvait à Blois presque abandonné. Il n'avait auprès de lui que ses confidents, et un petit nombre d'hommes recommandables, soit dans la guerre, soit dans la magistrature, qui, ne cédant pas au torrent, étaient décidés à s'ensevelir sous les débris du trône. Ces derniers, parmi lesquels se trouvaient Schomberg et de Thou, furent chargés par lui de former à Tours un parlement composé de magistrats de Paris qui n'avaient pas adhéré à la ligue, et qui étaient parvenus à s'échapper de cette ville. On pouvait disposer d'un assez grand nombre de conseillers, mais on manquait de présidents : tous ceux qui n'avaient point abandonné le parti du roi étaient encore détenus à la Bastille avec leur digne chef Achille de Harlay. L'avocat-général d'Espesses fut nommé provisoirement premier président ; et Servin, jeune homme plein de mérite, remplit les fonctions du ministère public. Ce corps, auquel Henri IV fut par la suite redevable des plus grands services, se partagea en deux sections, dont l'une s'établit à Châlons-sur-Marne, ville qui, quoique faisant partie du gouvernement du dernier duc de Guise, refusa de reconnaître la ligue.

Les serviteurs de Henri III lui rappelèrent le dernier conseil qu'il avait reçu de sa mère, et qui consistait à s'unir avec le roi de Navarre ; ils lui présentèrent ce parti comme l'unique ressource qui lui restait dans la défection presque générale des catholiques. Henri de Bourbon avait fait, pendant les troubles, de grands progrès dans les provinces méridionales, et il était disposé à employer toutes ses forces pour soutenir le trône dont il devait hériter. Le duc d'Epernon et Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, femme d'un caractère aimable et conci-

liant, entamèrent cette négociation, qui fut bientôt suivie d'une trève indéfinie.

L'entrevue et la réconciliation sincère des deux monarques eurent lieu dans le parc du Plessis-les-Tours, en présence d'une foule de catholiques et de protestants (30 avril). Les premiers, à la vue du roi de Navarre, sentirent évanouir toutes leurs préventions; son affabilité, sa franchise, sa familiarité pleine de noblesse et de grâce, lui gagnèrent tous les cœurs. Il réunit son armée, parfaitement disciplinée, au peu de troupes restées fidèles à Henri III, et il repoussa le duc de Mayenne, qui avait eu la hardiesse de venir attaquer les deux monarques dans Tours. Par ses conseils, les troupes royales prirent l'offensive, et s'avancèrent vers Paris, en s'emparant de presque toutes les places qui se trouvaient sur leur route. Pendant cette expédition, une bulle de Sixte-Quint effraya Henri III; elle le menaçait d'excommunication si, dans soixante jours, il ne mettait en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon; il fut sur le point de fléchir; mais le roi de Navarre lui fit sentir qu'il traiterait bien plus avantageusement avec le pape lorsqu'il serait redevenu le maître de son royaume. Les deux rois, après avoir réussi dans toutes leurs entreprises, arrivèrent à Saint-Cloud le 29 juillet, et mirent le siége devant Paris.

Tout portait à croire que cette ville rebelle ne résisterait pas à l'armée royale, accrue de dix mille Suisses que venait d'amener Harlay de Sancy. L'épouvante y régnait, et elle était le théâtre des désordres les plus affreux. Les prédicateurs, exagérant les périls auxquels la religion était exposée, enflammaient leur auditoire des passions les plus furieuses : on proscrivait les royalistes, on saccageait leurs maisons, et l'on s'as-

surait de leurs personnes. Les princesses de Lorraine parmi lesquelles on remarquait la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, se montraient au peuple, le haranguaient, et lui demandaient vengeance. Quoique dans ces moyens employés pour exciter les Parisiens à une défense désespérée, il n'y eut pas de provocation directe à l'assassinat du roi, il était difficile que quelque imagination ardente ne prît pas à la lettre les malédictions dont on accablait ce malheureux monarque, et ne conçut le monstrueux dessein de le faire périr. C'est ce qui explique l'attentat de Jacques Clément, jeune religieux dominicain, passionné ligueur, dont la raison était égarée par de prétendues visions.

Cet homme sortit de Paris le 31 juillet, après avoir obtenu des lettres de recommandation du premier président Achille de Harlay et du comte de Brienne, prisonniers des ligueurs. Sa candeur apparente éloigna les soupçons, et il fut, le lendemain matin, conduit à Henri III par l'intendant de justice de l'armée royale. Il présenta ses lettres d'un air modeste et recueilli, et, pendant que le roi lisait celle du premier président, il le frappa, dans le ventre, d'un coup de couteau : l'alarme se répandit aussitôt dans l'appartement, les gardes accoururent, et l'assassin fut massacré par eux ; ce qui mit dans l'impossibilité de découvrir si quelqu'un l'avait poussé au crime. Henri III, dont l'existence sur le trône n'avait été qu'une longue suite de faiblesses inexplicables, reprit alors le courage et la fermeté qui, dans sa première jeunesse, avaient fait concevoir de si heureuses espérances, et l'on retrouva dans ce monarque mourant le vainqueur de Jarnac et de Moncontour. Il ne s'en rapporta point aux discours rassurants de ses médecins, qui déclarèrent d'abord que sa blessure n'était

pas dangereuse; résigné à la mort, il s'y prépara en chrétien, sans négliger les soins qu'exigeait l'état où il laissait son royaume. La nuit suivante, quelques heures avant de rendre les derniers soupirs, il fit appeler le roi de Navarre, le combla de marques de tendresse, et le pressa d'embrasser la religion catholique. Il s'adressa ensuite à ceux qui étaient présents, et, en leur transmettant ses dernières volontés, il essaya de justifier la conduite qu'il avait tenue aux derniers Etats de Blois.

« Approchez-vous, messieurs, leur dit-il, et écoutez mes « intentions sur les choses que vous devez observer quand il « plaira à Dieu de me faire partir de ce monde. Vous savez « que je vous ai toujours dit que ce qui s'est passé n'a pas « été la vengeance des actions particulières que mes sujets « rebelles ont commises contre moi et mon Etat, qui, contre « mon naturel, m'ont donné sujet d'en venir aux extrémités; « mais que, par la connaissance certaine que j'avais que « leurs desseins n'allaient qu'à usurper ma couronne contre « toute sorte de droit et au préjudice du vrai héritier; après « avoir tenté toutes les voies de douceur pour les en divertir; « que leur ambition a paru si démesurée que tous les biens « que je leur faisais pour tempérer leurs desseins servaient « plutôt à accroître leur puissance qu'à diminuer leur mau- « vaise volonté; après une longue patience, qu'ils imputaient « plus à nonchalance qu'au désir véritable que j'ai toujours « eu de les retenir, je ne pouvais éviter ma ruine entière et « la subversion générale de cet Etat, qu'en apportant autant « de justice que j'avais eu de bonté; j'ai été contraint d'user « de l'autorité souveraine qu'il avait plu à la Providence de « me donner sur eux. Mais, comme leur rage ne s'est termi-

« née qu'après l'assassinat qu'ils ont commis en ma personne, « je vous prie, comme mes amis, et vous ordonne, comme « roy, que vous reconnaissiez, après ma mort, mon frère « que voilà (le roi de Navarre); que vous ayez la même « affection et fidélité pour lui que vous avez toujours eue « pour moy; et que, pour ma satisfaction et votre propre « devoir, vous lui en prêtiez le serment en ma présence. Et « vous, mon frère, que Dieu vous y assiste de sa divine pro- « vidence; mais aussy vous priai-je, mon frère, que vous « gouverniez cet état, et tous ces peuples qui sont sujets à « votre légitime héritage et succession, de sorte qu'ils vous « soient obéissants par leur propre volonté autant qu'ils y « sont obligés par la force de leur devoir. »

Peu d'heures après avoir prononcé ce discours, Henri III mourut à l'âge de trente huit ans (2 août). Sa mort fit excuser sa vie; et Henri IV, qui avait déjà reçu les derniers soupirs de Charles IX, ne parvint à un trône exposé à tant de périls qu'après avoir donné au sort de son prédécesseur les regrets les plus généreux et les plus tendres.

HENRI IV.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement de Henri IV. — La Ligue.

La mort de Henri III, qui sauvait momentanément les ligueurs du châtiment qu'ils avaient redouté, causa la plus vive sensation dans la capitale. Le peuple, égaré par les Seize, se livra aux transports d'une joie féroce : on donna des fêtes

indécentes, et la duchesse de Montpensier, ne cachant pas assez les sentiments qu'elle éprouvait, fit naître des soupçons qui souillent encore sa mémoire. Le duc de Mayenne se montra beaucoup plus circonspect; assistant d'un air froid à ces solennités populaires, il semblait attribuer à la Providence le coup inattendu dont venait d'être frappé celui qu'on faisait passer pour le persécuteur de la religion.

Il mit en liberté les royalistes qui avaient été arrêtés; Achille de Harlay sortit de la Bastille moyennant une rançon de dix mille écus, et ce grand magistrat put aller présider le parlement de Tours, auquel sa fermeté et son courage donnèrent une activité qu'il n'avait pas eue jusqu'alors. Conformément aux actes qui proscrivaient le monarque légitime, le conseil de la ligue proclama le cardinal de Bourbon, et le reconnut sous le nom de Charles X. Ce prélat, prisonnier depuis le meurtre de Guise, était attaqué d'une maladie mortelle; l'ambition, qui, dans sa vieillesse, l'avait entraîné à se prêter aux vues des factieux, paraissait éteinte, et il faisait souvent des vœux pour que le chef de sa maison recueillît l'héritage auquel les lois du royaume lui donnaient droit. Les ligueurs ayant essayé de l'enlever à Chinon, il fut quelque temps après transféré dans le château de Fontenay.

Les forces de la ligue, très-redoutables, s'accrurent encore à la mort de Henri III; presque tous les catholiques se persuadèrent qu'un roi protestant entreprendrait de faire une révolution religieuse, et que la France éprouverait tôt ou tard le sort de l'Angleterre; les hommes les plus modérés et les plus sages se rallièrent donc au parti qui annonçait l'intention de tout sacrifier pour maintenir l'ancien culte; mais leur adhésion tardive augmenta les divisions qui rendaient ce parti

presque impossible à conduire. En effet, diverses passions, des intérêts opposés, partagèrent la ligue en une multitude de petites factions.

Le cardinal de Bourbon, qu'on regardait comme un fantôme qui devait bientôt disparaître, n'avait point de partisans. Les profusions des Guise, leur brillante réputation, l'horreur et la compassion qu'avaient inspirées les meurtres de Blois, faisaient désirer à plusieurs qu'un prince de cette maison montât sur le trône. D'autres étaient vendus à l'Espagne, et attendaient un monarque de la main de Philippe II.

Le duc de Savoie, issu d'une sœur de Henri II, avait sur la Provence et le Dauphiné des prétentions favorisées par un grand nombre d'habitants de ce pays.

Quelques-uns des Seize, sortis des derniers rangs de la société, se livraient à des spéculations anarchiques; habitués depuis un an à la licence la plus outrée, ils voulaient la perpétuer, et établir un gouvernement populaire dont ils aspiraient à être les chefs. Mais la classe nombreuse et influente des hommes honnêtes, qui n'étaient entrés dans la ligue que par dévouement pour leur religion, et à la tête de laquelle se trouvaient Villeroy et Jeannin, avait d'autres vues bien plus conformes aux véritables intérêts de la monarchie; elle était disposée à reconnaître Henri IV, pourvu qu'il consentît à se faire catholique.

Mayenne, se flattant peut-être de parvenir à la couronne, quoique sa famille eût d'autres vues, ménageait cette classe, dont son caractère doux et modéré lui avait attiré la confiance, et qui pouvait, si le roi s'obstinait à rester protestant, devenir l'instrument de sa grandeur.

Henri IV venait d'être reconnu par son armée et par les

seigneurs qui n'avaient pas abandonné son prédécesseur ; mais la position était extrêmement difficile, et son parti avait encore moins d'ensemble que celui de la ligue. Eloigné des pays d'où il pouvait tirer des ressources, pressé entre les protestants, ses anciens serviteurs, qui frémissaient à la seule idée d'un changement de religion, et les catholiques, qui pouvaient seuls lui assurer le trône, il fallait tout son génie, joint au caractère le plus ouvert et le plus aimable, pour que de tels éléments restassent unis. Disposé depuis bien des années, ainsi qu'on l'a vu, à revenir au culte de ses pères, il fut obligé de suspendre l'exécution de ce dessein, qui l'aurait aussitôt privé de ses appuis les plus solides, et il promit seulement de se faire instruire dans six mois, si les circonstances le permettaient. En même temps il fit partir pour Rome le duc de Luxembourg, avec des instructions propres à éclairer Sixte-Quint sur la véritable situation de la France.

CHAPITRE II.

Situation de Henri IV.

Après avoir fait ces dispositions, qui empêchèrent la dissolution subite de son parti, il lia des relations intimes avec Villeroy et Jeannin, et ne négligea rien pour dissiper les préventions des catholiques de bonne foi. Il fit d'abord prier Villeroy de venir le trouver au bois de Boulogne, lui annonçant qu'il voulait se servir de lui pour faire la paix, et déclarant qu'il accorderait tout ce qui serait raisonnable et utile. Mayenne empêcha cette entrevue, et dom Bernardin de Mendoce, ambassadeur d'Espagne, effrayé d'une tentative qui pouvait amener bientôt une pacification générale, s'efforça de

gagner Villeroy; mais cet ancien ministre rejeta ces offres avec indignation, et courut trouver Mayenne, auquel il demanda son congé. « Je lui déclaray, dit-il dans ses Mémoires, « que je ne voulais avoir part en une entreprise si injuste et « si impossible qu'estait celle du roy d'Espagne, laquelle « déshonorerait ceux qui s'en mesleraient, et serait cause de « détruire la religion et le royaume; adjoutant que puisque « le roi d'Espagne avait tel dessein, luy, duc de Mayenne, « ne devait pas aussy espérer de faire fortune par son moyen; « et qu'il acquerrait plus de gloire, de grandeur et de con- « tentement, en aydant au repos du royaume, sous l'obeys- « sance d'un prince français, qu'il ne ferait en favorisant « un dessein estranger, lequel lui ferait enfin perdre les biens « et la vie. » Jeannin, qui se trouvait présent, parla dans le même sens que Villeroy; Mayenne leur fit observer qu'il ne pouvait entamer une négociation tant que le cardinal de Bourbon serait prisonnier et que le roi resterait protestant; il leur promit de s'opposer aux projets du roi d'Espagne, et obtint d'eux qu'ils continuassent à faire partie de son conseil.

Henri IV avait des serviteurs bien plus zélés dans la Bourgogne, quoique Mayenne en fût gouverneur. Guillaume de Tavannes, toujours fidèle à la cause qu'il avait embrassée, et faisant la guerre à ses dépens, empêcha ses officiers de céder aux séductions de la ligue; il convoqua les Etats de la province à Sémur, et des fonds furent votés pour soutenir le roi légitime. Malgré les sages précautions que le monarque avait prises pour conserver son armée, cette réunion de chefs d'opinions si différentes ne tarda pas à se dissoudre; quelques uns passèrent dans le parti de la ligue; d'autres se retirèrent

sous le prétexte du danger que couraient leurs propriétés. Henri IV ne se découragea point : ses troupes protestantes lui restaient : un assez grand nombre de catholiques paraissaient dévoués à sa cause, et il s'était attaché les dix mille Suisses que son prédécesseur avait appelés. Ne pouvant plus espérer de réduire Paris, il partit pour Dieppe, où il comptait recevoir des secours d'Elisabeth, reine d'Angleterre, avec laquelle il avait contracté l'union la plus intime.

Mayenne regarda cette retraite comme une fuite, et résolut de le poursuivre avec toutes les forces dont il pouvait disposer ; poussé par la duchesse de Montpensier, sa sœur, il montra une forfanterie qui n'était pas dans son caractère, et il promit aux Parisiens de leur ramener le Béarnais enchaîné. Mais l'événement ne répondit pas à ses espérances ; battu près d'Arques, il fut obligé de se retirer en Picardie, et Henri IV, que les Seize croyaient prisonnier, parut tout-à-coup sous les murs de Paris, s'empara des faubourgs, et répandit la terreur dans cette ville, où l'on avait déjà fait des préparatifs pour se réjouir de sa défaite. Après cet éclatant fait d'armes, il apprit que Mayenne avait obtenu des secours d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, et qu'il revenait pour dégager la capitale ; hors d'état de continuer le siége, il sépara son armée, et partit pour Tours, où résidaient ses ministres.

Il y trouva de Thou, que Henri III, quelque temps avant sa mort, avait chargé d'une mission en Allemagne, en Suisse et en Italie. Ce magistrat lui apprit que le sénat de Venise s'était empressé de le reconnaître, et que Ferdinand de Médicis, duc de Florence, considérant comme rompus les liens qui l'avaient unis à Marguerite de Valois, témoignait le désir

qu'il épousât sa nièce Marie, encore à la fleur de l'âge. Le roi fit alors peu d'attention à cette offre, qui n'était pas acceptable dans des temps de troubles; mais il s'en souvint lorsque, affermi sur le trône, il eut perdu Gabrielle d'Estrées; et ce mariage eut lieu dix ans après les premières propositions qui en furent faites. De Thou parla aussi au roi de d'Ossat, qui, attaché au cardinal de Joyeuse, et chargé près du pape des affaires de Henri III, avait été obligé de quitter Rome après les meurtres de Blois, et de se réfugier à Venise. Il s'étendit sur les talents de cet homme d'Etat, auquel Henri IV confia aussitôt les négociations relatives à sa conversion, et qu'il éleva depuis au rang de cardinal.

CHAPITRE III.

Envoi d'un légat en France. — Bataille d'Ivry. — Situation de Paris.

Le duc de Luxembourg, ayant reçu la défense de s'approcher de Rome, s'était arrêté sur le territoire vénitien. Il écrivit à Sixte-Quint, et parvint à lui donner une juste idée des affaires de France. Ce pontife, qui, d'après les sollicitations de la ligue, avait chargé Henri Gaëtan de procurer la délivrance du cardinal de Bourbon, et de le reconnaître pour roi, changea tout-à-coup les instructions de ce légat, qui n'était pas encore parti, et lui recommanda seulement de faire en sorte que le trône fût occupé par un prince catholique. Gaëtan, vendu à l'Espagne, se mit en route avec la résolution d'agir conformément aux intentions des ligueurs les plus outrés.

Henri IV, instruit des volontés du légat, avait donné l'ordre à Guillaume de Tavannes de l'enlever à son passage en Bour-

gogne; cet ordre n'ayant pu être exécuté, Gaëtan, protégé par une escorte nombreuse de ligueurs, continua sa route vers Paris, et y fit une entrée solennelle. On lui prodigua les honneurs, on le logea au Louvre, et il s'en fallut peu, lorsqu'il alla prendre séance au parlement, qu'il n'y occupât le trône destiné au roi. Empressé de répondre à tant de démonstrations, il confirma un décret que les Seize venaient d'arracher à la Sorbonne, et par lequel il était défendu de négocier avec un roi hérétique et relaps. Le parlement de Tours informa contre les auteurs de ce décret, et ordonna qu'il fût brûlé.

La présence du légat excitait à Paris une fermentation alarmante; la populace ne voulait reconnaître que son autorité, et les Seize employaient toute leur influence pour favoriser cette disposition. Mayenne, s'apercevant que le pouvoir allait lui échapper, entreprit de le conserver, en donnant à son gouvernement une forme plus régulière. L'archevêque de Lyon, qui, comme on l'a vu, avait été arrêté à Blois avec le cardinal de Guise, était parvenu depuis peu à s'échapper de sa prison; dévoué à la maison de Lorraine, doué de grands talents politiques, chéri de la ligue, il pouvait rendre d'immenses services dans un emploi supérieur. Mayenne le nomma chancelier; et, comptant sur la loyauté de Villeroy et de Jeannin, il les fit secrétaires d'Etat, quoiqu'il connût leur penchant à se soumettre à Henri IV, s'il embrassait la religion catholique. Appuyé sur ces trois hommes habiles, il put lutter avec avantage contre le crédit que s'était acquis le légat dans les dernières classes du peuple.

Pendant que Mayenne, à Paris, voyait une faction lui disputer le pouvoir, le roi, à Tours, concevait des inquiétudes

sur les manœuvres de quelques catholiques, à la tête desquels était le cardinal de Vendôme, son neveu. Ces hommes, dont les principes se rapprochaient de ceux des *politiques* sous les deux derniers règnes, et qui avaient pris le nom de *tiers parti*, voulaient contraindre le monarque à se faire instruire, et le menaçaient de l'abandonner, s'il ne leur donnait pas sur-le-champ cette garantie. Animés la plupart des meilleures intentions, ils n'auraient pas été redoutables, si la ligue n'eût entretenu des intelligences avec eux ; heureusement leur chef manquait de fermeté et de résolution ; et Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, prélat distingué par ses talents, dévoué à la bonne cause, retenait dans le devoir la majorité des catholiques royalistes. Henri IV, sur le point d'entreprendre une grande expédition en Normandie, chargea de Thou de surveiller ce parti, dont quelques membres faisaient partie de son conseil. Cette expédition ayant réussi, le roi mit le siége devant Dreux, où la ligue avait de grands magasins de munitions de vivres. Alors le légat, la duchesse de Montpensier et les Seize pressèrent Mayenne de tenter le sort d'une bataille ; l'exaltation des Parisiens leur faisait croire que la victoire ne serait pas douteuse, et ils espéraient anéantir d'un seul coup le parti royaliste, sur lequel leur armée avait l'avantage du nombre. Mais le lieutenant-général voyait d'un autre œil la situation des choses : le souvenir du combat d'Arques lui inspirait de l'inquiétude sur une nouvelle lutte ; et ses troupes, composées en grande partie de volontaires peu habitués au métier des armes, ne lui donnaient pas beaucoup de confiance. Cependant obligé, sous peine de se décréditer entièrement, d'obéir au vœu de son parti, il marcha vers Dreux, et Henri IV vint lui présenter la bataille dans la plaine

d'Ivry. Les ligueurs donnèrent d'abord avec cette ardeur qu'inspirent les haines politiques ; mais, repoussés par le roi, qui, payant de sa personne, se montrait partout avec une présence d'esprit admirable, ils plièrent bientôt, et presque tous auraient été exterminés, si le monarque n'eût donné l'ordre de les épargner (14 mars). Après cette bataille, qui faisait tant d'honneur à l'armée royale, et où Henri IV s'était exposé comme un simple soldat, le maréchal de Biron lui dit : « Sire, vous avez fait le devoir du maréchal de Biron, et le « maréchal de Biron a fait ce que devait faire le roi. — » « Monsieur le maréchal, lui répondit modestement Henri, il « faut louer Dieu, car la victoire vient de lui seul. »

Les Parisiens attendaient la nouvelle d'une victoire décisive, lorsqu'ils apprirent que leur chef avait été complètement défait : la consternation succéda aux plus brillantes espérances ; et ils s'en prirent à celui qu'ils avaient forcé de soutenir une lutte inégale. Mayenne n'osa rentrer dans Paris ; il partit pour la Picardie, afin d'implorer le secours du prince de Parme, dans le cas où le roi voudrait assiéger la capitale, et il laissa le commandement de cette ville au duc de Nemours, son frère utérin, jeune prince doué d'un grand courage et d'une constance inébranlable, mais qui, égaré par une ambition aveugle, s'était entièrement livré à la faction populaire de la ligue. Pour que cette démarche, à laquelle les circonstances contraignaient le lieutenant-général, n'eût pas l'air d'une abdication, il confia aux Seize la garde de ce qu'il avait de plus cher ; sa mère, sa sœur, sa femme, ses enfants, restèrent dans la ville, qui avait à redouter toutes les horreurs d'un siége. Les Parisiens s'attendaient d'un jour à l'autre à voir paraître l'armée royale sous leurs murs ; mais il fut im-

possible à Henri IV de profiter de sa victoire. Plusieurs seigneurs le quittèrent sous le prétexte d'aller recueillir des fonds dans leurs propriétés; et il fut obligé de se borner à prendre quelques petites villes d'où la capitale tirait ses approvisionnements. Espérant qu'après une défaite la ligue serait plus disposée à se soumettre, il chargea du Plessis-Mornay, l'un des protestants sur la fidélité desquels il comptait le plus, d'entamer une nouvelle négociation avec Villeroy. Ces deux seigneurs se virent à Mantes, et ne purent s'entendre sur les premières bases d'un accommodement. Le catholique demandait que le roi se fît aussitôt instruire, et soutenait qu'il ne pouvait choisir un moment plus favorable que celui où il venait de remporter une victoire; le protestant exigeait que préalablement les rebelles reconnussent l'autorité légitime; Villeroy faisait observer que si l'on poussait le lieutenant-général, il se jetterait entre les mains des Espagnols; mais du Plessis connaissait trop Mayenne pour le croire capable d'un acte de désespoir qui l'aurait entièrement perdu. Cette négociation n'ayant eu aucun résultat, Henri IV, dont l'armée était devenue plus nombreuse, résolut sérieusement de faire le blocus de Paris. Il espérait réduire, par la famine, un peuple peu habitué aux privations, et s'épargner ainsi la douleur de l'exposer aux suites funestes que pouvait avoir une attaque de vive force. Il ferma donc toutes les communications dans les premiers jours du mois de mai. Les Seize et les prédicateurs, qui partageaient leurs sentiments, excitèrent les Parisiens à opposer à leur roi, qui voulait ménager leur sang, une résistance désespérée. Le duc de Nemours jura, aux pieds des autels, de ne consentir à aucune capitulation; la duchesse de Montpensier, sa sœur, parcourut les rues, ha-

rangua le peuple, et communiqua son exaltation aux cœurs les plus timides. Le légat prodigua les solennités religieuses, afin de redoubler les alarmes des catholiques de bonne foi; les ecclésiastiques séculiers, les moines de tous les ordres y parurent en armes; et cette ville qui, au milieu des troubles dont la France était désolée depuis tant d'années, n'avait presque pas éprouvé les malheurs de la guerre, fut tout-à-coup disposée à en supporter avec courage les calamités les plus terribles.

CHAPITRE IV.

Mort du cardinal de Bourbon. — Blocus de Paris.

On apprit alors la mort du cardinal de Bourbon, que la ligue reconnaissait pour roi sous le nom de Charles X (9 mai). Ce prince avait terminé ses jours dans le château de Fontenay, où Henri IV l'avait fait transporter; éloigné des séductions qui avaient égaré sa vieillesse, il fit, à ses derniers moments, des vœux pour le triomphe du monarque dont on avait voulu lui faire usurper les droits. Cette mort, qui semblait délivrer Henri IV d'un compétiteur, ne produisit cependant pas en sa faveur l'effet qu'on aurait dû attendre : le cardinal n'était qu'un fantôme, devenu depuis longtemps inutile au parti dont il avait un moment servi les projets; il disparut sans que ce parti en ressentît aucune secousse.

Le blocus de Paris continua pendant les mois de juin et de juillet. Le besoin de vivres se fit d'abord peu sentir à la multitude, parce que les chefs ordonnèrent qu'on lui distribuât toutes les provisions qui existaient chez les riches et dans les couvents. Le légat et l'ambassadeur d'Espagne se décidèrent

en même temps à d'énormes sacrifices. Ce dernier vendit sa vaisselle, et « fit battre, dit un contemporain, une grande « quantité de demi-sols marqués au coin de son roy, qu'il « faisait jeter dans les carrefours au plus simple peuple, le- « quel criait par les rues : Vive Philippe II ! » Mais ces ressources, dont on n'usa pas avec économie, s'épuisèrent bientôt ; alors la famine exerça ses ravages sur une population de plus de deux cent mille âmes ; les maladies s'y joignirent, et ces deux fléaux produisirent une affreuse mortalité. Les malheureux habitants, animés par les Seize, montrèrent une constance qu'on n'aurait jamais attendue d'un peuple amolli depuis longtemps par l'exemple d'une cour voluptueuse. Ils s'imposèrent avec résignation et patience les plus douloureuses privations, et la nécessité leur fit chercher des aliments dans des objets propres à exciter le dégoût et l'horreur. Après avoir dévoré l'herbe des jardins, ainsi que tous les animaux qui pouvaient leur servir de nourriture, quelques-uns eurent recours aux os des morts, dont ils formèrent une sorte de mets en les pulvérisant, dans l'espoir, ou d'apporter un soulagement à la faim qui les consumait, ou de hâter une mort à laquelle ils attachaient l'idée du martyre. L'unique consolation consistait en quelques lettres de Mayenne, que la duchesse de Montpensier faisait répandre avec profusion, et dont il résultait que le prince de Parme viendrait bientôt, à la tête d'une armée espagnole, faire lever le siége. Mais cette délivrance était encore éloignée.

Henri IV profita des loisirs que lui donnait le blocus pour s'attacher le chancelier Cheverny, l'un des serviteurs les plus distingués de son prédécesseur. Retiré dans sa terre d'Esclimont, Cheverny y recevait indifféremment les royalistes et les

ligueurs, et son caractère doux et conciliant lui conservait des amis dans les deux partis. Non-seulement il pouvait contribuer puissamment à les rapprocher, mais sa présence était nécessaire pour donner quelque régularité au conseil qui accompagnait le roi; ce conseil, composé presque entièrement de militaires, et ayant à sa tête le duc de Nevers et le maréchal de Biron, ignorait les lois du royaume, et rendait souvent des décisions qui leur étaient contraires. De Thou, beau-frère du chancelier, fut donc chargé de l'inviter à reprendre les sceaux.

Cheverny ne quitta qu'avec regret une retraite où il avait su se mettre à l'abri des guerres civiles : il vint trouver Henri IV à Aubervilliers, entre Saint-Denis et Paris. Le roi s'avança au-devant de lui : « Vous soyez le mieux que très-« bien venu, lui dit-il en l'embrassant et avec cette affabilité « qui lui gagnait tous les cœurs; je suis assez content, et me « tiens maintenant assez fort, puisque je vous ay près de « moy, estimant qu'à votre exemple tous les officiers de ma « couronne, et tous les bons Français me reconnaîtront pour « leur roy, et me viendront bientôt servir, m'assurant ce-« pendant tellement de votre fidélité, de votre expérience et « conduite, que j'estime déjà toutes mes affaires rétablies « comme je le désire. » Il prit les sceaux des mains de d'Armagnac, son premier valet de chambre, et les remit à Cheverny : « Monsieur le chancelier, poursuivit-il, voilà deux « pistolets desquels je désire que vous me serviez, et que je « sais que vous pourrez fort bien manier : vous m'avez avec « eux fait bien du mal plusieurs fois, mais je vous pardonne, « car c'estait par le commandement et pour le service du feu « roy mon frère : servez-moy de même, et je vous aimeray

« autant et mieux que luy, et croiray vostre conseil; car il « s'est mal trouvé de ne l'avoir voulu suivre. »

Le chancelier, qui avait eu connaissance des négociations de Villeroy, son ancien collègue dans le ministère, engagea, comme lui, le roi à se faire instruire, et il obtint qu'en attendant des circonstances plus favorables, le service divin suivant le rit catholique serait célébré au quartier du monarque. « Incontinent, dit-il dans ses *Mémoires*, nous receusmes la « musique de la chapelle royale; dont M. l'archevêque de « Bourges prit la charge, pour à la suite de la cour dire « tous les jours la messe du roy, et faire des prières conti« nuelles pour sa conversion. » Cette concession, qui faisait espérer une conversion prochaine, produisit le meilleur effet parmi les catholiques royalistes, et déconcerta pour le moment les intrigues du tiers-parti.

Le 24 juillet, Henri IV attaqua et prit tous les faubourgs de Paris; les habitants, resserrés dans une enceinte plus étroite, et livrés à toutes les horreurs de la famine et de la contagion, commencèrent à perdre courage. Les Seize punirent de mort ceux qui osèrent parler de se rendre; mais ils ne purent résister au vœu général, qui demandait que du moins on négociât avec le roi. L'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon furent chargés de cette mission par le conseil de la ligue; ils virent le monarque dans l'abbaye Saint-Antoine (4 août), et leurs propositions, qui consistaient en ce que la ville de Paris fût médiatrice de la paix du royaume, ne purent être acceptées. Leur retour, sans avoir rien obtenu, aurait causé une révolte générale contre les Seize, si l'on n'avait pas reçu dans le même moment la nouvelle certaine que le prince de Parme allait enfin se mettre en marche pour faire lever le blocus.

Ce long siége, où l'armée royale n'avait combattu qu'à l'attaque des faubourgs, avait amolli des guerriers habitués depuis longtemps à une activité continuelle. Les liens de la discipline s'étaient relâchés parmi eux, et plusieurs, ayant à Paris d'anciennes connaissances, n'avaient pu résister à la tentation d'y faire passer quelques vivres. Les princesses de Lorraine avaient profité de cette disposition des assiégeants, et pendant que le peuple dont elles excitaient la résistance opiniâtre, périssait de misère et de faim, elles recevaient des secours de quelques généraux royalistes avec lesquels elles avaient eu autrefois des relations de société ou des liaisons de galanterie. Le roi lui-même cédait à l'impulsion qui entraînait ses officiers et ses soldats; il perdait auprès de la jeune abbesse de Montmartre des moments qu'il aurait dû consacrer aux soins assidus qu'exigeait sa position : d'ailleurs la bonté de son cœur ne lui permettait pas d'être insensible aux souffrances des habitants de sa capitale; il donna d'abord des sauf-conduits aux femmes et aux enfants qui voulurent en sortir; puis il étendit cette faveur aux ecclésiastiques et aux jeunes étudiants de l'université; il suffit par la suite aux plus ardents ligueurs d'être recommandés par quelques royalistes, pour obtenir la même grâce. Telles furent, à ce qu'il paraît, les causes de l'obstination des Parisiens, qui conservèrent leur ville jusqu'au moment où le prince de Parme vint la secourir.

CHAPITRE V.

Le roi est forcé de lever le siége de Paris. — Mort de Sixte-Quint. — Reprise du siége de Paris.

Ce général s'était avancé dans le royaume avec beaucoup

de précautions : il arriva le 23 août près de Meaux, et, en évitant adroitement un combat, il força Henri IV à lever le siége. Il repartit ensuite pour la Flandré, harcelé sans cesse par l'armée royale, qui le suivit jusqu'à la frontière. Le roi, ayant été obligé de congédier une partie de ses troupes, fixa pour quelque temps son séjour à Senlis, où, de concert avec Cheverny, il s'occupa de donner à son gouvernement une forme régulière : entouré de catholiques et de protestants, qui continuaient de se haïr, il avait besoin de toute son habileté pour les tenir unis.

Mayenne rentra dans la capitale, sans obtenir aucune acclamation d'un peuple auquel il avait procuré un secours si tardif. Cependant, soutenu par le conseil de l'union, qu'il avait composé d'hommes modérés, appuyé par le parlement, qui commençait à s'effrayer des fureurs populaires, il reprit toute son autorité. Le premier usage qu'il en fit fut d'ôter le gouvernement au duc de Nemours, et de le confier au jeune duc d'Aiguillon, son fils, auquel il donna pour lieutenant et pour guide le comte de Belin, royaliste secret. Il abaissa ensuite le pouvoir des Seize, en distribuant les emplois municipaux à des personnes ennemies des excès, et du dévouement desquelles il était sûr. La faction, qui avait dominé pendant son absence, se plaignit amèrement de ce qu'on traitait ainsi ceux à qui la ligue devait son salut, et elle médita des vengeances horribles.

Villeroy était arrivé à Paris avec le duc de Mayenne. Il nous a laissé un tableau très-curieux de cette ville, après un siége qui avait coûté la vie à plus de trente mille personnes : « Quoi« que les habitants, dit-il, eussent toutes occasions de nous « recevoir joyeusement, en considération de leur délivrance

« et de la gloire par eux acquise en la défense de leur ville, « toutefois ils estaient si combattus de la faim et des maux « qu'ils avaient soufferts, qu'ils nous regardaient d'un œil « plus pitoyable qu'allègre; ni plus ni moins que ceux qui « sortent d'un péril contre leur espérance sont encore plus « estonnés que joyeux, sentant plus le mal qu'ils ont enduré « qu'ils ne reconnaissent le bien qui leur arrive, et sont si « troublés d'appréhension et de douleur, qu'ils méprisent « leur délivrance. Mais comme tels accidents font leurs effects « selon la nature et disposition du cœur où ils agissent, nous « en remarquions aussy sortir plusieurs de cette agonie, « transportés de rage et d'une ardeur effrénée de se venger, « et mal faire à un chacun ; et les autres si mattés du passé « et succès de l'avenir, qu'ils avaient honte de ce que les « autres faisaient gloire, et ne pouvaient nous regarder, ni « nous eux, sans soupirer. » Ainsi, d'un côté l'abattement le plus morne, de l'autre le fanatisme le plus ardent se partageaient cette malheureuse ville.

Villeroy, en s'étonnant de la patience qu'avaient montrée les Parisiens, observe très-bien que, dans des temps ordinaires, ils se seraient livrés aux plus grands excès, si les marchés eussent été deux fois dégarnis. « Mais, ajoute-t-il, les « maux qui nous arrivent par force se supportent plus dou- « cement que ceux que nous estimons nous advenir par quel- « que faute du gouvernement, chacun se résolvant d'endurer « ce qu'il ne peut éviter. »

Sixte-Quint, qui avait vu avec peine que Gaëtan se fût écarté de ses instructions, et qui avait formé le projet de le rappeler, était mort le 27 août, au moment de la levée du siége de Paris. Il avait eu pour successeur le vertueux Ur-

bain VII, disposé à tout faire pour rétablir la paix en France; mais ce pontife n'ayant régné que onze jours, le fougueux Grégoire XIV, partisan déclaré des Espagnols, était monté sur le trône de saint Pierre. Instruit par Gaëtan, qui était revenu à Rome, de l'état où se trouvait la ligue, Grégoire employa les trésors amassés par Sixte-Quint à lever des troupes contre Henri IV, et il mit à leur tête Hercule Sfondrat, son neveu, auquel il donna le titre de duc de Monte-Marciano. En même temps il fit partir pour la France, en qualité de nonce extraordinaire, Marsillo Landriano, évêque milanais, sujet de Philippe II. Ce prélat devait seconder Philippe de Séga, cardinal de Plaisance, à qui Gaëtan avait laissé les fonctions de légat.

Le duc de Nemours, en perdant le gouvernement de Paris, avait obtenu celui du Lyonnais et du Dauphiné; il s'y rendit au grand regret des Seize, et Mayenne, qui leur était odieux, partit pour Soissons, d'où il entama encore avec le roi des négociations qui n'eurent aucun résultat.

Pendant l'absence de ces deux chefs sur lesquels les factions qui partageaient la ligue fondaient toutes leurs espérances, le chevalier d'Aumale, neveu de Mayenne, jeune homme ardent et téméraire, voulut se distinguer par une entreprise aussi hardie que périlleuse, qui devait en même temps lui procurer l'occasion de revoir une femme qu'il aimait, et dont il était depuis longtemps séparé. Accompagné d'une troupe faible, mais déterminée, il surprit au milieu de la nuit la ville de Saint-Denis, qui appartenait au roi, et où se trouvait sa maîtresse (3 janvier). « A peine fut-il le maistre, dit un « contemporain, qu'il s'amusa avec cette femme, qui s'appe- « lait La Roverie ; surpris à son tour par Duvic, gouverneur « pour le roi, ses troupes furent chassées, il périt dans le dé-

« sordre, et il eust été impossible de le discerner des autres « morts, si La Roverie ne l'eust elle-même trouvé et reconnu « au moyen des chiffres d'amour qu'elle lui avait depuis long-« temps gravés et figurés dans le bras. »

Cet échec qui ne pouvait être attribué qu'à l'imprudence du comte d'Aumale, fit concevoir à Henri IV l'idée d'essayer sur Paris une entreprise mieux concertée. Ayant fait déguiser en charretiers un certain nombre de ses partisans les plus intrépides, il leur ordonna de se présenter le 20 janvier, de grand matin, à la porte Saint-Honoré, avec des voitures de farine, et de s'emparer de cette porte, leur promettant qu'il serait lui-même à peu de distance pour les soutenir. Mais le duc d'Aiguillon fut averti à temps, et les prétendus charretiers trouvèrent la porte murée. Les Seize mirent à profit la crainte qu'inspira aux Parisiens cette tentative ; sous le prétexte d'assurer la conservation de la ville contre les trahisons qui pourraient être tramées par les royalistes, ils y firent entrer une garnison espagnole, disposée à les seconder dans les attentats qu'ils méditaient.

Le roi, n'ayant plus l'espoir de surprendre la capitale, résolut d'assiéger Chartres, ville où la ligue avait d'immenses magasins. Il éprouva une résistance opiniâtre, et ce ne fut qu'au bout de deux mois qu'il amena les habitants à capituler (12 avril). Maître de cette ville, alors très-fortifiée, il y établit les évêques qui avaient embrassé sa cause, et vint se fixer à Mantes, où il appela le cardinal de Vendôme, afin de surveiller ses démarches. Ce prélat, que le tiers-parti reconnaissait pour chef, et qui, depuis la mort du prétendu roi des ligueurs, avait pris le titre de cardinal de Bourbon, continuait de fomenter le mécontentement des catholiques

royalistes. Une mesure que Henri IV fut obligé de prendre en faveur des protestants qui formaient sa principale force, entraîna le cardinal dans de nouvelles intrigues.

Malgré la protection bien naturelle que le monarque accordait aux protestants, aucun acte ne leur assurait la liberté de religion, et ils avaient lieu de craindre qu'après la paix, les catholiques n'exigeassent l'exécution de l'édit de réunion, qui les proscrivait; ils demandèrent donc, et ne tardèrent pas à obtenir, que le roi régnant remit en vigueur le dernier édit de tolérance que Henri III avait rendu avant d'être dominé par la ligue. Cette garantie, réclamée vivement par les anciens compagnons de Henri IV, éprouva dans le conseil l'opposition la plus forte, de la part du nouveau cardinal de Bourbon, qui, n'ayant pu faire prévaloir son avis, entama des négociations avec Villeroy et les ligueurs modérés. Il s'agissait d'engager le nouveau roi à ne plus différer sa conversion, et de le menacer de l'abandon des catholiques, s'il refusait de souscrire à leurs prières. Ces intrigues, qui furent facilement déconcertées, eurent l'inconvénient de retarder cette conversion, qui ne devait point être l'effet de la contrainte; mais elles procurèrent en même temps un grand avantage à Henri IV, celui de rapprocher les catholiques des deux partis, et de diminuer les préventions qu'ils nourrissaient les uns contre les autres, depuis le commencement des guerres civiles. Cependant Landriano, nonce extraordinaire de Grégoire XIV, était arrivé à Reims, ville soumise à la ligue; il y publia un monitoire par lequel il ordonnait, sous peine d'excommunication, aux catholiques royalistes d'abandonner sur-le-champ un prince hérétique et relaps. Cet acte violent déplut au parlement de Paris, qui fut cependant forcé par les Seize à l'enregistrer et à le proclamer;

le parlement de Tours le brûla, en relevant avec aigreur la faiblesse des magistrats de la capitale ; une guerre de plume s'engagea entre ces deux cours souveraines ; et elles lancèrent l'une contre l'autre *des arrêts furieux, selon la chaleur du temps.*

CHAPITRE VI.

Fuite du duc de Guise. — Mort de Brisson.

Sur ces entrefaites, il arriva un événement qui, deux ans plus tôt, aurait pu donner à la ligue la plus grande force, mais qui ne fit alors qu'augmenter les divisions qui la déchiraient. Le jeune duc de Guise, qui, depuis l'assassinat de son père aux états de Blois, était gardé avec soin dans le château de Tours, parvint à s'échapper (5 août). Les historiens racontent qu'il mit beaucoup d'adresse à tromper la vigilance de ses gardiens ; quelques mémoires particuliers prétendent qu'il dut sa liberté à une double intrigue d'amour. Suivant ces derniers la duchesse de Montpensier, qui avait pour lui des sentiments plus passionnés que ceux d'une tante, et avec laquelle il entretenait une correpondance secrète, ayant appris qu'une des dames de la reine Louise, veuve de Henri III, retirée alors à Chenonceaux, était aimée de Rouvray, gouverneur du château de Tours, décida cette jeune femme à exiger de son amant qu'il fermât les yeux sur l'évasion du prince. Cette trahison de Rouvray, dont les liaisons étaient connues, fut soupçonnée par le premier président de Harlay ; mais les preuves disparurent ; le parlement de Tours informa contre lui, ses amis répondirent de son innocence ; et, grâce à l'excessive indulgence qui des deux côtés régnait dans ces temps de trouble, il ne fut pas même arrêté.

Si le jeune duc de Guise n'avait pas été enfermé immédiatement après la mort de son père, il est probable que la ligue l'eût préféré à Mayenne, et que, guidée par un jeune homme ardent, elle aurait été plus redoutable que sous un chef fort circonspect; la duchesse de Montpensier aurait exercé sur son neveu l'ascendant d'une femme habile, passionnée et encore séduisante; tout le parti se serait rallié autour de ces deux personnes, qui avaient juré aux protestants une haine implacable; et une lutte déjà si terrible aurait été une guerre d'extermination. Mais au moment où le duc de Guise sortit de prison, l'autorité de Mayenne était solidement établie; le conseil de l'union et le parlement de Paris lui étaient dévoués, Villeroy et Jeannin dirigeaient ses affaires avec dextérité; et il possédait la confiance de tous les catholiques honnêtes qui avaient adhéré à la ligue. Il ne restait donc au jeune prince que la faction des Seize, irritée contre le lieutenant-général, dont elle détestait la modération, forte par l'appui des basses classes du peuple, qu'elle égarait, mais incapable de lutter longtemps contre la masse considérable de ceux qui désiraient la paix, pourvu que le sort de la religion fût assuré. D'après les conseils de ses partisans, le duc de Guise ne vint point à Paris où il n'aurait obtenu qu'un triomphe stérile; il se rendit à l'armée de la ligue, qui, ayant à sa tête le duc de Mayenne, était campée près de Rhétel; et il se flatta en vain de la séduire.

Les Seize, ne doutant pas qu'il serait bientôt le chef du parti catholique, voulurent lui aplanir les voies par les attentats qu'ils méditaient depuis longtemps. Leur projet était de dissoudre en même temps le conseil de l'union, le parlement, le corps municipal, et de les composer ensuite d'hommes de leur

faction. Pour y parvenir plus aisément, en répandant une grande terreur, ils résolurent de livrer au dernier supplice trois hommes dont ils redoutaient l'opposition courageuse. Barnabé Brisson, qui avait eu la faiblésse d'accepter les fonctions de premier président après l'arrestation d'Achille de Harlay, paraissait depuis longtemps revenu de ses erreurs; il rendait au roi des services secrets, protégeait ses partisans lorsqu'ils étaient accusés, et employait son influence dans la magistrature à faire revivre les anciens principes de la monarchie. Secondé par Claude Larcher, conseiller au parlement, et par Jean Tardif, conseiller au présidial, il était parvenu à ramener un grand nombre d'hommes de toutes les classes. Ce fut contre ces magistrats, qui se trouvaient dans une position équivoque, parce qu'ils servaient une cause qu'ils avaient autrefois trahie, que les Seize dirigèrent d'abord leur fureur; et cet arrêt de proscription fut exécuté le 15 novembre, sous les yeux de la garnison espagnole, introduite dans la ville quelques mois auparavant.

Brisson, arrêté le premier, fut conduit au Châtelet, où se trouvaient quelques-uns des Seize, qui se déclarèrent ses juges; après quelques minutes d'interrogatoire, on le pendit à une poutre. Larcher et Tardif, amenés successivement, subirent le même sort. Tous trois avaient la réputation d'être de grands jurisconsultes; et Brisson, voyant la mort présente, n'avait eu d'autre regret que de ne pouvoir terminer un ouvrage de droit qu'il regardait comme un chef-d'œuvre. « Après « l'exécution, dit un contemporain, Crucé, l'un des juges, fit « venir trois crocheteurs avec leurs crochets, et l'exécuteur « mit sur chacun d'eux lesdits sieurs morts, tout debout, « nuds en chemise, ayant chacun leur écriteau pendu au cou;.

« ceux qui virent cette action la trouvèrent merveilleusement « piteuse, espouvantable. Les Seize pensaient que ce spectacle « ferait soulever la multitude en leur faveur ; mais ni les Es- « pagnols ni le peuple ne s'en esmurent point ; chascun allait « les voir ; aulcuns haulsaient les espaules sans dire mot ; « d'autres blâmaient cet acte, aulcune émotion n'eut lieu. « La nuit du 17, l'exécuteur ôta les corps, et les vendit aux « veuves et aux enfants des dits sieurs morts. »

Cet attentat qui consterna la capitale excita la compassion d'un grand nombre de royalistes : « Plusieurs, observe de « Thou, furent touchés de la fin malheureuse de ces magis- « trats ; quelques-uns cependant crurent que la république « des lettres y avait plus perdu que l'estat, peu surpris de « voir périr le président, puisque, aux dépens de son hon- « neur, il avait mieux aimé vivre avec les ligueurs, et occu- « per parmi eux une première charge qui ne lui appartenait « pas, que de suivre le parti de son roy, et de se contenter de « la place qu'il pouvait occuper en sûreté avec ses confrères. » Cette réflexion sévère d'un écrivain aussi modéré que de Thou, prouve que le parlement de Tours nourrissait encore une grande aigreur contre les magistrats qui avaient adhéré à la ligue, et qu'il n'était pas disposé à les plaindre, lors même qu'ils périssaient victimes d'un sincère repentir.

Mayenne était près de Laon avec le jeune duc de Guise, lorsqu'il apprit la nouvelle des excès auxquels les Seize s'étaient portés. Instruit de l'effet qu'ils avaient produit dans la capitale, il prit sur-le-champ le parti de s'y rendre, dans l'intention de faire un grand exemple ; ayant donc laissé sous la garde du président Jeannin son neveu, qui n'avait pu réussir à se concilier l'armée, il se mit en route avec un corps d'élite,

et arriva dans la soirée du 28 novembre à l'abbaye Saint-Antoine, où il établit son quartier. Après s'être concerté avec le conseil de l'Union, qui, ainsi que le parlement, avait été exposé aux plus grands dangers, et s'être assuré des dispositions presque unanimes des habitants, il entra la nuit même dans la ville. Dès le lendemain, n'ayant rien à redouter des Espagnols, qui avaient ordre de le reconnaître comme le chef de la Ligue, il fit arrêter Louchard, Emmonot, Hensaux et Ameline, qu'on avait vus figurer parmi les juges de Brisson. Ces quatre forcenés furent amenés dans la salle du Louvre, pendus aux solives, et l'exposition de leurs corps sur la place publique annonça que désormais les crimes ne seraient pas impunis. Cet acte de rigueur fut immédiatement suivi d'une abolition qui ne rassura point les Seize : le conseil de l'Union, et le parlement, dont la présidence fut confiée à Le Maître, reprirent leur autorité, et le premier usage qu'ils en firent fut de défendre sous peine de mort les assemblées secrètes.

Dès ce moment, la Ligue n'eut plus ni force ni union ; les Seize conçurent pour le duc de Mayenne et ses partisans une haine encore plus forte que celle qu'ils portaient aux royalistes. Des soupçons odieux, des défiances réciproques, divisèrent des hommes qui jusqu'alors avaient en apparence marché dans la même ligne ; les ligueurs modérés se rapprochèrent davantage des catholiques qui suivaient le parti du roi, et si les Espagnols n'eussent employé tous les moyens pour entretenir ce feu qui tendait à s'éteindre, Henri IV n'eût presque plus éprouvé aucun obstacle.

CHAPITRE VII.

Mort de La Noue. — Combats entre Henri IV et le prince de Parme. Négociations du roi et des ligueurs.

Cependant ce monarque, maître de presque toute la Normandie, avait entrepris le siége de Rouen, où commandait Villars, l'un des généraux les plus célèbres de la ligue; et Mayenne, craignant pour cette ville, dont la soumission aurait entraîné celle de capitale, venait d'implorer de nouveau les secours du prince de Parme. Dans les premiers jours de ce siége, Henri IV apprit la mort d'un serviteur pour lequel il avait autant d'amitié que d'estime. La Noue, que nous avons vu se distinguer, dès le commencement des guerres civiles, par sa grandeur d'âme et son humanité, avait reçu un coup mortel devant le château de Lamballe. Un contemporain rapporte que la veille on le vit, dans un jardin, cueillir des branches de laurier pour en orner son casque, et qu'il dit à un de ses parents : « Tenez, mon cousin, voilà toute la récompense « que vous et moy espérons, suivant le mestier que nous fai- « sons. » Le roi pleura ce guerrier, dont le désintéressement faisait un contraste frappant avec l'avidité de presque tous ceux qui le servaient.

Ce grand prince n'avait souvent pas moins à se plaindre des prétentions de ses généraux que de leur humeur. Dans ce dernier cas, il montrait une patience héroïque qui, loin de diminuer le respect qu'on lui devait, ne faisait que l'augmenter, parce qu'elle inspirait en même temps l'admiration et l'amour. Pendant ce siége, entrepris dans la saison la plus rigoureuse, plusieurs murmures s'élevaient contre lui, et Crillon, auquel il avait donné le nom de *brave*, était l'un de ceux dont les re-

proches le fatiguaient le plus. Cet officier, ayant commis une faute, repoussa par une justification furieuse les remontrances qui lui furent adressées ; le roi lui ordonna de sortir ; il rentra plusieurs fois, et ne consentit à s'éloigner que lorsqu'il eut exhalé sa rage. Pendant cette scène, on avait vu Henri IV pâlir, et l'on avait craint qu'il ne se livrât à quelque emportement. *La nature*, dit-il à ceux qui l'entouraient, *m'a formé colère; mais, depuis que je me connais, je me suis toujours tenu en garde contre une passion qu'il est dangereux d'écouter.* « Il est certain, observe de Thou, que son tempérament, ses « fatigues continuelles, et les différents états de sa vie, lui « avaient rendu l'âme si ferme, qu'il était beaucoup plus « maître de sa colère que de ses plaisirs. »

Le duc de Parme, sollicité par Mayenne, se mit en marche pour venir au secours de Rouen. Henri IV, ne voulant pas l'attendre, alla au-devant de lui avec une faible partie de son armée; il le rencontra près d'Aumale, et l'attaqua, quoique très-inférieur en nombre. Obligé de plier après un combat sanglant, il reçut une blessure en protégeant la retraite de sa troupe. Cet échec ouvrit la route de Rouen au prince de Parme, qui fit lever le siége, mais qui fut à son tour blessé dangereusement près de Caudebec, et contraint à se retirer en Flandre (février). Pendant cette lutte entre les deux plus grands capitaines de leur temps, l'armée de la ligue s'était emparée d'Epernay, et menaçait Châlons, où siégeait une section du parlement royaliste. Henri IV, parfaitement rétabli, vola en Champagne, mit le siége devant Epernay, força bientôt cette place à capituler, et n'eut à regretter que le maréchal Armand de Biron, l'un de ses plus braves serviteurs, qui eut la tête emportée par un boulet de canon. Guillaume

de Tavannes, aussi fidèle, mais plus heureux, se maintenait en Bourgogne contre tous les efforts de la ligue : instruit que son frère le vicomte se disposait à marcher contre lui, il écrivit à Henri IV : « Si mon frère vient à la guerre, comme il en « est le bruit, je la luy feray si ferme, que mes malveillants « n'auront pas sujet de me blasmer. » En effet, il eut le chagrin de voir le vicomte dans les rangs opposés : en le combattant loyalement, il conserva pour lui les égards que les liens du sang leur imposaient.

Un changement favorable à la cause de Henri IV s'était opéré à Rome dans les derniers mois de l'année précédente : Grégoire XIV, son ennemi personnel, était mort le 15 octobre 1591, Innocent IX n'avait régné que deux mois, et Clément VIII, doué d'un caractère doux, conciliant et pacifique, était parvenu à la tiare. Le nouveau pape, forcé par l'Espagne à suivre encore quelque temps le système de ses prédécesseurs, témoigna qu'il y renoncerait à des conditions raisonnables ; et il souffrit que d'Ossat fût secrètement accrédité auprès de lui.

Le roi, délivré de l'obstacle qu'il redoutait le plus, continuait de négocier en faisant la guerre. Il avait à Paris de grandes intelligences, et presque toutes les corporations renfermaient quelques-uns de ses partisans. Ayant intercepté plusieurs lettres de Philippe II, où l'on voyait évidemment le dessein d'ôter à Mayenne la conduite des affaires, il les fit passer à ce prince, qui fut contraint à se rapprocher des royalistes de la capitale. Ce parti, jusqu'alors timide et caché, ne craignit plus de se montrer ; il se recruta de tous les hommes honnêtes que les cruautés des Seize avaient révoltés, et bientôt le parlement, ainsi que les autres cours souveraines, s'y

rallièrent, sous le prétexte de remplir les vues du lieutenant-général. D'Aubray, dont il est parlé d'une manière si honorable dans la satire Ménippée, en était l'un des principaux chefs; et les premières réunions d'un parti si longtemps exposé aux plus affreuses persécutions eurent lieu dans la maison de cet homme intrépide et dans le couvent de Sainte-Geneviève.

« Les royalistes, dit un contemporain, convinrent alors « de l'ordre qu'il fallait tenir dorénavant dans leurs assem- « blées pour savoir des nouvelles, pour prendre le signal et « le mot du guet, et pour désigner l'endroit où chascun se « devrait adresser. Ils disposèrent quatre maisons où tous les « jours, à certaines heures, ils iraient conférer de ce qu'il « faudrait dire et faire. » Ces maisons appartenaient à des bourgeois dont l'histoire doit conserver les noms : l'arrondissement des halles dépendait de Ville-Bichot; celui de la Grève, de Marchand; celui du Louvre, de Pussard; et celui de la Cité, le plus important de tous, puisqu'il comprenait l'Université, reconnaissait d'Aubray, l'un des agents les plus influents de l'entreprise. L'Huilier, qui devait deux ans après ouvrir les portes à Henri IV, se distinguait déjà parmi les partisans les plus zélés de la cause royale.

Quelques personnes bien intentionnées, mais craignant une grande effusion de sang lorsque les royalistes se déclareraient, leur proposèrent de traiter avec les Seize, et de prendre, pour base de la négociation, une soumission entière aux volontés du duc de Mayenne. Ils s'y prêtèrent volontiers, quoique sans espoir de ramener des furieux que le souvenir de leurs crimes et la crainte d'en être punis devaient rendre inaccessibles à toute espèce d'arrangement. Les conférences se tin-

rent à l'Hôtel-de-Ville ; elles commencèrent assez tranquillement ; mais bientôt les prétentions exagérées des Seize provoquèrent une rupture violente. « C'est trop disputé, leur dit « d'Aubray ; nous nous faisons tort de parler à vous autres. « Qui êtes-vous ? » et leur montrant l'abolition qu'ils avaient obtenue du duc de Mayenne l'année précédente, « Voilà, pour-« suivit-il votre reproche sur le front ; vous estes par là ré-« prouvés, désavoués et diffamés, gens sans chef et sans « aveu, auxquels sont faites défenses de vous nommer les « Seize ; et néanmoins vous prenez ce nom à grand honneur : « nous ne devrions pas seulement parler à vous. — Nous « n'avons que faire, par la grâce de Dieu, répondit fièrement « l'un des Seize, de l'abolition dont vous parlez ; et ne l'a-« vons demandée ny poursuivie, ni aulcun des nostres, comme « n'estant nécessaire et sans occasion. » Les deux partis se séparèrent plus irrités l'un contre l'autre qu'ils ne l'avaient jamais été.

Les Seize, ayant intercepté quelques lettres par lesquelles les royalistes priaient Henri IV d'accorder à la capitale la liberté de commerce dont toutes les classes avaient le besoin le plus pressant, présentèrent une pétition à Mayenne, et insistèrent pour que les signataires de ces lettres fussent rigoureusement punis. « La saison, leur répondit froidement le « lieutenant-général, ne requiert aucun remuement ; cette « entreprise ne procède de mauvaise intention, mais du dé-« sir qu'aulcuns bourgeois ont de trouver quelque prompt « remède pour sortir de leur misère ; ce que l'on doit plutôt « excuser que punir. » Cette réponse modérée excita la fureur des factieux ; ils déclamèrent contre Mayenne, qui, forcé de pencher davantage vers le parti contraire, désigna

l'Huilier pour être prévôt des marchands l'année suivante.

CHAPITRE VIII.

Assemblée des Etats. — Satyre-Ménippée.

Alors les Seize, poussés par l'ambassadeur d'Espagne et par le cardinal de Plaisance, demandèrent à grands cris que les Etats fussent assemblés, afin de procéder à la nomination d'un roi; ils destinaient le trône à l'infante Claire-Eugénie, que Philippe II avait eue de l'infortunée Elisabeth, fille de Henri II, et ils espéraient que cette princesse épouserait le jeune duc de Guise, leur idole. Mayenne ne s'expliquait pas sur ce vœu, qui était partagé par les ligueurs des provinces : entouré d'abîmes de tous côtés, il craignait presqu'autant ses amis apparents que ses ennemis déclarés.

Un arrêt foudroyant du parlement de Châlons contribua beaucoup à le tirer de son incertitude (15 novembre). Cet acte portait *que la ville où se tiendraient les Etats serait rasée de fond en comble, sans espérance d'être réédifiée, pour perpétuelle mémoire à la postérité de sa trahison, infidélité et perfidie.* Mayenne en conclut que les partisans du roi, libres d'exprimer leurs sentiments, n'étaient pas disposés à l'indulgence. Ayant appris quelques jours après la mort du prince de Parme, qui depuis longtemps engageait le roi d'Espagne à donner un autre chef à la ligue, il se vit plus assuré de conserver l'autorité, crut avoir moins besoin des royalistes, et prit la résolution de réunir les Etats, se figurant avec raison qu'il disposerait facilement de la majorité. Jeannin obtint qu'ils fussent convoqués à Paris, parce que cette ville, éloignée des frontières, était moins exposée aux

entreprises des Espagnols, et que depuis le supplice des meurtriers de Brisson l'esprit de révolte s'y trouvait beaucoup affaibli : en même temps Villeroy, de l'aveu du lieutenant-général, continua d'entretenir des relations avec les catholiques de l'armée de Henri IV, et prépara les conférences pacifiques qui eurent lieu l'année suivante.

Les lettres de convocation des Etats de la ligue furent enregistrées au parlement de Paris le 5 janvier; le sceau dont elles étaient revêtues représentait un trône vide. Les élections furent en grande partie favorables à Mayenne; un certain nombre de royalistes s'y glissèrent, et l'ouverture prochaine de cette assemblée donna lieu à une multitude d'intrigues nouvelles. La première séance se tint le 26 janvier dans la salle royale du Louvre, et le cérémonial nous en a été conservé. Le duc de Mayenne était assis sur un trône surmonté d'un dais de drap d'or; à ses côtés l'on voyait, dans des chaires de velours cramoisi, les princes de Lorraine et les ambassadeurs du pape et de Philippe; les députés des trois ordres, ceux du parlement et de la chambre des comptes étaient placés en face, suivant leur rang. Au-devant du trône, on remarquait à une table les secrétaires du duc de Mayenne et ceux de l'assemblée. « Suivant l'ordre accoustumé en France ez assemblées des « estats, observe un contemporain, les princes sont toujours « assis sur des bancs endossés et couverts de velours violet, « semés de fleurs de lys d'or, les piliers de la salle couverts « de mesme; bref, qu'on n'y voit de tous côtés que fleurs de « lys; et au contraire, en ceste cy il ne s'y en voyait point. »

On ne prononça dans cette séance que des discours d'apparat qui produisirent peu d'effet; les partis ne se croyant pas encore en état de disposer de toutes leurs forces, il fut con-

venu d'un commun accord que la seconde séance serait différée jusqu'à l'arrivée du duc de Féria, nouvel ambassadeur d'Espagne qu'on attendait à chaque instant.

Au commencement de mars, Mayenne reçut une lettre des catholiques de l'armée du roi, par laquelle ils proposaient à la ligue une conférence amicale, telle que celle dont Villeroy avait donné l'idée l'année précédente. Cette démarche, suggérée par Henri IV, était concerté avec les royalistes de la capitale. Un conseil extraordinaire fut aussitôt convoqué pour examiner la proposition; présidé par le lieutenant-général, il était composé des cardinaux de Plaisance et de Pellevé; de dom Diégo d'Ibarra, ministre espagnol, de deux prélats étrangers attachés au cardinal de Plaisance, de l'archevêque de Lyon, de Belin, gouverneur de Paris, du vicomte de Tavannes, de Villeroy et de Jeannin. Les partisans de l'Espagne soutinrent qu'il ne fallait faire aucune réponse à cette lettre; Mayenne demanda qu'elle fût communiquée aux Etats; et, après de grandes contestations, cet avis prévalut.

Le duc de Féria venait d'arriver, et il parut à la seconde séance des Etats, qui eut lieu le 2 avril. Dans son discours, il s'efforça de prouver que Philippe II n'était guidé par aucune vue d'ambition; il dit que ce monarque n'avait d'autre but que celui de la religion menacée; et il fit observer que cette conduite était bien différente de celle que Catherine de Médicis avait autrefois tenue, lorsqu'elle avait envoyé le duc d'Alençon en Flandre pour usurper cette principauté avec l'aide des hérétiques. Il termina en lisant une lettre flatteuse de son maître, dans laquelle il appelait les membres de l'assemblée, *nos révérents, illustres, magnifiques et bien aymés les députés des Estats-généraux de France*. Ce discours ne fut applaudi que

par les partisans des Seize, qui formaient la minorité. Le cardinal de Plaisance, malgré la défaveur que venait d'éprouver le parti qu'il favorisait, proposa de prêter un serment par lequel on s'engageait à ne jamais traiter avec le roi. Cette proposition fut rejetée, et l'on passa ensuite à la discussion de celle qui avait été faite par les catholiques de l'armée royale.

La délibération fut des plus violentes, et les partisans des Seize firent les derniers efforts pour qu'on repoussât le vœu des royalistes. Mayenne se taisait; mais la majorité, instruite de ce qu'il désirait, imposa silence à ses adversaires, et fit décider que la conférence aurait lieu; Villeroy, qui eut beaucoup d'influence sur cette importante décision, explique très-bien dans ses mémoires quelle était alors la politique de Mayenne. « Il favorisait, dit-il, ce rapprochement; non, à mon advis, « mais parce qu'il n'estait content, ni du cardinal de Plai- « sance, ni des Espagnols, lesquels montraient plus de faveur « à son neveu qu'à lui, et avaient des desseins contraires aux « siens; il voulait avoir plusieurs cordes à son arc, pour se « faire respecter et s'en servir au besoin, estimant qu'il lui « serait facile de rendre ladite conférence inutile toutes les « fois qu'il vouldrait. »

Cette conférence si désirée par les hommes honnêtes de tous les partis, s'ouvrit à Surenne le 23 avril. L'archevêque de Bourges, possédant toute la confiance du roi, était le principal agent des catholiques de son parti; et l'archevêque de Lyon, qui avait couru les plus grands dangers à l'époque du meurtre de Blois, était revêtu par le lieutenant-général des pouvoirs les plus étendus. Les deux prélats, égaux en doctrine et en éloquence, prononcèrent de longs discours, où ils agitèrent avec habileté les plus hautes questions de théologie et de

politique. S'ils ne parvinrent point à s'entendre, ils bannirent du moins l'aigreur de leurs discussions, et les députés des deux partis, qui ne purent s'empêcher d'admirer leurs talents, furent insensiblement amenés par eux à se traiter avec une cordialité dont on n'avait pas encore eu d'exemple depuis le commencement des guerres civiles.

Ces dispositions qui annonçaient pour l'avenir les plus heureux résultats, excitèrent la fureur des Seize; prévoyant qu'il serait possible que Henri IV fût bientôt reconnu par tous les partis, ils voulurent d'avance anéantir son autorité, et mettre en pratique les théories séditieuses qu'ils avaient déjà développées aux derniers Etats de Blois. On répandait en leur nom une déclaration dont les principaux articles portaient que les ministres et les conseillers-d'état seraient nommés par eux; que pendant les sessions le roi se tiendrait éloigné de dix lieues, afin que les délibérations fussent entièrement libres; et qu'il serait obligé d'approuver, de confirmer et d'exécuter toutes les résolutions qui seraient prises. Cette espèce d'acte constitutionnel fut attribué à Boucher, docteur de Sorbonne, et à Mathieu de Launay, curé de Saint-Benoît, qui s'étaient fait remarquer par des sermons pleins de violence; il ne contraria que faiblement ce penchant vers le retour de l'ordre, qui depuis longtemps faisait à Paris les plus grands progrès.

Un écrit que l'on regarde encore aujourd'hui comme l'un des monuments les plus précieux de la langue française, et qui fut alors publié par les partisans du roi, fit oublier cette production ridicule. Dirigé non-seulement contre les Seize, mais contre les Etats de la ligue, il les couvrit les uns et les autres d'un ridicule ineffaçable. « Quelques bons et gentils esprits, « dit un contemporain, s'employèrent à décrire la tenue et

« l'ordre des dits Etats : ils en firent un livre intitulé : le *Ca-*
« *tholicon d'Espagne*, ou *Satire Ménippée*, dans lequel, sous
« paroles et allégations pleines de railleries, ils bouffonnèrent,
« comme en riant le vrai se peut dire : ils déclarèrent et firent
« apertement reconnaître les menées, desseins et artifices,
« tant des chefs de la ligue et Espagnols que desdits Etats par
« eux apostés; en telle sorte qu'il se peut dire qu'ils n'ont
« rien oublié de ce qui peut servir de perfection à cette satire,
« qui, bien entendue, sera grandement estimée par la pos-
« térité. »

L'effet de cet ouvrage, qui produisit la plus vive sensation, fut puissamment secondé par l'avis que le roi fit donner à l'assemblée de Surenne, qu'il ne tarderait plus à se faire instruire (16 mai). Le monarque écrivit en même temps à tous les prélats du royaume, pour les prier de l'aider de leurs conseils. Cette démarche décisive excita les inquiétudes des protestants, et le ministre La Faye fut leur organe. « Nous sommes gran-
« dement déplaisans, sire, dit-il à Henri IV, de vous voir ar-
« racher par violence du sein de nos églises; ne permettez
« point, s'il vous plaît, qu'un tel scandale nous adviennne.—
« Si je suivais votre avis, lui répondit Henri, il n'y aurait ni
« roi ni royaume en France. Je désire donner la paix à tous
« mes sujets et le repos à mon âme; advisez entre vous ce qui
« est de besoin pour votre sûreté; je seray toujours prest de
« vous faire contenter. » Ainsi, dans le moment où il comblait les vœux des catholiques de bonne foi, il s'empressait de donner des garanties à ses anciens compagnons d'armes. Les plénipotentiaires du lieutenant-général à l'assemblée de Surenne furent frappés d'étonnement en apprenant cette nouvelle; pour gagner du temps ils déclarèrent qu'ils ne se soumettraient au

roi, que si le pape le recevait en grâce. L'assemblée se sépara, mais sans aigreur; et Henri IV, qui sentait le besoin de continuer les négociations, fit offrir une prolongation d'armistice qui ne fut point acceptée.

Le duc de Féria, se figurant que l'habitude qui existait en France, depuis le commencement de la monarchie, de ne point laisser tomber le trône en quenouille, empêchait seule les Etats de reconnaître l'infante Claire-Eugénie, crut lever cette difficulté en proposant de la marier à l'archiduc Albert d'Autriche, qui deviendrait roi par élection. Cette ouverture ne contenta personne; elle révolta les royalistes, déplut aux partisans du duc de Mayenne, et ne répondit point aux vœux des Seize, qui préféraient le jeune duc de Guise à tout autre prétendant.

CHAPITRE IX.

Noble démarche du parlement de Paris. — Abjuration de Henri IV. Tentative d'assassinat du roi.

Dans ce moment de mécontentement et d'indécision, le parlement de Paris fit la démarche la plus noble et la plus hardie. Il rendit un arrêt par lequel il faisait remontrance au lieutenant-général, pour qu'il ne consentît à aucun traité qui pût conférer la couronne à un prince ou à une princesse de maison étrangère, et pour qu'il remédiât promptement aux maux dont le peuple était accablé. Cet arrêt déclarait nulles toutes conventions faites ou à faire contre la loi salique (28 juin). « Les Espagnols, dit Villeroy, crurent que M. de « Mayenne avait poussé le parlement à cette démarche; mais « cela n'estait point; car ladite cour avait pris ce conseil

« d'elle-même, mue de son honneur et devoir, comme gens « qui aimaient mieux perdre la vie que manquer à l'un ou à « l'autre en cette occasion, en connivant au renversement « des lois du royaume. » En effet, le lieutenant-général reçut mal le président Le Maistre, lorsqu'à la tête d'une députation de la cour, il alla lui présenter cet acte important.

Le duc de Féria, effrayé de la tournure que prenaient les affaires, se servit d'une ruse diplomatique qui eut un moment quelque succès. Il feignit d'avoir reçu des lettres de Philippe II, par lesquelles le monarque renonçait à donner le trône de France à l'archiduc Albert, et l'offrait au duc de Guise, qui épouserait l'infante. C'était combler les vœux des Seize et de leurs partisans; aussi firent-ils éclater leur joie; mais la majorité des Etats n'accueillit point cette proposition inattendue: les événements, qui se succédèrent avec rapidité, la firent bientôt tomber dans l'oubli; et cette royauté, fortement soutenue par la duchesse de Montpensier, tante et maîtresse du jeune prince, s'évanouit au bout de quelques jours.

Pendant ces vaines disputes, qui agitaient les Etats et les Seize, Henri IV venait de remporter une victoire près de Dreux, et s'était emparé de cette ville, où les protestants avaient placé d'immenses approvisionnements (5 juillet). Le lieutenant-général, plus embarrassé que jamais, décida les Etats à consentir à la trève que le roi avait offerte avant la rupture des conférences de Surenne. Les négociations reprirent leur activité; les hommes sages des deux partis se rapprochèrent de nouveau, et le spectacle le plus touchant confirma bientôt leurs espérances. Henri IV se rendit, le 22 juillet, à Saint-Denis, où il avait appelé plusieurs prélats: il conféra long-

temps avec eux; et, le 28, il parut dans l'église abbatiale pour y faire son abjuration à la vue d'une foule immense. Quoique Mayenne eût ordonné que, pendant la cérémonie, les portes de Paris fussent fermées, et qu'il eût expressément défendu d'en sortir, une multitude de royalistes et même de ligueurs passèrent par-dessus les murs et se précipitèrent vers le lieu où se consommait un si grand événement. Les acclamations retentirent de toutes parts, avant et après la messe : il semblait, comme l'observa très-bien Henri IV, que cette multitude, si longtemps tourmentée par les horreurs de l'anarchie, *fût affamée de voir un roi.*

Peu de jours après, les Etats, devenus inutiles et tombés dans le mépris, se séparèrent; dans les dernières séances, ils avaient cessé de s'occuper des affaires politiques, et leurs vaines délibérations n'avaient roulé que sur quelques points de discipline du concile de Trente; malgré l'opposition du parlement, ils s'étaient décidés à les accepter, pour ne pas augmenter les humiliations du légat, qui, n'étant plus soutenu que par les factieux, voyait chaque jour diminuer son influence.

Les Seize isolés de tous les partis, et frémissant du sort qui les menaçait, exhalèrent leurs fureurs par les discours et les libelles les plus violents. Le curé de Saint-Benoît, qu'on savait avoir travaillé aux articles constitutionnels publiés pendant les conférences de Surenne, fit un sermon où il prit pour texte : *Eripe me de lato fæcis*, débourbonnez-nous, et dans lequel il soutint que la conversion de Henri IV n'étant pas sincère, elle ne pouvait être considérée que comme une horrible profanation. D'autres factieux prodiguèrent au monarque des injures plus atroces, et allèrent même jusqu'à provoquer contre lui la rage des assassins. Henri IV ne voulut opposer à ces diatribes, dont

on lui représenta vainement le danger, que la patience et la modération; il n'y vit que les derniers efforts d'une faction expirante :

« C'est un mal, dit-il, que Dieu a envoyé sur nous pour
« nous punir de nos fautes; mon intention est de tout oublier,
« de tout pardonner; et ne leur doit-on savoir plus mauvais
« gré de ce qu'ils ont fait, qu'à un furieux quand il frappe,
« et qu'à un insensé quand il se pourmène tout nud. »

Mais ces libelles, répandus avec profusion dans les provinces, y ranimèrent un fanatisme qui commençait à s'éteindre dans la capitale. Pierre Barrière, jeune batelier de la Loire, après avoir été longtemps en proie à un amour malheureux, s'était livré aux passions politiques. Constamment tourmenté par une sorte de délire, menant une vie errante, il conçut à Lyon, où le duc de Nemours commandait pour la ligue, l'horrible dessein d'assassiner le roi. Il s'ouvrit à un moine florentin, qui s'empressa d'avertir le monarque; on le fit surveiller avec soin, et on l'arrêta à Melun. Ses aveux confirmèrent la vérité des renseignements qu'on avait reçus, et il fut condamné par le parlement de Tours au supplice des régicides (31 août). Ce premier attentat sur les jours d'un roi dont la majorité de la nation commençait à sentir les vertus et les qualités aimables, excita une horreur générale, et redoubla la haine qu'on portait aux Seize.

CHAPITRE X.

Les négociations continuent.

Henri IV s'était établi à Fontainebleau, où les négociations devinrent plus actives que jamais. Villeroy, Jeannin, le comte

de Belin, gouverneur de Paris, eurent tour-à-tour avec lui de longues conférences; mais l'indécision de Mayenne, qui espérait conserver le pouvoir en ménageant habilement tous les partis, empêcha de rien conclure. Ainsi se passèrent les derniers mois de 1593. La trève allait expirer; le lieutenant-général en demanda la prolongation, mais il n'obtint qu'un délai d'un mois, passé lequel le roi déclara qu'il soumettrait par la force ses sujets rebelles (27 décembre).

Le mécontentement fut à son comble dans la capitale, lorsqu'on apprit que les hostilités allaient recommencer. Plus de sept mois de trève, pendant lesquels les relations de commerce s'étaient rétablies, avaient habitué les habitants de toutes les classes aux douceurs de la paix. Les royalistes profitèrent avec habileté de cette disposition du peuple; et le procureur-général, appuyé par eux, osa, de concert avec le comte de Belin, gouverneur de Paris, proposer au parlement de reconnaitre Henri IV. Cette démarche hardie, et peut-être trop précipitée, irrita Mayenne, qu'elle aurait mis, si elle eût réussi, dans l'impossibilité de faire un traité avantageux avec le roi, et le porta, contre son inclination, à se rapprocher des Seize, dont il était détesté. Il destitua le comte de Belin, et donna sa place à Brissac, qui, d'abord fougueux partisan des factieux, était revenu à des sentiments plus modérés, depuis qu'il les avait reconnus capables de tous les crimes. Quelques royalistes furent exilés, et d'autres parmi lesquels se trouvèrent le vénérable cardinal de Gondy, évêque de Paris, et ses grands-vicaires, sortirent volontairement de la capitale; tous allèrent à Fontainebleau, et se déclarèrent ouvertement pour Henri IV. Le parlement, peu effrayé des menaces du lieutenant-général, et convaincu qu'il n'oserait pousser les choses à l'extrémité,

rendit un arrêt par lequel il demanda la réintégration du comte de Belin, et déclara qu'il quitterait la robe pour la cuirasse, afin de s'unir à ceux qui, indignés de la tyrannie des Espagnols, entreprendraient de les chasser (14 février).

CHAPITRE XI.

Sacre de Henri IV à Chartres. — Entrée du roi à Paris.

Ce fut dans ces circonstances, qui devenaient de jour en jour en jour plus favorables à la cause royale, que Henri IV résolut de se faire sacrer. Rheims étant au pouvoir de la ligue, il choisit, d'après l'avis des évêques royalistes, l'Eglise de Chartres, l'une des plus anciennes du royaume. L'archevêque de Bourges, qui disputait à l'archevêque de Lyon le titre de primat des Gaules, et qui, comme on l'a vu, avait rendu au roi les plus éminents services, annonça la prétention de faire la cérémonie, mais Nicolas de Thou, évêque diocésain, fit valoir ses droits avec fermeté, en menaçant d'excommunier *quiconque s'ingérerait à cette entreprise*. On craignit quelque temps une scission qui aurait pu avoir les résultats les plus dangereux ; des négociations furent entamées, les prélats se portèrent pour conciliateurs ; enfin l'archevêque de Bourges fit le sacrifice généreux d'un honneur qu'il regardait comme la récompense la plus précieuse de ses services, et de Thou sacra Henri IV le 27 février. Cette cérémonie auguste excita autant d'acclamations que celle qui avait eu lieu à Saint-Denis sept mois auparavant.

Cependant, grâce aux sages mesures prises par le monarque, un grand mouvement s'opérait en sa faveur dans presque toutes les provinces. Lyon venait d'être surpris par

un de ses généraux, la Provence s'était soumise, Rouen avait reçu Rosny; Orléans, Meaux, Péronne, Montdidier et une multitude d'autres villes s'empressaient de le reconnaître : « Téllement, dit le chancelier de Cheverny, que le roi et son « conseil ne pouvaient quasi fournir à escouter et recevoir « cette louable affection de tant de peuples tout-à-coup mira- « culeusement revenus; ainsi la ligue se défilait bien vite. »

Mayenne, effrayé de cette défection générale, écrivit à Philippe II pour solliciter de prompts secours, et lui soumit un vaste plan appuyé sur une multitude de pièces de la plus haute importance. Ces dépêches, interceptées par les royalistes, furent remises à Henri IV, qui en prit connaissance, les recacheta soigneusement, et les envoya au roi d'Espagne, dans l'espoir de pénétrer ses secrets. Il chargea de cette mission périlleuse La Varenne, attaché à lui comme porte-manteau, homme intrépide, plein de résolution et de sang-froid. Cet agent se rendit en toute hâte à Madrid, où il ne fit naître aucun soupçon. Il eut de longs entretiens avec Philippe II, qui s'ouvrit à lui, et il parvint à être admis près de l'infante Claire-Eugénie, que les Seize voulaient pour reine. Cette princesse, qui avait beaucoup entendu parler des exploits de Henri IV, se montra fort empressée de savoir tout ce qui le concernait; elle témoigna le désir de connaître sa personne, son caractère, ses qualités et ses défauts. La Varenne ne trouva d'autre moyen de la satisfaire, que de lui remettre le portrait de son maître. « Eugénie, dit un contemporain, le regarda as- « sez longtemps, un peu émue au visage à ce que put recon- « naître La Varenne, qui laissa échapper quelques mots d'un « mariage pour la paix de la chrétienté; elle ne lui respondit « rien, et retint seulement le portrait. » Cependant Mayenne,

instruit que ses dépêches avaient été interceptées, fit partir pour l'Espagne un autre émissaire, chargé d'apprendre à Philippe II qu'il était joué : La Varenne, averti à temps, quitta furtivement Madrid, et n'arriva en France qu'après avoir couru mille dangers. De magnifiques récompenses payèrent par la suite le dévouement qu'il avait montré dans cette occasion.

Henri IV, dont les partisans s'augmentaient à Paris, tant par les soins du président Le Maistre, de l'Huilier, qui était devenu prévôt des marchands, et du brave d'Aubray, que par la détresse du lieutenant-général, parvint à gagner Brissac, gouverneur de la ville. Mayenne, averti de sa défection secrète, n'osa le destituer, dans la crainte de tomber entre les mains des Seize, qui, plus furieux que jamais, méditaient un soulèvement. Il sentit qu'il ne lui était plus possible de rester à Paris, où sa vie et sa liberté étaient à chaque instant menacées, et il résolut d'aller, soit en Picardie, soit en Bourgogne, rallier ses partisans, afin d'obtenir un traité avantageux. On lui vit tenir à peu près la même conduite qu'en 1590, lorsque Henri IV, vainqueur à Ivry, préparait le blocus de la capitale; mais les circonstances étaient bien différentes : autant la ligue avait alors d'énergie et d'exaltation, autant montrait-elle dans ce moment de découragement et de faiblesse. Il déclara donc qu'il allait demander du secours au comte de Mansfeld, qui avait remplacé le prince de Parme dans le commandement des Pays-Bas, et que sa famille resterait en otage entre les mains des Parisiens. Mais, lorsqu'il partit furtivement le 6 mars, il emmena sa femme et ses enfants, et ne laissa que la duchesse de Nemours, et la duchesse de Montpensier, sa sœur.

Les Seize, se voyant abandonnés, et ne doutant pas que la

ville ne fût bientôt livrée au roi, résolurent de prévenir leur perte par le massacre des principaux royalistes. Ils destinèrent au président Le Maistre le même sort qu'ils avaient fait subir à Brisson, et dressèrent une liste de proscription où furent portés une foule de magistrats et de riches bourgeois. Brissac, sans se déclarer encore, déconcerta leurs projets; il interdit les assemblées publiques et secrètes, défendit de répandre aucun écrit politique, et, secondé par tous les hommes honnêtes, il établit dans la ville la police la plus sévère. Ayant ramené un calme apparent, il sentit la nécessité de ne plus tarder à recevoir Henri IV dans la capitale. De concert avec le prévôt des marchands, L'Huilier, les échevins Langlois et Neret, et plusieurs colonels de quartier, il ouvrit, dans la nuit du 21 mars, la porte Neuve et la porte Saint-Denis aux troupes royales. Ces troupes, guidées par d'habiles généraux, entrèrent en silence, occupèrent les principaux postes, n'eurent à soutenir un léger combat que contre quelques Allemands au service de l'Espagne; et, dans la matinée du 22, les Parisiens apprirent avec étonnement que leur ville n'était plus au pouvoir de la ligue. Aussitôt des transports de joie éclatèrent de toutes parts; chacun se félicita d'être délivré d'une tyrannie devenue depuis longtemps insupportable; on conçut les plus flatteuses espérances : les Seize n'osèrent se montrer, et la foule se porta du côté de la porte Neuve, par où le roi devait entrer.

Henri IV parut bientôt, entouré de ses généraux les plus célèbres : ses regards, ses gestes, ses paroles annonçaient une généreuse clémence, et le peuple y répondait par les plus vives acclamations. Il se dirigea vers la cathédrale, dont le clergé était peu nombreux par l'absence du doyen, du grand

chantre et de plusieurs chanoines qui avaient quitté Paris avec leur évêque. De Dreux, archidiacre, reçut le monarque à l'entrée de la nef, et, s'étant mis à genoux devant lui, il lui présenta le crucifix : il implora sa clémence, et le pria de défendre et de soulager ses malheureux sujets, « afin, ajouta-« t-il, que Dieu vous rendant bon roi, vous puissiez avoir bon peuple. » Henri répondit avec une douceur mêlée de piété : « Quant à la défense de mon peuple, j'y emploirai jusqu'à « la dernière goutte de mon sang et dernier soupir de ma « vie; quant à son soulagement, j'y ferai tout mon pouvoir, « et en toutes sortes, dont j'appelle Dieu et la Vierge sa mère « à témoins. »

Pendant que le roi était à Notre-Dame, le comte de Brissac, l'Huilier, Langlois, Neret, accompagnés de héraults et de trompettes, parcouraient les rues en annonçant au peuple grâce et pardon, et ordonnant que tout le monde prît des écharpes blanches. Ils se séparaient suivant le besoin, et se rejoignaient sur les grandes places. Partout ils étaient pressés par une foule immense qui faisait retentir les cris de vive le roi! En même temps, on affichait et l'on faisait distribuer un placard qui avait été imprimé la veille à Saint-Denis, et qui était ainsi conçu :

« De par le roy, Sa Majesté, désirant de réunir tous ses « sujets et de les faire vivre en bonne amitié et concorde, no-« tamment les bourgeois et habitants de sa bonne ville de Pa-« ris, veut et entend que toutes choses passées et advenues « depuis les troubles soient oubliées; défend à tous ses pro-« cureurs-généraux, leurs substituts, et autres officiers, de « faire aucune recherche à l'encontre de quelque personne « que ce soit; promettant ladite Majesté, en foy et parole de

« roy, de vivre et mourir en la religion catholique, aposto-
« lique et romaine, et de conserver tous ses dits sujets et
« bourgeois de ladite ville en leurs biens, priviléges, estats,
« dignités, offices et bénéfices.

Donné le 20 mars 1594

Signé HENRI.

Et plus bas,

Par le roi, RUZÉ. »

Le roi vint ensuite prendre possession du Louvre, où il reçut les hommages de tous les corps, et il termina cette heureuse journée par une visite à la duchesse de Montpensier, qui, si longtemps son ennemie, et, livrée actuellement à sa merci, reçut de lui des marques de bonté propres à dissiper toutes ses craintes. Il montra autant d'indulgence pour le légat et les ambassadeurs espagnols, qu'il préserva, lorsqu'ils sortirent de la ville, des outrages d'un peuple qui attribuait à leurs intrigues tous les maux auxquels il avait été en proie.

Le parlement, qui siégeait à Paris depuis l'époque funeste des seconds Etats de Blois, avait bien réparé ses torts par les périls qu'il venait de courir pour la cause royale. Il fut solennellement réhabilité par le chancelier de Cheverny; et ce ministre, après avoir exigé un nouveau serment des magistrats qui le composaient, leur adressa les *admonitions et commandements* que Sa Majesté avait déterminés en son conseil. Tous ceux qui devaient leurs places à Mayenne eurent besoin de nouvelles nominations, et ils cédèrent le pas aux magistrats qui n'avaient jamais cessé de servir le roi dans les parlements

de Tours et de Châlons. Ainsi, par un mélange de justice et de clémence, Henri IV sut récompenser tous les services, calmer toutes les passions, et concilier tous les intérêts.

CHAPITRE XII.

Soumission des villes et des provinces.

Vitri, désirant être le premier à rentrer sous l'obéissance, comme il avait été le premier à s'en séparer, ramena la ville de Meaux, et le comte de Carces celle d'Aix en Provence. Lyon s'y remit de lui-même, et le duc de Mayenne en fut cause en partie, pour avoir voulu se rendre maître de cette ville, et l'arracher au duc de Nemours, son frère utérin, qui pensait à se faire une petite souveraineté dans ce pays-là. Afin de venir à bout de son dessein, il avait, par de secrètes menées, fait soulever les bourgeois contre ce jeune prince, tellement qu'ils s'étaient saisis de sa personne, et l'avaient emprisonné au château de Pierre-Encise : mais il se trouva qu'il avait en cela plus travaillé pour le roi que pour lui-même, parce que les bourgeois qui avaient arrêté le duc de Nemours, craignant que les frères ne s'accordassent entr'eux à leur préjudice, traitèrent secrètement avec le colonel Alphonse d'Ornane, lieutenant-général pour le roi dans le Dauphiné, et s'étant barricadés, prirent l'écharpe blanche et crièrent *Vive le roi!* La Châtre rentra également dans le devoir avec les villes d'Orléans et de Bourges. La réduction de Paris arriva le 22 mars : le parlement, le prévôt des marchands et les échevins, ayant disposé cette grande ville, y reçurent le roi, malgré les vains efforts de quelques restes de la faction des Seize. Le duc de Mayenne était allé en Picardie; et Brissac,

à qui il avait confié le gouvernement de Paris depuis quelque mois, l'ayant ôté au comte de Belin, lui manqua de foi, croyant qu'il devait fidélité plutôt au roi qu'à lui.

Henri IV, en entrant dans Paris, donna à la garnison espagnole un sauf-conduit et bonne escorte pour la conduire jusqu'à l'arbre de Guise en toute sûreté. Ceux qui l'avaient introduit dans la ville l'avaient ainsi désiré. Cette garnison sortit sur les trois heures du même jour de son entrée, avec vingt ou trente des plus obstinés ligueurs, qui aimèrent mieux suivre les étrangers que d'obéir à leur prince naturel. Il les voulut voir sortir, et les regarda passer par une fenêtre d'au-dessus de la porte Saint-Denis. Ils le saluaient tous le chapeau fort bas et avec une profonde inclination; il rendit le salut à tous les chefs avec grande courtoisie, ajoutant ces paroles : *Recommandez-moi bien à votre maître, allez vous-en, à la bonne heure, mais n'y revenez plus.*

Le même jour qu'il entra dans Paris, le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, ligueur passionné, expira dans son hôtel de Sens. Le cardinal de Plaisance, légat du pape, eut un sauf-conduit pour se retirer, mais il mourut en route. Brissac, pour récompense, eut le bâton de maréchal et une place de conseiller honoraire au parlement; faveur qui était très-rare en ce temps-là, et qui le devrait toujours être. D'O fut remis dans le gouvernement de Paris, qu'il avait eu sous Henri III; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort peu après.

« Dès le midi du jour que notre Henri fut reçu à Paris, la ville, dit Péréfixe, fut entièrement paisible, les bourgeois se familiarisèrent dans un moment avec les soldats, les artisans travaillèrent dans leurs boutiques; en un mot, le calme fut si

profond, que rien ne l'interrompit que le carillon des cloches, les feux de joie et les danses qui se firent par toutes les rues jusqu'à minuit. Il est certain que ce qui causa cette joie et cette merveilleuse tranquillité fut la grande opinion que le peuple avait conçue de la généreuse bonté de ce prince, et les ordres qu'il donna pour contenir ses gens de guerre.

« On remarque deux actions qu'il fit le jour même qu'il entra dans Paris, qui sont d'une bonté, d'une justice, et d'une politique admirable.

« La première est qu'il souffrit que le bagage de la Noue, l'un de ses principaux chefs, entrant dans Paris, fût arrêté par des sergents pour des dettes que son père avait contractées pour son service ; et quand la Noue alla se plaindre à lui de cette insolence, il lui répondit publiquement : *La Noue, il faut payer ses dettes, je paie bien les miennes.* Mais, après cela, il le tira à part, et lui donna de ses pierreries pour engager aux créanciers, au lieu du bagage qu'ils lui avaient saisi. Fut-il jamais une plus merveilleuse bonté et une plus exacte justice.

« La seconde est que, dès le soir même, il joua aux cartes avec la duchesse de Montpensier, qui était de la maison de Guise, et la plus forte ligueuse qu'il y eût dans le parti. Peut-on rien voir de plus politique?

« Depuis cette réduction de Paris, les autres villes et leurs gouverneurs se hâtèrent aussi de conclure leurs traités. Villard fit le sien pour Rouen, moyennant le gouvernement en chef de cette ville et bailliage, et de celui du pays de Caux, avec la charge d'amiral, qu'il fallut tirer des mains de Biron pour celle de maréchal de France, douze cent mille livres d'argent et soixante mille livres de pension. Au même temps, ou peu

après, Montreuil et Abbeville, en Picardie, Troyes, en Champagne, Sens, Riom, en Auvergne, Agen, Marmande et Villeneuve d'Agenois, se mirent dans l'obéissance, et leurs gouverneurs eurent du roi, sans contestation, tout ce qu'ils lui demandèrent. La ville de Poitiers et le pays d'alentour traita aussi par le moyen de ses principaux magistrats; et le marquis d'Elbœuf, qui en était gouverneur pour la ligue, voyant qu'il ne pouvait pas empêcher cette résolution, s'y laissa entraîner, et composa avec le roi, qui lui laissa le gouvernement de la province.

« Cependant le comte de Mansfeld entra dans la Picardie, pour essayer de soutenir la ligue, qui s'abaissait fort, et prit Capelle. Le roi, en revanche, mit le siége devant Laon, et le prit par capitulation, nonobstant tous les efforts que fit le duc de Mayenne pour le secourir.

« Balagny, avec sa ville de Cambrai, renonça aussi à la ligue et promit service au roi. Il se disait souverain de cette ville, et la tenait en propre depuis que le duc d'Alençon, frère du roi Henri III, l'avait usurpée sur le baron d'Inchi, lequel, dans le grand soulèvement des Pays-Bas, avait quitté l'obéissance d'Espagne pour embrasser son parti. Pareillement les villes de Beauvais et de Péronne se détachèrent de la ligue; comme aussi fit celle d'Amiens, secouant le joug du duc d'Aumale, et il ne resta à ce parti, dans toute la Picardie, que Soissons, la Fère et Ham. Bien plus, le duc de Guise se détacha aussi du duc de Mayenne, et remit les villes de Reims, Vitry et Mézières dans l'obéissance du roi, qui, en récompense de cela, lui donna le gouvernement de Provence, dont il était obligé de retirer le duc d'Epernon, à cause que le peuple, le parlement et la noblesse y étaient soulevés contre lui.

« Le duc de Lorraine, qui négociait aussi sa paix par l'entremise de Bassompierre, la conclut le 26 novembre. Mais l'exemple de ce duc, chef de la maison de Lorraine, ni la révolution générale qui était dans ce parti-là, ne purent encore obliger le duc de Mayenne à se retirer du péril où il était près d'être submergé. Il ne pouvait abandonner ce beau titre de *Lieutenant-général de la couronne*, et se flattait toujours de l'espérance que les secours d'Espagne le remettraient au-dessus de ses affaires. Il s'était retiré en son gouvernement de Bourgogne, parce que c'était ce qui lui restait de plus entier; quoique, pour se conserver Dijon, il fallut que, par une cruauté fort odieuse, il fit couper la tête au maire et à un autre qui travaillaient pour la réduire au service du roi.

« Or, comme c'étaient les Espagnols qui le maintenaient dans son opiniâtreté, et qui faisaient la guerre au roi sous son nom, il fut proposé et arrêté dans le conseil qu'il fallait les attaquer eux-mêmes par une guerre ouverte, afin qu'étant occupés chez eux, ils perdissent l'envie et le loisir de venir inquiéter le roi. Car ils ne l'attaquaient pas seulement par la force des armes et par les pratiques qui entretenaient les peuples dans la rébellion; mais de plus, ils en voulaient à sa vie et tâchaient de le faire périr par des moyens lâches et exécrables. Ils tramèrent ou favorisèrent plusieurs conspirations contre sa personne sacrée, qui furent bien avérées. Les deux qui éclatèrent le plus furent celle d'un nommé *Pierre Barrière* et celle de *Jean Châtel*.

« Le premier était un soldat, âgé de vingt-sept ans, lequel ayant été découvert à Melun en 1593, comme il cherchait à exécuter son détestable coup, fut condamné à avoir le poing droit brûlé, tenant le couteau dont il avait dû frapper le roi, puis

à être tenaillé avec des tenailles ardentes et rompu tout vif.

« Le second était un jeune écolier, âgé de dix-huit ans, fils d'un marchand drapier de Paris, demeurant devant le Palais. Ce malheureux, sur la fin de l'année 1595, s'étant coulé avec les courtisans dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, où était le roi, le voulut frapper d'un coup de couteau dans le ventre; mais de bonne fortune, le roi s'étant baissé en ce moment pour saluer quelqu'un, il ne l'atteignit qu'au visage, lui perça la lèvre d'en haut et lui rompit une dent.

« On ne savait d'abord qui l'avait frappé; mais le comte de Soissons, voyant ce jeune homme effaré, l'arrêta par le bras. Il confessa effrontément qu'il avait fait le coup et soutint qu'il l'avait dû faire. Le parlement le condamna à avoir le poing droit brûlé et à être tenaillé, puis tiré à quatre chevaux. Ce détestable parricide ne montra aucun signe de douleur, tant on lui avait fortement imprimé dans l'esprit, qu'il ferait un sacrifice agréable à Dieu d'ôter du monde un prince relaps et excommunié. Le père de ce misérable fut banni, sa maison de devant le palais démolie, et une pyramide érigée en sa place.

« Les jésuites, sous lesquels ce méchant avait étudié, furent aussitôt accusés de l'avoir imbu de cette pernicieuse doctrine; et, comme ils avaient beaucoup d'ennemis, le parlement bannit toute la société du royaume par le même arrêt qui condamnait leur écolier. Ces pères ne manquèrent pas, nonobstant que le temps leur fût contraire, de travailler à soutenir leur honneur, et firent plusieurs écrits pour se justfier des choses dont on les chargeait, et véritablement ceux qui n'étaient point leurs ennemis ne croyaient pas que la société en fût coupable, de sorte qu'à quelques années de là le roi révoqua l'arrêt du parlement et les rappela.

« Les succès de la guerre déclarée à l'Espagne furent bien différents de ceux que le roi eut contre la ligue, et firent bien voir « que c'est autre chose d'attaquer un étranger égal en « puissance, sur lequel il n'y a rien à gagner que par la force « des armes, que d'avoir à faire à des sujets rebelles et dans « son propre pays, où les intrigues et les intelligences font « plus de la moitié des entreprises. »

« Cette année, les villes de Beaune, d'Autun, et d'Auxone, se réduisirent sous l'obéissance du roi. Celles de Mâcon et d'Auxerre y étaient revenues dès l'année précédente. La ville de Dijon suivit leur exemple, et se barricada contre le château, que Biron alla assiéger. Mais cependant le connétable de Castille descendit avec une grande armée, du Milanais en Bourgogne par la Franche-Comté, et passa la Saône à Gray avec le duc de Mayenne.

« Le roi, qui était allé en ce pays-là, eut l'assurance de s'avancer jusqu'à Fontaine-Française. Ce fut là qu'avec quinze cents hommes seulement il tint tête à cette grande armée, et fit un exploit de guerre qui n'est pas imaginable. Villars-Oudan et Sanson, deux des principaux chefs de l'armée ennemie, donnèrent impétueusement sur ses troupes; Villars chargea un gros commandé par le maréchal de Biron, et Sanson un autre qui était à côté. Ils les enfoncèrent tous deux, et leur firent passer carrière jusqu'à la vue de celui du roi. On dit que Villars, ayant su qu'il était là, tant le nom de roi est puissant, n'osa l'attaquer, et se retira sur la gauche. Mais Sanson ne fut pas si heureux; car le roi, n'ayant avec lui que cent chevaux, mais véritablement tous gens d'élite ou de marque, et montés à l'avantage, se précipita sur lui l'épée à la main, et le tailla en pièces. Sanson, essayant de

rallier ses gens, perdit la vie en acquérant beaucoup d'honneur.

« Le péril fut si grand pour le roi dans ce combat, qu'il disait que, dans les autres occasions où il s'était trouvé, il avait combattu pour la victoire, mais qu'en celle-ci il avait combattu pour la vie.

« Ayant donc fait voir au connétable, en cette occasion, de quelle sorte il savait agir, il lui glaça tellement le courage qu'il n'osa plus rien entreprendre, et, peu après, se retira. Le duc de Mayenne, aussi désespéré de tant de mauvais succès, et, ne sachant plus où donner de la tête, avait résolu de se retirer à Sommerive, en Savoie, d'où il voulait envoyer demander sûreté en Espagne, pour aller rendre compte de ses actions au roi Philippe II. Mais la bonté du roi prit soin de le détourner de ce précipice, et de le remettre dans les voies d'accommodement. Il envoya chercher Lignerac, son confident, l'entretint de la bonne volonté qu'il avait toujours eue pour ce duc, lui témoigna qu'il avait pitié de lui, l'assura qu'il était toujours disposé à le recevoir en ses bonnes grâces, et lui permit de se retirer, en toute sûreté, à Châlons-sur-Saône, tandis qu'on achèverait de traiter son accord. »

CHAPITRE XIII.

De la trève demandée par Mayenne (1).

Le duc accepta cette faveur, et, ayant appris que le pape se disposait à recevoir le roi dans l'Eglise, il demanda une trève générale pour le reste de son parti.

(1) Je continue à citer Péréfixe.

La plupart des gens du conseil du roi qui considéraient les longueurs et les artifices dont il avait usé depuis six ans, ayant commencé cinquante traités sans jamais conclure, étaient d'avis de ne lui plus accorder de surséance, et de le pousser à bout. Mais la prudence et la bonté du roi ne s'accordaient pas à ce sentiment; parce qu'il n'ignorait pas deux maximes qui sont très-vraies : *L'une, que les rois peuvent toujours, quand ils veulent, remettre les plus rebelles dans leur devoir; l'autre, qu'il est très-dangereux de désespérer de braves gens, surtout des gens de la qualité du duc de Mayenne.* Voilà pourquoi, de son propre mouvement et contre l'avis de son conseil, il lui accorda une trève. Ce qui suivit peu après, montra bien comme ce sage prince avait eu plus de lumières que tous ses ministres, et combien il eût été préjudiciable à ses intérêts de faire le contraire.

Cependant, de trois villes que nous avons dit qui restaient à la ligue en Picardie, la Fère, Ham et Soissons, le gouverneur de la première, nommé *Colas*, l'avait livrée aux Espagnols; et d'Orvilliers avait fait la même chose de Ham; après cela toutefois, cette dernière place ne leur demeura pas; Humières, l'un des plus braves gentilshommes de ce temps-là, les y vint attaquer à l'heure même si chaudement, qu'après une longue et meurtrière défense, ils furent tous mis en pièces; mais Humières y fut tué et plus de deux cents braves avec lui.

Cette perte excita tellement l'indignation de la France contre les ligueurs, que la plupart de ceux-ci, étant désespérés, s'enfuirent aux Pays-Bas et en Espagne, où ils trouvèrent d'abord un accueil très-favorable et de bons appointements pour lesquels ils firent de très-grands maux à la France; entr'au-

tres un vaillant capitaine, nommé *Rône*, qui, s'imaginant qu'on allait traiter à la dernière rigueur tous ceux qui n'avaient point de places pour faire la paix, se résolut de faire si bien la guerre que les Espagnols eussent sujet de le récompenser, ou le roi de le racheter.

Ce fut lui qui inspira au comte de Fuentès le dessein d'assiéger Cambrai après qu'il eut forcé le Catelet, et qui lui persuada, pour faciliter cette grande entreprise, de prendre Dourlens auparavant, afin que les Français n'y pussent mener de secours en corps d'armée. Ce fut aussi par son conseil que Fuentès alla au-devant du duc de Nevers, du maréchal de Bouillon et de l'amiral de Villars, qui venaient au secours de Dourlens; qu'il les combattit et les défit avec grand carnage de la noblesse française, et fit tuer Villars de sang-froid, l'un des plus braves gens de ce temps-là; puis, étant revenu devant Cambrai, il le prit par famine et dépouilla ainsi Balagny de sa prétendue principauté, tandis que le roi était occupé du côté de la Bourgogne.

Une nouvelle très-importante et long-temps attendue consola le roi de ces deux grandes pertes de Dourlens et de Cambrai : c'est qu'on lui manda qu'enfin le Saint-Père, passant par dessus toutes les difficultés et les oppositions que formaient les Espagnols, lui avait donné l'absolution le 16 septembre, par la négociation et les poursuites de d'Ossat et du Perron, ses procureurs en cour de Rome, qui depuis furent honorés tous deux du chapeau de cardinal, à sa recommandation.

Après cela, le duc de Mayenne, n'ayant plus d'espérance de pouvoir subsister, se résolut de traiter. Il était bien tard, et il ne pouvait attendre qu'une dernière rigueur, si la générosité du roi n'eût été plus grande que son obstination. Il est vrai

aussi que Gabrielle, fort officieuse à tous ceux qui réclamaient sa faveur, et d'ailleurs songeant à se faire des amis et du support pour parvenir au mariage du roi où elle aspirait, n'aida pas peu à lui obtenir un accommodement très-favorable. Certes, les termes de l'édit que le roi lui accorda et les conditions furent si honorables, que jamais sujet n'en eut de plus avantageuses d'un roi de France; mais elles l'eussent été davantage, si, avant que son parti l'eût abandonné, il eût traité pour les grandes villes, qu'il tenait encore comme leur chef, et que par ce moyen, il les eût toujours tenues attachées à ses intérêts.

Quelque temps après, il vint à Montceaux saluer le roi, lequel, le voyant venir dans une allée où il se promenait, s'avança vers lui de quelques pas avec toute la gaieté et le bon accueil possibles, l'embrassa étroitement par trois fois, l'assura qu'il l'estimait si fort homme d'honneur, qu'il ne doutait point de sa parole, et le traita avec autant de franchise que s'il eût toujours été attaché à son service. Le duc, comblé de ses bontés, dit, au sortir de là, « que c'était alors seule« ment que le roi avait achevé de le vaincre » : aussi demeura-t-il toujours dans le devoir d'un très-fidèle sujet, comme le roi se montra très-bon prince et exact observateur de sa parole.

Dans le même temps que le duc avait conclu son traité, et obtenu un édit du roi qui le confirmait, le nouveau duc de Nemours, son frère utérin, et qui s'était appelé *marquis de Saint-Sorlin*, du vivant du brave duc de Nemours, son aîné, se réconcilia aussi, par le moyen de sa mère, avec le roi, et ramena à l'obéissance quelques petites places qu'il tenait encore dans le Lyonnais et dans le Forez.

Son frère aîné, l'un des plus nobles et des plus généreux courages que l'on eût jamais vus, était mort l'année précédente d'une étrange maladie, qui, de temps en temps, lui fit verser par la bouche et par tous le pores, jusqu'à la dernière goutte de son sang ; soit que ce mal lui fût venu de l'extrême douleur qu'il eut, après s'être sauvé du château de Pierre-Encise, d'apprendre la reddition de Vienne, qui était sa plus sûre retraite; soit qu'il fût causé par un poison âcre et caustique, qu'on disait lui avoir été donné par ceux qui redoutaient son ressentiment. Il mourut sans avoir été marié.

CHAPITRE XIV.

Le duc de Joyeuse et le duc de Mercœur. — Convocation des notables.

Le duc de Joyeuse, qui, après la mort de son jeune frère, tué en la bataille de Villemur, près de Montauban, avait quitté l'habit de capucin, pour se faire chef de la ligue en Languedoc, et avait maintenu la ville de Toulouse et les contrées voisines dans ce parti, prit aussi ce temps pour faire son accommodement, et obtint des conditions très-favorables, par le moyen du cardinal de Joyeuse, son autre frère. Il eut, entr'autres choses, le bâton de maréchal de France. Le seigneur de Boisdauphin eût pareille récompense, quoiqu'il ne tînt plus que deux petites villes dans les pays du Maine et d'Anjou, savoir : Sablé et Château-Gontier; le roi lui faisant ce bon traitement plutôt en considération de sa personne que de ses places.

Il n'y avait plus qu'à réduire le duc de Mercœur et Marseille. Cette ville était dominée par Charles de Casaux, consul, et par Louis d'Aix, viguier, qui y avaient usurpé toute l'autorité. Comme ces deux hommes étaient sur le point de la livrer aux

Espagnols, un bourgeois, nommé *Libertat*, avec une bande de ses amis, fit soulever les habitants contre eux, et, ayant tué de Casaux et chassé Louis d'Aix, la mit en pleine liberté sous l'obéissance du roi.

Quant au duc de Mercœur, le roi lui accorda la prolongation de la trève; car il n'était pas en pouvoir d'aller si tôt le déposséder du reste de la Bretagne, étant retenu depuis trois ou quatre mois. D'ailleurs, il arriva, lorsqu'il y pensait le moins, que l'archiduc Albert, qui commandait l'armée espagnole, poussé par les conseils de ce Rône, dont nous venons de parler, vint fondre sur Calais, et que Rône, qui était grand capitaine, ayant pris d'abord les forts de Risban et de Nieulé, les Espagnols forcèrent la place le 24 avril, et y passèrent tout au fil de l'épée. Peu après, le roi prit la Fère, qui se rendit faute de vivres. Les Espagnols, ayant fait le traité, ne voulurent pas d'otages de lui, disant « qu'ils savaient qu'il était « prince généreux et de bonne foi : » témoignage d'autant plus glorieux pour lui qu'il sortait de la bouche de ses ennemis.

La douleur qu'il avait de la perte de Calais fut redoublée par celle des villes de Guines et d'Ardres, qui furent encore prises par l'industrie et la valeur de Rône; lequel en eût bien fait d'autres, si, quelques mois après, il n'eût pas été tué, heureusement pour la France, au siége de Hulst, près de Gand.

Or, le bruit de ces quatre ou cinq grandes pertes, reçues coup sur coup, jetait de la terreur dans les cœurs des peuples; et les émissaires d'Espagne, par leurs suppositions et artifices, excitaient autant qu'ils pouvaient de nouvelles semences de divisions dans les esprits, se servant, pour cela, de toutes sor-

tes de prétextes, et surtout de celui de l'oppression des peuples. Véritablement elle était grande; mais elle provenait des pillages de la guerre et de la nécessité des affaires, non pas de la faute du roi, qui n'avait point de plus ardent plaisir que de procurer au plutôt le soulagement de ses sujets, ainsi que nous le verrons.

Cela le jeta dans l'embarras et dans l'affliction; parce qu'il n'avait point de fonds pour continuer la guerre, et qu'il prévoyait bien, aux murmures qu'on avait déjà excités, que, s'il foulait davantage les peuples, il s'élèverait contre lui une nouvelle tempête. « Dans cette peine, il eut recours au grand « remède qu'on a accoutumé de pratiquer quand la France « est en danger; » c'est la convocation des Etats-Généraux, très-utile quand elle est libre et qu'elle est sans faction. Et, parce que la nécessité pressante ne lui donnait pas le temps de les assembler en corps, il convoqua seulement les notables d'entre les grands de son Etat, des prélats, de la noblesse et des officiers de judicature et de finances.

Il désira que l'assemblée se tînt à Rouen, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen, au milieu de laquelle il était assis dans une chaise élevée en forme de trône, sous un dais. A ses côtés étaient les prélats et seigneurs; derrière, les quatre secrétaires d'état; au-dessous de lui, les premiers présidents des cours souveraines et les députés des officiers de judicature et de finances. Il en fit l'ouverture par une harangue digne d'un véritable roi, « lequel doit croire que sa gran- « deur et son autorité ne consistent pas seulement en une « puissance absolue, mais au bien de son état et au salut « de son peuple. »

« Si je faisais gloire, leur disait-il, de passer pour excel-

« lent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de « bonnes volontés, mais mon ambition tend à quelque chose « de plus haut que de bien parler; j'aspire au glorieux titre « de libérateur et de restaurateur de la France. Déjà, par la « faveur du ciel, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et « par l'épée de ma brave et généreuse noblesse (de laquelle « je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme « étant le plus beau titre que nous possédions), je l'ai tirée de « la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remet-« tre en sa première force et en son ancienne splendeur. Parti-« cipez, mes sujets, à cette seconde gloire, comme vous « avez participé à la première. Je ne vous ai point appelés ici, « comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'ap-« prouver aveuglément mes volontés; je vous ai fait assem-« bler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les « suivre, en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos « mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux « barbes grises et aux victorieux comme moi; mais l'amour « que je porte à mes sujets et l'extrême désir que j'ai de con-« server mon état, me font trouver tout facile et tout honora-« ble. »

L'assemblée, émue jusqu'au fond du cœur par de si tendres paroles, travailla avec affection à trouver de quoi pouvoir continuer la guerre, et, pour cet effet, elle ordonna qu'on reculerait d'une année le paiement des gages des officiers, et que, pour deux ans seulement, il serait imposé un sol par livre sur toutes les marchandises qui entreraient dans les villes closes, excepté sur le blé, qui est la nourriture des pauvres. Ce dernier moyen causa beaucoup de bruit dans les provinces d'au-delà de la Loire; mais Rosni, que le roi avait, depuis quelques

mois, fait surintendant, non moins habile que fidèle, ainsi que nous le dirons ailleurs, joignit à ce fonds une grande somme de deniers que les financiers avaient détournés, et qu'il fit revenir dans les coffres du roi.

CHAPITRE XV.

Prise et siége d'Amiens.

Cependant, le roi d'Espagne, sentant diminuer les forces de son corps et de son esprit, par une langueur qui dégénéra en une horrible maladie, craignait que sa faiblesse ne causât des révoltes dans ses pays, si éloignés les uns des autres : d'ailleurs, il avait épuisé ses finances, et il souhaitait, avec passion, de donner les Pays-Bas à sa fille Isabelle. Voilà pourquoi il avait fait connaître au Saint-Père qu'il désirait la paix, et sa sainteté avait envoyé le général des cordeliers vers lui pour l'y disposer plus particulièrement.

Mais il survint un incident qui la retarda de plus d'un an. Hernand Teillo, gouverneur pour l'Espagnol, de Dourlens, averti du mauvais ordre que les bourgeois d'Amiens tenaient à la garde de leur ville, la surprend un matin, sur les neuf heures, comme on était au sermon : c'était en carême ; ayant fait embarrasser une porte par une charrette chargée de noix, dont un sac se délia exprès afin d'amuser les soldats qui étaient au corps-de-garde. Une si fâcheuse nouvelle étonna d'autant plus le roi, qu'il était alors en réjouissance et se divertissait à Paris. « Il voulait que ses paquets importants vinssent droit à « lui, et non point à d'autres, et que l'on les lui apportât à « quelque heure que ce fût ; tellement que, comme il était « dans un profond sommeil, après avoir fait danser un ballet,

« un courrier le vint éveiller pour lui dire cet accident. »

Aussitôt il saute hors du lit, et mande deux ou trois de ses plus confidents, pour s'entretenir avec eux. Ils jugeaient tous que cette perte arrivait dans une mauvaise conjoncture, parce que le duc de Mercœur était si puissant en Bretagne que les restes des factions étaient encore cachés sous les cendres; que les huguenots faisaient des cabales, et qu'enfin la consternation était extraordinaire dans Paris, qui se voyait par là devenu frontière. Mais ce courage héroïque, que tant de périls n'avaient su épouvanter, ne fut point ébranlé par celui-là; au contraire, il résolut de l'affronter d'abord, et d'aller promptement investir Amiens, avant que les Espagnols s'y fussent plus affermis.

Ses plus grands capitaines n'étaient point de cet avis : mais nonobstant cela, lui, qui avait de plus grandes lumières et plus de fermeté qu'eux tous. l'entreprit courageusement : non pas tant, disait-il, sur les moyens humains, que sur la confiance qu'il avait en Dieu, qui lui avait toujours fait la grâce de l'assister.

Et véritablement on peut dire qu'il l'assista encore plus visiblement en cette occasion qu'il n'avait jamais fait; car il découvrit plusieurs conspirations sur sa personne, entre autres, d'un religieux qu'un agent du roi d'Espagne, à ce qu'on disait, avait voulu porter à le tuer, et de très-dangereuses cabales, que l'argent de ce même roi entretenait à Paris, lesquelles observaient toutes ses démarches, et devaient un jour le faire enlever de son château de Saint-Germain-en-Laye.

D'ailleurs, ses peuples répondant, comme ils devaient, à son affection paternelle, ne lui dénièrent rien de tout ce qu'il leur demanda pour hâter ce siége; puis le duc de Mayenne et tous les ligueurs, désirant lui témoigner leurs ressentiments

pour toutes ses bontés, le servirent si fidèlement et si chaudement en cette occasion, tandis que les autres chancelaient et se tenaient à quartier, qu'il fut obligé de dire qu'il connaissait bien que la plupart de ces gens-là n'avaient jamais été ennemis de sa personne, mais seulement de la religion huguenote.

Le siége fut fort long, difficile et douteux ; et, si le roi d'Espagne y eût voulu employer toutes ses forces, jamais le roi n'en fût venu à bout : mais il était devenu fort chagrin ; il ne désirait que le repos, et ne se souciait plus de conquêtes ; si bien qu'il ne donna aucune des assistances que l'archiduc lui demandait. L'archiduc ne laissa pas pourtant de faire le plus grand effort qu'il pût pour faire lever le siége : il vint se présenter au quartier de Longpré, un jour qu'on ne s'y attendait pas, avec de très-grandes forces. Cela mit le désordre et l'épouvante parmi nos Français, en telle sorte que, s'il eût su se servir de l'occasion, et ne pas perdre le temps à consulter, il eût sans doute jeté dans la place les trois mille hommes qu'il avait destinés pour cela.

Le roi, revenant de la chasse où il était allé, trouva un effroi général dans son armée, et quelques-uns même des principaux chefs tout éperdus. Dans un si grand danger, le cœur ni la tête ne lui manquèrent pas : il dissimula sa crainte, donna les ordres sans s'émouvoir, et se fit voir partout avec un visage aussi gai et des discours aussi fermes qu'après une victoire. Il fit promptement marcher ses troupes au champ de bataille, qu'il avait choisi trois jours devant à huit cents pas delà les lignes. De cet endroit, ayant considéré le bel ordre de l'armée d'Espagne, le peu d'assurance de la sienne et la faiblesse de son poste, où il n'avait pas eu le loisir de se fortifier, il fut un

peu ému, et douta du succès de la journée. Alors, appuyé sur l'arçon de la selle, ayant le chapeau à la main et les yeux levés au ciel, il dit à haute voix : « Ah ! Seigneur, si c'est aujourd'hui que vous voulez me punir comme mes péchés le méritent, j'offre ma tête à votre justice ; n'épargnez pas le coupable ; mais, Seigneur, par votre sainte miséricorde, prenez pitié de ce pauvre royaume, et ne frappez pas le troupeau pour la faute du berger. »

On ne peut exprimer de quelle efficacité furent ces paroles : elles furent portées en un moment dans toutes ses troupes, et il sembla qu'une vertu du ciel eût rendu le courage à tous les Français.

L'archiduc, les ayant donc trouvés résolus et en bonne contenance, n'osa passer outre. Quelques autres tentatives qu'il fit ensuite ne lui réussirent pas, et il se retira la nuit dans le pays d'Artois, où il licencia ses troupes. Enfin, Hernand Teillo ayant été tué d'un coup de mousquet, les assiégés capitulèrent, et le roi établit gouverneur dans la ville le seigneur de Vic, homme de grand ordre et d'exacte discipline, qui, par son commandement, commença d'y bâtir une citadelle.

Le roi conduisit ensuite son armée jusqu'au portes d'Arras, pour visiter l'archiduc. Il y demeura trois jours en bataille, et salua la ville de quelques volées de canons ; puis, voyant que rien ne paraissait, il se retira du côté de France, mal satisfait, disait-il galamment, de la courtoisie des Espagnols qui n'avaient pas voulu s'avancer d'un pas pour le recevoir, et avaient refusé de mauvaise grâce l'honneur qu'il leur faisait.

Le maréchal de Biron servit admirablement bien à ce siége : aussi le roi, lorsqu'il fut de retour à Paris, et que ceux de la ville lui eurent fait une réception véritablement royale, leur

dit, en leur montrant ce maréchal : « Messieurs, voilà le ma-
« réchal de Biron, que je présente volontiers à mes amis et à
« mes ennemis. »

CHAPITRE XVI.

Fin de la Ligue. — La paix est conclue.

Il n'y avait plus aucun signe apparent de la ligue en France, que le duc de Mercœur, encore cantonné dans la Bretagne. Le roi lui avait souvent accordé des trèves et offert de grandes conditions; mais il était si entêté de l'ambition de se faire duc de ce pays-là, qu'il prenait toujours de nouveaux délais pour conclure, se figurant que le temps lui amènerait quelque révolution favorable, et se flattant de je ne sais quelles prophéties qui l'assuraient que le roi mourrait dans deux ans.

Enfin, le roi, ennuyé de tant de remises, tourna la tête de ce côté-là, résolu de châtier son opiniâtreté comme elle le méritait. Il était perdu sans ressource, s'il ne se fût avisé, pour se sauver, d'offrir sa fille unique au fils aîné de Gabrielle, duchesse de Beaufort.

Ses députés n'avaient pu d'abord obtenir autre chose, sinon qu'il sortirait tout-à-l'heure de la Bretagne, et qu'il remettrait toutes les places qu'il y tenait, moyennant quoi sa majesté lui accorderait un oubli du passé et le recevrait en ses bonnes grâces; mais le roi, ayant l'âme tendre et désirant avancer son fils naturel par un si riche et si noble mariage, se laissa aussitôt fléchir et lui accorda un édit fort avantageux, qui fut vérifié au parlement comme l'avaient été ceux de tous les autres chefs de la ligue. Cet accommodement se fit à Angers; le contrat de mariage fut passé au château, et les fiançailles célé-

brées avec la même magnificence que si ç'eût été un fils de France légitime. Il n'avait que quatre ans et la fille six.

Le roi lui fit don du duché de Vendôme, aux mêmes droits que le tenaient les autres ducs ; ce que le parlement ne vérifia qu'avec grande répugnance et avec cette condition, que c'était sans conséquence pour les autres biens du patrimoine du roi, lesquels, par la loi du royaume, étaient censés réunis à la couronne du moment qu'il y était venu.

D'Angers, le roi voulut descendre en Bretagne. Il séjourna quelque temps à Nantes, de là il fut à Rennes où les Etats se tenaient. Il passa environ deux mois dans ces deux villes, parmi les festins, les jeux et les divertissement : « mais ne lais-
« sant pas de s'employer sérieusement à hâter l'expédition de
« plusieurs affaires ; car il est à remarquer que ce grand
« prince s'occupait toutes les matinées aux choses sérieuses
« et donnait le reste du temps à ses divertissements ; non pas
« pourtant de telle sorte, qu'il ne quittât promptement ses
« plus grands plaisirs : quand il s'agissait de quelque chose
« un peu importante, il y avait ordre exprès de ne point diffé-
« rer à l'en avertir. »

Il cassa en ce pays-là beaucoup de garnisons superflues, supprima quantité d'impôts que la tyrannie des particuliers y avait introduits durant les guerres ; écarta les troupes qui désolaient le plat pays ; mit les prévôts en campagne contre les voleurs qui étaient en grand nombre, rendit l'autorité à la justice que la licence avait affaiblie, et recueillit près de quatre millions, dont les Etats de la province lui octroyèrent volontairement huit cent mille écus. Ainsi il travailla utilement pour les deux fins à quoi il tendait le plus ; savoir, le soulagement de ses peuples et l'amas des finances : « deux choses

« qui sont incompatibles quand le prince n'est pas juste et « ménager, ou qu'il laisse manier son argent à d'autres, sans « prendre garde soigneusement à ses comptes. »

Le calme fut ainsi rendu à la France pour le dedans, après dix ans de guerres civiles, par une grâce particulière de Dieu sur ce royaume, par les soins laborieux, par la bonté et par la valeur du meilleur roi qui fût jamais. On travaillait cependant sérieusement à la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne. Les deux rois la désiraient également; notre Henri, parce qu'il souhaitait avec passion soulager la France, et lui faire reprendre ses forces après tant de saignées et de violentes agitations; et Philippe, parce qu'il sentait bien qu'il arrivait à la fin de ses jours, et que son fils Philippe III n'était point capable de soutenir le faix de la guerre contre un si grand roi.

Les députés de part et d'autre étaient assemblés pour cela, depuis trois mois, dans la petite ville de Vervins, avec le nonce du pape. Ceux de France étaient Pompone de Bellièvre et Nicolas Brûlard de Sillery, tous deux conseillers d'état, et le dernier encore président au parlement; lesquels, agissant de concert et sans jalousie, vidèrent les articles les plus difficiles en fort peu de temps, et, sur l'ordre qu'ils en reçurent du roi, signèrent la paix le 2 mai. Le 12 du même mois, elle fut publiée à Vervins.

Il serait trop long de rapporter ici tous les articles du traité : je dirai seulement qu'ils portaient que les Espagnols rendraient toutes les places qu'ils tenaient encore en Bretagne; que le duc de Savoie serait compris en ce traité, pourvu qu'il rendît au roi la ville de Berre, qu'il tenait en Provence; et pour le marquisat de Saluces, que ce duc avait envahi sur la France

vers la fin du règne de Henri III, qu'il serait remis au jugement du saint-père, qui déciderait cette question dans un an.

La publication de la paix se fit en un même jour par toutes les villes de France et des Pays-Bas, avec des réjouissances dont le bruit éclata jusqu'aux extrémités de la chrétienté; mais personne n'en ressentit tant de véritable joie que notre Henri, « lequel avait accoutumé de dire, qu'étant une chose « barbare et contre les lois de la nature du christianisme, de « faire la guerre pour l'amour de la guerre, un prince chré- « tien ne devait jamais refuser la paix, si elle ne lui était tout- « à-fait désavantageuse. »

CHAPITRE XVII.

Mort de Philippe II. — Administration du roi.

La paix ayant été publiée avec une réjouissance incroyable des Français, des Flamands et des Espagnols, elle fut solennellement jurée le 20 juin par le roi dans l'église de Notre-Dame, sur la croix et sur les saints évangiles, en présence du duc d'Ascot et de l'amirante d'Aragon, ambassadeurs du roi d'Espagne pour cet effet. Et puis le cardinal archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas pour ce roi, la jura aussi le 26 du même mois dans la ville de Bruxelles.

En ce voyage, les Espagnols n'épargnèrent aucunes caresses ni louanges envers ce nouveau duc pour lui inspirer l'orgueil et la vanité, et l'enivrèrent tellement de la bonne opinion de soi-même, qu'il se mit dans la tête que le roi lui devait plus qu'il ne saurait jamais lui donner, et que, si sa vertu n'était assez honorée en France, il trouverait bien ail-

leurs qui la mettrait à plus haut prix ; ce qui produisit de très-mauvais effets.

Plusieurs d'entre les Français, qui ne savaient pas au vrai le pitoyable état où était le roi d'Espagne et ses affaires, ne pouvaient comprendre comment ce prince avait acheté la paix si cher, que de rendre six ou sept bonnes places, entr'autres Calais et Blavet, qu'on pouvait nommer les clefs de la France. Les Espagnols, au contraire, qui voyaient que leur roi était moribond, ses finances épuisées, les Pays-Bas ébranlés, le Portugal et ses terres d'Italie sur le point de se révolter, le fils qu'il laissait, bon prince à la vérité, mais qui aimait bien le repos, s'étonnaient que les Français, ayant si bravement repris Amiens et réuni toutes leurs forces après le traité du duc de Mercœur, n'eussent pas poussé dans les Pays-Bas, parce qu'apparemment ils les eussent emportés. Le roi répondait que, s'il avait désiré la paix, ce n'était pas qu'il s'ennuyât des incommodités de la guerre, mais pour donner moyen à la chrétienté de respirer : « qu'il savait bien que, dans la conjoncture où étaient les choses, il en eût pu tirer de grands avantages ; mais que la main de Dieu renversait souvent les princes dans leurs plus grandes prospérités, et qu'un sage ne devait jamais, pour l'opinion de quelque favorable événement, s'éloigner d'un bon accord, ni se fier trop sur l'apparence du bonheur présent, qui peut changer par mille accidents imprévus ; étant arrivé bien souvent qu'un homme attéré et fort blessé a tué celui qui lui voulait faire demander la vie. »

On reconnut, dans peu de temps, que le roi Philippe II avait beaucoup plus besoin de cette paix que la France, car son mal redoubla ; il eut, vingt-deux jours durant, un per-

pétuel flux de sang par tous les conduits de son corps, et, un peu avant sa mort, il lui vint quatre apostumes dans la poitrine, d'où il sortait une continuelle fourmilière de vermine, que tout le soin de ses officiers ne pouvait tarir.

Dans cette étrange maladie, sa constance fut merveilleuse, et il n'abandonna pas les rênes de son état jusqu'à son dernier soupir; car il prit soin, avant de mourir, de traiter le mariage de son fils avec Marguerite, fille de l'archiduc de Gratz, et celui de sa chère fille Isabelle avec le cardinal archiduc Albert, du même sang qu'elle, et lui donna pour dot les Pays-Bas et le comté de Bourgogne, à la charge de réversion, si elle mourait sans enfants.

Il avait bien signé les articles de paix; mais sa maladie mortelle ne lui permit pas de prêter le serment avec les mêmes solennités qu'avaient fait le roi et l'archiduc. Philippe III, son fils et successeur, s'acquitta de cette obligation le 20 mai 1601, dans la ville de Valladolid.

Comme la licence des guerres avait, durant plusieurs années, entretenu l'impunité, le roi défendit tout port d'armes à feu à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, sous peine de confiscation des armes et des chevaux, et de deux cents écus d'amende pour la première fois, et de la vie sans rémission pour la seconde, permettant à tout le monde d'arrêter tous ceux qui en porteraient, hormi ses chevau-légers, ses gendarmes et ses gardes-du-corps, qui en pourraient avoir seulement lorsqu'ils seraient en service.

Il congédia non-seulement la plupart des troupes nouvelles, mais encore il retrancha plus de la moitié des vieilles; il réduisit les compagnies d'ordonnance à un petit nombre, et il ôta les gardes aux gouverneurs des provinces et lieutenants de

roi, ne voulant pas souffrir qu'autre que lui, quel qu'il fût, eût cette glorieuse marque de la souveraineté autour de sa personne.

La guerre avait rompu le commerce, réduit les villes en villages, les villages en masures, et les terres en friches, et néanmoins les receveurs contraignaient les pauvres paysans de payer les charges pour les fruits qu'ils n'avaient pas cueillis. Les cris de ces malheureux touchèrent tellement les entrailles d'un si bon et si juste roi, qu'il fit un édit par lequel il les tint quittes de tout ce qu'ils devaient du passé, et leur donna espérance de les soulager encore pour l'avenir.

De plus, ayant appris que, durant les troubles, il s'était fait quantité de faux nobles qui s'exemptaient de la taille, il ordonna qu'il en serait fait recherche, et il ne les confirma point dans leur usurpation pour une pièce d'argent, comme on fait quelquefois, au grand préjudice des autres sujets taillables; mais il voulut qu'ils fussent réimposés à la taille, afin que, par ce moyen, ils aidassent aux plus pauvres à supporter une bonne partie de ce fardeau, comme étant les plus riches.

Le roi déclara hautement à sa noblesse qu'il voulait qu'ils s'accoutumassent à vivre chacun de son bien; et, pour cet effet, qu'il serait bien aise, puisqu'on jouissait de la paix, qu'ils allassent voir leurs maisons et donner ordre à faire valoir leurs terres. Ainsi, il les soulageait des grandes et ruineuses dépenses de la cour en les renvoyant dans les provinces, et leur apprenait que le meilleur fonds que l'on puisse faire est celui du bon ménage. Avec cela, sachant que la noblesse française se pique d'imiter son roi en toutes choses, il leur montrait, par son propre exemple, à retrancher

la superfluité des habits; car il allait ordinairement vêtu de drap gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas, sans découpures, passements, ni broderie. Il louait ceux qui se vêtaient de la sorte, et se riait des autres, qui portaient, disait-il, leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos.

Sur la fin de l'année, il fut atteint d'une subite et violente maladie à Monceaux, dont il pensa mourir. Toute la France en eut le frisson : on le tint pour désespéré, et le bruit qui en courut pensa rallumer les factions. « Mais il fut sur pied au « bout de dix ou douze jours, et il sembla que Dieu ne lui « avait envoyé ce mal que pour lui découvrir ce qu'il y avait « encore de mauvaise volonté dans le royaume, et pour lui « donner la satisfaction de sentir, par les regrets que fai- « saient ses peuples, le plaisir qu'il y a d'être aimé. »

Dans le plus fort de sa maladie, il disait à ses amis ces belles paroles : « Je n'appréhende nullement la mort, je l'ai af- « frontée dans les plus grands périls; mais j'avoue que j'ai « regret de sortir de cette vie, sans avoir pu remettre ce « royaume dans la splendeur que je m'étais proposée, et sans « avoir témoigné à mes peuples, en les gouvernant bien et « en les soulageant de tant de subsides, que je les aime comme « si c'étaient mes enfants. »

Au sortir de là, continuant ses louables desseins de mettre ordre à ses affaires, il vint à Saint-Germain-en-Laye, pour y résoudre les états de la dépense, tant de sa maison que de la garde des places, entretien des troupes, artillerie, marine, paiement des officiers, et plusieurs autres charges. Il avait pour lors en son conseil, comme nous le dirons à cette heure, de très-grands hommes et fort consommés en toutes sortes de

matières; mais il se montrait encore plus habile qu'eux et plus éclairé. Il examina et discuta tous les articles de dépenses, avec un jugement et des lumières d'esprit merveilleuses, retrancha et ménagea tout ce qui se pouvait retrancher, et conserva tout ce qui était nécessaire. Entr'autres choses, il retrancha beaucoup de superfluités pour la dépense des tables de sa maison; non pas tant pour épargner pour lui-même que pour empêcher ses sujets qu'ils ne ruinassent leurs maisons, pour y vouloir entretenir une trop grande cuisine. « En effet, « par l'exemple du roi, qui a toujours plus de force que les « lois, ni que la correction, le luxe fut bientôt converti en « frugalité, fort nécessaire à l'Etat. »

Afin de savoir si bien tout le fonds de ses finances, qu'il ne pût se tromper dans ses mesures, ni être trompé par ceux qui les maniaient, il avait dans son cabinet un état de sa maison, un de la marine, un de l'artillerie, un des gages des officiers de justice et de finances; un de tout ce qui se levait dans chaque province, et des charges qui étaient dessus, et généralement de toutes les choses sur lesquelles il jetait souvent les yeux et les examinait, pour y ajouter ou retrancher, non point selon la fantaisie ou les importunités des autres, mais selon le besoin, la raison et l'équité.

Il y avait pour lors dans son conseil de très-habiles et fidèles ministres, comme Cheverny, Bellièvre, Sillery, Sancy, Jeannin, Villeroi et Rosny. Je ne parle point des grands hommes pour la guerre, comme le maréchal de Biron, Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, le duc de Mayenne, le connétable de Montmorency, le maréchal de la Chastre, le maréchal d'Aumont, Guitry, la Noue, et plusieurs autres, desquels il ne se servait point pour l'administration de l'Etat, quoiqu'il

s'entretînt souvent avec eux, et que, par honneur, il leur communiquât quelquefois les grandes affaires, et leur en demandât leurs avis, comme il faisait aussi à quelques gens de robe, qu'il connaissait fort habiles et fort affectionnés, entr'autres Achille de Harlay, premier président au parlement, et Jacques-Auguste de Thou, aussi président dans la même compagnie, qu'il employa en plusieurs négociations très-importantes.

Le chancelier de Cheverny, qui avait été élevé à cette charge sous le règne de Henri III, était homme froid, dissimulé et avisé; mais à ce qu'en disaient ses ennemis, il était meilleur praticien que bon conseiller d'état.

Il mourut l'année suivante, et en sa place le roi mit Pompone de Bellièvre, fort consommé dans la science des droits et des intérêts de la France, et fort adroit négociateur, comme il le montra bien au traité de Vervins. Il était vieux quand le roi lui donna cette charge : aussi disait-il qu'il n'y était entré que pour en sortir. Il porta le roi à faire un sévère édit contre les duels, il établit un fort bon ordre dans le conseil, et ordonna qu'il ne serait point reçu de maître des requêtes, qui n'eût été dix ans entiers dans quelques-unes des compagnies souveraines, ou seize ans en d'autres siéges subalternes.

Nicolas Brûlard-de-Sillery, président à mortier au parlement de Paris, qui avait été son compagnon à Vervins, était un esprit doux, facile et accort, mais qui pénétrait plus avant qu'il ne voulait qu'on le crût. On dit que le public ne vit jamais aucune émotion sur son visage, ni en ses discours.

Harlay-Sancy était un homme franc, hardi, intrépide, qui ne craignait personne quand il s'agissait du service du roi; mais il était un peu brusque et lui parlait trop librement, té-

moin ce qu'il lui dit touchant Mme Gabrielle, qui sut bien le lui rendre.

Quant à Jeannin, président au parlement de Bourgogne, et Villeroi, premier secrétaire d'état, ils avaient tous deux été dans le parti de la ligue, et y avaient très-utilement servi le roi et la France, en ce qu'agissant seulement pour la défense de la religion catholique, et non par esprit de faction, ils avaient empêché que les Espagnols n'empiétassent sur ce royaume, et que le duc de Mayenne ne se jetât absolument entre leurs bras, comme souvent le désespoir de ses affaires l'y portait. Ils convenaient tous deux, en ce point, qu'ils aimaient l'état et la royauté avec passion et qu'ils avaient un grand jugement; mais du reste leurs humeurs étaient assez différentes.

Jeannin voulait mener les affaires par les formes anciennes, suivant les lois et les ordonnances; bon jurisconsulte, ferme et résolu, qui allait droit au but, qui ne savait pas prendre de détours, et qui aimait fort le bien public.

Villeroi était un des plus sages et des plus adroits courtisans qu'on ait jamais vus. Il avait un esprit clair et net, qui développait avec une incroyable facilité les affaires les plus embrouillées, qui les expliquait si agréablement et si intelligiblement, que rien plus, et qui leur donnait le tour qui lui plaisait. Il était merveilleusement actif, et avec cela très-fécond en expédients, prenant une affaire par tant de biais, qu'il était malaisé qu'elle lui échappât.

Le roi conférait souvent avec ses conseillers : on les appelait encore ainsi, et non pas ministres, comme on a fait depuis cette époque. Il leur parlait de ses affaires, quelquefois pour en être instruit, et quelquefois pour les instruire eux-

mêmes; ce qu'il faisait ou dans son cabinet, ou à la promenade, dans les allées des Tuileries, de Monceaux, de Saint-Germain et de Fontainebleau. Il s'entretenait souvent avec eux séparément, les appelant les uns après les autres; et il en usait ainsi, ou pour les obliger à lui parler avec plus de liberté, ou pour ne leur pas dire lui-même, à tous ensemble, ce qu'il ne voulait dire qu'à quelques particuliers, ou pour quelque autre raison, qui était sans doute d'une fort bonne politique. Il disait qu'il n'en trouvait point parmi eux qui le satisfissent comme Villeroi, et qu'il vidait plus d'affaires avec lui en une heure qu'avec les autres en un jour.

Quant à Maximilien de Béthune, baron de Rosny et depuis duc de Sully, ayant été nourri assez jeune auprès du roi dans la religion huguenote, le roi avait reconnu sa capacité et son affection en diverses affaires de conséquence; mais surtout qu'il avait le génie porté au maniement des finances, et qu'il avait toutes les qualités requises pour cela. En effet, il était homme d'ordre, exact, bon ménager; gardait sa parole, point prodigue, point fastueux, point porté à faire de folles et vaines dépenses, ni au jeu, ni en festins, ni en femmes, ni en meubles somptueux, ni en bâtiments trop superbes, ni en aucune des choses qui ne conviennent pas à un homme élevé dans cet emploi. De plus, il était vigilant, laborieux, expéditif; il donnait presque tout son temps aux affaires et peu à ses plaisirs. Avec cela, il avait le don de pénétrer les matières jusqu'au fond, et de développer les entortillements et les nœuds dont les financiers, quand ils ne sont pas de bonne foi, s'étudient à cacher leurs déprédations. Surtout il n'entra jamais dans les traités, ni dans les fermes, sous des noms empruntés; ce qui sans doute est un vol manifeste et très-punissable, étant

certain que, qui est intéressé à une affaire, au lieu de la porter aussi haut qu'elle devrait aller, la rabaisse tout autant qu'il peut.

Nous avons dit comme le roi désirait sur toutes choses de pourvoir à l'économie de ses finances, et les raisons pour lesquelles il avait été obligé de laisser François d'O dans la charge de surintendant. Après que cet homme fut mort, il en donna la charge à cinq ou six personnes, qu'il en crut capables et gens de bien. Il s'était persuadé qu'il en serait mieux servi que d'un seul, s'imaginant qu'ils s'entreveilleraient et qu'ils se serviraient de contrôleurs les uns aux autres; mais tout le contraire arriva : chacun se déchargeait sur son compagnon, rien n'avançait, et si quelqu'un d'eux voulait agir, tous les autres ne manquaient point de le traverser par leurs jalousies; de sorte qu'ils ne s'accordaient qu'en ce point, que chacun d'eux se faisait bien payer de ses appointements, qui coûtaient six fois plus au roi que s'il n'y eût eu qu'un seul surintendant, sans qu'il retirât aucun profit de cette multitude.

Lorsqu'il eut reconnu que tant de gens ne faisaient qu'embrouiller ses finances, il les remit toutes en les mains d'un seul, qui fut Sancy; mais, quelque temps après, l'ayant reconnu plus propre à d'autres emplois qu'à celui-là, il lui donna Rosny pour compagnon, et puis enfin fit Rosny seul surintendant.

CHAPITRE XVIII.

Le duc de Sully à la tête des finances.

Rosny, avant qu'il entrât en cette charge, s'ésait pourvu de toutes les connaissances nécessaires pour s'en bien acquitter. Il

savait parfaitement tous les revenus du royaume et toutes les dépenses qu'il y fallait faire. Il communiqua tout ce qu'il en savait au roi, qui, de son côté, avait aussi si bien étudié toutes choses, qu'on ne pouvait pas dépenser cent écus, sans qu'il sût s'ils avaient été bien ou mal employés. « Comme c'est l'avantage « d'un mauvais dispensateur que son maître soit ignorant et « qu'il ne voie goutte dans ses affaires, aussi est-ce celui d'un « serviteur utile et fidèle, qu'il soit bien instruit et qu'il y « voie clair, afin qu'il sache estimer dignement ses servi- « ces. »

Au reste, son humeur s'accordait parfaitement bien avec celle du roi. Lorsqu'il lui confia ses finances, il désira de lui qu'il ne prît jamais aucun pot de vin, ni aucun présent sans l'en avertir; et quand Rosny l'en avertissait, il y consentait aussitôt, et même était si aise qu'en le servant bien il y trouvât son compte, que bien souvent il y ajoutait des dons du sien, pour lui donner courage de le servir toujours de mieux en mieux; mais Rosny ne les recevait jamais qu'il ne fussent dûment vérifiés à la chambre des comptes, afin que tout le monde sût les libéralités que lui faisait son prince, et qu'on n'eût point à lui reprocher qu'il se servait de sa faveur à épuiser ses coffres.

Sous l'administration de ce surintendant, la première loi que le roi donna aux affaires de cette nature, ce fut la constance immuable de l'ordre, lequel ne s'y doit jamais altérer depuis qu'il a été une fois arrêté et résolu; car, comme les choses les plus déplorées se redressent sous une conduite ferme et certaine, aussi les plus assurées se dissipent par une tête légère, qui fait, défait et refait sans cesse, et qui révoquera demain ce qu'elle a ordonné aujourd'hui.

Rosny donna bientôt des preuves indubitables de sa capacité; car, ayant visité quatre généralités seulement, il fit en peu de temps revenir un million et demi des deniers qui étaient égarés. Puis après la surprise d'Amiens par les Espagnols, il fit trouver promptement un fonds pour dresser une grande armée et fournir aux frais du siége; si bien qu'il fut un des principaux instruments du recouvrement de cette grande ville.

Il est bon de marquer un expédient qu'il trouva entre plusieurs, pour empêcher les déprédations des financiers; car cela est nécessaire en tout temps. Il savait qu'il y avait quelques personnes dans le conseil du roi, qui étaient de part avec les traitants et les fermiers, et qui faisaient adjuger au conseil les fermes et les traités à vil prix, et souvent leur faisaient donner de grandes diminutions. Pour empêcher que ces gens-là ne mangeassent ainsi le gâteau entr'eux, il ferma la main aux fermiers généraux, défendant aux sous-fermiers de leur plus rien payer, et leur ordonnant de faire voiturer l'argent de leurs sous-fermes et de leurs sous-traités tout droit à l'épargne. Il doubla par ce moyen les revenus du roi; parce que les sous-fermes et les sous-traités se trouvèrent monter presque les deux tiers plus que ne montaient les traités et les baux généraux. Il ménagea aussi de telle sorte la dépense, qu'il n'était point besoin de prêts, qui consument les plus chers deniers du roi et le tiennent toujours dans la nécessité; et s'il obligeait les fermiers à faire des avances, c'était sans aucunes remises.

Ces gens du conseil, qui étaient intéressés dans les fermes et dans les partis, du commencement crièrent fort contre sa conduite, lui tendirent mille piéges et lui causèrent mille tra-

verses; mais, avec le temps, il les amena à la raison. Semblablement tous ceux qui n'avaient aucun droit de lui demander, et qui ne laissaient pas de l'importuner, ne pouvant rien arracher de lui, pestaient fort contre sa dureté; mais il ne se souciait point de leur vaine colère, ni de leurs sots discours; il ne regardait qu'à acquitter légalement les dettes du roi, et payer promptement ce qui était ordonné pour de bonnes causes; car il ne savait ce que c'était que de faire demander cent fois une chose qui était véritablement due.

« Nous nous sommes un peu arrêtés sur ce point des finan-
« ces, d'autant que c'est le plus important de tous, celui
« par lequel on fait tout, sans lequel on ne saurait rien faire,
« et d'où dépend le soulagement ou l'accablement des peu-
« ples, et tous les bons ou les mauvais succès des desseins
« et des entreprises. »

CHAPITRE XIX.

Réformation du Clergé. — Edit de Nantes.

Henri IV eût bien désiré, en même temps, de pourvoir à la réformation du clergé, qui véritablement était en grand désordre, tant pour son temporel, les biens ayant été usurpés durant les guerres par les huguenots et par les mauvais catholiques, que pour le spirituel, la plupart des prélats et des pasteurs étant aussi ignorants que dépravés; mais il ne put pas sitôt y apporter les remèdes convenables. La nécessité où il était de récompenser ceux qui l'avaient si bien servi, le contraignait de tolérer les abus et même de les commettre, disposant des bénéfices comme autrefois avait fait Charles-Martel; car il les donnait à des gens incapables, à des

gens mariés, à des hommes d'épée, à des enfants, même à des femmes, pour récompenser la perte de leurs maris tués ou ruinés à son service.

Sur la fin de cette année, l'assemblée générale du clergé, se tenant à Paris, fit une grande remontrance au roi, par laquelle les prélats le priaient de faire publier le concile de Trente en France, de ne point charger sa conscience des nominations aux évêchés, abbayes, et autres bénéfices ayant charge d'âme; de ne point mettre de pensions sur les bénéfices pour des personnes laïques; de ne plus permettre que les églises et les lieux saints fussent profanés comme ils l'étaient; mais de faire en sorte qu'on les réparât et qu'on y rétablît le service divin.

Pour ce qui est du concile de Trente, il faut savoir qu'il était reçu en France, quant aux articles qui concernent la foi, mais non pas généralement pour ceux qui touchent la police et la discipline; parce qu'il semble à plusieurs que ces derniers sont pour la plupart contraires aux libertés de l'Eglise gallicane et aux droits du roi. C'est pourquoi, quelqu'effort que les plus zélés aient pu faire, jamais ils n'en ont su venir à bout, les parlements s'y étant toujours fortement opposés.

A la harangue du clergé, le roi répondit éloquemment, mais en peu de mots : « qu'il reconnaissait que ce qu'ils lui « avaient dit touchant les nominations des bénéfices était véritable, mais qu'il n'était pas l'auteur de cet abus, et qu'il « l'avait trouvé; qu'étant parvenu à la couronne durant l'embrasement des guerres civiles, il avait couru où il voyait le « plus grand feu, pour l'éteindre; que maintenant qu'il avait « la paix, il tâcherait de relever les deux colonnes de la France, « qui sont la piété et la justice; que, Dieu aidant, il remet-

« trait l'Eglise en aussi bon état qu'elle était du temps de « Louis XII. Mais, leur disait-il, contribuez-y, je vous prie, « de votre côté; faites, par vos bons exemples, que le peu« ple soit autant incité à bien faire qu'il en a été ci-devant dé« tourné. Vous m'avez exhorté de mon devoir; je vous exhorte « du vôtre : faisons bien à l'envi des uns des autres. Mes « prédécesseurs vous ont donné de belles paroles; mais moi, « avec ma jaquette grise, je vous donnerai de bons effets. Je « suis tout gris au-dehors, mais je suis tout d'or au-dedans. « Je verrai vos cahiers, et y répondrai le plus favorablement « qu'il me sera possible. »

Il n'avait pas trop de toute sa prudence et de toute son adresse pour se gouverner, de sorte que les catholiques et le pape fussent contents de sa conduite, et que les huguenots n'eussent pas sujet de s'en alarmer et de se cantonner : son devoir et sa conscience le portaient à l'assistance des premiers; mais la raison d'état et les grandes obligations qu'il avait aux derniers ne lui permettaient pas de les désespérer. Pour garder donc un tempérament nécessaire, il leur accorda un édit plus ample que les précédents : on l'appela l'édit de Nantes, parce qu'il avait été conclu l'année précédente en cette ville-là, tandis qu'il y était. Par cet édit, il leur accordait toute liberté pour l'exercice de leur religion, même la faculté d'être admis aux charges, aux hôpitaux, aux colléges, et d'avoir des écoles en certains endroits, et des prêches presque partout, et plusieurs autres choses dont ils sont bien déchus depuis ce temps là, à cause de leurs rébellions et de leurs diverses entreprises.

Le parlement y apporta de grandes oppositions plus d'un an durant : enfin, comme on lui eut fait comprendre que ce serait

rallumer le feu dans le royaume que de ne pas accorder cette sûreté aux huguenots, qui étaient querelleurs et puissants, il le vérifia.

D'un autre côté, pour adoucir le pape, qui eût pu se fâcher de cet édit, le roi lui rendait toutes sortes de respects, et embrassait ses intérêts avec chaleur, comme il fit en l'affaire de Ferrare, dès l'an 1597 et 1598.

Ce duché est un fief masculin du saint-siége, duquel les papes avaient autrefois investi les seigneurs de la maison d'Est, à la charge de réversion, au défaut de mâles légitimes. Alphonse d'Est, second du nom, dernier duc, était mort l'an 1597, sans enfants, et avait laissé de grands trésors à César d'Est, bâtard d'Alphonse Ier, son parent. Il avait fait son possible auprès du pape pour obtenir l'investiture du duché pour ce bâtard : lequel, ne l'ayant su impétrer, ne laissa pas de s'en mettre en possession après la mort d'Alphonse II, et de s'y vouloir maintenir à force d'armes. Clément VIII fut obligé de lui faire la guerre pour le déposséder. Les princes d'Italie se partagèrent dans cette querelle; et les ducs de Guise et de Nemours furent sur le point d'entreprendre la défense de César, dont ils étaient proches parents, étant issus d'Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de madame Renée de France, car cette Anne, en premières noces, avait épousé François, duc de Guise; et en secondes noces, Jacques, duc de Nemours. Le roi d'Espagne aussi le favorisait sous main, ne désirant pas que le pape s'agrandit en Italie, par la réunion de ce duché; Mais Henri-le-Grand ne manqua pas de prendre cette occasion d'offrir son épée et ses forces au saint-père. Les alliés de César, l'ayant su, en furent extrêmement refroidis, et lui contraint de capituler avec le pape, auquel il remit tout le duché

de Ferrare. Il ne lui resta que les villes de Modène et de Rège, que l'empereur maintint être fief de l'empire, et dont il lui donna l'investiture. De là viennent les ducs de Modène d'aujourd'hui.

Si la chaleur que le roi avait témoigné en cette occasion pour les intérêts du saint-siége obligea sensiblement le pape, celle qu'il faisait voir tous les jours pour ramener les huguenots au sein de l'Eglise, ne lui était pas moins agréable. Il agissait de telle sorte pour cela, que d'heure à autre il s'en convertissait plusieurs, même des plus savants et des plus notables; mais ce qu'il y avait de plus important, c'est qu'il avait retiré le jeune prince de Condé d'entre les mains des huguenots, qui le gardaient soigneusement à Saint-Jean-d'Angély, depuis la mort de son père, arrivée l'an 1587, et le nourrissaient dans leur fausse religion, avec grande espérance d'en faire quelque jour leur chef et leur protecteur. Le roi, considérant combien il serait préjudiciable au salut de ce jeune prince et à ses propres intérêts, de le laisser là plus longtemps, sut si bien gagner les principaux du parti, qu'ils souffrirent qu'on l'amenât à la cour. Il lui donna pour gouverneur Jean de Vivonne, marquis de Pisani, seigneur d'un rare mérite et d'une sagesse sans reproche, lequel n'oublia rien pour le bien élever dans la religion catholique et dans les plus beaux sentiments de l'honneur et de la vertu. Il n'avait encore que sept à huit ans; lorsqu'il en eut neuf, le roi lui donna le gouvernement de Guienne, l'aimant tendrement, et le nourrissant comme son successeur présomptif.

CHAPITRE XX.

Fêtes. — Mort de la duchesse de Beaufort.

Dans le calme de la paix, on ne parlait que de réjouissances, de fêtes et de mariages. Celui de l'infante d'Espagne Isabelle-Claire-Eugénie et de l'archiduc Albert se célébra dans les Pays-Bas, et celui de madame Catherine, sœur du roi, avec Henri, duc de Bar, fils aîné de Charles II, duc de Lorraine, à Paris. Catherine était âgée de quarante ans, plus agréable que belle, ayant une jambe un peu courte : elle était assez spirituelle, aimait les belles-lettres, et savait beaucoup pour une femme, mais était opiniâtrément huguenote. Le roi appréhendait qu'elle n'épousât quelque prince protestant, lequel, par ce moyen, fût devenu protecteur des huguenots, et comme un autre roi en France : à cause de cela, il la donna au duc de Bar : pensant d'ailleurs gagner plus de créance parmi les catholiques, en s'alliant avec la maison de Lorraine. Avant cela il fit tout son possible pour la convertir, jusqu'à y employer les menaces; et n'en ayant pu venir à bout, il dit un jour au duc de Bar : « Mon frère, c'est à vous à la dompter. »

Il y eut de la difficulté pour le lieu et pour la cérémonie de la célébration de ce mariage : le duc voulait qu'il se fît à l'église, et la fiancée qu'il se fît au prêche. Le roi trouva un milieu; il le fit faire dans son cabinet, où il amena sa sœur par la main, et ordonna à son frère naturel, qui était archevêque de Rouen, il y avait environ deux ans, de les marier. Ce nouvel archevêque en fit du commencement quelque refus, alléguant les canons qui le défendaient; mais le roi lui représenta que son cabinet était un lieu sacré, et que sa présence sup-

pléait au défaut de toutes solennités; après quoi, le pauvre archevêque n'eut pas la force de résister.

Ce mariage s'étant fait pour le bien de la religion catholique, il semble que le pape en devait être bien aise; néanmoins, comme il ne voulait point souffrir un mal, quelque bien qu'il en pût arriver, il déclara que le duc de Bar avait encouru excommunication pour avoir, sans dispense de l'Eglise, contracté avec un hérétique, et tint ferme longtemps pour ne pas lui donner l'absolution, quelqu'instance que le duc lui en pût faire.

Outre les solennités de toutes ces noces, plusieurs autres choses entretenaient la cour; deux changements notables, l'un du duc de Joyeuse, l'autre de la marquise de Belle-Isle, lui causèrent de l'étonnement.

Le duc de Joyeuse avait quitté l'habit de capucin, il y avait quatre ou cinq ans, avec dispense du pape, pour être chef de la ligue en Languedoc; un beau jour, sans en rien communiquer à personne, il rentra dans son couvent de Paris, et reprit l'habit. Peu de jours après, on fut bien étonné de voir, avec cet habit de pénitence, prêcher dans la chaire, celui qu'on avait vu la semaine précédente danser au bal, comme l'un des plus galants. On dit que les saintes exhortations de sa mère, qui le faisait souvenir de son vœu, et certains mots ambigus que le roi lui jeta en quelque conversation, lui firent penser qu'il ne pouvait plus être dans le monde avec sûreté de conscience, ni avec honneur.

La marquise de Belle-Isle, sœur du duc de Longueville, et veuve du marquis de Belle-Isle, fils aîné du maréchal de Retz, ayant eu quelque secret déplaisir, y renonça aussi, et s'alla enfermer dans le couvent des Feuillantines, à Toulouse, où elle prit le voile et acheva ses jours.

Il vint après cela des nouvelles à la cour que Philippin, bâtard du duc de Savoie, avait été tué en duel par le seigneur de Créquy, duquel on peut dire, sans flatterie, qu'il était un des plus galants hommes et des plus braves de son temps.

La chasse était alors le plus ordinaire divertissement du roi. On raconte que, chassant dans la forêt de Fontainebleau, accompagné de plusieurs seigneurs, il entendit un grand bruit de cors, de veneurs et de chiens, qui semblait être fort loin, puis tout à l'instant s'approcha tout près d'eux. Quelques-uns de sa compagnie, s'avançant vingt pas, virent un grand homme noir, parmi des halliers, qui les effraya tellement, qu'ils ne purent dire ce qu'il devint; mais entendirent qu'il leur criait d'une voix rauque et épouvantable : *m'attendez-vous*, ou *m'entendez-vous*, ou *amendez-vous?* Les bûcherons et paysans d'alentour de cette forêt disaient que ce n'était point chose extraordinaire, et qu'ils voyaient quelquefois ce grand homme noir, qu'ils nommaient le *grand-veneur*, avec une meute de chiens, qui chassait à beau bruit, mais qui ne faisait mal à personne.

Il se fait une infinité de contes, dans tous les pays du monde, de pareilles illusions de ces chasseurs.

La mort étrange de la duchesse de Beaufort arriva quelques jours après. L'amour que le roi avait pour elle, s'était accru jusqu'à tel point, qu'elle avait bien osé lui demander qu'il reconnût sa faute, et qu'il légitimât ses enfants par un mariage subséquent; et il n'avait pas osé lui refuser absolument cette grâce, mais l'entretenait toujours d'espérances.

Ceux qui aiment la gloire de ce grand roi ont de la peine à croire qu'il eût jamais pu faire une telle action, qui sans doute l'eût jeté dans le mépris, et du mépris l'eût fait retomber dans

la haine de son peuple : toutefois il était à craindre que les appas de cette femme qui avait trouvé son faible, avec la flatterie des courtisans qu'elle avait presque tous gagnés à force de présents et de caresses, n'engageassent ce pauvre prince dans ce mariage, et, sans mentir, il avait l'âme trop tendre du côté des dames. Il était maître de toutes ses autres passions, mais il était esclave de celle-là. On ne saurait justifier sa mémoire de ce reproche; et, s'il est admirable en toutes les autres parties de sa vie, il ne doit pas être imité en ce point-là.

Cependant Gabrielle, se flattant toujours de l'espoir d'être bientôt sa femme, sur les espérances qu'il lui en avait données, fit si bien qu'elle l'obligea de demander au pape des commissaires pour juger du divorce d'entre lui et la reine Marguerite; et le roi, afin de trouver faveur auprès du saint-père, et le rendre plus facile à ses intentions, lui faisait dire sous main, qu'il épouserait Marie de Médicis, dont on croit néanmoins qu'il n'avait pour lors aucune envie.

Aussi le pape, soit qu'il se défiât de son intention, soit qu'il vît que la reine Marguerite n'y donnait pas les mains, faisait traîner l'affaire, et ne donnait que des réponses ambiguës : on dit même que, se voyant un jour pressé par le cardinal d'Ossat et par Sillery d'accorder consentement à leur maître, faute de quoi, disaient-ils, il se pourrait faire qu'il passerait outre, et qu'il épouserait la duchesse, il fut si étonné de ce discours, qu'il remit aussitôt la conduite de cette affaire en la main de Dieu.

Gabrielle alors était grosse de son quatrième enfant. Comme la fête de pâques approchait, le roi, désirant faire ses dévotions éloigné de tout objet de scandale, la renvoya à Paris, et la conduisit jusqu'à mi-chemin. Elle eut grande peine à se sé-

parer de lui, et elle lui recommanda ses enfants les larmes aux yeux, comme ayant un secret pressentiment qu'elle ne le devait jamais revoir.

Etant à Paris, logée dans la maison de Zamet, ce fameux financier, après avoir dîné chez lui, et ensuite avoir entendu ténèbres au petit Saint-Antoine (c'était le jeudi saint); comme elle était de retour au logis, et qu'elle se promenait dans le jardin, elle se sentit frappée d'une apoplexie au cerveau. Le premier accès étant passé, elle ne voulut plus demeurer en cette maison, mais se fit transporter chez madame de Sourdis, sa tante, près de Saint-Germain-l'Auxerrois; et là, tout le reste du jour et le lendemain elle eut de fois à autre des syncopes et des convulsions, dont elle mourut le samedi matin.

CHAPITRE XXI.

Le mariage du roi et de la reine Marguerite cassé. — La duchesse d'Entragues.

La reine Marguerite n'avait point voulu prêter son consentement à dissoudre son mariage; mais, lorsque Gabrielle fut morte, elle y donna volontiers les mains, et adressa une requête au Saint-Père, pour demander elle-même cette dissolution, se fondant principalement sur deux causes de nullité. La première était le défaut de consentement; car elle alléguait qu'elle avait été forcée de l'épouser par le roi Charles IX, son frère. La seconde était la proximité de parenté qui se trouvait entr'eux au troisième degré, dont elle disait qu'il n'y avait point eu de dispense valable.

Les seigneurs du royaume et le parlement supplièrent sa Majesté, par de solennelles députations, de vouloir songer à prendre femme, lui représentant les inconvénients et le dan-

ger où la France se trouverait, s'il venait à mourir sans enfants. Ces députations là ne sembleront pas étranges à ceux qui savent notre ancienne histoire; car on y voit que les rois ne se mariaient, ni eux ni leurs enfants, que de l'avis de leurs barons; et cela passait presque en ce temps-là pour une loi fondamentale de l'Etat.

Le roi, touché des justes supplications de ses sujets, adressa sa requête au pape, contenant les mêmes raisons que celles de la reine Marguerite, et chargea le cardinal d'Ossat, et Sillery, son ambassadeur extraordinaire, qu'il avait envoyé à Rome poursuivre le jugement du pape sur la restitution du marquisat de Saluces, de solliciter instamment cette affaire.

La cause rapportée au consistoire, le pape donna commission à des prélats de la juger sur les lieux, selon les droits de cette couronne, qui ne souffrent point que l'on traduise les Français pour pareille nature d'affaires delà les monts, où il leur serait presque impossible de faire aller les témoins et les preuves nécessaires. Ces prélats furent le cardinal de Joyeuse, le nonce du pape, et l'archevêque d'Arles : lesquels, ayant interrogé les deux parties, vu les preuves produites de part et d'autre, et la réquisition des trois Etats du royaume, déclarèrent ce mariage nul, et leur permirent de se marier où bon leur semblerait.

La reine Marguerite, qui, depuis plusieurs années, avait quitté le roi; et, après diverses aventures, s'était enfermée volontairement dans le château d'Usson, en Auvergne, eut permission de venir à Paris, de l'argent pour payer ses dettes, de grandes pensions, la jouissance du duché de Valois, et de quelques autres terres, et droit de porter toujours le titre de reine. Elle vécut encore plus de quinze ans, et bâtit

un palais près du Pré-aux-Clercs, qui depuis a été vendu pour payer ses dettes, et démoli pour bâtir d'autres maisons. Elle aima fort les bons musiciens, parce qu'elle avait l'oreille très-délicate, et les hommes savants et éloquents, parce qu'elle avait l'esprit beau et l'entretien fort agréable. Au reste, elle était libérale jusqu'à la prodigalité, pompeuse et magnifique; mais elle ne savait ce que c'était que de payer ses dettes. « Ce « qui est sans doute le plus grand de tous les défauts dans « un prince; parce qu'il n'y a rien qui soit si fort contre la « justice dont il doit être le protecteur et le modèle. »

Ce mariage étant dissous, Bellièvre et Villeroy portèrent le roi, par plusieurs grandes raisons d'Etat, à se fixer en la recherche de Marie de Médicis. Elle était fille de François, grand duc de Toscane, qui était mort dès l'an 1588, et n'ayant que des filles, avait eu pour successeur son frère Ferdinand, qui par conséquent était oncle de Marie, et tenait pour lors le duché.

Le cardinal d'Ossat et Sillery firent entendre son intention au grand duc Ferdinand, son oncle; et Alincourt, fils de Villeroy, qu'il avait envoyé pour remercier le Saint-Père de sa bonne et briève justice, touchant la dissolution susdite de son mariage, eut ordre de lui témoigner que le roi, ayant jeté les yeux sur toutes les filles des maisons souveraines de la chrétienté, n'avait point trouvé de princesse plus agréable. L'affaire fut conduite avec tant d'adresse et de vigilance, par les soins de ceux qui l'avaient entreprise, que le roi s'y trouva tout-à-fait engagé. Le contrat de mariage fut signé à Florence par ses ambassadeurs, le 4 avril 1600; et Alincourt, dans sept jours, lui en apporta les nouvelles à Fontainebleau. Il assistait pour lors à la fameuse conférence ou dispute entre

Jacques-David du Perron, évêque d'Evreux, depuis cardinal, et Philippe du Plessis-Mornay, dans laquelle la vérité triompha hautement du mensonge.

Il y a des relations particulières des solennités qui se firent à Florence, des magnificences du grand duc, des cérémonies, des fiançailles et des noces de cette reine, de son embarquement, et de sa conduite par les galères de Malte et de Florence, et de sa réception à Marseille, à Avignon et à Lyon : et ainsi je n'en dirai rien.

Tandis que ce mariage de Florence se traitait, le roi, ayant un cœur qui ne pouvait longtemps conserver sa liberté, s'attacha à un nouvel objet.

Il faut savoir que Marie Touchet, qui avait été maîtresse du roi Charles IX, d'où était issu le comte d'Auvergne, avait été mariée au seigneur d'Entragues, et en avait eu plusieurs enfants; entre autres une fort belle fille, nommée Henriette, qui, par conséquent, était sœur utérine du comte d'Auvergne. Le roi la vit, et l'aima.

Elle voulut une promesse de mariage, disant qu'elle n'avait nulle envie de se servir de cet écrit, et que, quand elle voudrait s'en servir, elle savait bien qu'il n'y avait point d'official qui osât faire citer un homme qui avait cinquante mille hommes de guerre à son commandement ; mais que ces bonnes gens le désiraient ainsi, et qu'il ne devait point faire de difficulté de guérir leur fantaisie, puisqu'il ne s'agissait que de lui donner un petit morceau de papier en échange de la chose la plus précieuse qu'elle eût au monde. Enfin elle sut si bien tourner son esprit, qu'il lui fit une promesse de sa main, par laquelle il s'obligeait de l'épouser dans un an, pourvu que, dans ce temps-là, elle mît au monde un enfant mâle.

Toute cette intrigue se voit dans les Mémoires de Sully, où il dit que le roi l'ayant mené seul dans la première galerie de Fontainebleau, lui montra cette promesse écrite de sa main, et lui en demanda son avis; qu'au lieu de répondre formellement sur cela, il la déchira en deux morceaux; que le roi en demeura tout étonné, et lui dit en colère : *Comment, je crois que vous êtes fou!* Et qu'il lui répondit : *Il est vrai, Sire, je suis fou, et je voudrais l'être si fort, que je le fusse tout seul en France*; qu'au sortir de la galerie, le roi entra dans son cabinet, et demanda une plume et de l'encre et qu'il croit que c'était pour en récrire une autre. Quoi qu'il en soit, cette promesse causa bien de l'embarras depuis; car la demoiselle la voulut bien faire valoir, comme nous dirons.

CHAPITRE XXII.

Marquisat de Saluces.

Pendant que le roi poursuivait la dissolution de son premier mariage à Rome, il demandait au Saint-Père qu'il eût à vider le différend de la restitution du marquisat de Saluces dont la décision lui avait été déférée par le traité de Vervins.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que ce marquisat était un fief mouvant du Dauphiné, duquel le roi François Ier s'était ressaisi par droit de réversion faute d'enfants mâles dans la succession des seigneurs qui le tenaient. « Or, en 1588, durant les Etats de Blois, le duc de Savoie, dit Péréfixe, ayant avis que la ligue se rendait la plus forte en France, et qu'apparemment cette monarchie s'allait démembrer, s'empara de ce marquisat, sans avoir aucun sujet de querelle. Il pallia seulement cette usurpation de ce beau pré-

texte, qu'il ne s'en saisissait que de peur que Lesdiguières ne s'en emparât, et que, par ce moyen, il n'établit le huguenotisme au milieu de ses terres.

« Sept ans après, savoir l'an 1595, le roi étant allé à Lyon après le combat de Fontaine-Française, le duc, qui prévoyait bien qu'il voudrait ravoir le marquisat, lui fit proposer quelque accommodement pour cette pièce. Le roi offrit de la donner à un de ses fils pour la tenir à foi et hommage, avec quelques autres conditions; mais le duc la demandait sans aucune dépendance, et ainsi cette négociation fut rompue.

« Nos ambassadeurs, traitant la paix générale à Vervins, ne manquèrent pas de redemander instamment la restitution de ce fief. Ceux du duc, qui y assistèrent, alléguèrent, en faveur de leur maître, que cette pièce lui appartenait, comme étant un fief mouvant de Savoie, et qu'il avait plusieurs titres essentiels pour prouver cette mouvance, lesquels il fallait voir, pour vider ce différend avec connaissance de cause. Or, il eût fallu bien du temps pour les faire venir de Savoie; et le nonce du Saint-Père pressait fort la paix, de peur qu'il n'arrivât, durant ces remises, quelque accident qui la reculât. Tellement que, pour ne la point retarder, on jugea à propos de remettre au pape la décision de cette affaire, à la charge qu'il la terminerait dans un an.

« Les Français, durant ce temps-là, sollicitèrent fort à Rome pour la faire vider. Les Savoyards ne se défendirent qu'à l'extrémité, et seulement de peur de perdre leur cause par défaut. Les uns et les autres produisirent leurs titres : ceux des Français étaient fortifiés d'une possession paisible de plus de soixante ans, qui était plus que suffisante pour acquérir prescription. L'année étant expirée, le pape demanda au roi une

prolongation de deux mois, pour pouvoir rendre cette sentence arbitrale, et que cependant le marquisat serait mis en séquestre entre ses mains. Le roi y consentit volontiers ; mais le duc entra en défiance, que le pape ne le voulût avoir pour un de ses neveux ; tellement que son ambassadeur lui ayant témoigné cette défiance, le pape se déporta de ne se plus mêler du dépôt ni de l'arbitrage.

« Le duc s'imaginait qu'il n'avait qu'à pousser le temps avec l'épaule, et qu'il arriverait, ou que les Français s'ennuieraient de poursuivre cette affaire, ou qu'il en surviendrait quelque autre plus importante, qui détournerait ailleurs les pensées du roi. De plus, comme il y avait encore plusieurs esprits mélancoliques, qu'on n'avait pu guérir de cette opinion que le roi était toujours huguenot dans l'âme, et avec cela quelques ennemis cachés et dangereux, de sorte qu'il n'y avait point d'années qu'il ne se fît plusieurs conspirations contre sa vie ; il se pouvait faire qu'il y en aurait enfin quelqu'une qui réussirait. En effet, cette année-là, on en avait découvert trois, dont celle qui fit le plus de bruit fut d'une femme, qui alla offrir au comte de Soissons de l'empoisonner ; mais le comte la déféra, et elle fut brûlée toute vive en Grève.

« Afin donc de gagner du temps, il désira de venir en France lui-même, ayant si bonne opinion de son esprit et de ses ruses, qu'il s'assurait d'obtenir du roi ce marquisat en don, ou du moins prétendait faire de telles propositions, et d'employer tant d'artifices, qu'il se passerait plus d'un an avant qu'on les pût démêler. Il disait que son ambassadeur lui avait mandé qu'il avait entendu dire au roi que, s'ils étaient ensemble, ils videraient bientôt ce différend à l'amiable, et que c'était cette bonne parole qui l'avait embarqué en son voyage. Mais

plusieurs soupçonnaient avec apparence qu'il le faisait à dessein de gagner quelques gens dans le conseil du roi, de sonder les affections, de remarquer et de réveiller les mécontentements, de jeter des semences de corruption et de division, et de renouveler les intelligences qu'il pouvait avoir à la cour. D'autres s'imaginaient qu'il était mécontent de l'Espagne, parce que Philippe II, ayant donné les Pays-Bas en dot à sa fille puînée, n'avait laissé à son aînée, femme du duc, qu'un crucifix et une image de Notre-Dame. D'ailleurs, il avait en effet reçu quelques déplaisirs des ministres d'Espagne; et il faisait courir le bruit, soit qu'il fût vrai ou non, qu'il avait entrepris ce voyage sans en rien communiquer à Philippe III, son beau-frère. Enfin, chacun en jugeait à sa fantaisie; et peut-être que pas un ne devinait le secret de ses pensées, n'y ayant jamais eu prince moins pénétrable et plus caché que celui-là : aussi disait-on de lui, que son cœur était couvert de montagnes, aussi bien que ses pays; c'est qu'il était bossu comme la Savoie est montueuse.

« Il voulut amener un train qui marquât son rang et sa puissance; il avait douze cents chevaux, mais tous ses officiers étaient vêtus de deuil à cause de la mort de sa femme; ce que plusieurs des siens prirent à mauvais présage. Le roi, désirant le recevoir selon sa dignité, ordonna aux villes et aux gouverneurs de lui rendre tous les mêmes honneurs qu'à sa propre personne.

« Il descendit à Lyon par la rivière du Rhône, et y fut reçu par la Guiche, gouverneur de cette ville; mais le chapitre de Saint-Jean ne lui donna pas la place de chanoine et comte de cette église, parce qu'il ne possédait plus le comté de Villars, en vertu duquel les comtes de Savoie y avaient été reçus au-

trefois ; joint qu'il n'avait pas ses titres, et qu'il ne voulait point se donner le temps d'y faire preuve de sa noblesse, dont ce chapitre là ne dispense qui que ce soit, que nos rois.

« De Lyon il vint à Roanne, descendit par eau à Orléans, et puis en poste à Fontainebleau où était le roi. Il arriva le 20 décembre courant, avec soixante-dix chevaux. D'abord, pensant acquérir de la confiance auprès de lui, il se plaignit hautement des Espagnols, lui découvrit ou feignit de lui découvrir ses plus secrètes pensées, et un dessein qu'il avait de les chasser d'Italie : il lui dit ses amis, ses moyens et ses intelligences pour cela : il voulut lui faire croire qu'il lui ouvrait son cœur, qu'il était tout français, et qu'il désirait s'attacher aux intérêts de la France sans réserve. Le roi l'écouta avec attention et le remercia de ses bons sentiments, mais, après tout, il finit par là : *Je suis d'avis que nous vidions premièrement les affaires que nous avons ensemble, puis nous parlerons du reste.* Trois jours après, le roi s'en alla à Paris, où ils devaient parler plus amplement du sujet qui l'avait amené en France. »

CHAPITRE XXIII.

Dernière année du seizième siècle. — Le duc de Biron (1).

Sur cela commença la dernière année du seizième siècle, que l'on comptait 1600, célèbre par le jubilé centenaire qui s'ouvrit à Rome. Il s'y trouva vingt-quatre mille Français, les uns mus de dévotion, les autres de curiosité, entre lesquels il y avait bon nombre de huguenots qui étaient allés voir cette

(1) Je continue à citer Péréfixe.

grande cérémonie ; ils le pouvaient avec toute liberté ; car, durant l'année du grand jubilé, l'inquisition cesse à Rome, où d'ailleurs elle est bien moins rigoureuse qu'en Espagne. Le duc de Bar se trouva en habit inconnu à cette ouverture. Il y était allé pour demander la dispense de son mariage et l'absolution du saint-père. Il obtint l'absolution de la manière que le cardinal d'Ossat le dit dans ses lettres ; mais, quelque grande que fût sa soumission, il ne put alors obtenir la dispense : elle ne lui fut accordée qu'à trois ans de là, et même elle n'arriva que quelques jours après que sa femme, Mme Catherine, fut morte.

Le commencement de cette année vit le roi et le duc de Savoie vivre avec tant de preuves d'amitié, qu'on eût cru que ce n'était qu'un même cœur ; la civilité et la courtoisie française obligeaient le roi de faire toutes sortes de bons traitements au duc ; et le désir qu'avait le duc d'obtenir de lui le marquisat le portait à une extrême complaisance, et à chercher tous les moyens de se rendre agréable à un si grand roi.

Il n'y a point de civilité ni de courtoisie que le roi ne fit au duc ; mais, après tout, il ne se relâchait point pour son marquisat. Le duc tournait l'affaire en toutes sortes de sens ; tantôt il offrait de le tenir en hommage de la couronne, tantôt il proposait au roi de grands desseins sur le Milanais et l'Empire, tantôt il mettait sur le tapis le plan d'une ligue puissante pour détruire l'Espagnol en Italie. Mais le roi était trop habile pour prendre le change : il répondait qu'il n'avait point d'ambition de conquérir le bien d'autrui, mais seulement de recouvrer le sien ; qu'il ne voulait point parler de cette affaire avec le duc, et qu'il fallait remettre cela à leur conseil. En effet, ils nommèrent quelques personnes qui en conférèrent

ensemble; mais ceux du roi insistant toujours à la restitution, et le duc tâchant à s'en exempter, on ne conclut rien.

Toute espérance étant donc enlevée au duc, il ne perdait pas courage pour cela, mais il se fiait en des intelligences secrètes qu'il avait nouées avec quelques grands de la cour, particulièrement avec le duc de Biron. Plusieurs croient qu'il commença pour lors à le séduire, et qu'il se servait pour cet effet de l'entremise d'un nommé Laffin, gentilhomme bourguignon de la maison de Beauvais-la-Nocle, mais le plus pernicieux et le plus traître qu'on eût su trouver en France : il faisait métier de porter et rapporter les paroles de part et d'autre. Le roi le connaissait bien, et, sachant qu'il voyait Biron bien familièrement, il eut la bonté de dire plusieurs fois à ce maréchal : *Ne laissez point approcher cet homme là de vous : c'est une peste ; il vous perdra.*

Le duc savait que Biron aimait le roi, parce qu'il l'avait élevé aux plus grandes dignités de son royaume, et que ce prince l'honorait aussi de sa bienveillance; il fallait donc lui faire perdre cette affection, pour le rendre capable de quelque mauvais dessein.

Biron était sans doute brave et vaillant au dernier point, mais si enflé de sa bravoure, qu'il ne pouvait souffrir que personne s'égalât à lui. Depuis la paix de Vervins, n'ayant plus rien à faire, il vantait sans cesse ses belles actions : à son dire il avait tout fait, et il s'enivrait tellement de ses louanges, qu'il mettait sa vaillance au-dessus de celle du roi; il croyait qu'il lui devait sa couronne, qu'il ne lui pouvait rien refuser, et qu'il allait le gouverner absolument. Ces fanfaronneries ne plaisaient point au roi; il se fâchait que son sujet s'égalât à lui en valeur, et plus encore qu'il eût la pré-

somption de le vouloir gouverner, lui qui avait dix fois plus de cervelle et de bon sens que ce maréchal.

Henri-le-Grand avait donc pris quelque dégoût du maréchal de Biron, à cause de sa vanité, de sorte que le duc de Savoie louant un jour les belles actions et les grands services des Biron père et fils, le roi lui répondit, « qu'il était « vrai qu'ils l'avaient bien servi; mais qu'il avait eu beau- « coup de peine à modérer l'ivrognerie du père, et à retenir « les boutades du fils. » Le duc recueillit ces paroles et les fit rapporter par Laffin à Biron, lequel, touché en la partie la plus sensible, s'emporta là-dessus à cent extravagances, et, ayant perdu le respect, perdit ce qu'il lui restait d'affection pour le roi. On soupçonne que dès-lors il s'abandonna à toutes sortes de mauvais desseins, et qu'il promit d'entrer dans une ligue que le Savoyard devait faire avec le roi d'Espagne, moyennant qu'il lui donnât sa fille en mariage, et qu'on lui aidât à se faire duc de Bourgogne.

Après que le duc de Savoie eut demeuré plus de deux mois à la cour de France, le roi ne voulut pas lui donner sujet de dire qu'on l'avait traité à la dernière rigueur; il lui fit savoir que, si le marquisat l'accommodait si fort qu'il ne pût le restituer sans une notable incommodité, il se contenterait de prendre la Bresse en échange. Cette condition ne semblait guère moins dure au duc que celle de la restitution du marquisat; toutefois, pour avoir quelque prétexte de se retirer avec honneur, il ne s'en éloigna pas, et il fut dressé alors quelques articles, lesquels, il témoigna n'avoir pas désagréables. Mais il demanda du temps pour songer à l'alternative de la restitution ou de l'échange, et pour prendre l'avis des grands de son Etat sur une chose si importante. On lui accorda pour

cela trois mois de temps tout entiers : c'était à la fin de février de l'année 1600.

Peu de jours après, il prit congé du roi qui le conduisit jusqu'au pont de Charenton, et donna ordre au baron de Lux et à Praslin de l'accompagner jusqu'à la frontière. Il s'en retourna par la Champagne et la Bourgogne, d'où il entra en Bresse et alla à Bourg. Il eut grande joie de s'y voir arrivé, parce qu'il avait eu peur d'être arrêté en France. En effet, quelques-uns avaient donné conseil au roi de le retenir jusqu'à ce qu'il eût restitué le marquisat; mais le roi s'offensa fort de cette proposition, et répondit en colère : *qu'on le voulait déshonorer, et qu'il aimerait mieux avoir perdu sa couronne que de tomber dans le moindre soupçon d'avoir manqué de foi, même au plus grand de ses ennemis.*

Les trois mois étant expirés sans que le duc eût satisfait à sa promesse, le roi se fâche et veut qu'il se résolve à l'une ou à l'autre alternative. Le duc prend de nouveaux délais, et promet toujours qu'il le satisfera. Cependant il faisait remontrer au conseil d'Espagne le péril où il était; que la perte du marquisat le mettrait hors d'état de pouvoir servir les Espagnols; qu'elle ouvrirait une porte aux Français pour aller troubler l'Italie, et que cette tempête, après avoir désolé ses terres, irait fondre sur le Milanais. Le conseil d'Espagne en comprenait bien l'importance; mais, comme il agit fort lentement, il fut assez longtemps à se résoudre : enfin, le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, eut ordre, mais deux mois plus tard qu'il ne fallait, d'assister puissamment ce prince. Il se rendit pour cet effet dans le Milanais, où, avec deux millions d'or qui étaient tout prêts, il commença de faire de grands préparatifs.

Après que le duc, par divers artifices, eût fait traîner la négociation près de deux autres mois, le roi étant ennuyé de toutes ses remises, se prépara de lier ce protée, qui se changeait en toutes sortes de formes, et de le forcer à rendre une réponse certaine. Il s'avança, pour cet effet, jusqu'à Lyon, où il avait envoyé son conseil devant. Le duc sachant qu'il s'approchait eut recours à d'autres finesses : il lui envoya trois ambassadeurs, qui proposèrent conjointement un acte, par lequel ils déclaraient que leur maître était prêt à accomplir le traité fait à Paris, et qu'il promettait de remettre le marquisat; mais celui des trois qui avait le secret, fit refus de signer les articles qu'on dressait sur ce sujet, que, premièrement, le duc ne les eût montrés à son conseil et signés. Par ce détour, le duc gagna encore sept ou huit jours de temps; mais le roi résolu de le pousser jusqu'au bout, le suivait toujours à la trace, démêlait toutes ses ruses, et ne lui laissait plus de subterfuge; il fallait donc qu'il répondît positivement, et il promit de rendre le marquisat le 16 août.

Sur cette assurance, le roi fit avancer Le Bourg-l'Espinasse, vieux colonel d'infanterie, avec des troupes suisses, pour prendre possession du marquisat. Comme il en approchait, le duc leva le masque, et dit nettement qu'aux conditions qu'on lui avait proposées, la guerre lui était moins dure que la paix. Ainsi le roi fut obligé d'en venir au point où il avait bien prévu qu'il en faudrait venir, c'est-à-dire, à une guerre ouverte : il la lui déclara donc le 11 août, mais avec ces termes exprès, que c'était seulement pour le marquisat, et sans préjudice du traité de Vervins, lequel il désirait observer inviolablement.

En même temps, il donna avis de cette rupture à tous les princes voisins, et leur fit entendre les justes sujets qu'il en

avait. « Ce grand roi savait bien qu'entre les chrétiens l'in-
« fraction de la paix est extrêmement odieuse, et que, sans
« des raisons qui convainquent fortement les esprits, il ne
« faut jamais rien faire qui trouble la tranquillité publique. »

Il était pour lors à Grenoble, où il n'avait, pour commencer cette guerre, que trois ou quatre compagnies d'ordonnance. Quelqu'un lui proposa de faire avancer le régiment des gardes; il répondit qu'il ne le voulait pas éloigner de lui; que c'était la dixième légion, qui ne combattait point sans César. Mais, dans peu de temps, la noblesse française et les aventuriers accoururent de tous côtés auprès de lui, comme à la noce et au bal.

Le maréchal de Biron, quoique déjà dégoûté, ayant amassé quelques troupes, entama le pays de Bresse en plusieurs endroits. Du Terrail y pétarda la ville de Bourg : mais la citadelle se garda mieux, et elle fit presque la seule difficulté de cette guerre. Créqui, entrant en Savoie, y emporta la ville de Montmélian sur le minuit, mais non pas le château.

Le pape, alarmé par les premières étincelles de cet incendie, et ayant peur qu'il n'embrasât toute l'Italie, s'employa tout aussitôt pour l'éteindre. Il dépêcha un prélat qui portait le titre de *patriarche de Constantinople*, vers le roi, pour lui remontrer les inconvénients de cette rupture, et pour le conjurer, au nom de Dieu, de ne point passer outre. Le roi l'assura qu'il n'avait nul dessein de troubler la paix d'Italie; qu'il était prince chrétien et juste; que Dieu lui avait donné un assez beau royaume pour s'en contenter; mais qu'il désirait ravoir ce qui était de sa couronne; que s'il avait eu d'autres plus vastes desseins, il aurait fait de plus grands préparatifs.

Peu de jours après, il partit et entra lui-même dans la Sa-

voie. Sa présence étonna tellement la ville de Chambéry, qu'il en fit sortir la garnison par une prompte capitulation. Il se rendit maître des avenues de la Tarentaise et de la Maurienne, en prenant, dans deux ou trois jours, le château de Conflans et celui de la Charbonnière, qui jusque-là avaient passé pour imprenables.

Le duc de Savoie ne se remuait point pour toutes ces pertes; il en était si peu touché, qu'il chassait et qu'il dansait, tandis qu'on le dépouillait de ses provinces. Il ne semblait pas qu'il fût l'adversaire, mais le spectateur. Ses sujets, pareillement, ne s'étonnaient guère des progrès du roi : ils disaient que, s'il prenait quelque place en Savoie, leur duc en prendrait bien d'autres en France. On ne pouvait deviner d'où procédait cette grande sécurité. Il y en avait qui croyaient que le duc s'assurait sur je ne sais quelles pronostications d'astrologues, qui lui avaient prédit que, dans le mois d'août, il n'y aurait point de roi en France; ce qui se trouva fort vrai, parce qu'en ce temps-là, le roi était victorieux au milieu de la Savoie. D'autres croyaient que le duc se fondait encore sur les intelligences qu'il avait avec le maréchal de Biron, dont la fidélité ayant été fort ébranlée par ses artifices, tandis qu'il était en France, il venait d'être entièrement débauché par de nouveaux sujets de mécontentement que ce maréchal avait reçus depuis cette guerre; car le roi ne témoignait plus se fier tant à lui; il ne le traitait plus avec la même franchise qu'auparavant, et il commettait la principale direction de cette conquête à Lesdiguières, qui, en effet, savait mieux le pays et la manière de faire la guerre dans ces montagnes que lui. Cette préférence irritait furieusement un esprit altier, qui croyait qu'on ne pouvait et qu'on ne devait rien faire sans lui :

puis le refus que fit le roi de lui donner le gouvernement de la citadelle de Bourg, le mit tout-à-fait hors de sens. Depuis cela, il n'eut plus que des pensées extravagantes et criminelles, et il commença, disait-on, de traiter une ligue avec le Savoyard, pour rallumer la guerre civile en France.

Le duc de Savoie croyait ses forteresses de Montmélian en Savoie, et de Bourg en Bresse, imprenables, et se reposait de la sûreté de son pays là-dessus : il fut bien surpris d'apprendre que le marquis de Brandis, gouverneur de la première, avait capitulé de la rendre. Sur cela, il se mit aux champs, et fit tous ses efforts pour être en état de le secourir. Il eut recours à l'assistance des Espagnols; mais le comte de Fuentes, qui désirait engager les affaires encore plus avant, lui refusa des troupes dans son besoin; et cependant, le terme de la capitulation étant échu, il perdit Montmélian, au grand étonnement de ses sujets et à la honte de Brandis. La disette de vivres et de munitions lui fit aussi perdre, à quelques semaines de là, la citadelle de Bourg, dont le gouverneur soutint le siége jusqu'à l'extrémité.

Le roi, étant passé du côté de Genève, soumit le pays de Chablais et de Faucigni. Les habitants de Genève prirent le fort Sainte-Catherine, que les Savoyards avaient bâti pour les tenir en bride, et le démolirent. Après cette prise, il voulut visiter Genève, si célèbre pour être un des remparts de la religion protestante. Théodore de Bèze, le premier en âge comme en doctrine, de tous les ministres huguenots, lui fit une harangue en peu de paroles. Le maréchal de Biron, ayant considéré la place, que les habitants fortifiaient depuis quarante ans, avec beaucoup de soin et de dépense, soit pour se faire estimer grand capitaine, soit pour montrer beaucoup de zèle

à la religion catholique, se vanta qu'il la pourrait prendre en vingt jours; ce que le roi ne trouva pas bon, d'autant que la France l'avait prise sous sa protection, dès le règne de François Ier, et s'était obligée de la défendre contre le duc de Savoie, qui prétend que la seigneurie lui en appartient.

Cependant le pape, désirant sur toutes choses éteindre le feu de cette guerre, avait dépêché vers le roi et vers le duc, son neveu, le cardinal Aldobrandini, lequel travaillait incessamment à procurer la paix. Sa plus grande peine était de trouver des nœuds assez sûrs et assez forts pour attacher le duc de Savoie; car ceux de ses promesses et de sa foi étaient si incertains et si coulants, que l'on ne s'y pouvait fier.

Au même temps, le roi, à qui la guerre n'avait pas interrompu les pensées de son mariage, s'embarqua sur le Rhône et descendit à Lyon, où la reine, sa nouvelle épouse, était arrivée et l'attendait.

Le légat n'avait point discontinué le traité de la paix, il était venu à Lyon pour cela, où il fit son entrée quinze jours après la reine. Les ambassadeurs de Savoie l'y suivirent; mais leur pouvoir était conçu en tels termes, que le duc avait moyen de le désavouer. Toutefois, quand ils virent la citadelle de Bourg à l'extrémité, ils sollicitèrent instamment le légat de reprendre les premiers errements du traité : mais il n'en voulut rien faire, qu'ils ne lui eussent donné par écrit qu'ils l'en avaient prié pour le bien des affaires de leur maître.

Comme les articles furent dressés et accordés, on les signa de part et d'autre, et la paix fut publiée à Lyon le 17 janvier 1601, par laquelle le duc cédait au roi et à tous ses successeurs, rois de France, les pays et seigneuries de Bresse, Bugey et Valromey, et généralement tout ce qui lui appartenait

le long de la rivière du Rhône, depuis la sortie de Genève, comme aussi le bailliage et baronie de Gex, et cela en échange du marquisat de Saluces, que le roi lui délaissait entièrement pour lui et pour les siens. Le traité portait aussi que toutes les places que le roi avait prises sur le duc de Savoie lui seraient rendues : mais seraient réservés au roi tous les droits prétendus contre ledit duc, suivant qu'il était contenu aux traités de Cateau en Cambresis et de Vervins.

Dans cet échange, l'un et l'autre gagnaient également. Le roi pour un marquisat de peu d'étendue, éloigné de ses terres, enclavé dans celles de Savoie, et lequel il ne pouvait conserver que par de grosses garnisons, qui consumaient deux fois plus que le revenu qu'il en tirait, acquérait un pays de plus de vingt-cinq lieues d'étendue, qui était contigu aux siens, qui élargissait sa frontière, auquel il y avait huit cents gentilshommes, et qui était très-fertile et très-abondant, principalement en pacages pour nourrir des haras. Le duc, en s'appropriant le marquisat, se tirait une fâcheuse épine du pied, ou plutôt une épée qui lui traversait le corps, et se mettait en sûreté; car, tandis que les Français le tenaient, il n'osait sortir de Turin qu'accompagné de trois ou quatre cents chevaux d'escorte, et il fallait qu'il entretînt de grosses garnisons au milieu de son pays.

CHAPITRE XXIV.

Le roi revient à Paris avec la reine. — Affaire de l'ambassadeur d'Espagne.

Le traité signé, le roi partit de Lyon en poste pour revenir à Paris, où la reine le suivit à petites journées. Quelque

temps après qu'elle y fut arrivée. il voulut qu'elle vît ses bâtiments de Saint-Germain-en-Laye.

Le roi Henri-le-Grand ne prenait ce divertissement que pour se délasser l'esprit de ses travaux et non pas pour se l'occuper; « car il avait l'âme trop grande et le génie trop élevé « pour se donner tout entier à des choses si médiocres, en- « core moins pour s'attacher à de vains amusements. Il est « vrai qu'il bâtissait, qu'il chassait, qu'il jouait, mais c'était « sans se détourner trop de ses affaires, et sans abandonner « le timon de son Etat, lequel il tenait aussi ferme et aussi « soigneusement durant le calme que durant la tempête. »

D'ailleurs, il n'avait garde de s'endormir durant la prospérité, qui est souvent trompeuse; et, outre qu'il n'y pas moins à travailler, pour un bon roi, au-dedans de l'Etat pendant la paix, qu'au-dehors pendant la guerre, il savait que l'Espagnol et le Savoyard grondaient toujours, et qu'ils couvaient dans le cœur quelque entreprise contre lui. « Le comte de Fuentes (1), ayant levé une grande armée pour secourir le Savoyard, se fâchait que la paix lui avait ôté l'occasion de l'employer; quelques places qu'il avait prises en Picardie, durant la guerre entre les deux couronnes, lui avaient donné de la vanité, et lui faisaient croire qu'il remporterait toujours de l'avantage sur les Français. Au même temps le roi d'Espagne avait aussi mis en mer une armée navale, commandée par un Doria, laquelle avait sans doute quelque dessein sur la Provence, si la paix ne se fût faite; et même, quoiqu'elle le fût, Fuentes ne laissait pas de vouloir tenter une entreprise sur Marseille pour faire rupture. Ceux avec qui il avait intelligence pour

(1) Péréfixe.

cela offrirent au roi d'attirer dans le piége six ou sept cents hommes, et de les retenir prisonniers ou de les tailler en pièces; mais le roi ne jugea pas qu'un si petit avantage valût la peine de donner sujet aux ennemis de rompre la paix, et de rentrer dans une guerre qui eût été fort dangereuse, parce qu'ils étaient puissamment armés. D'ailleurs, il craignait qu'il n'y eût encore au-dedans de son Etat du feu caché sous les cendres, et que, dans le bruit de la guerre, on n'attentât plus facilement sur sa personne; car, pour dire le vrai, il avait plus à craindre leurs couteaux et leurs poignards que leurs épées. Il dissimula donc sagement cette entreprise, et répondit aux Marseillais : *Qu'il ne savait point dérober la victoire : que les embuscades n'étaient honnêtes que durant la guerre, et qu'il se fallait bien donner de garde de contribuer, en quelque façon que ce fût, à l'infraction que les ennemis avaient dessein de faire.*

Enfin, les Espagnols, ayant reconnu que ce sage Argus avait trop d'yeux et de vigilance pour pouvoir être surpris de quelque côté que ce fût, se résolurent d'employer leurs armes à de pieuses et honorables entreprises. Une partie de leur armée de terre passa en Hongrie, qui était alors attaquée par les Turcs. Le duc de Mercœur, étant allé chercher en ce pays-là une plus juste gloire que dans les guerres civiles de France, y commandait les troupes de l'empereur. Il y fit connaître aux infidèles, par plusieurs beaux exploits, particulièrement par la mémorable retraite de Canise, que la valeur française est choisie de Dieu pour soutenir la religion chrétienne; aussi ne fait-on point de doute qu'il ne les eût entièrement chassés de ce royaume-là, dont ils ont envahi plus de la moitié, s'il ne fût mort, l'année suivante, d'une fièvre pourprée qui le saisit à Nurem-

berg, comme il allait faire ses dévotions à Notre-Dame de Lorette.

Il arriva, quelque temps après, un accident dans lequel le roi sut bien faire voir aux Espagnols qu'il n'était pas capable de souffrir rien contre son honneur et contre la dignité de son Etat. Rochepot était son ambassadeur en Espagne : quelques gentilshommes de sa suite, desquels était son neveu, se baignant à la rivière, prirent querelle contre des Espagnols et en tuèrent deux, puis se sauvèrent chez l'ambassadeur. Les amis des morts émurent tellement le peuple, qu'il assiégea la maison et était prêt à y mettre le feu; le magistrat, afin de prévenir les tragiques effets de cette fureur, fut contraint de faire une injustice, et de violer la franchise de l'hôtel de l'ambassadeur; car il s'y transporta avec main-forte, et emmena les accusés en prison. Le roi d'Espagne, fâché de ce qu'il avait violé le droit des gens, mais recevant ses excuses, l'envoya demander pardon à l'ambassadeur : toutefois ces Français demeurèrent toujours prisonniers.

On fit alors plusieurs discours et plusieurs écrits sur les droits et priviléges des ambassadeurs. Il est vrai, disait-on, qu'un ambassadeur a seul droit de souveraine justice dans son hôtel, mais les gens de sa suite sont sujets à la justice de l'Etat dans lequel ils sont, pour les fautes qu'ils commettent hors de cet hôtel, et ainsi, hors de-là, on leur peut faire leur procès, et bien qu'on sache que cette rigueur ne s'observe pas ordinairement, et que le respect qu'on porte à la personne de l'ambassadeur s'étend sur tous ceux qui le suivent, toutefois c'est une courtoisie et non pas un droit. Mais, pour cela, il n'est pas permis d'aller chercher le criminel dans l'hôtel d'un ambassadeur, qui est un lieu sacré, et comme un asile certain

pour ses gens. Il ne doit pourtant pas en abuser, ni en faire une retraite de scélérats, ou y donner asile aux sujets du prince contre les lois et la justice; car en ce cas là, on s'en plaint à son maître, lequel est obligé aussitôt d'en faire raison.

Or, le roi étant offensé, comme il devait, de l'injure faite à la France dans son ambassadeur, et ne jugeant pas que la satisfaction que le magistrat lui en avait faite fût suffisante, lui commanda de s'en revenir aussitôt; ce qu'il fit sans prendre congé du roi d'Espagne; il défendit aussi en même temps tout commerce avec les Espagnols; et, comme il prévit que, dans ces commencements de rupture, ils pourraient entreprendre sur ses places de Picardie, il partit en diligence de Paris pour visiter cette frontière et se rendit à Calais.

Les peuples, qui commençaient à goûter le repos et à labourer leurs terres en patience, frissonnèrent de frayeur qu'une nouvelle guerre ne les exposât une autre fois à la licence du soldat. Mais Dieu eut pitié de ces pauvres gens : le pape, s'étant entremis de remédier au mal qui menaçait la chrétienté, accommoda heureusement le différend. L'Espagnol lui remit le procès et les prisonniers, lesquels sa sainteté consigna, quelques jours après, entre les mains du comte de Béthune, ambassadeur de France à Rome; et le roi ensuite renvoya un ambassadeur en Espagne, qui fut le comte de Barraut.

Comme le roi était à Calais, ainsi que nous avons dit, l'archiduc était devant Ostende, où il continuait ce siége; il appréhenda que l'approche du roi ne retardât le progrès de son entreprise, où il avait déjà tant perdu d'hommes, de temps, de coups de canon, d'argent et de munitions. Il lui envoya donc

faire compliment, promettant que, du côté d'Espagne, on le satisferait de la violence faite au logis de son ambassadeur; mais qu'il le suppliait que les assiégés ne se prévalussent point de cette conjoncture. Le roi qui ne se laissait jamais vaincre par courtoisie, non plus que par les armes, lui envoya le duc d'Aiguillon, fils aîné du duc de Mayenne, l'assurer qu'il désirait maintenir la paix; qu'il ne s'était avancé sur les frontières que pour dissiper quelques menées qui s'y brassaient, et qu'il espérait de l'équité du roi d'Espagne, qu'il lui ferait raison.

Durant qu'il fut à Calais, la reine Elisabeth l'envoya aussi visiter par milord Edmond, son principal confident. Pour répondre à cette civilité obligeante, il fit passer le maréchal de Biron en Angleterre, accompagné du comte d'Auvergne, et de l'élite de tout ce qu'il y avait de noblesse à la cour, pour lui représenter le regret que le roi avait, se trouvant si près d'elle, de ne pouvoir jouir du bien de la voir.

Cette reine s'efforça, par toutes sortes de moyens, de faire connaître aux Français sa grandeur et sa puissance. Un jour, tenant Biron par la main, elle lui montra un grand nombre de têtes plantées sur la tour de Londres, lui dit que l'on punissait ainsi les rebelles en Angleterre, et lui raconta les sujets qu'elle avait eus de faire mourir le comte d'Essex qu'elle avait autrefois si tendrement chéri. Ceux qui entendirent ce discours s'en souvinrent bien depuis, lorsqu'ils virent le maréchal de Biron tombé dans le même malheur que le comte d'Essex, perdre la tête, après avoir perdu les bonnes grâces de son roi.

Il ne faut pas oublier qu'avant que le roi fit son voyage de Calais, il avait mené la reine gagner le jubilé dans la ville d'Orléans, où le Saint-Père avait ordonné que commençassent

les stations pour la France. Sa piété, qui était sincère et sans feintise, donna un bel exemple à ses peuples, qui le voyaient aller dévotement aux processions et prier Dieu avec grande attention, et le cœur sur les lèvres. Il mit la première pierre fondamentale à l'église de Sainte-Croix d'Orléans, que les huguenots avaient misérablement abattue il y avait plus de quarante ans, et donna une somme d'argent considérable pour la rétablir.

CHAPITRE XXV.

Naissance de Louis XIII.

Toute la France, dans ce saint jubilé, avait instamment demandé au ciel, qu'il lui plût de lui donner un dauphin pour la délivrer des malheurs où elle eût été plongée, si son roi fût venu à mourir sans enfants mâles. Ses vœux furent exaucés : la reine accoucha heureusement d'un fils à Fontainebleau, le jour de Saint-Côme, le 27 septembre. On lui donna le nom de Louis, si doux et si cher à la France, pour la mémoire du grand saint Louis et du bon roi Louis XII, père du peuple. Depuis, on lui appropria le surnom de *Juste*, et nous croyons aujourd'hui qu'avoir été le père de Louis-*le-Sage et le Victorieux*, n'est pas le moins beau de ses titres. Sa naissance fut précédée d'un grand tremblement de terre qui arriva quelques jours auparavant. L'enfantement fut difficile, et l'enfant si travaillé. qu'il en était tout violet, ce qui, peut-être, lui ruina au-dedans les principes de la santé et de bonne constitution. Le roi, invoquant sur lui la bénédiction du ciel, lui donna la sienne, et lui mit son épée à la main, priant Dieu *qu'il lui fît la grâce d'en user seulement pour sa gloire et*

pour la défense de son peuple. Les princes du sang qui étaient avec lui dans la chambre de la reine, saluèrent tous le dauphin l'un après l'autre.

Cinq jours auparavant, la reine d'Espagne était accouchée de son premier enfant, qui était une fille, qu'on nomma Anne sur les fonts du baptême. Les Espagnols ne s'en réjouirent pas moins que si c'eût été un fils, parce qu'en ce pays-là, les filles succèdent à la couronne. Ceux des Français qui pénétraient le plus dans l'avenir prenaient aussi part à cette joie, mais pour une autre raison : c'est que cette princesse étant du même âge que le dauphin, il semblait que le ciel les eût fait naître l'un pour l'autre, et qu'elle dût, quelque jour, être son épouse : comme en effet Louis XIII a eu ce bonheur et la France le possède encore; admirant en toutes occasions la rare sagesse, la piété exemplaire et la fermeté héroïque de cette grande princesse.

En reconnaissance de la grâce que Dieu avait faite au roi de lui donner un dauphin, qui était le comble de ses souhaits, il redoubla son travail et ses soins, pour se bien acquitter de ce qu'il devait à son Etat, et pour améliorer, ainsi qu'il disait, la succession de son fils.

CHAPITRE XXVI.

Etablissements et ordonnances du roi.

La nécessité d'argent l'avait obligé, durant le siége d'Amiens, de créer des officiers triennaux dans ses finances : quand elle fut passée, il connut qu'il n'était pas besoin d'avoir tant de gens qui fouillassent dans sa bourse, et qu'il ne se pouvait qu'il n'en demeurât toujours un peu dans la main

de chacun d'eux : c'est pourquoi il supprima ces nouveaux officiers, et ordonna que l'ancien et l'alternatif rembourseraient le triennal. De cette suppression furent exceptés les trésoriers de l'épargne, ceux des parties casuelles et quelques autres.

Rosny avait si bien bridé les financiers et les traitants, qu'ils ne pouvaient plus dévorer de gros morceaux comme autrefois ; mais ce n'était pas encore assez ; ils s'étaient tellement remplis avant qu'il fût surintendant, que le roi ordonna, avec beaucoup de justice, un tribunal composé de certain nombre de juges choisis dans les cours souveraines (on le nomma *la chambre royale*), qu'il chargea de faire une exacte recherche des malversations de ceux qui avaient manié les deniers royaux. Cette chambre fit rendre gorge à plusieurs de ces gens-là ; toutefois, une grande partie trouvèrent moyen de se mettre à couvert, les uns par la considération de leurs alliances, les autres à force d'argent, gagnant ceux qui approchaient le roi, principalement ses maîtresses, ou corrompant les juges même : « tant il est vrai que l'or pénètre partout, « et que rien n'est à l'épreuve de ce pernicieux métal. Il ne « faut donc pas s'étonner si ces gens-là remplissent leurs cof- « fres le plus qu'ils peuvent, puisque plus ils en ont, plus « leur justification leur est facile. »

Je l'ai déjà dit et je le dis encore (car on ne saurait le marquer en trop d'endroits, ni trop fortement) ; il n'y a point de remède pour empêcher ce désordre, qui est le plus grand de tous les désordres de l'Etat et la cause de tous les autres, que la vigilance et l'exactitude du roi. « Il faut qu'il tienne lui- « même les cordons de sa bourse ; qu'il ait toujours l'œil sur « ses coffres ; qu'il sache ponctuellement ce qui entre de-

« dans, ce qui en sort, par quelles voies viennent ces deniers,
« à quel usage on les emploie, qui sont ceux qui les manient,
« et il faut qu'il leur fasse rendre si bon compte, comme
« faisait Henri-le-Grand, que, s'ils sont gens de bien, ils ne
« puissent se corrompre, et s'ils sont méchants, qu'ils n'aient
« pas moyen d'exercer leurs méchancetés. »

On lui avait fait connaître qu'il y avait deux autres désordres dans son royaume qui l'appauvrissaient extrêmement, et en tiraient tout l'or et tout l'argent. L'un était le transport que l'on en faisait aux pays étrangers, en Italie, en Allemagne et en Suisse, où les petits potentats le billonnaient et en faisaient de la monnaie à plus bas titre. L'autre était le luxe, qui en consumait aussi une grande quantité en clinquants, en broderie et passements sur les habits, et non moins encore en dorures de lambris de cheminées et de divers meubles.

Il fit deux sévères édits qui défendaient ces deux abus. Par le premier, il renouvela les anciennes ordonnances sur le transport de l'or et de l'argent, y ajoutant la peine de la corde aux contrevenants, et commandant à tous gouverneurs de veiller à l'observation de ses défenses, et de ne donner aucuns passe-ports au contraire; autrement il les déclarait participants de ses transports.

Par le second, il défendit, sous peine de grosses amendes pour la première fois, et d'emprisonnement pour la seconde, de porter or ni argent sur les habits, ni d'en employer aux dorures. Cet édit fut rigoureusement observé, parce qu'il n'exceptait personne, le roi, lui-même, s'étant soumis à la loi qu'il avait faite, et ayant fait mauvais visage à un prince du sang qui n'obéissait pas à cette réformation.

Il se dépensait encore une prodigieuse quantité d'argent en soies, par l'achat desquelles tout notre argent était attiré chez l'étranger : le roi, voyant cela, et considérant que l'usage de ces étoffes est fort beau et fort commode, s'avisa qu'il en fallait introduire la manufacture en France, afin qu'elle fît gagner aux Français ce que gagnaient les étrangers. Pour ce sujet, il donna ordre qu'on eût à planter quantité de mûriers blancs aux pays où ces arbres viennent le mieux, particulièrement en Touraine, pour nourrir des vers à soie, et qu'il y eut des gens qui apprissent à préparer les cocons, et à mettre en œuvre le travail de ces précieuses chenilles.

Si l'on avait eu soin, après sa mort, de maintenir cet ordre, et de l'étendre aux autres provinces, on eût épargné à la France plus de cinq millions tous les ans, qu'elle dépense au-dehors pour faire venir des étoffes de soie; on eût fait gagner la vie à un million de personnes, qui sont inutiles à d'autres travaux, comme sont les vieilles gens, les filles et les enfants; et on eût donné moyen à ce peuple de payer plus facilement les impôts et les tailles, par le profit qu'il eût tiré de son industrie.

Il y avait un autre mal bien plus grand, qui, pour ainsi parler, desséchait les entrailles du royaume : c'étaient les usures excessives. Les mauvais ménagers, c'est-à-dire, la plupart de la noblesse, empruntaient de l'argent au denier dix ou douze. En cela il y avait deux grands inconvénients : le premier, que les intérêts les minaient peu-à-peu, et dans sept ou huit ans, sapaient les fondements des plus riches et plus anciennes maisons, qui sont comme les étais et les arcs-boutants qui soutiennent l'Etat; le second, que les marchands, trouvant cette commodité de mettre leur argent à si grand

profit, et sans aucun risque, abandonnaient entièrement le commerce, dont les sources étant une fois taries, il y eût eu bientôt disette d'or et d'argent dans le royaume; « car la France n'a point d'autre mine que le trafic et le débit de sès denrées. »

Ces considérations obligèrent le roi, non-seulement de défendre toute usure, à peine de confiscation de la somme prêtée, et de grosses amendes; ensuite de quoi les parlements députèrent des conseillers par les provinces, pour faire recherche des usuriers; mais encore de réduire tous les intérêts ou rentes hypothèques au denier seize. Elles étaient avant cela au denier dix et douze, comme nous avons dit : la raison était que, lorsqu'elles avaient été constituées, l'argent était bien plus rare. Or, puisqu'il s'était multiplié extrêmement depuis la découverte des Indes, il était juste de rabaisser les intérêts; et c'est pour cette raison encore que depuis on les a réduits au denier dix-huit; et que, peut-être, on les mettra quelque jour au denier vingt.

Dans ce même dessein d'enrichir ses peuples, et de mettre l'abondance dans son royaume, le roi recevait de toutes parts des mémoires de ce qui pouvait servir à faire le commerce meilleur et plus facile à apporter de la commodité à ses sujets, à cultiver et à fertiliser les lieux les plus infructueux. Il voulait rendre, tout autant qu'il lui était possible, les rivières navigables; il faisait rebâtir les ponts et les chaussées et paver les grands chemins; sachant bien que, si on n'a soin de les entretenir, ils se gâtent si fort que les voitures ne se font que très-difficilement, et que le commerce en est interrompu; d'où il arrive les mêmes désordres dans l'économie de l'état, qui arrivent dans celle du corps humain quand il y

a des obstructions, et que le passage du sang et des esprits n'est pas libre.

Quand il allait par pays, il regardait curieusement toutes choses, s'instruisait des nécessités et des désordres, et y remédiait tout aussitôt avec grand soin. Sous sa faveur et sa protection, il s'établit en plusieurs endroits du royaume des manufactures de toiles, de tapisseries, de draperies, de dentelles, de clincailleries, et de plusieurs autres choses.

A son exemple, les bourgeois réparaient leurs maisons que la guerre avait ruinées; les gentilshommes, ayant pendu leurs armes au croc, et n'ayant qu'une houssine à la main, s'adonnaient à ménager leur bien et augmenter leurs revenus : tout le peuple était attentif au travail, et c'était une merveille de voir comme ce royaume, qui, cinq ou six ans auparavant, était, pour ainsi dire, une tanière de serpents et de bêtes venimeuses, étant rempli de voleurs, de larrons, de vauriens, de gens de sac et de corde, avait été si bien purgé de tous ces maux, par ce grand roi, et comme changé en une ruche d'abeilles innocentes, qui s'efforçaient à l'envi de donner des preuves de leur industrie, et d'amasser de la cire et du miel. L'oisiveté y était honteuse et une espèce de crime : « aussi est-« elle (comme dit le proverbe) la mère de tous les vices. Un « esprit qui ne prend pas la peine de s'occuper sérieusement « à quelque chose est inutile à soi-même et pernicieux au « public. » Voilà pourquoi, de ce temps-là, les prévôts recherchaient les fainéants, les vagabonds et gens sans aveu, et les envoyaient servir le roi en ses galères, afin de les obliger à travailler malgré eux.

CHAPITRE XXVII.

Emeutes.

L'assemblée des notables de Rouen, qui s'était tenue en 1596, pour trouver un fonds au roi, afin de continuer la guerre et acquitter ses dettes, lui avait octroyé, comme nous l'avons déjà dit, l'imposition du sou pour livre sur toutes les denrées des villes closes : « L'état (a dit Tacite, le plus grand « politique d'entre les historiens) ne se peut entretenir sans « troupes, ni les troupes sans paiement, ni le paiement se « trouver sans impositions: par conséquent, elles sont néces-« saires, et il est juste que chacun contribue pour les dépenses « d'un état dont il fait partie, et des commodités et protec-« tions desquelles il jouit. Mais il faut que ces impositions « soient modérées; qu'elles soient proportionnées aux forces « de chacun; que tout le monde en porte sa part; avec cela, « qu'elles soient faciles à percevoir; qu'elles ne ruinent point « le commerce et la liberté; que les frais qu'on fait à les « lever n'excèdent point le principal; qu'elles se prennent « sur des choses qui ne soient pas odieuses, comme sont « les denrées qui nourrissent les pauvres; qu'enfin ce soit « du sang qu'on tire des veines, non pas de la moëlle qu'on « arrache des os. » Or, l'imposition du sou pour livre n'était pas de cette nature. Elle était fort fâcheuse; car à chaque ville, on fouillait les marchands, on déballait les marchandises, on voyait ce que chacun portait : ainsi, il n'y avait plus de liberté dans le royaume pour les marchands, ni les voyageurs. D'ailleurs, elle était excessive; car telles marchandises qu'il y a, se vendant dix ou douze fois, il se trouvait qu'elles payaient

presqu'autant d'impôts qu'elles valaient : et de plus, il y avait de fort grands frais à la lever; car il fallait y employer tant de commis, qu'on eût pu en composer une armée; lesquels voulant tous faire les opulents, aussi bien que leurs maîtres, commettaient une infinité de vexations sur les marchands, qui en étaient comme désespérés; et ce qui est bien étrange, il y avait dans le conseil du roi des gens, qui, étant pensionnaires de ces fermiers ou intéressés avec eux, les supportaient dans leurs violences, et rejetaient bien loin toutes les plaintes qu'on faisait de leurs malversations.

Les peuples sont dans cette erreur criminelle de croire que quand on leur dénie la justice ils ont droit de se la faire et d'avoir recours à la force quand leurs supplications ne servent de rien. C'est là presque la cause de toutes les séditions, et c'est ce qui fit que tous ceux au-delà de la Loire s'étaient si fort échauffés sur cette imposition nouvelle, qu'ils avaient donné la chasse aux commis, et, qui, pis est, en avaient tué quelques-uns. Il y eut même des villes avec leurs magistrats qui prirent les armes. Les fermiers, d'autre côté, aigrissaient le mal par de furieuses menaces qu'ils faisaient, qu'on démantèlerait les villes rebelles, qu'on y bâtirait des citadelles pour les tenir en bride; et je crois qu'ils l'eussent bien désiré de la sorte, non pas tant peut-être pour l'amour de l'autorité du roi, que ces gens ont toujours à la bouche, que pour leur propre vengeance et pour leur avantage particulier.

Le roi, ayant avis de ces émotions, craignit qu'elles ne fussent suscitées par les émissaires de la faction du duc de Biron, laquelle il venait de découvrir : c'est pourquoi, un peu après Pâques, il partit de Fontainebleau, se rendit à Blois et de là à Poitiers. Là, il écouta favorablement les plaintes de ses peu-

ples, remontra aux députés des villes de Guienne : « Que les « impôts qu'il levait n'étaient point pour enrichir ses minis- « tres et ses favoris, comme avait fait son prédécesseur, mais « pour supporter les charges nécessaires de l'état : que si son « domaine eût été suffisant pour cela, il n'eût rien voulu « prendre dans la bourse de ses sujets ; mais puisqu'il y em- « ployait le sien tout le premier, qu'il était bien juste qu'ils « y contribuassent du leur : qu'il désirait avec passion le sou- « lagement de son peuple, et que jamais aucun de ses prédé- « cesseurs n'avait tant souhaité leurs prières envers Dieu que « lui, pour bénir les années de son règne ; que les alarmes « qu'on leur voulait donner qu'il avait dessein de bâtir des ci- « tadelles dans les villes, étaient fausses et séditieuses, et « qu'il n'en désirait point avoir d'autres que dans le cœur de « ses sujets. »

Par ces douces remontrances, il calma toutes les séditions, sans qu'il fût besoin d'aucun châtiment, sinon que l'on déposa les consuls de Limoges, et que la pancarte fut établie. On appelait ainsi le sou pour livre ; mais ce ne fut que pour l'honneur de l'autorité royale ; car aussitôt ce prince, le plus juste et le meilleur qui fut jamais, connaissant les vexations extrêmes qu'elle causait, la révoqua et l'abolit tout-à-fait.

CHAPITRE XXVIII.

Conspiration du duc de Biron.

La seconde chose qui lui donnait encore plus d'inquiétude, et qui était capable de bouleverser l'état, s'il n'y eût remédié, c'était la conspiration du maréchal de Biron. Il faut savoir que Laffin avait été le principal instrument des intelligences d'en-

tre ce maréchal et le duc de Savoie. Il avait porté et rapporté toutes les lettres, et avait eu quelques conférences avec le duc et avec le comte de Fuentes; de sorte qu'il savait toute l'intrigue. Or, voyant qu'il n'y avait point d'assurance aux paroles du Savoyard, et que Biron semblait chanceler, il résolut de découvrir cette menée au roi, soit qu'il eût peur que, traînant trop longtemps, elle fût éventée d'ailleurs, soit qu'il espérât, par ce service, tirer quelque grande récompense, et se remettre bien auprès du roi, où il était fort mal.

Ayant ce dessein, il employa le vidame de Chartres, son neveu, pour obtenir du roi sa grâce et abolition du passé, à la charge de lui découvrir les complices de la conspiration, et de lui en fournir les preuves. Il avait retenu plusieurs lettres qu'il gardait; mais elles n'en disaient pas assez, et ne parlaient pas si clairement, qu'elles pussent faire conviction. Pour l'avoir tout entière, voici ce qu'il fit.

Biron avait quelques mémoires écrits de sa propre main, où la conspiration était couchée par articles : Laffin lui remontra que c'était une imprudence de les garder et de les communiquer, parce que son écriture était trop connue; qu'il serait plus sûr d'en faire une copie et de brûler l'original, Biron trouva cela bon, et les lui donna pour les transcrire. Il les transcrivit en effet, tandis que Biron était couché sur son lit, puis lui rendit la copie, et chiffonant l'original, fit semblant de le jeter dans le feu; mais, par une adresse préméditée, il y jeta quelques autres papiers et retint ceux-là. Une chose de cette conséquence méritait bien que Biron les brûlât lui-même; et ne l'ayant pas fait, parce que Dieu le permit ainsi, cette négligence lui coûta la vie, comme nous le verrons.

Après cela, Laffin continuant ses intrigues, pour essayer

de tirer encore quelques secrets plus particuliers, fut à Milan, travesti, et conféra avec Fuentes : mais cet Espagnol habile et rusé sentit bien qu'il les voulait trahir, et se montra plus retenu. On dit que Laffin, ayant reconnu cette défiance, eut peur qu'on ne se défît de lui, et qu'il s'en revint par des chemins écartés. Le duc de Savoie, averti de cela par Fuentes, retint prisonnier le secrétaire de Laffin, nommé Renaze, de peur qu'il n'allât servir de témoin contre Biron.

Dans leurs conférences, ils avaient proposé de démembrer le royaume de France : que le duc de Savoie aurait la Provence et le Dauphiné ; Biron, la Bourgogne et la Bresse, avec la troisième fille de ce duc en mariage, et cinquante mille écus de dot ; quelques autres seigneurs, d'autres provinces, avec la qualité de pairs ; que tous ces petits souverains relèveraient du roi d'Espagne ; que, pour parvenir à ce dessein, les Espagnols jeteraient une puissante armée dans le royaume, et le Savoyard un autre ; que l'on ferait remuer les huguenots ; qu'en même temps on réveillerait plusieurs mécontents en divers endroits, et que l'on susciterait et animerait les peuples, qui étaient fort irrités par la pancarte.

Toutes ces propositions, se disait-on, s'étaient faites du temps de la guerre de Savoie ; et le maréchal de Biron, outré du refus que le roi lui avait fait de lui donner la citadelle de Bourg, y avait prêté l'oreille, et s'était engagé bien avant en ces damnables menées. Toutefois il semblait s'en être repenti ; car il les avait avouées au roi, en se promenant avec lui dans le cloître des cordeliers de Lyon, et lui en avait demandé pardon ; mais il avait négligé d'en prendre abolition contre le conseil que lui avait donné le duc d'Epernon, qui était plus sage et plus avisé que lui.

Or, peu après, se repentant de s'être repenti, il était retourné à sa première faute, et entretenait encore quelque correspondance avec les étrangers. Avec cela, il parlait du roi avec peu de respect, abaissait la gloire de ses belles actions, élevait la sienne, et se vantait de lui avoir mis la couronne sur la tête et d'avoir sauvé la France; enfin, tous ses discours n'étaient que bravades, rodomontades et menaces.

On rapportait tout cela au roi : on lui disait qu'il déprimait ses beaux faits; qu'il vantait la puissance du roi d'Espagne; qu'il louait la sagesse du conseil de ce prince, sa libéralité à récompenser les bons services, et son zèle à défendre la vraie religion. Le roi disait adroitement et prudemment à ceux qui lui faisaient ces rapports : « qu'il connaissait le cœur de « Biron, qu'il était fidèle et affectionné; qu'à la vérité sa lan« gue était intempérante, mais qu'il lui pardonnait ses mau« vais discours, en faveur des bonnes actions qu'il avait « faites.

Or, deux choses achevèrent de le perdre, et obligèrent le roi d'approfondir tout-à-fait ses mauvais desseins. La première fut le trop grand nombre d'amis, et l'affection des gens de guerre dont il faisait parade, comme s'ils eussent été absolument dépendants de ses commandements et capables de faire tout ce qu'il eût voulu; la seconde, qu'il avait amitié très-particulière avec le comte d'Auvergne, frère utérin de mademoiselle d'Entragues qu'on nommait la marquise de Verneuil; car, par l'une, il donna de la jalousie à son roi et se voulut faire craindre; et par l'autre, il se rendit odieux à la reine, qui s'imagina, peut-être non sans sujet, qu'il ferait un parti dans le royaume pour maintenir cette rivale et ses enfants à son préjudice.

Or, le roi, désirant de pénétrer le plus avant qu'il pourrait dans cette affaire, manda Laffin, qui se rendit à Fontainebleau, plus d'un mois avant que le roi partît pour le Poitou. Il eut premièrement des entretiens forts secrets avec lui, puis il en eut d'assez publics, et lui donna quantité de papiers, entr'autres ce mémoire écrit de la main de Biron, dont nous avons parlé. Ce que Laffin révéla au roi lui jeta de grandes inquiétudes dans l'esprit; de sorte que, dans tout le voyage de Poitiers, on le vit extrêmement rêveur, et la cour, à son exemple, était plongée dans un triste étonnement, sans que personne en pût deviner la cause.

A son retour de Poitiers à Fontainebleau, il manda au duc de Biron de le venir trouver. Biron hésite, et s'en excuse sur quelques mauvaises raisons. Il le presse et lui envoie d'Escures, puis le président Jeannin, lui porter parole qu'il n'aurait point de mal. Cela se devait entendre, pourvu qu'il se mît en état de recevoir grâce, et qu'il n'aggravât pas son crime par son orgueil et par son impénitence.

Biron savait bien que Laffin avait fait un voyage à la cour; mais il se tenait assuré de cet homme-là plus que de soi-même. D'ailleurs le baron de Lux, son confident, qui s'y était trouvé alors, lui disait que Laffin avait eu bonne bouche, et qu'il n'avait rien révélé qui lui pût nuire. De Lux le croyait ainsi, parce que le roi, après avoir entretenu Laffin, lui avait dit, avec un visage gai : « Je suis bien aise d'avoir vu cet homme; il m'a ôté beaucoup de défiance et de soupçons de l'esprit. »

Cependant les amis de Biron lui écrivaient qu'il ne fût pas si fou que d'apporter sa tête à la cour; qu'il était plus sûr de se justifier par procureur qu'en personne : mais, nonobstant

cet avis, et malgré les remords de sa conscience, après avoir délibéré quelque temps, il prend la poste et se rend à Fontainebleau, alors que le roi ne l'attendait plus et qu'il se préparait pour l'aller quérir.

On ne peut assez admirer l'insolence et l'aveuglement de ce malheureux, ni au contraire assez louer la bonté et la clémence du roi, qui tâchait de vaincre son endurcissement. L'aveu de la faute est la première marque de la repentance. Le roi, le prenant en particulier, le conjura instamment de lui vouloir déclarer ce qui était de ces intelligences et des traités qu'il avait faits avec le duc de Savoie, lui engageant sa foi qu'il ensevelirait tout cela dans un éternel oubli; qu'il en savait assez toutes les particularités, mais qu'il désirait les entendre de sa bouche, lui jurant que, quand sa faute serait le plus grand de tous les crimes, sa confession serait suivie d'une grâce entière. Biron, au lieu de la reconnaître, ou du moins de s'excuser avec modestie, en parlant à son roi qui était offensé, lui répondit insolemment qu'il était innocent; qu'il n'était pas venu pour se justifier, mais pour apprendre le nom de ses calomniateurs, pour en demander justice, autrement, qu'il se la ferait lui-même. Encore que cette réponse trop altière aggravât beaucoup son offense, le roi ne laissa pas de lui dire bien doucement, qu'il y pensât mieux, et qu'il espérait qu'il prendrait un meilleur conseil.

Le même jour, après souper, le comte de Soissons l'exhorta encore, de la part du roi, de lui confesser la vérité, et conclut sa remontrance, par cette sentence du sage : « Monsieur, sachez que le courroux du roi est le messager de la mort; » mais il lui répondit encore avec plus de fierté qu'il n'avait répondu au roi.

Le lendemain matin, le roi, se promenant en ses allées, le conjura, pour la seconde fois, de lui avouer la conspiration : mais il n'en put tirer autre chose que des protestations d'innocence et des menaces contre ses accusateurs.

Sur cela, le roi se sentit agité jusqu'au fond de l'âme, de diverses pensées, ne sachant ce qu'il devait faire. D'un côté, l'affection qu'il lui avait portée et ses grands services retenaient son juste courroux ; et d'autre part, son crime atroce, son orgueil et son endurcissement lâchaient la bride à sa justice, et l'incitaient à punir le criminel, joint que le péril dont son état et sa personne étaient menacés, semblait ne pouvoir être prévenu qu'en écrasant le chef d'une conspiration dont on ne voyait pas bien le fond.

Dans cette peine d'esprit, il se retire dans son cabinet, et, se mettant à genoux, prie Dieu de tout son cœur de lui vouloir inspirer une bonne résolution. Il avait coutume d'en user ainsi dans toutes ses grandes affaires : Dieu était son plus sûr conseiller et sa plus fidèle assistance. Au sortir de sa prière, comme il l'a dit depuis, il se sentit entièrement délivré de l'agitation où il était, et se résolut de remettre Biron entre les mains de la justice, si son conseil trouvait que les preuves qu'on avait par écrit fussent si fortes qu'il n'y eût point de doute à sa condamnation. Il choisit pour cela quatre personnes de ceux qui le composaient, Bellièvre, Villeroi, Rosni et Sillery, et leur montra les preuves. Ils lui dirent tous, d'une voix, qu'elles étaient plus que suffisantes.

Après cela, il voulut faire une troisième tentative sur ce cœur orgueilleux : il employa, pour la dernière fois, les remontrances, les prières, les conjurations et les assurances de pardon, pour l'obliger de lui avouer son crime ; mais il répon-

dit toujours de la même sorte, et ajouta que, s'il connaissait ses calomniateurs, il leur romprait la tête.

Enfin le roi, ennuyé de ses rodomontades et de son opiniâtreté, le quitta là, lui disant, pour dernières paroles: « Hé bien! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron. » Ce mot fut comme un éclair avant-coureur de la foudre qui l'allait terrasser; le roi, le dégradant par là de tant d'éminentes dignités dont il l'avait honoré, montrait qu'il l'allait abaisser beaucoup plus qu'il ne l'avait élevé.

Au sortir de la chambre de la reine, où il jouait à la prime, Vitry, capitaine des gardes-du-corps, lui demande son épée, et l'arrête prisonnier. Praslin, aussi capitaine des gardes, s'assure du comte d'Auvergne; et le lendemain ils les mettent dans des bateaux sur la Seine, et les conduisent, avec bonne escorte, par eau, à la Bastille.

Biron avait un très-grand nombre d'amis; mais, en cette occasion, où il était accusé d'avoir conspiré contre la personne du roi, tous demeurèrent muets et perclus. Ses parents, qui se trouvèrent à la cour, allèrent se jeter aux genoux du roi, non pour lui demander justice, mais pour implorer sa miséricorde. Le seigneur de la Force, qui depuis a été maréchal de France, portait la parole pour tous. Si Biron eût parlé du commencement avec autant d'humilité et de soumission qu'ils firent, il eût sans doute obtenu sa grâce; mais il était trop tard, la clémence n'avait plus de lieu, elle avait fait place à la justice.

Le roi commanda à son parlement de lui faire le procès, et envoya commission particulière au premier président, au président Potier-Blancmesnil, et à deux conseillers, pour en dresser l'instruction, à la requête de son procureur-général.

Les preuves étaient fortes, et la défense de Biron très-faible.

Il fit bien voir, dans une affaire où il s'agissait de la vie, qu'il avait moins de cervelle que de cœur; car il reconnut d'abord son écriture, sur laquelle il eût pu chicaner et gagner quelques jours, qu'il eût fallu employer à la vérifier. Cette pièce avait été écrite du temps de la guerre de Savoie, et il prétendait que le roi, étant à Lyon, lui avait pardonné toutes ses escapades. Le roi envoya des lettres du grand sceau à son parlement, par lesquelles il révoquait cette grâce; mais on ne fit pas grande considération là-dessus; car, premièrement, la grâce qu'il lui avait accordée n'était que verbale; et en second lieu, le parlement tient pour maxime, qu'il y a des crimes que le roi ne peut pardonner, comme ceux de lèse-majesté divine et humaine, et ceux qui sont d'un horrible scandale, ou d'un grand préjudice au public. Quand on vint au récollement et confrontation des témoins, et qu'on présenta Laffin à Biron, au lieu de le reprocher, comme c'était un homme que cent reproches rendaient incapable de porter témoignage, il le reconnut pour un homme de bien et brave gentilhomme. Puis, lorsqu'il eut entendu lire sa déposition, il se mit à le charger d'injures, à l'appeler traître, magicien et méchant; mais il n'était plus temps, ses reproches n'étaient plus valables.

Il croyait que Renazé était encore prisonnier en Piémont; il s'était sauvé quelques jours auparavant, et voilà qu'on le représente devant lui. Il croit voir un fantôme, il demeure étonné et muet, et sans lui faire aucun reproche, entend sa déposition, qui était conforme à celle de Laffin. Ils déposaient, outre ce que nous avons dit, qu'il avait comploté avec le gouverneur du fort Sainte-Catherine, de faire tuer le roi lorsqu'il irait reconnaître la place, où Biron l'eût accompagné, et eût marché un peu devant lui, vêtu d'une certaine façon, afin d'être re-

connu. Ils disaient encore qu'il y avait une autre entreprise pour enlever le roi lorsqu'il serait à la chasse ou ailleurs, mal accompagné, et le mener en Espagne.

L'instruction du procès ainsi faite dans la Bastille, par quatre commissaires, on le conduisit au palais par la rivière, bordée du régiment des gardes. Il fut ouï en parlement, assis sur la sellette, toutes les chambres assemblées, mais les pairs n'y étant pas, quoiqu'ils y eussent été appelés; puis il fut reconduit à la Bastille.

Le lendemain, dernier de juillet, on alla aux opinions, et de cent-cinquante juges, il n'y en eut pas un qui ne conclût à la mort. Il fut déclaré, *atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, pour les conspirations faites par lui sur la personne du roi, entreprises sur son état, proditions et traités avec ses ennemis, étant maréchal de l'armée dudit seigneur roi. Pour réparation de ses crimes, privé de tous états, honneurs et dignités, et condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève; ses biens, meubles et immeubles, acquis au roi; sa terre de Biron pour jamais privée du titre de pairie; cette terre et toutes ses autres, réunies au domaine de la couronne.*

Le roi, sous prétexte de faire grâce à ses parents, mais craignant en effet quelque tumulte, parce qu'il était fort aimé des gens de guerre, et avait grand nombre d'amis à la cour, commua le lieu de l'exécution, et voulut qu'elle se fît dans la Bastille. Le chancelier y étant allé avec le premier président, le fit mener à la chapelle, où, sur les dix heures du matin, on lui prononça son arrêt, qu'il entendit un genou en terre, avec assez de patience, hormis quand ce vint à ces paroles : *conspirations sur la personne du roi*. Pour lors,

il se leva et s'écria : *il n'en est rien* ; *cela est faux ; ôtez-cela*. Ensuite le chancelier, selon les formes, lui redemanda le collier de l'ordre, sa couronne ducale, et le bâton de maréchal. Il n'avait pas les deux derniers avec lui, mais seulement le premier, qu'il tira de sa poche et le rendit.

Il serait inutile de rapporter tous ses discours, ses reproches, ses emportements, ses plaintes, ses exclamations, et cent extravagances (car on peut les nommer ainsi) auxquelles il s'emporta.

Sur les cinq heures du soir, il fut mené sur l'échafaud, où il eut la tête tranchée. Il fut porté en l'église de Saint-Paul, où on l'inhuma sans aucune cérémonie, mais avec un merveilleux concours de peuple, qui avaient tous les larmes aux yeux, et plaignaient ce brave courage, qu'une détestable ambition et un orgueil trop emporté avaient amené à une fin si malheureuse.

Il est bon de savoir que ce maréchal était fort ignorant, mais extrêmement curieux des prédictions des astrologues, devins, géomanciens, et autres affronteurs. On tient même que Laffin avait gagné ses bonnes grâces, sur ce qu'il lui faisait croire qu'il parlait au diable, et qu'il l'avait assuré qu'il serait souverain. On dit encore, qu'étant jeune, il alla un jour, déguisé, voir un diseur de bonne aventure, qui lui prédit qu'il serait fort grand seigneur, mais qu'il aurait la tête coupée, dont il se fâcha et le battit outrageusement ; qu'un autre devin lui prédit qu'il serait roi, si un coup d'épée par derrière ne l'en empêchait ; et un autre, qu'il mourrait par l'épée d'un Bourguignon, et qu'il se trouva que le bourreau qui lui trancha la tête était natif de Bourgogne.

Laffin et Renazé eurent leur abolition. Un nommé Hébert,

secrétaire du maréchal de Biron, souffrit la question ordinaire et extraordinaire, sans rien confesser; toutefois il fut condamné à une prison perpétuelle. Peu de temps après, le roi le fit mettre en liberté; mais le ressentiment de ce qu'il avait souffert étant plus fort sur lui que celui de la grâce, il passa en Espagne, où il acheva ses jours.

Le baron de Lux, confident de Biron, vint en cour sur la parole du roi. Il lui dit tout ce qu'il savait, et peut-être encore davantage, moyennant quoi il obtint son abolition, en telle forme qu'il voulut, et fut confirmé en ses charges, et aux gouvernements du château de Dijon et de la ville de Beaune. Le roi retint le gouvernement de Bourgogne pour monseigneur le dauphin, et en donna la lieutenance à Bellegarde, lequel depuis en fut gouverneur en chef.

Montbarot, seigneur breton, fut mis dans la Bastille sur quelques indices qu'il y avait contre lui; mais, s'étant trouvé innocent, on lui ouvrit aussitôt les portes.

Le baron de Fontanelles, gentilhomme de très-bonne maison, n'eut pas le même sort; car, pour avoir trempé dans la conspiration, et outre cela avoir traité de son chef avec les Espagnols, de leur livrer une petite île sur les côtes de Bretagne, il fut rompu sur la roue en place de Grève, par arrêt du grand conseil. Le roi, en considération de sa maison, qui est fort illustre, accorda aux parents, que, dans l'arrêt, il ne serait point appelé de son nom propre; mais l'histoire ne l'a pu taire.

Le duc de Bouillon, se trouvant aussi un peu impliqué dans l'affaire de Biron, jugea à propos de se retirer en sa vicomté de Turenne. Le roi ayant avis qu'il y tramait encore quelque chose, lui manda qu'il le vînt trouver pour se justifier. Au lieu d'y venir, il lui écrivit une lettre fort éloquente, par

laquelle il lui représenta qu'ayant appris que ses accusateurs étaient très-méchants et très-artificieux, il le suppliait de le dispenser d'aller à la cour, et de trouver bon, que, pour satisfaire à sa majesté, à toute la France et à son honneur propre, son procès lui fût fait à la chambre de Castres, en vertu du privilége qu'il avait accordé à tous ceux de la religion prétendue réformée, et qu'on voulût y envoyer les accusateurs et les accusations. Aussitôt il se rendit à Castres, se présenta à la chambre, et prit acte de sa comparution. Le roi n'eut point cette réponse agréable : il blâma même le procédé des juges de Castres, qui lui en avaient donné acte, et lui manda qu'il n'était point encore question de le mettre en justice, et qu'il eût à venir au plutôt.

Comme il fut averti, par les amis qu'il avait à la cour, de la résolution du roi, lequel lui avait envoyé le président Commartin, pour lui faire entendre sa volonté, il partit de Castres, alla à Orange, passa par Genève, puis se retira à Heldeberg, chez le prince palatin, disant en sage politique, comme il était, « qu'il ne fallait ni capituler avec son roi, ni s'approcher de « lui tandis qu'il était en colère. »

CHAPITRE XXIX.

Sully et le duc de Savoie.

Il faut avouer que la faveur de Rosni servait en ce temps là de prétexte presque à tous les mécontentements et à toutes les conspirations des grands. Le roi l'avait véritablement élevé par trois ou quatre belles charges, parce qu'il croyait ne pouvoir assez récompenser les services qu'il lui rendait; et en cela ce prince ne mérite que louanges, d'autant qu'un bon maître

ne peut faire trop de bien à un bon serviteur : mais si les brouillons et les mécontents se plaignaient qu'il lui donnait trop de charges et d'emplois, au moins ne pouvaient-ils pas se plaindre qu'il lui donnât trop de pouvoir, et qu'il n'en donnât qu'à lui seul; car il est vrai de dire que Rosni n'avait pas la liberté de faire la moindre grâce de son chef; il fallait pour toutes choses s'adresser directement au roi; il voulait distribuer lui-même toutes les grâces et les récompenses à des gens qu'il en connût dignes, qui lui en eussent obligation, et qui n'eussent dépendance que de lui. Ce grand prince savait bien, *que celui qui donne tout, peut tout; et que celui qui ne donne rien, n'est rien que ce qu'il plaît à celui qui donne tout.* Il avait trop de courage et trop de gloire pour souffrir qu'un autre fît la plus noble fonction de son autorité royale. Quelque faveur et quelque familiarité qu'on eût auprès de lui, si on eût manqué de lui garder un profond respect, de lui parler et d'agir avec lui autrement qu'on ne le doit avec son maître et avec son roi, on fût tombé sans doute aussitôt en disgrâce; et ce fut, comme nous avons remarqué, une des causes de la mort de Biron. Jugez donc, si celui qui ne voulait point qu'on fît en rien du monde le compagnon avec lui, eût enduré qu'on y eût fait le souverain; jugez s'il se fût contenté que ses ministres eussent simplement pris son agrément sur une affaire, et qu'ils ne lui eussent parlé des choses que par manière d'acquit, après les avoir résolues d'eux-mêmes. Non, sans doute; il voulait que les résolutions partissent de sa tête et de son mouvement; que le choix fût de lui; qu'il eût seul la puissance d'élever et d'abaisser, et que personne que lui ne fût arbitre de la fortune de ses sujets. Ce n'est pas qu'il ne considérât, comme il est juste, les recommandations des grands

de son état et de ses ministres, dans la collation qu'il faisait des bénéfices, des emplois et des charges; mais c'était toujours de telle façon, qu'il faisait connaître à celui à qui il les donnait, qu'il ne devait les tenir que de lui. L'exemple suivant le montre bien.

L'évêché de Poitiers étant venu à vaquer, Rosni le supplia instamment de considérer en cette occasion Pierre Fenouillet, réputé savant homme et grand prédicateur. Le roi, nonobstant cette recommandation, le donna à l'abbé de la Rocheposai, qui, en son particulier, avait beaucoup de bonnes qualités, et, outre cela, était fils d'un père qui l'avait également bien servi de son épée pendant la guerre, et de son esprit dans les ambassades. A quelque temps de là, l'évêché de Montpellier vint à vaquer : le roi, de son propre mouvement, envoie chercher Fenouillet, et lui dit qu'il le lui donnait, mais à condition qu'il n'en aurait obligation qu'à lui seul. On voit par là comme il considérait en quelque sorte la recommandation de Rosni; mais on voit aussi comme était bornée la puissance de ce favori, qui donnait de la jalousie à tout le monde. Je l'appelle favori, à cause qu'il avait les emplois les plus éclatants; quoiqu'à dire vrai, il n'avait aucune prééminence sur les autres du conseil; car Villeroi et Jeannin étaient plus considérés que lui pour les négociations et pour les affaires étrangères; Bellièvre et Sillery pour la justice, la police et le dedans du royaume. Et il ne faut pas s'imaginer que ces gens-là dépendissent en aucune façon de lui : il n'y avait qu'un chef dans l'état, qui était le roi, lequel faisait mouvoir tous les membres, et duquel seul ils recevaient les esprits et la vigueur.

Sur la fin de cette année, le duc de Savoie, pensant se

venger et se dédommager de la perte de son marquisat de Saluces, sur la ville de Genève, essaya de la surprendre par escalade. L'entreprise avait été formée par les conseils du seigneur d'Albigny, et le duc avait passé les monts, la croyant infaillible. D'Albigny conduisit deux mille hommes destinés pour cela jusqu'à demi-lieue de la ville; mais, s'étant chargé de la conduite de cette action, il ne jugea pas à propos de s'engager dans la place, et en laissa l'exécution à d'autres. Le commencement en fut assez heureux : plus de deux cents hommes montèrent par des échelles, gagnèrent les remparts, et coururent par toute la ville sans être aperçus. Cependant les bourgeois furent éveillés par les cris des fuyards d'un corps-de-garde, qui découvrit les entrepreneurs, et qui aussitôt se vit chargé par eux; et le pétardier, qui devait rompre une porte en dedans, pour faire entrer ceux de dehors, vint malheureusement à être tué; après quoi ils furent accablés de tous côtés. La plupart essayèrent de regagner leurs échelles, mais le canon de la courtine les ayant brisées, ils furent presque tous tués où se rompirent le cou en sautant dans le fossé. Il en fut pris treize en vie, presque tous gentilshommes, entre autres Attignac, qui avait servi de second à dom Philippin, bâtard de Savoie. Ils se rendirent sur l'assurance qu'on leur donna de les traiter en prisonniers de guerre : mais les cris furieux de la populace, qui représentaient le danger où leur vie avait été des massacres, des violements, d'un incendie universel et d'une servitude perpétuelle, forcèrent le conseil de cette petite république à les condamner à la mort infâme de la potence, comme des voleurs. On attacha leurs têtes, avec cinquante-quatre autres de celles des tués, sur des fourches patibulaires, et on jeta les corps dans le Rhône.

Le duc de Savoie, tout confus d'un si mauvais succès, et encore plus des reproches que toute la chrétienté lui faisait d'avoir tenté une telle entreprise en pleine paix, repassa les monts en poste, laissant ses troupes près de Genève, et tâcha de s'excuser envers les Suisses de ce qu'il avait voulu surprendre cette ville, qui était sous leur protection, aussi bien que sous celle de la France; disant qu'il ne l'avait pas fait pour troubler le repos des ligues, mais pour empêcher que Lesdiguières ne s'en emparât, pour la remettre au roi.

Les ducs de Savoie ont depuis longtemps prétendu que cette ville est de leur souveraineté, et que les évêques, qui en ont porté le titre de comtes, et en ont été les seigneurs durant quelque temps, relevaient d'eux. C'est pourtant ce que les évêques n'ont jamais avoué, ayant toujours maintenu qu'ils dépendaient immédiatement de l'empire. La ville, de son côté, soutient qu'elle est ville libre, qui n'est point sujette, pour le temporel, ni à ses évêques, lesquels elle chassa entièrement l'an 1533, lorsqu'elle renonça malheureusement à la religion catholique, ni au duc de Savoie, mais seulement à l'empire, dont elle a toujours les aigles arborées sur ses portes. Il n'est pas besoin de rapporter ici les titres ni des uns ni des autres; mais pour lors la ville de Genève était en possession de sa pleine liberté, il y avait plus de soixante ans, et s'était alliée avec les cantons suisses. Or, les Suisses étaient compris dans le traité de Vervins, comme alliés de la France; par conséquent la ville de Genève y était aussi, et le roi l'avait assez déclaré au duc de Savoie. Il ne laissa pas pourtant de tenter l'entreprise que nous venons de dire, espérant que si elle réussissait, le roi d'Espagne et le pape le soutiendraient, et que le roi, pour si peu de chose, ne voudrait pas rompre la paix.

Les Génevois, furieusement animés, commencèrent de lui faire la guerre, et, entrant courageusement sur ses terres, lui prirent quelques petites bicoques. Ils pensaient que le roi et les Suisses seconderaient les mouvements de leur ressentiment, et que tous les potentats d'Allemagne accourraient pour les assister. Mais le roi désirait observer la paix, et était trop prudent pour souffrir qu'il s'allumât une guerre dans laquelle il n'eût pas pu accorder ensemble la religion et la politique, et ajuster l'honneur et les intérêts de la France, obligées à protéger ses alliés, avec les bonnes grâces du pape, porté par son devoir à la ruine des huguenots. Il leur envoya donc de Vic les assurer de sa protection, mais avec ordre de leur faire connaître que la paix leur était nécessaire et la guerre si ruineuse, qu'ils devaient se porter à embrasser l'une et à fuir l'autre. Comme ils avaient peu de force pour tant de colère, et qu'ils ne pouvaient rien sans son assistance, ils furent contraints de se relâcher, et d'entrer dans un traité avec le Savoyard, par lequel il fut dit qu'ils étaient compris dans le traité de Vervins, et que le duc ne pourrait bâtir aucune forteresse à quatre lieues de leur ville.

Il arriva presqu'au même temps que la ville de Metz se souleva contre le gouverneur de la citadelle. Il s'appelait Sobole, lequel y ayant été mis lieutenant par le duc d'Epernon, à qui Henri III avait donné ce gouvernement en chef, s'était depuis détaché de ce duc, je ne sais point par quelle considération, et avait pris des provisions du roi. Il avait un frère qui le secondait dans les soins de ce gouvernement. Durant la dernière guerre contre l'Espagne, ces deux frères avaient accusé les principaux habitants de Metz d'avoir conjuré de livrer la ville aux Espagnols. Il y en eut plusieurs d'emprisonnés, quelques-

uns de mis à la question; mais pas un ne fut trouvé coupable : de sorte que tous les bourgeois, croyant avec sujet que ce fût une calomnie, prirent les Sobole en haine, et dressèrent des cahiers de plainte contre eux, les accusant de quantité d'exactions et de cruautés. Le duc d'Epernon, qui sans doute soutenait ces bourgeois à la cour, y fut envoyé par le roi pour accommoder ce différent. Les Sobole, qui l'avaient offensé, ne se fiaient point en lui; ils ne voulurent pas le laisser entrer dans la citadelle ni dans le fort, ni faire sortir la garnison au-devant de lui; tellement qu'étant justement animé, il enflamma la plaie au lieu de la guérir, et échauffa de telle sorte les habitants qu'ils se barricadèrent contre eux. Le roi, qui savait que les moindres étincelles étaient capables de causer un grand embrasement, ne se contenta pas d'y envoyer La Varenne, mais il s'y achemina lui-même, étant d'ailleurs bien aise de visiter cette frontière. Sobole lui remit la place entre les mains; et il la donna à Arquien, lieutenant-colonel du régiment des gardes, avec la qualité de lieutenant de roi, pour y commander en l'absence du duc d'Epernon, gouverneur, lequel n'y eut pas grand pouvoir tant que le roi vécut.

CHAPITRE XXX.

Rétablissement des jésuites. — Mort de la reine d'Angleterre.

Le roi passa les fêtes de Pâques à Metz. Tandis qu'il y fut, il écouta la requête que les jésuites lui firent pour leur rétablissement. Il remit à leur faire justice quand il serait de retour à Paris, et permit au père Ignace Armand et au père Coton de s'y rendre pour solliciter leur cause. Ils n'y manquèrent pas, et le père Coton, qui était d'un entretien extrê-

mement doux et accort, et fort célèbre prédicateur, gagna aussitôt les bonnes grâces de toute la cour, et plut si fort au roi qu'il obtint de Sa Majesté le rappel de la société en France, malgré même les avis de quelques-uns de son conseil. Il les rétablit donc par un édit qu'il fit vérifier en parlement, et fit abattre ensuite cette pyramide qui avait été dressée devant le palais, en la place de la maison de Jean Châtel, sur laquelle il y avait plusieurs écrits en vers et en prose, très-sanglants contre ces pères.

Dans ces deux années de 1602 et 1603, nous avons encore à remarquer trois ou quatre choses importantes. La première, que le roi, au sortir de Metz, alla à Nancy visiter sa sœur, la duchesse de Bar, laquelle mourut l'année suivante, sans enfants; la seconde, qu'il renouvela l'alliance avec les Suisses, et à quelques mois de là avec les Grisons, nonobstant les obstacles que tâcha d'y apporter le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais; la troisième, que, s'en retournant à Paris, il reçut la nouvelle de la mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre.

Elle était fille du roi Henri VIII, et de cette Anne de Boulen, pour l'amour de laquelle il avait quitté Catherine d'Aragon, tante de l'empereur Charles-Quint, sa première femme. Il ne manqua presque rien au bonheur de son règne que la religion catholique, qu'elle bannit d'Angleterre; et on eût pu lui donner le nom de *bonne* aussi bien que celui de *grande*, si elle n'eût pas traité si inhumainement, comme elle fit, sa cousine germaine, Marie Stuart, reine d'Ecosse, qu'elle tint dix-huit ans prisonnière, et puis lui fit couper la tête, à cause de quelques conspirations que les serviteurs et amis de cette pauvre princesse avaient faites contre sa personne.

Le fils de cette Marie, nommé *Jacques VI*, roi d'Ecosse, étant le plus proche du sang d'Angleterre, comme petit-fils de Marguerite d'Angleterre, fille du roi Henri VII et sœur du roi Henri VIII, mariée à Jacques IV, roi d'Ecosse, succéda à Elisabeth, qui avait fait mourir sa mère. Il voulut s'appeler *roi de la Grande-Bretagne*, pour unir, sous un même titre, les deux couronnes d'Angleterre et d'Ecosse, qui, en effet, ne sont qu'une même île, jadis appelée par les Romains *Magna-Britannia*.

L'alliance d'un si puissant roi pouvait faire pencher la balance du côté qu'il se fût tourné, ou de France ou d'Espagne; c'est pourquoi l'une et l'autre l'envoyèrent aussitôt saluer par de magnifiques ambassades, chacun tâchant de l'attirer à soi. Ce fut Rosny qui y passa de la part de Henri-le-Grand : il obtint toutes les audiences qu'il voulut fort favorables, et, après quelques difficultés, la confirmation des anciens traités d'entre la France et l'Angleterre. L'ambassadeur d'Espagne ne trouva pas tant de facilité en sa négociation, les Anglais tinrent ferme. Il fallut que le lieu du traité fût pris en Angleterre, que les Espagnols leur accordassent le commerce par toutes leurs terres, même aux Indes, et qu'ils leur donnassent liberté de conscience en Espagne; en sorte qu'ils ne seraient point sujets à l'inquisition, ni obligés de saluer le saint-sacrement par les rues, mais seulement de se détourner.

La France étant dans une profonde paix, tant au-dehors, par le renouvellement de ses alliances avec les Suisses et avec l'Angleterre, qu'au dedans, par la découverte des conspirations, qui avaient été entièrement dissipées, le roi jouissait d'un repos digne de ses travaux, et ses peines passées rendaient ses plaisirs plus doux.

On lui a souvent ouï dire « que, quand il eût pu rendre « la maison de France aussi puissante en Europe qu'est celle « des ottomans en Asie, et conquérir en un moment tous les « Etats de ses voisins, il ne l'aurait pas voulu faire au dés- « honneur de sa parole, obligée à l'entretien de la paix. »

Ses plus ordinaires divertissements, pendant ce temps-là, étaient la chasse et les bâtiments. Il avait des manœuvres en même temps à Sainte-Croix-d'Orléans, à Saint-Germain-en-Laye, au Louvre et à la place royale.

CHAPITRE XXXI.

Ordonnance contre les duels. — La marquise d'Entragues.

La noblesse française, ayant la paix, ne pouvait aussi demeurer sans rien faire; les uns passaient le temps à la chasse, les autres auprès des dames; quelques-uns à apprendre les belles-lettres et les mathématiques; d'autres à voyager dans les pays étrangers, et d'autres à continuer l'exercice de la guerre sous le prince Maurice, en Hollande. Mais plusieurs, qui cherchaient à signaler leur valeur, sans partir de leurs maisons, devenaient pointilleux, et, pour le moindre mot, ou pour un regard de travers, mettaient l'épée à la main. Ainsi la manie des duels entra bien avant dans les esprits des gentilshommes; et ces combats étaient si fréquents que la noblesse versait presque autant de sang sur le pré par ses propres mains, que les ennemis lui en avaient fait perdre dans les batailles.

Le roi, pour cela, fit un second édit fort sévère qui défendait les duels, et confisquait le corps et les biens de ceux qui se portaient sur le pré. D'abord, cette défense refroidit un

peu l'ardeur des plus échauffés; mais, parce qu'il donnait souvent grâce de ce crime, sa bonté ne pouvant la refuser à des gens qui l'avaient fidèlement servi dans son besoin, il arriva que, dans peu de temps, le mal reprit son cours presque aussi fort comme auparavant.

Comme il recevait de tous côtés des avis pour accommoder et enrichir son royaume, il apprit qu'il y avait en divers endroits de la France d'assez bonnes mines d'or et d'argent, de cuivre et de plomb, et que, si on y faisait travailler, on n'aurait pas besoin d'en acheter des étrangers; que même, quand il n'y aurait pas grand profit à les fouiller, on en tirerait toujours cet avantage, que l'on y emploierait quantité de fainéants, et aussi ceux des criminels qui ne méritaient pas la mort, lesquels eussent pu y être condamnés pour quelques années. Il fit donc un édit qui renouvelait les anciennes ordonnances touchant les officiers, directeurs et ouvriers des mines; et l'on commença d'y travailler dans les Pyrénées, où il est certain qu'il y en avait autrefois d'or et d'argent, et qu'il y en a encore. De sorte que, si on eût voulu continuer ce travail, il y a bien de l'apparence qu'on en eût tiré de notables avantages; mais, ou la négligence des directeurs, ou leur peu d'intelligence, et d'ailleurs l'impatience des Français, qui se rebutent aussitôt si une chose ne leur réussit pas avec facilité, le firent discontinuer.

On en entreprit un autre de fort grande commodité pour Paris. C'était de joindre la rivière de la Loire à la Seine par le canal de Briare. Rosny y faisait travailler avec beaucoup de dépense, et y employa près de trois cent mille écus; mais l'ouvrage fut interrompu, je ne sais pourquoi. On l'a repris sous le règne de Louis XIII, et amené à sa perfection.

On en proposa encore un autre, qui était de faire communiquer les deux mers, l'Océan et la Méditerranée, en joignant la Garonne, qui va dans l'Océan, et l'Aube, qui tombe dans la Méditerranée au-dessous de Narbonne, par des canaux qu'on devait tirer par de petites rivières qui sont entre ces deux grandes. Le pays de Languedoc offrait d'y contribuer. Mais il se trouva des difficultés qui empêchèrent cette entreprise.

La navigation s'étant rétablie par le bon ordre que le roi avait donné de tenir ses côtes en sûreté, et de punir sévèrement les pirates quand on les enseignait, nos vaisseaux ne se contentaient pas de trafiquer aux lieux ordinaires, mais entreprenaient aussi d'aller au nouveau monde, dont ils avaient presque oublié la route depuis l'amiral de Coligny. Un gentilhomme saintongeois, nommé *du Gas*, commença, avec commission du roi, les voyages de Canada, où depuis fut établi le commerce des castors, qui sont des peaux d'un certain animal amphibie, presque semblable aux loutres de ce pays-ci.

Parmi tous ces établissements, il ne faut pas oublier ceux de quantité de nouvelles compagnies religieuses qui se firent dans Paris. On y vit, pour la première fois, des Récolets, qui est une branche de l'ordre de Saint-François, d'une nouvelle réforme; des Capucines et des Feuillantines, des Carmélites, lesquelles y furent amenées d'Espagne, des Carmes déchaussés, qui vinrent aussi du même pays; des Frères de la Charité, vulgairement appelés *Frères ignorants*, venus d'Italie; et tous eurent bientôt bâti leurs couvents des aumônes et charités des personnes pieuses.

Au milieu de ce grand calme, dont le roi jouissait, et

durant toutes ces belles occupations, qui étaient si dignes de lui, il ne laissait pas de sentir des chagrins et des ennuis qui le fâchaient fort. Il n'y en avait point de plus cuisant, ni de plus continuel que celui qui lui venait de la part de sa femme et de ses maîtresses.

Nous avons vu comme mademoiselle d'Entragues l'avait engagé. Il lui avait donné la terre de Verneuil, près de Senlis, et, pour l'amour d'elle, l'avait érigée en marquisat. Depuis qu'il avait été marié, il ne laissait pas d'avoir le même attachement pour elle, de la mener en ses voyages, et de la loger à Fontainebleau.

Ces désordres scandaleux offensaient extrêmement la reine; et d'ailleurs la fierté de la marquise l'outrageait furieusement. Car elle parlait toujours d'elle avec des termes ou injurieux, ou méprisants, jusqu'à dire quelquefois que, si on lui faisait justice, elle devrait tenir sa place.

La reine, aussi de son côté, s'emportait avec raison contre elle, et en faisait ses plaintes à tout le monde. Mais ce n'était pas le moyen de gagner l'esprit du roi : il eût peut-être mieux valu qu'elle eût sagement dissipé son déplaisir, et que, par ses caresses, elle se fût rendue maîtresse d'un cœur qui lui appartenait légitimement. Le roi aimait à être flatté, il aimait le doux entretien et la complaisance, il se prenait par la tendresse et par l'affection. Elle était toujours en pique avec le roi, elle l'aigrissait à toute heure par des plaintes et par des reproches, et, quand il pensait trouver avec elle quelque douceur pour se délasser de ses grands travaux d'esprit, il n'y rencontrait que de l'amertume et du fiel.

Elle avait auprès d'elle une femme de chambre florentine, fille de sa nourrice, nommée *Léonora Galigaï*, créature

extrêmement laide, mais fort spirituelle, et qui avait su si adroitement s'insinuer dans son cœur, et s'en emparer, qu'elle la gouvernait tout-à-fait. On dit (je ne sais ce qu'il en est), que cette femme, craignant que la reine, sa maîtresse, ne l'aimât moins si elle aimait parfaitement le roi, son mari, l'éloignait de lui tant qu'elle pouvait, afin de la posséder plus à son aise. Depuis, afin d'avoir un second dans ses desseins, elle se maria et épousa un florentin, domestique de la reine, qui s'appelait *Conchini*, un peu de meilleure extraction qu'elle, étant petit-fils d'un Baptiste Conchini, qui avait été secrétaire de Côme, duc de Florence.

L'opinion commune est que ces deux personnes travaillèrent conjointement, tant que le roi vécut, à entretenir des aigreurs dans l'esprit de la reine, et à la rendre toujours fâcheuse et de mauvaise humeur envers lui, de sorte que, sept ou huit ans durant, s'il y avait un jour de calme et de plaisir dans ce ménage, il y en avait deux de mécontentement et de fâcherie. En cela, véritablement, la faute du roi était la plus grande, parce qu'il donnait sujet à ces troubles, et que le mari étant, comme dit saint-Paul, le chef de la femme, doit lui donner l'exemple, et avoir plus étroite union avec elle.

Pour revenir à la marquise, il arriva un jour que la reine, étant fort offensée de ses discours, la menaça qu'elle saurait bien réprimer sa méchante langue. La marquise se mit à faire la triste et la dolente, à fuir le roi et à lui faire entendre qu'elle le suppliait de ne lui plus parler, parce qu'elle avait peur que la continuation de ses faveurs ne lui fût trop préjudiciable à elle et à ses enfants. Son dessein était d'enflammer plus fort sa passion en se montrant plus difficile. Or, comme elle vit que son adresse n'avait pas tout l'effet qu'elle espé-

rait, et que d'ailleurs la colère de la reine s'était accrue à tel point qu'il y avait en effet quelque danger pour elle et pour les siens, elle s'avisa d'une autre chose. D'Entragues, son père, demanda permission au roi de l'emmener hors du royaume pour éviter la vengeance de la reine. Le roi lui accorda sa demande plus facilement qu'elle ne pensait, ce qui l'exaspéra au dernier point. Son père et le comte d'Auvergne, son frère utérin, se mirent à traiter secrètement avec l'ambassadeur d'Espagne, pour avoir retraite sur les terres de son roi, et se jeter entièrement eux et les enfants entre ses bras.

L'ambassadeur crut que cette affaire serait fort avantageuse à son maître, et qu'en temps et lieu il se pourrait servir de cette promesse de mariage que le roi avait donnée à la marquise. Ainsi il leur accorda facilement tout ce qu'ils demandèrent, et y ajouta toutes les belles promesses, dont des esprits faibles et légers se peuvent enivrer.

Le roi leur avait accordé permission de se retirer hors de France, sans emmener pourtant les enfants, dans la croyance qu'il avait qu'ils iraient en Angleterre, auprès du duc de Lenox et du comte d'Aubigny, de la maison de Stuart, qui étaient leurs proches parents; mais lorsqu'il eut appris qu'ils méditaient leur retraite en Espagne, il résolut de les en empêcher, et premièrement d'y employer les voies de douceur. Il manda donc le comte d'Auvergne, qui était alors à Clermont, assez aimé dans la province, pour croire qu'il y pouvait demeurer en sûreté. Il refusa de venir avant qu'il n'eût son abolition scellée en bonne forme, de tout ce qu'il pourrait avoir fait. C'était une sorte de nouveau crime de capituler avec son roi : toutefois il la lui envoya; mais avec cette clause, *qu'il se rendrait aussitôt auprès de lui.*

Sa défiance ne lui permit pas d'obéir à cette condition ; il demeura dans la province, où il se tenait sur ses gardes, avec toutes les précautions imaginables. Néanmoins il ne put être si fin, que le roi ne le fit surprendre, et par un artifice assez grossier. Il était colonel de la cavalerie française : on le pria d'aller passer la revue d'une compagnie du duc de Vendôme. Il y alla bien monté, se tenant assez éloigné pour n'être pas enveloppé ; néanmoins d'Eurre, lieutenant de cette compagnie, et Nérestant, l'abordant pour le saluer, montés sur des bidets, de peur de lui donner du soupçon, mais avec trois soldats déguisés en laquais, le jetèrent à bas de son cheval, et le firent prisonnier. On l'amena aussitôt à la Bastille, où il fut saisi d'une extrême frayeur, quand il se vit logé en la même chambre où avait été le maréchal de Biron, son grand ami.

Incontinent après, le roi fit aussi arrêter d'Entragues, qui fut mené à la Conciergerie, et la marquise, qui fut laissée dans son logis, sous la garde du chevalier du Guet; puis, désirant faire connaître, par des preuves bien publiques, la mauvaise intention de l'Espagnol, qui séduisait ses sujets, et qui excitait et fomentait à tout propos des conspirations dans son état, il remit les prisonniers entre les mains du parlement; lequel, les ayant convaincus d'avoir comploté avec l'Espagnol, déclara, par un arrêt du 1er février, le comte d'Auvergne, Entragues, et un anglais nommé Morgant, qui avait été l'entremetteur de cette belle négociation, criminels de lèse-majesté, et comme tels, les condamna à avoir la tête tranchée; la marquise à être conduite, sous bonne garde, en l'abbaye des religieuses de Beaumont, près de Tours, pour y être recluse, et que cependant il serait plus amplement informé contre elle à la requête du procureur-général.

La reine n'avait point épargné ses sollicitations pour faire donner cet arrêt, croyant que l'exécution satisferait son ressentiment; mais la bonté du roi se trouva plus grande que sa passion. L'amour qu'il avait pour la marquise n'était pas si fort éteint, qu'il pût se résoudre à sacrifier celle qu'il avait si puissamment aimée. Il ne voulut pas qu'on leur prononçât l'arrêt; et à deux mois et demi de là, savoir, le 15 avril, il commua, par des lettres du grand sceau, la peine de mort du comte d'Auvergne et du seigneur d'Entragues, en une prison perpétuelle, et celle de Morgant en un bannissement perpétuel. Quelque temps après, il changea encore la prison d'Entragues au séjour de sa maison de Mallesherbes en Beauce. Il permit aussi à la marquise de se retirer à Verneuil; et sept mois s'étant passés sans que le procureur-général eût trouvé aucune preuve contre elle, il la fit déclarer entièrement innocente du crime dont elle avait été accusée.

Il n'y eut que le comte d'Auvergne, qui, étant le plus à craindre, fut le plus maltraité; car, non-seulement le roi le retint prisonnier à la Bastille, où il resta douze ans durant, mais encore lui fit ôter la propriété du comté d'Auvergne. Il en portait le titre et en jouissait en vertu de la donation que le roi Henri III lui en avait faite.

La reine Marguerite, nouvellement revenue à la cour, soutint que cette donation ne pouvait être valable, parce que le contrat de mariage de Catherine de Médicis, leur mère, à laquelle ce comté appartenait, portait substitution de ses biens, et cette substitution, disait-elle, s'étendait aux filles, au défaut de mâles; partant ce comté lui revenait après la mort du roi Henri III, et il n'avait pu le donner à son préjudice.

Le parlement, ayant écouté ses raisons, et vu ses preuves,

cassa la donation faite par Henri, et lui adjugea le comté. En récompense de cette obligation, et de beaucoup d'autres qu'elle avait au roi, elle fit une donation entre-vifs de tous ses biens à monsieur le Dauphin, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant.

Le comte d'Auvergne, ainsi dépouillé, demeura dans la Bastille jusqu'en l'an 1616, que la reine, Marie de Médicis, ayant besoin de lui durant quelques brouilleries, le délivra de là et le fit justifier. Elle voulut même qu'on tirât des registres du parlement et du greffe l'arrêt et les informations qui eussent conservé la mémoire de son crime. « Voilà comme le « temps amène toutes choses, et comme il change les plus « grandes haines en grandes affections, de même qu'il change « les plus fortes affections en des haines mortelles. »

CHAPITRE XXXII.

Le duc de Bouillon.

En approfondissant le complot que le père de la marquise avait fait avec les Espagnols, pour leur livrer sa fille et ses enfants, on découvrit aussi les menées du duc de Bouillon, qui désormais était le seul qui pouvait faire de la peine au roi dans son royaume. Il est constant que ce grand prince lui avait fait des biens très-considérables, lui ayant donné le bâton de maréchal de France, et procuré le mariage de l'héritière de Sedan. Aussi, ce seigneur l'avait très-bien servi dans ses plus grandes nécessités; mais, depuis qu'il le vit converti à la foi catholique, il diminua beaucoup de son affection, et étant mû en partie de zèle pour sa fausse religion, en partie d'ambition, il conçut de vastes desseins de se faire chef et protec-

teur du parti huguenot, et, sous ce prétexte, de se rendre maître des provinces d'au-delà la Loire. On disait que, pour cela, il avait fort aidé à échauffer l'esprit du maréchal de Biron, et qu'il avait fait un traité avec l'Espagnol, qui lui devait fournir de l'argent à souhait, mais non pas des troupes, de peur de le rendre odieux aux protestants.

Il n'était que trop visible que, depuis la conversion du roi, il avait travaillé sans cesse à entretenir des défiances et des mécontentements dans les esprits des huguenots, et à les unir et rallier tous ensemble, afin qu'ils fissent corps, se persuadant que ce corps voudrait avoir nécessairement une tête, et qu'il n'en pouvait choisir une autre que lui. Voilà pourquoi il s'était fait tant d'assemblées et de synodes particuliers et généraux de ceux de la religion, où l'on n'entendait que des plaintes et des murmures contre le roi, lequel ils fatiguaient sans cesse de nouvelles demandes et requêtes.

Outre cela, on sut que ce duc avait des émissaires et des serviteurs dans la Guienne, et particulièrement dans le Limousin et dans le Quercy, qui cabalaient parmi la noblesse, distribuaient de l'argent, prenaient le serment de ceux qui lui promettaient service, et avaient formé des entreprises sur dix ou douze villes catholiques.

Le roi jugeant qu'il fallait couper la racine du mal avant qu'il s'étendît plus au loin, et ne sachant pas même jusqu'où il s'étendait, résolut d'y aller porter le remède lui-même. Il partit de Fontainebleau au mois de septembre, ayant envoyé devant Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, qui alla à Limoges pour faire le procès aux coupables.

Aussitôt, toute cette conspiration s'en alla en fumée. Les plus avisés vinrent au-devant du roi se jeter à ses pieds : les

autres s'enfuirent hors du royaume, ou se cachèrent. Cinq ou six malheureux ayant été pris, furent décapités à Limoges, leurs têtes plantées sur le haut des portes, et leurs corps réduits en cendres qui furent jetées au vent. Trois ou quatre autres souffrirent même supplice en Périgord. Il y en eut dix ou douze des plus considérables condamnés par contumace et effigiés : entre autres, la Chapelle-Biron et Giversac, de la maison de Cugnac. Mais, dans toutes ces procédures, il ne se trouva aucunes preuves par écrit, ni même aucune déposition bien formelle contre le duc de Bouillon, tant il avait finement et adroitement conduit toute cette trame.

Avant ces exécutions, le roi, ayant fait son entrée à Limoges, s'en retourna à Paris. Il souhaitait avec passion qu'après cela le duc de Bouillon se reconnût et s'humiliât; car, s'il demeurait sans repentance, il était obligé de le pousser à bout; et, s'il entreprenait de le pousser, il offensait tout ce grand corps des protestants, qui étaient ses plus fidèles alliés. Il employa donc sous main tous les moyens dont il se pût aviser, pour le porter à avoir recours à sa clémence, plutôt qu'à l'intercession des étrangers, laquelle ne peut agréer à un souverain pour son officier et son sujet. Le duc désirait, encore plus que lui, se tirer de cet embarras; mais il croyait ne pouvoir trouver de sûreté à la cour, parce que Rosny, qui n'était pas son ami, et qui avait quelque jalousie de le voir plus autorisé que lui dans le parti huguenot, avait beaucoup de crédit auprès du roi : tellement qu'après diverses entremises et négociations, le roi se résolut de l'aller chercher à Sedan avec une armée.

Rosny travaillait avec beaucoup de chaleur aux préparatifs de cette expédition. Le roi se confiait en lui, et, en l'hono-

rant, désirait témoigner aux huguenots, que, s'il attaquait le duc de Bouillon, ce n'était point à leur religion qu'il en voulait, mais à la rébellion. Pour ce sujet, il érigea la terre de Sully en duché et pairie; ce qui fera que nous l'appellerons désormais *le duc de Sully*. Son sentiment était que le roi poussât vivement le duc de Bouillon. Villeroi et les autres étaient d'un contraire avis; ils ne voulaient point que l'on hasardât le siége de Sedan, d'autant que la longueur de cette entreprise eût peut-être réveillé diverses factions aux autres coins du royaume, et eût donné le temps aux Espagnols d'attaquer la frontière de Picardie ; au Savoyard mécontent, de se jeter avec les forces du Milanais sur la Provence désarmée; et aux huguenots et aux protestants d'Allemagne, d'accourir au secours de leur ami.

Le roi prévoyait bien tous ces inconvénients; c'est pourquoi s'étant avancé jusqu'à Donchery, durant l'absence de Sully, qu'il avait envoyé peut-être tout exprès quérir de l'artillerie, il traita avec le duc de Bouillon, et le reçut en grâce, moyennant qu'il s'humiliât devant sa majesté, qu'il le reçût dans la ville de Sedan, et qu'il lui remît le château, pour le tenir avec telle garnison qu'il lui plairait quatre ans durant.

C'étaient là les conditions publiques; mais, par les articles secrets, le roi promettait de n'être que peu de jours dans Sedan, et de ne mettre que cinquante hommes dans le château, qui en sortiraient incontinent, à la très-humble supplication que le duc lui en ferait. Toutes ces choses s'exécutèrent fidèlement et sans aucune défiance de part et d'autre. Le duc vint trouver le roi à Donchery, où il le supplia de lui vouloir pardonner.

Le roi le reçut aussi bien que s'il n'eût jamais failli, et,

cinq ou six jours après, il entra dans Sedan, et en séjourna trois seulement, puis retourna à Paris. Le duc l'accompagna jusqu'à Mousson et ne passa pas outre ; mais quelques jours après, lorsqu'il eut appris que le parlement avait vérifié son abolition, dans laquelle ses amis, qui avaient été condamnés par défaut à Limoges, étaient aussi compris, il se rendit à la cour, où il reçut plus d'honneurs et de caresses que jamais. « C'était la manière de ce grand roi : il avait un cœur de lion « contre les orgueilleux et contre les rebelles ; mais il se plai- « sait à relever, avec une bonté sans pareille, ceux qu'il avait « terrassés, lorsque leurs soumissions les rendaient dignes « de recevoir sa grâce. » Aussi le duc de Bouillon, qui connaissait parfaitement son naturel (car ils avaient vécu et fait la guerre fort longtemps ensemble), ne manqua pas de se conduire en cette conjoncture avec toute la prudence et toute la souplesse dont un habile homme comme lui était capable.

Nonobstant cette grande générosité et bonté du roi, son règne ne laissait pas d'être traversé par des infidélités et par des conspirations incroyables. Telle fut la trahison de l'Oste, l'entreprise sur la ville de Marseille, par Merargues, et une autre sur Narbonne et sur Leucate, par les Luquisses.

L'Oste était commis de Villeroi et son filleul : l'emploi qu'il avait auprès de lui était de déchiffrer les dépêches. Ce malheureux faisait savoir tout le secret du roi à quelques gens du conseil d'Espagne, qui l'avaient corrompu moyennant douze cents écus de pension, qu'on lui avait promis pendant qu'il était en ce pays-là avec l'ambassadeur Rochepot. Sa méchanceté étant découverte, il s'enfuit, et, comme les prévôts des maréchaux le poursuivaient, il se noya dans la rivière

de Marne, près le bac du Fay. On peut juger si Villeroi, dont la fidélité demeurait par là exposée aux soupçons du roi et aux médisances de ses ennemis, en eut un sensible déplaisir. Il eût eu sans doute beaucoup de peine à se laver de cette affaire, quelque innocent qu'il fût, si le roi, qui le vit dans une affliction extraordinaire, n'eût eu la bonté de le visiter lui-même, de lui porter de la consolation et de le justifier, par cet honneur, de toutes les calomnies que ses envieux semaient contre lui.

Merargues était un gentilhomme provençal, de fort bonne maison, lequel ayant assurance d'être viguier de Marseille l'année suivante, avait promis de livrer la ville aux Espagnols, durant sa viguerie. Il fut assez imprudent et assez fou pour découvrir son dessein à un forçat des galères de Marseille, lequel en donna avis à la cour, afin peut-être d'obtenir sa liberté. Sur cet avis, on épia si soigneusement Merargues, qui était alors à Paris, qu'on le trouva conférant avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, et parlant si haut, qu'on entendit presque tout ce qu'ils disaient. On le fouilla, et on trouva sous les plis de sa jarretière un mémoire contenant le plan de son entreprise. Il fut arrêté et eut la tête tranchée par arrêt du parlement de Paris, du 19 décembre. Son corps fut écartelé, les quartiers attachés à des poteaux devant les portes de la ville, et sa tête portée à Marseille, pour y être plantée au bout d'une pique, sur une tour des principales portes. Le secrétaire de l'ambassadeur fut arrêté aussi bien que lui, et il eût couru grand risque, si le roi y avait voulu aller aussi vite, comme le lui conseillaient ceux qui désiraient la rupture avec l'Espagne.

Cette rencontre donna sujet aux politiques de discourir

diversement sur les droits des ambassadeurs et de leurs gens. Mais Henri-le-Grand décida lui-même la question de cette sorte : « Les ambassadeurs, disait-il, sont sacrés par le droit « des gens; or, ils le violent les premiers quand ils trament « quelque trahison contre l'Etat, ou contre le prince auprès « duquel leur maître les a envoyés : par conséquent, ce droit « ne les doit point mettre à couvert de la recherche et de la « punition. D'ailleurs, il n'est point à présumer qu'ils soient « ambassadeurs, et qu'ils représentent le souverain qui les « envoie, lorsqu'ils font des lâchetés et des infidélités, les- « quelles il ne voudrait pas faire ni avouer. Toutefois, il y « a plus de générosité à n'user point en cela de la dernière « rigueur, mais de se réserver cet avantage de les pouvoir « châtier, sans le faire. » Ce fut là son sentiment ; et, comme il suivait toujours les maximes les plus généreuses, il défendit qu'on ne procédât contre le secrétaire de l'ambassadeur, auquel les juges allaient donner la question.

Cependant l'ambassadeur, pensant couvrir cette perfidie à force de crier bien haut, vient se plaindre à lui qu'on avait violé le droit des gens et la dignité de l'ambassade, protestant que le roi, son maître, en aurait le ressentiment que doit avoir un grand prince offensé. Le roi, lui répondant avec une sage froideur, lui représenta ce que son secrétaire avait fait avec Merargues. L'ambassadeur, ne voulant pas avouer son homme, ni approuver son action, tourna l'affaire d'un autre biais, et se plaignit que le roi avait le premier fait infraction au traité de Vervins, puisqu'il assistait les Hollandais d'hommes et d'argent. Le roi répliqua que, pour les hommes, ils n'y allaient point par ses ordres, et qu'il y avait des Français au service de l'archiduc aussi bien qu'au service des Hollan-

dais; mais, pour son argent, qu'il était en son pouvoir d'en faire ce qu'il lui plairait, et de le prêter, ou de le donner, sans qu'on y pût trouver à dire. L'ambassadeur s'échauffa fort, et il y eut des paroles bien hautes de part et d'autre. Enfin le roi lui fit rendre son secrétaire, comme il l'avait résolu avant de lui en parler.

Quant aux Luquisses, c'étaient deux frères, génois d'extraction, qui avaient fait marché avec le gouverneur de Perpignan de lui livrer Narbonne et Leucate. Il est certain qu'il n'était pas en leur pouvoir d'exécuter ce dessein, et qu'il y avait plus de mauvaise volonté en eux que de danger que la chose réussît; néanmoins ils furent pris et conduits à Toulouse, où le parlement les envoya l'un et l'autre au gibet.

Il semblait que non-seulement la malice des hommes conspirât alors contre la France, mais aussi la folie; car le même jour que Merargues fut exécuté, un malheureux fou attenta sur la personne sacrée du roi, se jeta sur lui une dague à la main, comme il passait à cheval sur le Pont-Neuf, en revenant de la chasse. Les valets de pied de sa majesté y étant accourus, lui firent lâcher prise, et l'eussent assommé sur-le-champ sans la défense du roi, qui le fit mener en prison au Fort-l'Evêque. Il s'appelait *Jean de l'Ile*, natif de Vineux, près de Senlis. Il fut aussitôt interrogé par le président Jeannin, qui n'en put jamais tirer aucune réponse raisonnable, car il était tout-à-fait hors de sens. Il croyait être roi de tout le monde, et disait que Henri IV ayant usurpé la France sur lui, il voulait le châtier de sa témérité. Sur cela, le roi jugeant qu'il était assez puni par sa folie, commanda qu'on lui fît seulement garder la prison, où il mourut peu de temps après.

Ceux qui désiraient la guerre ne perdaient point l'occasion d'irriter l'esprit du roi sur toutes ces conjurations et entreprises des Espagnols. Ils lui remontraient qu'il n'en devait point attendre d'autre de ses ennemis perpétuels; qu'ayant fait tous leurs efforts pour l'empêcher de parvenir à la royauté, ils les continuaient toujours pour attenter sur son repos et sur sa vie; que leurs embûches étaient plus à craindre dans la paix que dans la guerre; qu'il fallait rompre avec eux, parce qu'ils auraient moins de moyens de lui mal faire quand ils ne seraient plus dans les entrailles de son Etat; qu'il y avait plus d'avantage d'agir avec eux à force ouverte que de démêler ainsi toutes les menées et pratiques qu'ils tramaient sous le manteau de paix et d'amitié. Ils lui représentaient avec cela le mauvais état des affaires de l'Espagne, qui, s'étant tout épuisée d'argent dans les guerres des Pays-Bas, avait été contrainte d'avoir recours à des moyens extraordinaires pour en recouvrer; mais surtout ils n'oubliaient pas de lui mettre devant les yeux les grandes et avantageuses qualités qu'il avait par-dessus Philippe III, son adversaire.

Ce roi là, quoiqu'il eût l'esprit assez éclairé, et que les soins du roi Philippe II, son père, très-grand politique, lui eussent donné toutes les connaissances nécessaires pour gouverner; néanmoins, par une certaine timidité et par une défiance de lui-même, trop ordinaire à beaucoup de grands, fuyait le travail et la peine, et s'était entièrement déchargé du gouvernement sur le marquis de Denia, lequel il fit bientôt duc de Lerme.

CHAPITRE XXXIII.

Affaire de Venise et du pape.

Le pape Clément VIII étant mort sur la fin de l'année 1605, le roi voulut employer son crédit pour faire élire un pape de ses amis. Le cardinal de Joyeuse, son ambassadeur, et ses autres agents y travaillèrent si bien qu'ils firent tomber les suffrages sur Alexandre de Médicis, qu'on nommait *le cardinal de Florence*. Il prit le nom de Léon XI; mais il mourut au bout de dix-sept jours, et ce fut à recommencer. Le roi ne voulut pas qu'on se mît davantage en peine d'en faire élire un autre, et déclara que la France n'y prenait point d'autre intérêt, sinon qu'on choisît un homme de bien. Le conclave ensuite élut le cardinal de Borghèse, qui fut nommé *Paul V*.

Dans les premières années de son pontificat, il se ralluma un grand différend, qui avait commencé sous ses prédécesseurs et qui eût mis le feu aux quatre coins de l'Italie, et peut-être à toute la chrétienté, si Henri-le-Grand n'eût pris le soin de l'éteindre.

La seigneurie de Venise avait autrefois fait une ordonnance ou décret qui défendait aux moines d'acquérir des terres dans son domaine au-dessus de la valeur de vingt mille ducats, et enjoignait à quiconque en avait acquis au-dessus de cette somme de remettre le surplus à la seigneurie, laquelle lui rembourserait le prix et les améliorations qu'il y aurait faites. Suivant les traces de cet ancien décret, elle en fit un autre, qui défendait de fonder ni bâtir de nouvelles églises, couvents et monastères, sans permission expresse de la seigneurie, à

peine de bannissement et de confiscation du fonds et des bâtiments.

« Il était véritablement de la fonction et charge des évê« ques d'empêcher cette grande multiplication de couvents ; » mais, par négligence, ou par trop de facilité, ils en donnaient tout autant de permissions qu'on leur en demandait : de sorte que la république, au défaut des prélats, se trouva contrainte d'y mettre la main elle-même. Autrement, il fut arrivé bientôt que toutes leurs villes n'eussent plus été que couvents et églises, et que tous leurs revenus, qui doivent porter les charges de l'Etat, et qui servent à la nourriture des gens mariés, lesquels fournissent des soldats, des marchands et des laboureurs, n'eussent plus servi qu'à l'entretien des religieux et des religieuses.

La seigneurie fit donc encore un autre décret qui interdisait toute acquisition de biens immeubles aux ecclésiastiques, si la permission du sénat n'y intervenait. Et au même temps il arriva qu'un certain abbé et un chanoine, accusés de crimes atroces dans les terres de la seigneurie, furent emprisonnés de l'autorité de la justice séculière ; ce qui passe pour un grand attentat de là les monts, parce que les ecclésiastiques y sont en possession de n'être point justiciables des séculiers.

Or, Paul V, à son avénement au pontificat, ne pouvant dissimuler, disait-il, toutes ces entreprises de l'état séculier sur les ecclésiastiques, dépêcha en même temps deux brefs à son nonce de Venise ; l'un contenant la révocation des décrets faits par la seigneurie touchant l'acquisition des biens temporels ; l'autre ordonnant le renvoi de l'abbé et du chanoine à la cour d'église. Le nonce signifia ces brefs à la seigneurie. Elle répondit vertement que l'autorité était née avec elle, que

personne qu'elle n'y avait que voir, et qu'elle saurait bien s'y maintenir contre tous ceux qui entreprendraient de la choquer.

Cependant le pape, extrêmement offensé de cette réponse, fulmina une excommunication contre le duc et le sénat de Venise, si, dans vingt-quatre jours, ils ne révoquaient leurs décrets, et ne consignaient les deux prisonniers entre les mains du nonce. La seigneurie ne s'en émut guère, mais déclara hardiment le bref d'excommunication nul et abusif; et il ne se trouva aucun ecclésiastique dans toutes ses terres qui voulût entreprendre de le publier, ni qui osât observer l'interdit, ni faire cesser le service divin. Il n'y eut que les capucins et les jésuites qui se résolurent de sortir, et demandèrent congé à la seigneurie. Elle l'accorda aux capucins avec liberté d'y retourner quand ils voudraient, et aux jésuites, avec défense d'y rentrer jamais.

Les choses étaient donc brouillées au dernier point entre ces deux puissances. Les Espagnols avaient l'œil au guet pour faire leur profit de ces divisions, et sous-main jetaient de l'huile sur le feu, quoique ouvertement ils fissent semblant de l'éteindre. Car, d'un côté, ils échauffaient les Vénitiens, et leur mettaient le cœur au ventre pour soutenir leurs droits; et, de l'autre, ils ordonnaient à leurs gouverneurs de Naples et de Milan de servir le saint-père avec toutes leurs forces. Henri-le-Grand, plus sincère et plus désintéressé, embrassa cette occasion d'établir sa puissance en Italie par une plus belle et plus juste manière. Il assura le pape que, comme vrai fils aîné de l'église, il soutiendrait toujours ses intérêts, et, qu'en cas de rupture, il irait en personne à son secours avec une armée de quarante mille hommes; mais qu'il le suppliait,

avant que d'en venir là, d'agréer qu'il tentât tous les moyens possibles d'accommodement,

Il répondit aussi à l'ambassadeur de Venise, qui lui demandait assistance, qu'il la devait au saint-père au préjudice de tout autre; partant qu'il exhortait la seigneurie de lui donner contentement, et, qu'afin qu'elle le pût faire sans blesser son honneur et ses droits, il désirait d'en être le médiateur.

Tous deux ayant accepté sa médiation, il dépêcha le cardinal de Joyeuse en Italie; lequel, pour dire la chose en deux mots, conduisit cette négociation avec tant d'adresse, qu'enfin il mit les parties d'accord. Le traité contenait quatre principaux articles: 1° que la seigneurie consignerait les deux prisonniers entre les mains de l'ambassadeur de France pour les remettre à Sa Sainteté; 2° qu'elle révoquerait le manifeste et la déclaration qu'elle avait faite contre les censures apostoliques; 3° qu'elle rétablirait tous les ecclésiastiques dans leurs biens; 4° que le pape lui donnerait l'absolution, et qu'en revanche elle l'enverrait remercier par une célèbre ambassade, et l'assurer de son obéissance filiale.

Le lendemain le cardinal de Joyeuse se trouvant au lieu assigné par le sénat, mais les portes fermées, en présence du doge, de vingt-cinq sénateurs et de l'ambassadeur de France, révoqua l'excommunication, et donna l'absolution à la seigneurie. Toutes ces choses se passèrent sans que les Espagnols en eussent participation, quoiqu'ils se tuassent de se faire de fête. Ainsi, toutes les deux parties eurent quelque sorte de contentement par l'entremise de Henri-le-Grand.

Il n'y eut que l'affaire des jésuites qui retarda le traité de quelques mois, et qui pensa le rompre tout-à-fait; parce que

le pape, considérant qu'ils avaient été chassés pour sa cause, voulait absolument que la seigneurie les rétablît en leurs maisons et en leurs biens; et elle s'opiniâtrait de tout risquer plutôt que d'y consentir. Enfin le pape, persuadé par l'éloquence du cardinal du Perron, qui était pour lors à Rome, comprit qu'il valait mieux se relâcher sur ce point que de mettre toute la chrétienté au hasard de se brouiller; de sorte qu'ils demeurèrent bannis des terres de la seigneurie. Le pape Alexandre VII les y a rétablis par son intercession.

Si l'accommodement du différend d'entre le pape et les Vénitiens ajouta un grand éclat à la réputation de notre Henri, ressuscitant le crédit de la France au-delà des monts, où il semblait être mort, et y ravalant de beaucoup celui des Espagnols, lesquels auparavant y étaient tout puissants; le traité qu'il amena entre le roi d'Espagne et les Etats, ou Provinces-Unies, ne lui en acquit pas moins parmi les protestants et les peuples du septentrion.

CHAPITRE XXXIV.

Le roi d'Espagne et les Provinces-Unies.

Les Provinces-Unies, que l'on appelle vulgairement *Hollande*, du nom de la province la plus considérable des sept qui composent ce corps, avaient quelque sujet de se plaindre de ce que le roi avait fait le traité de Vervins sans leur consentement, et qu'il s'y était obligé de ne point les assister directement ni indirectement. Toutefois il n'avait pas laissé de les secourir toujours d'argent, et de faire passer à leur service grand nombre de noblesse et de volontaires; tellement qu'il y avait plusieurs régiments français tout entiers. Ainsi,

ce n'était pas sans quelque raison apparente que les Espagnols criaient qu'il enfreignait visiblement le traité de Vervins, mais ces reproches n'étaient pas justes, parce qu'ils l'avaient rompu les premiers par cent attentats.

Cependant le roi, qui était bon ménager d'argent, s'ennuyait d'en tant fournir aux Hollandais, et eût bien voulu les voir en état de ne lui être plus si fort à charge. Il n'y avait qu'un seul moyen pour cela, qui était de leur procurer la paix avec les Espagnols. Il résolut donc d'y travailler, et il choisit le président Jeannin, homme de grand sens, pour ménager cette négociation.

Les deux parties consentirent d'abord à une trève de huit mois, pendant laquelle les Etats, afin de pouvoir traiter avec plus de réputation et plus de sûreté, prièrent le roi de leur accorder une ligue offensive et défensive. Il la leur accorda volontiers. En voici les principaux articles:

Il leur promettait de les assister et aider de bonne foi, en ce qu'il pourrait, pour obtenir du roi d'Espagne une bonne paix et assurée; que s'il plaisait à Dieu de la leur faire obtenir, il la ferait observer de tout son pouvoir, et les défendrait contre tous ceux qui la voudraient enfreindre; et, pour cet effet, leur soudoierait dix mille hommes de pied à ses frais pour autant de temps qu'ils en auraient besoin. Réciproquement les Etats s'obligeaient, s'il était attaqué dans son royaume, par qui que ce fût, de le secourir aussitôt de cinq mille hommes de pied, à leurs dépens, et ils laissaient au choix du roi de prendre ce secours en soldats, ou en navires équipés et fournis de tout pour combattre sur mer.

Les Espagnols s'alarmèrent extrêmement de cette ligue. Don Pèdre de Tolède, l'un des plus grands seigneurs d'Espa-

gne, passant par la France pour aller aux Pays-Bas, en fit de grandes plaintes au roi; et néanmoins plusieurs s'imaginèrent que tout le bruit qu'il faisait ne tendait qu'à l'obliger à négocier au plus tôt la paix avec les Hollandais, parce que l'Espagne était lasse au dernier point de soutenir une guerre si longue, si ennuyeuse et si meurtrière, avec tant de dépense et si peu de progrès.

Ce don Pèdre, selon l'humeur de la vraie noblesse espagnole, avait une morgue fière et grave, et était haut et magnifique en paroles, quand il s'agissait de l'honneur et de la gloire de sa nation, et de la puissance de son roi; mais hors de là, fort civil et courtois, soumis et respectueux où il le fallait être, galant, adroit et spirituel. Il se passa entre le roi et lui des choses assez remarquables, qu'il ne faut pas oublier.

Comme le roi croyait qu'il lui apportait des menaces de guerre, et qu'il savait que les Espagnols faisaient courir le bruit qu'il était tout estropié de la goutte, et ne pouvait plus monter à cheval, il lui voulut faire connaître que sa vigueur n'était point diminuée. Il le reçut dans la grande galerie de Fontainebleau, et lui fit faire vingt ou trente tours à si grands pas, qu'il le mit hors d'haleine; puis il lui dit : « Vous voyez, monsieur, comme je me porte bien. »

A cette première audience, don Pèdre portait son chapelet à la main : il représenta au roi l'intérêt général qu'avaient tous les princes catholiques à la ruine ou à la conversion des hérétiques, et les grandes guerres que son maître avait faites à ce dessein. Puis changeant de propos, il lui dit, que le roi catholique souhaitait de s'allier plus étroitement avec lui, et de faire des mariages entre leurs enfants, pourvu que le roi quit-

tât l'alliance et la protection des Pays-Bas. Le roi lui répondit franchement que ses enfants étaient d'assez bonne maison pour trouver parti ; qu'il ne désirait point des amitiés contraintes et conditionnelles ; qu'il ne pouvait abandonner ses amis, et que ceux qui n'en voudraient pas être se repentiraient d'avoir été ses ennemis.

Don Pèdre là-dessus exalta la grandeur et la puissance d'Espagne. Le roi, sans s'émouvoir, lui fit connaître que c'était la statue de Nabuchodonosor, composée de diverses sortes de matières, et qui avait des pieds d'argile. Don Pèdre en vint aux reproches et aux menaces. Le roi lui rendit bientôt la pareille et lui dit que, si le roi d'Espagne continuait ses attentats, il porterait le feu jusque dans l'Escurial, et que, s'il montait une fois à cheval, on le verrait bientôt à Madrid. L'espagnol lui répondit arrogamment : « Le roi François y fut bien. C'est pour cela, repartit le roi, que j'y veux aller venger son injure, celle de la France et les miennes. »

Après quelques paroles un peu hautes, le roi, abaissant le ton de la voix, lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, vous êtes espagnol, et moi gascon, ne nous échauffons point. » Ils reprirent donc les termes de douceur et de civilité.

Une autre fois, le roi lui montrant ses bâtiments de Fontainebleau, et lui demandant que vous en semble? Il répondit qu'il lui semblait qu'il avait logé Dieu bien à l'étroit. Il n'y avait pour lors que les deux chapelles qui sont dans la cour en ovale, et qui sont véritablement assez petites. Le roi ne put souffrir qu'il accusât sa piété, et lui répondit un peu vertement : « Vous, messieurs les Espagnols, ne savez donner à Dieu que des temples matériels ; nous autres Français ne le logeons pas seulement dans des pierres, nous le logeons dans

nos cœurs; mais, quand il serait logé dans les vôtres, j'ai peur qu'il ne fût que dans des pierres. »

De Fontainebleau ils vinrent à Paris, où le roi lui montrant un jour sa galerie du Louvre, et lui en demandant son avis : « L'Escurial est tout autre chose, dit don Pèdre. Je le crois, repartit le roi; mais y a-t-il un Paris au bout comme à mes galeries? »

Un jour don Pèdre, voyant au Louvre l'épée du roi entre les mains d'un porte-manteau, s'avança, mit un genou en terre et la baisa; « rendant cet honneur, disait-il, à la plus glorieuse épée de la chrétienté. »

Durant la trève de huit mois, dont nous avons parlé, le président Jeannin travailla sans cesse au traité. Il y eut deux grandes difficultés; l'une, que le roi d'Espagne ne voulait traiter avec les Provinces-Unies, que comme avec ses sujets, et elles voulaient qu'il les reconnût pour pays libres et indépendants; l'autre, que le prince d'Orange, dont la puissance et l'autorité s'affaiblissaient extrêmement par la paix, s'y opposait par mille artifices, étant soutenu par la province de Zélande, qui veut toujours la guerre, et par quelques villes de sa faction.

On surmonta enfin ces deux obstacles : l'Espagnol se relâcha sur le premier, et avoua qu'il tenait les Etats pour pays, provinces et états libres; et sur le second, le roi parla si haut au prince d'Orange qu'il n'osa plus arrêter le cours du traité. Il n'aboutit pourtant pas à une paix, comme il était à désirer, mais seulement à une trève de douze ans, qui était marchande, et assurait le commerce de part et d'autre.

Le bruit de cet accommodement porta la gloire du roi par toute l'Europe. Le doge de Venise dit à notre ambassadeur,

dans le sénat : « Que la seigneurie entrait en nouvelle admiration de la sage conduite du roi, lequel ne se trompait jamais en ses mesures, et ne jetait jamais son coup en vain; qu'il était le véritable appui du repos et du bonheur de la chrétienté, et qu'il n'y avait rien à désirer pour la félicité de son règne, sinon qu'il fût perpétuel : » éloge d'autant plus beau et plus glorieux, qu'on peut dire avec vérité que Venise a toujours été le siége de la sagesse politique, et que les éloges qui partent de ce sénat sont comme autant d'oracles.

De tous côtés on recherchait l'amitié ou la protection de ce grand roi. On se remettait de tout à son arbitrage : on implorait son assistance; et, comme il était également puissant et sage, aimé et redouté, il n'y avait personne qui réclamât contre ses jugements, ou qui osât attaquer ceux qu'il protégeait. Mais il était si juste, qu'il n'entreprenait point sur les droits d'autrui, et qu'il ne voulait point entretenir les rébellions des sujets contre leur prince naturel : il en donna une belle preuve dans l'affaire des Morisques.

Nous avons vu autrefois comme les Maures ou Sarrasins avaient envahi toutes les Espagnes vers l'an 725. Les chrétiens, avec l'aide des Français, les avaient regagnées sur eux pied-à-pied; si bien qu'il ne leur restait plus que le royaume de Grenade, qui était petit en étendue, mais fort riche et extrêmement peuplé, parce que tous les débris de cette nation infidèle s'étaient retirés en ce petit espace. Ferdinand, roi d'Aragon, et Isabelle, reine de Castille, achevèrent de conquérir ce royaume-là, l'an 1492, et ainsi mirent fin à la domination des Maures et à la religion mahométane en Espagne, contraignant ces infidèles de prendre le baptême, ou de se retirer en Afrique.

Or, comme ceux qui avaient ainsi professé la religion chrétienne l'avaient fait par force, ils étaient pour la plupart demeurés mahométans dans le cœur, ou juifs (car il y avait plusieurs juifs parmi eux), et nourrissaient secrètement leurs enfants dans leur incrédulité; à quoi la rigueur des Espagnols contribuait encore, car ils ne recevaient point les nouveaux aux charges, ni aux ordres sacrés : ils ne s'alliaient point avec eux, et, qui pis est, ils leur faisaient mille avanies, et les opprimaient à force d'impôts; de sorte que ces malheureux se voyant ainsi accablés, et étant trop faibles d'eux-mêmes pour s'affranchir de ce joug, ils avaient pensé qu'il fallait s'adresser à une puissance étrangère, mais qui fût chrétienne, parce que celle du roi de Maroc, ou des autres princes d'Afrique, eût été trop odieuse. Pour cet effet, ils eurent recours, par des députés secrets, à notre Henri, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre; puis en l'an 1595, quand ils virent qu'il avait mis la ligue à bout, et qu'il était au-dessus de ses affaires, ils implorèrent encore sa protection. Il écouta favorablement leurs propositions, envoya des agents inconnus en Espagne, pour voir l'état de leurs affaires, et leur fit espérer qu'il les assisterait. Et véritablement il le pouvait faire, puisqu'alors il était en guerre avec le roi d'Espagne, et que l'on peut se défendre avec toutes sortes d'armes contre ses ennemis. Or, étant revenus en cette année, 1608, pour le solliciter instamment d'accepter leurs propositions et leurs offres, et pour savoir la réponse de sa bouche même, il leur fit entendre nettement que la qualité de roi très-chrétien qu'il portait ne lui permettait pas de prendre leur défense, tandis que la paix de Vervins subsisterait; mais que si l'Espagnol venait le premier à l'enfreindre ou-

vertement, il aurait juste sujet de les recevoir sous sa protection.

Leurs députés, ayant perdu toute espérance de ce côté-là, s'adressèrent au roi d'Angleterre, qu'ils trouvèrent encore moins disposé que lui à leur prêter assistance. Cependant le vent de leur menées, étant parvenu à la cour d'Espagne, y causa de l'étonnement et de la peur; car ils faisaient près d'un million d'âmes et tenaient presque tout le commerce, particulièrement celui des huiles, qui est fort grand en ce pays-là.

Le roi Philippe III ne trouva point d'autres sûretés, pour empêcher le dangereux effet de leurs conspirations, que de les bannir entièrement de ses terres : ce qu'il fit par un édit du 10 janvier 1610, qui fut exécuté avec beaucoup de chaleur, d'inhumanité et de mauvaise foi; car, en transportant ces malheureux en Afrique, comme ils l'avaient demandé, on en noya une partie dans la mer et on dépouilla les autres : si bien que ceux qui restaient à sortir, s'étant aperçus du mauvais traitement qu'on faisait à leurs compagnons, se jetèrent du côté de la France, les uns, par terre, à Saint-Jean-de-Luz, au nombre de plus de cent cinquante mille; les autres dans des vaisseaux français, qui les amenèrent en divers ports de ce royaume. Mais, à dire vrai, ceux qui vinrent par terre ne furent guère mieux traités par les Français que les autres l'avaient été par les Espagnols; car, en traversant les Landes, ils furent presque tous dévalisés, et leurs femmes et filles violées : de sorte que, trouvant si peu de sûreté dans un pays où ils croyaient trouver du refuge, ils s'embarquèrent, par la permission du roi, aux ports du Languedoc, et traversèrent en Afrique, où ils sont devenus implacables et très-cruels ennemis de tous les

chrétiens. Il en resta quelques familles dans les villes maritimes du royaume.

Bien loin de vouloir prendre la protection de ces infidèles, le roi avait de fort grands desseins pour la gloire et pour l'étendue de la religion chrétienne du côté du Levant; mais il ne voulait point se déclarer que lorsqu'il aurait si bien ordonné les affaires de la chrétienté, qu'il n'y eût plus d'appréhension d'aucun trouble, ni d'aucune division, et qu'elle pût lutter de toutes ses forces contre un si puissant ennemi qu'est le grand-seigneur. Dans cette pensée, il avait envoyé trois ou quatre gentilshommes dans le Levant, qui, sous prétexte de voyager et de visiter les saints lieux, reconnaissaient le pays, la disposition des peuples, l'état des forces, des places et du gouvernement du Turc. Ce qu'ayant bien considéré, il se promettait que, lorsqu'il aurait réglé les intérêts et procuré l'union des princes chrétiens, il ruinerait cette puissance, estimée si redoutable, dans trois ans ou dans quatre tout au plus, et cela, avec une armée de trente-cinq mille hommes de pied, et de douze mille chevaux seulement.

CHAPITRE XXXV.

Plans intérieurs de Henri IV.

Comme il travaillait soigneusement à amasser de l'argent, qui est le nerf de la guerre, il écoutait toujours les propositions que l'on lui faisait pour en recouvrer, d'autant plus volontiers que son dessein était d'abolir les tailles et d'ôter la gabelle. Le premier ne se pouvait faire sans diminuer de beaucoup son revenu; ainsi il fallait trouver quelqu'autre fonds en la place. Or, ce fonds était le domaine de la couronne, lequel

il voulait entièrement dégager, et l'accroître par quantité de nouveaux droits, entr'autres par celui des greffes, lesquels eussent été entièrement retirés dans cinq ou six ans, et lui eussent rapporté, disait-on, quinze millions par an. Mais, quand il fut mort, la reine Marie de Médicis les rengagea plus avant qu'ils n'étaient auparavant.

Il serait certes à souhaiter que l'on pût retirer ce sacré patrimoine de la couronne, et que l'on travaillât à rassembler cette masse que la loi du royaume et les soins de tant de sages têtes ont faite et composée durant l'espace de tant de siècles; ce revenu, qui a entretenu si longtemps nos rois, et pourrait encore les entretenir avec éclat et magnificence, sans être à charge à leur royaume, sinon dans les grandes et urgentes nécessités.

Quant à la gabelle, notre Henri-le-Grand avait envie d'acheter des particuliers tous les marais salans de Poitou et de Bretagne; et puis, quand il les aurait eus en sa main, il eût fait vendre son sel sur les lieux, à tel prix qu'il aurait voulu, à des marchands qui l'eussent revendu par tout le royaume, comme on y vend le blé, sans aucune contrainte et sans aucune imposition. De cette sorte, il n'aurait point fallu tant d'officiers, de grenetiers, de contrôleurs, de commis, d'archers et de cent autres gens, qui, sans mentir, sont au nombre de près de vingt mille, tous nourris et payés aux dépens du roi et du public, et contre lesquels il y a souvent de très-grandes plaintes. On n'aurait point accablé les pauvres paysans que l'on impose au sel, les contraignant d'en prendre une certaine quantité par an, qu'ils le veuillent ou non; et il est certain que le peuple l'aurait eu à quatre fois meilleur marché qu'il ne l'a, et que le roi en eût tiré beaucoup plus d'argent qu'il

ne fait, sans frais, sans peine et sans vexation de ses sujets.

Or, le roi cherchant des moyens pour remplir ses coffres et pour remplacer le fonds des tailles, il faut avouer qu'il établit quelques impôts, et même quelques créations d'officiers, et qu'il remua beaucoup de choses qui donnèrent sujet de plainte à plusieurs personnes; et avec cela, pour s'acquitter de ses anciennes dettes, et pour payer les récompenses et les pensions de ceux qui l'avaient servi dans ses guerres de la ligue, il était contraint de passer à leur profit les avis de plusieurs partis qu'ils lui proposaient; de sorte qu'il se chargeait de l'envie et des reproches qui devaient plus justement tomber sur ces gens-là que sur lui-même. Mais ceux qui connaissaient bien ses intentions n'avaient garde de le blâmer, comme faisaient les autres; et ils appelaient *bon ménage et sage économie* ce que quelques-uns appelaient *avarice et soif insatiable.*

Au reste, quoique la volonté de ce prince fût très-bonne pour le soulagement de son peuple, et pour la grandeur de son Etat, néanmoins on ne peut nier qu'il ne se soit trompé quelquefois aux choix des moyens, et que tous ceux qu'on lui fournit pour cela n'étaient pas toujours aussi innocents que ses intentions. Il y en eut deux particulièrement, dont l'un fit bien du bruit, et ne réussit pas; l'autre a été de très-dangereuse conséquence.

Le premier fut la recherche des rentes de l'Hôtel-de-Ville, par laquelle on prétendait les faire perdre à ceux qui les avaient mal acquises; et cela en soi était fort juste. Mais, comme la plupart de ces rentes avaient changé de main, ou avaient été partagées, et qu'il eût fallu troubler une infinité de familles, tout Paris s'en émut, et les rentiers eurent re-

cours à leur prévôt des marchands. C'était Miron, qui était aussi lieutenant civil, fort zélé pour le service du roi, comme il l'avait bien montré en plusieurs rencontres; mais avec cela très-homme de bien, et que nul intérêt du monde ne pouvait détacher de l'intérêt du peuple, dont il était le magistrat. En effet, il le soutint fortement; il parla dans les assemblées de l'Hôtel-de-Ville; il agit auprès du surintendant avec pareille vigueur, et fit des remontrances au roi. Mais, dans ces remontrances, véritablement la chaleur l'emporta à faire quelques comparaisons odieuses, non pas de la personne du roi, mais de certaines gens de son conseil.

Le Louvre en frémit; les gens de cour s'écrièrent qu'il avait blasphémé; ceux qu'il avait notés par sa harangue, et les intéressés en ce traité de la recherche des rentes, firent tous leurs efforts pour mettre le feu aux oreilles du roi, et pour lui persuader de punir rigoureusement cette audace. D'autre côté, le peuple, ayant appris qu'on menaçait son magistrat, prend feu plus vite qu'on n'eût jamais cru; les bourgeois viennent en troupes à l'entour de sa maison pour le défendre. Miron les prie instamment de se retirer, de ne le point rendre criminel; il leur remontre qu'il n'y a rien à craindre, qu'ils ont affaire à un roi qui était aussi grand et aussi sage que doux et équitable, et qui ne se laissait point emporter aux mouvements des mauvais conseillers.

Sur cela, ceux qui lui voulaient mal employaient toutes leurs persuasions pour engager le roi à l'enlever par force, et à faire valoir son autorité suprême : mais il répondait sagement à ces gens-là que l'autorité ne consistait pas toujours à pousser les choses avec la dernière hauteur; qu'il fallait regarder et le temps, et les personnes, et le sujet; qu'ayant été

dix ans à éteindre le feu de la guerre civile, il en craignait jusques aux moindres étincelles; que Paris lui avait trop coûté pour se mettre en danger de le perdre : ce qui lui semblait infaillible, s'il suivait leur conseil; parce qu'il serait obligé de faire de terribles exemples qui lui ôteraient, en peu de jours, la gloire de sa clémence et l'amour de ses peuples, lequel il prisait autant et plus que sa couronne; qu'il avait éprouvé en cent autres occasions la fidélité et la probité de Miron, qui n'avait point de mauvaise intention, mais, sans doute, croyait être obligé, par le devoir de sa charge, de faire ce qu'il faisait; que, s'il lui était échappé quelques paroles inconsidérées, il les voulait bien pardonner en faveur de ses services passés; qu'après tout, si cet homme affectait d'être le martyr du public, il ne voulait pas lui donner cette gloire, ni s'attirer le nom de persécuteur et de tyran; et qu'enfin ce n'était pas dans des occasions si avantageuses qu'il fallait pousser un homme quand on le voulait perdre.

Ainsi ce sage roi sut dissimuler prudemment une petite escapade, et ne voulut pas même savoir ce qui se passait, de peur d'être obligé à quelque coup d'autorité, qui, peut-être, eût eu de dangereuses suites. Il reçut donc fort humainement les excuses et les très-humbles soumissions de Miron; et, au reste, défendit qu'on poursuivît cette recherche des rentes qui avait causé tant de bruit.

Le second moyen dont il se servit pour avoir de l'argent, et qui a été de très-dangereuse conséquence, c'est la paulette, ou droit annuel. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre la chose de plus haut.

Les offices de judicature, de police et de finances étaient autrefois exercés en France sous la première et seconde race

de nos rois par des gentilshommes. Car la noblesse était obligée d'étudier et d'apprendre les lois du royaume. On les choisissait pour la maturité de leur âge et de leur jugement; on les changeait de temps en temps d'un siége à un autre, et ils ne prenaient aucun salaire des parties, mais seulement des gages fort modiques, que le public leur payait, plutôt par honneur que pour récompense. Depuis, dans la fin de la seconde race, et au commencement de la troisième, la noblesse étant devenue ignorante et fainéante tout ensemble, les roturiers et les bourgeois qui apprirent la jurisprudence s'élevèrent peu-à-peu dans ces charges, tant de judicature que de finances, et commencèrent à les mieux faire valoir, parce qu'ils tiraient tout leur honneur et toute leur dignité de là, n'en n'ayant point d'ailleurs par leur naissance, comme avaient les gentilshommes. Ils n'avaient pourtant guère d'emploi pour les affaires de judicature, d'autant que les ecclésiastiques possédaient quasi toute la juridiction, et avaient leurs officiers qui rendaient la justice.

Cependant le parlement, qui auparavant était comme le conseil d'état du royaume, et un abrégé des états-généraux, étant venu à s'embarrasser de la connaissance des différends d'entre les particuliers, au lieu qu'auparavant il ne traitait que des grandes affaires politiques, Philippe-le-Bel, ou selon quelques autres, Louis Hutin, son fils, le rendit sédentaire à Paris. Or, comme cette compagnie de juges était très-illustre, parce que le roi y prenait souvent séance, que les ducs et pairs et les prélats du royaume en faisaient partie, et qu'on choisissait ce qu'il y avait de plus habiles gens pour la judicature, afin de remplir ces places là, elle mit dans sa dépendance toute la force des autres juges royaux; savoir : des bail-

lifs et sénéchaux, qui, ayant été auparavant juges souverains, devinrent leurs subalternes.

Longtemps après, nos autres rois ont encore créé à diverses fois plusieurs autres parlements, mais par la seule intention de faire mieux rendre la justice et sans aucun intérêt pécuniaire; tant s'en faut, ils chargèrent leurs coffres de nouveaux gages qu'il fallait payer à ces nouveaux officiers.

En ce temps-là, le nombre des officiers de justice était fort petit, et l'ordre qu'on observait pour remplir les charges des parlements, parfaitement beau. On avait accoutumé d'y tenir un registre de tous les habiles avocats et jurisconsultes, et quand quelque office venait à vaquer, on en choisissait trois, desquels on portait les noms au roi, qui préférait celui qui lui plaisait. Mais les favoris et les courtisans corrompirent bientôt cet ordre, ils persuadèrent aux rois de ne point s'arrêter à ceux qu'on leur présentait, et d'en donner un de leur propre mouvement. Ce que ces gens-là faisaient, pour retirer quelque présent de celui qui était nommé par leur recommandation, et l'abus y était si grand, que souvent ces charges étaient remplies d'ignorants et de faquins, à cause de quoi les gens de mérite tenaient la condition d'avocat beaucoup plus honorable que celle de conseiller.

Le mal croissant toujours, et les gens riches devenant extrêmement friands de ces charges, pour le lucre, et leurs femmes pour la vanité, ceux qui gouvernaient se mirent à fabriquer de cette marchandise pour la débiter et en tirer de l'argent. Ainsi, sous Louis XII, ses coffres étant épuisés par les longues guerres d'Italie, on commença à rendre les charges de finances vénales. Toutefois ce bon roi, en ayant aussitôt prévu la dangereuse conséquence, avait résolu de rem-

bourser ceux qui les avaient achetées ; mais, étant mort dans ce bon dessein, François Ier, duquel il avait bien prédit qu'il gâterait tout, vendit aussi celles de judicature, puis en créa de nouvelles par plusieurs fois, afin d'en tirer de l'argent.

Depuis Henri II, son fils, créa les présidiaux, et Charles IX et Henri III, entassant mal sur mal, et ruine sur ruine, firent grand nombre d'autres créations de toutes sortes, pour avoir de ces denrées à débiter ; et de plus, ils vendaient les charges quand elles vaquaient, ou par mort, ou par forfaiture.

Jusque-là le mal était fort grand ; mais il n'était pas incurable. Il ne fallait que supprimer une partie de ces charges, quand elles fussent venues à vaquer, et remplir l'autre de personnes de capacité et de mérite. Ainsi, dans vingt ans, on eût réduit cette fourmilière d'officiers à un très-petit nombre, et de fort gens de bien.

Mais on ne présenta pas l'affaire à Henri-le-Grand de ce biais-là ; on la lui fit voir d'un autre sens. On lui donna à entendre que, puisqu'il ne tirait rien des charges vacantes, étant presque toujours obligé de les donner, il ferait bien de trouver moyen de décharger par-là ses coffres d'une partie des gages qu'il payait à ses officiers. Ce qu'il ferait en leur accordant la conservation de leurs charges pour leurs héritiers, moyennant certaine somme modique qu'ils paieraient tous les ans, sans pourtant y contraindre personne ; de sorte que ce serait une grâce et non pas une vexation. Cela fut nommé *le droit annuel*, ou autrement *la paulette*, du nom du traitant appelé Paulet, qui en donna l'avis et en fut le premier fermier. Tous les officiers ne manquèrent pas de payer aussitôt ce droit, pour assurer leurs charges à leurs enfants.

Le prince de Condé épousa Charlotte Marguerite de Montmorency, fille du connétable, laquelle était merveilleusement belle et avait l'air tout-à-fait noble. Aussi le roi, l'ayant considérée, en fut plus vivement frappé qu'il n'avait jamais été de pas une autre : ce qui causa peu après la retraite du prince de Condé, qui l'emmena en Flandre, et de-là se retira à Milan, non sans que le roi eût un extrême déplaisir de voir le premier prince de son sang se jeter entre les bras de ses ennemis.

Le duc de Vendôme épousa mademoiselle de Mercœur, laquelle il avait fiancée dès l'an 1597, et toutefois la mère de la fille, étant fort altière et fort glorieuse, apportait de grandes répugnances à l'accomplissement de ce mariage; de sorte qu'il ne se fût jamais fait, si le roi ne s'en fût mêlé. Ce ne fut pas une des moindres peines qu'il eut en sa vie que de fléchir cet esprit difficile; il n'y employa toutefois que les voies de douceur et de persuasion, et ne se conduisit en cette affaire que comme un père qui fait l'amour pour son fils, et non pas comme un roi qui veut être obéi.

Je ne parlerai point de ses divertissements ordinaires, la chasse, les bâtiments, le jeu, les festins et la promenade. J'ajouterai seulement que, dans les festins et dans les carrousels, il voulait paraître aussi bon compagnon et aussi adroit que pas un autre; qu'il était de belle humeur le verre à la main, quoiqu'il fût assez sobre; que sa gaîté et ses bons mots faisaient la plus douce partie de la bonne chère; qu'il ne témoignait pas moins d'adresse et de vigueur aux combats à la barrière, aux courses de bagues et à toutes les galanteries, que les plus jeunes seigneurs; qu'il se plaisait même au bal, et qu'il dansait quelquefois, avec plus d'enjouement que de bonne grâce. Quelques-uns trouvaient à dire qu'un si grand

prince s'abaissât à folâtrer de la sorte, et qu'une barbe grise se plût encore à faire le jeune homme. On peut dire, pour l'excuser, que ses grands travaux d'esprit avaient besoin de ces délassements : mais je ne sais pas ce qu'il faut répondre à ceux qui lui reprochent qu'il a trop aimé le jeu des cartes et des dés, peu séant à un grand roi, et qu'avec cela il n'était pas beau joueur, mais âpre au gain, timide dans les grands coups, et de mauvaise humeur sur la perte. A cela je crois qu'il faut avouer que c'était un défaut dans ce roi, qui n'était pas exempt de taches non plus que le soleil.

On ferait vingt romans des intrigues de ses diverses amours avec la comtesse de Guiche, quand il n'était encore que roi de Navarre; avec Jacqueline du Bueil, qu'il fit comtesse de Moret, et avec Charlotte des Essarts; sans compter beaucoup d'autres dames de toutes qualités, qui se faisaient gloire d'avoir quelque charme pour un si grand roi.

CHAPITRE XXXVI.

Grand dessein du roi.

Le roi, désirant acheminer les projets qu'il avait conçus après la paix de Vervins, crut qu'il fallait premièrement établir en son royaume une tranquillité inébranlable, en réconciliant à lui, et entr'eux, tous les esprits, et ôtant toutes les causes d'aigreur; qu'avec cela il était nécessaire de choisir des gens capables et fidèles, qui vissent en quoi son bien et son état pouvaient s'améliorer, et de s'instruire si bien en toutes ses affaires qu'il pût prendre des conseils de lui-même, et discerner les bons et les mauvais, les entreprises faisables ou impossibles, et celles qui étaient proportionnées à ses revenus :

car la dépense qui se fait au-delà attire les malédictions des peuples, qui sont ordinairement suivies de celle de Dieu.

Il accorda donc un édit aux huguenots, pour faire vivre en paix les deux religions. Puis il donna un ordre certain et fixe pour acquitter ses dettes et celles du royaume, contractées par les désordres du temps, par les profusions de ses devanciers, et par les paiements et achats des hommes et des places qu'il lui avait fallu faire durant la ligue. Sully lui fit voir un mémoire, l'an 1607, par lequel il en avait acquitté pour quatre-vingt-sept millions; ce qui rétablit la réputation et la bonne foi de la France envers les étrangers, chez lesquels elle était fort décriée.

Cela fait, il travailla continuellement pour s'adjoindre dans son grand dessein tous les potentats chrétiens, en leur offrant de leur donner tout le fruit des entreprises sur les infidèles, sans en réserver rien pour lui; car il ne voulait point, disait-il, d'autres Etats que la France.

Il se proposa aussi de chercher toutes les occasions d'éteindre les discordes, et de pacifier les différends d'entre les princes chrétiens, dès aussitôt qu'il les verrait naître, et cela sans aucun intérêt que celui de la réputation de prince généreux, désintéressé, sage et équitable.

Il commença à se faire pour amis et associés les princes et Etats qui lui semblaient les mieux disposés envers la France, et les moins opposés à ses intérêts; comme les Etats ou Provinces-Unies, les Vénitiens, les Suisses et les Grisons. Puis, les ayant attachés à lui par des liens très-étroits, il se mit à ménager les trois puissances royales du nord, savoir : Angleterre, Danemark et Suède; à discuter et vider leurs différends, et même à tâcher de les réconcilier avec le pape, ou

du moins obtenir une cessation de haine et d'inimitié, par quelque formulaire de la manière qu'ils auraient à vivre ensemble; laquelle eût été avantageuse au pape, en ce qu'ils l'eussent reconnu pour premier prince de la chrétienté, quant au temporel; et, en ce cas-là, lui eussent rendu tout respect. Il tâcha ensuite à faire la même chose entre les électeurs, les états et les villes impériales, étant obligé particulièrement, disait-il, de prendre soin d'un empire qui avait été fondé par ses prédécesseurs. Après, il fit sonder les seigneurs de Bohême, de Hongrie, de Transylvanie et de Pologne, pour savoir s'ils ne concourraient pas avec lui, dans le dessein d'ôter et déraciner pour jamais tout sujet de trouble et de division dans la chrétienté. Il traita après cela avec le pape, qui approuvait et louait son entreprise, et désirait y contribuer de sa part, de tout ce qui lui serait possible.

Il désirait réunir si parfaitement toute la chrétienté, que ce ne fût qu'un corps, qui eût été et se fût appelé *la République chrétienne*. Pour cet effet, il avait déterminé de la partager en quinze dominations ou Etats, qui fussent, le plus qu'il se pourrait, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outre-passer. Ces quinze dominations étaient le pontificat ou papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république italique, ou des potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses.

De ces Etats il y en eût eu cinq successifs: France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie; six électifs; Papauté,

Empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemark; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques, savoir : les Belges et les Suisses; et deux aristocratiques, ou seigneuries, celle de Venise, et celle des petits princes et villes d'Italie.

Le pape, outre les terres qu'il possède, devait avoir le royaume de Naples, et les hommages, tant de la république italique, que de l'île de Sicile.

La seigneurie de Venise aurait eu la Sicile en foi et hommage du Saint-Siége. mais sans autre droit que d'un simple baisement de pied et d'un crucifix d'or, de vingt ans en vingt ans.

La république italique eût été composée des Etats de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco, et autres princes et seigneurs, et eût aussi relevé du Saint-Siége, lui payant seulement, pour toute redevance, un crucifix de la valeur de dix mille francs.

Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédait, aurait encore eu le Milanais, et le tout eût été érigé en royaume par le pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonois, en échange du Montferrat que l'on y eût joint.

On aurait incorporé avec la république helvétienne ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

On aurait établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire; et on

eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Berghes et de la Mark, de Ravenstein, et autres petites seigneuries voisines.

On aurait joint au royaume de Hongrie les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie.

L'empereur aurait renoncé à s'agrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation, déshérence, ou réversion de fiefs masculins; mais eût disposé des fiefs vacants en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'empire. On serait aussi demeuré d'accord que l'empire désormais n'avait pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisait depuis longtemps en celle d'Autriche.

Les royaumes de Hongrie et de Bohême auraient été pareillement électifs par les voix de sept électeurs, savoir : 1° celle des nobles, clergé et villes de ces pays-là ; 2° du pape; 3° de l'empereur ; 4° du roi de France; 5° du roi d'Espagne; 6° du roi d'Angleterre; 7° des rois de Suède, de Danemark et de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix.

Outre cela, pour régler tous les différends qui fussent nés entre les confédérés, et les vider sans voies de fait, on aurait établi un ordre et forme de procéder par un conseil général, composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination ; lequel on eût placé dans quelques villes au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre. On en eût encore fait trois autres en trois différents endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général.

De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on aurait pu

appeler *le sénat de la république chrétienne*, on eût établi un ordre et un réglement entre les souverains et les sujets, pour empêcher, d'un côté, l'oppression et la tyrannie des princes, et, de l'autre, les plaintes et les rébellions des sujets. On aurait encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes, auquel chaque domination eût contribué, selon la cotisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles contre leurs attaques, savoir : Hongrie et Pologne, contre celles du Turc ; et Suède et Pologne, contre les Moscovites et les Tartares.

Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leurs gouvernements et leurs limites (ce qu'il espérait pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre et un par mer, qui eussent attaqué tous à la fois la maison ottomane ; à quoi chacune d'elles eût contribué certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en avait été faite. La somme en gros de ce qu'elles devaient fournir montait à deux cent soixante-cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cent dix-sept pièces de canon, avec les charrois, officiers et munitions à proportion, et cent dix-sept grands vaisseaux et galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charge.

Cet établissement était avantageux à tous les princes et Etats chrétiens ; il n'y avait que la seule maison d'Autriche qui en eût souffert dommage, et qui eût été dépouillée pour accommoder les autres ; mais on avait fait le projet de la porter à y consentir de gré ou de force, en cette manière : première-

ment, il faut supposer que, du côté d'Italie, le pape, les Vénitiens et le duc de Savoie étaient bien informés du dessein du roi, et qu'ils l'y devaient assister de toutes leurs forces; le Savoyard surtout y étant extrêmement animé, parce que le roi lui donnait sa fille aînée en mariage pour son fils Victor-Amédée; que, du côté d'Allemagne, quatre électeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne et Mayence, le savaient aussi, et qu'ils le devaient favoriser; que le duc de Bavière avait leur parole et celle du roi, qu'on l'élèverait à l'empire; et que plusieurs des villes impériales s'étaient déjà adressées au roi pour le supplier de les honorer de sa protection, et de les maintenir dans leurs priviléges, qui avaient été abolis par la maison d'Autriche; que, du côté de Bohême et de Hongrie, il avait des intelligences avec les seigneurs et la noblesse, et que les peuples y étaient si désespérés de la pesanteur du joug, qu'ils étaient prêts de le secouer, et de se donner au premier qui leur tendrait les bras.

Toutes les dispositions lui étant ainsi favorables, arriva l'affaire de Clèves, dont nous parlerons tout à cette heure, laquelle lui fournissait une belle occasion de commencer l'exécution de ses projets. Elle devait se faire de cette sorte.

Ayant mis sur pied une armée de quarante mille hommes, comme il fit, il devait, tout en marchant, dépêcher les ambassadeurs vers tous les potentats de la chrétienté, pour leur donner part de ses justes et saintes intentions; puis, sous prétexte d'aller à Clèves, il se fût saisi de tous les passages de la Meuse, et eût attaqué tout d'un coup Charlemont, Maëstricht et Namur, qui étaient peu munis. Au même temps, toutes les grandes villes des Pays-Bas eussent crié liberté; les seigneurs se fussent mis aux champs avec pareil dessein, eus-

sent arboré le lion Belgique avec les fleurs de lis; les Hollandais eussent occupé toutes les côtes avec leurs vaisseaux en très-grand nombre, pour fermer le commerce de la mer aux Flamands, comme on leur eût fermé celui de la terre, du côté de France. Ce qu'on voulait faire, afin de hâter les peuples de secouer la domination des Espagnols, et de s'adresser au roi et aux princes, ses associés, pour prier le roi d'Espagne de les vouloir mettre en liberté, et d'avoir la bonté de leur rendre la paix, laquelle ils ne pouvaient jamais espérer tandis qu'ils seraient sous sa domination.

Il y a toutes les apparences qu'à l'approche d'une si puissante armée, par les intelligences des principaux seigneurs, par le branle des grandes villes, par l'amour que ces peuples ont toujours eu pour la liberté, la Flandre se fût toute soulevée, principalement lorsqu'elle eût vu le merveilleux ordre et l'exacte discipline de ses troupes, qui eussent vécu en bons hôtes, payant partout, et ne faisant aucun outrage, sous peine de la vie; et quand on eût reconnu qu'il ne travaillait que pour le bien et le salut des peuples, ne se réservant rien de toutes ses conquêtes, que la gloire et la satisfaction de rendre ses provinces à elles-mêmes, sans en retenir un seul château ni un seul village pour lui.

Au même temps qu'il eût mis la Flandre dans un état libre, et qu'il eût accommodé le différend de la succession de Clèves, tous les princes intéressés en cette affaire, les électeurs que nous avons nommés et les députés de plusieurs grandes villes, devaient le venir remercier, et de plus, le supplier de vouloir joindre ses prières et son autorité aux supplications qu'ils avaient à faire à l'empereur, pour le disposer de laisser les Etats et les villes de l'empire en leurs anciens droits et

immunités, surtout en la libre élection d'un roi des Romains, sans y user plus d'aucunes pratiques, contraintes, promesses et menaces; et que, pour cet effet, il fût dès l'heure résolu qu'on en élirait un d'une autre maison que celle d'Autriche. Ils étaient convenus entre eux que ce serait le duc de Bavière. Le pape se fût joint avec eux pour cette réquisition, et ils l'eussent faite avec tant d'instance, qu'il eût été difficile à l'empereur, qui n'eût point été armé, de la refuser.

Semblable requête eût été faite au roi et à ses associés par les peuples de Bohême, Hongrie, Autriche, Styrie et Carinthie, surtout pour le droit qu'ils avaient d'élire eux-mêmes leur prince, et de se mettre en telle forme de gouvernement qu'ils jugeraient la meilleure, par l'avis de leurs amis et alliés. A quoi le roi condescendant eût usé de toutes sortes d'honnêtetés, de prières et de déférences, même au-dessous de sa dignité; pour faire voir qu'il n'entendait point tant se servir de la force que de l'équité et de la raison.

Après cela, le Savoyard, par la même voie, eût demandé au roi d'Espagne, avec toutes sortes de civilités, et au nom de ses enfants, qu'il lui plût leur donner la dot de leur mère aussi bonne et avantageuse que l'avait eue leur tante Isabelle; et, en cas de refus, le roi devait permettre à Lesdiguières de l'assister de quinze mille hommes de pied, de deux mille chevaux et de cent mille écus par mois, pour faire la conquête du Milanais, ou pays de Lombardie; en quoi il eût été favorisé de la plupart des princes d'Italie.

Cela fait, il devait, avec ses associés, prier le pape et les Vénitiens d'intervenir, comme arbitres entre lui et le roi d'Espagne, pour terminer amiablement les différends qui étaient près d'éclater entre eux, à cause de Naples, Sicile, Navarre

et Roussillon; et alors, pour montrer qu'il n'avait aucune pensée de s'agrandir, ni point d'autre ambition que d'affermir le repos de la chrétienté, il se fût montré tout prêt à céder à l'Espagnol la Navarre et le Roussillon, pourvu qu'il remît Naples et Sicile, non point pour lui, car il ne voulait point d'autre Etat que la France, mais pour le pape et pour les Vénitiens, auxquels il eût cédé son droit sur ces pays.

Enfin, par un légat apostolique, et par les remontrances de tous ses associés, il eût fait entendre son dessein au roi d'Espagne et aux princes de sa maison, et l'eût conjuré, par le sang de Jésus-Christ, de l'avoir agréable, comme étant saint, pieux, charitable, glorieux et utile à toute la chrétienté. On lui aurait avec cela déduit les avantages qui lui en fussent revenus à lui-même; on aurait essayé de lui faire comprendre qu'il en eût été plus riche, moins inquiété et plus paisible; que, dans vingt ans, l'Espagne, qui était presque déserte, se fût repeuplée et fût devenue le plus florissant Etat de l'Europe. Je pense bien qu'il eût été fort difficile de lui persuader cela; car l'ambition déréglée et mal entendue embrasse plutôt des chimères que des corps solides, et aime mieux posséder des pays vastes et déserts, qu'une étendue raisonnable qui soit bien cultivée et bien peuplée; mais peut-être que les armes l'eussent convaincu, au défaut de la raison.

Au reste, le roi avait résolu de renoncer à toute prétention; de ne rien retenir de tout ce qu'il conquerrait, de ne rien entreprendre qu'il ne l'eût fait approuver à ses alliés, et qu'il ne les vît disposés à y contribuer; de ne commencer point en plusieurs lieux éloignés tout à la fois, mais de faire suivre les expéditions de proche en proche, attendant toujours le succès des précédentes avant que de s'engager à d'autres; de se mon-

trer sans ambition, sans avarice et sans orgueil dans la distribution des logements, des vivres, des dépouilles et des conquêtes; de favoriser les états faibles et nécessiteux; d'envoyer toujours quelque reconnaissance honorable et utile à tous capitaines et soldats qui auraient fait quelque bel exploit; de n'entrer jamais dans aucune des partialités qui pourraient naître entre ses amis et alliés, mais de paraître toujours égal, équitable et commun ami; de traiter honorablement les gens de guerre avec éloge ou avec réprimande, selon qu'ils le mériteraient, et de maintenir exactement la discipline, empêchant tous désordres, dégâts, violements et incendies, afin qu'il fût reçu partout comme le libérateur des nations, et celui qui apportait la paix et la liberté, non pas la ruine et la désolation.

Il prenait ses mesures, faisait ses préparatifs, et dressait ses machines pour parvenir à cette fin, avec tous les soins imaginables, depuis huit ou neuf ans: il faisait des amis et des alliés de tous côtés, entretenait des intelligences partout, avait gagné le collége des cardinaux par de grosses pensions, avait attiré à son service tous les bons capitaines en Allemagne et en Suisse, et s'était aussi acquis ce qu'il y avait de bonnes plumes dans toute la chrétienté: d'autant qu'il voulait persuader les peuples plutôt que les forcer, et les instruire si bien de ses intentions, qu'ils regardassent ses armes comme un secours salutaire.

Voilà le plan de son dessein, lequel, sans mentir, était si grand, qu'on peut dire qu'il avait été conçu par une intelligence plus qu'humaine. « Mais quelque haut qu'il fût, il « n'était point au-dessus de ses forces, auxquelles si les prin« ces ne proportionnent leurs entreprises, il arrive qu'ils

« ruinent leur état, de même qu'un homme qui veut entre-
« prendre des procès, ou faire des achats plus que sa bourse
« ne peut porter, est contraint à la fin de vendre son fonds,
« et se noie de dettes et de mauvaises affaires. »

Outre ses forces, qui étaient grandes en nombre, mais dix fois plus en valeur, étant tous hommes choisis, et parmi cela y ayant quatre mille gentilshommes capables de tout à la vue de leur roi, le prince d'Orange devait se mettre aux champs avec quinze mille hommes de pied et deux mille chevaux; le prince d'Anhalt, en Allemagne, eût paru avec dix mille; les électeurs et le duc de Bavière en avaient arrhé deux fois davantage, qui se fussent trouvés à divers rendez-vous au premier coup de trompette; les Vénitiens et le duc de Savoie se fussent déclarés chacun avec une armée considérable au premier signal qu'il leur en eût donné. Pour les Suisses, outre une levée de six mille, tous choisis, qui venaient au roi, il en eût eu encore tout autant qu'il eût voulu. Quant au fonds de ses finances, toutes ses troupes étant payées pour trois mois, ses places bien garnies, ses magasins sur la frontière tout-à-fait remplis, ses capitaines honorés de beaux présents qu'il leur avait faits, il avait quatorze millions de livres dans la Bastille, sept millions entre les mains du trésorier de l'épargne, qui étaient le revenant bon de l'année précédente; deux autres millions en d'autres mains; plus, le courant, qui était de plus de vingt-sept millions; et, outre tout cela, Sully, son surintendant, l'assurait de quarante millions d'extraordinaire durant trois ans; de sorte qu'il eût pu faire la guerre quatre ans sans vexer ses sujets de nouvelles charges. Mais il la voulait faire si chaudement, qu'il en pût voir la fin dans peu de temps; « car il tenait pour maxime qu'un prince sage

« quand il y est obligé, la doit faire forte et courte, et d'a-
« bord étonner le monde par des préparatifs formidables ;
« parce qu'en cette sorte, la grandeur de la dépense retourne
« à ménage, et les conquêtes qui se font par la crainte des
« armes vont bien plus loin que celles qui se font par les ar-
« mes mêmes. »

Il est temps que je vous dise ce que c'était que l'affaire de Clèves et de Juliers, qui lui avait fourni l'occasion de prendre les armes, et ouvert les voies pour commencer son grand dessein. Jean-Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berghes, comte de la Mark et de Ravensbourg, fils du duc Guillaume et de Marie d'Autriche, sœur de l'empereur Charles V, et petit-fils du duc Jean, étant mort sans enfants le 25 mars 1609, sa succession mit en rumeur tous les états voisins. Il avait quatre sœurs : la première, mariée au marquis de Brandebourg; la seconde, au comte palatin de Neubourg; la troisième, au duc de Deux-Ponts; la quatrième, au marquis de Burgaw. Les enfants issus de ces mariages prétendaient sa succession, les plus proches excluant les plus éloignés, et les fils les filles. Le duc de Saxe, descendant d'une fille aînée du duc Jean, aieul du duc Guillaume, disait aussi qu'elle lui appartenait préférablement, d'autant qu'il était porté dans le contrat de mariage de cette fille là, qu'au cas que les enfants mâles manquassent dans la maison de Juliers, la succession lui reviendrait à lui et à ses descendants. Or, cela étant arrivé, il s'en suivait que la succession était ouverte pour lui. Le duc de Nevers prétendait aussi au duché de Clèves, comme portant lui seul le nom et les armes de Clèves; et le comte de Maulevrier par la même raison demandait le comté de la Marck; car il était l'aîné de la Marck; et, en cette qua-

lité, il prétendait aussi le duché de Bouillon et la seigneurie de Sedan, qui étaient tenus par le vicomte de Turenne, maréchal de Bouillon. L'empereur disait que toutes les prétentions de ces concurrents étaient mal fondées : d'autant que ces terres là étaient des fiefs masculins qui ne pouvaient écheoir à des filles, et, à faute de mâles, étaient dévolues à l'empire; partant que c'était à lui d'en disposer. Et, sur ce droit, il en donna secrètement l'investiture à Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, et l'envoya avec des forces pour se saisir de ces terres sous prétexte de la régie, et cependant assigner les parties pardevant sa majesté impériale pour dire leurs raisons.

Les poursuites du duc de Nevers et du comte de Maulevrier ne furent pas fort vives, d'autant qu'on leur fit entendre que les fiefs qu'ils demandaient étaient unis et ne se pouvaient démembrer. Le droit du marquis de Brandebourg et celui de Neubourg étant les plus apparents, la plus grande contestation fut d'abord entre deux. Le landgrave de Hesse, leur ami commun, s'était entremis de les accommoder et leur avait fait passer une transaction de vider leur différend à l'amiable, et de n'employer leurs forces que contre les usurpateurs, l'administration de la succession demeurant égale et commune entre eux, sauf les droits de l'empereur. Mais, là-dessus, Léopold d'Autriche arriva avec des troupes et se saisit de Juliers.

Les deux princes, résolus de le chasser, cherchèrent secours de tous côtés, et particulièrement implorèrent celui du roi, auquel ils envoyèrent le prince d'Anhalt avec des lettres de l'électeur palatin et du duc de Wurtemberg, qui l'assuraient que ses armes seraient justes, puissantes, et, avec la

grâce de Dieu, victorieuses. Le prince d'Anhalt lui parla sans doute de beaucoup d'autres choses touchant le grand dessein. Le roi reçut sa personne avec un accueil très-gracieux, et ses propositions avec une joie nonpareille : il lui répondit dans des termes aussi obligeants qu'il marcherait en personne au secours de ses bons alliés, et, qu'en attendant qu'il pût monter à cheval avec l'équipage que doit avoir un roi de France, il ferait toujours avancer quelques troupes; ce qu'il fit sur la fin de l'année 1609. Mais, au reste, il le pria de vouloir faire entendre aux princes confédérés qu'ils lui feraient grand tort, s'ils pensaient que son assistance dût apporter quelque préjudice à la religion catholique en ces pays-là. Car il désirait qu'avant toutes choses l'exercice y en fût conservé au même état qu'il était au temps de la mort du duc Guillaume, lequel était catholique, mais Brandebourg et Neubourg étaient protestants.

L'empereur lui envoya aussi un ambassadeur de ses plus confidents le prier de ne point favoriser la rébellion et l'injustice de ces princes, et de considérer qu'il ne pouvait les assister sans faire tort à la religion catholique. Henri-le-Grand lui répondit qu'étant roi très-chrétien, il saurait bien la maintenir et l'amplifier; mais qu'il ne s'agissait pas de ce point-là, qu'il n'était question que de secourir ses amis, auxquels il ne manquerait jamais, si la vie ne lui manquait.

Pendant l'hiver, il donna ordre aux préparatifs de cette expédition, qui n'était que pour en cacher une plus grande. Comme il avait résolu d'en poursuivre lui-même le succès, il avait délibéré, avant de sortir de son royaume, d'y établir un si bon ordre pour le gouvernement, qu'il n'y pût arriver aucun trouble. Pour cet effet, il avait cru que le meil-

leur était de laisser la régence à la reine; mais il voulait qu'elle fut assistée d'un conseil composé de quinze personnes, savoir : les cardinaux de Joyeuse et du Perron, les ducs de Mayenne, de Montmorency et de Montbazon, les maréchaux de Brissac et de Fervaques, Château-Neuf, qui eût été garde-des-sceaux de la régence, (car le roi voulait avoir son chancelier avec lui); Achille de Harlay, premier président du parlement; Nicolaï, premier président de la chambre des comptes; le comte de Château-Vieux et le seigneur de Liancourt, deux sages gentilshommes; Pontcarré, conseiller au parlement; Gêvres, secrétaire d'état; et Maupeou, contrôleur des finances.

De plus, il voulait établir un petit conseil de cinq personnes dans chacune des douze provinces, savoir : une personne du clergé, une de la noblesse, une de la justice, une des finances et une des corps des villes; et ces douze petits conseils eussent eu correspondance et dépendance du grand; lequel eût pris les résolutions par la pluralité des voix, la reine n'y ayant que la sienne. Encore n'en aurait-il pu prendre aucune, que conformément à l'instruction générale que le roi avait dressée, ou que Sa Majesté n'en eût été avertie, si c'était une chose que son instruction n'expliquât pas assez clairement. Ainsi, quoique absent, il se retenait le gouvernement, et liait bien fort les mains à la reine, de peur qu'elle ne prît trop d'autorité, et que, peut-être, on ne la portât à abuser du commandement (1).

(1) Voici comment un autre historien a parlé de ces grands projets de Henri IV : « Cependant Henri IV avait établi sa cour à Fontainebleau, où il ne s'occupait que de négociations. Villeroy, Jeannin, Belin, avaient souvent des conférences dans le château de Fleury avec de Thou, Schomberg et Révol; le roi y assistait quelquefois, et permettait d'y admettre les ligueurs les plus fanatiques. Il leur parlait, dit de

CHAPITRE XXXVII.

Sacre de la reine.

Tandis qu'il appliquait son esprit à ces choses, quelques personnes, entre autres Conchini et sa femme, mirent dans

Thou, d'une manière si affectueuse, que ces hommes, qui étaient venus avec les préventions les plus fortes, ne pouvaient s'empêcher de verser des larmes.

Pendant ces conférences, on arrêta une espèce d'insensé, nommé Pierre Barrière, qui était venu de Lyon dans l'intention d'assassiner Henri IV. Il avoua son crime dans les tourments, mais il soutint jusqu'à la mort qu'il n'y avait pas été porté par les princes de Lorraine. A la même époque, le duc de Nemours, qui avait eu la folie de prétendre au trône, sépara sa cause d'avec celle de la ligue, et voulut se faire déclarer souverain à Lyon. Mayenne, qui était encore le maître dans cette ville, le fit arrêter et enfermer à Pierre-Encise, quoiqu'il eût, de son côté, les mêmes projets sur la Bourgogne.

La trève expirait au commencement de l'année 1594. Villeroy, de la part de la ligue, en sollicita la prolongation, mais il ne l'obtint que pour le mois de janvier; et les deux partis se disposerent à recommencer la guerre, celui du roi considérablement accru, celui des ligueurs presque entièrement décrédité. Alors Henri IV publia un édit qui contenait ses dernières résolutions : il y représente que la ligue n'a plus de prétexte raisonnable de persister dans la révolte, et qu'il n'a accordé la trève que pour faire plus facilement la paix. Il ajoute que, puisque quelques factieux refusent de se soumettre, il ne veut plus traiter avec eux que les armes à la main; il enjoint à tout le monde de le reconnaître, et promet à tous ceux qui rentreront volontairement dans le devoir, non-seulement de leur pardonner, mais de les maintenir dans leurs dignités et dans leurs emplois. Cet édit fut enregistré le premier février par le parlement de Tours, avec cette clause que ceux qui auraient eu part à l'assassinat du feu roi ou à l'entreprise qui venait d'être tentée contre les jours du roi régnant, seraient exceptés de l'amnistie.

Les murmures devinrent plus violents à Paris, lorsqu'on apprit que la guerre allait recommencer; la misère du peuple était à son comble : il connaissait le roi, le désirait, et avait cessé de le craindre. Dans cet état de perplexité, qui devenait chaque jour plus critique, Mayenne ôta le gouvernement de Paris au comte de Belin, qu'il connaissait pour royaliste, et le donna à Brissac, dont il croyait être sûr. Le parlement voulut en vain s'opposer à ce changement; le lieutenant-général, qui craignait d'être livré sans avoir fait son traité particulier, exila en même temps quelques riches bourgeois, qui vinrent, ainsi que leur gouverneur, se joindre au parti du roi.

l'esprit de la reine qu'il fallait, pour lui acquérir plus de dignité et plus d'éclat aux yeux des peuples, et pour autoriser davantage sa régence, qu'elle se fît sacrer et couronner avant le départ du roi. Pour les mêmes raisons qu'elle le désirait, le roi ne l'avait pas trop agréable : joint que cette cérémonie ne se pouvait faire sans beaucoup de frais et sans y perdre

Ces faibles mesures n'empêchaient pas Henri IV de devenir plus puissant par les succès que ses généraux obtenaient dans les provinces. Pendant le mois de février, Ornano surprit Lyon, d'où le duc de Nemours eut le bonheur de s'échapper; la Provence se soumit, les troupes royalistes furent reçues dans les villes d'Orléans, de Meaux, de Péronne, de Montdidier, de Roye ; et Rosny sut lier, avec Villars, gouverneur de Rouen, des intelligences qui furent bientôt suivies de la réduction de cette ville. Le roi crut alors ne devoir plus différer son sacre : Reims étant au pouvoir du duc de Guise, il voulut que la cérémonie se fit à Chartres; il y reçut, le 9 février, dans l'église de Notre-Dame, l'huile sainte de Marmoutiers, des mains de l'évêque Nicolas de Thou, oncle de l'historien.

A la même époque, il trouva le moyen de gagner le nouveau gouverneur de Paris. Brissac avait d'abord montré un zèle ardent pour la ligue : on dit même qu'épris du Plutarque d'Amyot, qui était alors le meilleur livre français, il avait conçu la folle espérance de donner à son pays les institutions de l'antiquité; mais, depuis les excès et la punition des Seize, il était devenu plus modéré, et les grandes vertus du roi n'avaient pu manquer de frapper une imagination telle que la sienne. Rochepot, son parent, fut son intermédiaire auprès de Henri IV; et ce négociateur eut à Chartres des conférences avec Schomberg, Bellièvre et l'historien de Thou. Quelques indiscrétions en instruisirent la mère du duc de Mayenne, qui s'empressa d'avertir son fils; ce prince, craignant autant les Seize que les royalistes, assuré du moins que Brissac ne le livrerait pas à ses ennemis, continua de lui accorder sa confiance entière.

Ces soupçons, ayant circulé, effrayèrent les Seize, qui ne se dissimulaient pas leur danger, mais qui voulaient à tout prix retarder leur ruine de quelques moments. Le 2 mars, malgré les défenses du lieutenant-général et du parlement, ils convoquèrent une assemblée populaire dans l'église des Carmes. Trois cents personnes s'y rendirent, et un soulèvement général fut tenté. D'après les ordres de Mayenne, Brissac étouffa ce commencement de révolte. Cette tentative acheva de convaincre le lieutenant-général que sa position à Paris n'était plus tenable ; il résolut d'en sortir, sous prétexte d'aller au-devant du comte de Mansfeld, qui avait succédé au duc de Parme dans le commandement de l'armée espagnole. En partant, le 6 mars, il adressa aux Parisiens une proclamation à peu près semblable à celle qu'il avait faite avant le blocus : il répéta qu'il abandonnait sa famille à leur garde; et cependant, ne

beaucoup de temps, ce qui le retenait à Paris et retardait ses desseins. Il avait une extrême impatience de sortir de cette ville : je ne sais quel secret instinct le pressait de s'en éloigner au plutôt ; c'est pourquoi ce sacre le fâchait ; mais il ne put

laissant dans la ville que la duchesse de Nemours, sa mère ; et la duchesse de Montpensier, sa sœur, il emmena avec lui sa femme et ses enfants.

Cette retraite redoubla l'effroi des Seize ; ils firent travailler à de nouvelles fortifications, et menacèrent les royalistes d'un massacre général ; mais le parlement, soutenu par l'esprit public, se chargea de la grande police ; Brissac fut mandé pour recevoir les ordres de cette cour, et promit de les faire exécuter. Les chaires furent interdites aux prédicateurs de la ligue ; défenses furent faites, sous peine de mort, de tenir des assemblées ; et un silence absolu fut prescrit, tant aux orateurs qu'aux écrivains. Les factieux, outrés, firent quelques tentatives pour s'emparer du premier président, afin de lui faire éprouver le sort de Brisson ; mais il se tenait sur ses gardes, et le gouverneur était prêt à lui prêter main-forte. Brissac, de concert avec le prévôt des marchands, l'Huilier et l'échevin Langlois, avait résolu d'ouvrir les portes au roi ; mais il voulait auparavant préparer les esprits à ce grand événement. La fermentation, que les Seize cherchaient à augmenter, et les dispositions qu'on voyait prendre aux commandants des troupes à la solde du roi d'Espagne, ne lui permirent plus de différer. Henri IV s'était transporté à Senlis ; et saint Luc, un de ses serviteurs les plus dévoués, était chargé de se concerter avec le gouverneur de Paris ; cet officier, qui était le beau-frère de Brissac, feignait de vouloir terminer avec lui une affaire d'intérêt, dans laquelle, afin d'écarter les soupçons, ils avaient choisi pour arbitre René Chopin, bourgeois de Paris, zélé ligueur. Ils se virent plusieurs fois à l'abbaye de Saint-Antoine ; et presque sous les yeux de Chopin, qui ne s'occupait que de leur affaire, ils prirent toutes leurs mesures.

D'après le plan qu'ils avaient formé, le roi quitta Senlis le 21 mars, et fit avancer des troupes dans la vallée de Montmorency, sous prétexte d'empêcher le comte de Mansfeld de passer l'Oise à l'Isle-Adam. Le soir même Brissac réunit chez lui le prévôt des marchands, le corps municipal et les commandants des quartiers. Il leur dit que les maux du peuple allaient être terminés, que les Seize étaient pris dans leurs propres piéges, et que tout était disposé pour que le roi pût entrer le lendemain matin dans sa capitale. Des applaudissements unanimes éclatèrent, et tous promirent de favoriser ce projet, dont l'exécution fut confiée au gouverneur, au prévôt des marchands, et à l'échevin Langlois.

Vers minuit, ces trois hommes firent ouvrir la Porte-Neuve et la porte Saint-Denis aux troupes du roi, dont une pluie affreuse avait retardé la marche. Avant la pointe du jour, elles se trouvèrent en ordre ; et, partagées en quatre corps, elles entrèrent dans le plus profond silence. Le premier commandé par Saint-Luc, s'avança jusqu'à la croix du trahoir. Le second, sous les ordres de d'Humières et de Belin, ancien

refuser cette marque de son affection à la reine, qui le désirait passionnément.

Sully raconte qu'il lui entendit dire plus d'une fois : « Mon « ami, ce sacre me présage quelque malheur : ils me tueront;

gouverneur de Paris, se porta au pont Saint-Michel; d'O, qui conduisait le troisième, s'empara de la porte Saint-Honoré; et le maréchal de Matignon, qui était à la tête du corps le plus nombreux, après avoir défait un détachement d'Allemands, qui voulut opposer quelque résistance, se posta sur la place du Louvre. Ce fut là l'unique sang qu'on répandit dans cette heureuse journée. Cependant les bourgeois, en ouvrant leurs maisons, virent que la ville n'était plus au pouvoir de la ligue. Il parut à l'instant qu'un poids douloureux avait cessé de peser sur tous les cœurs; la joie éclata de toutes parts; on s'élançait en foule vers la Porte-Neuve, par où devait arriver le roi; et les transports augmentèrent lorsqu'on le vit paraître à la tête de ses gardes et entouré de ses principaux officiers. Sa bonté et son courage étaient connus; ainsi l'on ne craignait, ni qu'il exerçât des vengeances, ni que les Seize pussent triompher de nouveau. L'allégresse était pure, et il y répondait par des gestes d'affection qui rassuraient ceux-même dont la conscience était tourmentée. Ce fut ainsi qu'après avoir reçu les hommages de Brissac, auquel il donna l'écharpe blanche, il traversa la ville pour aller faire sa prière à Notre-Dame; de là il revint au Louvre, où les magistrats lui furent présentés.

Le légat, les ambassadeurs du roi d'Espagne et les troupes à la solde de ce prince obtinrent facilement de Henri IV la permission de se retirer. La Bastille, le Temple et Vincennes, tenaient encore pour le duc de Mayenne; ils furent rendus quelques jours après. Ainsi cette grande révolution se fit comme l'avait voulu le roi, sans violence et sans qu'une goutte de sang français fût répandue. Le roi Henri IV alla chez la duchesse de Montpensier, qui, si longtemps son ennemie acharnée, était alors entièrement à sa merci; il lui témoigna la même galanterie et la même familiarité que lorsqu'ils s'étaient vus autrefois à la cour de Catherine de Médicis; il voulut même faire une collation avec elle; au moment où l'on servait, la princesse tremblante se mit en devoir d'essayer elle-même les mets; le roi, touché de compassion, l'embrassa et lui dit : « Ma cousine, vous êtes d'un sang qui n'a jamais empoisonné « personne. »

Dès le lendemain, le roi s'occupa de rétablir légalement la justice : quelques personnes auraient voulu qu'on pratiquât ce qui avait été fait du temps de Charles VII, dans une occasion à peu près pareille; ils rappelaient que, par ordre de ce prince, le connétable de Richemont avait interdit les magistrats qui avaient exercé leurs charges au nom du roi d'Angleterre, et qu'ils n'avaient été réintégrés qu'au retour des magistrats restés fidèles au roi. Pasquier et quelques conseillers, qui étaient entrés à Paris en même temps que Henri IV, s'y opposèrent, et crurent qu'il ne fallait pas humilier des hommes dont les fautes avaient été si bien réparées.

« je ne sortirai jamais de cette ville, j'y mourrai; mes enne-
« mis n'ont autre remède que ma mort. On m'a dit que je
« devais être tué à la première grande magnificence que je
« ferais, et que je mourrais dans un carrosse; c'est ce qui

« Chacun de nous, dit Pasquier avec une candeur qui peint le royaliste de ce « temps, chacun de nous se doit glorifier en toute humilité d'avoir servi fidèlement « son roi; celui qui était réfugié à Tours, de l'avoir fait régner pendant les trou- « bles, au milieu de la justice, l'espace de cinq ans entiers, chose qui a, dedans « les ronces et les épines, aplani une belle voie à sa prospérité; l'autre, qui était « demeuré à Paris, d'avoir moyenné que désormais il régnera, si Dieu plaît, avec « toute magnificence et splendeur. Partant quand nous commencerons de nous re- « connaître en nos compagnies, il faut que notre absence de cinq ans soit réputée « du jour au lendemain, comme une présence, sans y apporter esbahissement ou « reproche. » Cependant Henri IV, consultant la justice avant la générosité, mit quelque différence entre ceux qui n'avaient pas cessé de le servir et ceux dont la conduite n'avait pas toujours été aussi louable; il annula toutes les nominations faites par le duc de Mayenne, et décida que les magistrats de Tours auraient le pas sur ceux de Paris, « afin, ajouta-t-il, que bien que notre clémence ait rendu égale la condition « des uns et des autres, ceux néanmoins qui nous ont constamment été fidèles, jouis- « sent de quelque distinction, et que les autres aient toujours lieu de se ressouvenir « de la faute qu'ils ont commise. »

Ces préliminaires ayant été réglés, le chancelier de Cheverny alla solennellement au palais, le 28, pour réhabiliter le parlement. L'édit d'amnistie fut enregistré sur le réquisitoire de Pierre Pithou, que le roi venait de nommer procureur-général. Il portait oubli du passé, à la condition expresse qu'il ne se formerait plus aucune ligue; les priviléges de la ville et de l'Université étaient confirmés; la religion catholique était seule autorisée à Paris et à dix lieues à la ronde; et tous les jugements rendus contre les partisans du roi étaient annulés.

Deux jours après, le parlement, sur un réquisitoire du nouveau procureur-général, rendit un arrêt par lequel tous les édits et arrêts, donnés sur des matières politiques depuis le 29 décembre 1588, étaient abolis. Il ordonna qu'il serait informé contre les complices de l'assassinat de Henri III, et qu'on les poursuivrait extraordinairement; révoqua l'autorité et puissance de lieutenant-général du royaume, attribués au duc de Mayenne; fit extrême défense de le reconnaître en cette qualité, de le favoriser ou de l'aider, sous peine d'être poursuivi comme criminel d'Etat; et régla qu'il serait fait à perpétuité, le 22 mars, une procession tant pour consacrer l'anniversaire de la réduction de Paris, que pour étouffer le souvenir des processions de la ligue.

En même temps Jean Séguier, lieutenant civil, rendit une ordonnance par laquelle il défendait, sous peine de mort, de composer des libelles, et d'en garder chez soi;

« fait que quelquefois, quand j'y suis, il me prend des tres-
« saillements, et que je m'écrie malgré moi. »

On lui conseillait, pour éviter les mauvaises prophéties, de partir dès le lendemain, et de laisser là ce sacre, qui se pou-

le chancelier chargea Pierre Pithou de compulser les registres du parlement, afin de lacérer tout ce qu'il y trouverait d'injurieux à Henri III et au roi régnant. Jacques d'Amboise, recteur de l'Université de Paris, publia un décret par lequel cette compagnie protestait de sa fidélité, et menaçait de rejeter de son sein tous ceux qui persisteraient dans la rébellion.

Après ces actes, qui devaient assurer la tranquillité publique, le roi récompensa ceux qui avaient contribué à la soumission de Paris. Brissac fut fait maréchal de France : Le Maître, créé président par Mayenne, reçut cette charge du roi; le prévôt des marchands, l'Huilier, qui était maître des comptes, entra au parlement comme président; et l'échevin Langlois, simple avocat, fut nommé maître des requêtes. Les Seize et leurs principaux partisans furent chassés : la plupart moururent dans l'exil, abandonnés des Espagnols, pour lesquels ils s'étaient sacrifiés.

Le parlement de Tours vint ensuite se réunir au parlement de Paris, et jouir de la prérogative qui lui avait été accordée. Il arriva ayant à sa tête le premier président de Harlay, et son entrée fut un triomphe. Le roi avait désiré qu'il ne siégeât qu'après que les magistrats de Paris auraient exercé tous les actes de rigueur.

Ce fut ainsi que Henri IV, maître de sa capitale et de presque tout le royaume, établit son autorité par des mesures sages et sévères. La ligue, déjà fort affaiblie depuis les cruautés des Seize, fut alors entièrement dissoute; Mayenne et les princes de sa maison, réduits aux dernières extrémités, ne durent qu'à la bonté généreuse du monarque un pardon et des bienfaits qu'ils ne pouvaient plus exiger les armes à la main; il n'y eut que le duc d'Aumale qui persista dans la révolte; il fut condamné, par contumace, à être écartelé. Le pape Clément VIII, rempli d'estime pour le roi, et craignant, avec raison, le trop grand ascendant de la maison d'Autriche, céda, malgré les intrigues de l'Espagne, aux sollicitations de du Perron et de d'Ossat, et se prêta bientôt à une réconciliation qu'il désirait depuis longtemps. On ne peut se lasser d'admirer la conduite, aussi habile que loyale, d'un prince qui, ayant eu à lutter, pendant cinq années, contre des ennemis implacables et plus puissants que lui, parvint à détruire leurs préventions, sauva sa capitale des désastres d'une ville prise de vive force, dissipa une ligue qui semblait avoir les fondements les plus solides, et réunit en un moment tous les éléments de la prospérité publique; ce fut à son caractère seul que l'on dut cette révolution qui a l'air d'un prodige. Ses réflexions, après la mort de Henri III, l'avaient convaincu qu'il ne pouvait monter sur le trône de ses aïeux qu'en se mettant à la tête des catholiques, seul parti vraiment français; et sa conscience n'y apportait dès-lors aucun obstacle. Mais quel espace immense avait-il à franchir pour réaliser ce grand dessein et pour arracher ses

vait bien faire sans lui; mais la reine s'en offensa extrêmement, et, comme il était bon et obligeant, il demeura pour la contenter. Ce sacre se fit à Saint-Denis le 13 de mai; et la reine devait, le 16 du même mois, faire son entrée à Paris,

sujets égarés à des ambitieux qui les sacrifiaient à leurs passions! que de préjugés il fallait vaincre, que de résistances affaiblir, que de haines calmer! Il y parvint en se montrant à ses amis et à ses ennemis tel qu'il était : ardent au milieu des combats, doux et conciliant dans les négociations; incapable de céder à la crainte, mais disposé à tout accorder à la soumission; inflexible quand il s'agissait de l'intérêt public, mais prompt à favoriser les intérêts particuliers qui n'y étaient pas contraires; faisant à propos des sacrifices d'argent, mais n'en faisant jamais de sa prérogative; ne cachant pas enfin qu'il saurait réprimer tous les factieux, quelque masque qu'ils empruntassent; sévérité qu'il exerça plus d'une fois avant d'être maître de Paris, et qu'il déploya dans toute sa rigueur, lorsqu'étant affermi sur le trône il envoya au supplice le maréchal de Biron, dont le père lui avait rendu tant de services.

Ce n'est pas ainsi qu'on peint ordinairement Henri IV, mais voilà son caractère tel qu'il est donné par l'histoire. Un publiciste anglais l'a très-bien saisi dans un ouvrage relatif à la révolution de 1789. « Henri IV, dit Burke, était un prince ferme, actif « et politique; il avait certainement beaucoup d'humanité et de douceur, mais une « humanité et une douceur qui ne se présentaient jamais sur la route de ses inté« rêts. S'agissait-il de son autorité, il la maintenait, et il l'établissait dans toute sa « plénitude; ce n'était que dans le détail qu'il en relâchait quelque chose. Avant de « songer à se faire aimer, il savait se mettre en position d'être craint; il avait un « doux langage, mais il se conduisait en déterminé. » Etant arrivés à l'époque mémorable de la dissolution de la ligue, et ayant développé, autant que nous l'avons pu, la politique par laquelle Henri IV obtint cet heureux résultat, nous complèterons l'esquisse des discordes civiles et religieuses en entrant dans quelques détails sur l'édit de Nantes et le rappel des Jésuites, vivement désirés par chacune des deux religions, et nous finirons par des réflexions sur le projet de confédération européenne dont il est si souvent parlé dans les *Economies royales*.

Pour bien juger ces trois objets importants, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le ministère de Henri IV, dont les mémoires de Sully donnent souvent une idée inexacte. Les chanceliers de Cheverny, de Bellièvre et de Sillery, y parurent successivement; et il fut composé, jusqu'à la mort du roi, de Sully, de Villeroy et de Jeannin. Tout le monde fut étonné d'y voir appeler ces deux derniers, qui avaient rempli les fonctions de secrétaires d'état sous Mayenne; mais Henri IV n'ignorait pas les circonstances impérieuses par lesquelles ils s'étaient trouvés engagés dans la ligue; ayant été en relation avec eux pendant toute la guerre, il connaissait à fond leurs caractères, leurs talents et leur dévouement pour lui. Il n'est pas étonnant que Sully, qui avait toujours été fidèle, eût de l'éloignement pour eux; voilà sans doute

où l'on dressait de magnifiques préparatifs pour honorer cette fête.

Déjà les troupes du roi s'étaient rendues au rendez-vous, sur la frontière de Champagne; déjà la noblesse accourue de

pourquoi ses secrétaires dénigrent sans cesse leurs travaux, soupçonnent leurs intentions, et cherchent à déprécier leur mérite; à les entendre, c'est leur maître qui a tout conduit, tout dirigé, tout fait; cependant il est constant que Villeroy et Jeannin partageaient la confiance du roi avec Sully, qu'ils firent souvent prévaloir dans le conseil des avis opposés aux siens; et il n'est pas démontré, comme ces auteurs veulent le faire entendre, que ces avis fussent contraires au bien de l'Etat.

Ces contradictions apparentes s'expliqueront facilement si l'on réfléchit au plan que Henri IV avait adopté. C'était à dessein que ce grand prince avait admis dans son conseil des hommes d'une opinion différente. Villeroy, Jeannin et Sillery, rompus aux affaires, et connaissant parfaitement les hommes qui avaient figuré dans les troubles, étaient partisans des anciens usages et de l'ancienne politique de la France. Ils désiraient que, sans opprimer les protestants, on satisfît à tous les désirs raisonnables des catholiques, et voulaient qu'à l'extérieur on tînt la balance entre les deux grandes confédérations qui divisaient l'Europe. Sully, qui avait acquis dans le tumulte des camps les talents d'un grand ministre, attaché à son roi par tous les liens qui peuvent former un dévouement absolu et une confiance réciproque, n'avait obtenu près de lui un crédit solide qu'en entrant franchement dans ses vues et en se séparant des protestants. Cependant ce grand homme imbu, sans le savoir, des maximes du parti dans lequel il était né, n'avait pas renoncé, quant aux relations extérieures, au système brillant, mais chimérique, de Coligny. Il aurait voulu que son maître se liât à toutes les puissances protestantes pour écraser les deux branches de la maison d'Autriche.

Henri IV ne craignait point l'opposition de ces deux partis dans son conseil; leur choc faisait souvent jaillir des lumieres nouvelles et des vérités utiles. Il fallait que les ministres, animés d'une noble émulation, déployassent dans ces luttes fréquentes toute leur habileté, toutes leurs facultés, tous leurs talents. Sans cesse en haleine, ils ne s'abandonnaient jamais à la langueur de la routine; et la surveillance qu'ils exerçaient les uns sur les autres était le garant d'une bonne administration. Un roi faible, avec un conseil ainsi composé, n'aurait pu conserver une marche assurée, et aurait penché tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; mais Henri IV, ayant conservé ce ministère jusqu'à sa mort, tint constamment la balance d'une main ferme; il profita des vues sages qu'on lui présenta, quelle que fût l'intention qui les eût inspirées; sut adapter aux circonstances tout ce qu'il y avait de bon dans les deux systemes; et eût assez de force pour être, pendant quinze ans, l'unique modérateur, l'unique juge, l'unique maître.

L'édit de Nantes fut fortement sollicité par les protestants, dont l'existence n'avait

toutes parts y avait envoyé ses équipages; le duc de Rohan allait recueillir les six mille Suisses, et il était sorti cinquante pièces de canon de l'arsenal; déjà le roi avait envoyé demander à l'archiduc et à l'infante en quelle sorte ils voulaient

été garantie, en 1591, que par une ordonnance provisoire, contre laquelle les catholiques avaient protesté, et qui n'avait pas été revêtue des formes nécessaires pour en faire une loi de l'Etat. Cette demande était trop juste pour que Henri IV la rejetât; il n'ignorait pas les trames que formait ce parti, désespéré de n'avoir pas prévalu; mais il voulait ne lui laisser aucune excuse légitime, s'il essayait de susciter de nouveaux troubles. Il avait donc chargé de Thou, Schomberg, de Vic et Colignon, ministre protestant, de dresser un édit conforme à ses vues. Après y avoir travaillé pendant deux ans, ils lui en présentèrent le projet en 1598, au moment où il allait signer la paix de Vervins, et lorsqu'il faisait un voyage en Bretagne pour soumettre le duc de Mercœur. Il en approuva la rédaction, et l'édit fut scellé à Nantes le 13 avril.

Il ne voulut cependant le rendre public qu'au moment où toutes ces contestations avec l'Espagne furent terminées. L'année suivante, il le fit présenter au parlement de Paris, où il excita de vives réclamations qui eurent principalement pour objet deux articles, dont l'un rétablissait dans les cours souveraines des chambres où les causes des protestants seraient jugées, et dont l'autre les admettait, concurremment avec les catholiques, aux dignités et aux magistratures.

Le roi, convaincu que l'exécution entière de l'édit pouvait seule assurer la paix, manda au Louvre des députés de chaque chambre, et, leur ouvrant son cœur, il les mit hors d'état de prolonger leur résistance. « Je ne vous éblouis point, leur dit ce « bon prince, par le faste qu'affectent les rois lorsqu'ils reçoivent des députés ou des « ambassadeurs. Je converse avec vous sans garde et en habit ordinaire. Croyez entendre un père qui parle à ses enfants. Dieu m'a fait l'arbitre de la paix et de la « guerre. Ayant le choix de l'une ou de l'autre, une funeste expérience me fait préférer la paix, parce que c'est votre avantage. Vous n'avez plus affaire aux Espagnols et aux autres ennemis de l'Etat. Serait-il possible qu'après avoir fait la paix « avec les étrangers, la guerre se rallumât entre mes sujets? Je sais qu'on allègue « l'autorité du pape; mais apprenez que le souverain pontife est si prudent et si « équitable qu'il règne entre nous deux une parfaite intelligence, et que mes projets « sont conformes à ses vues. Les guerres civiles, causées par les disputes de religion, « ne servent qu'à les échauffer; l'union des cœurs est le vrai moyen de concilier les « esprits. La guerre ne termine pas ces sortes de différends; il n'appartient qu'à la « paix de les finir. Ecoutez, je vous en conjure, un guerrier toujours heureux qui « vous conseille la paix. Jouissez dans le sein de vos familles du repos que mon bras « vous a procuré; vous me devez vos vies, vos biens, vos dignités. Si vous voulez « les conserver pour vos enfants et pour vous-mêmes, conservez donc cette paix que

qu'il passât par leur pays, ou comme ami, ou comme ennemi; chaque heure de retardement lui semblait une année, comme s'il se fût présagé son malheur à lui-même.

Ses ennemis étaient alors dans un profond silence, qui,

« je vous ai donnée. » Ensuite, il s'adressa aux magistrats qui avaient fait partie du parlement de Tours. « Que devez-vous faire, leur dit-il, dans un temps où vous « n'avez plus d'ennemis, vous qui m'avez toujours été fidèles dans les dernières « guerres? Après m'avoir été soumis dans des temps si fâcheux, refuserez-vous de « m'obéir aujourd'hui, et mépriserez-vous les conseils que je vous donne? Si vous « avez quelques scrupules, s'il vous reste encore quelques craintes, que la prudence « et la religion de votre roi vous rassurent; et soyez persuadés que cet édit, qui « trouve tant de contradicteurs, a moins été fait en faveur des protestants que de « crainte que la guerre civile ne vous divisât une seconde fois. »

L'édit fut enregistré purement et simplement; et le parlement déclara que le soin de l'exécution était remis à la prudence de sa majesté. Comme Henri IV l'avait prévu, cette importante concession ne ramena pas ceux des protestants qui joignaient des vues politiques à leur zèle religieux. Guidés par le duc de Bouillon, que le roi avait eu autrefois l'imprudence de faire souverain indépendant, ils persistèrent dans le dessein d'établir en France une république fédérative, dont un prince d'Allemagne serait le chef. Mais, grâce à la politique du monarque, Sully et les protestants sages combattirent ces idées chimériques; et ce parti, qui pouvait être si dangereux, alla toujours en déclinant jusqu'à la fin de ce règne. La preuve que Henri IV était parvenu à lui enlever toute son influence se trouve dans les vaines entreprises qu'il tenta pendant les troubles de la minorité de Louis XIII.

Le rappel des Jésuites eut lieu en 1603, et excita non-seulement les murmures des protestants, mais les réclamations du parlement, qui s'était toujours montré contraire à cette société. Elle avait été proscrite, en 1594, comme soupçonnée, quoique sans aucune preuve, d'avoir favorisé l'attentat de Jean Châtel. Un coup d'œil sur les vicissitudes qu'elle éprouva depuis son établissement en France pourra jeter quelques lumières sur les motifs qui déterminèrent Henri IV à prendre cette importante résolution.

Sous Henri II, elle avait formé un établissement dans une maison de la rue Saint-Jacques, appelée l'hôtel de Langres; les succès qu'obtint cette école nouvelle excitèrent la jalousie de l'Université, qui rendit contre elle, le premier décembre 1554, un décret foudroyant dont nous citerons un passage : « Hæc societas insolitam nomi- « nis Jesu appellationem peculiariter sibi vindicans, tam licenter et sine delectu quas- « libet personas quantumlibet facinosoras, illegitimas et infames admittens... Domi- « nos tam temporales, quam ecclesiasticos suis juribus injuste privat, perturbationem « in utraque politia, multas in populo querelas, multos lites, dissidia, contentio- « nes, æmulationes, rebelliones, variaque schismata inducit. Itaque his omnibus

peut-être, n'était pas causé seulement par la consternation et par la crainte du succès de ses armes, mais par l'attente qu'ils avaient de voir réussir quelque grand coup, qui était toute leur espérance. Il fallait bien qu'il y eût plusieurs conspira-

« atque aliis diligenter examinatis et perpensis, hæc societas videtur in negotio « fidei periculosa, pacis ecclesiæ perturbativa, monasticæ religionis eversiva, et « magis in destructionem quam in ædificationem. »

Ce décret, écrit sur le ton de la diatribe la plus violente, fut, depuis cette époque, le modèle qu'imitèrent tous ceux qui se déclarèrent contre la société; et ce défaut de justice et de modération lui procura bientôt des amis aussi ardents. Il fut dès-lors impossible de juger avec équité des hommes qui, d'un côté, avaient des adversaires acharnés, et de l'autre des partisans que l'enthousiasme portait quelquefois à l'exagération. Attaqués avec fureur, ils furent défendus avec opiniâtreté. En 1561, lorsqu'il fut question d'eux au colloque de Poissy, ils reçurent, malgré la protection que leur accordait le cardinal de Lorraine, l'ordre de quitter le nom de société de Jésus, et de ne se considérer que comme de simples écoliers. En 1565, ils eurent avec l'Université un procès, où Pasquier, qui plaida contre eux, répéta éloquemment toutes les injures déjà connues, ne craignit pas même d'aller plus loin, et compara leur fondateur, Ignace de Loyala, à Martin Luther. En 1594, nouveau procès, où ils furent encore plus maltraités par le célèbre avocat Antoine Arnauld; la même année, accusés d'avoir eu des relations avec Jean Châtel, ils furent bannis, et l'un de leurs pères périt sur l'échafaud. On trouvera les détails de ce monstrueux procès dans une note du chapitre 29, du tome deux des *Economies royales*.

Cette proscription apaisa des deux côtés les passions dont les Jésuites avaient été l'objet; leurs ennemis calmèrent une aveugle haine lorsqu'ils les virent malheureux, et leurs amis, dont le nombre s'augmenta de tous ceux qui avaient vu avec peine une condamnation injuste, mirent plus de modération dans leur enthousiasme pour eux. Pasquier, le même qui avait été l'un de leurs plus redoutables adversaires, parla d'eux comme en parlera l'histoire. « Ils s'accrurent beaucoup, dit-il, pendant les « troubles; ils apportèrent réformation à la dissolution de l'ordre ecclésiastique. Ceux « qui sont francs catholiques, voyant que de leur boutique sortaient et la religion et « l'érudition tout ensemble, leur ont aumôné de grands biens, mesme on leur a « donné plusieurs maisons pour instituer la jeunesse, ce qu'ils appellent aujourd'hui « séminaires, voulant, sous ce mot, donner à entendre que ce sont les pépinières « de la religion catholique; croissants par ce moyen en partie par leur mérite, mais « plus pour la haine qu'on porte aux huguenots. »

L'opinion étant donc revenue sur eux, et les catholiques les considérant comme les plus fermes appuis de leur religion, Henri IV, qui sut apprécier, avec sa sagesse ordinaire, tout ce qui avait été dit pour et contre, crut devoir les rappeler. Il n'eut pas de sujets plus fidèles; et lorsqu'un crime horrible l'enleva à la France, ceux aux-

tions sur la vie de ce bon roi, puisque de vingt endroits on lui en donnait avis; puisque l'on fit courir le bruit de sa mort en Espagne et à Milan, par un écrit imprimé; puisqu'il passa un courrier par la ville de Liége, huit jours auparavant qu'il

quels les jésuites avaient inspiré les plus fortes préventions, mais qui les jugeaient avec impartialité, n'eurent pas même l'idée d'élever aucun soupçon contre eux. « Je « veux croire, dit Pasquier, et tenir pour proposition très-certaine que nul des jé« suites habitués en France n'y a prêté consentement, vu les obligations qu'ils « avaient tous, tant en général qu'en particulier, à ce grand prince. »

Henri IV, depuis la paix de Vervins, n'avait eu qu'une guerre peu sérieuse contre le duc de Savoie. Il l'avait faite avec gloire; et la Bresse avait été réunie à la France en échange du marquisat de Saluce. Dans les dernières années de son règne, on le vit amasser, sous la direction de Sully, des trésors considérables à l'arsenal, et y faire de grands amas d'armes. Ces préparatifs donnèrent lieu à plusieurs bruits, et l'opinion la plus vraisemblable fut qu'il voulait faire la guerre à la maison d'Autriche. L'occasion s'en présenta bientôt; la succession de Juliers, devenue vacante, fut disputée par plusieurs prétendants, entre autres par l'empereur. Henri IV, ne voulant pas que cette dernière puissance s'accrût, prit hautement sous sa protection le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg, qui aspiraient à la succession, et fit une alliance avec le duc de Savoie pour attaquer en même temps la maison d'Autriche du côté de l'Italie.

Ce plan, fort raisonnable, n'excédait pas les forces dont Henri IV pouvait disposer; mais les secrétaires de Sully lui en attribuent un autre beaucoup plus vaste. Ils prétendent qu'avec une armée de quarante mille hommes il se croyait assez puissant pour partager l'Europe en quinze Etats de la même étendue et de la même force, savoir : l'empire d'Allemagne, l'état ecclésiastique, la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Lombardie, la seigneurie de Venise, la république Italique, les Pays-Bas et les Suisses. Les auteurs ajoutent à cette première conception plusieurs arrangements destinés à rendre la balance égale. Les élections des empereurs d'Allemagne auraient été libres; ainsi l'empire eût été enlevé à la maison d'Autriche; la république Italique, composée des petits Etats d'Italie, aurait eu pour protecteur le pape, à qui l'on aurait donné le royaume de Naples; la seigneurie de Venise se serait accrue de la Sicile; la Valachie et la Moldavie auraient été réunies à la Hongrie; les Pays-Bas auraient acquis la succession de Juliers; le duc de Savoie serait devenu roi de Lombardie; et l'on aurait accordé aux Suisses la Franche-Comté, le Tyrol et le Trenti. Ces Etats, liés ensemble par une confédération, auraient formé une république chrétienne, qui aurait eu un sénat en permanence, lequel se serait composé de quatre députés envoyés par chaque Etat. Les attributions de cette diète eussent été de juger souverainement les querelles, et de prévenir toutes les guerres.

fût assassiné, qui dit qu'il portait nouvelles aux princes d'Allemagne, qu'il avait été tué; puisqu'à Montargis on trouva sur l'autel un billet contenant la prédiction de sa mort prochaine par un coup déterminé; puisqu'enfin le bruit courait

Ce projet de paix perpétuelle, fort beau en spéculation, mais dans lequel on n'a égard ni aux anciennes habitudes des nations, ni à leurs mœurs, ni aux passions et aux préjugés des hommes, a dû éblouir plusieurs philosophes. Leibnitz le reproduisit dans le dix-septième siècle, et l'abbé de saint Pierre dans le dix-huitième. Le philosophe allemand, quoique protestant, mettait à la tête de sa république l'empereur et le pape, ce qui donna lieu à Fontenelle de faire l'observation très-juste que l'esprit de système, qu'il possédait au souverain degré, avait bien prévalu, à l'égard de la religion, sur l'esprit de parti. Le philosophe français voulait, ainsi que les secrétaires de Sully, une espèce de sénat de l'Europe, qu'il appelait *diète européenne*. Il avait même dressé cinq articles préliminaires, qu'il soumit au cardinal de Fleury : « Vous « avez oublié, lui répondit le vieux ministre, un article essentiel, c'est d'envoyer « une troupe de missionnaires pour disposer à cette paix et à cette diète les cœurs « des princes contractants. »

Presque tous les historiens de Henri IV, si l'on en excepte Perefixe, qui s'en rapporte aux *Economies royales*, ne font aucune mention de ce projet. M. Schiller, dans son *Histoire de la guerre de trente ans*, paraît y ajouter une foi entière, et combine même la marche qu'aurait suivie le roi de France, après avoir conquis le pays de Juliers et le Milanais.

Il reste à examiner, non pas seulement si ce projet était praticable, mais s Henri IV l'avait en effet conçu. Les auteurs des *Economies royales* disent que tous les ambassadeurs français étaient chargés de suivre cette affaire, et qu'ils avaient ordre de n'en rendre compte qu'à Sully, seul dépositaire du secret du roi. On voit bien, il est vrai, dans quelques dépêches, des projets d'alliance contre l'Autriche, mais on n'y trouve rien qui tende à l'exécution du grand plan. Deux pièces authentiques et officielles de la même époque y semblent contraires. Les auteurs des *Economies royales* disent que le roi aurait eu d'autant plus de facilité à exécuter ce projet qu'il avait la générosité de ne rien prétendre pour lui dans ce bouleversement général. Les négociations du traité de Brussal, conclu avec le duc de Savoie, par Bullion, le 25 avril 1610, démentent cette assertion; car Henri IV, en promettant au duc de Savoie de l'aider à conquérir le Milanais, voulait avoir la Savoie. Ce monarque n'avait pas non plus le dessein de réunir la succession de Juliers à la Hollande. Le traité de Hall, qu'il avait conclu le 11 février de la même année, avec quelques petits princes d'Allemagne, assurait au contraire la possession de ce pays au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg.

Voyons à présent si les Etats de l'Europe étaient disposés à cette grande révolution. La Suède et le Danemark y devaient prendre peu d'intérêt, puisqu'elles n'obtenaient

par toute la France qu'il ne passerait point cette année-là, et qu'il mourrait d'une mort tragique, dans la cinquante-septième de son âge. Lui-même, qui n'était point trop crédule, ajoutait quelque foi à ces pronostics, et semblait être condamné à mort, tant il était triste et abattu, quoique de son naturel il ne fût ni craintif ni mélancolique.

Il y avait à Paris, depuis deux ans, un certain méchant coquin, nommé *François Ravaillac*, natif du pays d'Angoumois, de vile extraction, de poil rousseau, rêveur et mélancolique, qui avait été moine, puis, ayant quitté le froc avant que d'être profés, avait tenu école, et après s'était fait solliciteur d'affaires, et était venu à Paris. On ne sait s'il y avait

aucun agrandissement. L'Allemagne était, il est vrai, partagée alors en deux ligues, l'une catholique, l'autre protestante; et celle-ci aurait volontiers profité d'une occasion d'augmenter son influence; mais elle était beaucoup trop faible pour aider le roi de France dans une entreprise aussi périlleuse. Les Hollandais venaient de conclure, sous la médiation de Henri IV, une trêve indéfinie avec leurs anciens maîtres; leur indépendance était reconnue; épuisés par une longue guerre, ils avaient besoin de repos, soit pour rétablir leur commerce, soit pour affermir leurs nouvelles institutions. Jacques Ier, roi d'Angleterre, n'était nullement guerrier, et l'on ne peut présumer son adhésion à un plan qui eût excité une lutte, dont il n'aurait jamais espéré de voir la fin.

Les auteurs des *Economies royales* insistent beaucoup sur les troupes que Henri IV avait mises sur pied. Mais ces quarante mille hommes étaient à peine suffisants pour l'exécution du premier plan, qui consistait à priver la maison d'Autriche de la possession de Juliers, et à donner le Milanais au duc de Savoie. Trois armées devenaient alors nécessaires, une du côté de l'Allemagne, une autre en Italie, et une troisième pour empêcher les Espagnols de franchir les Pyrénées.

Il résulte de ces observations qu'il paraît vraisemblable que, si Sully entretint quelquefois le roi du projet de confédération européenne, ce prince, qui désirait vivement le bonheur des hommes, accueillit cette idée comme une de ces belles spéculations qu'on ne peut jamais se flatter de réaliser; et qu'arrêté au premier examen, par des difficultés insurmontables, il n'y donna point une attention sérieuse. Tout porte à croire que ses véritables desseins furent d'enchaîner l'ambition autrichienne, et de préparer, par la force des armes, l'exécution de ces grandes combinaisons politiques, qui devinrent, trente huit ans après, les fondements du traité de Westphalie. »

été amené pour faire ce coup, ou si, étant venu à autre dessein, il avait été induit à cette exécrable entreprise par des gens qui, ayant connu qu'il avait encore dans l'âme quelque levain de la ligue et cette fausse persuasion que le roi allait renverser la religion catholique en Allemagne, le jugèrent propre pour ce coup.

Si l'on demande qui furent les démons et les furies qui lui inspirèrent une si damnable pensée et qui le poussèrent à effectuer sa méchante disposition, l'histoire répond qu'elle n'en sait rien, et, qu'en une chose si importante, il n'est pas permis de faire passer des soupçons et des conjectures pour des vérités assurées. Les juges même qui l'interrogèrent n'osèrent en ouvrir la bouche, et n'en parlèrent jamais que des épaules.

Mais voici comment il exécuta son malheureux dessein. Le lendemain du sacre, le 14 mai, le roi sortit du Louvre sur les quatre heures du soir, pour aller à l'arsenal visiter Sully, qui était indisposé, et pour voir en passant les apprêts qui se faisaient sur le pont Notre-Dame et à l'Hôtel-de-Ville, pour la réception de la reine. Il était au fond de son carrosse, ayant le duc d'Epernon à son côté; le duc de Montbazon, le maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mirebeau et Liancourt, premier écuyer, étaient au-devant et aux portières. Son carrosse, entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva à la droite une charrette chargée de vin, et à la gauche, une autre chargée de foin, lesquelles faisant embarras, il fut contraint de s'arrêter; car la rue était fort étroite à cause des boutiques qui étaient bâties contre la muraille du cimetière des Saints-Innocents. Le roi Henri II avait autrefois ordonné qu'elles fussent abattues, pour rendre ce

passage-là plus libre ; mais cela ne s'était point exécuté. Hélas ! que la moitié de Paris n'a-t-elle été plutôt abattue, que de voir le plus grand malheur qu'il ait jamais vu, et qui a été cause d'une infinité d'autres malheurs ! Les valets de pied étant passés sous les charniers des Saints-Innocents, pour éviter l'embarras, et n'y ayant personne autour du carrosse, le scélérat, qui, depuis longtemps, suivait opiniâtrément le roi pour faire son coup, remarqua le côté où il était, se coula entre les boutiques et le carrosse, et, mettant un pied sur un des rais de la roue et l'autre sur une borne, d'une résolution enragée, lui porta un coup de couteau entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur. A ce coup, le roi s'écria : *je suis blessé* ; mais le méchant, sans s'effrayer, redoubla et le frappa dans le cœur, dont il mourut tout-à-l'heure, sans avoir pu jeter qu'un grand soupir. L'assassin était si assuré, qu'il donna encore un troisième coup, mais qui ne porta que dans la manche du duc de Montbazon. Après cela, il ne se soucia point de s'enfuir, ni de cacher son couteau ; mais se tint là, comme pour se faire voir et pour se glorifier d'un si bel exploit.

Il fut pris sur-le-champ, interrogé à diverses fois par des commissaires du parlement, jugé, les chambres assemblées, et par arrêt, tiré à quatre chevaux dans la Grève, après avoir été tenaillé aux mamelles, aux bras et aux cuisses, sans qu'il témoignât la moindre émotion de crainte, ni de douleur dans de si étranges tourments ; ce qui confirmait bien le soupçon qu'on avait que certains émissaires, sous le masque de piété, l'avaient instruit et l'avaient enchanté par de fausses assurances qu'il mourrait martyr, s'il tuait celui qu'ils lui faisaient croire être l'ennemi juré de l'église.

Le duc d'Epernon, voyant le roi sans vie et sans parole, fit tourner le carosse, et mena le corps au Louvre, où il fut ouvert en présence de vingt-six médecins et chirurgiens, qui lui trouvèrent toutes les parties si saines, que, dans le cours de nature, il pouvait encore vivre trente ans.

Ses entrailles furent envoyées dès l'heure même à Saint-Denis et enterrées sans aucune cérémonie. Les pères Jésuites demandèrent le cœur, et le portèrent à leur église de la Flèche; là où ce grand roi leur avait donné sa maison, pour y bâtir le beau collége qu'on y voit aujourd'hui. Le corps, embaumé dans un cercueil de plomb, couvert d'une bière de bois, avec un drap d'or par-dessus, fut mis dans la chambre du roi, sous un dais, avec deux autels aux deux côtés, sur lesquels on dit la messe dix-huit jours durant, puis il fut conduit à Saint-Denis, où on l'inhuma avec les cérémonies ordinaires, huit jours après celui de Henri III, son prédécesseur : car il faut savoir que le corps de Henri III était demeuré jusque-là dans l'église de Saint-Cornille de Compiègne, d'où le duc d'Epernon et Bellegarde, grand-écuyer, jadis ses favoris, l'amenèrent à Saint-Denis, et lui firent faire ses funérailles, la bienséance désirant qu'il fût inhumé avant son successeur.

On céla la mort du roi au peuple tout le reste du jour, et jusque bien avant dans le lendemain, tandis que la reine disposait les grands et le parlement à lui donner la régence. Elle l'obtint sans beaucoup de difficulté, ayant mené le jeune roi, son fils, au parlement, et le prince de Condé et le comte de Soissons, qui seuls eussent pu s'y opposer étant absents. Le premier était à Milan, comme nous l'avons dit, et le second dans sa maison de Blandy, où il s'était retiré mécontent, quelques jours avant le sacre de la reine.

Quand le bruit de cet accident si tragique fut répandu par tout Paris, et qu'on sut assurément que le roi, qu'on ne croyait que blessé, était mort, ce mélange d'espérance et de crainte, qui tenait cette grande ville en suspens, éclata tout d'un coup en de hauts cris et en de furieux gémissements. Les uns devenaient immobiles et pâmés de douleur, les autres couraient les rues tout éperdus, plusieurs embrassaient leurs amis, sans leur dire autre chose, sinon; *Ah! quel malheur!* Quelques-uns s'enfermaient dans leurs maisons, d'autres se jetaient par terre. On voyait des femmes échevelées, qui hurlaient et se lamentaient. Les pères disaient à leurs enfants : *Que deviendrez-vous, mes enfants, vous avez perdu votre père?* Ceux qui avaient plus d'appréhension pour l'avenir, et qui se souvenaient des horribles calamités des guerres passées, plaignaient les malheurs de la France, et disaient que ce funeste coup, qui avait percé le cœur du roi, coupait la gorge à tous les Français. On raconte qu'il y en eut plusieurs qui en furent si vivement touchés, qu'ils en moururent, quelques-uns tout sur-le-champ, et les autres peu de jours après. Enfin il ne semblait pas que ce fût le deuil de la mort d'un homme seul, mais de la moitié de tous les hommes; on eût dit que chacun avait perdu toute sa famille, tout son bien et toutes ses espérances, par la mort de ce grand roi.

Il mourut âgé de cinquante-sept ans et cinq mois, le trente-huitième de son règne de Navarre, et le vingt-unième de celui de France.

Il fut marié deux fois : la première avec Marguerite de France, dont il n'eut point d'enfants; la seconde avec Marie de Médicis. Marguerite était fille du roi Henri II, et sœur des

rois François II, Charles IX et Henri III, d'avec laquelle il fut démarié par sentence des prélats députés pour cela par le Saint-Père. Marie de Médicis, comme j'ai déjà dit, était fille de François et nièce de Ferdinand, duc de Florence. Il en eut trois fils et trois filles.

Les fils naquirent tous à Fontainebleau. Le premier, nommé Louis, vint au monde le 27 septembre 1601, à onze heures du soir : il fut roi après lui, et porta le surnom de *Juste*. Le second naquit le 16 avril 1607 : il eut le titre de duc d'Orléans, mais point de nom, parce qu'il mourut avant que la cérémonie de son baptême eût été faite, l'an 1611. Le troisième prit naissance le 25 avril 1608 : son nom fut Jean-Baptiste Gaston, et son titre duc d'Anjou ; mais le second fils étant mort, on lui donna celui de duc d'Orléans, qu'il a porté jusqu'à sa mort.

L'aînée des filles naquit à Fontainebleau le 22 novembre 1602. Ainsi, elle fut la seconde des enfants : on la nomma Elisabeth ou Isabeau. Elle a été mariée à Philippe IV, roi d'Espagne, et est morte il y a quelques années. C'était une princesse de grand cœur, et qui avait de la vigueur et de la cervelle au-delà de son sexe. Les Espagnols disaient pour cela que c'était la fille de Henri le Grand. La seconde naquit au Louvre, à Paris, le 10 février 1606. On lui donna le nom de Christine. Elle épousa Victor-Amédée, pour lors prince de Piémont, et depuis duc de Savoie, l'un des princes du monde qui avait le plus de capacité et de vertu. La troisième naquit aussi au même endroit, le 25 novembre, fête de sainte Catherine, 1609, et fut nommée Henriette-Marie, reine d'Angleterre, veuve de l'infortuné roi Charles Stuart, que ses sujets ont cruellement dépouillé de la royauté et de la vie ; mais le

ciel, protecteur des souverains, a glorieusement rétabli son fils, le roi Charles II.

Outre ces six enfants légitimes, il en eut encore huit naturels, de quatre différentes maîtresses, sans compter ceux qu'il n'avoua pas.

De Gabrielle d'Estrée, marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort en Champagne, il eut César, duc de Vendôme, qui naquit au mois de juin 1594, Alexandre, grand-prieur de France, qui est mort prisonnier d'état, et Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

De Henriette de Balsac d'Entragues, qu'il fit marquise de Verneuil, il eut Henri, évêque de Metz, qui vit encore; et Gabrielle, qui épousa Bernard de Nogaret, duc de la Valette, aujourd'hui duc d'Epernon, dont elle eut le duc de Candale, mort depuis peu, et une fille maintenant religieuse carmélite; puis elle mourut en 1627.

De Jacqueline de Bueil, à laquelle il donna le comté de Moret, naquit Antoine, comte de Moret, qui fut tué au service de M. le duc d'Orléans, à la journée de Castelnaudary, où le duc de Montmorency fut pris. C'était un jeune prince dont l'esprit et le courage promettaient beaucoup. Le marquis de Vardes épousa depuis cette Jacqueline de Bueil.

De Charlotte des Essarts, à laquelle il donna la terre de Romorantin, vinrent deux filles : Jeanne, qui est encore abbesse de Fontevrault, et Marie-Henriette, qui l'a été de Chelles. Il aimait tous ses enfants, légitimes et naturels, avec une affection pareille, mais avec différente considération. Il ne voulait pas qu'ils l'appelassent *Monsieur*, nom qui semble rendre les enfants étrangers à leur père et qui marque la ser-

vitude et la sujétion ; mais qu'ils l'appelassent *papa*, nom de tendresse et d'amour.

CHAPITRE XXXVIII.

Jugement de Péréfixe sur Henri IV.

Henri fit sentir les premiers mouvements de sa vie dans le camp, au bruit des trompettes; sa mère le mit au monde avec un merveilleux courage; son aïeul lui inspira de la vigueur dès le moment qu'il vit le jour, et il fut élevé dans le travail dès sa plus tendre enfance.

La première connaissance que l'âge lui donna fut pour regretter la mort de son père, tué au siége de Rouen, et pour se voir environné de périls de tous côtés; lui éloigné de la cour, ses amours défavorisés, ses serviteurs persécutés, et sa perte conjurée par ses ennemis.

Sa mère, généreuse et habile femme, lui donna de beaux sentiments pour la morale et pour la politique, mais de fort mauvais pour la religion; de sorte qu'il fut huguenot par engagement et non par élection. Aussi protesta-t-il toujours qu'il n'était point préoccupé; qu'il était prêt à s'éclaircir, et que, si on lui faisait voir un meilleur chemin que celui qu'il tenait, il le suivrait de bonne foi, mais jusque là qu'on le devait tolérer, et non pas le persécuter.

A l'âge de quinze ans, il se vit chef du parti huguenot, et donna des avis si sensés, que les plus grands chefs de guerre eurent sujet de les admirer, et de se repentir de ne les avoir pas suivis. Il passa sa première jeunesse, une partie dans les armées, une partie dans ses terres de Gascogne; où il demeura jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Il fut alors amorcé pour

venir à la cour, par des noces aussi illégitimes que funestes, dont, pour ainsi dire, le présent nuptial fut la mort inopinée de sa mère, la fête, le massacre général de ses amis, et le lendemain des noces, sa captivité, qui dura près de quatre ans, à la merci de ses plus cruels ennemis, et dans une cour la plus méchante et la plus corrompue qui ait jamais été. Son courage ne s'énerva point dans cette servitude, et son âme ne se put gâter parmi tant de corruption, mais les charmes des dames, que la reine Catherine faisait agir pour le retenir, lui donnèrent ce faible et ce penchant qui lui demeura toute sa vie, de ne rien refuser aux désirs que leur beauté lui inspirait.

Pour se tirer de la servitude de la cour, il se rejeta dans l'embarras de son ancien parti et de la religion huguenote; il y reçut tous les ennuis et tous les chagrins qu'éprouvent les chefs d'une guerre civile, sa dignité de général ne le dispensant pas des fatigues et des périls de simple soldat. Par trois fois, il obligea la cour d'accorder la paix et des édits à son parti, mais par trois fois on les viola, et il se vit, à divers temps, sept ou huit armées royales sur les bras.

Sa valeur, qui avait déjà paru en plusieurs occasions, se signala avec grand éclat à la bataille de Coutras. Ce fut le premier coup d'importance qu'il frappa sur la tête de la ligue. Peu après, comme elle avait assemblé les Etats de Blois, pour armer tout le royaume contre lui, afin de l'exclure de la couronne de France, les Guises, qu'on crut auteurs de cette tragédie, en furent eux-mêmes la terrible catastrophe, mais qui remplit tout de feu, de sang et de confusion. Le duc de Mayenne s'arma pour venger la mort de ses frères, et le roi, presque abandonné, et comme investi dans Tours, fut con-

traint d'appeler à son aide notre héros, qui passa par dessus toutes les craintes et toutes les défiances qu'on lui voulait donner, pour se ranger auprès de son souverain.

Ils marchent à Paris et l'assiègent; mais, sur le point d'y entrer, Henri III est assassiné par un moine. Le droit de succession appelant notre Henri sur le trône, il trouve le chemin traversé de mille difficultés effroyables; la ligue en tête, les serviteurs du défunt roi peu affectionnés, les grands tendant à leurs fins particulières. La religion se ligue contre lui; au-dehors, le pape, les Espagnols, le Savoyard, le Lorrain; au-dedans, d'un côté les peuples et les grandes villes, et de l'autre les huguenots qui le tourmentaient par leurs défiances continuelles. Il ne peut avancer un pas sans trouver un obstacle; autant de journées, autant de combats. Ses sujets s'efforcent de l'accabler comme un ennemi public, et lui s'efforce de les regagner comme un bon père. Dans son cabinet, dans son conseil, ce ne sont que déplaisirs et amertumes causés par une infinité de mécontentements, d'infidélités, de pernicieux desseins qu'il découvre de moment en moment, contre sa personne et contre son Etat. Chaque jour, double combat, double victoire; l'une contre ses ennemis, l'autre contre les siens, usant de prudence et d'adresse, quand la générosité ne lui pouvait servir.

Il fait voir à Arques qu'il ne peut être vaincu; à Ivry, qu'il sait vaincre. Partout où il paraît, tout cède à ses armes; la ligue perd tous les jours des places et des provinces; elle est battue par ses lieutenants au loin, comme elle l'est par lui-même dans le cœur du royaume. Il eût forcé Paris, s'il eût pu se résoudre à le perdre; en l'épargnant, il le gagna tout-à-fait.

Le duc de Parme arrêta un peu ses progrès, mais il n'en put changer le cours. La vertu et la fortune, ou plutôt la providence divine, s'étaient alliées ensemble pour le couronner de gloire. Dieu l'assistait visiblement en toutes ses entreprises, et le préservait d'une infinité de trahisons et d'attentats horribles, qu'on formait d'heure à autre sur sa vie. Enfin, il renversa le dessein du tiers-parti, et prévint les résolutions des Etats de la ligue, en se faisant instruire dans la religion catholique, et rentrant dans le giron de la sainte Eglise.

Quand le prétexte de la religion eut manqué à ses ennemis, tout le parti de la ligue se débanda; Paris et toutes les grandes villes le reconnurent; le duc de Mayenne, quoique bien tard, fut contraint de devenir sujet et de se ranger à son devoir; et tous les chefs de la ligue traitèrent séparément. Ce fut un grand coup d'adresse et de prudence du roi de les avoir ainsi disjoints; parce que, s'ils eussent tous ensemble fait un traité d'un commun accord, le parti eût, par ce moyen, conservé sa liaison, et n'eût pas été abattu, mais seulement apaisé.

Lorsqu'il fut au-dessus de ses affaires, qu'il se fut réconcilié avec le pape, et que ses sujets furent réconciliés avec lui, le mauvais conseil des huguenots, qui désiraient toujours le voir embarrassé, le porta à déclarer la guerre aux Espagnols. Ce fut alors qu'il pensa retomber dans un état pire que jamais : ils lui enlevèrent Dourlens après le gain d'une bataille; Calais et Ardres presque d'emblée, et Amiens par surprise. Les restes de la ligue, qui se cachaient sous la cendre, se rallumèrent; les mécontentements des grands se découvrirent; il se forma des conspirations de tous côtés; ses serviteurs étaient étonnés; ses ennemis prenaient de l'audace; mais sa vertu, qui semblait s'endormir dans la prospérité, se releva

contre ses adversités ; il encouragea les siens par son exemple, reprit Amiens, et força l'Espagnol de faire la paix, par le traité de Vervins.

Le duc de Savoie, pensant éluder la restitution du marquisat de Saluces et soulever des factions dans le royaume, qui empêchassent le roi de lui demander raison, connut qu'il avait affaire à un prince qui savait aussi bien démêler ses ruses que défaire ses troupes. Il fut donc forcé dans ses rochers, où il disait qu'il n'avait rien à craindre que les foudres du ciel, et on le contraignit de rendre honteusement ce qu'il avait injustement usurpé.

Au même temps, le roi songea, pour la sûreté et la tranquillité de la France, et pour la sienne propre, à avoir des enfants d'un bon mariage. Le ciel lui en donna six, et avec cela un calme de dix années, qui ne fut troublé que légèrement, par la conspiration de Biron, par les menées du maréchal de Bouillon, et par quelques émotions populaires contre le sou pour livre, ou pancarte.

Durant tout cela, il travailla principalement à deux choses : l'une était son grand dessein, dont nous avons parlé, pour lequel il se fit des amis et des alliés de tous côtés; éclaircit ses finances, paya ses dettes de bonne foi, comme ferait un marchand ; amassa de l'argent, et pacifia tous les différends qui étaient entre les princes qu'il se voulait associer. L'autre était de réparer les dommages et les ruines que la guerre civile avait causés depuis quarante ans dans la France ; d'ôter les divisions qui aigrissaient et partageaient les esprits; de réformer les désordres qui défiguraient la face de l'Etat, et de le rendre florissant, abondant et riche, afin que ses sujets pussent vivre heureusement à l'abri de sa protection et de sa justice.

Cependant, lui-même n'était pas exempt de troubles, d'ennuis et de fâcheries. Ses maîtresses lui causaient mille peines au milieu de ses plaisirs; il trouvait des épines jusque dans sa maison, et dans la mauvaise humeur de sa femme; et Eléonore Galigay, avec son mari, lui causaient des chagrins, de même qu'un moucheron âpre et piquant inquiète et agite furieusement un lion.

Comme il était prêt à monter à cheval pour commencer son grand dessein, par le secours de ses alliés, il perdit la vie par le plus détestable parricide qui se soit jamais commis. Ainsi, celui que tant de piques, de mousquets et de canons, tant d'escadrons et de bataillons, n'avaient pu endommager dans les tranchées et dans le champ de bataille, fut tué avec un couteau par un lâche et traître coquin, au milieu de sa ville capitale, dans son carrosse, et un jour d'allégresse publique. Malheureux coup! qui mit fin à toutes les joies de la France, et qui ouvrit une plaie qui a saigné jusqu'à cette heure.

Henri était de médiocre stature, dispos et agile, endurci au travail et à la peine. Il avait le corps bien formé, le tempérament bon et robuste, et la santé parfaite, hormis que, par delà l'âge de cinquante ans, il avait eu quelques légères atteintes de goutte, mais qui passaient promptement et ne laissaient aucune débilité. Il avait le front large, les yeux vifs et assurés, le nez aquilin, le teint vermeil, le visage doux et auguste, et néanmoins la mine guerrière et martiale, le poil brun et assez épais. Il portait la barbe large et les cheveux courts. Il commença à grisonner dès l'âge de trente-cinq ans; sur quoi il avait accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnaient: *C'est le vent de mes adversités qui a donné là.*

« En effet, à bien considérer toute sa vie depuis sa nais-

« sance, on trouvera peu de princes qui en aient tant souffert
« que lui; et il serait bien mal aisé de dire s'il eut plus de
« traverses ou plus de prospérités. Il naquit fils d'un roi,
« mais d'un roi dépouillé. Il eut une mère généreuse et de
« grand courage; mais huguenote et ennemie de la cour. Il
« gagna la bataille de Coutras; mais il perdit peu après le
« prince de Condé, son cousin et son bras droit. La ligue
« éveilla sa vertu et le fit connaître; mais elle pensa l'acca-
« bler. Elle fut cause que le roi l'ayant appelé à son secours,
« il se trouva aux portes de Paris, comme si Dieu l'y eût
« amené par la main; mais Paris s'arma contre lui, et toutes
« ses espérances furent presque dissipées par la dissipation
« de l'armée qui assiégeait cette ville. Ce fut sans doute un
« rare bonheur que la couronne de France lui échut, n'y
« ayant jamais eu de succession plus éloignée que celle-là en
« aucun Etat héréditaire; car il y avait dix à onze degrés de
« distance de Henri III à lui; et, quand il naquit, il y avait
« neuf princes du sang devant lui, savoir : le roi Henri II et
« ses cinq fils, le roi Antoine de Navarre, son père, et deux
« fils de cet Antoine, frères aînés de notre Henri. Tous ces
« princes moururent pour lui faire place à la succession,
« mais elle était si embrouillée, qu'on peut dire qu'il souffrit
« une infinité de peines, de fatigues et de hasards, avant que
« de recueillir les beaux fleurons de cette couronne. Jeune,
« il épousa la sœur du roi Charles, qui semblait un parti fort
« avantageux pour lui; mais ce mariage fut un piége pour
« l'attraper, lui et ses amis. Depuis, cette femme, au lieu
« d'être sa consolation, fut son plus grand embarras; et, bien
« loin de lui apporter de l'honneur, ne lui fit que de la honte.
« Sa seconde femme lui donna de beaux enfants dont il avait

« bien de la joie; mais ses gronderies et ses dédains lui cau-
« saient mille déplaisirs. Il triompha de tous ses ennemis et
« devint l'arbitre de la chrétienté ; mais plus il se rendait
« puissant, plus leur haine s'envenimait, et plus elle em-
« ployait de moyens pour le perdre ; de telle sorte, qu'après
« avoir tramé une infinité de conspirations contre sa vie, ils
« trouvèrent enfin un *Ravaillac*, qui exécuta ce que tant
« d'autres avaient manqué.

« Du reste, il faut avouer que toutes les adversités qu'il
« souffrit aiguisèrent son esprit et son courage ; et qu'enfin il
« fut un très-grand roi, parce qu'il ne parvint à la couronne
« que par beaucoup de difficultés et dans un âge fort mûr.

« Et certes, il est très-difficile et très-rare que ceux qui
« sont nés dans la pourpre et nourris dans la prochaine at-
« tente de monter sur le trône après la mort de leur père, ou
« qui s'y trouvent élevés de trop bonne heure, apprennent
« bien l'art de régner.

« Les raisons de cela sont que, pour l'ordinaire, les per-
« sonnes entre les mains desquelles ils tombent dans leur bas
« âge, désirant se conserver l'autorité et le gouvernement, au
« lieu de les obliger et même de les contraindre à appliquer
« leur esprit à des choses solides et nécessaires, font adroite-
« ment en sorte qu'ils ne l'occupent qu'à des bagatelles indi-
« gnes d'eux, et ils les y amusent avec tant d'artifice, qu'il
« est impossible qu'un jeune prince le puisse reconnaître. Au
« lieu de leur mettre sans cesse devant les yeux la vraie gran-
« deur des rois, qui consiste dans l'exercice de leur autorité,
« ils ne les repaissent que des apparences et des images de
« cette grandeur, comme sont les pompes et les magnificences
« extérieures, où il n'y a que du faste et de la vanité. Enfin,

« au lieu de les instruire soigneusement dans ce qu'ils doi-
« vent savoir et de ce qu'ils doivent faire (car toute la science
« des rois se doit réduire en pratique), ils les entretiennent
« dans une profonde ignorance de toutes leurs affaires, afin
« d'en être toujours les maîtres, et qu'on ne puisse jamais se
« passer d'eux. De là il arrive qu'un prince, lorsqu'il est
« grand, connaissant sa faiblesse, se juge incapable de gou-
« verner; et, du moment qu'il est imbu de cette opinion, il
« faut qu'il renonce à la conduite de son état, si ce n'est que
« ses qualités naturelles soient bien extraordinaires, et qu'il
« ait un cœur véritablement royal. Avec cela, ces personnes
« se saisissent de toutes les avenues, et empêchent que les
« gens de bien n'approchent point de ses oreilles tendres; ou
« s'ils ne peuvent pas leur en empêcher les approches, ils ne
« manquent point de les leur rendre suspects, et de leur ôter
« toute créance dans l'esprit de ces jeunes princes, les faisant
« passer auprès d'eux, ou pour leurs ennemis, ou pour mal
« intentionnés, ou pour ridicules et impertinents. Puis ils ont
« certains émissaires qui les infatuent avec des flatteries,
« des louanges excessives et des adorations; qui ne leur font
« jamais rien entendre que ce qui sert à leurs fins; qui cul-
« tivent leurs défauts par de continuelles complaisances; qui
« leur font croire qu'ils ont une parfaite intelligence de tout,
« quoiqu'ils ne sachent rien; qui leur font concevoir que la
« royauté n'est qu'une souveraine fainéantise; que le travail
« ne sied pas bien à un roi, et que les fonctions du gouver-
« nement étant pénibles, sont par conséquent basses et ser-
« viles. De cette sorte, on les dégoûte de bonne heure du
« commandement; on les accoutume à avoir des maîtres,
« parce qu'ils n'ont pas encore ni assez de connaissance, ni

« assez de force pour l'être. Ainsi, ces pauvres princes n'étant « point contredits, mais toujours adorés, n'ayant aucune ex- « périence par eux-mêmes, et n'ayant jamais souffert ni « peine, ni nécessités, deviennent souvent présomptueux et « absolus dans leur fantaisies, et croient que leur puissance « doit aller de pair avec celle de Dieu. On en voit qui ne con- « sidèrent que leur passion, leur plaisir et leurs caprices, « comme si le genre humain n'avait été créé que pour eux, « au lieu qu'ils n'ont été créés que pour conduire et gouver- « ner sagement le genre humain; qui laissent faire profusion « et litière des biens et de la vie de leurs sujets, et qui, avec « une insensibilité sans pareille, n'écoutent non plus leurs « plaintes et leurs gémissements, que les cris d'un bœuf que « l'on égorge. »

« Au contraire, ceux qui viennent de plus loin à la cou- « ronne, et dans un âge plus avancé, sont presque toujours « bien plus instruits de leurs affaires; ils s'appliquent bien « plus fort à gouverner leur état; ils veulent toujours tenir le « timon, ils sont plus justes, plus tendres et plus miséricor- « dieux; ils savent mieux ménager leurs revenus; ils conser- « vent avec plus de soin le sang et le bien de leurs sujets; ils « entendent plus volontiers les remontrances et font mieux « justice; ils n'usent pas avec tant de rigueur de cette puis- « sance absolue, qui désespère quelquefois les peuples, et qui « cause d'étranges révolutions.

« Si l'on cherche les raisons pourquoi ils sont tels, c'est « qu'ils ont été en un poste où ils ont souvent entendu la vé- « rité; où ils ont appris quelle ignominie c'est à un prince de « ne pas jouer lui-même son personnage et de le laisser faire « à un autre; où, s'ils ont eu quelques flatteurs, ils ont eu

« aussi des ennemis découverts qui leur ont résisté en face;
« et qui, en censurant leurs défauts, les ont portés à les ré-
« former; où ils ont ouï blâmer les fautes du gouvernement
« sous lequel ils étaient, et les ont blâmées eux-mêmes, telle-
« ment qu'ils se sont obligés à mieux faire, et à ne pas sui-
« vre ce qu'ils ont condamné; où ils ont étudié à se conduire
« sagement, parce qu'ils étaient dépendants, et craignaient
« d'être châtiés; où ils ont souvent ouï les plaintes des parti-
« culiers, et vu les misères des peuples; enfin, où ils ont ap-
« pris, en souffrant, ce que c'est que du mal, et d'avoir pitié
« de ceux à qui on fait injustice, parce qu'ils ont eux-mêmes
« éprouvé la rigueur d'une domination trop rude et trop
« haute. Nous en avons deux beaux exemples dans Louis XII,
« surnommé le *Père du Peuple*, et dans notre Henri, deux
« des meilleurs rois qui, en ces derniers siècles, aient porté
« le sceptre des fleurs de lis. »

Maintenant, qui pourrait recueillir et dignement arranger toutes les vertus héroïques, les belles actions et les qualités éminentes de Henri-le-Grand, lui ferait une couronne bien plus précieuse et plus éclatante que celle dont sa tête fut ornée le jour de son sacre. Ce fond de franchise et de sincérité, pur et exempt de malice, de fiel et d'aigreur, en serait la matière plus précieuse que l'or. Sa renommée et sa gloire, qui ne finira jamais, en serait le cercle. Ses victoires de Coutras, d'Arques, d'Yvri, de Fontaine-Française; ses négociations de la paix de Vervins, de l'accommodement des Vénitiens avec le pape, de la trêve entre les Espagnols et les Hollandais, et de cette grande ligue avec tous les princes de la chrétienté pour l'exécution du dessein que nous avons marqué, en feraient les branches. Puis sa valeur guerrière, sa générosité, sa cons-

tance, sa bonne foi, sa sagesse, sa prudence, son activité, sa vigilance, son économie, sa justice, et cent autres vertus, en seraient les pierreries. Entre lesquelles cet amour paternel et cordial, qu'il avait pour ses peuples, jeterait un feu brillant et vif comme une escarboucle; la fermeté de son courage, toujours invincible dans les périls, y aurait le prix et la beauté du diamant; et sa clémence sans pareille, qui releva ses ennemis, que sa vaillance avait terrassés, y paraîtrait comme une émeraude qui répand la gaîté et la joie dans la vue de tous ceux qui la regardent, Pour continuer la métaphore, je dirai encore que tant de sages réglements qu'il fit pour la justice, pour la police et pour les finances, tant de beaux et utiles établissements de toutes sortes de manufactures qui produisaient à la France un profit de plusieurs millions par an; tant de superbes bâtiments, comme les galeries du Louvre, le Pont-Neuf, la Place-Royale, le Collége royal, les quais de la rivière de Seine, Fontainebleau, Monceaux, Saint-Germain; tant d'ouvrages publics, de ponts, de chaussées, de grands chemins réparés, tant d'églises rebâties en plusieurs endroits du royaume, en seraient comme les gravures et embellissements.

Couronnons donc de mille louanges la mémoire immortelle de ce grand roi, l'amour des Français, et la terreur des Espagnols, l'honneur de son siècle et l'admiration de la postérité; faisons le vivre dans nos cœurs et dans nos affections, malgré la rage des méchants qui lui ont ôté la vie; poussons autant d'acclamations à sa gloire qu'il a fait de bien à la France. Ce fut un Hercule, qui coupa les têtes de l'hydre, en terrassant la Ligue. Il fut plus grand qu'Alexandre, et plus grand que Pompée, parce qu'il fut aussi vaillant, et qu'il fut plus juste; qu'il ne gagna pas moins de victoires, et qu'il gagna plus de cœurs.

Il conquit les Gaules aussi bien que Jules-César; mais il les conquit pour leur rendre la liberté, et César les subjugua pour la leur ôter : il les enrichit, et César les pilla. Que son nom soit donc élevé au-dessus de celui des Hercule, des Alexandre, des Pompée et des César; que son règne soit le modèle des bons règnes; et ses exemples, de clairs flambeaux, qui puissent illuminer les yeux des autres princes; que sa postérité soit éternellement couronnée de fleurs de lis; qu'elle soit toujours auguste, toujours triomphante; et pour comble de nos souhaits, que Louis le Victorieux, son petit-fils, lui ressemble, et, s'il se peut même, qu'il le surpasse.

CHAPITRE XXXIX.

Précis de la vie de Henri IV par Voltaire.

Faisons un précis de cette vie, qui fut trop courte. Il est dès son enfance nourri dans les troubles et dans les malheurs; il se trouve à quatorze ans à la bataille de Moncontour; il est rappelé à Paris; il n'épouse la sœur de Charles IX que pour voir ses amis assassinés autour de lui, pour courir lui-même risque de sa vie, et pour rester près de trois ans prisonnier d'état : il ne sort de sa prison que pour essuyer toutes les fatigues et toutes les fortunes de la guerre, manquant souvent du nécessaire, n'ayant jamais de repos, s'exposant comme le plus hardi soldat, faisant des actions qui ne paraissent pas croyables, et qui ne le deviennent que parce qu'il les a répétées; comme lorsqu'à la prise de Cahors, en 1588, il fut sous les armes pendant cinq jours, combattant de rue en rue sans presque prendre de repos. La victoire de Coutras fut due

principalement à son courage. Son humanité après la victoire devait lui gagner tous les cœurs.

Le meurtre de Henri III le fait roi de France; mais la religion sert de prétexte à la moitié des chefs de l'armée pour l'abandonner, et à la ligue pour ne pas le reconnaître. Elle choisit pour roi un fantôme, un cardinal de Bourbon-Vendôme; et le roi d'Espagne, Philippe II, maître de la ligue par son argent, compte déjà la France pour une de ses provinces. Le duc de Savoie, gendre de Philippe, envahit la Provence et le Dauphiné. Le parlement de Languedoc défend, sous peine de la vie, de le reconnaître, et le déclare « incapable de posséder jamais la couronne de France, conformément à la bulle de notre saint-père le pape. » Le parlement de Rouen (1589) déclare *criminel de lèse-majesté divine et humaine* tous ses adhérents.

Henri IV n'avait pour lui que la justice de sa cause, son courage et quelques amis. Jamais il ne fut en état de tenir longtemps une armée sur pied, et encore quelle armée! elle ne se monta presque jamais à douze mille hommes complets: c'était moins que les détachements de nos jours. Ses serviteurs venaient tour-à-tour se ranger sous sa bannière, et s'en retournaient les uns après les autres au bout de quelques mois de service. Les Suisses, qu'à peine il pouvait payer, et quelques compagnies de lances, faisaient le fonds permanent de ses forces. Il fallait courir de ville en ville, combattre et négocier sans relâche : il n'y a presque point de province en France où il n'ait fait de grands exploits à la tête de quelques amis qui lui tenaient lieu d'armée.

D'abord avec environ cinq mille combattants il bat, à la journée d'Arques, auprès de Dieppe, l'armée du duc de

Mayenne, forte de vingt mille hommes; c'est alors qu'il écrivit cette lettre au marquis de Crillon : « Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, mon ami, je vous aime à tort et à travers. » Ensuite il emporte les faubourgs de Paris, et il ne lui manque qu'assez de soldats pour prendre la ville. Il faut qu'il se retire, qu'il force jusqu'aux villages retranchés pour s'ouvrir des passages pour communiquer avec les villes qui défendent sa cause.

Le roi d'Espagne envoie quinze cents lances fournies, qui faisaient environ quatre mille cavaliers, et trois mille hommes de la vieille infanterie vallone, sous le comte d'Egmont, fils de cet Egmont à qui ce roi avait fait trancher la tête. Alors Henri IV rassemble le peu de forces qu'il peut avoir, et n'est pourtant pas à la tête de dix mille combattants. Il livre cette fameuse bataille d'Ivry aux ligueurs commandés par le duc de Mayenne, et aux Espagnols, très-supérieurs en nombre, en artillerie, en tout ce qui peut entretenir une armée considérable; il gagne cette bataille, comme il avait gagné celle de Coutras, en se jetant dans les rangs ennemis au milieu d'une forêt de lances. On se souviendra dans tous les siècles de ces paroles : « Si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon panache blanc; vous le trouverez toujours au champ de l'honneur et de la gloire. » *Sauvez les Français!* s'écria-t-il quand les vainqueurs s'acharnaient sur les vaincus.

Ce n'est plus comme à Coutras, où à peine il était le maître; il ne perd pas un moment pour profiter de la victoire. Son armée le suit avec allégresse; elle est même renforcée; mais enfin il n'avait pas quinze mille hommes, et avec ce peu de troupes il assiége Paris, où il restait alors deux cent vingt

mille habitants. Il est constant qu'il l'eût pris par famine, s'il n'avait pas permis lui-même, par trop de pitié, que les assiégeants nourrissent les assiégés. En vain ses généraux publiaient sous ses ordres des défenses, sous peine de mort, de fournir des vivres aux Parisiens, les soldats eux-mêmes leur en vendaient. Un jour que, pour faire un exemple, on allait pendre deux paysans qui avaient amené des charrettes de pain à une poterne, Henri les rencontra en allant visiter ses quartiers : ils se jetèrent à ses genoux, et lui remontrèrent qu'ils n'avaient que cette manière pour gagner leur vie : « Allez en paix, » leur dit le roi en leur donnant aussitôt l'argent qu'il avait sur lui : « Le Béarnais est pauvre, ajouta-t-il; s'il avait davantage, il vous le donnerait. » Un cœur bien né ne peut lire de pareils traits sans quelques larmes d'admiration et de tendresse.

Pendant qu'il pressait Paris, les moines armés faisaient des processions, le mousquet et le crucifix à la main et la cuirasse sur le dos. Le parlement, les cours supérieures, les citoyens, faisaient serment sur l'évangile, en présence du légat et de l'ambassadeur d'Espagne, de ne le point recevoir. Mais enfin les vivres manquent, la famine fait sentir ses plus cruelles extrémités.

Le duc de Parme est envoyé par Philippe II au secours de Paris avec une puissante armée; Henri IV court lui présenter la bataille. Le duc de Parme n'accepta point la bataille; il n'était venu que pour secourir Paris, et pour rendre la ligue plus dépendante du roi d'Espagne. Assiéger cette grande ville avec si peu de monde devant une armée supérieure était une chose impossible : voilà donc encore sa fortune retardée et ses victoires inutiles. Du moins il empêche le duc de Parme

de faire des conquêtes, et, le côtoyant jusqu'aux dernières frontières de la Picardie, il le fit rentrer en Flandre.

A peine est-il délivré de cet ennemi, que le pape Grégoire XIV emploie une partie des trésors amassés par Sixte-Quint à envoyer des troupes à la ligue.

Henri IV avait toujours à combattre l'Espagne, Rome et la France; car le duc de Parme, en se retirant, avait laissé huit mille soldats au duc de Mayenne. Un neveu du pape entre en France avec des troupes italiennes et des monitoires; il se joint au duc de Savoie dans le Dauphiné. Lesdiguières, celui qui fut le dernier connétable de France et le dernier seigneur puissant, battit les troupes savoisiennes et celles du pape. Il faisait la guerre comme Henri IV, avec des capitaines qui ne servaient qu'un temps; cependant il défit ces armées réglées. Tout était alors soldat en France, paysan, artisan, bourgeois : c'est ce qui la dévasta, mais c'est ce qui l'empêcha enfin d'être la proie de ses voisins.

Philippe II, du fond de son palais, continuait à entretenir et ménager la dissension, toujours donnant au duc de Mayenne de petits secours, afin qu'il ne fût ni trop faible ni trop puissant, et prodiguant l'or dans Paris pour y faire reconnaître sa fille, Claire-Eugénie, reine de France, avec le prince qu'il lui donnera pour époux. C'est dans ces vues qu'il envoie encore le duc de Parme en France, lorsque Henri IV assiége Rouen, comme il l'avait envoyé pendant le siége de Paris. Il promettait à la ligue qu'il ferait marcher une armée de cinquante mille hommes dès que sa fille serait reine. Henri, après avoir levé le siége de Rouen, fait encore sortir de France le duc de Parme.

Cependant il s'en fallut peu que la faction des Seize, pen-

sionnaires de Philippe II, ne remplît enfin les projets de ce monarque, et n'achevât la ruine entière du royaume. Ils avaient fait pendre le premier président du parlement de Paris et deux magistrats qui s'opposaient à leurs complots. Le duc de Mayenne, près d'être accablé lui-même par cette faction, avait fait pendre quatre de ces séditieux à son tour. C'était au milieu de ces divisions et de ces horreurs, après la mort du prétendu Charles X, que se tenaient à Paris les Etats-Généraux, sous la direction d'un légat du pape et d'un ambassadeur d'Espagne : le légat même y présida, et s'assit dans le fauteuil qu'on avait laissé vide, et qui marquait la place du roi qu'on devait élire. L'ambassadeur d'Espagne y eut séance; il y harangua contre la loi *salique*, et proposa l'infante pour reine. Le parlement fit des remontrances au duc de Mayenne en faveur de la loi salique; mais ces remontrances n'étaient-elles pas visiblement concertées avec ce chef de parti? la nomination de l'infante ne lui ôtait-elle pas sa place? le mariage de cette princesse, projeté avec le duc de Guise, son neveu, ne le rendait-il pas sujet de celui dont il voulait demeurer le maître?

Vous remarquerez qu'à ces états le parlement voulut avoir séance par des députés, et ne put l'obtenir. Vous remarquerez encore que ce même parlement venait de faire brûler par son bourreau un arrêt du parlement du roi séant à Châlons, donné contre le légat et contre son prétendu pouvoir de présider à l'élection d'un roi de France.

A peu près dans le même temps plusieurs citoyens ayant présenté requête à la ville et au parlement pour demander qu'on pressât au moins le roi de se faire catholique avant de procéder à une élection, la Sorbonne déclara cette requête

« inepte, séditieuse, impie, inutile, attendu qu'on connaît l'obstination de Henri le relaps. » Elle excommunie les auteurs de la requête, et conclut à les chasser de la ville. Ce décret, rendu en aussi mauvais latin que conçu par un esprit de démence, est du premier novembre 1592 : il a été révoqué depuis, lorsqu'il importait fort peu qu'il le fût. Si Henri IV n'eût pas régné, le décret eût subsisté, et on eût continué de prodiguer à Philippe II le titre de protecteur de la France et de l'Eglise.

On a conservé les écrits d'un nommé d'Orléans, avocat au parlement de Paris et député aux états de la ligue.

Il faut transcrire les propres paroles de l'avocat au sujet de la loi salique :

« Le devoir d'un roi de France est d'être chrétien aussi bien que mâle. Qui ne tient la foi catholique, apostolique et romaine, n'est point chrétien, et ne croit point en Dieu, et ne peut être justement roi de France, non plus que le plus grand faquin du monde. »

Voici un morceau encore plus étrange :

« Pour être roi de France, il est plus nécessaire d'être catholique que d'être homme; qui dispute cela mérite qu'un bourreau lui réponde plutôt qu'un philosophe. »

Les Espagnols, avec de l'argent et des prêtres, faisaient valoir ces opinions en France; et Philippe II eût soutenu les sentiments contraires s'il y avait eu le moindre intérêt.

Pendant qu'on employait contre Henri les armes, la plume, la politique et la superstition, pendant que ces états, aussi divisés qu'irréguliers, se tenaient dans Paris, Henri était aux portes, et menaçait la ville. Il y avait quelques partisans : beaucoup de vrais citoyens, lassés de leurs malheurs et du

joug d'une puissance étrangère, soupiraient après la paix; mais le peuple était retenu par la religion. La plus vile populace fait en ce point la loi aux grands et aux sages : elle compose le plus grand nombre, elle est conduite aveuglément, elle est fanatique; et Henri IV n'était pas en état d'imiter Henri VIII et la reine Elisabeth. Il fallut changer de religion.

Les conférences qu'on eut avec lui rendirent sa personne chère à tous ceux qui sortirent de Paris pour le voir. Un des députés, étonné de la familiarité avec laquelle ses officiers se pressaient autour de lui, et faisaient à peine place : « Vous ne voyez rien, dit-il, ils me pressent bien autrement dans les batailles. » Enfin, ayant repris d'assaut la ville de Dreux avant d'apprendre son nouveau catéchisme, ayant ensuite fait son abjuration dans Saint-Denis, s'étant fait sacrer à Chartres, et ayant surtout ménagé des intelligences dans Paris, qui avait une garnison de trois mille Espagnols, avec des Napolitains et des Lansquenets, il y entre en souverain, n'ayant pas plus de soldats autour de sa personne qu'il n'y avait d'étrangers dans les murs.

Paris n'avait vu ni reconnu de roi depuis quinze ans. Deux hommes ménagèrent seuls cette révolution; le maréchal de Brissac, et un brave citoyen dont le nom était moins illustre, et dont l'âme n'était pas moins noble : c'était un échevin de Paris nommé Langlois. Ces deux restaurateurs de la tranquillité publique s'associèrent bientôt les magistrats et les principaux bourgeois; les mesures furent si bien prises, le légat, le cardinal de Pellevé, les commandants espagnols, les Seize, si artificieusement trompés, et ensuite si bien contenus, que Henri IV fit son entrée dans sa capitale sans qu'il y eût pres-

que du sang répandu. Il renvoya tous les étrangers qu'il pouvait retenir prisonniers; il pardonna à tous les ligueurs. Les ambassadeurs de Philippe II partirent le jour même sans qu'on leur fît la moindre violence; et le roi, les voyant passer d'une fenêtre, leur dit : « Messieurs, mes compliments à votre maître; mais n'y revenez plus. »

Plusieurs villes suivirent l'exemple de Paris; mais Henri était encore bien éloigné d'être maître du royaume. Philippe II, qui, dans la vue d'être toujours nécessaire à la ligue, n'avait jamais fait de mal au roi qu'à demi, lui en faisait encore assez dans plus d'une province. Détrompé de l'espérance de régner en France sous le nom de sa fille, il ne songeait plus qu'à affaiblir pour jamais le royaume en le démembrant; et il était très-vraisemblable que la France serait dans un état pire que quand les Anglais en possédaient la moitié, et quand les seigneurs particuliers tyrannisaient l'autre.

Le duc de Mayenne avait la Bourgogne; le duc de Guise, fils du *balafré*, possédait Reims et une partie de la Champagne; le duc de Mercœur dominait dans la Bretagne, et les Espagnols y avaient Blavet, qui est aujourd'hui le Port-Louis. Les principaux capitaines même de Henri IV songeaient à se rendre indépendants; et les calvinistes, qu'il avait quittés, se cantonnaient contre les ligueurs, se ménageaient déjà des ressources pour résister un jour à l'autorité royale.

Il fallait autant d'intrigues que de combats pour que Henri IV regagnât peu à peu son royaume. Tout maître de Paris qu'il était, sa puissance fut quelque temps si peu affermie, que le pape Clément VIII lui refusait constamment l'absolution. Aucun ordre religieux ne priait Dieu pour lui dans les cloîtres. Son nom même fut omis dans les prières par la plu-

part des curés de Paris jusqu'en 1606; et il fallut que le parlement, rentré dans le devoir, ordonnât par un arrêt que tous les curés rétablissent dans leur missel la prière pour le roi. Enfin la fureur épidémique du fanatisme possédait encore tellement la populace, qu'il n'y eut presque point d'années où l'on n'attentât contre sa vie; il les passa toutes à combattre, tantôt un chef, tantôt un autre, à vaincre, à pardonner, à négocier, à payer la soumission des ennemis. Qui croirait qu'il lui en coûta trente-deux millions numéraires de son temps pour payer les prétentions de tant de seigneurs? Les Mémoires du duc de Sully en font foi; et ces promesses furent fidèlement acquittées, lorsque enfin, étant roi absolu et paisible, il eût pu refuser de payer ce prix de la rébellion. Le duc de Mayenne ne fit son accommodement qu'en 1596. Henri se réconcilia sincèrement avec lui, et lui donna le gouvernement de l'Ile-de-France. Non-seulement il lui dit, après l'avoir lassé un jour dans une promenade: « Mon cousin, voilà le seul mal que je vous ferai de ma vie; » mais il lui tint parole, et il n'en manqua jamais à personne.

Il recouvra son royaume, mais pauvre, déchiré, et dans la même subversion où il avait été du temps de Philippe de Valois, Jean et Charles VI. Plusieurs grands chemins avaient disparu sous les ronces, et on se frayait des routes dans les campagnes incultes. Paris, qui contient aujourd'hui environ sept cent mille habitants, n'en avait pas cent quatre-vingt mille quand il y entra. Les finances de l'Etat, dissipées sous Henri III, n'étaient plus alors qu'un trafic public des restes du sang du peuple, que le conseil des finances partageait avec les traitants.

La reine d'Angleterre, le grand-duc de Florence, des

princes d'Allemagne, les Hollandais, lui avaient prêté l'argent avec lequel il s'était soutenu contre la ligue, contre Rome et contre l'Espagne; et, pour payer ces dettes si légitimes, on abandonnait les recettes générales, les domaines, à des fermiers de ces puissances étrangères, qui géraient au cœur du royaume les revenus de l'Etat. Plus d'un chef de la ligue, qui avait vendu à son roi la fidélité qu'il lui devait, tenait aussi des receveurs des deniers publics, et partageait cette portion de la souveraineté. Les fermiers de ces droits pillaient sur le peuple le triple, le quadruple de ces droits aliénés : ce qui restait au roi était administré de même; et enfin, quand la déprédation générale força Henri IV à donner l'administration entière des finances au duc de Sully, ce ministre, aussi éclairé qu'intègre, trouva qu'en 1596 on levait cent cinquante millions sur le peuple pour en faire entrer environ trente dans le trésor royal.

Si Henri IV n'avait été que le plus brave prince de son temps, le plus clément, le plus droit, le plus honnête homme, son royaume était ruiné : il fallait un prince qui sût faire la guerre et la paix, connaître toutes les blessures de son état, et y apporter les remèdes; veiller sur les grandes et les petites choses, tout réformer et tout faire. C'est ce qu'on trouva dans Henri. Il joignit l'administration de Charles-le-Sage à la valeur et à la franchise de François Ier, et à la bonté de Louis XII.

Pour subvenir à tant de besoins, pour faire à la fois tant de traités et tant de guerres, Henri convoqua dans Rouen une assemblée des *notables* du royaume : c'était une espèce d'états-généraux; les paroles qu'il y prononça sont encore dans la mémoire des bons citoyens qui savent l'histoire de leur pays :

« Déjà, par la faveur du ciel, par les conseils de mes bons serviteurs, et par l'épée de ma brave noblesse, dont je ne distingue point mes princes, la qualité de gentilhomme étant notre plus beau titre, j'ai tiré cet état de la servitude et de la ruine. Je veux lui rendre sa force et sa splendeur. Participez à cette seconde gloire comme vous avez eu part à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés, mais pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux victorieux et aux barbes grises; mais l'amour que je porte à mes sujets me rend tout possible et tout honorable. » Cette éloquence du cœur dans un héros est bien au-dessus de toutes les harangues de l'antiquité.

Au milieu de ces travaux et de ces dangers continuels, les Espagnols surprennent Amiens, dont les bourgeois avaient voulu se garder eux-mêmes : ce funeste privilége qu'ils avaient et dont ils se prévalurent si mal, ne servit qu'à faire piller leur ville, à exposer la Picardie entière, et à ranimer encore les efforts de ceux qui voulaient démembrer la France. Henri, dans ce nouveau malheur, manquait d'argent et était malade. Cependant il assemble quelques troupes, il marche sur la frontière de la Picardie; il revole à Paris, écrit de sa main au parlement, aux communautés, « pour obtenir de quoi nourrir ceux qui défendaient l'état : » ce sont ses propres paroles. Il va lui-même au parlement de Paris : « Si on me donne une armée, dit-il, je donnerai gaiement ma vie pour sauver et pour relever la patrie. » Il proposait des créations de nouveaux offices pour avoir les promptes ressources qui étaient

nécessaires; mais le parlement, ne voyant dans ces ressources mêmes qu'un nouveau malheur, refusait de vérifier les édits; et le roi eut besoin d'employer plusieurs jussions pour avoir de quoi aller prodiguer son sang à la tête de la noblesse. Sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, lui prêta de l'argent pour hasarder ce sang, et son parlement lui en refusa.

Enfin, par des emprunts, par les soins infatigables, et par l'économie de ce Rosny, duc de Sully, si digne de le servir, il vient à bout d'assembler une florissante armée. Ce fut la seule depuis trente ans qui fût pourvue du nécessaire, et la première qui eût un hôpital réglé, dans lequel les blessés et les malades eurent le secours qu'on ne connaissait point encore : chaque troupe auparavant avait soin de ses blessés comme elle pouvait; et le manque de soins avait fait périr autant de monde que les armes.

Il reprend Amiens à la vue de l'archiduc Albert, et le contraint de se retirer. De là il court pacifier le reste du royaume; enfin toute la France est à lui. Le pape, qui lui avait refusé l'absolution, la lui avait donnée. Il ne restait qu'à faire la paix avec l'Espagne : elle fut conclue à Vervins en 1598; et ce fut le premier traité avantageux que la France eût fait avec ses ennemis, depuis Philippe-Auguste.

Alors il met tous ses soins à policer, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis : les troupes inutiles sont licenciées; l'ordre dans les finances succède au plus odieux brigandage; il paie peu à peu toutes les dettes de la couronne sans fouler les peuples. Les paysans répètent encore aujourd'hui qu'il voulait *qu'ils eussent une poule au pot tous les dimanches;* expressions triviales, mais sentiment paternel. Ce fut une chose bien admirable que, malgré l'épuisement et le bri-

gandage, il eût en moins de quinze ans diminué le fardeau des tailles de quatre millions de son temps, qui en feraient environ dix du nôtre; que tous les autres droits fussent réduits à la moitié; qu'il eût payé cent millions de dettes, qui aujourd'hui feraient environ deux cent cinquante millions. Il racheta pour plus de cinquante millions de domaines, aujourd'hui aliénés; toutes les places furent réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus : c'est la gloire éternelle du duc de Sully, et celle du roi, qui osa choisir un homme de guerre pour rétablir les finances de l'Etat, et qui travailla avec son ministre.

La justice est réformée; et, ce qui était beaucoup plus difficile, les deux religions vivent en paix, au moins en apparence. Le commerce, les arts sont en honneur. Les étoffes d'argent et d'or, proscrites d'abord par un édit somptuaire dans le commencement d'un règne difficile et dans la pauvreté, reparaissent avec plus d'éclat, et enrichissent Lyon et la France. Il établit des manufactures de tapisseries de haute-lice en laine et en soie rehaussée d'or : on commence à faire de petites glaces dans le goût de Venise. C'est à lui seul qu'on doit les vers à soie, les plantations de mûriers, malgré les oppositions de Sully, plus estimable dans sa fidélité et dans l'art de gouverner et de conserver les finances, que capable de discerner les nouveautés utiles.

Henri fait creuser le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine et et la Loire. Paris est agrandi et embelli : il forme la place Royale; il restaure tous les ponts. Le faubourg Saint-Germain ne tenait point à la ville; il n'était point pavé : le roi se charge de tout. Il fait construire ce beau pont où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse. Saint-

Germain, Monceaux, Fontainebleau, et surtout le Louvre, sont augmentés et presque entièrement bâtis. Il donne des logements dans le Louvre, sous cette longue galerie qui est son ouvrage, à des artistes en tout genre, qu'il encourageait souvent de ses regards comme par des récompenses. Il est enfin le vrai fondateur de la bibliothèque royale.

Quand don Pèdre de Tolède fut envoyé par Philippe III en ambassade auprès de Henri, il ne reconnut plus cette ville qu'il avait vue autrefois si malheureuse et si languissante : « C'est qu'alors le père de la famille n'y était pas, lui dit Henri, et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils prospèrent. » Les jeux, les fêtes, les bals, les ballets, introduits à la cour par Catherine de Médicis dans les temps même de troubles, ornèrent sous Henri IV les temps de la paix et de la félicité.

En faisant ainsi fleurir son état il était l'arbitre des autres. Les papes n'auraient pas imaginé, du temps de la ligue, que le *Béarnais* serait le pacificateur de l'Italie, et le médiateur entre eux et Venise. Cependant Paul V fut trop heureux d'avoir recours à lui pour le tirer du mauvais pas où il s'était engagé en excommuniant le doge et le sénat, et en jetant ce qu'on appelle un interdit sur tout l'état vénitien, au sujet de droits incontestables que ce sénat maintenait avec sa vigueur accoutumée. Le roi fut l'arbitre du différend : celui que les papes avaient excommunié fit lever l'excommunication de Venise.

Il protégea la république naissante de la Hollande, l'aida de son épargne, et ne contribua pas peu à la faire reconnaître libre et indépendante par l'Espagne.

Sa gloire était donc affermie au dedans et au dehors de son

royaume : il passait pour le plus grand homme de son temps. L'empereur Rodolphe n'eut de réputation que chez les physiciens et les chimistes : Philippe II n'avait jamais combattu; il n'était après tout qu'un tyran laborieux, sombre et dissimulé; et sa prudence ne pouvait entrer en comparaison avec la valeur et la franchise de Henri IV, qui, avec ses vivacités, était encore aussi politique que lui. Elisabeth acquit une grande réputation; mais, n'ayant pas eu à surmonter les mêmes obstacles, elle ne pouvait avoir la même gloire : celle qu'elle mérite fut obscurcie par les artifices de comédienne qu'on lui reprochait, et souillée par le sang de Marie Stuart, dont rien ne la peut laver. Sixte-Quint se fit un nom par les obélisques qu'il releva, et par les monuments dont il embellit Rome; mais sans ce mérite, qui est bien loin d'être le premier, on ne l'aurait connu que pour avoir obtenu la papauté par quinze ans de fausseté, et pour avoir été sévère jusqu'à la cruauté.

C'est une calomnie absurde de le Vassor et de quelques autres compilateurs, que Henri voulut entreprendre cette guerre pour la jeune princesse de Condé. Il faut en croire le duc de Sully, qui avoue la faiblesse de ce monarque, et qui en même temps prouve que les grands desseins du roi n'avaient rien de commun avec la passion de l'amour. Ce n'était pas certainement pour la princesse de Condé que Henri avait fait le traité de Querasque, qu'il s'était assuré de tous les potentats d'Italie, de tous les princes protestants d'Allemagne, et qu'il allait mettre le comble à sa gloire en tenant la balance de l'Europe entière.

Il était prêt à marcher en Allemagne à la tête de quarante-six mille hommes. Quarante millions en réserve, des prépara-

tifs immenses, des alliances sûres, d'habiles généraux formés sous lui, les princes protestants d'Allemagne, la nouvelle république des Pays-Bas, prêts à le seconder, tout l'assurait d'un succès solide; par ses alliances, par ses armes, par son économie, il allait changer le système de l'Europe, et s'en rendre l'arbitre.

Si on faisait ce portrait fidèle de Henri IV à un étranger de bon sens qui n'eût jamais entendu parler de lui auparavant, et qu'on finît par lui dire : C'est là ce même homme qui a été assassiné au milieu de son peuple, et qui l'a été plusieurs fois, et par des hommes auxquels il n'avait pas fait le moindre mal, il ne le pourrait croire.

Le premier qui voulut attenter à sa vie, dans le temps même qu'il faisait son abjuration dans Saint-Denis, fut un malheureux de la lie du peuple, nommé Pierre Barrière; il eut quelque scrupule quand le roi eut abjuré; mais il fut confirmé dans son dessein par le plus furieux des ligueurs, Aubri, curé de Saint-André-des-Arcs, par un capucin, par un prêtre habitué, et par Varade, recteur du collége des jésuites. Le célèbre Etienne Pâquier, avocat-général de la chambre des comptes, proteste qu'il a su de la bouche même de ce Barrière que Varade l'avait encouragé à ce crime. Cette accusation reçoit un nouveau degré de probabilité par la fuite de Varade et du curé Aubri, qui se réfugièrent chez le cardinal légat, et l'accompagnèrent dans son retour à Rome, quand Henri IV entra dans Paris; et enfin, ce qui rend la probabilité encore plus forte, c'est que Varade et Aubri furent depuis écartelés en effigie par un arrêt du parlement de Paris, comme il est rapporté dans le journal de Henri IV.

L'esprit de fanatisme était si généralement répandu, qu'on

séduisit un chartreux imbécile, nommé Ouin, et qu'on lui mit en tête d'aller plus vite au ciel en tuant Henri IV; le malheureux fut enfermé comme un fou par ses supérieurs. Au commencement de 1599 deux Jacobins de Flandre, l'un nommé Arger, l'autre Ridicovi, originaire d'Italie, résolurent de renouveler l'action de Jacques Clément, leur confrère : le complot fut découvert; ils expièrent à la potence le crime qu'ils n'avaient pu exécuter. Leur supplice n'effraya pas un frère capucin de Milan, qui vint à Paris dans le même dessein, et qui fut pendu comme eux. Un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, un tapissier, méditèrent le même crime, et périrent du même supplice.

L'assassinat commis par Jean Châtel est celui de tous qui démontre le plus quel esprit de vertige régnait alors. Né d'une honnête famille, de parents riches, bien élevé par eux, jeune, sans expérience, n'ayant pas encore dix-neuf ans, il n'était pas possible qu'il eût formé de lui-même cette résolution désespérée. On sait que, dans le Louvre même, il donna un coup de couteau au roi, et qu'il ne le frappa qu'à la bouche, parce que ce bon prince, qui embrassait tous ses serviteurs lorsqu'ils venaient lui faire leur cour après quelque absence, se baissait pour embrasser Montigni.

Il soutint, à son premier interrogatoire, « qu'il avait fait une bonne action, et que le roi n'étant pas encore absous par le pape, il pouvait le tuer en conscience. » Par cela seul la séduction était prouvée.

On trouva dans les écrits du professeur Guignard ces propres paroles, de sa main, que « ni Henri III, ni Henri IV, ni la reine Elisabeth, ni le roi de Suède, ni l'électeur de Saxe, n'étaient point de véritables rois; que Henri III était un Sar-

danapale, le Béarnais un renard, Elisabeth une louve, le roi de Suède un griffon, et l'électeur de Saxe un porc : » cela s'appelait de l'éloquence. « Jacques Clément, disait-il, a fait un acte héroïque inspiré par le Saint-Esprit : si on peut guerroyer le Béarnais, qu'on le guerroie ; si on ne peut le guerroyer, qu'on l'assassine. »

Guignard était bien imprudent de n'avoir pas brûlé cet écrit dans le moment qu'il apprit l'attentat de Châtel. On se saisit de sa personne et de celle de Guéret, professeur d'une science absurde qu'on nommait *philosophie*, et dont Châtel avait été longtemps l'écolier. Guignard fut pendu et brûlé ; et Guéret, n'ayant rien avoué à la question, fut seulement condamné à être banni du royaume avec *tous les frères nommés jésuites*.

On a vu encore de nos jours un nommé la Croix, théologien de Cologne, réimprimer et commenter je ne sais quel ouvrage d'un ancien jésuite nommé Busembaum ; ouvrage qui eût été aussi ignoré que son auteur et son commentateur, si on n'y avait pas déterré par hasard la doctrine la plus monstrueuse de l'homicide et du régicide.

Il est dit dans ce livre qu'un homme proscrit par un prince ne peut être assassiné légitimement que dans le territoire du prince ; mais qu'un souverain proscrit par le pape doit être assassiné partout, parce que le pape est souverain de l'univers ; et qu'un homme chargé de tuer un excommunié, quel qu'il soit, peut donner cette commission à un autre, et que c'est un acte de charité d'accepter cette commission.

Les parlements ont condamné ce livre abominable, et les jésuites de France ont détesté publiquement ces propositions.

Ravaillac avait été quelque temps feuillant, et son esprit

était encore échauffé de tout ce qu'il avait entendu dans sa jeunesse : jamais dans aucun siècle la superstition n'a produit de pareils effets. Ce malheureux crut précisément, comme Jean Châtel, qu'il apaiserait la justice divine en tuant Henri IV. Le peuple disait que ce roi allait faire la guerre au pape, parce qu'il allait secourir les protestants d'Allemagne. L'Allemagne était divisée par deux ligues, dont l'une était l'*évangélique*, composée de presque tous les princes protestants ; l'autre était la *catholique*, à la tête de laquelle on avait mis le nom du pape. Henri IV protégeait la ligue protestante; voilà l'unique cause de l'assassinat : il faut en croire les dépositions constantes de Ravaillac. Il assura, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice, qu'il avait été poussé à ce régicide par un instinct dont il ne put être le maître : il signa son interrogatoire, dont quelques feuilles furent retrouvées, en 1720, par un greffier du parlement : je les ai vues; cet abominable nom est peint parfaitement, et il y a au-dessous, de la même main : « Que toujours dans mon cœur Jésus soit le vainqueur : » nouvelle preuve que ce monstre n'était qu'un furieux imbécile.

On sait qu'il avait été feuillant dans un temps où ces moines étaient encore des ligueurs fanatiques : c'était un homme perdu de crimes et de superstition. Le conseiller Matthieu, historiographe de France, qui lui parla longtemps au petit hôtel de Retz, près du Louvre, dit dans sa relation que ce misérable avait été tenté depuis trois ans de tuer Henri IV. Lorsqu'un conseiller du parlement lui demanda, dans cet hôtel de Retz, en présence de Matthieu, comment il avait pu mettre la main sur le roi très-chrétien : « C'est à savoir, dit-il, s'il est très-chrétien. »

L'aveu de Ravaillac porte que son premier dessein était d'engager le roi à proscrire la religion réformée, et que même, pendant les fêtes de Noël, voyant passer le roi en carrosse dans la même rue où il l'assassina depuis, il s'écria : « Sire, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ et de la sacrée vierge Marie, que je parle à vous ! » qu'il fut repoussé par les gardes; qu'alors il retourna dans Angoulême, sa patrie, où il avait quatre-vingts écoliers; qu'il s'y confessa et communia souvent. Il est prouvé que son crime ne fut conçu dans son esprit qu'au milieu des actes réitérés d'une dévotion sincère. Sa réponse, dans son second interrogatoire, porte ces propres mots : « Personne quelconque ne l'a conduit à ce faire que le commun bruit des soldats qui disaient que si le roi voulait faire la guerre contre le Saint-Père, ils l'y assisteraient et mourraient pour cela; à laquelle raison s'est laissé aller à la tentation qui l'a porté de tuer le roi, parce que faisant la guerre contre le pape c'est la faire contre Dieu, d'autant que le pape est Dieu, et Dieu est le pape. »

Il est très-avéré qu'on parlait de sa mort prochaine dans les Pays-Bas avant le coup de l'assassin. Il n'est pas étonnant que les partisans de la ligue catholique, en voyant l'armée formidable qu'il allait commander, eussent dit qu'il n'y avait que la mort de Henri qui pût les sauver. Eux et les restes de la ligue souhaitaient quelque Clément, quelque Gérard, quelque Châtel : on passa aisément du désir à l'espérance; ces bruits se répandirent, ils allèrent aux oreilles de Ravaillac, et le déterminèrent.

Il est encore certain qu'on avait prédit à Henri qu'il mourrait en carrosse. Cette idée venait de ce que ce prince, si intrépide ailleurs, était toujours inquiété de verser quand il était

en voiture. Cette faiblesse fut regardée par les astrologues comme un pressentiment.

Il n'est que trop vrai que Henri IV ne fut ni connu ni aimé pendant sa vie. Sa femme, qui ne l'aimait pas, l'accabla de chagrins domestiques. Sa maîtresse même, la marquise de Verneuil, conspira contre lui : la plus cruelle satire qui attaqua ses mœurs et sa probité fut l'ouvrage d'une princesse de Conti, sa proche parente. Enfin il ne commença à devenir cher à la nation que quand il eut été assassiné. La régence inconsidérée, tumultueuse et infortunée de sa veuve augmenta les regrets de la perte de son mari. Les mémoires du duc de Sulli développèrent toutes ses vertus, et firent pardonner ses faiblesses. Plus l'histoire fut approfondie, plus il fut aimé. Le siècle de Louis XIV a été beaucoup plus grand sans doute que le sien ; mais Henri IV est jugé beaucoup plus grand que Louis XIV. Enfin, chaque jour ajoutant à sa gloire, l'amour des Français pour lui est devenu une passion. On en a vu depuis peu un témoignage singulier à Saint-Denis. Un évêque du Puy-en-Vélay prononçait l'oraison funèbre de la reine, épouse de Louis XV ; l'orateur n'attachant pas assez les esprits, quoiqu'il fît l'éloge d'une reine chérie, une cinquantaine d'auditeurs se détacha de l'assemblée pour aller voir le tombeau de Henri IV ; ils se mirent à genoux autour du cercueil ; ils répandirent des larmes, on entendit des exclamations : jamais il n'y eut de plus véritable apothéose.

Jugement de Mirabeau.

La France renaît sous un roi gentilhomme, à l'école du malheur, accoutumé à apprécier et à ménager les hommes, parce

qu'il en avait eu longtemps besoin, et qu'il avait éprouvé toutes les vicissitudes de la fortune; parce qu'il connaissait et chérissait la nation fidèle à laquelle il devait tout, et que sa grande âme, capable de reconnaissance, ne l'était pas des délires du despotisme et de la cupidité. Il trouve son peuple, déchiré par quarante ans de guerres civiles, débiteur de toute l'Europe, surchargé d'une multitude de dons et de pensions dont il avait fallu acheter la soumission des factieux et payer l'obéissance et les services des sujets fidèles, épuisé par les traitants, les favoris, les rentiers; en un mot, écrasé d'un dette de trois cents trente millions. Cent millions du fonds des domaines royaux avaient été aliénés. Les frais de perception et les pillages étaient tels, qu'on levait cent cinquante millions quand le roi en recevait trente.

Eh bien! ce prince, aussi bon homme d'état que guerrier magnanime; ce prince, aidé de Sully, porte en moins de quinze ans son état au plus haut point de prospérité qu'il ait jamais atteint: il diminue les tailles de huit millions; il réduit les droits intérieurs de près de moitié. Les dépenses extraordinaires et forcées absorbent trente-huit millions; toutes les dettes sont acquittées; le royaume est embelli par des monuments publics, enrichi par des canaux et des chemins, défendu par des places fortes. On tente de former une marine: l'arsenal est augmenté de cent pièces d'artillerie, de toute sorte de munitions, d'armes pour vingt mille hommes; les revenus du prince s'accroissent, et il se trouve dans ses coffres plus de quarante-cinq millions.... France, voilà ce que tu peux demander à tes rois; voilà ce qui a été fait; voilà ce qui se peut encore, même sans les talents de Henri-le-Grand, (qui avait après tout bien plus d'âme que de génie), car la nation

est plus instruite, plus docile, et les circonstances sont moins défavorables. Mais le monarque qui administrait ainsi ne visait pas au despotisme; il consultait, il écoutait, il voyait; il connaissait ses devoirs autant que ses droits, il respectait les lois, il chérissait son peuple, et son ami, son principal ministre, était Sully; Sully, vieilli dans les camps et non dans les cours; mûri et non énervé par l'âge; Sully fier, austère, inflexible, inexorable pour les courtisans, mais ami du laboureur et défenseur de l'opprimé, citoyen avant d'être sujet, patriote avant d'être ministre, grand par ses talents, plus grand par ses vertus... Encore fut-il menacé quinze fois d'une disgrâce; encore était-il assiégé d'une foule d'édits bursaux extorqués par les gens de cour et les maîtresses. Et cependant où trouver un Henri? En naîtra-t-il sur le trône? Jamais, jamais! Ce n'est pas là qu'ils se forment. Ou retrouver un Sully? Quel autre qu'un Henri le soutiendrait? Aveugles Français! s'il reparaissait un de ces hommes courageux et vraiment grands qui sût tout oser pour vous sauver, vous vous ligueriez contre lui; vous applaudiriez à sa disgrâce... Hélas! le fanatisme qui nous enleva notre père et notre restaurateur dès l'aurore du beau jour qu'il avait fait naître nous a-t-il donc dévoués sans retour aux excès du pouvoir arbitraire?

Jugement de Sismondi.

La haute réputation de Sully, la haute réputation de Henri IV, ce culte de reconnaissance que la postérité leur a voué, sont la juste récompense d'une amélioration dans le sort de tous, qui fut en partie leur ouvrage. La France, pendant tout le seizième siècle, mais surtout dans la seconde

moitié, durant les guerres civiles, avait été exposée à d'horribles souffrances; elle goûta avec délices, de la paix de Vervins à la mort de Henri IV, douze années de repos, d'espérance et de confiance dans l'avenir. Tous les arts utiles à la vie recommencèrent: le laboureur remit en culture ses champs, demeurés longtemps en friche; tous les métiers redoublèrent d'activité pour rebâtir les maisons ruinées, pour rendre des vêtements à ceux qui n'avaient eu longtemps qu'un pourpoint usé par la cuirasse, pour refaire tous les meubles, tous les outils que depuis quarante ans on avait à peine réparés dans les longues fureurs des guerres civiles. Or, il y a du bonheur pour le peuple toutes les fois que son travail est demandé et qu'il est bien payé; depuis deux siècles, il bénit la mémoire de Henri IV et de Sully pour un bienfait reçu pendant leur administration.

En même temps, la découverte des mines d'Amérique commençait à exercer son influence: l'argent avait considérablement baissé de prix dans toute l'Europe, comparativement à tout ce qui est nécessaire à la vie; une once d'argent était obtenue en échange de moins de blé ou de moins de travail qu'elle n'en aurait coûté un siècle auparavant. Dans un pays accablé par d'anciens impôts, d'anciennes dettes et d'anciennes redevances annuelles, la diminution du prix de l'argent équivaut à une abolition partielle des dettes; on paie avec cinquante mesures de blé ou cinquante journées de travail ce qu'on avait estimé devoir en coûter cent. Ainsi le fardeau qu'une génération impose à celle qui la suit se trouve allégé; les Français ne succombaient plus sous le poids de dettes ou de taxes qui cinquante ans auparavant leur auraient paru intolérables. Sully a écrit un Mémoire sur les dépenses de la

France; il les fait monter à cent cinquante millions par année, mais il y accole très-bizarrement les impôts avec l'argent que le peuple perd en procès et celui qu'il néglige de gagner par fainéantise. Là, il nous apprend que la taille était portée, sous son ministère, à vingt millions; les droits sur le sel, à quatorze millions; ceux sur les boissons, à cinq millions; les péages, les douanes et d'autres moindres impôts, à huit millions. Il suffisait que ces sommes rentrassent aussi régulièrement au trésor et que les grandes voleries des temps antérieurs fussent supprimées pour que l'ordre se rétablît bien vite dans les finances du roi.

Voici le portrait d'Henri IV que j'ai tracé dans un voyage à Pau et aux Pyrénées :

« L'hôtel du maréchal Gassion dérobe à la vue le château où Henri est né. C'est donc là que Jeanne d'Albret enfanta, en chantant, le roi le plus vaillant et le plus aimable; là est le berceau dans lequel il fut reçu. Quand ses yeux purent distinguer les objets, ils se reposèrent sur ce beau pays du Béarn.

Grand roi, tu fus encore un grand homme!... Oui Henri d'Albret avait raison, quand il disait : *Voyez maintenant, ma brebis a enfanté un lion*; un lion généreux qui tempérait la force par la douceur. Est-il beaucoup de rois qui aient pu se dire comme lui: *Je fais ce que je veux, parce que je ne fais rien que ce que je dois?* Jamais on n'eut plus d'esprit que Henri IV; son expression franche et animée est toujours spirituelle. « Souvenez-vous, disait-il à ses soldats, que ma re-« traite hors de cette ville, sans l'avoir assurée au parti, sera « la retraite de ma vie hors de ce corps. » Et quel caractère que celui d'un roi chef de parti et inviolable en sa parole! Quels mots heureux ne citerait-on pas du roi béarnais! Les

mots du courage, il les a tous. « A quartier, criait-il à Cou-
« tras, à quelques-uns des siens qui le couvraient de leurs per-
« sonnes, à quartier, je vous prie ; ne m'offusquez pas, je veux
« paraître. » C'était là le roi des braves, comme l'appelait cet infortuné et brave Givry. Et que de gaieté au milieu de ses traverses ! « Je suis roi sans royaume, disait-il avant la bataille
« d'Arques, mari sans femme et guerrier sans argent. » Il méritait d'inspirer les sentiments les plus généreux. On n'a pas oublié ce mot d'un de ses colonels : « En me rendant
« l'honneur, vous m'ôtez la vie. » Après ou avec la harangue de Henri de La Rochejaquelein, en fut-il jamais de plus lacédémonienne que celle-ci : « Je suis votre roi, vous êtes Fran-
« çais, voilà l'ennemi. » Et à ses soldats : « Tournez la tête
« pour me voir mourir. » Voilà le guerrier. Ecoutez le roi :
« Je suis le vrai père de mon peuple, je ressemble à cette vraie
« mère qui se présenta devant Salomon. J'aimerais mieux n'a-
« voir pas de Paris, que de l'avoir tant ruiné, tant dissipé par
« la mort de tant de personnes. » Et ce mot, qui révèle toute la constitution de la France ! La duchesse de Beaufort lui témoignait son étonnement de ce qu'il avait dit au parlement qu'il voulait se mettre en tutelle entre ses mains : « Il est vrai, ré-
« pondit le roi, mais je l'entends avec mon épée au côté. »
« Je vous aime et ne vous crains point, disait-il aux protes-
« tants, et mon prédécesseur vous craignait et ne vous aimait
« point. Je suis roi berger, qui ne veux répandre le sang de
« mes brebis, mais je veux les rassembler avec douceur. » Son premier mouvement, à la naissance de son fils, après qu'il eut invoqué les bénédictions du ciel et qu'il lui eut donné la sienne, n'est-il pas le mouvement d'un roi de France ? Plaçant son épée dans la main de son fils, il pria Dieu que cet

enfant en usât pour la gloire et la défense de son peuple. Ce roi-là connaissait tous les secrets du cœur. « Elle me vaut ce « que je veux, » disait-il de la France au duc de Savoie, qui lui en demandait le revenu. Qui ne con..aît ce billet qu'il écrivait à Sully : « Mon ami, venez me voir, car il s'est passé ce « matin quelque chose dans mon sein, pour quoi j'ai affaire « de vous. » Et la scène de Fontainebleau : « On croirait que « je vous pardonne. » Ce mot a retenti dans tous les cœurs : « Venez ça ; n'avez-vous rien à me dire ? — Non. — Oh ! si « ai bien moi à vous. » On l'engageait à punir l'auteur d'une satire : « Je ferais conscience de fâcher un homme pour avoir « dit la vérité. » Comment ne pas parler de Henri IV dans le Béarn, et comment le louer sans le faire parler ! Le souvenir du *roi de bonheur* (1) est la gloire de ce délicieux pays. »

(1) L'anagramme de son nom est *roi de bonheur*.



LOUIS XIII.

PRÉFACE.

DE L'ÉTABLISSEMENT DU DESPOTISME EN FRANCE A LA SUITE DU PROTESTANTISME.

Du système politique du cardinal de Richelieu (1).

On ne peut trop insister sur les effets funestes de l'esprit d'insurrection introduit dans le seizième siècle au sein de la société française. On a vu que cet esprit était parvenu, à la faveur d'une déviation du principe chrétien, à s'emparer de la force des sentiments religieux, et que le fait de la révolte, établi sur le sol avec une puissance militaire et politique, reconnu par des traités formels, après des guerres et des victoires, dominait les principes, le gouvernement et les lois, et corrompait ceux mêmes que les nouvelles croyances n'avaient pas atteints.

On a vu qu'en présence de ce fait de révolte tous les progrès de la société s'étaient arrêtés; que toutes les institutions avaient été altérées dans leurs formes essentielles; que les maximes sociales s'étaient affaiblies, et que la féodalité, rétablie dans ses positions politiques, tendait à rendre une seconde fois inamovibles et héréditaires, dans ses mains, les fonctions qu'elle tenait de la nomination royale.

La constitution était impuissante contre un mal qui avait sa cause au-dessus d'elle; la liberté politique, viciée par la rébellion, n'avait pu triompher du désordre; la royauté,

(1) M. de Lourdoueix.

représentée par un prince d'une santé faible, d'une grande bravoure militaire, mais d'une capacité médiocre, privée de l'appui des institutions, aurait succombé dans la lutte. L'intérêt national avait besoin d'un homme qui le comprît et le délivrât ; et comme il arrive toujours en présence d'un grand danger social, toute puissance devait être donnée à celui qui se dévouerait pour le surmonter.

Cet homme fut Richelieu : son génie découvrit les causes compliquées de ce désordre universel qui menaçait l'Etat d'une ruine complète ; son courage s'exalta jusqu'à la hauteur du mal ; et au lieu d'essayer comme les Valois, Henri IV et de Luynes, de combattre ces causes les unes par les autres, il résolut de les attaquer toutes à la fois.

Tous les faits de la société étaient des usurpations que le temps avait consacrées, que les intérêts avaient érigées en maximes imposées par eux à l'opinion. Richelieu osa nommer des abus ce que tout le monde appelait des usages et des droits acquis ; il attaqua ces abus directement sans s'inquiéter ni du rang, ni du nombre, ni de la puissance des hommes qui les défendaient. Les institutions corrompues se refusaient à le seconder dans cette lutte : il changea les institutions ; il en fit pour le but qu'il voulait atteindre ; se plaçant de prime abord dans le principe monarchique et dans l'intérêt national, sa logique hardie et impitoyable fit un crime de la rébellion et des appels à l'étranger, qui, depuis les guerres de religion, étaient passés en quelque sorte dans le droit de la guerre civile ; les prétentions des princes du sang à partager le gouvernement furent déclarées attentatoires à l'autorité royale ; leurs cabales furent des conspirations, leurs fuites furent des crimes de lèse-majesté, leurs levées d'armes des révoltes ; les exactions des gouverneurs de châteaux furent des brigandages, et enfin les refus des parlements de juger et de condamner les coupables furent des dénis de justice, qui exigeaient des châtiments contre les magistrats.

Pour faire prévaloir cette logique absolue qui offensait toutes les grandes existences de son siècle, Richelieu n'avait que

la force du principe monarchique et l'énergie invincible de son caractère personnel qu'aucune affection humaine, aucun intérêt, aucune crainte, ne purent jamais entamer; il avait pour auxiliaires muets et invisibles dans cette grande tâche, les souffrances du peuple, les idées d'égalité, et la perspective d'un démembrement, résultat probable des divisions de religion qui se réalisaient sur le territoire, et des alliances des partis avec les ennemis étrangers.

Ainsi son système de gouvernement ne fut, à l'intérieur, qu'une logique inflexible, secondée à l'extérieur par une politique habile et infatigable.

Nous allons examiner dans ses développements le système de gouvernement de Richelieu.

Nous avons dit que l'organisation militaire et politique des protestants était le point d'appui des grands seigneurs pour dicter des lois à la royauté; avant d'attaquer de haute lutte l'usurpation féodale, il fallait donc réduire par la force des armes la vieille rébellion protestante : ce fut l'objet du siége de La Rochelle et de la campagne du Languedoc, où la noblesse catholique, commandée par le roi, préparait sciemment par des victoires la ruine de sa prépondérance. Bassompierre disait : « Vous verrez que nous serons assez fous pour « prendre La Rochelle. »

Il faut laisser expliquer par Richelieu lui-même en quoi le plan de pacification qu'il adopta à l'égard des protestants vaincus différait de ceux qu'on avait suivis avant lui. « D'a-« bord, dit-il, ces messieurs avaient de belles prétentions. « Leur intention eût été de se maintenir en de petites répu-« bliques; mais la nécessité les contraignait à ce à quoi ils ne « pouvaient se porter volontairement, quoique la raison le « requît d'eux; ils furent contraints d'accepter la paix, non « comme ils désiraient, mais comme il plut au roi de la leur « donner; et non en forme de traité comme ils avaient tou-« jours fait par le passé, mais par abolition et par grâce. Au-« paravant, on leur laissait des villes de sûreté; en cette « occasion, le roi les condamna à raser généralement, sans

« exception aucune, toutes les fortifications de celles qui s'é-
« taient portées à la rébellion : et ce, à leurs dépens et par
« leurs propres mains; ce qui est à noter : le roi voulant
« avoir cette gloire, que ce qui avait été élevé contre son au-
« torité fût détruit par ceux mêmes qui en avaient été les
« architectes. Autrefois, les chefs des rebellions recevaient
« des établissements et des récompenses, et des sommes im-
« menses de deniers. En cette occasion, le duc de Rohan
« quitta non-seulement le Languedoc, mais sortit du royau-
« me; et tant s'en fallut qu'on lui donnât récompense, qu'on
« lui rendit seulement son bien et lui donna-t-on cent mille
« écus, qui n'étaient pas la moitié des ruines des bâtiments de
« ses maisons et du rasement de ses forêts; encore y a-t-il
« à remarquer qu'aux autres traités l'intérêt particulier mar-
« chait le premier, au lieu qu'en cette occasion jamais le
« duc de Rohan ne sut que le roi lui voulût accorder aucune
« chose, qu'après qu'il eut accepté la grâce de la paix. »

Tout ce passage est remarquable : on voit que Richelieu ne se bornait pas à dompter la révolte dans le matériel de sa puissance, à détruire ses arsenaux et ses places fortes, c'est dans les idées qu'il voulait l'atteindre; le mal était dans la subversion des maximes sociales, c'est là qu'il voulait porter le remède; c'est la première fois peut-être que cette importance d'une rectification logique avait été aperçue en France par un homme d'Etat; c'est que le protestantisme avait transporté dans les doctrines la lutte qui auparavant était concentrée dans les faits.

Il restait à régler la situation civile et religieuse des protestants soumis, et ici on doit encore reconnaître combien Richelieu était supérieur à son siècle. Avant lui, les échecs éprouvés par les protestants étaient toujours suivis de quelques atteintes à leur liberté religieuse; leurs croyances étaient considérées comme vaincues par l'épée qui abattait leur puissance temporelle; et des persécutions plus ou moins violentes, selon que leur défaite était plus ou moins complète, perpétuaient la révolte dans les cœurs, en attendant qu'elle pût se

relever dans les camps. Richelieu, prêtre catholique, savait fort bien que la force matérielle ne soumet que les résistances matérielles, et qu'il faut d'autres moyens pour triompher des résistances morales; ministre de la royauté, il ne confondit point la question politique avec la question religieuse. Les protestants rentrés, comme il le dit lui-même, *dans la règle commune*, ne furent plus à ses yeux que des sujets du roi, ayant droit comme tous les autres à la protection du pouvoir public, et le prince de l'Eglise ne crut point compromettre la pourpre romaine en réunissant autour de lui les pasteurs calvinistes pour les assurer de sa bienveillance personnelle et du soin qu'il apporterait à ce que toute justice leur fût rendue; c'est encore dans ses Mémoires que nous puiserons l'exposé de sa conduite dans cette partie si délicate de son plan de pacification.

Ayant donné audience aux ministres protestants, il leur dit : « Qu'autrefois ils estimaient que leur sûreté dépendait des « bastions et fortifications, qui étaient contraires à l'autorité « royale, et qui par conséquent obligeaient le roi à en pro- « curer la ruine, qui tirait après soi celle de ceux qui en en- « treprenaient la défense; que maintenant qu'ils s'étaient « remis *dans la règle commune* de tous les sujets, dont la « sûreté ne devait dépendre que de la bienveillance et de la « foi du prince, sa majesté aurait un soin particulier de faire « connaitre, à leur avantage, qu'en qualité de sujets il ne « faisait point de distinction entre eux et les catholiques; que, « pour son particulier, il s'estimerait heureux de les servir « en toute occasion et de leur faire connaître par effet que « s'il désirait ardemment leur salut, comme la charité et leur « intérêt l'y obligeaient, il souhaitait aussi leur conservation « temporelle. »

Richelieu termine ce récit des moyens adoptés par lui pour éteindre la rébellion protestante, en disant : « Qu'il établit « par toutes les villes des missions de jésuites, capucins, « prêtres de l'Oratoire, récollets, et autres religieux, dont « on a vu les fruits avec le temps. »

Nous laissons à décider si ce fut seulement la charité chrétienne qui inspira au cardinal-ministre ces mesures pour la conversion des protestants; quoi qu'il en soit, ces missions de prédicateurs, qui ne blessaient en rien la liberté religieuse des dissidents, valaient sans doute mieux que les bûchers et les expéditions judiciaires et militaires du président d'Oppède et de l'avocat-général Guérin.

Le matériel de la rébellion protestante étant détruit par la démolition des forteresses, Richelieu dirigea tous ses efforts contre les grands seigneurs, réduits désormais aux positions militaires qu'ils avaient conquises à la faveur des guerres de religion et des embarras d'une régence. Ces positions consistaient dans les gouvernements de provinces, qui étaient devenus dans leurs mains des espèces de propriétés garanties par des traités, et dans lesquelles ils exerçaient la puissance souveraine, faisant des levées d'hommes et d'argent, malgré les défenses du roi, et souvent même contre lui.

Nous ne pouvons présenter ici les détails des moyens employés par Richelieu pour faire rentrer ces provinces sous l'autorité directe de la royauté; ces moyens étaient déterminés par les occasions qui s'offraient, et par la nature même des événements qui lui servaient de prétexte; c'est par le résultat que nous ferons apprécier la vigueur et l'efficacité de ses mesures et que nous montrerons la pensée dominante de sa politique.

A l'avénement de Richelieu, les provinces du royaume étaient partagées entre les princes du sang et les grands seigneurs, qui composaient ce parti des mécontents dont les orgueilleuses exigences avaient mis le royaume en feu et dont l'avidité insatiable avait ruiné le trésor royal.

Après quelques années d'une lutte violente, où l'inflexible ministre fut favorisé dans ses desseins par les conspirations et les révoltes, voilà ce qu'étaient devenus tous ces petits rois des provinces.

Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, pris les armes à la main, avait été décapité à Toulouse. Le duc

de Rohan, gouverneur du Poitou était mort dans l'exil; le duc d'Épernon, gouverneur du Limousin, de la Saintonge et de l'Angoumois, expiait au château de Loches, dans une vieillesse oisive, toute une vie d'intrigues et de tyrannie. Le duc de Guise, gouverneur de Provence, condamné à mort, s'était réfugié en Flandre. Le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, se dérobait aussi à une condamnation capitale. Le duc de Longueville, prince légitimé, gouverneur de Normandie, vivait sans crédit dans ses terrres. Le duc de Lavalette, beau-frère du roi, gouverneur de Metz, Toul et Verdun, avait été forcé de chercher un asile à Londres. Louis de Bourbon, comte de Soissons, gouverneur du Dauphiné, avait été tué en gagnant une bataille contre l'armée royale. Le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, gouverneur de Bretagne, poursuivi comme coupable de haute trahison, s'était sauvé en Angleterre. Le prince de Condé, gouverneur du Berri, avait été heureux d'acheter la faveur du roi par l'union du duc d'Enghien, son fils, avec une nièce du cardinal; enfin la reine douairière, qui avait le gouvernement de l'Anjou, expulsée de la cour, puis de la France, languissait à Cologne dans l'abandon et dans la misère. De tous les grands seigneurs que Richelieu avait trouvés en possession des provinces, quatre seulement s'étaient maintenus dans leurs fonctions en donnant au ministre des gages de leurs soumissions.

Ainsi furent successivement reprises par le pouvoir royal toutes ces positions militaires concédées à la révolte féodale; mais ces coups portés à la puissance politique de la noblesse, ne tombaient pas seulement sur ces grands usurpateurs de l'autorité souveraine : toutes les hautes existences de la monarchie furent atteintes par cet orage qui frappait les sommités de l'édifice social. Montmorency Boutteville porta sa tête sur l'échafaud pour avoir violé la loi des duels; Chalais, de la maison de Taleyrand, ouvrit cette liste de condammés à mort où figurent les noms du comte de Moret, frère naturel du roi; du duc de Bouillon, souverain de

Sédan; du prince de Marcillac, chef de la maison de La Rochefoucauld; du duc d'Elbœuf, du duc de Roannais, des comtes de Montrésor, d'Aubijoux, de Fontrailles, du commandeur de Jars, etc. Le jeune Cinq-Mars subit, à la fleur de l'âge, un trépas ignominieux pour avoir conspiré, avec le roi lui-même, contre les jours du premier ministre. L'héritier présomptif du trône, Monsieur, duc d'Orléans, n'échappa à la prison, qu'en dénonçant ses complices; la reine, fouillée au Val-de-Grâce, et enfermée pendant trois jours à Chantilly, fut mise, par un ordre écrit du roi, sous l'espionnage officiel de sa femme de chambre. Enfin tous les châteaux-forts étaient pleins de prisonniers d'Etat, et toutes les cours étrangères étaient peuplées des illustres proscrits de France.

Pour atteindre ses ennemis dans la famille et dans la couche nuptiale du monarque, la logique de Richelieu avait eu besoin de faire un premier esclave : c'était Louis XIII lui-même, dont il défendait les droits et le pouvoir. Le principe monarchique, invoqué par le ministre, lui servait à vaincre dans le roi les faiblesses de l'homme, et la royauté était si engagée dans cette lutte à mort contre la coalition féodale, que la force et la puissance du ministre qui soutenait cette lutte étaient pour le roi un intérêt d'existence. Louis XIII avait appris, par l'entreprise de sa mère pour le précipiter du trône, à redouter les complots de ses frères et de ses courtisans, et les traités d'alliance que tous les conspirateurs ne manquaient pas de faire avec les ennemis de la France, l'avaient habitué à confondre dans sa pensée la cause du cardinal, la sienne, et celle de son peuple. Il est certain qu'au point où les choses avaient été portées, il fallait, sous peine de périr, suivre l'esprit de révolte partout où il parvenait à s'introduire, de même qu'en Hollande on doit surveiller jusqu'aux moindres infiltrations de la mer dans les digues qui la contiennent, sous peine de livrer le pays à un submersion irrémédiable. Les mesures de défiance contre la reine, quelque indignes qu'elles paraissent et qu'elles soient en effet, étaient

tout aussi motivées que les coups d'Etat contre le parlement et les procès de haute trahison. Anne d'Autriche, voyant la santé du roi s'affaiblir, et craignant avec raison que Richelieu ne lui enlevât la régence, était forcée de ranimer le parti des mécontents; elle correspondait avec eux et avec le roi d'Espagne, et la rébellion, vaincue à la cour et dans les provinces, pouvait sortir triomphante de l'écritoire de la reine. On ne doit même pas se dissimuler que les plus grands dangers pour le système de Richelieu se trouvaient dans les secrets de l'intimité du roi; on en vit la preuve dans la défection du jeune Cinq-Mars, l'ami et le compagnon de Louis XIII, défection qui livra le cœur de ce prince aux séductions les plus redoutables. Il y a tant de fatigues à lutter contre son siècle, à marcher en sens inverse de la sphère où l'on est enfermé, à se soutenir contre les intérêts, les volontés, les clameurs ou le silence de ses parents et de ses amis; il faut une énergie si extraordinaire pour supporter longtemps la solitude de l'esprit, plus affreuse encore que la prison et l'exil; il y a tant d'attrait pour la paresse dans la fin d'un combat qui retient notre vie hors de la nature humaine et nous impose les petites tyrannies à la suite des grandes, qu'on doit s'étonner que ce prince, plus guerrier que politique, ait soutenu jusqu'au bout cette terrible gageure, et que le roi n'ait pas manqué au ministre. Il n'y a rien de plus remarquable dans notre histoire que cette conférence de Tarascon où Louis XIII et Richelieu mourants, l'un de lassitude morale, l'autre d'épuisement physique, firent approcher leurs lits pour avoir, sur le bord du tombeau, cette longue explication qui coûta la vie à Cinq-Mars. Quelle image que ces deux moribonds discutant d'une voix défaillante les exigences d'un système que tous deux allaient abandonner à ses destinées incertaines, et vouant à la mort cet homme plein de jours et d'illusions qui avait cru trouver dans la complicité de son maître une sauvegarde contre le ressentiment de son ennemi! On sait que Louis XIII ayant avoué à Richelieu l'assentiment tacite qu'il

avait donné aux projets de son favori, l'impitoyable logicien, qui ne ménageait pas plus l'agonie du roi que la sienne propre, insinua « que sa majesté ayant eu connais« sance du complot, il était digne de sa justice de donner « une déclaration qui fournît aux juges les moyens d'ac« complir leur devoir. » Louis XIII se rendit à cette raison : ainsi, après avoir sacrifié sa mère, ses frères, sa femme et son ami, il sacrifia en quelque sorte ce qu'il y avait de faible en lui-même, en confessant au public qu'il avait mis le pied sur l'échelle qui conduisit Cinq-Mars à l'échafaud!

Richelieu frappa la puissance du parlement. Voici les empiétements successifs de cette compagnie sur les attributions des assemblées nationales et sur l'autorité du roi.

Institué par saint Louis, comme cour de justice, pour prononcer en dernier ressort sur les appels des bailliages royaux, le parlement avait été rendu sédentaire à Paris par Philippe-le-Bel, qui lui avait donné une organisation toute judiciaire. La nomination des conseillers se faisait tous les ans par lettres-patentes du roi; mais, pendant la longue maladie mentale de Charles VI, on négligea de renouveler les commissions des magistrats, qui se trouvèrent ainsi perpétués dans leurs fonctions.

Le parlement étant chargé d'appliquer les lois, il était nécessaire que le dépôt lui en fût confié; les édits et ordonnances furent donc envoyés à ses archives; l'ordre exigeait qu'ils fussent inscrits sur ses registres; tous les procès auxquels ces mesures pouvaient donner lieu aboutissant à cette cour suprême, les lois qu'on ne lui aurait pas transmises n'auraient pas été appliquées. L'enregistrement de ces lois était un moyen de les promulguer et d'en obtenir l'exécution.

Cet enregistrement autorisait l'examen des édits envoyés au nom du roi, car il fallait s'assurer que ces nouvelles dispositions n'étaient pas en contradiction avec des lois précédentes, ce qui aurait mis le désordre dans la marche des tribunaux inférieurs; cet examen entraînait le droit de remontrance : il fallait bien que le parlement fît connaître au roi les difficultés et les inconvénients que pouvaient présenter, dans leur

application, les mesures législatives qu'il ordonnait. Ces remontrances, lorsqu'on n'y avait pas égard, étaient quelquefois suivies d'un refus absolu d'enregistrement : on conçoit que des lois mal faites pouvaient présenter des impossibilités matérielles ; mais le droit de refuser l'impossible fut étendu à ce qui ne plaisait pas ; dans ces cas, le roi venait lui-même au parlement faire enregistrer en sa présence les édits qu'on avait repoussés. Ainsi l'abus du principe monarchique était le remède à l'abus du pouvoir judiciaire.

Il est inutile de faire remarquer tout ce que ces formes de législation avaient de contraire à la constitution de la France. Si les assemblées générales eussent été régulièrement convoquées, les lois rendues par l'accord du roi et de la nation n'auraient éprouvé aucune résistance ; les parlements seraient restés dans leurs attributions judiciaires, et ces conflits, qui ont si souvent compromis l'autorité royale et la paix intérieure, ne se seraient jamais présentés ; mais les rois, en s'abstenant de convoquer les États-Généraux, autorisaient les empiétements des corps judiciaires, et le défaut d'une représentation réelle faisait chercher dans une représentation fictive ces idées de monarchie tempérée qui naissent de la constitution de ce pays. L'usurpation du pouvoir législatif par la royauté fut d'ailleurs favorisée par les parlements, qui voulaient partager ce pouvoir avec elle. Leur devoir eût été de refuser l'enregistrement des édits bursaux, en se fondant sur cette maxime nationale « qu'aucun impôt ne pouvait être établi que par le libre consentement des assemblées générales ; » ils aimèrent mieux autoriser l'illégalité de ces édits, afin de se substituer aux droits politiques de ces assemblées qu'ils aspiraient à remplacer. Le principe représentatif, privé des formes qui lui étaient propres, fut donc forcé de se servir du monopole parlementaire dans les longs intervalles des États-Généraux ; il prêtait une force morale à des résistances irrégulières ; et les rois qui, par les lits de justice, étaient assurés de terminer ces résistances au profit de leur autorité, ménageaient cette fiction, même lorsqu'elle contrariait leur volonté.

Ce fut surtout pendant les longues dissensions causées par l'invasion du protestantisme, que le parlement de Paris réalisa les plus grandes usurpations sur les attributions de l'institution représentative. Le droit de discuter et d'autoriser les nouveaux impôts, le droit de contrôler et de modifier les lois émanées des assemblées générales, le droit d'intervenir par des arrêts dans des questions de principes agitées par ces assemblées ; enfin, ce nom d'*Etats-Généraux au petit pied*, qui résumait toutes ses prétentions législatives, furent acquis au milieu des troubles civils causés par les guerres de religion. C'était la royauté qui, dans ses embarras, aidait le parlement à empiéter sur le principe représentatif ; c'était le principe représentatif qui soutenait ce corps judiciaire dans ses empiétements sur l'autorité royale.

Il faut reconnaître, au reste, que si le parlement gardait un silence coupable sur tout ce qui se rapportait aux assemblées nationales dont il convoitait les fonctions, il se montrait gardien vigilant et courageux de toutes les maximes fondamentales qui ne touchaient point à cette partie du droit public qu'il voulait laisser tomber en désuétude. Ainsi on le vit opposer la plus grande résistance au concordat de François Ier, qui donnait au roi la nomination des bénéfices ecclésiastiques, laissés par la pragmatique de saint Louis à l'élection des églises et chapitres ; il osa, dans Paris occupé par les Espagnols, maintenir la loi salique contre le duc de Mayenne et les ambassadeurs d'Espagne, qui demandaient la couronne de France pour la fille de Philippe II ; et quand le cardinal Du Perron soutint, sous Louis XIII, dans les Etats de 1614, cette doctrine anti-française, que le pape avait le droit de détrôner les rois, le parlement rendit un arrêt pour flétrir et condamner cette opinion, qu'il déclara contraire aux lois du royaume.

Un de ces abus que le temps amène dans les monarchies dont la constitution est arrêtée, avait beaucoup contribué à fonder la puissance politique du parlement, et à placer cette compagnie dans une complète indépendance de l'autorité royale. Sous Louis XII, quand des emplois venaient à vaquer

dans les parlements du royaume, le corps présentait trois candidats entre lesquels le roi choisissait le nouveau juge. François Ier, dans un embarras d'argent, imagina de vendre ces emplois ; et, comme il arrive toujours quand la raison fiscale s'est placée au-dessus de la raison d'Etat, l'abus devait, en se développant, dénaturer entièrement l'institution dans laquelle on l'avait introduit. Sully, très-grand financier, mais très-mauvais politique, assujettit les offices de juges, comme tous les autres offices qui se vendaient au profit du trésor, à l'impôt annuel d'un soixantième, et pour augmenter la valeur de l'impôt qu'il grevait de cette redevance, il attacha au paiement de cet impôt l'hérédité des offices, et même le droit de les céder et de les vendre comme des propriétés particulières. Henri IV éludait, par cet expédient financier, la nécessité de convoquer les Etats-Généraux pour leur demander des subsides ; mais il ruinait par là l'héritage de ses successeurs, en dépouillant le principe monarchique de sa plus importante prérogative. Ainsi la royauté ne peut s'écarter de la constitution sans se détruire elle-même.

Cette certitude de trouver dans la vente des emplois une contribution agréable à ceux qui la payaient, fit créer un grand nombre d'offices, inutiles quelquefois jusqu'au ridicule ; on attachait à quelques-uns de ces prétendus emplois des titres de noblesse, pour en augmenter le prix aux yeux des acquéreurs ; cette facilité d'anoblissement, en multipliant en France les familles privilégiées, affaiblissait le privilége lui-même ; l'exception passait peu à peu du côté de la règle, le niveau s'établissait par l'exhaussement, et le besoin d'inégalité produisait l'égalité.

A l'époque où Richelieu prit en main le timon de l'Etat, le nombre des familles investies d'offices de judicature et de finances s'élevait à plus de quarante mille. Ces familles, dit M. de Saint-Aulaire, « possédant, en outre, la meilleure partie « des richesses mobiliaires acquises par le commerce et l'in- « dustrie, étaient unies entre elles par un lien beaucoup plus « fort que celui des anciens barons. La magistrature forma

« une association très-compacte ; sa hiérarchie bien ordonnée « s'élevait depuis le contrôleur du port pour la vente de la « marée jusqu'à l'officier des cours souveraines. Le parlement « de Paris formait le couronnement de l'édifice, et là se ren- « contraient de grandes existences, d'immenses fortunes, des « noms populaires et déjà illustrés. »

Ainsi la royauté avait, sous l'empire de la même cause d'affaiblissement, la rébellion protestante, aliéné aux grands seigneurs le gouvernement des provinces, et à la bourgeoisie tous les emplois de la justice, de l'administration et des finances. Le régime féodal reparaissait sous une autre forme, avec cette différence entre la haute noblesse et la bourgeoisie, que les grands seigneurs usurpaient leurs offices comme au moyen-âge, et se faisaient donner par le roi de fortes pensions, tandis que les bourgeois achetaient la propriété de leurs emplois, et payaient une redevance annuelle pour la conserver.

La puissance politique du parlement de Paris avait donc substitué un gouvernement de monopole et une fiction de représentation à la monarchie représentative qui devait sortir de la constitution de la France. En réalité, le parlement, qui était censé représenter les intérêts généraux de la société, ne représentait que les quarante mille familles qui, comme lui, avaient acheté le droit exclusif d'administrer et d'exploiter la société, à peu près comme nos chambres de députés représentent les quatre-vingt mille électeurs d'un parti dans lequel les lois, faites par ces chambres, ont concentré tous les droits politiques, et par conséquent toutes les fonctions du gouvernement et de l'administration, ne laissant au droit commun que l'impôt, la conscription et l'obéissance.

Il s'ensuit que les rois, lorsqu'ils étaient d'accord avec le parlement de Paris, pouvaient établir les impôts les plus désastreux, les mesures les plus oppressives, parce que le peuple, qui souffre de ces mesures, n'avait plus aucun moyen régulier de faire entendre ses réclamations et ses doléances. Il suffisait à la royauté, pour obtenir l'enregistrement de ses édits, d'accorder quelques concessions à l'intérêt particulier du grand monopole

parlementaire. Elle payait ainsi en abus le prix des abus qu'elle demandait. Mais quand il y avait conflit entre la cour et les parlements, la société se trouvait divisée en partis. Le parlement faisait défection et devenait populaire. Il créait une irritation qui s'élevait bientôt jusqu'à la révolte. L'insurrection est fille du monopole : quand on n'admet pas l'intérêt populaire à la source de la législation, cette législation, qui apporte le mal, est reçue comme une ennemie : on se soulève contre les effets quand on ne peut agir sur la cause.

Tous les systèmes de monopole se sont fondés en France sur la nécessité de limiter le pouvoir royal ; cette nécessité existe en effet dès que la royauté sort de la constitution, et ne donne point accès dans la législation aux vœux et aux intérêts des populations ; c'est-à-dire, quand le principe monarchique se sépare du principe représentatif.

Mais l'idée de limite est fausse quand la royauté est identifiée à l'intérêt national, non en esprit seulement, mais en réalité, par des institutions représentatives qui font entrer les vœux de la nation dans la législation et le gouvernement ; de telle sorte que l'action de l'autorité royale est la réalisation des vœux du peuple et la satisfaction des besoins de la société. Dans ce cas, cette action étant bonne n'a pas besoin d'être limitée, elle peut être livrée à toute son étendue, on ne doit prévenir que ses écarts.

Dans les systèmes de monopole, la nécessité de limiter de front le pouvoir royal par la résistance des assemblées n'ayant qu'une force morale, tandis que la royauté dispose de la force matérielle de l'armée, la limite qu'elles opposent serait illusoire, si elles n'avaient aussi derrière elles une force matérielle, celle du peuple.

Telle était la situation du gouvernement en France, quand Richelieu, qui comprit que la royauté s'était annulée en livrant les provinces aux grands seigneurs, la législation aux parlements, et l'administration à la bourgeoisie, entreprit de rétablir l'autorité royale en attaquant à la fois tous ces abus. Ce ministre se conduisit par cet axiome : Que les pouvoirs

qui s'affaiblissent ne peuvent se retremper que dans leur principe. En combattant au nom du principe monarchique la puissance politique des parlements, il n'avait point à craindre les soulèvements populaires, parce que cette partie de son plan se combinait avec l'abaissement du grand vasselage.

Comme tous les monopoles se soutiennent, le parlement de Paris était l'appui naturel de la ligue des grands seigneurs; et de même que ceux-ci allaient au-devant de leur ruine en formant avec l'étranger des complots qui donnaient à Richelieu l'occasion de les frapper, de même le parlement favorisait le plan de ce ministre en venant au secours de la haute noblesse, et il s'enferrait ainsi qu'elle dans cette épée du principe monarchique dont Richelieu avait tourné la pointe contre ces deux ennemis du pouvoir royal.

La guerre commença à propos des commissions instituées par le cardinal pour faire juger le maréchal de Marillac. Le parlement voulut prendre connaissance de l'affaire. Le procureur-général Molé fut décrété d'ajournement personnel devant le conseil d'Etat, censuré et interdit. Dans une autre affaire de même nature, le parlement ayant refusé d'enregistrer les lettres patentes du roi qui condamnaient le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde et de Roannais, un président et trois conseillers furent exilés, et le parlement fut mandé au Louvre et obligé d'entendre à genoux une réprimande du roi. plus tard Richelieu entreprit d'associer le parlement lui-même aux condamnations des grands seigneurs, en faisant entrer des présidents et des conseillers dans les commissions extraordinaires qu'il formait pour juger les prévenus politiques Les procès des duc de Lavalette et de Vendôme furent instruits de cette manière. Enfin, pour atteindre dans son intérêt de corps cette compagnie souveraine, Richelieu créa quinze nouveaux offices de conseillers, et le roi vint en personne installer les titulaires que le parlement refusait de reconnaître. Dans cette lutte du pouvoir royal centre l'usurpation parlementaire, les expédients des lits de

justice étaient l'arme ordinaire employée par le ministre pour vaincre les résistances trop opiniâtres. Dans ces circonstances, les feuillets des registres qui contenaient les arrêts de refus étaient lacérés ; et toujours quelques conseillers payaient de l'exil, de la perte de leur liberté et de la privation de leurs offices, cette résistance impuissante au pouvoir absoludu ministre.

Non content d'avoir frappé à la tête le monopole féodal et parlementaire, Richelieu voulut les atteindre dans les intérêts qu'ils représentaient. L'administration des provinces était inféodée dans les mains d'un grand nombre d'officiers, tels que les trésoriers de France et les élus, chargés de l'assiette et du recouvrement de l'impôt, de la réparation des routes et établissements publics, du logement et de l'entretien des gens de guerre, etc. Ces fonctionnaires, qui avaient acheté leurs offices, étaient inamovibles et héréditaires ; ils rendaient, dans les matières de leur compétence, des jugements, dont les appels se portaient aux parlements. Richelieu supprima tous ces offices au nombre de trois mille, et les remplaca par des intendants, révocables à la volonté du ministre, qui dirigeait par eux toute l'administration publique. Il ordonna à ces fonctionnaires de sévir contre les gentilshommes qui troublaient l'ordre dans les provinces. Ainsi la guerre qu'il faisait à la noblesse se généralisait dans tout le royaume, et les parlements, qui, par les appels, intervenaient dans l'administration des élus, se trouvèrent dépouillés de cette attribution importante et de l'influence qu'elle leur donnait.

Quand Richelieu crut avoir abattu par toutes ces mesures l'outrecuidance des parlements, il essaya de porter à ce corps une atteinte définitive, en résumant dans un édit les termes auxquels il avait résolu de les réduire ; c'est dans ce but que furent rédigées ces lettres patentes de 1641, apportées en grande pompe par le roi lui-même, qui les fit enregistrer devant lui. Ces lettres portaient : « Nous ferons connaître à nos par-
« lements l'usage légitime du pouvoir que nous leur avons
« conféré, afin qu'une chose établie pour le bien des peuples

« ne produise pas des effets contraires, comme il arriverait
« si les officiers voulaient entreprendre sur le gouvernement
« de l'Etat, qui n'appartient qu'aux princes. A ces causes,
« de notre science certaine, pleine puissance et autorité royale,
« nous avons dit et déclaré que notre cour du parlement et
« toutes nos autres cours n'ont été établies que pour rendre
« la justice; nous leur faisons à l'avenir très-expresse inhi-
« bition et défense de prendre connaissance d'aucune des
« affaires qui peuvent concerner l'Etat, administration et
« gouvernement d'icelui, que nous réservons à notre per-
« sonne seule, et celles de nos successeurs rois. Nous décla-
« rons, dès à présent, toutes délibérations et arrêts qui pour-
« raient être faits contre l'ordre de la présente déclaration,
« nuls et de nul effet, voulons qu'il soit procédé contre ceux
« qui se trouveraient en pareille délibération, comme dé-
« sobéissant à nos commandements et entreprenant sur notre
« autorité.........

« Et afin de faire connaître à tous que la création, la sub-
« stitution et la suppression des charges est un effet de notre
« puissance, nous avons, dès à présent, éteint et supprimé
« les charges dont sont pourvus les sieurs de Barillon, Paul
« Scaron, Lainé, Bidot, Sevin et Sallot, afin que l'exemple
« de la peine encourue en leur personne retienne les autres
« en leur devoir. »

Ainsi se trouvèrent anéanties en un seul jour toutes ces idées de limites que la puissance législative des parlements semblait offrir contre la trop grande extension de l'autorité royale. Ainsi plusieurs siècles de précédents, habilement créés, d'empiétements progressifs, de prétentions avancées avec réserve, soutenus avec talent et fermeté, s'évanouirent devant la simple expression de la volonté du roi. Cette œuvre de travail et d'artifice, si bien liée dans toutes ses parties, fut renversée au premier orage; le principe monarchique n'avait eu qu'à se montrer pour faire tomber l'orgueil parlementaire du haut de la sphère politique dans le cercle étroit des attributions judiciaires; l'illusion de représentation nationale que le parle-

ment avait produite fut dissipée. La fiction n'était plus possible dès que le roi refusait de s'y prêter. C'est qu'il n'est pas donné aux hommes d'élever un pouvoir politique véritable hors des bases constitutives d'une société ; la royauté qui se fonde sur un principe national était nécessairement plus forte que le parlement qui, en fait, émanait d'elle ; mais cette royauté est impuissante pour détruire la liberté politique résumée dans le vote libre de l'impôt ; elle peut temporiser avec cette liberté ; elle peut ajourner la convocation des assemblées nationales, elle peut lutter plus ou moins longtemps contre les embarras qui naissent pour elle de l'absence des institutions représentatives ; mais elle ne peut arracher du sol cet arbre dont les racines sont aussi profondes que les siennes. La liberté politique étant, comme la royauté, un principe constitutif, elle subsiste dans les idées, dans les droits, dans les besoins de cette société, dans les intérêts de la royauté même ; en France on peut dire de cette liberté qu'elle est patiente, parce qu'elle est éternelle.

La destruction du monopole parlementaire ne saurait être un sujet de reproche pour la mémoire de Richelieu ; il mériterait même des éloges si, en faisant disparaître une vaine image des assemblées générales, il avait rétabli la monarchie représentative dans son auguste réalité. Le pouvait-il en présence de la rébellion protestante à peine éteinte, et de la ligue féodale à peine domptée ? Et s'il l'eût pu aurait-il voulu le faire ? Une œuvre aussi vaste dépassait sans doute la portée de son génie et la somme de ses jours ; il est bien probable que la pensée de ce ministre se bornait à relever le principe monarchique, et à tirer de ce principe la ruine des factions, le rétablissement de l'unité nationale, et de la prépondérance de la France au-dehors ; enfin la réparation des désordres qui troublaient ce pays depuis un siècle. Sa mission fut une dictature. Il la remplit par des moyens violents et injustes, que nous nommerions aujourd'hui révolutionnaires. Le résultat de cette mission fut le pouvoir absolu substitué à l'anarchie. Il sauva la société par les points où elle était menacée de pé-

rir : tout ce qui tenait à l'action du gouvernement reçut de ses mains puissantes une organisation forte et durable. Les institutions de liberté ne pouvaient se relever par les mêmes efforts : c'étaient là d'autres combats réservés à un autre siècle et à d'autres hommes.

Le parlement n'avait qu'un moyen de sortir avec honneur de cette grande crise : c'était de demander la convocation des Etats-Généraux, et d'abdiquer, entre les mains des véritables possesseurs, ce pouvoir législatif dont il disait avoir reçu le dépôt, qu'il ne pouvait plus conserver. Il ne le fit pas : la santé débile du roi et la perspective d'une régence lui offraient d'autres chances qui l'aidèrent sans doute à supporter l'humiliation de sa déchéance.

Il est bien remarquable que cette période du seizième siècle, qui fut remplie par la crise protestante, vit dans toute l'Europe s'arrêter le progrès de la civilisation, et le développement des institutions politiques. C'est dans cette période que Henri VIII fonda le despotisme en Angleterre; que les diètes cessèrent d'être convoquées en Allemagne, que les cortès furent suspendues en Espagne, et les Etats-Généraux en France. Ainsi partout le dogme de l'insurrection rejeta les gouvernements dans le principe de nécessité et les força de remplacer, par le pouvoir absolu des rois, la nationalité des peuples.

Richelieu avait prouvé que le principe monarchique, placé dans l'intérêt national, et appliqué par un ministre habile, pouvait, sans les assemblées représentatives, surmonter les résistances des corps privilégiés. Mais il ne s'en suivait pas que le pouvoir absolu eût remplacé la constitution ou se fût établi au-dessus d'elle ; il restait à savoir si les maximes proclamées par Richelieu se perpétueraient après lui dans le gouvernement ; si elles pourraient sans se démentir passer tranquillement d'un règne à l'autre, si enfin la royauté telle qu'il l'avait soutenue sous Louis XIII était une institution ou un système. Le propre des institutions c'est de se perpétuer toutes seules, indépendamment des hommes ; c'est

d'avoir un esprit et une raison plus forte que les volontés humaines. L'exercice du pouvoir dépend beaucoup de l'habileté et de la force personnelle des rois ou de leurs ministres; mais le pouvoir lui-même est tout entier dans sa transmission sans altération et sans lacune; c'est là tout le mystère des constitutions politiques : nous verrons comment la logique de Richelieu a supporté cette grande épreuve.

Pour transmettre la couronne à son fils âgé de sept ans, Louis XIII n'avait besoin que de mourir; mais assurer la continuation du pouvoir absolu que Richelieu avait conquis, était pour le monarque expirant un problème difficile à résoudre. Tout le parti que Richelieu avait comprimé était revenu de l'exil à la nouvelle de sa mort : ce parti fondait les plus grandes espérances sur la régence d'Anne d'Autriche, qui avait eu sa part d'humiliations et d'offenses dans le despotisme qui allait finir. Elle avait conspiré avec la plupart des proscrits; elle était même liée avec plusieurs d'entre eúx par des engagements écrits. On devait donc croire que cette coalition de la noblesse et des cours souveraines, courbée par le bras de fer de Richelieu, réagirait violemment contre le système, et reprendrait de prime d'abord toutes les positions qu'on lui avait enlevées.

Si les Etats-Généraux avaient été appelés à régler la régence, les prétentions du parlement eussent été mises à néant par ce fait seul, et la nation, tutrice pendant les minorités, aurait sans doute pris des mesures pour contenir dans de justes bornes la puissance des princes et des grands; mais par ce fait aussi, le système de monarchie absolue eût été ruiné. Dans cette situation, Louis XIII ne pouvait rien de plus, pour continuer son système, que d'établir lui-même la régence de son fils par une disposition testamentaire : il donna à la reine le titre de régente, mais il plaça le pouvoir suprême dans un conseil composé des ministres qui avaient dirigé les affaires sous Richelieu, et qui devaient décider, à la majorité des voix, toutes les mesures du gouvernement; il déclara que ce testament serait *irrévocable*

comme la loi Salique, et il écrivit au bas : « Ce que dessus est *ma très-expresse volonté que je veux* être exécutée. C'était là le dernier effort du pouvoir absolu, et cet effort était à la fois un rêve et une inconséquence; c'était un rêve, car Louis XIII ne pouvait laisser dans cette déclaration la vie qui allait le quitter : c'était surtout une inconséquence, car il soumettait la royauté, représentée par une régente, à la majorité d'un conseil de ministres inamovibles et irresponsables; il rendait cette royauté, qui ne meurt pas, esclave de la volonté d'un mort. La monarchie absolue était donc détruite par la précaution même qu'il employait pour la perpétuer. La volonté d'un roi est nécessairement indépendante de la volonté de son prédécesseur, et plus on prétendra que cette volonté est absolue, moins on sera fondé à l'enchaîner et à l'asservir : ce ne fut point seulement en cela que Louis XIII détruisit le principe de son despotisme en s'efforçant de le perpétuer; il crut nécessaire à la validité de son testament de l'envoyer enregistrer au parlement; c'était reconnaître à cette compagnie le droit *de prendre connaissance des affaires qui concernaient l'Etat*, droit qu'il lui avait formellement dénié par son ordonnance de 1641; c'était donner ouverture à ses prétentions de remplacer les Etats-Généraux, c'était enfin une abdication de cette souveraineté de la volonté royale qu'on avait placée au-dessus de tout.

Ainsi le pouvoir absolu est privé en France des moyens de se perpétuer; il peut vivre dans la raison d'un homme, mais la raison des choses lui est contraire; il n'y a pas dans ce pays d'institutions qui le conservent : il meurt avec le roi, il peut renaître dans le règne suivant, mais ce sont deux accidents toujours séparés par un tombeau, En France, tous les despotismes se sont appelés d'un nom d'homme.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement de Louis XIII. — Supplice de Ravaillac.

« On vit après la mort de Henri IV, dit Voltaire, combien la puissance, la considération, les mœurs, l'esprit d'une nation dépendent souvent d'un seul homme. Il tenait, par une administration douce et forte, tous les ordres de l'état réunis, toutes les factions assoupies, les deux religions dans la paix, les peuples dans l'abondance. La balance de l'Europe était dans sa main, par ses alliances, par ses trésors et par ses armes. Tous ces avantages sont perdus dès la première année de la régence de sa veuve, Marie de Médicis. Le duc d'Epernon, cet orgueilleux mignon de Henri III, ennemi secret de Henri IV, déclaré ouvertement contre ses ministres, va au parlement le jour même que Henri est assassiné. D'Epernon était colonel-général de l'infanterie; le régiment des gardes était à ses ordres : il entre en mettant la main sur la garde de son épée, et force le parlement à se donner le droit de disposer de la régence; droit qui jusqu'alors n'avait appartenu qu'aux Etats-Généraux. Les lois de toutes les nations ont toujours voulu que ceux qui nomment au trône quand il est vacant nomment à la régence. Faire un roi est le premier des droits; faire un régent est le second, et suppose le premier. Le parlement de Paris jugea la cause du trône, et décida du pouvoir suprême pour avoir été menacé par le duc d'Epernon, et parce qu'on n'avait pas eu le temps d'assembler les trois ordres de l'état.

« Il déclara, par un arrêt, Marie de Médicis seule régente. La reine vint le lendemain faire confirmer cet arrêt en pré-

sence de son fils; et le chancelier de Silleri, dans cette cérémonie qu'on appelle *lit de justice*, prit l'avis des présidents avant de prendre celui des pairs, et même des princes du sang, qui prétendaient partager la régence. »

Tout cela se fit avec une promptitude extraordinaire: Henri IV avait reçu le coup mortel à quatre heures de l'après-midi; à six heures et demie, le duc d'Epernon et le parlement avaient fait une régente. Le lendemain 13 mai eut lieu le lit de justice, qui se tint au même couvent des Augustins; tout le parlement y assista revêtu de ses robes d'écarlate. Le jeune roi s'assit sur son trône: sa mère était à sa droite avec le prince de Conti et les principaux seigneurs; à sa gauche, les cardinaux, les pairs ecclésiastiques et l'évêque de Paris. La reine-mère prit la parole et voulut ensuite se retirer; mais on la fit remonter a sa place; après elle, le jeune roi prononça un discours que le chancelier acheva en donnant les motifs qui devaient engager le parlement a déférer la régence a la reine-mère. Le premier président parla ensuite; puis l'avocat-général; ensuite le chancelier, apres avoir recueilli les voix, declara que le roi, séant en son lit de justice, nommait la reine sa mère régente en France, conformément à l'arrêt du parlement donné la veille.

Le corps inanimé du roi n'était gardé au Louvre que par un petit nombre de serviteurs fidèles. Cependant le peuple, encore trompé, croit que Henri existe toujours, se fait ouvrir les églises, et ne cesse pendant toute la nuit d'intercéder le ciel pour la conservation des jours du bon roi. Au point du jour, les alarmes redoublent : on voit se former au parlement l'appareil d'un lit de justice. Des officiers du roi paraissent couverts de deuil. A cet aspect, les sanglots éclatent; les

femmes courent échevelées, la douleur s'exprime tantôt par des hurlements et tantôt par un affreux silence. On accuse les Espagnols, on soupçonne la cour. Un grand nombre de personnes, en apprenant la mort du roi, éprouvèrent un saisissement qui mit leur vie en danger; d'autres moururent subitement. Le brave de Vic, passant quelques jours après dans la rue de la Ferronerie, tomba en défaillance en regardant la place où son roi avait été frappé, et expira le lendemain (1).

L'arrêt de régence du parlement de Paris fut confirmé par tous les autres parlements du royaume; cet exemple fut suivi par les gouverneurs des provinces et des villes, qui s'empressèrent de reconnaître le nouveau règne. Toutes les communautés montrèrent le même sentiment, et nulle part il ne se manifesta le moindre symptôme de troubles.

La régence établie, on procéda au jugement de Ravaillac, assassin du feu roi : on procéda contre lui avec la plus grande rigueur; il subit la question ordinaire et extraordinaire, et il fut condamné à un supplice horrible, qu'il subit le 27 mai sur la place de Grève (2).

(1) *Biographie universelle.*

(2) Ravaillac (François) est un de ceux dont le nom n'est resté dans les langues humaines que pour y devenir une injure. On connaît tout ce que rapportent nos historiens sur la mort tragique de Henri IV, et les soupçons de complicité, dans cet attentat, qui planèrent sur les personnages les plus élevés de cette époque. Il ne reste, pour présenter le procès, les indices ou plutôt les conjectures, sous un jour différent, qu'à consulter et à suivre, comme nous l'avons fait, les registres du parlement de Paris. C'est l'unique motif, mais il était important, qui nous a déterminé à donner une certaine étendue à la biographie d'un monstre qu'un grand crime pouvait seul tirer de son obscurité. Ravaillac naquit à Angoulême, en 1578 ou 1579. La perte d'un procès avait réduit son père à l'aumône. Il se fit *clerc et valet de chambre* d'un conseiller nommé Roziéres, travailla ensuite chez des procureurs, et devint en même temps *praticien, solliciteur de procès et maître d'école.* Il avait, dit-il, quatre-vingts écoliers, auxquels il enseignait « à lire, écrire et prier Dieu en la religion catholique, apostolique et romaine. »

La reine Marie de Médicis était alors âgée de trente-sept ans ; elle avait eu de Henri IV six enfants tous vivants, et dont Louis XIII était l'aîné. Pendant le règne de Henri IV, tout le

Quelque opinion qu'on adopte sur la question de savoir s'il eut, ou non, des complices, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Ravaillac était un de ces fanatiques sombres, un de ces visionnaires rares, même au temps des guerres civiles et religieuses du seizième siècle, et qu'il était facile de pousser au meurtre en leur montrant le ciel ; mais qui pouvaient aussi s'exalter d'eux-mêmes et, sans impulsion directe, se lancer dans le crime, quand un cerveau troublé le leur présentait comme une vertu et peut-être comme un devoir. Ravaillac avait été longtemps détenu pour dettes à Angoulême. Il avait eu dans sa prison *des visions comme des sentiments de feu*, et de soufre et d'encens. Une nuit qu'il méditait dans son lit, *les mains jointes et les pieds croisés*, il avait, disait-il, senti *sur sa face couverte une chose qu'il ne put distinguer ;* il se mit alors à chanter le *miserere* et le *de profundis*. Il était minuit. « Il lui sembla qu'il avait à la bouche une trompette faisant pareil son que les trompettes à la guerre. Il se leva pour allumer du feu, et tandis qu'il soufflait les tisons enflammés, il vit incontinent, aux deux côtés de sa face, des hosties, et, au-dessous de sa bouche, un rouleau de même grandeur que celui que le prêtre lève à la célébration du service divin. »

Depuis quatorze ans, Ravaillac avait fait, comme solliciteur de procès, plusieurs voyages à Paris, avec l'argent qu'il recevait de ses élèves. Dans un de ces voyages, il prit l'habit de *frère convers* chez les feuillants, et fut renvoyé six semaines après comme *visionnaire*. N'ayant pu obtenir de rentrer au couvent, même en qualité de *frère lai*, il eut la volonté de se faire jésuite ; mais il apprit qu'on ne recevait point en cet institut *ceux qui avaient été en d'autres religions*. Il reprit donc le chemin d'Angoulême. Il fréquentait dans cette ville un nommé Berthault, qui se mêlait de faire des vers ; et Ravaillac se croyait poète lui-même. Il avait écrit ce mauvais distique sur un papier où étaient peintes les armes de France, ayant pour support deux lions qui portaient, l'un une clé, l'autre une épée :

Ne souffre pas qu'on fasse en ta présence,
Au nom de Dieu aucune irrévérence.

En signant un des interrogatoires de son procès, il écrivit au-dessous de son nom :

Que toujours en mon cœur
Jésus soit le vainqueur.

Il voyait à Angoulême un nommé Belliard, et avait entendu dire par lui que l'ambassadeur de Rome ayant menacé d'excommunier le roi, le roi lui avait répondu : « Si le pape m'excommunie, je le déposerai. »

Cette dernière menace lui fit prendre la résolution de tuer le roi ; et c'est alors qu'il

parti catholique se rattachait à cette princesse; l'Espagne la flattait ainsi que l'ambassadeur du Saint-Siége, et tous ses amis étaient *des catholiques à gros grains* (3).

écrivit sur un papier son premier distique. Il fut encore fortifié dans sa résolution par ce qu'il avait entendu dire dans Paris à des soldats, entre autres à un sieur de Saint-Georges, que, si le roi voulait faire la guerre au pape, ils lui obéiraient, parce qu'ils y étaient tenus; « mais que s'il la faisait mal à propos. cela tournerait sur lui. » Dans l'avant dernier voyage qu'il fit à Paris, il chercha vainement à voir le roi, pour le déterminer « à ranger à l'Église catholique, apostolique et romaine, ceux de la religion prétendue reformée. » Il se rendit plusieurs fois au Louvre, demandant à parler au roi. Un jour qu'il insistait plus vivement, le sieur de La Force lui dit « qu'il était un *papet* et un catholique à gros grains. » Ravaillac le supplia encore de vouloir le faire parler au roi, « afin de déclarer à Sa Majesté les intentions où il était depuis longtemps de le tuer, n'osant le déclarer à aucun prêtre ni à aucun autre, parce que, l'ayant dit à Sa Majesté, il se serait désisté tout-à-fait de cette mauvaise volonté..... et avait cru qu'il était expédient de lui faire cette remontrance plutôt que de le tuer. » Ravaillac se présenta aussi chez la duchesse d'Angoulême, pour *y chercher quelqu'un qui le pût introduire.* Il alla *au logis du cardinal Du Perron,* et ne put parler qu'à ses aumôniers. Il s'adressa encore à un écuyer de la reine Marguerite, nommé Ferrare. Il lui parla de ses visions, comme il en avait déjà parlé au curé de Saint-Séverin, à un jeune cordelier nommé Lefèvre, au P. d'Aubigny, jésuite, et au P. Marie-Madeleine, provincial des feuillants; mais l'écuyer, le curé et les trois religieux lui répondirent qu'il ne devait point s'occuper de ces *visions*, et qu'il ferait bien de retourner à Angoulême. D'ailleurs, il n'avait fait part à personne de son dessein de tuer le roi, parce que, « s'il leur eût déclaré l'attentat qu'il voulait faire, c'était leur devoir de se saisir de sa personne, et le rendre entre les mains de la justice, d'autant qu'en ce qui concerne le public, les prêtres sont obligés de révéler le secret. »

Déjà, en 1606, Ravaillac avait donné, dans un de ses voyages à Paris, des preuves du désordre de ses idées; et il fut accusé, suivant l'esprit du temps, de sorcellerie et de commerce avec les démons. Lors de son procès pour crime de régicide, le président Potier et les conseillers commissaires lui demandèrent si, *plus de quatre ans auparavant,* il ne s'était pas *fait enfant du diable*, en invoquant les démons, qu'il avait *fait venir dans la chambre d'un nommé Dubois*. Ravaillac répondit qu'étant une nuit couché avec d'autres personnes, dans un grenier au-dessus de la chambre dudit Dubois, il entendit ce dernier l'appeler par son nom, à minuit, en criant : *Ravaillac, mon ami,* descends en bas, je suis mort. Mais il fut empêché de descendre par la frayeur de ceux qui couchaient avec lui dans le grenier. Le lendemain matin, Dubois lui dit « qu'il avait vu dans la chambre un chien d'excessive grandeur et fort effroyable, lequel s'était mis les deux pieds de devant sur son lit; de quoi il avait eu telle peur, qu'il avait pensé mourir. » Ravaillac lui conseilla d'avoir recours à la communion ou à la célébration de la sainte messe, et furent à cet effet au couvent de

Il était naturel de penser que sa régence devait nécessairement profiter à son parti; mais Marie de Médicis fut assez politique pour agir contre sa propre inclination, en confirmant

Cordeliers, faire dire la sainte messe, pour s'armer de la grâce de Dieu contre les visions de Satan, ennemi des hommes. » Tels sont les faits que le procès de Ravaillac fait connaître comme antérieurs à son dernier voyage à Paris. Il communia le premier dimanche du carême 1610, à Angoulême, et, le jour de Pâques, après avoir fait célébrer une messe, il partit à pied pour la capitale, où il arriva quinze jours ou trois semaines avant de commettre son crime. Il logea en face de l'église Saint-Roch, à l'auberge des Trois-Pigeons. Le même jour, il avait volé sur la table d'une autre hôtellerie, où l'on avait refusé de le recevoir, un couteau *qu'il mit dans un sac en sa pochette*. Il reconnut depuis, dans ses interrogatoires, qu'il avait dérobé ce couteau dans le dessein de tuer le roi. Cependant il n'était pas encore bien affermi dans cet horrible dessein : il parut y renoncer, et quitta Paris, pour reprendre le chemin d'Angoulême. Arrivé devant les jardins de Chanteloup, il rompit la pointe de son couteau contre une charrette; mais en entrant dans le faubourg, il s'arrêta devant l'image d'un *Ecce homo*, et sentit soudain renaître sa volonté de tuer le roi, « parce qu'il ne convertissait pas ceux de la religion prétendue réformée, qu'il voulait faire la guerre au pape, et transporter le Saint-Siége à Paris. » *Il refit la pointe de son couteau avec une pierre*, revint à Paris, et attendit que la reine eût été couronnée, « estimant qu'il n'y aurait pas tant de confusion en France après le couronnement. Le 14 mai, il entendit la messe à l'église Saint-Benoit, dîna dans son auberge avec son hôte et un marchand nommé Colletet. Il sortit ensuite et se rendit au Louvre. Il voulait tuer le roi *entre les deux portes;* mais il ne put approcher du carrosse lorsque le prince sortit à quatre heures du soir. Henri voulait voir les préparatifs qu'on faisait alors pour l'entrée de la reine.

Dans le carrosse étaient avec le monarque, les ducs d'Epernon et de Montbazon, les maréchaux de la Force, de Roquelaure et de Lavardin, le premier écuyer de Liancourt et le marquis de Mirebeau. Les deux portières étaient ouvertes, la garde était restée au Louvre; un petit nombre de gentilshommes à cheval et quelques valets de pied escortaient le carrosse : Ravaillac le suivit. Lorsque le carrosse entra dans la rue de la Ferronnerie, qui était alors fort étroite, il fut arrêté par un embarras de charrettes; la plupart des valets de pied entrèrent dans le cimetière des Innocents pour courir plus à l'aise. Il n'en restait que deux auprès de la voiture. Ravaillac dit qu'à ce moment, « Sa Majesté étant au fond, tournant le visage, et penché du côté de M. d'Epernon, il lui donna dans le côté, d'un coup ou deux de son couteau, passant son bras au-dessus de la roue du carrosse. » Aucun des seigneurs ne vit frapper le roi, *chose surprenante!* dit l'Etoile. L'assassin, ajoute-t-il, eût pu s'enfuir sans être reconnu, s'il n'était resté le couteau à la main, *comme pour se faire voir* et pour se glorifier du plus grand des assassinats.

On lit dans la vie du duc d'Epernon qu'un des gentilshommes ordinaires, nommé

dans leurs places et dignités tous les conseillers de son mari qui lui avaient été contraires.

Les deux personnes qui étaient le plus dans l'intimité

Saint-Michel, mit l'épée à la main, et allait en percer le parricide, lorsque le duc d'Epernon lui cria : « qu'il y allait de sa vie s'il tuait ce malheureux; qu'il fallait seulement s'assurer de lui. » Mais cette circonstance importante n'est point dans la procédure. Ravaillac se contenta de répondre « que le couteau lui fut à l'instant ôté par un gentilhomme qui était à cheval. » L'assassin fut d'abord conduit à l'hôtel de Retz, et remis à la garde du grand prévôt. Lorsqu'on le fouilla, on trouva sur lui un chapelet, un papier, où le nom de Jésus était écrit trois fois sur divers plis (le même peut-être où était écrit le distique qu'on a cité), et un cœur de carton suspendu à son col. Ravaillac déclara que ce cœur, béni par les capucins d'Angoulême, lui avait été donné par un chanoine de cette ville, nommé Guillebaut, comme un remède contre la fièvre qui le travaillait alors. Il soutint constamment, dans les quatre interrogatoires qu'il subit, le 14 mai, à l'hôtel de Retz, devant le président Jeannin, et Bullion, conseiller; le 17 mai, au palais, devant le premier président Achille de Harlay, le président Potier, et les conseillers Courton et Bouvin, commissaires députés par la cour; le 18 et le 19, devant les mêmes commissaires, excepté le premier président, qui se trouva indisposé; qu'il n'avait été *induit par personne à entreprendre cet attentat;* qu'il avait éprouvé des *tentations* de tuer le roi; que *quelquefois il y cédait, et d'autres non;* qu'enfin il n'avait été *mu que par sa volonté seule*, et qu'il ne l'avait *déclaré à personne*. On est étonné, en lisant les interrogatoires, du peu de fermeté, d'adresse et d'instance avec lesquelles on a cherché ou paru chercher à découvrir si Ravaillac avait des complices. Bien des personnes avaient été nommées par lui : un écuyer de la reine Marguerite, les aumôniers du cardinal Duperron, un jésuite, un cordelier, un feuillant, le curé de Saint-Séverin, un chanoine et un poète d'Angoulême, un seigneur du nom de La Force, un marchand nommé Colletet, avec lequel il avait dîné le 14 mai, et plusieurs autres : on ne le confronta qu'avec le P. d'Aubigny. Ravaillac soutint, dans cette confrontation, qu'après les fêtes de Noël 1609, il alla voir à la maison des Jésuites, rue Saint-Antoine, le père d'Aubigny, parce qu'il était l'ami du P. Marie-Madeleine, feuillant; qu'il lui parla *de ses grandes visions et imaginations;* qu'il lui dit avoir *senti des puanteurs comme de soufre et de feu aux pieds, qui démontraient le purgatoire*, et avoir vu *la sainte hostie aux deux côtés de sa face.* Il ajouta avoir montré *un morceau de couteau où il y avait un cœur et une croix*, et dit *que le roi devait convertir ceux de la religion P. R;* que le P d'Aubigny lui répondit : « que c'était plus imaginations que visions, qui procédaient d'un cerveau troublé, comme sa face le démontrait; » qu'il lui conseilla donc de *manger de bons potages*, de *retourner en son pays*, de *dire son chapelet et de prier Dieu.* Le P. d'Aubigny, interpellé, déclara que c'étaient *toutes rêveries fausses et menteries*, et qu'il croyait n'avoir *jamais vu* Ravaillac. Mais celui-ci insista, disant : « Vous me donnâtes *un sol*, que vous demandâtes à un autre qui était là. » Le jésuite répliqua que cela

de la reine régente se nommaient Léonora Galligaï et Concini son époux, tous les deux Florentins; Léonora était la sœur de lait de Marie de Médicis, d'une laideur extrême, mais ha-

était faux; que ceux de sa compagnie *jamais ne donnent d'argent, et n'en portent point*. Ravaillac reconnut d'ailleurs qu'il n'avait vu le P. d'Aubigny *que cette fois*; et le P. d'Aubigny le traita de *méchant, qui mentait*, et aurait dû se contenter de son crime, *sans être cause de cent mille qui arriveront*, disait-il. Le 27 mai, Ravaillac fut déclaré, par le parlement, criminel de lèse-majesté divine et humaine au premier chef; condamné à être tenaillé, avec versement, dans les plaies, de plomb fondu, d'huile bouillante, etc.; à avoir la main droite, tenant le couteau parricide, brûlée *du feu de soufre*; à être ensuite écartelé, avoir les membres réduits en cendre, et les cendres jetées au vent. Il fut ordonné, par le même arrêt, que la maison où il était né serait démolie; que son père et sa mère sortiraient, dans quinzaine, du royaume, avec défense d'y rentrer, sous peine d'être *pendus et étranglés*; enfin, que ses frères, sœurs, oncles, etc., quitteraient le nom de Ravaillac pour en prendre un autre, à quoi ils seraient tenus *sur les mêmes peines*. Dans les tortures de la question qui suivirent l'arrêt, Ravaillac, pressé de révéler ses complices, répondit : « Que, sur la damnation de son âme, il n'y avait eu homme, femme, ni autre, qui eût eu connaissance de son dessein, en confession ou autrement. » Deux célèbres docteurs de Sorbonne, Filesac et Gamaches, l'assistèrent dans ses derniers moments. Il leur déclara n'avoir cédé qu'à *la tentation du diable*. Lorsque, le même jour, 27 mai, il allait sortir de la Conciergerie, il fut assailli par les prisonniers en tumulte, accablé d'injures et de malédictions; et il eût été mis en pièces, si les archers n'eussent employé la force et les armes pour l'arracher de leurs mains. Il devint bientôt plus difficile de le soustraire à l'indignation et à la fureur du peuple. Le monstre priait sur l'échafaud au milieu des tourments. Mais lorsque les docteurs, découvrant leur tête, commencèrent à haute voix le *salve regina*, la foule s'écria qu'il *ne fallait pas prier pour le méchant damné*, et contraignit les docteurs *de cesser*. Ravaillac dit alors : « Si j'eusse pensé de voir ce que je vois, et un peuple si affectionné à son roi, je n'eusse jamais entrepris le coup que j'ai fait, et m'en repents de bon cœur; mais je m'étais fortement persuadé (vu ce que j'en oyais dire), que je ferais un sacrifice agréable au public, et que le public m'en aurait de l'obligation, où, au contraire, je vois que c'est lui qui fournit les chevaux pour me déchirer. » Il demanda l'absolution au docteur Filesac, qui répondit : « Il nous est défendu de la donner, en crime de lèse-majesté, à moins que le coupable ne révèle ses fauteurs et ses complices. » — « Je n'en ai point; *il n'y a que moi qui l'ai fait;* donnez-moi l'absolution *à condition*, et vous ne pouvez ainsi la refuser. — Eh bien? je vous la donne, en ce cas, reprit le confesseur; mais si le contraire était vrai, au lieu de l'absolution, je vous prononce votre damnation éternelle; et pensez-y si vous voulez. — Je reçois l'absolution à cette condition. » Ce furent les dernières paroles de Ravaillac. On lit dans le procès-verbal de l'exécution que le peuple voulut associer sa vengeance à la vindicte des lois :

bile et capable de conseil et d'influence; elle avait été choisie par la reine pour dame d'atour, malgré Henri IV.

La régente n'eut rien de plus pressé que de donner un gage

« Plusieurs se sont mis à tirer les cordes avec une telle ardeur que l'un de la noblesse, qui était proche, a fait mettre son cheval pour mieux tirer; et enfin, par une grande heure tiré, sans être démembré, le peuple de toute qualité s'est jeté avec des épées, couteaux, bâtons... à frapper, couper et déchirer les membres du condamné, ardemment mis en diverses parties et pièces, les ont ravis à l'exécuteur, les traînant, qui çà qui là, par les rues, de tous côtés, avec une telle fureur que rien ne les a pu arrêter, et ont été brûlés en divers endroits de la ville. » — On a beaucoup écrit sur la question de savoir si Ravaillac eut ou non des complices de son crime : ceux qui l'affirment s'autorisent des Mémoires de Sully, des Mémoires du maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis, de l'abrégé chronologique de Mézerai et du journal de Henri IV, où l'Etoile dit, que, dans le procès de l'assassin, la *lâcheté des magistrats*, pour découvrir les auteurs et complices, a été si grande qu'elle fait mal au cœur de tous les gens de bien et particulièrement à moi, auquel la douleur que j'en ai fait tomber la plume des mains pour en écrire davantage. »

A l'appui de l'opinion sur les complices, on cite encore la relation de Pierre du Jardin, sieur de la Garde, l'accusation de la femme Coman ou Descoman contre le duc d'Epernon et la marquise de Verneuil; la disgrâce sans terme ou tomba Marie de Médicis dans le cœur de son fils, et l'abandon cruel où elle mourut sur une terre étrangère. On pourrait remarquer encore que, le jour même de l'assassinat du meilleur des rois (14 mai), tout semblait préparé d'avance pour un nouveau gouvernement. Henri IV n'était sorti du Louvre qu'à quatre heures, et déjà, avant que cinq heures fussent sonnées, le duc d'Epernon avait rassemblé les gardes sur le Pont-Neuf, et le parlement était investi; déjà ce seigneur avait demandé la régence de la reine, et annoncé aux magistrats qu'il fallait *absolument et promptement* s'y résoudre. Déjà Marie de Médicis était déclarée régente par le parlement assiégé. Le corps du roi était exposé sur un lit de parade, entouré de flambeaux, et des religieux récitaient les vigiles. Enfin, dès le 17 mai, on criait le portrait en taille douce du nouveau roi. Or comment, en deux fois vingt-quatre heures, le portrait de Louis XIII avait-il pu être gravé en taille douce et mis en vente avec un trézain? Ce n'est pas sans raison que l'Etoile a parlé des *lâches procédures* du parlement. Il paraît certain, non que Ravaillac eut des complices, mais que le parlement fut effrayé du danger d'en trouver. La relation du sieur de la Garde ne mérite aucune confiance : il fait venir à Naples Ravaillac, tramant aux confins de l'Italie la mort de Henri IV, avec un jésuite nommé d'Alagon, oncle du duc de Lerme, premier ministre de la cour d'Espagne. Rien n'est plus invraisemblable et plus ridicule que le *manifeste* et le *factum* de ce misérable aventurier, qui fut mis à la Bastille, d'où il ne sortit, après neuf mois de détention, que pour être enfermé à la Conciergerie; il y était encore en 1615, et c'est là qu'il écrivit son *factum*. L'accusation de la femme Coman ou Descoman,

de sa bonne volonté aux protestants malgré tout le zèle qu'elle éprouvait pour la cause catholique; elle publia une déclaration qui confirmait l'édit de Nantes dans toutes ses dispositions, et

qui avait été au service de la marquise de Verneuil, fut jugée fausse et calomnieuse par arrêt du parlement, du 30 juillet 1611, et cette femme fut condamnée à une prison perpétuelle entre quatre murailles.

L'Etoile est visiblement animé d'une haine violente contre les jésuites. Mézerai écrivit sous l'influence du cardinal de Richelieu, implacable ennemi de la reine-mère. Sully dit que ceux qui ont armé la main de Ravaillac sont assez désignés par le cri public; mais ce cri public pouvait être le résultat de l'erreur. On remarquera que Ravaillac avait fait cent lieues à pied; qu'arrivé à Paris, sans argent, il avait reçu un *sol* d'aumône; qu'il avait volé l'instrument de son crime dans une auberge, parce qu'il n'avait pas, sans doute, les moyens de l'acheter. Comment concilier cet état de dénuement avec l'opinion qui lui donne des complices si riches et si puissants! Péréfixe a eu raison de dire, dans son *Histoire de Henri-le-Grand*, « que si l'on demandait qui avait inspiré cette damnable pensée à ce monstre infernal, l'histoire répond, *qu'elle n'en sait rien*, et qu'en une chose si importante, il n'est pas permis de faire passer des soupçons et même des conjectures pour des vérités assurées; que les juges mêmes qui l'interrogèrent, n'en *osèrent* ouvrir la bouche; ils n'en parlèrent jamais que des épaules. »

Le même jour où le parlement rendit son arrêt contre Ravaillac, l'archevêque d'Aix, le P. Coeffeteau, dominicain, et plusieurs autres personnages, ayant représenté à la cour que lorsqu'ils avaient visité le parricide dans sa prison, il leur avait répondu conformément aux maximes de Mariana, Becan et autres, qu'il était permis de tuer les tyrans; un second arrêt ordonna que la faculté de théologie serait assemblée « pour délibérer sur la confirmation du décret d'icelle, du 13 décembre 1413, résolu par la censure de cent quarante docteurs de ladite faculté, depuis autorisé par le concile de Constance, *qu'il n'est loisible à aucun, pour quelque cause et occasion que ce puisse être, d'attenter aux personnes sacrées des rois et autres princes souverains.* » La faculté de théologie s'assembla le 4 juin, et confirmant son ancien décret, statua qu'à l'avenir les docteurs et bacheliers jureraient d'enseigner la vérité de cette doctrine en leurs leçons, et de la faire connaître au peuple dans leurs prédications. Le 8 juin, le parlement condamna le livre de Mariana, *De rege et regis institutione*, à être brûlé par la main du bourreau, et ordonna que ce décret de la faculté de théologie serait lu chaque année, à pareil jour, dans l'assemblée de ladite faculté, et publié, le dimanche suivant, au prône, dans toutes les paroisses de Paris et de ses faubourgs. C'est à cette époque que le P. Cotton, confesseur de Henri IV, publia sa *lettre déclaratoire de la doctrine des P. jésuites, conforme au décret du concile de Constance.* Cette lettre était adressée *à la royne-mère du roi, régente en France;* et tandis qu'elle était l'occasion d'une foule de libelles sous le titre d'*Anti-Coton*, d'*Anti-Mariana*, de *la Sallade des iniquités*, etc., le cœur de Henri IV était

qui fut vérifiée en parlement; ce fut la première mesure qui signala le nouveau règne.

On songea ensuite aux grands préparatifs de guerre faits par le feu roi. Il ne s'agissait plus de l'expédition d'Allemagne; mais comme on avait encore des alliances à ménager dans ce pays, au lieu de dissoudre complètement l'armée de Champagne, on se borna à la réduire à huit mille hommes de pied, quinze cents chevaux et un peu d'artillerie. On licencia le reste, ainsi que le corps de troupes qui se trouvait du côté de la Savoie sous le commandement du maréchal de Lesdiguières.

Cette opération terminée, on rendit au feu roi les honneurs funèbres; son cœur, selon le vœu qu'il en avait fait, fut porté dans le collége des jésuites de La Flèche, enfermé dans une boite d'argent. Son corps fut porté en grande pompe, le 1er juillet, dans l'église de Saint-Denis, et descendu dans le caveau royal avec tous les honneurs et les formalités accoutumés.

Il y avait six semaines à peine que la France avait perdu le meilleur des monarques, et déjà se manifestaient jusque dans le sein du conseil des signes de division.

CHAPITRE II.

Coup-d'œil sur la régence de Marie.

Il est nécessaire de jeter un coup-d'œil sur la régence et

porté au collége des jésuites à La Flèche, et le dernier acte d'un des plus terribles drames de notre histoire se terminait dans un déluge d'oraisons funèbres et de pamphlets.

(3) Terme du temps.

l'administration de Marie de Médicis, mère de Louis XIII, parce qu'elle amèna un changement considérable dans le système politique de la France (1).

On avait vu Marie, sous le règne de Henri IV, inquiète, capricieuse, hautaine, soupçonneuse, querelleuse, contraire à tous les vœux du roi, contraire même à ses vues politiques et osant les traverser par des intrigues secrètes, par des intelligences coupables avec les ennemis de l'état, nommément avec l'Espagne; perdant le droit qu'elle avait de se plaindre des infidélités de son mari par le peu de tendresse qu'elle lui montrait, par le peu de soin qu'elle prenait de lui plaire, par le peu de douceur qu'elle répandait sur sa vie, par la confiance qu'elle prodiguait, par l'appui qu'elle prêtait à des domestiques insolents et factieux, ennemis déclarés du roi; on l'avait vue se tourmenter pour être malheureuse et pour devenir odieuse à ce prince, qui l'eût aimée, si elle avait voulu.

Tous ces torts cependant étaient de son humeur et non pas de son cœur: trop amie de l'intrigue, elle était incapable de crime; elle n'avait surtout ni assez de méchanceté, ni peut-être assez de vigueur pour l'attentat atroce dont elle a été soupçonnée; son obstination à rechercher l'alliance de l'Espagne contre les intentions connues du roi, son mari, a fait dire *qu'il n'y avait que la certitude de la mort du roi qui pût faire suivre avec tant de confiance et d'opiniâtreté une négociation si contraire aux projets de ce monarque ;* mais un examen plus particulier du caractère de cette princesse détruit cette réflexion terrible, et paraît laver entièrement sa mémoire du soupçon d'avoir contribué à la mort de Henri IV.

(1) Gaillard.

Par cette mort, Marie devint régente et souveraine sous le nom de son fils; voilà, en apparence, son ambition satisfaite : c'est là au contraire que commencent ses malheurs réels; jusque-là elle n'avait eu que des maux d'opinion, elle n'avait eu du moins que ceux qu'elle s'était faits. Jalouse de l'autorité, comme elle en avait été avide, l'idée que cette autorité pût être ou bravée, ou attaquée, ou menacée, ne lui laissait aucun repos, et tous les moyens qu'elle prenait pour affermir cette autorité, toujours chancelante, ne faisaient que l'affaiblir et la détruire : aussi étaient-ils directement contraires à leur fin. Au lieu de gouverner, Marie traitait sans cesse avec ses sujets et toujours avec désavantage; toute son administration ne fut qu'une négociation perpétuelle et toujours maladroite; sa politique était de payer bien cher les services qu'on lui devait et qu'elle avait droit d'exiger; elle payait les grands pour rester fidèles ou pour le devenir : c'était les inviter à se révolter sans cesse; ils troublèrent l'état, moins par esprit de faction que par des vues d'intérêt. L'expérience ne la corrigeait point; à la dixième défection, elle payait aussi cher ou plus cher qu'à la première; elle partageait les trésors de l'état entre ses favoris et les mécontents. Les sommes considérables que l'économie de Henri IV avait amassées, soit pour l'exécution de son projet de la république chrétienne, soit pour l'exécution du projet moins vaste d'abaisser la maison d'Autriche, furent promptement dissipées; il fallut accabler le peuple d'impôts pour fournir aux besoins toujours renaissants d'une pareille administration. L'auteur de l'histoire de la mère et du fils compte qu'en six ou sept ans le prince de Condé avait reçu de Marie de Médicis plus de trois millions six cent mille livres; le comte de Soissons et son fils,

seize cent mille livres; le prince de Conti et sa femme, quatorze cent mille; le duc de Mayenne et son fils, deux millions; le duc de Vendôme, près de six cent mille francs; le duc de Bouillon, un million; le duc d'Epernon et ses enfants, près de sept cent mille livres, sans compter leurs appointements et les pensions qu'ils avaient fait donner à leurs créatures; et tout cela, pour s'être révoltés ou pour s'être rendus redoutables et nécessaires. Il en avait coûté d'ailleurs à l'état plus de vingt millions pour les combattre dans leurs fréquentes révoltes.

Un autre défaut essentiel de l'administration de Marie, c'est cette affection indécente de contrarier en tout le gouvernement de Henri IV, de destituer ses ministres, de prodiguer la confiance, les honneurs, les emplois, les richesses aux ennemis déclarés de ce grand prince; de changer, même au-dehors, d'amis et d'ennemis; de rompre les alliances que Henri avait formées, de bouleverser le système de l'Europe. Cette conduite imprudente produisit plusieurs mauvais effets. D'un côté elle annonçait un mépris choquant pour la mémoire d'un roi plein de gloire, et non moins illustre par la politique que par les armes; de l'autre, elle faisait naître ou confirmait le soupçon injuste et affreux dont nous avons parlé: elle fournissait d'ailleurs des prétextes aux révoltes des grands, des motifs aux plaintes du peuple, des occasions ou des facilités aux intrigues des courtisans, qui ébranlèrent peu à peu et parvinrent enfin à détruire la puissance de Marie.

Si cette reine et ses amis n'eussent jamais été soupçonnés de la mort de Henri IV, jamais peut-être on n'eût ni osé ni pu soulever son fils contre elle, ni assassiner le maréchal d'Ancre au nom du roi, et la maréchale au nom des lois. Ces

crimes de la politique, en se multipliant, perdaient leur horreur aux yeux des courtisans. Il faut rendre justice à Marie, on lui proposa plus d'une fois de la venger par ces moyens affreux; elle s'y refusa toujours.

Du reste, on la verra sans dignité dans la disgrâce comme elle avait été sans vigueur dans l'administration : le plaisir de négocier parut la consoler du chagrin de ne plus régner; elle cabala, elle rampa, elle troubla l'état pour arracher aux favoris une faible portion, une faible apparence du pouvoir qu'elle regrettait. Combien elle aurait été plus intéressante, plus respectée, plus puissante peut-être, si, au lieu d'implorer, pour sortir de Blois, l'appui du duc d'Epernon, qu'elle avait trop négligé, au lieu de s'abaisser jusqu'à caresser Luynes, son persécuteur, elle eût attendu dans la retraite, avec une fermeté noble et calme, que les fautes des favoris, le souvenir de ses travaux passés, les révolutions du temps, les vicissitudes de la fortune, lui rendissent son ascendant naturel sur son fils!

Le règne de Luynes fut court : la mort le frappa au sein des grandeurs et de la puissance; mais Marie ne recouvra jamais qu'une partie de son ancien crédit, elle en eut assez cependant pour élever au-dessus d'elle-même la fortune du cardinal de Richelieu, qui, depuis, la réduisit à sortir de France et à périr dans l'exil et dans la misère.

A travers toutes les variations de sa fortune, Marie fut toujours fidèle à la négociation et à l'intrigue. Dans le temps où elle défendait avec peine son autorité chancelante contre le crédit toujours croissant du cardinal de Richelieu, sa politique fut de soulever le duc d'Orléans, son second fils, contre le roi et contre ce ministre. Sacrifiée au cardinal, chassée

de la France, dépouillée de ses biens et de son douaire, privée de tout, elle fut moins accablée de ses disgrâces qu'amusée du soin de négocier son retour en France et de se ménager un asile dans les différentes cours de l'Europe. Elle fit des avances au cardinal de Richelieu, comme elle en avait fait au connétable de Luynes, et même, du temps de Henri IV, à la marquise de Verneuil. Au fond, elle ne haïssait personne, et lorsqu'à sa mort le nonce Chigi, qui fut depuis le pape Alexandre VII, lui recommanda de pardonner à Richelieu, il vit que le sacrifice d'une si juste haine était déjà fait et qu'il n'avait rien coûté. Elle n'aimait ni plus fortement ni plus constamment; sa tendresse pour ses fils fut toujours subordonnée à son amour pour l'intrigue. Plus inquiète qu'ambitieuse, elle croyait aimer l'autorité, c'était la négociation qu'elle aimait; différente en ce point de Catherine de Médicis, qui aimait également l'une et l'autre; différente d'elle encore en un point bien important, c'est que, comme nous l'avons observé, les moyens criminels n'étaient point à l'usage de Marie; elle n'avait point les vices de Catherine, elle n'en avait pas non plus les agréments ni les talents.

L'histoire n'a point dédaigné le trait suivant, qui peint à la fois Marie de Médicis et Louis XIII. La reine aimait fort les petits chiens; Louis XIII, entrant un jour dans l'appartement de sa mère, marcha, sans y penser, sur la patte d'un de ces animaux, qui lui sauta sur-le-champ à la jambe, et le mordit jusqu'au sang. La reine, au lieu de châtier son chien pour cette violence, gronda aigrement son fils de sa maladresse; le roi sortit indigné, en disant : *Ma mère aime mieux ses chiens que moi.* Cette petite circonstance ne fut pas indifférente dans une cour où tout était gouverné par des caprices

de femmes et d'enfants; Luynes sut en profiter pour nuire à Marie.

Le résultat de l'administration de Marie de Médicis était que l'alliance espagnole avait prévalu, et que Louis XIII avait épousé Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et sœur de Philippe IV. Ce dernier avait aussi épousé Elisabeth, sœur de Louis XIII.

Ce changement de politique, cette alliance avec l'Espagne durent naturellement alarmer les protestants. En effet ils prirent part à toutes les intrigues de la cour, et entrèrent dans tous les complots des mécontents. Le duc de Bouillon, un des principaux chefs du parti, excitait ou entretenait les troubles et poussait à la révolte le prince de Condé, qu'il gouvernait. Le duc de Rohan, gendre du duc de Sully, moins ami des cabales que le duc de Bouillon, mais plus zélé peut-être pour la cause des protestants, ne perdait pas une occasion de la servir, soit par les négociations, soit par les armes. Dès 1612, il s'était emparé de Saint-Jean-d'Angély. Le traité de Sainte-Menehould et les états de 1614, les derniers qui aient été tenus, suspendirent ces premiers mouvements, qui se ranimèrent dès l'année suivante. Ce fut à main armée que Louis XIII fut obligé d'aller chercher sa femme et mener sa sœur sur la frontière; ce fut à main armée qu'il ramena de Bordeaux à Paris Anne d'Autriche. Le traité de Loudun, en 1616, fut favorable aux mécontents et aux protestants, mais l'emprisonnement du prince de Condé fit bientôt renaître la guerre : l'assassinat du maréchal d'Ancre la fit bientôt cesser. Les protestants prirent peu de part à la guerre qui s'alluma quelque temps après entre Louis XIII et sa propre mère, tombée, à son tour, dans la disgrâce et dans l'exil, pendant la faveur du connétable de

Luynes; mais bientôt, séparant entièrement leur cause de celle des catholiques mécontents, et ne s'occupant plus que des intérêts propres de leur secte, ils prirent les armes pour assurer l'exécution du traité de Nantes, qui leur paraissait violé en plusieurs points. Ce qui acheva de les soulever, ce fut le fameux édit de 1620, pour la réunion du Béarn à la couronne et pour le rétablissement de la religion catholique dans ce pays. L'édit portait que les biens ecclésiastiques seraient restitués aux catholiques; ces biens étaient, depuis près de soixante ans, entre les mains des huguenots, qui ne purent consentir à se les voir enlever. La guerre éclata en 1621. Le duc de Rohan et Soubise, son frère, étaient les chefs des protestants. Ceux-ci formèrent des projets vastes, dont ils avaient déjà eu l'idée autrefois; ils voulurent changer entièrement la constitution, faire de la France une république, la diviser en cercles sur le modèle de l'Allemagne; ils en tirent en effet une division chimérique en huit cercles, dont le gouvernement devait être donné aux principaux chefs du parti. Louis XIII leur fit la guerre en personne, et montra, dans plusieurs occasions, une valeur digne d'un fils de Henri IV. Cette valeur, il est vrai, n'était qu'une ardeur téméraire, qui l'engageait à chercher les périls pour le seul plaisir de les braver; c'étaient des démarches éclatantes, sans objet et sans fruit. De quelle utilité était-il, par exemple, qu'au siége de Royan le roi, visitant les tranchées, montât jusqu'à trois ou quatre fois sur la banquette, au péril de sa vie? Le soin d'observer la place était confié à des yeux plus exercés que les siens, et ce n'était pas de ses observations que dépendait le succès du siége. Peut-être montra-t-il un courage plus utile, lorsqu'à la tête de ses gardes il passa au milieu de la nuit dans l'ile de Rhé pour chas-

ser Soubise de ce poste, dont il s'était emparé. Les succès du roi, dans cette guerre, furent mêlés de quelques revers : il fut obligé de lever le siége de Montauban en 1621. Le connétable de Luynes en mourut de douleur. Lesdiguières se fit catholique, et eut l'épée de connétable. Le roi allait encore échouer devant Montpellier, si les principaux chefs des protestants, las d'une guerre inutile et ruineuse pour les deux partis, ne se fussent pressés de faire leur accommodement avec la cour. Le duc de Rohan rendit Montpellier; le marquis de La Force, qui avait défendu Montauban contre le roi avec tant de courage et de succès, se soumit aussi, et fut fait maréchal de France. C'est lui qui avait échappé presque miraculeusement au massacre de la Saint-Barthélemy. L'édit de Nantes fut confirmé : c'est par là que finissaient toutes les guerres contre les huguenots.

Après deux ans de trève, la guerre se ralluma au sujet du fort Louis, qui avait été construit dans le cours des guerres précédentes, aux portes de La Rochelle, pour incommoder cette place, dont on avait formé le blocus. Les protestants crurent ne pas pouvoir compter sur l'exécution de l'édit de Nantes tant qu'ils laisseraient subsister ce fort devant une place qu'ils regardaient comme le boulevard et la dernière ressource du parti. La guerre qui s'éleva en 1625, à ce sujet, ne finit qu'en 1628, par la prise de La Rochelle.

Jacques Ier ne prit d'autre part à ces troubles que de solliciter, de temps en temps et assez faiblement, Louis XIII en faveur des protestants français, et toujours sur les instances des communes d'Angleterre, souvent pressantes jusqu'à la menace. Mais après ce coup-d'œil anticipé sur la régence de Marie de Médicis et ses suites, revenons au récit des événements.

CHAPITRE III.

Division. — Bruits de guerre.

Au commencement de la régence, le parlement était mécontent des préférences accordées au clergé.

Le duc d'Epernon était devenu l'ennemi irréconciliable de la maison de Guise. Le duc de Sully était brouillé avec tous ses collègues du conseil. La rentrée en France du prince de Condé, premier prince du sang, vint faire une espèce de diversion à ces graves symptômes. Ce fut un véritable triomphe; c'est à qui s'empressait d'aller au-devant du plus proche héritier de la couronne après la famille régnante.

Enfin la reine régente, voulant que le peuple eût quelque motif d'être satisfait, fit publier une déclaration qui abrogeait cinquante-neuf édits du feu roi pour avoir de l'argent de ses sujets, et surseyait à quatorze autres ayant le même but, sans compter qu'on força les fermiers du sel de diminuer d'un quart le prix de cette denrée; on répéta de tous côtés qu'on n'écouterait plus désormais les inventeurs d'impôts, qui trouvaient toujours de nouvelles charges à ajouter à celles qui pesaient déjà sur le peuple.

Avec la régence, la fortune du Florentin Concini devint prodigieuse; de la domesticité il parvint en moins de quatre mois aux plus hautes dignités : il eut des titres, des fiefs, des places fortes à commander; il avait pris le titre de marquis d'Ancre.

Le royaume n'avait jamais joui d'une paix plus profonde; les puissances étrangères avaient envoyé des ambassadeurs chargés de témoigner les vifs regrets de leurs cours pour la

mort du feu roi et leurs sentiments d'affection pour le nouveau monarque; il n'y avait donc aucun sujet de craindre qu'on vînt attaquer la France, qui avait pour roi un enfant et pour régente une femme.

Le nouveau gouvernement se décida même à un acte de vigueur, en envoyant un corps de troupes commandé par le maréchal de La Châtre, pour coopérer à la prise de Julliers, assiégé par les troupes des provinces-unies. Onze jours après la jonction des troupes françaises, la place se rendit, et la France intervint d'une manière active dans la capitulation qui fut signée après la prise de Julliers; les Français se retirèrent, le but ayant été rempli puisque tout le duché de Julliers était occupé par les princes de Brandebourg et de Neubourg.

Au mois d'octobre suivant eut lieu le sacre du roi Louis XIII, qui se fit dans la ville de Reims avec toute la pompe et les cérémonies d'usage. Le reste de l'année se passa en intrigues et brouilleries de cour, qui décidèrent la retraite de Sully, le fidèle ministre de Henri IV.

Au commencement de l'année 1611 des bruits de guerre vinrent troubler tout-à-coup la tranquillité publique; voici à quelle occasion :

Le duc de Savoie, qui n'avait pu obtenir de la régente l'autorisation de s'étendre du côté du Milanais, avait fini par vouloir s'emparer de Genève, ville qui se gouvernait en république sous la protection de la France, avait la Suisse pour alliée et une grande réputation parmi les réformés comme le premier collége de leur religion.

Le duc de Savoie commença donc à rappeler ses troupes du Piémont, dans le but de les diriger sur Genève; mais il

ne put donner de suite à son projet, attendu l'opposition de la France; un envoyé fut expédié au duc pour lui demander compte de ses mesures belliqueuses ; sa réponse ayant été trouvée ambiguë, la cour de France dépêcha près de lui un autre envoyé pour lui notifier qu'il eût à renvoyer sur-le-champ les Français qui étaient à son service, et à réduire ses troupes au chiffre strictement nécessaire pour la défense de son duché. Le prince se décida, sur ces impérieuses instances, à renoncer à son projet, et il consentit à désarmer pourvu que les habitants de Genève en fissent autant.

L'assemblée générale des réformés, que la cour ne vit pas sans inquiétude, eut lieu à Saumur le 36 mai 1611. Philippe de Mornay, gouverneur de cette ville, fut nommé président.

En attendant l'arrivée des commissaires du roi, l'assemblée se livra à quelques travaux préparatoires; on choisit quelques députés pour examiner les cahiers des provinces, et les députés généraux, dont les fonctions venaient de cesser auprès du gouvernement, rendirent compte de leur conduite.

Enfin les commissaires du roi firent leur entrée dans Saumur; c'étaient les conseillers d'Etat de Boissise et de Bullion; le travail de l'assemblée commença, mais tout n'alla pas à son gré; des différends s'élevèrent entre elle et les commissaires du roi. Ceux-ci se retirèrent, et, quelques jours après leur départ, les députés porteurs des cahiers se mirent en route pour la cour. La régente les reçut avec bienveillance, et soumit les cahiers à l'examen de son conseil. Mais après bien des lenteurs une grave dissidence éclata entre le conseil et l'assemblée; le premier maintenait que son unique objet était la rédaction des cahiers et l'élection des députés généraux; l'as-

semblée, au contraire, soutenait qu'elle devait rester à son poste pour discuter des résolutions prises en conseil sur ses cahiers.

Après bien des injonctions d'une part et des protestations de l'autre, la régente fut obéie, grâce à l'active coopération du duc de Bouillon, qui avait pris le parti de la cour; les députés généraux furent nommés, et l'assemblée se sépara; chaque membre emporta dans sa province du ressentiment, de la haine et de vives inquiétudes pour l'avenir.

Tant que dura cette assemblée, il n'y eut d'agitation que dans son sein et autour d'elle; le reste du royaume fut parfaitement tranquille, et la reine en profita pour remettre le restant des tailles arriérées à ceux des habitants de province contre lesquels on exerçait des poursuites; elle prononça des peines sévères contre le duel, et fit fermer les salles de jeux, qui ruinaient les familles.

Le duc de Mayenne, qui joua un rôle si important dans les guerres de la ligue contre Henri IV, et qui, depuis sa paix avec ce prince, avait montré toutes les qualités d'un sujet fidèle, mourut le 30 octobre de la même année.

Un autre malheur vint affliger la famille royale le mois suivant; le duc d'Orléans, frère du roi, prince âgé de quatre ans et demi, mourut le 17 novembre.

CHAPITRE IV.

Double mariage.

A ce sujet de tristesse succéda bientôt un grand motif de joie; la régente parvint à conclure une double alliance avec l'Espagne en obtenant pour Louis XIII la princesse Anne

d'Autriche, fille aînée du roi d'Espagne, et en donnant Elisabeth de France, sœur aînée du roi, au prince d'Espagne don Philippe. Le mariage de Louis XIII fut arrêté le 22 août, et celui d'Elisabeth trois jours après. La conclusion de cette alliance donna lieu à une foule de cérémonies et même à une espèce de tournoi renouvelé des anciens temps. Ce fut Henri de Lorraine, fils de ce duc de Mayenne, qui fut chargé d'aller demander la main de l'infante pour le roi, son maître; il avait une suite des plus brillantes.

Sur ces entrefaites arriva la mort de l'empereur Rodolphe; son frère Mathias lui succéda paisiblement. Mais de graves événements menaçaient de survenir en France; les grands seigneurs, mécontents des faveurs que la régente prodiguait au maréchal d'Ancre (Concini), partirent précipitamment pour leurs gouvernements; cette retraite, qu'on prit au sérieux, alarma profondément la cour; la régente crut nécessaire d'écrire aux parlements, aux commandants et officiers des villes, pour les prévenir de ce fait; après avoir rappelé qu'elle avait administré le royaume, après la mort du roi, de manière à conserver au-dedans et au-dehors les plus grands biens, la paix, le repos et le maintien de toutes les alliances, elle déclarait qu'elle était dans la ferme résolution de convoquer les Etats du royaume; des historiens rapportent que la régente ne mit en avant ce projet de convoquer les Etats-Généraux du royaume que pour devancer les princes mécontents qui, pour accréditer leur parti, se proposaient de faire de cette convocation des Etats-Généraux l'objet d'une requête. Elle parut effectivement sous forme de manifeste, et le prince de Condé, chef des mécontents, l'adressa au parlement de Paris.

Il était dit, dans ce manifeste, que le prince de Condé avait prouvé, du vivant de Henri IV, son affection pour le service du roi et le bien du royaume; qu'après la mort de ce monarque il avait caché longtemps les déplaisirs qu'il ressentait en voyant la manière dont on administrait l'Etat.

« Plût à Dieu, s'écriait le prince de Condé, qu'on eût as-« semblé les Etats-Généraux incontinent après le décès du « roi que Dieu absolve; vous seriez en plus grande et plus « juste autorité au gré de l'église, de la noblesse et du tiers-« état; la France n'eût point perdu le généreux nom d'arbitre « de la chrétienté, acquis si glorieusement par le défunt « roi. »

Le manifeste passait ensuite en revue tous les griefs que les mécontents articulaient contre la cour;

Le mariage du roi conclu avant l'âge fixé par la loi divine et sans le consentement des ordres du royaume; les droits des parlements violés et le gouvernement des provinces donné à des personnes incapables; la faveur et l'argent distribuant tous les emplois; le peuple écrasé par des charges extraordinaires.

Dans d'autres temps, ce manifeste de princes mécontents aurait entraîné de grands malheurs publics; mais il ne restait, sous Louis XIII, de la puissance féodale que de vains titres; le pouvoir royal était déjà tout. Aussi le lendemain même de l'apparition du manifeste, chacun prévoyait que tout ce grand bruit s'en irait en fumée.

Dans le conseil, les avis furent partagés; les uns proposaient de ramener par la force les princes à l'obéissance; les autres étaient d'avis de les prendre par la douceur en les satisfaisant sur quelques-unes de leurs prétentions. Un moment

le recours à la force sembla prévaloir; la régente ordonna la levée de six mille Suisses; elle annonça son intention d'entrer en campagne avec trente-six mille hommes; le jeune roi s'enflammait à l'idée de combattre des sujets rebelles; un jour, dit un historien, il se fit armer de toutes pièces, et refusa longtemps de se laisser ôter son casque pour aller se reposer.

Mais l'avis des conseillers pacifiques finit par prévaloir, et au lieu de tirer l'épée, la régente se servit de la plume pour répondre au manifeste du prince de Condé; c'était abaisser un peu l'autorité royale; ce qui ne l'empêcha pas de faire des propositions aux princes que ceux-ci ne voulurent point écouter.

Quoique tout eût semblé s'accorder pour calmer les inquiétudes de la cour sur les suites de cette échauffourée; que les parlements, les seigneurs et les villes fussent restés sourds aux propositions des mécontents; que les réformés n'eussent pas voulu faire une seule démonstration en leur faveur; que le duc de Vendôme, qui voulait soulever la Bretagne, dont il était gouverneur, n'eût pu aller au-delà de son château d'Ancenis, les villes lui ayant fermé ses portes, et toute la province étant sur pied pour défendre les droits du roi, la régente n'en subit pas moins les dures conditions des princes à cette conférence de Soissons tenue le 14 avril.

La régente s'engagea à convoquer les Etats-Généraux, à surseoir au mariage du roi jusqu'à l'époque de sa majorité; et il fut convenu qu'on désarmerait de part et d'autre.

Les princes lui arrachèrent ces concessions non par la crainte qu'ils lui inspiraient personnellement, mais parce que la régente tenait à achever le plus doucement possible les der-

niers temps de son autorité ; ensuite parce qu'elle voulut mettre un terme à ce déluge de pamphlets dans lesquels son honneur n'était pas ménagé, à cause des prévenances marquées qu'elle manifestait pour Concini, maréchal d'Ancre, son favori, qui commençait à devenir odieux au peuple. Voilà ce qui fit que l'autorité royale éprouva le plus grave préjudice de ce rapprochement. Les princes obtinrent en garantie des places de sûreté ; les fortifications, qui les gênaient, furent démolies, à Mezières surtout et en Bretagne ; il fallut que la régente écrivît aux Etats alliés et aux cours de justice du royaume pour approuver la conduite tenue par les mécontents ; enfin ils obtinrent de fortes sommes d'argent comme indemnités de leurs frais et dépenses, sans compter les pensions, les gouvernements et les charges qui formaient les clauses secrètes du traité.

Tant de bonté, quand on pouvait punir avec justice, ne put faire rentrer les princes dans le devoir. Le duc de Vendôme se révolta en Bretagne, et le prince de Condé prit occasion d'une querelle avec l'évêque de Poitiers pour exciter des troubles en Poitou.

C'est alors que la régente se décida à recourir à la force des armes ; par son ordre, des troupes furent dirigées sur ces deux provinces ; elle-même quitta Paris avec le roi pour se rendre sur le théâtre des troubles ; ce moyen, qui aurait dû être employé plutôt, réussit complètement. Toutes les populations se portèrent sur le passage du roi ; toutes les villes lui ouvrirent les portes ; après cette heureuse expédition, qui venait de prouver toute la puissance de l'autorité royale, la régente et le roi revinrent dans leur capitale, où ils furent reçus aux acclamations générales du peuple.

CHAPITRE V.

Majorité du roi. — Etats-Généraux de 1614.

Le jeune roi touchait au dernier jour de sa treizième année; il allait devenir majeur, et en cette qualité gouverner par lui-même. Le premier acte de son autorité eut lieu le 4 octobre; c'était une déclaration qui confirmait entre autres le fameux édit de Nantes.

Le lendemain, le roi tint au parlement son lit de justice; il y parut à côté de sa mère et entouré des princes de son sang et des principaux seigneurs de la cour.

La reine prit la parole pour manifester son bonheur de pouvoir remettre au roi, son fils, les rênes de l'Etat.

Le roi prit à son tour la parole pour prier sa mère de continuer ses soins à sa personne et ses conseils à son gouvernement.

Ensuite le chancelier, le premier président et l'avocat général de service, firent leurs harangues, et le lit de justice se termina par la vérification de la déclaration du roi faite la veille.

L'ouverture des Etats-Généraux eut lieu le 27 octobre 1614 dans la grande salle de l'hôtel de Bourbon; le roi prononça un discours qui portait en substance qu'il avait voulu convoquer les Etats au commencement de sa majorité pour leur faire connaître l'état de ses affaires, et les prier de le seconder, comme c'était leur devoir, leur promettant sincèrement de faire observer et exécuter tout ce qui sera résolu et avisé en cette assemblée.

Les Etats-Généraux de 1614 ne comprirent même pas ce

droit de *libre et générale discussion* que Louis XIII avait placé dans ses lettres de convocation. Et quand bien même ils l'auraient compris, il est évident que Louis XIII n'en aurait pas toléré l'exercice; quatorze années d'un règne où le despotisme a régné complètement l'ont bien prouvé; c'est à ce prince, en effet, que la France est redevable de la continuation, pendant près de deux siècles, de ce long sommeil de ces assemblées nationales, qui se réveillèrent avec une telle puissance en 1789.

Le parlement de Paris ne put avoir séance. Ses députés avaient assisté à la grande assemblée des notables, tenue à Rouen en 1594 ; mais ce n'était point là une convocation d'Etats-Généraux : les intendants des finances, les trésoriers, y avaient pris séance comme les magistrats.

L'université de Paris somma juridiquement la chambre du clergé de la recevoir comme membre des états; c'était, disait-elle, son ancien privilége, mais l'université avait perdu ses priviléges avec sa considération à mesure que les esprits étaient devenus plus déliés, sans être plus éclairés.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces états, c'est que le clergé demanda inutilement que le concile de Trente fût reçu en France, et que le tiers-état demanda non moins vainement la publication de la loi « qu'aucune puissance ni temporelle ni spirituelle n'a droit de disposer du royaume, et de dispenser les sujets de leur serment de fidélité; et que l'opinion qu'il soit loisible de tuer les rois est impie et détestable. »

C'était surtout ce même tiers-état de Paris qui demandait cette loi, après avoir voulu déposer Henri III, et après avoir souffert les extrémités de la famine plutôt que de reconnaître

Henri IV. Mais les factions de la ligue étaient éteintes, le tiers-état, qui compose le fond de la nation, et qui ne peut avoir d'intérêt particulier, aimait le trône. Le cardinal Duperron oublia dans cette occasion ce qu'il devait au sang de Henri IV. Il s'opposa fortement à la loi proposée, et s'emporta jusqu'à dire « qu'il serait obligé d'excommunier ceux qui s'obstineraient à soutenir que l'église n'a pas le pouvoir de déposséder les rois : » il ajouta que la puissance du pape était « pleine, plénissime, directe au spirituel et indirecte au temporel. » La chambre du clergé, gouvernée par le cardinal Duperron, persuada la chambre de la noblesse de s'unir avec elle. Le corps de la noblesse avait toujours été jaloux du clergé ; mais il affectait de ne pas penser comme le tiers-état. Il s'agissait de savoir si les puissances *spirituelles et temporelles* pouvaient disposer du trône. Le corps des nobles assemblé se regardait au fond et sans le dire comme une puissance temporelle. Le cardinal leur disait : « Si un roi voulait forcer ses sujets à se faire ariens ou mahométans, il faudrait le déposer. » Cette supposition, toute chimérique qu'elle était, persuadait les députés de la noblesse qu'il y avait des cas où les premiers de la nation pouvaient détrôner leur souverain ; et ce droit, quoiqu'éloigné, était si flatteur pour l'amour-propre, que la noblesse voulait le partager avec le clergé. La chambre ecclésiastique signifia à celle du tiers-état qu'à la vérité il n'était jamais permis de tuer son roi, mais elle maintint le reste.

Au milieu de cette étrange dispute le parlement rendit un arrêt qui déclarait « l'indépendance absolue du trône loi fondamentale du royaume. »

C'était sans doute l'intérêt de la cour de soutenir la demande

du tiers-état et l'arrêt du parlement, après tant de troubles qui avaient mis le trône en danger sous les règnes précédents. La cour cependant céda au cardinal Duperron, au clergé, et surtout à Rome, qu'on ménageait : elle étouffa elle-même une opinion sur laquelle sa sûreté était établie : c'est qu'au fond elle pensait alors que cette vérité ne serait jamais réellement combattue par les événements, et qu'elle voulait finir des disputes trop délicates; elle supprima même l'arrêt du parlement sous prétexte qu'il n'avait aucun droit de rien statuer sur les délibérations des états, qu'il leur manquait de respect, et que ce n'était pas à lui à faire des lois fondamentales; ainsi elle rejeta les armes de ceux qui combattaient pour elle, comptant n'en avoir pas besoin ; enfin tout le résultat de cette assemblée fut de parler de tous les abus du royaume, et de n'en pouvoir réformer un seul.

La France resta dans la confusion, gouvernée par le Florentin Concini, favori de la reine, devenu maréchal de France sans jamais avoir tiré l'épée, et premier ministre sans connaître les lois du royaume. C'était assez qu'il fût étranger pour que les princes du sang eussent sujet de se plaindre.

Marie de Médicis était bien malheureuse; car elle ne pouvait partager son autorité avec le prince de Condé, chef des mécontents, sans la perdre, ni la confier à Concini sans indisposer tout le royaume. Le prince de Condé-Henri, père du grand Condé, et fils de celui qui avait gagné la bataille de Coutras avec Henri IV, se met à la tête d'un parti et prend les armes. La cour conclut avec lui une paix simulée, et le fait mettre à la Bastille.

Ce fut le sort de son père, de son grand-père, et de son fils. Sa prison augmenta le nombre des mécontents. Les Gui-

ses, autrefois ennemis si implacables des Condé, se joignent à présent avec eux. Le duc de Vendôme, fils de Henri IV, le duc de Nevers, de la maison de Gonzague, le maréchal de Bouillon, tous les seigneurs mécontents se cantonnent dans les provinces; ils protestent qu'ils servent leur roi, et qu'ils ne font la guerre qu'au premier ministre.

Concini, qu'on appelait le maréchal d'Ancre, assuré de la faveur de la reine, les bravait tous. Il leva sept mille hommes à ses dépens pour maintenir l'autorité royale, ou plutôt la sienne; et ce fut ce qui le perdit. Il est vrai qu'il levait ces troupes avec une commission du roi; mais c'était un des grands malheurs de l'état qu'un étranger qui était venu en France sans aucun bien eût de quoi assembler une armée aussi forte que celles avec lesquelles Henri IV avait reconquis son royaume (1).

Après la clôture des Etats-Généraux, l'attention publique, un moment détournée, se reporta avec une nouvelle force sur les pamphlets, qui avaient considérablement augmenté en nombre et redoublé de violence; le sujet était la ruine de l'état et le désespoir des peuples qu'on y représentait comme inévitables; les personnes qu'on accusait principalement de tous ces maux étaient le chancelier et le maréchal d'Ancre ; ce dernier personnage était détesté surtout à Paris.

Le 27 mars 1615 mourut Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Elle était âgée de soixante-trois

(1) En août 1611, Concini perdit au jeu 600 mille pistoles, et le 1er août il y avait déjà 5 millions, tirés de la Bastille. Les trésors amassés par Henri IV sont bientôt dissipés, à la mort de Henri IV, les pensions étaient de 620,340 livres; à la fin de l'année 1610, elles montaient à 4 millions 117,456 livres. Le duc de Sully avait été congédié. Il avait payé 200 millions de dettes en dix ans sur 35 millions de revenus, et avait amassé 30 millions à la Bastille.

ans; c'était une princesse qui avait racheté ses faiblesses par de grandes qualités; elle était libérale; elle protégeait les gens de lettres, qu'elle admettait dans son intimité, et elle écrivait elle-même fort bien; cette reine délaissée se montra pourtant fort attachée aux enfants de son ancien mari, qui n'étaient pas les siens; elle fut sincèrement regrettée de tous ceux qui savaient apprécier la bonté de son cœur et l'aménité de son esprit.

Lorsqu'en 1569, à l'âge de quinze ans, elle parut à la cour, sa beauté ne se fit pas moins remarquer que son esprit; elle excita l'admiration générale, et Ronsard la chanta sous le nom de la charmante Parilhée. Qui peut avoir oublié les circonstances de son mariage avec Henri IV six jours avant la Saint-Barthélemy? Elle garda le silence au moment où elle devait donner son consentement, et il fallut que Charles IX, mettant la main sur sa tête, la contraignit de faire un mouvement qu'on regarda comme une marque d'adhésion.

Après que son mariage eût été déclaré nul, elle vint à Paris, dont elle était absente depuis vingt-deux ans. Elle s'arrêta d'abord au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, où le roi vint la visiter; et après y avoir passé six semaines, elle s'établit à l'hôtel de Sens, faubourg Saint-Antoine. Mais bientôt un malheur dont ses ennemis profitèrent pour la dénigrer lui rendit ce séjour insupportable. Un jeune homme, nommé Julien Date, qu'elle paraissait distinguer, fut assassiné dans la cour de cet hôtel au moment où il l'aidait à monter en carrosse (1). Elle vint habiter une autre maison située sur le bord de la Seine, et près du Pré-aux-Clercs; elle la rebâtit de la manière la plus somptueuse, et y fit planter des jardins

(1) Mai 1606.

magnifiques. Ce fut là qu'elle trouva enfin le repos que les intrigues, les plaisirs et les passions avaient jusqu'alors éloigné d'elle. Elle s'entoura des hommes de lettres les plus distingués, et à l'exemple de son aïeul François Ier, elle les admettait souvent à sa table. Dans ces repas, où il paraît que Pasquier fut quelquefois invité, les lois de la sobriété étaient sévèrement observées, et la princesse proposait des questions philosophiques, morales et littéraires qui étaient discutées avec une entière liberté. « Lorsque ces discussions étaient finies, ajoute Pasquier, venait une bande de violons, puis une belle musique de voix, et finalement des luths qui tous jouaient l'un après l'autre à qui mieux mieux. »

A ces occupations elle joignait des actions beaucoup plus dignes d'estime : douée de la libéralité qui avait distingué les Valois, dont elle était le dernier rejeton, elle distribuait de nombreuses aumônes.

Henri IV la voyait avec plaisir fréquenter sa cour. Elle assista, en 1605, au baptême des enfants de France, et deux ans après elle fit au dauphin une donation de tous ses biens. Son bonheur semblait assuré, et elle partageait les espérances des Français sur la grande entreprise de Henri IV, lorsqu'elle apprit la mort imprévue de ce grand prince, qui la replongea dans de nouveaux chagrins. Elle ne prit aucune part aux troubles qui agitèrent la régence de Marie de Médicis.

CHAPITRE VI.

Le parlement.

Aux inquiétudes que la cour avait conçues de la tenue des Etats succédèrent les remontrances du parlement, qui com-

mencèrent par une opposition à cette suppression du droit annuel accordée par Louis XIII. Quelques membres ayant demandé à cette occasion l'assemblée de toutes les chambres, et le premier président s'y étant refusé, les esprits s'échauffèrent à tel point qu'on en vint à dire qu'il ne fallait pas s'occuper seulement du droit annuel, mais des moyens de réprimer les graves désordres qui existaient dans le gouvernement.

Cet arrêt réveillait toutes les inquiétudes que la clôture des Etats avait dissipées ; le roi fit d'abord défense aux princes et aux pairs de se rendre au parlement ; ordre fut donné aux gens du roi de déclarer qu'il était interdit à la compagnie de passer outre, et de lui enjoindre de remettre la feuille du registre où cet arrêt était inscrit. Le parlement obéit en protestant de sa fidélité ; mais il n'en continua pas moins son œuvre, malgré tous les obstacles que la cour lui suscita ; les remontrances furent donc rédigées et approuvées, et le parlement demanda audience pour les présenter à Sa Majesté.

Les ministres, que l'opiniâtreté des magistrats avait vaincus, conseillèrent au roi d'accorder l'audience demandée ; elle eut lieu au Louvre, où le parlement se rendit au milieu des flots de peuple. Cette audience fut solennelle tant du côté de la cour, qui s'y montra avec la plus grande pompe, que du côté du parlement, qui tint le plus ferme langage. « Il était « dit, dans ces remontrances, que le roi était supplié d'écar« ter de ses conseils les personnes introduites depuis peu « d'années, non par leurs mérites et services, mais par la « faveur de ceux qui voulaient y avoir des écoutants ;

« Que le gouvernement des provinces et places, les char« ges et dignités militaires, ainsi que les prélatures, ne pus« sent être confiés à des étrangers ;

« Que l'on supprimât les pensions accordées depuis la « mort du feu roi;

« Enfin que le roi permît l'exécution de l'arrêt du 28 « mars. »

Le parlement terminait ces remontrances par ces paroles remarquables :

« Et au cas que ces remontrances, par les mauvais con- « seils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent « avoir leur effet, votre majesté trouvera bon que les officiers « de son parlement fassent cette protestation solennelle, que, « pour la décharge de leurs consciences envers Dieu et les « hommes, ils seront obligés ci-après de nommer, en toute « liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir en public « leurs mauvais déportements, afin d'y être pourvu par votre « majesté, en temps plus opportun, lorsque les affaires s'y « trouveront mieux disposées, et qu'il vous plaise d'en pren- « dre plus de connaissance. »

Ce langage du parlement était aussi clair qu'énergique; il formait un parfait contraste avec celui des Etats-Généraux; malheureusement ce n'était que le langage d'une cour de justice qu'on pouvait éluder sans aucun péril.

En conséquence la reine blâma le parlement de critiquer les actes d'une régence qui avait rendu la nation si heureuse.

Le chancelier déclara qu'il n'appartenait pas au parlement de contrôler le gouvernement du roi, qui tenait son royaume souverainement de Dieu; que si les rois avaient pris quelquefois son avis, c'était quand il leur plaisait.

Le président Jeannin s'attacha ensuite à justifier le ministère; puis les ducs de Vendôme, de Guise, d'Epernon, de

Montmorency, dirent au roi que leur vie, leurs biens et leurs épées, étaient à son service envers et contre tous, et qu'ils n'iraient pas au parlement sans sa permission.

Le lendemain, une décision du conseil cassa l'arrêt du 28 mars, fit défense au parlement de s'immiscer dans les affaires de l'Etat, et ordonna que son arrêt serait biffé et ôté du registre.

Mais le parlement ne recula pas tout en protestant de sa fidélité et de son respect pour la personne du roi, et il continua, malgré toutes les menaces et les moyens que la cour mit en usage, de persister dans ses remontrances.

Il faut dire aussi que le parlement était grandement encouragé à tenir cette conduite par la faiblesse du ministère, qui s'était révélée dans les négociations de la paix de sainte Menehould et dans la convocation des Etats-Généraux; il savait, en outre, qu'il serait appuyé au besoin par quelques grands seigneurs tels que le prince de Condé, le duc de Nevers et autres chefs du parti des mécontents.

Le parlement avait rencontré juste dans ses prévisions; car de nouveaux embarras survinrent tout-à-coup à la cour dans la convocation d'une nouvelle assemblée de réformés précisément à l'époque où le prince de Condé réunissait ses partisans à Coucy-le-Château.

La crainte de voir le prince de Condé unir ses griefs personnels à ceux des nouveaux religionnaires détermina la cour à ne pas s'écarter des voies pacifiques d'arrangement; le sieur de Villeroy fut en conséquence dépêché vers ce prince, qui ne voulut entendre à aucun accord avant qu'il n'eût été fait droit à tous les désordres détaillés dans les remontrances du parlement.

Après cette réponse du prince de Condé, la guerre était inévitable.

Le roi, en effet, se décida à quitter Paris, qu'une armée devait couvrir tandis qu'à la tête d'une autre Sa Majesté marcherait contre le prince rebelle; mais il fallait de l'argent, ce nerf de la guerre; et le trésor royal en contenait peu; on eut recours au trésor confié aux murs de la Bastille; et moitié de force, moitié par composition, on obtint de la cour des comptes, qui en était gardienne, une somme de douze cent mille livres.

Les mécontents n'étaient pas restés dans l'inaction après la réponse du prince de Condé; ils s'étaient séparés pour rassembler leurs forces; le duc de Bouillon se rendit à Sédan, le duc de Mayenne à Soissons, le comte de Saint-Pol en Guienne.

De son côté la cour prenait ses mesures; on organisa dans Amiens un corps de troupes pour défendre la Picardie; on mit le maréchal de Bois-Dauphin à la tête des troupes qui devaient couvrir la capitale; on fit des levées en Normandie qu'on dirigea sur la ville de Meaux; enfin le duc d'Epernon prit le commandement des troupes qui devaient suivre le roi. Vincennes fut garni de canons, dans le double but de défendre ou de menacer Paris, selon les circonstances; la milice bourgeoise eut ordre de garder les portes, et le frère du roi alla prendre domicile à l'Arsenal. Enfin on poussa la précaution jusqu'à s'assurer le matin même du départ de la personne du président Lejay, qui était très-attaché au prince de Condé. On le fit monter dans un carrosse à six chevaux, sous prétexte que le roi désirait lui parler; mais au lieu de se rendre au Louvre, le président se trouva sur le chemin d'Etampes à la suite de Louis XIII.

Le prince de Condé, avant d'entrer en campagne, publia un manifeste qui ne pouvait légitimer son appel à la guerre civile, et qu'il osa faire présenter au roi par un de ses gentilshommes.

Après avoir répété tous les griefs qu'il avait articulés dans sa réponse au sieur de Villeroi, le prince ajoutait qu'on avait rayé des cahiers un article qui portait à la recherche « du dé« testable parricide commis sur le feu roi, dont la plaie en« core saignante criait vengeance contre les perfides auteurs « de sa mort. »

Cette accusation était particulièrement dirigée contre le duc d'Epernon, déjà compromis dans l'opinion publique par les révélations de la demoiselle d'Escoman, et qui avaient été reproduites postérieurement par un certain capitaine du nom de Dujardin, qui affirmait avoir reçu mission du même duc pour tuer le roi.

L'attaque, pour être d'une nature moins odieuse, était aussi directe contre le maréchal d'Ancre, que le manifeste représentait comme l'un des principaux auteurs de tous les désordres, sur lesquels la France avait à gémir.

Le prince de Condé, qui portait ses vues sur tout, dans le but d'assurer la réussite de ses projets, fit toute diligence pour mettre dans ses intérêts l'assemblée des réformés convoqués à Grenoble et les habitants de La Rochelle; il accrédita auprès de l'assemblée un agent dont la mission ne réussit pas d'abord à souhait.

Cependant les réformés jugèrent convenable d'envoyer des députés vers le roi, qui joignirent ce prince à Tours; les députés de Grenoble demandèrent, entre autres, qu'on publiât l'article du tiers-état sur la sûreté des monarques, qu'on fit

des recherches approfondies sur la mort de Henri IV, que le roi daignât écouter les paroles du prince de Condé, de même que les remontrances du parlement. Le roi dit qu'il donnerait sa réponse à Poitiers.

Mais pendant que Louis XIII continuait sa marche, l'agent du prince de Condé acquérait chaque jour plus de crédit auprès des réformés de Grenoble; il arriva donc que, grâce à son entremise, l'assemblée écrivit une seconde lettre au roi pour le supplier de ne pas aller plus loin, parce que la précipitation de son voyage « portait trop d'altérations aux anciens al-« liés de la couronne, trop d'alarmes, de défiances et de dou-« leurs dans les entrailles de ses meilleurs sujets. »

Cette lettre ne fit aucune impression sur l'esprit du roi, qui arriva bientôt à Poitiers. Il séjourna un mois dans cette ville, pour attendre le rétablissement de sa sœur, la fiancée du prince d'Espagne, qui venait d'être atteinte de la petite-vérole. Ce retard inattendu donna toute latitude au roi pour arrêter les mesures nécessaires à prendre en cette circonstance.

Il commença par publier une déclaration portant que le prince de Condé et ses adhérents étaient coupables de lèse-majesté au premier chef, et déchus comme tels de tous honneurs, états, offices, pouvoirs, gouvernements, charges, pensions, privilèges et prérogatives si, dans un mois, ils n'avouaient pas leur faute; cette déclaration fut enregistrée au parlement de Paris.

C'est le prince de Condé qui commença les hostilités, en faisant marcher vers Noyon, sous le commandement du duc de Bouillon, tout ce qu'il avait de troupes disponibles. Elles s'élevaient à quatre mille fantassins et mille cinq cents cavaliers.

Au début de la campagne, la fortune ne fut pas favorable au parti des princes; rien ne réussit de ce qu'ils entreprirent; ils furent même obligés de rétrograder pour se frayer une route par la Champagne.

Mais leurs troupes dispersèrent près de Clermont quatre cents soldats de nouvelles recrues qui allaient rejoindre l'armée royale; ce petit succès rétablit leurs affaires, les enrôlements devinrent plus nombreux; le prince de Condé, reprenant alors l'offensive, passa la rivière de l'Aisne à Soissons, celle de la Marne à Château-Thierry, et alla asseoir son camp à Mery-sur-Seine.

Le prince de Condé avait à peine pris position dans ce lieu, qu'il publia une déclaration en réponse à la déclaration royale et à l'arrêt du parlement, rendu contre sa personne et celles des gens qui tenaient son parti.

Outre les griefs contenus dans la réponse du prince au sieur de Villeroy, que nous avons rapportée ci-dessus, le prince de Condé y disait formellement que la prétendue déclaration royale était nulle, comme venant de personnes qui avaient usurpé le titre de conseillers du roi; que l'arrêt du parlement était également falsifié; qu'en conséquence il était enjoint à tous ceux qui faisaient partie des troupes levées sous le nom du roi, de venir le rejoindre ou de se retirer chez eux, sous peine d'être traités comme coupables du crime de lèse-majesté.

Après cette audacieuse contre-partie de la déclaration royale, le prince de Condé quitta Mery-sur-Seine pour se diriger vers la ville de Sens; le duc de Piney-Luxembourg le rejoignit en route avec un renfort de trois cents cavaliers; le prince de Condé marcha alors sur la Loire, où il était sûr de

trouver de nombreux auxiliaires ; il traversa ce fleuve malgré tous les efforts que fit le maréchal de Bois-Dauphin, pour lui en disputer le passage.

Le roi quitta Poitiers pour se rendre à Bordeaux, où il arriva sans avoir rencontré un seul ennemi sur la route. Après s'être assuré que le voyage de cette ville à Bayonne était sûr, Louis XIII fit célébrer par procuration le mariage de sa sœur avec le prince d'Espagne. La solennité se fit avec une grande pompe ; et au moment où la famille royale sortit de l'église, le château Trompette et les vaisseaux qui étaient en rade firent des salves d'artillerie. Trois jours après, la jeune mariée se mit en route pour se rendre à Bayonne, et de là en Espagne ; elle avait pour escorte mille cinq cents cavaliers, quatre mille fantassins et quatre pièces de canon, sous la conduite du duc de Guise.

Cependant le maréchal de Bois-Dauphin n'avait pu empêcher le prince de Condé de passer dans le Berri, où il augmenta ses forces de six cents reitres arrivés d'Allemagne ; il quitta bientôt le Berri pour entrer dans la Touraine, se recrutant sans cesse sur la route ; les ducs de la Trémouille et de Soubise le rejoignirent avec bon nombre de cavaliers et de fantassins, et le duc de Sully lui livra ses places.

CHAPITRE VII.

Arrivée d'Anne d'Autriche à Bordeaux. — Conférence de Londres.

Tandis que le prince de Condé faisait tous ces progrès en Touraine, le roi, qui attendait à Bordeaux l'arrivée d'Anne d'Autriche son épouse, passait son temps à toucher les malades et à faire des déclarations relatives aux mouvements

qui s'étaient manifestés parmi les nombreux religionnaires.

On annonça bientôt l'arrivée de l'infante ; le roi d'Espagne avait accompagné sa fille jusqu'à Fontarabie ; la princesse, en arrivant à Bayonne, reçut une lettre de Louis XIII ; elle continua sa route, escortée par le même corps d'armée qui avait accompagné sa belle-sœur, et elle arriva bientôt à Bazas, où l'attendaient le gouverneur, les nobles et les députés du parlement et de la ville ; Anne d'Autriche entra avec eux à Bordeaux dans la soirée du 21 novembre. Quatre jours après, l'évêque de Saintes donna aux deux jeunes époux la bénédiction nuptiale ; telle fut la conclusion de ce grand projet de la double alliance avec la maison d'Autriche ; elle eut lieu au milieu des partis en armes, et devint le sûr pronostic du retour de l'ordre et de la paix.

Il existe, dans le couvent de Saint-Augustin de Burgos, une série de pièces toutes relatives aux formalités qui furent imposées à l'infante Ana. La première de ces pièces est la renonciation de la princesse à ses droits légitimes de la couronne d'Espagne, toute écrite de sa main, avec les précautions les plus minutieuses de la chancellerie espagnole. « Moi, dona Ana, infante d'Espagne, et, par la grâce de Dieu, reine promise et future de France, fille aînée du très-haut, très-excellent et très-puissant prince Philippe III, par la même grâce de Dieu, roi catholique, etc., déclare à tous ceux qui les présentes verront ma renonciation ainsi qu'il suit : « Par les deuxième et quatrième articles du traité de mariage avec le très-haut, très-excellent et très-puissant prince Louis XIII, roi très-chrétien de France, traité conclu en la ville de Madrid, au palais royal, le 22 août de l'année dernière 1614, il m'a été accordé, en faveur de ce mariage, et pour ma

dot, et en bien propre, par le roi, mon seigneur et père, la promesse de cinq cent mille écus d'or, de treize réaux chacun, que l'on compterait au roi très-chrétien ou à la personne qu'il aurait chargée de ses pouvoirs. En échange de ces bienfaits, je renonce à tous mes droits, quels qu'ils soient, présents et futurs, sur l'héritage et sur les biens de la reine dona Marguerite, ma mère, que Dieu ait en sa gloire, de même qu'à la succession du roi, mon père et seigneur, et à tout ce à quoi je pourrais prétendre comme fille et héritière de Leurs Majestés catholiques, soit du côté paternel ou maternel, directement ou indirectement; et afin que les choses soient plus clairement et plus particulièrement expliquées, je tiens à ce que les articles 2 et 4 dudit traité de mariage soient ajoutés à la présente déclaration, lettre pour lettre et mot pour mot, et comme je les ai maintes fois lus et entendus lire avant d'écrire les présentes, je ne crains pas qu'on puisse y changer rien à mon insu. » Suivent les deux articles dans lesquels on remarque ces mots soulignés de la main de l'infante : » *Payera à Sa Majesté Très-Chrétienne ou à la personne chargée de ses pouvoirs, cinq cent mille écus d'or, de treize réaux chacun, la veille du jour que le mariage devra être célébré* » . . . .
Et parce que je suis majeure et au-dessus de l'âge de quatorze ans, je reconnais la valeur de ces articles et me tiens contente de cette dot, qui est plus considérable que toutes celles qui ont été accordées aux infantes d'Espagne jusqu'à ce jour, et que le roi, mon seigneur et mon père, ne s'est déterminé à me donner aussi considérable, qu'en faveur et en considération de la personne du roi Très-Chrétien, et par le motif surtout des bons effets et suites avantageuses que ce

mariage peut procurer au bien de la chrétienté et à la prospérité des deux royaumes. Je renonce également par ces présentes à tous mes droits sur les successions et héritages qui pourraient me revenir, comme héritière de Leurs Majestés Catholiques, par leurs parents ou par les dettes qu'elles ont à recouvrer, et je les cède et transporte en totalité sur la tête du roi, mon seigneur et père, et de ses héritiers ou successeurs universels et particuliers; et pour donner plus d'assurance à ma renonciation, je jure, par les Saints Evangiles contenus dans le missel, sur lequel je pose la main droite, qu'en tout temps et en tout lieu, autant qu'il sera en moi de le faire, je maintiendrai l'exécution des présentes promesses de renonciation, sans que, par séduction, persuasion ou raisons de condescendance aux volontés du roi mon époux, je puisse jamais y contrevenir. Je promets enfin de ne jamais demander d'être relevée de ce serment, comme ayant été contrainte par la force à cet engagement, que je fais et que j'écris de mon propre consentement. C'est ce que je déclare devant Dieu et devant les hommes, en présence du roi, mon père et seigneur, et de ses frères, mes oncles, don Carlos et don Fernando, qui ont tenu à assister à cette cérémonie pour lui donner plus de solennité. Au monastère de Saint-Augustin de Burgos, le 16 octobre 1616 de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« DONA ANA. »

Cet acte était une simple précaution de famille. Philippe III voulut encore qu'une surveillance politique fût établie, et, à cet effet, il rédigea de sa main des instructions secrètes que Inigo de Cardenas, son ambassadeur à Paris, devait trans-

mettre au duc de Monteleone, envoyé extraordinaire, lequel accompagnait l'infante dans son voyage et allait résider avec elle à la cour. Ces instructions portaient sur la conduite que l'on devait suivre dans tout ce qui tenait à la personne de l'infante au moment où elle toucherait le sol de France. « Pour rendre utile et glorieux le service d'un roi aussi grand que le ciel nous l'a donné, il faut considérer deux points essentiels dans lesquels consiste aujourd'hui toute l'importance de l'ambassade de France. Le premier est le service royal de la reine infante, et le second les affaires d'état. Dans le premier il suffit de maintenir les choses sur le pied où les a laissées don Inigo; savoir, que la reine infante sera servie comme elle l'entend, et que tous ses domestiques seront ceux qui l'ont suivie d'Espagne. Un point encore essentiel est d'agir toujours avec une prudence extrême et beaucoup de flatteries, afin de satisfaire la reine-mère, qui est réellement attachée au roi, notre seigneur. Il faut faire attention à une difficulté, c'est que cette femme, qui paraît ne pas savoir grand chose, est au contraire fort habile, et qu'elle est le moyen le plus sûr pour améliorer et raffermir nos affaires en France. Quant au second point, pour les affaires d'état, le nouvel ambassadeur ne perdra pas de vue que depuis plus de deux cents ans la couronne de France a eu des intérêts opposés au roi, notre seigneur. Les mariages ont changé ces dispositions, et ont porté ces deux grands souverains à s'estimer. L'ambassadeur considérera que les ministres de France actuels sont encore les mêmes que ceux qui gouvernaient sous Henri IV; il faudra, autant que possible, les détourner de leur tendance pour les protestants et le Turc, mais avec un ménagement extrême, car trois de ces ministres, et les principaux, sont très-vieux, et dans deux

ou trois ans ils seront remplacés par des hommes plus convenables au service de la religion et à celui du roi de France, lequel, aidé de l'infante et de sa mère, peuvent beaucoup. C'est dans ce but qu'il faudrait pousser à en finir promptement avec ces anciens ministres; dans cet intervalle le roi de France sera devenu homme fait, et agira conformément à ce qu'on dira autour de lui. Quant aux intelligences secrètes qu'on doit avoir à la cour de France, on n'a pas à en parler ici, sinon qu'il faut toujours être bien servi, alors même qu'il en coûte cher (1). »

(1) C'est Philippe III qui chassa six à sept cent mille Maures de ses états. Ces restes des anciens vainqueurs de l'Espagne étaient la plupart désarmés, occupés du commerce et de la culture des terres, bien moins formidables en Espagne que les protestants ne l'étaient en France, et beaucoup plus utiles, parce qu'ils étaient laborieux dans le pays de la paresse. On les forçait à paraître chrétiens; l'inquisition les poursuivait sans relâche : cette persécution produisit quelques révoltes, mais faibles et bientôt apaisées. Henri IV voulut prendre ces peuples sous sa protection; mais ses intelligences avec eux furent découvertes par la trahison d'un commis du bureau des affaires étrangères; cet incident hâta leur dispersion. On avait déjà pris la résolution de les chasser : ils proposèrent en vain d'acheter de deux millions de ducats d'or la permission de respirer l'air de l'Espagne; le conseil fut inflexible : vingt mille de ces proscrits se réfugièrent dans des montagnes; mais, n'ayant pour armes que des frondes et des pierres, ils y furent bientôt forcés. On fut occupé deux années entières à transporter des citoyens hors du royaume, et à dépeupler l'état. Philippe se priva ainsi des plus laborieux de ses sujets, au lieu d'imiter les Turcs, qui savent contenir les Grecs, et qui sont bien éloignés de les forcer à s'établir ailleurs.

La plus grande partie des Maures espagnols se réfugièrent en Afrique, leur ancienne patrie; quelques-uns passèrent en France, sous la régence de Marie de Médicis : ceux qui ne voulurent pas renoncer à leur religion s'embarquèrent en France pour Tunis; quelques familles, qui firent profession du christianisme, s'établirent en Provence, en Languedoc; il en vint à Paris même, et leur race n'y a pas été inconnue. Mais enfin ces fugitifs se sont incorporés à la nation, qui a profité de la faute de l'Espagne, et qui ensuite l'a imitée dans l'émigration des réformés. C'est ainsi que tous les peuples se mêlent, et que toutes les nations sont absorbées les unes dans les autres, tantôt par les persécutions, tantôt par les conquêtes.

Cette grande émigration, jointe à celle qui arriva sous Isabelle et aux colonies, que l'avarice transplantait dans le nouveau monde, épuisait insensiblement l'Espagne d'habitants; et bientôt la monarchie ne fut plus qu'un vaste corps sans substance.

Le roi Philippe III insiste, dans une nouvelle instruction beaucoup plus longue que la première, sur les mêmes points, et particulièrement sur la liberté dont le roi d'Espagne veut que la reine infante jouisse à la cour de France. C'est là le sujet de toutes ses lettres. Il ajoute ensuite : « Le duc de Monteleone veillera avec un soin extrême à ce que le roi très-chrétien ne soit pas détourné de l'affection qu'il nous porte par de mauvais conseils, et qu'entre la reine infante et sa belle-mère il règne toujours une grande conformité d'opinions et de sentiments; c'est le plus sûr moyen pour que le roi catholique ne se sépare jamais de la cause de France. Il aura soin encore de chercher à pénétrer les intelligences, et, s'il le pouvait, la correspondance elle-même du roi de France avec l'Angleterre et la Hollande. Il faudrait arriver à ce but, que la France retirât les deux régiments au moyen desquels elle a secouru les Hollandais. Quant aux personnes de confiance avec lesquelles il serait bien de traiter secrètement des affaires qui pourraient s'offrir, il faudrait s'informer, auprès de don Inigo de Cardenas, des moyens qu'il a employés jusqu'ici, et dont il donne les détails dans une dépêche particulière; mais on ne doit pas perdre de vue que les personnes employées dans ces affaires doivent offrir toutes les garanties de sûreté; car quel inconvénient ne résulterait-il pas d'aller se découvrir à ceux qui n'offriraient pas ces conditions? Enfin il faut, en dernier lieu, que le duc de Monteleone soit très-circonspect à l'égard de toutes les

La superstition, ce vice des âmes faibles, avilit encore le règne de Philippe III : sa cour ne fut qu'un chaos d'intrigues, comme celle de Louis XIII. Ces deux rois ne pouvaient vivre sans favoris, ni régner sans premiers ministres. Le duc de Lerme, depuis cardinal, gouverna longtemps le roi et le royaume : la confusion où tout était le chassa de sa place. Son fils lui succéda, et l'Espagne ne s'en trouva pas mieux.

paroles et propositions qui lui viendront de la part de ceux qui ne sont point encore rentrés sous l'obéissance de leur roi. »

C'était avec un soin particulier que Philippe III avait choisi lui-même toutes les dames espagnoles qui devaient accompagner l'infante. L'état de la maison de la jeune princesse nous a été également conservé : ses domestiques, ses femmes sont nombreux ; tous sont Espagnols d'origine, car le roi avait recommandé spécialement à sa fille de ne s'entourer que de Castillans. L'infante avait auprès d'elle un confesseur. le père François de Ribas ; don Pedro de Casto était le premier aumônier ; Marc-Antonio de Harco, confesseur du commun ; les médecins, apothicaires, chefs, aides de cuisine, échansons, gardiens d'oiseaux, porte-clés, maîtres ès-vols de faucon, valets de pied, balayeurs de chambres, tout cela était Castillan ; et puis douze jeunes filles d'Espagne ; la comtesse de La Torre, dame d'honneur ; Louise d'Osorio, dame d'atour ; les signorettes de Mendoza et d'Aragon, demoiselles d'honneur ; quatorze femmes de chambre ; et tous ces employés s'élevaient à plus de cent au traitement de cent-quatre-vingt mille réaux par mois (1).

Nous avons vu que de tous les conseillers de la reine régente, les plus exposés à la haine du peuple étaient le maréchal d'Ancre et le chancelier de Sillery, et depuis le mariage de Louis XIII, on s'accordait à voir se retirer d'eux la faveur royale.

Mais la maréchale ayant réussi à reprendre tout son empire sur l'esprit de sa maîtresse, elle intrigua si bien, que le chancelier fut seul destiné à servir de bouc émissaire, s'il fallait

(1) Richelieu, Mazarin, par Capefigue.

faire un sacrifice pour amener un accommodement avec les princes; cela n'empêcha pas que la cour ne prît toutes ses mesures, comme si ce rapprochement ne pouvait avoir lieu; puis le roi quitta Bordeaux pour retourner à Paris, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guise pour lieutenant-général de l'armée qui couvrait sa marche contre les insultes des mécontents et des huguenots auxquels le prince de Condé s'était lié, malgré la haine qu'il leur portait et qu'il leur porta toute sa vie.

Le roi arrivait à peine à la Rochefoucauld, qu'il reçut une lettre du prince de Condé; elle exprimait le désir d'un arrangement et parlait d'une conférence pour arriver à ce but. Mais le prince, toujours constant dans ses demandes, voulait que le roi eût enfin égard aux remontrances des Etats-Généraux, du parlement et aux siennes propres.

Le roi consentit à la conférence et envoya à cet effet à Fontenay-le-Comte le maréchal de Brissac et le sieur de Villeroy vers le prince de Condé; une trève fut conclue, et le lieu de la conférence fixé à Loudun; le roi quitta alors Poitiers pour se rendre à Tours.

Déjà la réaction contre les ennemis des princes se faisait sentir : le premier d'entre eux qui tomba en disgrâce fut le propre frère du chancelier, le commandeur de Sillery, chevalier d'honneur de la reine; peu de jours après ce fut le tour du conseiller-d'état de Brillière, et comme Louis de Dolé mourut à la même époque, la haine du parti des princes n'avait plus à s'exercer que sur le chancelier et le maréchal d'Ancre.

A la conférence de Loudun, qui fut ouverte par une procession et qui se tint chez la comtesse de Soissons entre les

commissaires du roi et les délégués des princes, ces derniers demandèrent qu'une procédure fût instruite sur la mort du feu roi; que l'article du tiers-état sur l'indépendance de la couronne fût publié, et les libertés de l'Eglise gallicane maintenues, et que défense fût faite au clergé de publier le concile de Trente.

Ces demandes, et celles d'entretenir les anciennes alliances au-dehors, de protéger l'état de Savoie, de satisfaire les Suisses, de veiller à la sûreté de Sedan et d'annuler tous les arrêts rendus contre le prince de Condé, formaient le principal; le reste avait trait à l'exécution des édits rendus contre les réformés.

Toutes ces demandes furent remises aux commissaires du roi, et plus de deux mois furent employés à les discuter. La conférence durait encore dans les premiers jours de mai, une circonstance imprévue la termina : le prince de Condé, étant tombé malade, fit venir chez lui tous les membres de la conférence; la dispute commençant à s'échauffer, sans égard pour l'état du prince, il imposa silence; puis ayant demandé les pièces, il les signa toutes sans les lire, en disant : « Ceux qui m'aiment feront comme moi, et ceux qui ne le feront pas, on le leur fera faire. » Il congédia ensuite l'assemblée; mais la conférence fut reprise chez la comtesse de Soissons. La dispute recommença; mais toutes les parties intéressées finirent par signer les actes que le prince de Condé venait de souscrire : ainsi se termina la conférence de Loudun, qui fut célébrée par un *Te Deum* et par des illuminations générales.

La disgrâce du chancelier suivit de près; il fut remplacé dans ces hautes fonctions par Guillaume Duvair, premier président du parlement d'Aix.

Un historien fait le tableau suivant de la désolation des guerres civiles :

Jamais la France n'avait offert un spectacle de désolation semblable au désordre qui accompagnait cette guerre civile; il y avait double gouvernement, celui des princes et celui du roi, et par conséquent double impôt, double taille, efforcement de femmes et de filles, ravages des champs, dépouillement des laboureurs. Les assemblées elles-mêmes de gentilshommes ou de huguenots voyaient avec douleur la tristesse générale du peuple, qui pouvait à la fin agir, comme les communes de Guienne et de Béarn, c'est-à-dire se réveiller indépendantes. Tandis que le roi et sa mère s'acheminaient de Tours à Blois, sans oser s'avancer vers Paris, tant l'Ile-de-France était peu sûre, les parlementaires s'entremirent encore et vinrent à bout de quelques articles de trève arrêtés à Fontenay-le-Comte. Et comment n'aurait-on pas songé à la paix, quand tant de pronostications, d'événements tristes venaient démontrer l'ire de Dieu? Les ponts au Change et de Saint-Michel s'étaient éboulés; il avait paru des monstres en toutes les provinces, des bœufs à deux têtes, des béliers avec des ailes d'aigles; il était temps d'apaiser la colère céleste; le parlement faisait arrêt de défense à tous capitaines, soldats et autres gens de guerre de s'approcher de plus de six lieues de Paris, et le roi donnait commission pour traiter de la paix avec le prince de Condé et terminer la guerre cruelle. « Louis, à notre très-cher et bien aimé cousin le comte de Brissac, maréchal de France, et à nos amés et féaux conseillers de Villeroy, de Thou, de Vic et de Pontchartrain; salut. Ayant été résolu et arrêté de notre part avec notre cousin le prince de Condé, de faire une conférence en notre ville de Loudun,

pour aviser aux moyens de remettre ce royaume en repos; plein de confiance en vos fidélités et affections à notre service et au bien de notre royaume, et en la grande expérience et connaissance que vous avez des affaires d'icelui; nous vous avons commis, ordonnés et députés pour vous transporter en notredite ville de Loudun et vous trouver en ladite conférence; là, voir et entendre ce qui vous sera proposé par notredit cousin le prince de Condé, traiter, conférer, convenir et accorder avec eux des choses que vous trouverez être justes, bonnes et convenables, et qui pourront être utiles au bien de notre service, au repos de notre état et au soulagement de nos sujets; et généralement, traiter, gérer, conclure toutes choses, demandes et propositions qui pourront vous être faites pour parvenir à une pacification et accommodement général; promettons, en foi et parole de roi, d'avoir pour agréable et tenir ferme et stable ce qui sera par vous géré et négocié en notre nom, l'observer et accomplir comme si nous l'avions fait et promis en propre personne. »

Si le conseil du roi se montrait si accommodant, si désireux d'en finir avec les batailles civiles, c'est que les moyens de guerre s'épuisaient. Le but qu'on se proposait, c'est-à-dire le mariage, était atteint; que pouvait-on désirer alors, si ce n'est une pacification? Le roi employait envers les uns le prestige de la puissance royale, se manifestant par des hérauts d'armes couverts de la cotte de mailles et portant le bâton de commandement; envers les autres, il recourait aux prières. Le prince de Condé, de son côté, n'était point éloigné de la paix. A cette vie de guerre, de fatigues dans la campagne, disputant ses apanages, il préférait l'influence de cour, la présidence du conseil, le doux exercice de l'autorité. Pourtant

il n'était point seul dans la lutte ; chef de parti, il avait des engagements envers les meneurs d'opinion, les féodaux, les calvinistes surtout. Il écrivait donc au duc de Rohan, la tête remuante des huguenots : « Mon cousin, vous savez comme il y a bientôt deux ans que j'ai représenté à leurs Majestés, par mes très-humbles remontrances, les misères, désordres et malheurs qui menacent le royaume de ruine, et les ai suppliées, par diverses fois avec le respect et très-humble devoir que doit un fidèle sujet à son roi, de les détourner par toute sorte de prudence et porter la main salutaire pour y appliquer de bonne heure les remèdes nécessaires et convenables, de peur qu'étant négligés et mes avis donnés par les vœux et suffrages de tous les gens de bien, demeurant inutiles, le mal ne se rendît incurable ; en quoi chacun reconnaîtra toujours, sans passion, que je n'ai eu jamais autre but que la conservation de l'état avec le repos et tranquillité publique d'icelui ; à laquelle désirant rapporter toutes mes actions et rechercher tous moyens possibles pour y parvenir, afin d'éviter les misères et calamités que la guerre civile attire après soi, j'ai fait connaître tout ce qui était de mes désirs à M. de Villeroy, avec lequel je me promettois voir réussir heureusement les choses remontrées au contentement des bons François ; mais voyant que la résolution de retarder avoit été prise au conseil du roi, qui avoit donné le sujet de rompre la conférence commencée, et, par ce moyen, frustré de l'espérance de voir bientôt un règlement nouveau dans les conseils de Sa Majesté, j'ai été contraint d'assembler mes amis, prendre les armes, et obtenir par la guerre ce que par mes très-humbles prières et remontrances je n'avois pu faire, de manière que nous en sommes venus jusque-là ; mais finalement ayant appris par le

rapport de M. de Tyanges que le dessein de Sa Majesté était de donner la paix à ses sujets et que j'ai jugée tant nécessaire au royaume, on a résolu qu'il se tiendroit une conférence pour être pourvu aux choses plus salutaires et convenables et donner lieu à une paix de durée, ce qui ne se peut faire sans en donner avis à ceux de la religion intéressés en ceci, et particulièrement à vous, étant à propos que de votre part il y ait quelqu'un envoyé en ladite conférence, pour voir, proposer, conclure et arrêter les choses plus requises à la tranquillité de l'état, et afin de lever tout sujet de soupçon, défiance et jalousie. J'espère que Dieu me favorisera et fera connaître à la France que je n'ai autre dessein que son bien et repos, et qu'enfin Leurs Majestés jugeront de la sincérité de mes intentions. »

La guerre civile fatiguait l'esprit de la reine Marie de Médicis; les gentilshommes étaient souvent victorieux dans les combats contre l'armée royale; les princes du sang voulaient s'emparer du conseil. Que fit la reine-mère? Pour avoir la paix publique, elle leur en ouvrit les portes. Ne pouvant vaincre par la force ouverte et décidée, Marie de Médicis se fiait à son habileté et à la ruse; elle consentait à une transaction que plus tard on pouvait méconnaître et atténuer; qu'importaient les concessions faites à la nécessité impérieuse! l'essentiel n'était-il pas de dissoudre la confédération des princes, de disperser leurs armées, qui pesaient tant sur les peuples? A Blois il y eut donc signature d'un traité de paix, plus dur encore que celui de Sainte-Menehould. Les gentilshommes en armes demandaient : « Que tous ceux qui avoient été dépouillés de leurs fiefs fussent rétablis; que les cours de parlement fussent mises en toute leur indépendance; qu'aucun étranger

ne fût chargé d'un office de cour ou de magistrature (ceci s'appliquoit-il au maréchal d'Ancre?); qu'on entretînt les alliances avec les princes et potentats au-dehors; l'indépendance de tous les fiefs et de toutes les vassalités provinciales: » et tout cela accompagné de quelques concessions populaires sur les tailles et impôts, afin de plaire à la multitude et de l'attirer à l'aristocratie féodale; et tandis qu'on discutait ces traités, il y avait plus de gardes, plus de courtisans auprès du prince de Condé qu'auprès de Leurs Majestés. Tout était triste à Tours, où siégeait le roi; tout riait à Loudun, où était M. le prince en sa cour plénière.

CHAPITRE VIII.

Le roi rentre à Paris. — Aventure du maréchal d'Ancre. — Ambassadeur du roi Jacques Ier.

Le roi, à sa rentrée dans Paris, fut reçu dans la plaine de Montrouge par douze mille hommes de la milice bourgeoise que lui et la reine passèrent en revue. Louis XIII entra le premier dans Paris, à cheval, entouré par des flots de peuple; le corps de ville accompagnait la reine, et les bataillons de la milice bourgeoise fermaient la marche.

Louis XIII était rentré dans Paris le 16 mai 1616; mais pas un seul de tous ceux qui s'étaient montrés hostiles aux princes ne restaient dans le conseil; deux ministres, en attendant l'arrivée du nouveau garde-des-sceaux, le composaient tout entier, c'était le sieur de Villeroy et le président Jeannin.

La reine-mère, vu l'extrême jeunesse de Louis XIII, avait toujours la grande main dans l'état. Pour affermir son autorité, la reine-mère résolut de composer le conseil d'hommes sur

lesquels elle pouvait compter; elle commença par le président Jeannin; la reine lui ôta sa place de contrôleur-général des finances pour en gratifier un de ses principaux domestiques, le sieur Barbier, intendant de sa maison.

Le sieur de Villeroy fut celui de tous les anciens ministres qui resta le plus longtemps; mais à la fin il fut dans la nécessité de résigner ses fonctions comme ses collègues.

La reine-mère, après avoir peuplé le conseil de ses créatures, tourna ses vues du côté de l'armée; elle voulait s'en assurer en lui donnant pour la commander un personnage à sa dévotion. Son choix tomba sur le comte d'Auvergne, qu'elle tira de la Bastille pour en faire un général en chef.

Il arriva, vers la même époque, au maréchal d'Ancre une aventure qui mit le comble à la haine que le peuple lui portait, et qui fut comme le pronostic de sa triste destinée; la voici :

Quand le roi ne résidait pas à Paris, la milice bourgeoise avait la garde des portes; il arriva qu'elle reçut à cette époque l'ordre de ne laisser sortir personne à cheval sans passeport.

Un jour, le maréchal d'Ancre, qui était à Paris depuis un peu de temps, se présenta à la porte de Bussy, avec son cortége ordinaire de valets et de gardes; comme il ne put représenter de passeport, le bourgeois qui était de garde, fidèle à sa consigne, lui refusa la sortie; sur les instances de plus en plus vives du maréchal d'Ancre, le milicien de faction appela le poste, qui sortit en armes pour barrer le passage, ayant à sa tête un sergent nommé Picard, cordonnier de la rue de La Harpe, qui présenta même la pointe de sa hallebarde au maréchal d'Ancre.

Le favori de la reine-mère se vit donc dans la nécessité de

rétrograder; mais quelques jours après ses valets, qui entendaient venger leur maître à leur manière, après avoir guetté longtemps le cordonnier Picard, le rencontrèrent dans le faubourg Saint-Germain et le meurtrirent de coups de bâton.

A cette nouvelle, il n'y eut qu'un cri dans la capitale contre le maréchal d'Ancre; son écuyer, qui avait monté le coup, eut à peine le temps de s'échapper, et deux de ses valets furent accrochés à une potence élevée au pont Saint-Michel; le maréchal d'Ancre lui-même fut contraint, pour se soustraire à l'exaspération du peuple, de se réfugier dans son château de Casigny en Brie.

Cet incident décida la reine-mère à dépêcher sur-le-champ vers le prince de Condé pour hâter son retour; cette mission fort délicate fut confiée au jeune évêque de Luçon, si connu dans l'histoire sous le nom du cardinal de Richelieu, et qui s'était déjà fait connaître par un discours qu'il avait prononcé pour le clergé aux derniers états-généraux; sa mission eut un plein succès, puisque le prince de Condé eut hâte de revenir à Paris, où il fut reçu par la population avec transport, et par la reine-mère avec un air de contentement où perçait néanmoins l'inquiétude.

Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre, Jacques, envoya en France un ambassadeur extraordinaire, qui arriva à Paris le 4 août; il était chargé de deux missions: la première, de complimenter, au nom de son maître, le roi Louis XIII sur son mariage, la seconde de lui demander la main de l'une de ses sœurs pour le prince de Galles, fils unique et héritier du roi d'Angleterre. Il était question, depuis longtemps, de cette alliance; mais le roi Jacques, tout en la désirant, avait chargé son représentant de n'en faire la demande formelle qu'au cas où

l'union lui parût bien affermie à la cour de France. Aussi l'ambassadeur ne dit-il pas un mot de cet objet principal de sa mission à sa première audience ni à celles qui suivirent.

CHAPITRE IX.

Arrestation du prince de Condé.

Cependant, des intrigues qui avaient pour but de ruiner l'autorité de la reine-mère dans la personne de ses conseillers, avaient recommencé très-vivement du côté des princes. Le maréchal d'Ancre était allé visiter le prince de Condé : ce dernier lui notifia qu'il ne pouvait plus répondre de sa sûreté dans Paris, et qu'il lui conseillait de se retirer en Normandie. Le maréchal d'Ancre se conforma sur-le-champ à cette invitation, en laissant à la reine-mère le soin de décider s'il lui était agréable que la cabale des princes la privât des services de son plus ancien serviteur.

Cet incident ouvrit les yeux à la reine et à ses conseillers intimes; et c'est alors qu'il fut décidé qu'on s'assurerait de la personne du prince de Condé; c'est, dit-on, le contrôleur-général Barbin qui proposa cet acte de vigueur, vivement appuyé par le conseiller Mangot et ce même évêque de Luçon dont nous avons déjà parlé.

Mais le prince de Condé était encore si populaire dans Paris, que la reine-mère ne voyait qu'avec effroi tous les préparatifs d'une arrestation qui, si elle venait à manquer, pouvait mettre en combustion tout le royaume.

L'événement eut lieu le 4 septembre 1616. Ce jour-là, le prince de Condé vint au Louvre sur les dix heures pour as-

sister au conseil des finances ; après la séance, le premier prince du sang sortit et fut arrêté.

On courut aussitôt chez les autres seigneurs du parti de Condé; mais le duc de Vendôme s'était retiré du côté de La Fère; le duc de Bouillon s'était rendu au milieu des réformés réunis dans le temple de Charenton; le duc de Mayenne, après avoir assemblé ses gentilshommes, sortit à leur tête et en bon ordre de Paris pour se réunir au duc de Bouillon, et de ce lieu partir pour Soissons, où ils furent bientôt suivis par le président Lejay, qui craignait également pour sa personne.

La mère du prince de Condé essaya ce même jour de soulever la capitale, en criant, dans les rues qu'elle parcourait, que le maréchal d'Ancre venait de faire tuer son fils. Sa présence et ses cris faisaient assez peu d'effet, quand parut tout-à-coup ce même cordonnier Picard. A sa voix l'émeute devint formidable, des imprécations de mort contre le maréchal d'Ancre retentirent de toutes parts; la foule se porta en masse sur l'hôtel du maréchal d'Ancre, situé rue de Tournon : tout l'intérieur est pillé, dévasté et il ne reste bientôt plus de tout l'édifice que les murs et la charpente.

Le peuple fit éprouver le même désastre au logis d'un sieur Raphaël Corbinelli, homme d'affaires du maréchal d'Ancre.

L'arrestation du prince de Condé valut au sieur de Themines le brevet de maréchal de France, qui ne devrait jamais s'obtenir que sur les champs de bataille; d'autres personnes du parti de la reine-mère qui avaient coopéré plus ou moins à l'arrestation du prince obtinrent également des faveurs; le marquis de Créqui, entr'autres, fut nommé duc et pair.

Voici comment un historien raconte cette arrestation :

« La résolution fut prise tout à la fois d'arrêter le prince

de Condé et de demander les sceaux au président Du Vair, qui n'étoit que l'agent parlementaire du mouvement féodal. C'était là un essai de force, un de ces moyens que les pouvoirs menacés emploient contre leurs ennemis dans les moments de désespoir. Il est rare qu'ils réussissent, parce que lorsque les pouvoirs s'y résignent ils sont déjà usés, et que leur débile main ne peut plus la violence. Le conseil organisa une garde de fidèles; la reine confia à Thémines l'exécution du projet, et lui promit la dignité de maréchal de France pour prix de sa hardiesse et de ses services. Un vieux pamphlet contemporain raconte ainsi l'arrestation du prince : « La chambre du conseil est en la salle du vieil corps d'hôtel du Louvre, à main droite en entrant; son entrée et sortie est par le bas du grand escalier; le logement du roi est dans le grand pavillon; ceux des reines sont au côté gauche en entrant; la reine régnante au haut, et la reine-mère aux salles basses et aux chambres d'entresol où fut arrêté ledit sieur prince. Le dernier jour d'août, sur le tard, la reine-mère envoya dire aux maréchaux de France qui étoient en cour, au mestre de camp du régiment des gardes, au colonel-général des Suisses et aux capitaines des chevau-légers, qu'ils eussent à se rendre le lendemain matin près du roi. Tous s'y rendirent; et la reine-mère, étant à l'entresol, vit entrer M. le prince en ladite chambre du conseil. Le sieur de Thémines avoit eu commandement d'avoir toujours près de lui ses deux fils, et de donner ordre qu'une douzaine de personnes des siens à qui il auroit de la confiance se promenassent dans la cour du Louvre pour s'en servir à l'occasion. D'Elbène, lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Monsieur, frère du roi, avoit eu un pareil commandement. La reine ayant demandé à Thémines si ceux qui le

devoient assister étoient dans le Louvre, elle en dit autant à d'Elbène : chacun d'eux fait chercher ses gens; on les mène en l'une des chambres de l'entresol où étoient le roi et la reine seuls; le roi même leur donne à chacun une hallebarde de celles qu'on avoit fait apporter le jour auparavant au Louvre, en leur disant : « Je ne vous donne point ces armes pour en offenser personne, si vous ne voyez que Thémines et d'Elbène soient contraints de mettre l'épée à la main, et qu'on fasse résistance à l'exécution du commandement que je leur ai fait. » Tous ayant promis de vivre et mourir en la fidélité qu'ils lui devoient, on les fit couler dans la salle où devoit être mené ledit sieur prince sitôt qu'il seroit arrêté. On mande en même temps à tous les capitaines françois et suisses qui étoient en garde autour du Louvre de se tenir prêts chacun en leurs corps-de-garde. M. de Créquy, mestre de camp du régiment des gardes françaises, a commandement de s'y rendre. On voit comme remuer dans le Louvre les capitaines des gardes-du-corps suivis de leurs archers et ceux des chevau-légers de leurs plus affidés. Le baron de Thianges, qui se promenoit dans la cour du Louvre, reconnoît qu'il doit y avoir quelque dessein; et, n'y ayant de prince au Louvre que M. le prince, il se doute de quelque entreprise sur sa personne; ce qui le fit aller à la porte du conseil, où étoient M. le garde-des-sceaux, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres conseillers-d'état. La reine-mère, qui était sur le point de l'exécution d'un si grand dessein, n'était pas sans avoir l'œil ouvert à toutes occurrences; elle envoya un de ses gentilshommes à la porte du conseil pour voir ce que M. le prince devenoit. Le baron de Thianges, qui y étoit, le voyant venir, lui dit : « Vous venez appeler M. le prince de la part de la reine? » Le gentilhomme

lui répondit : « Pardonnez-moi, monsieur, j'ai une affaire à un personnage qui est là-dedans, mais je crois qu'il ne sortira sitôt. C'est pourquoi je laisse ici mon laquais pour lui dire que j'aie l'honneur de lui parler avant qu'il s'en aille du Louvre. » Sur cette réponse, Thianges souleva une partie du soupçon où il étoit entré ; toutefois il demeura à la porte du conseil jusqu'à ce que M. le prince en sortît, lequel il approcha, et lui dit à l'oreille la méfiance où il étoit entré. M. le prince, sans faire état de cet avis, passe par la salle des Suisses avec MM. le garde-des-sceaux, le maréchal de Brissac et le président Jeannin, et montèrent tous quatre à la chambre de la reine-mère, à l'entresol, où le roi étoit accoudé sur la fenêtre, ayant plusieurs seigneurs près de lui; la reine-mère étoit en son cabinet. Le roi s'étant retourné ainsi que ledit sieur prince entroit, lui dit : « Bonjour, M. le prince, je vais à la chasse, en voulez-vous être. » Il lui répondit : « Votre Majesté m'en excusera, s'il lui plaît. » A cette réponse le roi lui repartit : « Je vais dire à la reine ma mère que j'irai courre un chevreuil dès que j'aurai ouï messe aux Capucins : adieu, M. le prince. » Il dit ce que dessus d'une telle façon, et entra dans le cabinet de la reine-mère si gaiement, que ceux qui le virent ont depuis dit qu'il était impossible de mieux faire en cette action qu'il fit. Le roi entré dans le cabinet de la reine-mère, le sieur de Thémines sortit avec ses deux fils d'un petit passage proche ledit cabinet, s'approchant près de M. le prince, lui dit : « Monseigneur, le roi ayant été averti que vous écoutez plusieurs conseils contre son service, et qu'on vous veut faire embrasser des desseins ruineux à l'Etat et à votre propre condition, m'a commandé de m'assurer de votre personne pour vous empêcher de tomber dans ces accidents. » En même temps ses deux fils joigni-

rent des deux côtés M. le prince qui dit au sieur de Thémines : « Moi ? — Oui, vous, monseigneur. — Vous savez ma qualité ? — Je sais bien le respect que je vous dois, mais je sais bien aussi l'obéissance que je dois au roi. » Sur ce, ledit sieur prince demanda à parler au roi et à se justifier devant Leurs Majestés de tout ce qu'on leur pourroit avoir dit contre lui. Thémines lui dit : « Allons, monseigneur, où le roi m'a commandé de vous conduire. » Ledit sieur prince voulut alors comme se retirer en arrière, et mit une de ses mains au haut des boutonnières de son pourpoint, et dit : « Quoi ! n'ai-je ici trouvé personne pour moi ! » Ce qu'il dit en se tournant vers plusieurs grands seigneurs et autres personnes qui regardoient cette contestation, et Thémines lui dit : « Ce n'est ici, monseigneur, où il faut faire de la résistance. » Ainsi ledit sieur prince, voyant qu'on le pressoit pour sortir de la chambre, demanda encore à parler à Leurs Majestés, et y eut plusieurs paroles dites et redites, car il ne désiroit sortir, et fallut que ledit sieur de Thémines l'assurât que lui ni autres n'avaient aucune charge de lui méfaire. Enfin, se laissant conduire, il dit en descendant au marquis fils aîné du sieur de Thémines : « Vous n'êtes pas capitaine des gardes ? » A quoi ledit sieur marquis lui repartit : « Nous avons un commandement souverain pour nous assurer de vous, Monseigneur. ». Entrant dans la salle préparée pour le mettre, et voyant d'Elbène (qu'il n'aimoit pas) avec tant de gens la hallebarde au poing, il dit : « Hélas ! je suis mort ! » Il eut lors une grande appréhension de mourir, laquelle ledit sieur d'Elbène calma en lui disant : « Que tous ceux qu'il voyoit étoient gentilshommes et non pas des meurtriers, lesquels n'avaient autre commandement du roi que de le veiller et garder. » Il ne lui échappa de dire

en tout cela aucune chose contre Leurs Majestés, et fut un long temps sans dire mot. On le voyoit plein de regrets du changement de sa liberté en captivité. Par suite de l'arrestement dudit sieur prince, les gardes françoises et suisses qui étaient dehors du Louvre prirent les armes et se mirent aux avenues; on fit aussi sortir tous ceux qui étaient dans la cour du Louvre. Ceux qui allèrent pour se saisir de M. de Vendôme trouvèrent qu'en venant au Louvre il avoit été averti et s'était sauvé par le derrière de l'hôtel de Mercœur qui est au faubourg Saint-Honoré, tenant le chemin de La Fère (ville qui lui appartient comme bien patrimonial de la maison de Vendôme), et ce, en telle diligence que ceux qui le poursuivirent ne purent l'atteindre. Le marquis de Cœuvres, gouverneur de Laon, oncle maternel dudit duc de Vendôme, alla trouver M. de Mayenne en son hôtel près la porte Saint-Antoine, et lui porta les premières nouvelles de l'arrestement de M. le prince. Sur cet avis, on ne parla à l'hôtel de Mayenne que de monter à cheval : tout fuit; et six à six, et dix à dix ils vont rencontrer le maréchal de Bouillon près Charenton, où il était allé au prêche dès le matin. A la sortie du Palais, le président Le Jay, se ressouvenant d'Amboise, aima aussi mieux prendre l'air des champs par la porte Saint-Antoine que de demeurer dans Paris. »

Le 7 décembre, le roi tint au parlement un lit de justice. Jamais souverain avant lui n'avait été aussi mal accompagné dans une circonstance aussi solennelle; pas un seul membre de la famille royale, excepté son frère, trois maréchaux et cinq ducs et pairs.

La déclaration royale fut d'un bout à l'autre l'acte d'accusation du prince de Condé et des siens. On cherchait, disait-

elle, à travailler le peuple pour l'amener à la révolte; les chefs de la milice bourgeoise pour l'organiser, les curés des paroisses pour échauffer en chaire tous ces levains de guerre civile. La déclaration parlait ensuite du projet formé par la cabale de se saisir de la personne du roi et de celle de sa mère; que sa majesté en avait reçu l'avis par les ducs de Guise et de Sully et l'archevêque de Bourges, et que ce fait lui avait été confirmé par tous les ambassadeurs étrangers. C'est alors, ajoutait la déclaration, que le roi, après avoir imploré l'assistance divine, s'était décidé à faire arrêter son cousin *pour le loger près de lui au Louvre, avec traitement honorable.* La déclaration finissait par proclamer qu'il ne serait rien changé au traité de Loudun, qui serait exécuté, comme par le passé, à l'égard de tous ceux qui persisteraient dans leur fidélité ou reviendraient à leur devoir, s'ils s'en étaient écartés, dans le délai de quinze jours.

Le premier acte du conseil fut d'envoyer des commissaires vers les princes réunis à Soissons pour traiter avec eux. C'était là le but ostensible; mais le but réel était de les diviser et de dégoûter en même temps tous ceux que les amorces de la guerre civile pouvaient exciter à se joindre à eux. Les princes, en effet, avant l'arrivée des commissaires avaient déjà levé des troupes, qu'on devait assembler à Noyon pour de là se diriger sur Paris, si la chose était praticable.

Les commissaires, aussitôt leur arrivée, s'attachèrent à gagner le duc de Guise et ses deux frères.

Quelques Mémoires du temps rapportent que ce qui décida surtout les Guise ce fut la garantie de l'ambassadeur d'Espagne, qui leur fut donné par son secrétaire, qui avait suivi à dessein les commissaires; les Guise observèrent en conséquence

aux autres princes qu'ils leur seraient bien plus utiles auprès du roi qui les demandait que dans une conférence, ce qui leur fut accordé; ils partirent donc avec les commissaires pour la capitale, où ils arrivèrent le jour même de la translation du prince de Condé du Louvre à la Bastille, sous la garde de cinq cents hommes, commandés par le même sire de Thémines qui avait reçu le bâton de maréchal pour l'avoir arrêté. Le prince de Condé fut d'abord mis à la Bastille et ensuite conduit à Vincennes. La princesse sa femme s'enferma avec lui; sa vertu égalait sa beauté.

Le 20 novembre de la même année, par suite de la retraite du vieux président Duvair, qui fut forcé de rendre les sceaux, le sieur Armand Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, fut promu, par brevet, aux fonctions de secrétaire-d'état des affaires étrangères *aux gages de dix-sept milles livres, y compris ceux de deux milles livres qu'il avait déjà comme conseiller d'état.*

Cette suite de changements ministériels n'avait rien de rassurant pour les princes en état de rébellion contre le pouvoir; aussi prirent-ils leurs mesures en conséquence : le duc de Nemours recruta en Hollande et dans le pays de Liége, et il fit entrer en France, par Sedan, ces recrues, qu'il distribuait aussitôt dans ses places; de son côté, le duc de Bouillon, qui était le voisin du duc de Nemours, le secondait de son mieux.

CHAPITRE X.

La guerre rendue inévitable.

La guerre était donc inévitable au retour de la belle saison. Le conseil fit tout ce qu'il put pour en assurer le succès; il en-

voya, pour représenter la France chez les nations voisines, ceux qu'il crut les plus agréables à chaque état en particulier. Ce fut l'évêque de Luçon qui rédigea les instructions remises à ces ambassadeurs; ces instructions déclaraient que le gouvernement sentait sa force et qu'il le prouverait par son énergie. On y répondait ensuite à tous les griefs articulés par les mécontents, que nous avons déjà fait connaître; elles étaient surtout accablantes pour les princes, lorsque, répondant à leur grief touchant la dissipation des finances, l'évêque de Luçon prouvait que ce malheur était en grande partie leur ouvrage; qu'on avait essayé vainement de les retenir par des chaînes d'or et à des conditions ruineuses pour le trésor royal; que deux fois ils avaient repris les armes et occasionné de grandes dépenses à l'état pour se mettre en mesure de réprimer leur rébellion; que le prince de Condé avait reçu près de trois millions et demi, le duc de Nemours un million six cent mille livres, le duc de Mayenne, deux millions, le duc de Bouillon près d'un million.

La dernière phrase de ces instructions était caractéristique : « Le seul blâme qu'on pouvait donc faire au gouvernement « était qu'il eût montré trop de clémence sans rigueur, et ac« cordé trop de bienfaits sans châtiments, » et ces instructions étaient signées : *Richelieu.*

Enfin le roi donna une déclaration particulière contre le duc de Nevers; elle fut enregistrée par le parlement. Il était dit, dans cette déclaration, que si le duc et ses adhérents ne faisaient pas leur soumission dans le délai de quinze jours, ils seraient considérés comme coupables du crime de lèse-majesté, et déchus de tous honneurs, dignités, offices, gouvernements et pensions.

Les princes répondirent par une remontrance dans laquelle ils signalaient le maréchal d'Ancre et sa femme insatiables de biens et de pouvoir, comme la cause de tout le mal; mais le remède était heureusement des plus faciles, il suffisait, en effet, d'un seul mot du roi pour faire justice du maréchal d'Ancre, de sa femme et de tous leurs complices, pour rendre ensuite la liberté au prince de Condé, rappeler les autres princes et pour réintégrer dans les fonctions, dont ils n'auraient jamais dû être écartés, les anciens conseillers du feu roi.

La cour répondit à cette remontrance par une nouvelle déclaration que le parlement enregistra encore sans la moindre opposition; cette dernière était spécialement dirigée contre les ducs de Vendôme, de Mayenne, de Bouillon, qu'elle plaçait dans le même état que le duc de Nevers.

Enfin l'on fit de part et d'autre ses dispositions pour la guerre. Le gouvernement, de toutes les troupes qu'il avait disponibles, forma trois corps d'armée. Le premier fut placé sous les ordres du duc de Guise; le second eut pour commandant en chef le maréchal de Montigny; le troisième obéit au comte d'Auvergne. Le duc de Guise, parti de Reims contre le duc de Nevers, prit successivement Riscourt sur l'Aisne, Rozoy, Château-Porcien, Rethel, puis il alla assiéger Mézières, où le duc de Nevers s'était renfermé. Le maréchal de Montigny fut aussi heureux dans le Berry et le Nivernais; il enleva l'une après l'autre toutes les places appartenant à la duchesse de Nevers, fit prisonnier le prince de Château-Porcien, son second fils, et alla mettre le siége devant Nevers, où la duchesse, sa mère, s'était réfugiée.

Du côté de l'île-de-France le gouvernement montra la même vigueur, et ses armes eurent les mêmes succès.

La cour savait que Paris était plus disposée pour les princes que pour elle, mais elle avait trouvé moyen de s'assurer de sa soumission. Le parlement ne lui refusait rien, la police était aussi ombrageuse que sévère : comme moyen d'intimidation, des potences avaient été élevées dans plusieurs rues ; on fit même deux exécutions capitales, l'une d'un ancien garde-du-corps écossais, qui eut la tête tranchée devant le Louvre, pour embauchage au nom des princes, et celle d'un gentilhomme arrêté en Normandie sous la même prévention, et qui subit la même peine à la croix du Trahoir.

Le comte d'Auvergne, avec son corps d'armée, entra dans le Soissonnais. Après s'être emparé du château de Pierre-Fonts, il se porta, pour en faire le siége, sur la place de Soissons, qui était défendue par le duc de Mayenne : comme ce prince avait de la réputation parmi les hommes de guerre, et que la place était importante, on fit le siége en règle, et au bout de quelques jours la tranchée fut ouverte. L'assaut allait être donné, lorsque les assiégeants remarquèrent avec surprise que les canons des assiégés se turent tout-à-coup, que la foule se portait sur les remparts au son des violons, avec toutes les marques d'une joie délirante et en criant aux assiégeants : *Votre maître a été tué par le nôtre.*

C'est que le dénouement de cette querelle, auquel personne ne devait s'attendre, venait d'avoir lieu à Paris, et voici comment :

Nous avons dit que la reine-mère avait, au fond, la suprême autorité dans l'état ; qu'elle abandonnait son fils aux divertissements et aux plaisirs de son âge, en compagnie de Charles d'Albert de Luynes, qu'elle lui avait donné pour compagnon de ses jeux ; mais il arriva qu'avec le temps Charles d'Albert de

Luynes se trouva mûr pour l'ambition; des mémoires prétendent que, dès le voyage de Bordeaux, il était en intelligence avec les princes par l'entremise du cardinal de Guise.

Il arrivá que Louis XIII tomba malade dans les premiers jours de novembre 1616; les princes, l'ayant appris, s'empressèrent de lui faire passer les vœux qu'ils formaient pour son rétablissement. La maladie fut grave, mais courte; et le roi fut vivement touché de cette démarche des princes, pour laquelle Charles d'Albert ne trouvait pas assez de louanges; et à partir de cette dernière époque, le langage du favori fut bien plus explicite: « Vous êtes, disait-il à son maître, prisonnier dans le Louvre sous l'œil de votre mère et gardé par les affidés du maréchal d'Ancre; vos amusements sont des frivolités indignes de vous, avec lesquelles on a entrepris de continuer votre nullité de monarque. Le divertissement qui vous appartient est celui de régner; vous en avez le droit et la capacité, il ne manque plus que la volonté; mais il est nécessaire, avant tout, de briser les indignes liens avec lesquels on veut perpétuer votre tutelle, et vous débarrasser de ce maréchal d'Ancre qui est en horreur à tout le royaume. »

Le jeune roi goûtait fort ces conseils, que Charles d'Albert répétait dans une familiarité de tous les instants, et il en vint bientôt à discuter les moyens d'exécution.

Le roi eut d'abord l'idée de quitter furtivement le Louvre pour se retirer soit à Amboise, soit dans l'armée des princes. Le second était de faire arrêter le maréchal d'Ancre et de le livrer à la justice du parlement. Le troisième projet était de se défaire du maréchal, par la main d'un serviteur dévoué, dans l'appartement même du roi. C'est à ce dernier parti que Louis XIII s'arrêta, après de mûres réflexions; on prit alors

toutes les mesures nécessaires pour en assurer le succès, et un homme fut trouvé qui accepta avec plaisir la proposition de tuer de sang-froid le maréchal d'Ancre, attiré dans un guet-à-pens ; c'était un baron de Vitry, capitaine aux gardes.

« Presque toute la France, dit un historien, soulevée contre le maréchal, ne put le faire tomber ; et un jeune homme, dont il ne se défiait pas, et qui était étranger comme lui, causa sa ruine et tous les malheurs de Marie de Médicis.

Charles-Albert de Luynes, né dans le comté d'Avignon, admis avec ses deux frères parmi les gentilshommes ordinaires du roi attachés à son éducation, s'était introduit dans la familiarité du jeune monarque, en dressant des pies-grièches à prendre des moineaux. On ne s'attendait pas que ces amusements d'enfance dussent finir par une révolution sanglante. Le maréchal d'Ancre lui avait fait donner le gouvernement d'Amboise, et croyait l'avoir mis dans sa dépendance : ce jeune homme conçut le dessein de faire tuer son bienfaiteur, d'exiler la reine, et de gouverner ; et il en vint à bout sans aucun obstacle. Il persuade bientôt au roi qu'il est capable de régner par lui-même, quoiqu'il n'ait que seize ans et demi ; il lui dit que la reine sa mère et Concini le tiennent en tutelle. Le jeune roi, à qui on avait donné dans son enfance le surnom de *Juste*, consent à l'assassinat de son premier ministre. Le marquis de Vitry, capitaine des gardes, du Hallier, son frère, Persan, et d'autres, l'assassinent à coups de pistolet dans la cour même du Louvre. On crie *vive le roi* comme si on avait gagné une bataille. Louis XIII se met à la fenêtre, et dit : « Je suis maintenant roi. » On ôte à la reine-mère ses gardes ; on les désarme : on la tient en prison dans son appartement ; elle est enfin exilée à Blois. La place de maréchal de France de

Concini est donnée à Vitry, qui l'avait tué. La reine avait récompensé du même honneur Thémines pour avoir arrêté le prince de Condé : aussi le maréchal duc de Bouillon disait qu'il rougissait d'être maréchal depuis que cette dignité était la récompense du métier de sergent et de celui d'assassin.

La populace, toujours extrême, toujours barbare quand on lui lâche la bride, va déterrer le corps de Concini, inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois, le traîne dans les rues, lui arrache le cœur ; et il se trouva des hommes assez féroces pour le griller publiquement sur des charbons, et pour le manger : son corps fut enfin pendu à une potence. Il y avait dans la nation un esprit de férocité que les belles années de Henri IV et le goût des arts apporté par Marie de Médicis avaient adouci quelque temps, mais qui, à la moindre occasion, reparaissait dans toute sa force. Le peuple ne traitait ainsi les restes sanglants du maréchal d'Ancre que parce qu'il était étranger, et qu'il avait été puissant.

Cet emportement de haine n'était pas seulement dans le peuple ; une commission est envoyée au parlement pour condamner le maréchal après sa mort, pour juger sa femme, Eléonor Galigaï, et pour couvrir, par une cruauté juridique, l'opprobre de l'assassinat. Cinq conseillers du parlement refusèrent d'assister à ce jugement ; mais il n'y eut que cinq hommes sages et justes.

Jamais procédure ne fut plus éloignée de l'équité, ni plus déshonorante pour la raison. Il n'y avait rien à reprocher à la maréchale ; elle avait été favorite de la reine, c'était là tout son crime : on l'accusa d'être sorcière. Le conseiller Courtin lui demanda de quel charme elle s'était servie pour ensorceler la reine : Galigaï, indignée contre le conseiller, et un peu mé-

contente de Marie de Médicis, répondit : « Mon sortilége a été le pouvoir que les âmes fortes doivent avoir sur les esprits faibles. » Cette réponse ne la sauva pas : quelques juges eurent assez de lumière et d'équité pour ne pas opiner à la mort ; mais le reste, entraîné par le préjugé public, par l'ignorance, et plus encore par ceux qui voulaient recueillir les dépouilles de ces infortunés, condamnèrent à la fois le mari déjà mort et la femme comme convaincus de sortilége, de judaïsme et de malversations. La maréchale fut exécutée, et son corps brûlé : le favori de Luynes eut la confiscation.

C'est cette infortunée Galigaï qui avait été le premier mobile de la fortune du cardinal de Richelieu, lorsqu'il était jeune encore et qu'il s'appelait l'abbé de Chillon ; elle lui avait procuré l'évêché de Luçon, et l'avait enfin fait secrétaire d'état en 1616. Il fut enveloppé dans la disgrâce de ses protecteurs, et celui qui depuis en exila tant d'autres du haut du trône, où il s'assit près de son maître, fut alors exilé dans un petit prieuré, au fond de l'Anjou.

Concini, sans être guerrier, avait été maréchal de France ; Luynes fut quatre ans après connétable, étant à peine officier. Une telle administration inspira peu de respect ; il n'y eut plus que des factions dans les grands et dans le peuple, et on osa tout entreprendre.

Le duc d'Epernon, qui avait fait donner la régence à la reine, alla la tirer du château de Blois, où elle était reléguée, et la mena dans ses terres à Angoulême, comme un souverain qui secourait son alliée.

C'était là manifestement un crime de lèse-majesté, mais un crime approuvé de tout le royaume, et qui ne donnait au duc d'Epernon que de la gloire. On avait haï Marie de Médicis

toute-puissante, on l'aimait malheureuse. Personne n'avait murmuré dans le royaume quand Louis XIII avait emprisonné sa mère au Louvre, quand il l'avait reléguée sans aucune raison; et alors on regardait comme un attentat l'effort qu'il voulait faire pour ôter sa mère à un rebelle. On craignait tellement la violence des conseils de Luynes et les cruautés de la faiblesse du roi, que son propre confesseur, le jésuite Arnoux, en prêchant devant lui avant l'accommodement, prononça ces paroles remarquables : « On ne doit pas croire qu'un prince religieux tire l'épée pour verser le sang dont il est formé : vous ne permettrez pas, sire, que j'aie avancé un mensonge dans la chaire de vérité. Je vous conjure, par les entrailles de Jésus-Christ, de ne point écouter les conseils violents, et de ne pas donner ce scandale à toute la chrétienté. » Mais il faut reprendre le récit des événements.

CHAPITRE XI.

Mort du maréchal d'Ancre.

Le conseil du roi se décida à la mort du maréchal, et tout de suite Luynes s'en ouvrit à Nicolas de l'Hôpital, baron de Vitry, capitaine des gardes-du-corps, homme intrépide, profondément haineux, et qui voyait avec mépris le bâton de maréchal de France dans les mains de l'italien Concini. Ce n'était pas petite chose que d'attaquer le maréchal d'Ancre, toujours suivi de quelques-uns de ces gentilshommes soldés qui gardaient sa personne. Luynes s'adressa donc à Vitry au nom du roi : « La reconnaissance du prince seroit infinie; c'étoit un service immense qu'on exigeoit de lui; » et pour que rien ne transpirât, on exigea du baron de Vitry le serment sur sa foi

et son épée qu'il ne révèlerait ce qu'il voyait et entendait à qui que ce soit au monde. On lui indiqua rendez-vous la nuit aux Tuileries, afin de lui communiquer en détail le plan formé pour se débarrasser de la tyrannie du maréchal d'Ancre.

Il était onze heures et demie environ du soir lorsque les portes des Tuileries s'ouvrirent pour y recevoir Vitry, un peu étonné de ne trouver là que des hommes d'un rang inférieur, tels que Tronçon, Marsillac, Deagent, simple commis aux finances. Il y avait même un jardinier du château qui paraissait avoir de l'influence et parlait hautement sur la nécessité d'attaquer le Florentin. Le but des conjurés était complexe : secouer le pouvoir du maréchal d'Ancre et frapper l'administration de la reine. « Baron de Vitry, lui dit Luynes, je vous promets le bâton de maréchal de France si vous arrêtez Concini vif ou mort : si celui-ci se met en défense, le roi vous autorise à le tuer sur-le-champ; des précautions, et l'affaire réussira. » Le baron de Vitry hésita quelques instants quand il vit les ordres du roi émanés d'une pareille source; mais il savait que ces hommes avaient toute la confiance du jeune prince. Il n'ignorait pas non plus la haine que le roi avait conçue pour le favori de sa mère; l'en délivrer, c'était donc un service, et Vitry s'y détermina. Il ne s'ouvrit qu'à de simples parents; car c'était une affaire très-périlleuse au moment où le maréchal d'Ancre venait d'atteindre le but que se proposait la reine; il avait vaincu les hauts vassaux de la couronne. Les conjurés furent Du Hallier, frère de Vitry, Persan, son beau-frère, Bournonville, Guychaumont et Rigaud, tous trois ses parents et braves gentilshommes. Ils durent se rendre au Louvre avec des pistolets cachés sous leur manteau et attaquer de

vive force le maréchal et ses gardes. Les conciliabules se tenaient chaque jour aux Tuileries ou au Louvre; le roi s'enfermait avec les conjurés dans la petite galerie qui longe la rivière. C'est là que se trouva d'Ornano, colonel des gardes corses; tous étaient pêle-mêle avec le roi, sans distinction. De Luynes, s'adressant au colonel, lui dit : « M. d'Ornano, vous devriez seconder le roi en cette circonstance. » Mais celui-ci, tout en promettant le secret, s'indigna de ce qu'on voulait ainsi souiller la maison royale d'un si effroyable attentat. On tremblait devant la résolution ; si bien que, le 23 avril, le maréchal étant venu au Louvre, on le laissa sortir paisiblement sans oser attenter à sa vie : « La difficulté de l'exécution était premièrement pour la grande suite de seigneurs qui accompagnaient toujours ledit maréchal, outre ses domestiques, avec douze de ses gardes, qui étaient soldats de main avec l'épée, âgés de trente-cinq à quarante ans, vêtus de ses couleurs, le manteau boutonné et la chausse orangée, garnie de passements de noir et jaune doré, et les boutons de même couleur; lesquels soldats, soit qu'il fût en carrosse ou à pied, se tenaient près de lui ; secondement, du lieu où se ferait l'arrêt; et troisièmement, de savoir l'heure et le temps qu'il viendrait au Louvre. On avisa que l'arrêt ne se pouvait mieux faire qu'entre la grande porte de devant le Louvre et la cour où le passage est long et assez étroit quand on a passé le pont-levis. Or le maréchal d'Ancre était logé en son petit logis près les murailles de l'enclos du Louvre, hors le château du côté de la Seine. Quelques jours se passèrent entre la résolution prise de l'arrêter et l'exécution de l'arrêt. Un jour, il prenait purgation ; l'autre, il ne sortait de son cabinet; s'il y avait de la crainte que l'entreprise fût découverte, il est aisé à ju-

ger. La dispute que sa femme et lui eurent durant ce temps-là, avec la demande qu'on lui fit de la réception que lui avait faite le roi, ont fait croire à plusieurs qu'il avoit eu avis de l'entreprise, mais qu'il avait eu la créance qu'on ne la pourrait exécuter. Le lundi 24 avril, sur les dix heures du matin, le maréchal d'Ancre étant sorti de son logis, il vint à pied le long des murailles du petit jeu de Paume du Louvre, suivi à son accoutumée; la grande porte du Louvre lui fut ouverte et refermée sitôt qu'il fut entré. M. de Vitry, qui était à l'entrée de la cour du Louvre avec les siens et ses archers qui le devaient assister, voyant ouvrir la grande porte, demanda qui entrait; on lui vint dire que c'était le maréchal d'Ancre; aussitôt il s'avance assisté des siens et de ses archers armés de leurs pistolets pour aller à sa rencontre, et, l'abordant à l'entrée du pont-dormant, il lui dit en lui présentant son bâton : « Je vous arrête au nom du roi. » A cette parole le maréchal, se retirant comme pour vouloir résister, dit : « Moi ! » ce que voyant, ceux qui accompagnaient M. de Vitry, ils l'entreprennent de trois coups de pistolet; un lui donne au cœur, l'autre dans la cervelle, et le troisième dans le ventre; ce qui le fit tomber sur son côté gauche raide mort sans dire une parole : tombé, un autre archer lui donna un coup de hallebarde dans le côté, mais il était déjà mort. Un seigneur, qui était près de lui et qui lui parlait, chut aussi de l'autre côté sans être blessé; tous ceux qui l'accompagnaient s'évadèrent, le voyant mort; le bouquet qu'il tenait et une de ses galoches churent dans le fossé : ce fait, moitié porté, moitié traîné, on le mit dans la petite salle des Portiers; sa belle écharpe, son beau diamant, et ce qu'il avait de bon sur lui ne demeura guère sans être enlevé. Le bruit de ces trois coups

de pistolet mit l'alarme dans le Louvre; les portes furent à l'instant fermées, et ceux qui commandaient aux compagnies du régiment des gardes-françaises les firent ranger sur toutes les avenues du Louvre. Suivant ce qui avait été délibéré, un cri universel de *vive le roi!* se répandit par toute la cour du Louvre. Cependant M. de Vitry, montant vers le roi, lui dit qu'il n'avoit pu arrêter vif le maréchal d'Ancre; et Sa Majesté, le recevant de bon œil et l'embrassant, lui dit: « Allez donner ordre que le mal ne soit tombé que sur lui. » Cependant le roi est prié de se montrer par la fenêtre à la noblesse et à ceux qui étaient dans la cour, lesquels désiraient le voir. Il s'y montra le chapeau au poing, ce qui fit recommencer les cris de *vive le roi!* tellement que les seigneurs qui étaient près de Sa Majesté furent contraints de crier par les fenêtres: « Le roi vous remercie. »

Le roi, qui en apprit aussitôt la nouvelle, manifesta la plus grande joie; il fit apporter sa grosse carabine, et prit son épée; puis entendant des cris de vive le roi! qui partaient du dehors, il fit ouvrir les fenêtres, s'y montra en criant: grand merci à vous, mes amis; maintenant je suis roi.

Puis, il donna l'ordre de lui amener sur-le-champ les anciens ministres de son père; on monta, en conséquence, à cheval pour les aller chercher et pour répandre en même temps la nouvelle que *le roi était roi*.

La reine-mère était couchée quand elle entendit les coups de pistolet; et c'est le baron de Vitry qui prit le soin d'apprendre lui-même à l'une de ses femmes le coup qu'il venait de faire; la reine-mère comprit tout de suite que sa puissance était finie; elle resta donc dans ses appartements à se plaindre et à pleurer; cependant elle envoya vers son fils pour lui de-

mander un entretien; mais Louis XIII répondit à sa mère qu'il la respecterait toujours, mais qu'il voulait régner; il lui conseillait, en outre, de rester dans ses appartements; et, comme pour prouver à la reine régente que sa résolution était inébranlable, le roi ordonna au baron de Vitry de faire sortir la garde particulière de la reine pour y mettre des gardes du roi.

Il y eut ce jour-là affluence de visiteurs au Louvre; les anciens ministres du feu roi ne furent pas les derniers à s'y rendre.

Après le service vint la récompense; le baron de Vitry fut élevé à la dignité de maréchal de France, et le sieur de Luynes obtint la charge de premier gentilhomme de la chambre et la lieutenance de la Normandie.

Quant au maréchal d'Ancre son corps avait été inhumé sans aucun appareil dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois; le lendemain, au matin, la populace envahit l'église; elle déterra le cadavre, le traîna dans les rues, et le pendit par les pieds à une potence dressée sur le Pont-Neuf; puis le corps fut déchiré par morceaux, brûlés ou jetés dans la Seine.

Le peuple de Paris, toujours extrême dans ses espérances comme dans ses craintes, vit dans la mort du maréchal d'Ancre, dans la reine-mère mise en charte-privée, dans l'exclusion du conseil de ses trois ministres, le plus sûr pronostic de son bonheur futur; la satisfaction fut si grande que le sort du prince de Condé, détenu à la Bastille, ne vint à la pensée de personne.

Le premier soin du nouveau cabinet fut d'expédier des lettres aux parlements et gouverneurs des provinces pour les informer de l'état des choses.

Cette nouvelle fut reçue avec transport dans toutes les provinces, surtout dans celles qui étaient le théâtre de la guerre; les assiégés de Soissons l'apprirent avant ceux qui les assiégeaient; voilà ce qui faisait le sujet de leur joie, quand ils parurent avec des violons sur les remparts; presqu'aussitôt l'ordre étant arrivé de suspendre les hostilités, Soissons ouvrit ses portes; assiégeants et assiégés s'embrassèrent et se fêtèrent; le même mouvement eut lieu à Nevers et à Mézières, et les princes envoyèrent au roi les clefs de ces deux places.

La reine, prisonnière depuis quinze jours dans son appartement, se décida à quitter le Louvre; elle demanda en conséquence à son fils qu'il lui fût loisible de se retirer dans une ville de son apanage, et qu'elle put l'embrasser avant de s'éloigner de lui.

Le roi ayant consenti à cette demande, l'entrevue eut lieu le 3 mai; elle fut des plus froides, et dut prouver à Marie de Médicis qu'elle ne reprendrait jamais sur son fils cet empire de mère que l'ambition de régner lui avait fait perdre. Elle monta ensuite en carrosse pour se rendre à Blois, ville de son apanage, qu'elle avait choisie pour sa résidence; elle sortit de la capitale avec une pompe vraiment royale; le roi se mit à un balcon pour voir défiler le cortége aussi longtemps qu'il le put; et, après l'avoir perdu de vue, il partit pour le bois de Vincennes.

« Marie de Médicis, dit M. Capefigue, était toujours comme captive dans son appartement du Louvre; plusieurs fois elle avait demandé à voir le roi son fils, mais inutilement. Pour la réduire tout-à-fait à se tenir en ses appartements, on coupa le pont qui la séparait de son jardin des Tuileries; les portes fu-

rent murées; une seule resta ouverte, celle des gardes, et deux huissiers furent préposés pour ne laisser entrer dans son appartement que les personnes officiellement désignées par le roi. A chaque moment on interrompait son repos; sous le moindre prétexte on faisait des visites jusque dans sa chambre à coucher. Un jour Vitry entra subitement dans l'appartement de la reine et lui dit : « Madame, vous avez de la poudre cachée sous le lit; car on sait vos mauvais desseins sur le roi, et vous voulez le faire périr. » Marie de Médicis pleurait, enrageait, priant qu'on lui laissât voir le roi son seigneur.

Ce que désiraient de Luynes et les féodaux, c'était de contraindre Marie à quitter la cour, à demander elle-même son exil en quelque ville éloignée : tant que la reine-mère resterait au Louvre, on craignait ces retours d'autorité et de fortune, qui auraient encore agenouillé Louis XIII devant sa mère. La révolution eût tout-à-fait manqué; on redoubla d'efforts, et Marie de Médicis, désespérée, sollicita la permission de se retirer à Monceaux. « A Monceaux! répondit le négociateur, c'est trop près. —Eh bien, si vous voulez, j'irai à Moulins, ville isolée, qui fait partie de mon douaire! » Alors s'engagea une correspondance entre elle et son fils : « Moulins a un bien mauvais château, dit la reine dans une de ses lettres; il a besoin d'être réparé : veut-on me permettre d'aller à Blois? » Et la chose fut ainsi arrêtée : on accorda à la princesse tous les revenus de ses domaines; elle put se faire accompagner de toutes les personnes qu'elle affectionnait, pourvu qu'elles fussent agréées par le roi : « Me donnera-t-on Barbini? s'écria-t-elle en demi-italien. —Nous verrons, fut-il répondu par les conseillers; le point est délicat. — Je veux voir mon fils avant mon partement, ajouta Marie dans un autre mémoire. —Oui,

sans doute, fut-il répondu, pourvu que ce soit quelques heures seulement avant votre départ, et que les demandes et les réponses soient soumises et discutées d'avance dans le conseil. » Tout cela fut ainsi réglé comme pour une véritable négociation diplomatique.

C'était le 4 mai; les mulets et équipages de route étaient réunis dans la cour du Louvre, la litière de la reine tout ouverte : le soleil brillait d'un grand éclat, et rien ne pouvait s'opposer au départ. Alors on permit à tous les gentilshommes, aux différentes corporations, de venir présenter leurs adieux à la reine; elle les reçut le visage un peu rouge, les yeux altérés, et cherchant à déguiser sous la modération de ses paroles les vives douleurs qu'elle éprouvait : « J'ignore, dit-elle, si mes actions ont déplu au roi mon fils, et si elles lui déplaisent, elles me sont odieuses aussi. J'espère qu'il connaîtra un jour qu'elles lui ont été utiles. Quant au pauvre Concini, je plains son âme et la forme qu'on a fait prendre au roi pour l'en délivrer. Pour les affaires, il y a longtemps, ajouta la reine avec colère, que j'avais prié le roi mon fils de m'en débarrasser. » Marie fit signe à M. de Brienne de s'approcher : « Brienne, j'espère que vous me ferez avoir réponse des lettres que j'écrirai au roi; car je pense que vous me considérerez toujours comme la mère de votre roi et la veuve de celui qui l'a été. » Et la reine s'assit, car on annonçait alors, en ouvrant les portes à deux battants, le jeune Louis XIII. Il était vêtu avec beaucoup de soin, d'un pourpoint blanc, sa chausse d'écarlate et la botte à la jambe; et il tenait par la main Albert de Luynes, qui paraissait son guide et son conseil. Sitôt que la reine le vit venir, elle fondit en larmes, porta son mouchoir aux yeux qu'elle cachait déjà sous son éventail violemment

agité; elle prit son fils, et le conduisit dans une embrasure des larges croisées du Louvre : là, Louis XIII, qui avait sa leçon toute faite, lui dit : « Madame, je viens ici pour vous dire adieu, et vous assurer que j'aurai soin de vous comme de ma mère; j'ai désiré de vous soulager de la peine que vous preniez en mes affaires. C'est ma résolution de ne souffrir plus qu'autre que moi commande en mon royaume. J'ai donné ordre à ce qui est nécessaire pour votre voyage, et commandé à La Curée de vous accompagner : vous aurez de mes nouvelles étant arrivée à Blois. Adieu, Madame. » Et la reine l'arrêtant par une grande révérence, lui dit : « Monsieur, je suis fâchée de n'avoir pas gouverné votre état, pendant ma régence et mon administration, plus à votre gré; j'y ai néanmoins apporté toute la peine et le soin qui m'a été possible; et vous supplie me tenir toujours pour votre très-humble et très obéissante mère et servante. » Le roi ne répliqua rien; et sa mère, continuant toujours : « Monsieur, trouvez-vous bon que j'aille à Blois ou à Moulins?—Madame, vous pouvez aller partout où vous voudrez.—Monsieur, je m'en vais : je vous demande une grâce en partant; me la refuserez-vous? Rendez-moi Barbini, mon intendant; je crois que vous n'avez pas dessein de vous en servir.—Barbini! » dit le roi en la regardant fixement sans lui répondre, car il ne s'attendait pas à une conversation entière avec sa mère, et son conseil n'avait rien délibéré là-dessus. « Monsieur, continua la reine, ne me refusez pas cette seule demande que je vous fais; peut-être c'est la dernière. » Et le jeune roi continuait à la regarder sans lui répondre. Désespérée de ne pouvoir obtenir ce qu'elle demandait, la reine dit, d'une voix faible : « Or sus », comme pour prendre congé; puis elle salua et baisa son fils sur les deux joues : le roi

sans y prendre garde, lui tourna le dos et sortit de l'appartement. Alors de Luynes, s'inclinant respectueusement, porta ses lèvres au bas de la robe de la reine-mère; et quand il eut accompli ce devoir, Marie lui dit : « de Luynes, j'ai supplié mon fils de me rendre Barbini; je vous prie de me faire le singulier plaisir de l'engager à m'accorder cette grâce, qui n'est pas si importante qu'on puisse me la refuser. » De Luynes allait répondre, lorsqu'on entendit dans la pièce voisine la voix du roi qui s'écriait : « Albert, Albert! Luynes, Luynes! » et le favori quitta brusquement la reine-mère pour se rendre aux ordres du jeune roi. Marie de Médicis tomba presque évanouie sur son fauteuil, pleurant amèrement, tandis qu'autour d'elle il n'y avait que sanglots et larmes de désespoir. Marie se releva; elle descendit à pas précipités les grands escaliers du Louvre jusque dans la cour où se trouvaient tous les bagages du départ; elle monta en sa litière, suivie de quelques dames, d'une escorte nombreuse, sous les ordres du sieur de La Curée. Le cortége s'achemina tout le long de la rivière jusqu'au Pont-Neuf, que la reine traversa, saluant des yeux la statue de Henri IV, qu'on venait d'ébaucher sur les marbres envoyés par les Médicis. Au même moment il y avait à un des balcons du Louvre quatre personnes très-attentives à suivre la marche du cortége et à le voir défiler sur le Pont-Neuf : la première, c'était le jeune roi lui-même qui plaisantait sur les diverses armoiries et plumes des dames de la reine, sans exprimer la moindre douleur ni les moindres regrets; les trois autres étaient les frères de Luynes, plus graves, et qui remontraient au roi la nécessité de briser la pesante autorité de sa mère; et le roi, interrompant Albert, lui dit : « De Luynes, allons, mes pies-grièches! mes faucons! je veux aller chasser

au bois de Vincennes. » Ainsi, quand la reine sortait par la barrière d'Enfer, son jeune fils, dans un brillant équipage, prenait la route du vieux donjon, antique demeure de saint Louis! »

CHAPITRE XII.

Mort d'Eléonore Galigaï. — Affaires du dehors.

Une déclaration, qui abrogeait les actes portés contre les princes, fut lue et enregistrée au parlement; mais la sollicitude royale ne s'étendit pas au premier prince du sang, qui continua de languir sous les verroux de la Bastille; toute la grâce qu'il obtint, ce fut de voir élargir ses fenêtres, et plus tard d'être transféré au bois de Vincennes.

Ce sanglant épisode du maréchal d'Ancre, qui, malgré ses horreurs, rendit à la royauté le ressort qu'elle avait perdue, et pacifia, pour un temps, le royaume, eut son dénouement dans le procès et la condamnation d'Eléonore Galigaï, son épouse, qui fut exécutée en place de Grève, le 8 juillet; on a de cette malheureuse femme une réponse qui peut donner une idée de son caractère; interrogée par Courtin, l'un des commissaires, quel moyen elle avait mis en usage pour capter à ce point l'esprit de la reine, *nul autre*, répondit-elle, *que l'autorité des âmes supérieures sur les faibles* (1).

(1) La maréchale d'Ancre n'avait pas été la dernière à apprendre la mort violente de son mari; Vitry, qui avait fait l'exécution, se hâta de monter à l'appartement de Léonora, qui précédait celui de la reine, et lui dit d'une voix dure : « J'ai ordre de vous arrêter prisonnière. » La maréchale, par prévoyance de cette brusque visite, avait amoncelé toutes ses pierreries en sa paillasse, pour les dérober aux perquisitions des soldats que Vitry avait envoyés; elle s'était couchée dans son lit, et feignait le sommeil. Les archers la firent lever de force, sans lui permettre de s'habiller. La maréchale d'Ancre, naguère cette puissante favorite, fut conduite avec violence;

L'assemblée des réformés de La Rochelle, entrainée par l'exemple, envoya aussi une députation au roi, qui ne

elle n'avait pas même de bas à ses pieds. Tout fut pillé ; elle envoya demander quelque argent à son jeune fils, également en captivité, et cet argent servit à acheter des bas de toile. Quand Léonora traversa le Louvre, des vociférations partirent de toutes parts; elle, ferme, courageuse, ne répondit pas un mot; il ne tomba pas de ses yeux une seule larme: *Il mio marito e stato massato,* disait-elle en italien, *che il re mi permitte d'uscire di Francia;* mon mari a été tué; que le roi me permette de sortir de France. » Les choses étaient trop vivement engagées pour que le vœu de la maréchale pût être accompli; de Luynes voulait la confiscation; le peuple la désirait, et une procédure était nécessaire pour justifier l'attentat commis dans le palais du Louvre. Il y avait une véritable réaction contre cette famille florentine; l'enfant de Concini, filleul de Henri IV, à peine âgé de quatorze ans, fut traité dans le palais avec la plus extrême barbarie, et si le marquis de Fiesque ne l'avait pas pris en sa protection, le malheureux enfant serait mort sous les coups de hallebarde des archers commis à sa garde. Le jour où son père fut assassiné, les courtisans firent danser le jeune Concini dans un ballet, parce que, « gracieux enfant avec ses ailes blanches et sa couronne de fleur, il représentait le petit Cupidon dans les riches prairies de Tempé, au sein de l'île Calypso ou des féeries du palais d'Armide. »

Dans sa prison, la maréchale d'Ancre conserva ce même caractère de fermeté; quand on vint lui dire le triste sort que le peuple faisait à son mari, elle s'écria, pleine de mépris pour lui: « On le traite comme il le mérite! » voulant indiquer par-là qu'il n'avait du pouvoir que la fierté et l'orgueil, sans avoir le courage nécessaire pour assurer la victoire. Le parlement informa contre elle et contre la mémoire du maréchal d'Ancre: « Le roi ayant délibéré de faire faire le procès à la mémoire du maréchal d'Ancre, à ladite maréchale et à leurs adhérents, et ce par les formes ordinaires de justice, donna commission à trois conseillers d'Etat et maîtres des requêtes de son hôtel pour informer contre ladite maréchale, ouïr et interroger leurs officiers et domestiques, ce qu'ils commencèrent premièrement à faire dans le Louvre, le 26 avril et autres jours suivants. Le 2 mai elle fut conduite et menée à la Bastille, où ils continuèrent lesdites informations et interrogatoires. Depuis, commission ayant été expédiée et envoyée à messieurs du parlement pour faire et parfaire le procès à la mémoire du maréchal, à la maréchale d'Ancre et adhérents, la maréchale fut, par arrêt du 11 mai, amenée dans un carrosse la nuit suivante, entre le jeudi et vendredi, de la Bastille en la Conciergerie du Palais, et fut mise dans la chambre qui est sur la salle du commun en la petite cour. Elle fut étonnée de ce changement, et sur ce qu'on ne lui laissa que deux archers du corps pour la garder. Les sieurs Courtin et Deslandes, conseillers de la cour, commissaires députés pour instruire le procès et le mettre en état de juger, travaillèrent aux récollement et confrontation des témoins dans la chambre du greffier de la Conciergerie, où ladite maréchale fut souvent amenée, l'un desdits deux archers allant devant elle et l'autre derrière. Les princi-

voulut pas la recevoir officiellement, mais fit à ces membres le meilleur accueil avec promesse de réparer les abus et de

pales charges qui étaient dans le procès furent recueillies en quatre chefs ou points capitaux : le premier était le crime de lèse-majesté divine ; le second, celui de lèse-majesté divine et humaine mêlé ; le troisième, le crime de lèse-majesté royale ; et le quatrième, l'assassinat commis en la personne du sieur de Prouville, sergent-major de la ville d'Amiens. » Ces chefs d'accusation étaient vagues ; il n'y avait alors rien de plus partial que l'esprit parlementaire tant vanté ; ces cours de justice étaient comme chargées de légaliser les actes arbitraires de la volonté royale. L'attitude du parlement sous le vieux régime eut toujours quelque chose d'odieux ; jamais il ne se refusa à un acte de violence ; il fut turbulent ou soumis. On ne peut dire avec quelle complaisance les interrogatoires furent faits ; le procès fut instruit par les conseillers Courtin et Deslandes, par la grande chambre, les Tournelles et la chambre de l'édit, toutes réunies. Et que reprocha-t-on à la maréchale ? d'avoir fait venir en France des Juifs, des magiciens, des astrologues et des tireurs d'horoscopes : « N'est-il pas vrai, lui dirent les conseillers, que vous avez en vos cachettes des talismans, des images de cire, symboles et écrits mysterieux ? On a trouvé chez vous l'horoscope des rois et reines de France. N'est-il pas vrai que Montalto, le juif portugais, vous a dit, méchante femme, que vous étiez ensorcelée dans vos couches ? N'est-il pas vrai que vous avez fait venir moines d'Italie pour exorciser la nuit dans les églises ? N'y avez-vous pas fait tuer un coq, des pigeons, dont le sang et le corps, sacrilége exécrable, devaient servir à votre santé ? » La maréchale garda le silence ou répondit par des négations. « N'est-il pas vrai, méchante femme, que vous avez jeté un charme sur la reine-mère pour lui persuader tout ce que vous vouliez ? — Ce charme, dit Léonora, en son mauvais italien, c'est la supériorité de l'esprit sur une balourde comme la reine ; on n'a pas besoin d'être sorcière pour la gouverner. — Et vos richesses, d'où viennent-elles ? — Des dons que m'a faits la reine, et auxquels elle a expressément consenti, répondit-elle encore ; et puisque Marie avoit l'autorité souveraine, elle a pu me les faire. » Ces réponses fermes ne laissaient pas au parlement des motifs d'une condamnation judiciaire ; la cour fit répandre dans le public une série de griefs qu'on imputait à la maréchale surtout : « En sa maison on n'entendoit que cris et hurlements, lorsque ladite Galigaï sacrifiait un coq, oblation judaïque et paganique ; et quand ladite dame étoit grosse, elle tenoit un coq et une poule ensemble ; ladite dame également avoit sur elle diverses étoffes qu'elle se pendoit au cou, à la façon des préservatifs ; et quand on avoit pillé sa maison, n'avoit-on pas trouvé une grande image de cire et une bière de verre ? Tous ces faits, ajoutait l'instruction, constituant le crime de lèse-majesté divine, étaient constatés par les dossiers, sous les cotes K, L et G. Le dossier coté F était destiné au crime de lèse-majesté humaine ; il en résultait la preuve de la trahison à l'égard de l'étranger, car Conchine avait fait venir deux mille mousquets, deux mille corcelets, trois cents cuirasses et quinze milliers de poudre, délit irrémissible ; et quelles preuves plus décisives pouvait-on donner que le

faire exécuter rigoureusement l'édit de Nantes. Cependant cela n'empêcha pas le conseil, sur les plaintes de l'assemblée du

témoignage que le roi en a rendu par ses lettres aux gouverneurs des provinces? »

Le parlement suivait avec la plus grande rigueur l'examen de ces futiles accusations; pouvaient-elles, en aucun cas, entraîner une condamnation capitale? Une opposition assez vive s'était montrée, à la tête de laquelle se plaçait le conseiller Deslandes-Payen, l'un des deux rapporteurs. De Luynes mettait hâte à l'achèvement de ce procès; la confiscation des biens de la maréchale devait en être la conséquence, et cette confiscation profiterait largement au nouveau favori. Dix-neuf conseillers assistèrent à l'arrêt. La maréchale, douce et ferme tout à la fois, supplia les magistrats qui avaient quelques griefs contre elle de se déporter, car justice ne s'alliait pas à colère. A toutes les questions, elle répondit avec une fermeté, une présence d'esprit qui ébranlèrent quelques âmes indépendantes. Mais de Luynes était là, soutenu par l'opinion populaire qui proscrivait la maréchale. Le 7 juillet au soir, les opinions recueillies furent continuées toute la nuit; enfin, le 8 au matin, l'arrêt fut prêt et rédigé dans la forme suivante : « La cour a déclaré et déclare Concino-Concini, vivant, marquis d'Ancre, maréchal de France, et Leonora Galligaï, sa veuve, criminels de lèse-majesté divine et humaine; et pour réparation, a condamné et condamne la mémoire dudit Concini à perpétuité; et ladite Galligaï, à avoir la tête tranchée sur un échafaut pour cet effet dressé en la place de Grève, son corps et tête brûlés et réduits en cendres; leurs biens féodaux et mouvant de la couronne, réunis et incorporés au domaine; leurs autres fiefs, biens-meubles et immeubles étant en ce royaume, acquis et confisqués au roi. La cour a déclaré de plus tous les autres biens par lesdits Concini et Galligaï acquis, tant à Rome, Florence, qu'autres lieux hors le royaume, appartenir au roi, comme provenus des deniers dudit seigneur roi, et mal pris au fond de ses finances; à cette fin, le procureur-général du roi fera les diligences nécessaires pour la restitution d'iceux : a déclaré et déclare l'enfant né de leur mariage, ignoble et incapable de tenir offices, états et dignités en ce royaume; ordonne que la maison en laquelle demeuroit ledit défunt, près le Louvre, sera rasée et démolie sous le bon plaisir du roi, et que les biens non mouvant de la couronne seront vendus, et les deniers en provenant avec les autres ci-dessus, déclarés appartenir au roi, mis en ses coffres, pour être employés aux affaires dudit seigneur roi. »

Pour donner un caractère plus politique à cette mesure, le parlement l'étendit à tous les étrangers, « déclarant qu'aucuns d'eux ne pourroient posséder d'offices en France; » principe toujours renouvelé, mais qui restait sans effet; car la cour n'avait cessé d'être remplie d'Italiens, d'Espagnols, de Corses, lesquels avaient grandi, à la guerre et dans les négociations, leur réputation et leur fortune.

Le jour de l'arrêt solennel, la maréchale d'Ancre s'était si bien défendue, elle avait réfuté avec tant de vigueur les absurdes accusations qui pesaient sur elle, que la pauvre femme s'était imaginée qu'elle en serait quitte pour l'exil; Léonora venait de dîner avec beaucoup de gaieté, lorsqu'un huissier de la cour entra chez elle : « Allons, vous

clergé de France, de rendre un arrêt qui restituait aux prêtres catholiques, dans le Béarn, les biens qui avaient été saisis en 1569 et donnés aux pasteurs et aux colléges des réfor-

allez sortir aujourd'hui d'ici. — *Io son' felice*, » répondit la maréchale, croyant qu'on allait la mettre en liberté. On la conduisit dans la chapelle où, selon l'usage, elle se mit à deux genoux pour entendre sa sentence. Lorsque le greffier Voisin arriva à ces mots : « Ladite Galligaï est condamnée à avoir la tête tranchée sur un échafaud, » elle s'écria : « *O mi poveretta!* je suis grosse ! je suis grosse ! — Vous ne pouvez l'être, continua le greffier Voisin, car il y a plus de deux ans que vous n'avez hanté votre mari ; et pourquoi n'en avez-vous point parlé dans les débats ? — Qu'on vérifie, qu'on vérifie ! » s'écria la maréchale ; et le rapport ne lui fut point favorable, car les matrones déclarèrent qu'elle n'avait aucun symptôme de conception : « Je sais, dit-elle, à qui je dois ma condamnation ; au conseiller Courtin, l'un de mes rapporteurs ; *rispondera della mia morte a Dio!* » Et le greffier, sans lui répondre, lui dit : « Implorez la miséricorde de ce Dieu pour vos péchés, car vous en avez grand besoin. » Alors la maréchale se confessa dévotement à deux docteurs de Sorbonne, grandement sensés et de bonne vie, qui durent l'aider à bien mourir : « Il n'en étoit pas besoin, dit un parlementaire tout imbu des préventions de la cour, car elle se montra fort assurée, et je ne vis jamais personne qui eût un visage plus résolu à la mort. Quand elle sortit de la prison pour monter en la charrette, voyant une si grande affluence de monde, elle s'écria : « Que de peuple pour voir une pauvre affligée ! » Et, secouant son pouce sur ses dents de devant : « Je me soucie, dit-elle, aussi peu de la mort que de cela. » Ce n'est pas une petite vertu à ceux qui possèdent de grands biens, honneurs et dignités, de mourir de la sorte, et sans aucun regret ! Mais quant à la manière de bien mourir, les docteurs eurent à y travailler, et longuement ; car elle ne pouvait dépouiller la haine qu'elle portait au peuple de Paris, qu'elle disait avoir toujours voulu du mal à feu son mari et à elle, par l'envie qu'il portait à leur fortune. Mais enfin, ces bons docteurs lui ayant vivement représenté les actions généreuses du Fils de Dieu en sa passion, et qu'ores que ce peuple qu'il avait tant chéri, et auquel il avait tant fait de grâces, exerçât sur lui des félonies enragées, néanmoins il n'eut jamais d'amertume contre lui ; au contraire, pria son Père de leur pardonner, et réputer leurs actions comme de personnes insensées. Enfin, dis-je, ladite Galligaï, résolue à cette imitation, mourut et constamment et chrétiennement, jusque-là qu'étant prête de monter sur l'échafaud, apercevant un gentilhomme qu'elle avait grandement désobligé, la cour étant à Bordeaux, elle lui demanda pardon, puis à tout le peuple en général. Et davantage, elle donna charge à l'un de ces docteurs de se jeter aux pieds de la reine et lui demander pardon pour elle, et en faire autant à l'endroit de M. de Luynes ; ce qui montre le remords qu'elle avait d'avoir entrepris sur l'autorité de ladite dame reine, et conspiré contre la personne dudit seigneur de Luynes, comme on disoit qu'elle avoit fait. »

més. Les Etats de Béarn eurent beau protester ; l'arrêt du conseil fut exécuté, à la grande douleur de tous les nouveaux religionnaires.

Passons maintenant des affaires du dedans à celles du dehors.

Le traité d'Asti, signé le 21 juin 1615, sous la médiation de la France, n'eut qu'une courte durée. Les hostilités recommencèrent, en 1616, entre l'Espagne et la Savoie ; et cette dernière, comme on devait s'y attendre, réclama l'appui de la France, qui s'était portée garante du traité. Mais le conseil de la reine-mère, embarrassée dans mille intrigues, agit avec mollesse ; les Espagnols gagnèrent chaque jour du terrain, et vinrent mettre le siége devant Verceil, place qui passait pour la clef du Piémont.

Heureusement pour le duc de Savoie que la chute du maréchal d'Ancre vint changer la politique ; on comprit qu'il fallait secourir activement ce prince ; les forces françaises arrivèrent trop tard pour sauver Verceil ; mais ils firent lever le siége d'Asti, et mirent en déroute une partie des troupes espagnoles.

Pendant ce temps, le conseil négociait pour la paix à Madrid, à Milan et à Rome, où il avait envoyé l'archevêque de Lyon, fort estimé du pape et du Sacré-Collége. Toutes ces mesures, appuyées par les forces françaises, décidèrent le roi d'Espagne à la paix, et le traité en fut signé à Paris.

Après avoir glorieusement contribué, par ses bons offices, au rétablissement de la paix entre des Etats du voisinage, Louis XIII, pour parler son langage, *tourna tous ses soins à la restauration de son Etat.* Ce fut l'objet de lettres patentes qui convoquaient, pour le 24 novembre, une assemblée de

notables dans la ville de Rouen, « pour, par leurs avis, pour-
« voir au contenu des cahiers présentés par les trois ordres,
« sur l'ordre et la distribution des finances, réformation des
« abus, etc., etc. »

L'ouverture de l'assemblée eut lieu au jour indiqué par le roi en personne, qui désigna ensuite son frère, le duc d'Anjou, pour la présider.

Après avoir réglé la forme de ses délibérations, l'assemblée commença ses travaux; ils durèrent dix-huit jours, et elle eut à s'occuper de vingt propositions d'édits sur différentes matières, dont les plus importantes étaient la composition des conseils, la diminution des dépenses, le retranchement des pensions et la vénalité des charges.

Après la clôture de l'assemblée des notables, le roi quitta Rouen pour revenir à Paris.

Aussitôt son arrivée, le conseil s'occupa de mettre à exécution les mesures qui avaient été arrêtées dans l'assemblée des notables; il commença par le droit annuel dont les trois ordres et l'assemblée de Rouen avaient demandé avec tant de force la suppression. Un arrêt du conseil du 2 janvier 1618 révoqua pour toujours le droit annuel, sans qu'il pût être rétabli et remis en quelque temps et pour quelque cause que ce fût.

Vers la même époque, les pères de la compagnie de Jésus furent autorisés à l'enseignement, malgré tous les efforts contraires de l'Université; la première leçon qu'ils donnèrent eut lieu le 20 février, et deux conseillers d'Etat, Amelot et Fouquet, y assistèrent par ordre de la cour.

Le traité de paix entre l'Espagne et la Savoie, sous la médiation de la France, portait expressément la remise de Ver-

ceil; comme les Espagnols ne se pressaient pas d'exécuter cette condition, le duc eut encore recours à l'intervention de la France. Le roi envoya sur les lieux le comte de Modène, et dit lui-même à l'ambassadeur d'Espagne qu'il passerait les monts, au besoin, pour faire exécuter le traité ; grâce à cette intervention, le duc de Savoie ne tarda pas à rentrer dans la possession de la place de Verceil.

Cette heureuse issue remit en question le projet formé par le feu roi de donner l'une de ses filles en mariage au fils aîné du duc de Savoie ; et le cardinal Maurice fut envoyé vers Louis XIII pour lui demander la main de sa sœur, la princesse Christine.

CHAPITRE XIII.

Exil de Marie de Médicis à Blois. — Entrevue du roi et de sa mère.

Il y eut, à la même époque, des troubles dans le Béarn au sujet de cet édit de restitution au clergé des biens qu'on lui avait saisis pour les donner aux réformés ; le conseiller d'Etat, envoyé sur les lieux pour le faire exécuter, ne put remplir sa mission ; il fut même obligé de quitter Pau et le Béarn pour se retirer à Dax, en Guienne. La révolte était évidente ; mais le gouvernement ne jugea pas convenable de recourir aux armes pour le moment, à cause des difficultés suscitées par l'exil de la reine-mère à Blois.

Le sieur Barbin, ancien contrôleur général des finances, était toujours détenu à la conciergerie ; tout son crime était son attachement à la reine-mère ; il arriva qu'une correspondance entre cette princesse et lui vint à s'établir par l'en-

tremise de ses gardiens, le baron de Persan et le baron de Bournonville, son frère.

Mais cette correspondance était livrée, jour par jour, au sieur de Luynes, qui en faisait faire des extraits avant de l'envoyer à son adresse; et lorsqu'il crut avoir alarmé le roi, il le décida à donner commission au grand conseil de juger les auteurs d'un complot tendant à faire revenir la reine-mère, à délivrer le prince de Condé et à renverser l'Etat.

Les coupables étaient ceux que nous avons nommés, les sieurs Barbin, de Persan et de Bournonville, auxquels on joignit trois pauvres pamphlétaires, dont deux furent roués et brûlés en place de Grève.

Le baron de Bournonville fut également condamné à mort, mais non exécuté; le baron de Persan, éloigné de la cour pour cinq ans; quant au sieur Barbin, il fut condamné au bannissement, que le roi, par un raffinement de cruauté, commua en une prison perpétuelle.

Cette extrême rigueur, exercée contre un ancien ministre, dont tout le crime, avons-nous dit, était son attachement à la reine-mère, reporta tout l'intérêt public sur cette princesse, qui résolut cette fois de se soustraire aux continuels affronts que la dureté de son fils ne cessait de lui prodiguer.

Ce fut le vieux duc d'Epernon qui eut les honneurs de cette délivrance; il partit de Metz pour se diriger sur Blois, avec cinquante gentilshommes et quarante hommes d'armes; dans la nuit du 22, la reine-mère, qui était prévenue depuis plusieurs jours, sortit furtivement de son palais pour se rendre dans le faubourg, où elle trouva une voiture stationnée au pont de Blois; la reine-mère y monta, et, au point du jour,

elle était sous la garde du duc d'Epernon, qui était venu à sa rencontre.

Elle écrivit de Loches à son fils pour lui annoncer la résolution qu'elle avait prise. Grande fut la surprise de la cour; le conseil fut aussitôt convoqué; les avis furent partagés; les uns opinaient pour qu'on recourût à la force, les autres étaient pour les moyens pacifiques. Le roi prit dans les deux opinions en faisant des préparatifs de guerre et en employant la voie des négociations; mais les mesures pacifiques finirent par prévaloir; et les conditions de la paix ne tardèrent pas à être arrêtées, pour le roi, par le cardinal de La Rochefoucauld, et, pour la reine-mère, par le comte de Béthune; on convint en outre d'une entrevue entre la mère et le fils; elle eut lieu dans la petite ville de Coursières; la reine s'étant écrié : mon fils, que je vous trouve grandi ! J'ai grandi pour votre service, ma mère, répondit le roi.

Après cette entrevue, le roi et la reine firent ensemble leur entrée dans la ville de Tours; l'affluence était grande à leur passage, et l'allégresse générale; le roi resta deux jours auprès de sa mère; puis il la quitta pour retourner à Paris; la reine-mère, de son côté, se rendit en Anjou pour en prendre le gouvernement.

Bien des gens pensèrent que cette entrevue était le gage d'une paix durable pour le royaume; c'était une grande erreur, ainsi que les événements devaient le prouver; mais il est nécessaire de reprendre les choses d'un peu loin.

Une assemblée générale des réformés, autorisée par le roi, devait avoir lieu à Loudun, le 23 septembre; cette assemblée eut lieu, en effet, sous la présidence du vidame de Chartres.

Pendant que cette assemblée délibérait un premier cahier de remontrances, qu'elle adressa au roi, séance tenante, le prince de Condé recouvrait enfin sa liberté; l'assemblée apprit cette nouvelle avec une vive satisfaction; et la reine-mère s'étant rendue à Chinon, la même assemblée voulut profiter du voisinage pour offrir à la reine-mère l'expression de ses respectueux hommages.

Tous ces soins n'empêchaient pas l'assemblée de poursuivre le cours de ses travaux; après avoir dressé le cahier de ses représentations, elle nomma des députés pour les porter à la cour; puis elle manifesta l'intention de ne pas se séparer avant d'avoir reçu la réponse du roi; et, comme si elle eût voulu rendre plus manifeste son intention, elle s'abstint de nommer les députés généraux qui devaient résider près de la cour.

Deux commissaires étant arrivés avec la mission de dissoudre l'assemblée, celle-ci déclara qu'elle persistait dans ses représentations, et qu'elle enverrait de nouveaux députés auprès du roi.

Mais Louis XIII, après avoir entendu ces nouveaux députés, voulant être obéi, adressa au parlement une déclaration portant qu'il était accordé à l'assemblée trois semaines pour nommer les députés généraux et se dissoudre, faute de quoi l'assemblée était déclarée illicite, et ceux qui la continueraient criminels de lèse majesté, pour être procédé contre eux avec toute la rigueur des lois.

Ce fut le prince de Condé qui présenta cette déclaration au parlement; ce fait, plus que l'acte lui-même, étonna l'assemblée de Loudun, déjà inquiète des bruits qui se répandaient d'une guerre générale contre les nouveaux sectaires; elle

crut, en conséquence, n'avoir rien de mieux à faire que de se soumettre.

Le gouvernement n'avait amené à bonne fin l'affaire des réformés de Loudun que pour retomber dans la cabale des princes et seigneurs mécontents de toutes les faveurs que le roi prodiguait à son favori de Luynes, à ses parents et à ses créatures ; le premier qui donna l'exemple d'une nouvelle scission fut le duc de Mayenne : il quitta précipitamment Paris pour se mettre, écrivait-il au roi, hors de péril et à l'abri des discours qui se préparaient contre lui. Après lui, le duc de Vendôme, puis Henri de Savoie, enfin le comte de Soissons avec sa mère, et le chevalier de Vendôme.

Tous les princes se trouvèrent bientôt réunis à Angers auprès de la reine-mère ; la ligue, en apparence, était formidable ; elle possédait le pays de Caen, le Perche, Angers et Chinon, plusieurs villes de Poitou, la Saintonge et l'Angoumois. Mais il n'y avait ni union des esprits, ni unité de vues, et les divisions, les rivalités secrètes, les ambitions personnelles, devaient encore aboutir à l'avortement.

La cour le savait bien ; aussi vit-elle sans crainte se former l'orage. Le roi, à la vérité, envoya les plus honorables personnages vers la reine pour l'amener à un accord ; mais il fit, d'un autre côté, toute diligence pour étouffer la rébellion. Des corps d'armée furent dirigés sur tous les points occupés ou menacés de l'être par les princes ; et le roi lui-même, accompagné du prince de Condé et suivi de forces considérables, entra dans la Normandie ; sa marche ne fut qu'une suite de triomphes ; Rouen lui ouvrit ses portes ; Caen, Alençon, le Mans, Verneuil, Dreux et La Ferté Bernard, suivirent cet exemple ; bref, en quelques jours, il ne restait rien à la ligue

de tous les pays situés entre Rouen et la ville du Mans.

Le roi reçut, dans cette dernière ville, des propositions de paix de la part de la reine-mère; il marcha alors vers la Loire, avec son armée, pour en dicter les conditions en prince victorieux. Il arriva bientôt sous les murs du pont de Cé, place forte qui était la clef du Poitou, et où se trouvait la plus grande partie des troupes de la reine; l'armée royale s'en empara bientôt par un hardi coup de main.

La prise du pont de Cé mit les affaires de la reine dans le plus triste état, et décida son accommodement; le traité de paix fut signé le 15 avril, et le lendemain parut une déclaration du roi portant que « tout ce qu'avaient fait sa mère et « ceux qui s'étaient joints à elle n'avait eu d'autre but que « le bien de son service et de son état. » En conséquence, le duc d'Epernon, le duc de Mayenne et les autres princes s'empressèrent de désarmer et de faire leur soumission au roi. C'était toujours contre le duc de Luynes, comme auparavant contre le maréchal d'Ancre, et jamais contre le roi, qu'on se soulevait. Tout favori traînait alors après lui la guerre civile.

CHAPITRE XIV.

Richelieu.

Cette confusion fit la fortune du célèbre Richelieu. Il était surintendant de la maison de la reine-mère, et avait supplanté tous les confidents de cette princesse, comme il l'emporta depuis sur tous les ministres du roi. La souplesse et la hardiesse de son génie devaient partout lui donner la première place, ou le perdre. Il ménagea l'accommodement de la mère et du fils. La nomination au cardinalat, que la reine demanda pour

lui, et qu'elle obtint difficilement, fut la récompense de ce service. Le duc d'Epernon fut le premier à poser les armes, et ne demanda rien; tous les autres se faisaient payer par le roi pour lui avoir fait la guerre.

La reine et le roi son fils se virent à Brissac, et s'embrassèrent en versant des larmes, pour se brouiller ensuite plus que jamais. Tant de faiblesse, tant d'intrigues et de divisions à la cour, portaient l'anarchie dans le royaume. Tous les vices intérieurs de l'état qui l'attaquaient depuis longtemps augmentèrent, et tous ceux que Henri IV avait extirpés renaquirent.

L'Eglise souffrait beaucoup.

Henri IV n'avait rien réformé; la piété de Louis XIII, peu éclairée, laissa subsister le désordre : la règle et la décence n'ont été introduites que par Louis XIV. Presque tous les bénéfices étaient possédés par des laïques qui les faisaient desservir par de pauvres prêtres à qui on donnait des gages. Tous les princes du sang possédaient les riches abbayes. Plus d'un bien de l'Eglise était regardé comme un bien de famille : on stipulait une abbaye pour la dot d'une fille, et un colonel remontait son régiment avec le revenu d'un prieuré. Les ecclésiastiques de cour portaient souvent l'épée; et parmi les duels et les combats particuliers qui désolaient la France on en comptait beaucoup où des gens d'Eglise avaient eu part, depuis le cardinal de Guise, qui tira l'épée contre le duc de Nevers-Gonzague, en 1617, jusqu'à l'abbé, depuis cardinal de Retz, qui se battait souvent en sollicitant l'archevêché de Paris.

Les esprits, dit l'*Essai sur les nations*, demeuraient en général grossiers et sans culture. Les génies des Malherbe

et des Racan n'étaient qu'une lumière naissante qui ne se répandait pas dans la nation. Une pédanterie sauvage, compagne de cette ignorance qui passait pour science, aigrissait les mœurs de tous les corps destinés à enseigner la jeunesse, et même de la magistrature. On a de la peine à croire que le parlement, en 1621, défendit sous peine de mort de rien enseigner de contraire à Aristote et aux anciens auteurs, et qu'on bannit de Paris un nommé de Clave et ses associés, pour avoir voulu soutenir des thèses contre les principes d'Aristote sur le nombre des éléments, et sur la matière et la forme.

Malgré ces mœurs sévéres, et malgré ces rigueurs, la justice était vénale dans presque tous les tribunaux des provinces. Henri IV l'avait avoué au parlement de Paris, qui se distingua toujours autant par une probité incorruptible que par un esprit de résistance aux volontés des ministres et aux édits pécuniaires : « Je sais, leur dit-il, que vous ne vendez point la justice; mais dans d'autres parlements il faut souvent soutenir son droit par beaucoup d'argent : je m'en souviens, et j'ai boursillé moi-même. »

La noblesse, cantonnée dans ses châteaux, ou montant à cheval pour aller servir un gouverneur de province, ou se rangeant auprès des princes qui troublaient l'état, opprimait les cultivateurs. Les villes étaient sans police, les chemins impraticables et infestés de brigands. Les registres du parlement font foi que le guet qui veille à la sûreté de Paris consistait alors en quarante-cinq hommes qui ne faisaient aucun service. Ces dérèglements, que Henri IV ne put réformer, n'étaient pas de ces maladies du corps politique qui peuvent le détruire; les maladies véritablement dangereuses étaient le dérangement

des finances, la dissipation des trésors amassés par Henri IV, la nécessité de mettre pendant la paix des impôts que Henri avait épargnés à son peuple lorsqu'il se préparait à la guerre la plus importante; les levées tyranniques de ces impôts, qui n'enrichissaient que des traitants; les fortunes odieuses de ces traitants, que le duc de Sully avait éloignés, et qui sous les ministères suivants s'engraissèrent du sang du peuple.

A ces vices, qui faisaient languir le corps politique, se joignaient ceux qui lui donnaient souvent de violentes secousses. Les gouverneurs des provinces, qui n'étaient que les lieutenants de Henri IV, voulaient être indépendants de Louis XIII. Leur droits ou leurs usurpations étaient immenses: ils donnaient toutes les places; les gentilshommes pauvres s'attachaient à eux, très-peu au roi, et encore moins à l'état. Chaque gouverneur de province tirait de son gouvernement de quoi pouvoir entretenir des troupes, au lieu de la garde que Henri IV leur avait ôtée. La Guienne valait au duc d'Epernon un million de livres, qui répondent à près de deux millions d'aujourd'hui, et même à près de quatre, si l'on considère l'enchérissement de toutes les denrées.

Nous venons de voir ce sujet protéger la reine-mère, faire la guerre au roi, en recevoir la paix avec hauteur. Le maréchal de Lesdiguières avait, trois ans auparavant, en 1616, signalé sa grandeur et la faiblesse du trône d'une manière glorieuse: on l'avait vu lever une véritable armée à ses dépens, ou plutôt à ceux du Dauphiné, province dont il n'était pas même gouverneur, mais simplement lieutenant-général; mener cette armée dans les Alpes, malgré les défenses positives et réitérées de la cour; secourir contre les Espagnols le duc de Savoie, que cette cour abandonnait, et revenir triomphant. La

France alors était remplie de seigneurs puissants, comme du temps de Henri III, et n'en était que plus faible.

Il n'est pas étonnant que la France manquât alors la plus heureuse occasion qui se fût présentée depuis le temps de Charles-Quint, de mettre des bornes à la puissance de la maison d'Autriche, en secourant l'électeur palatin élu roi de Bohême, en tenant la balance de l'Allemagne suivant le plan de Henri IV, auquel se conformèrent depuis les cardinaux de Richelieu et Mazarin. La cour avait conçu trop d'ombrage des réformés de France pour protéger les protestants d'Allemagne : elle craignait que les huguenots ne fissent en France ce que les protestants faisaient dans l'empire. Mais si le gouvernement avait été ferme et puissant comme sous Henri IV, dans les dernières années de Richelieu et sous Louis XIV, il eût aidé les protestants d'Allemagne et contenu ceux de France. Le ministère de Luynes n'avait pas ces grandes vues; et quand même il eût pu les concevoir, il n'aurait pu les remplir; il eût fallu une autorité respectée, des finances en bon ordre, de grandes armées; et tout cela manquait.

Le roi racheta le gouvernement de Blaye, place de grande importance par sa position dans les temps de dissensions civiles.

Il voulut ensuite satisfaire en deux points les réformés; 1° en remplaçant le gouverneur de Lectoure, place de sûreté, et qui s'était fait catholique par un religionnaire; 2° en ordonnant au parlement de Paris de recevoir le conseiller de la religion, qui manquait au nombre voulu par les édits.

C'est alors qu'il pensa pouvoir réprimer, avec toute justice, la rébellion des réformés du Béarn. Le roi manda donc auprès de lui le gouverneur de cette principauté et le premier

président de son parlement, et il leur donna ordre d'exécuter l'édit qu'ils connaissaient depuis longtemps.

N'ayant reçu qu'une réponse évasive, le roi quitta Bordeaux pour pénétrer dans le Béarn ; à la nouvelle de son approche, les réformés perdirent courage, et leur conseil souverain vérifia l'édit qui lui avait été adressé depuis deux ans. Mais le roi n'en continua pas moins sa marche; il entra dans Pau pour remettre le clergé en possession de ses biens et de la principale église, pour rétablir les évêques et les abbés dans les places qu'ils occupaient auparavant dans les conseils. Enfin le roi, pour achever son ouvrage, déclara réunis à la couronne de France la basse Navarre et le Béarn.

Après avoir nommé le marquis de la Force, gouverneur de cette nouvelle province, Louis XIII regagna Bordeaux, d'où il partit en toute hâte pour sa capitale, où il arriva le 7 novembre de grand matin.

CHAPITRE XIV.

Retour du roi à Paris. — Assemblée de La Rochelle. — Mort du favori.

Mais le roi était à peine rentré dans Paris qu'il éclatait parmi les réformés de nouveaux symptômes de révolte; ils se préparaient à convoquer une nouvelle assemblée générale dans la ville de La Rochelle.

Le gouvernement pensa parer le coup et empêcher la réunion, en adressant au parlement de Paris une déclaration faisant défense à ceux qui étaient « convoqués de se réunir, « et aux habitants de La Rochelle de les recevoir, sous peine « d'être traités comme criminels de lèse-majesté. »

L'assemblée ne s'en réunit pas moins à La Rochelle, et

adressa par écrit au roi les motifs de sa conduite et ses plaintes; mais le monarque persista à ne pas les écouter avant que l'assemblée se fût dissoute.

Cependant le roi ne voulait pas qu'on poussât les choses à l'extrême avant de s'être assuré du duc de Lesdiguières, qui était à cette époque dans le Dauphiné; il fut bientôt gagné par la promesse d'être promu au titre de maréchal-général des camps et armées du roi, et par la perspective d'un riche mariage avec la famille du duc de Luynes, à qui l'on réservait l'épée de connétable.

Après avoir accepté ces propositions et avant de se rendre à Paris, le duc de Lesdiguières n'eut rien de plus pressé que d'écrire à l'assemblée de La Rochelle pour l'inviter à se dissoudre, le roi étant dans la ferme résolution de ne jamais la reconnaître (1).

Après son arrivée à Paris, le duc de Lesdiguières voulut tenter un dernier effort; mais il n'eut pas plus de succès que le premier, l'assemblée ne voulut rien entendre.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, le roi songea aux moyens de s'en procurer: il rétablit d'abord ce même droit annuel dont nous avons déjà si souvent parlé; cette ressource, jointe à quelques autres, produisit dix millions. L'assemblée du clergé offrit un million, *pourvu qu'il fût employé au siége de La Rochelle*.

(1) Lesdiguières avait été un des capitaines d'Henri IV. L'archevêque d'Embrun, forcené ligueur, avait déterminé Platel, domestique de Lesdiguières, à tuer son maître. Lesdiguières, averti, ordonna à Platel de prendre des armes, et prit les siennes; Platel se jeta aux genoux de son maître, qui lui pardonna. Quelqu'un l'ayant blâmé de cet excès de générosité, il répondit: « Puisque ce valet a été retenu par l'horreur du crime, il le sera bien plus par la grandeur du bienfait. » Elisabeth disait: « S'il y avait en France deux Lesdiguières, j'en demanderais un au roi. »

D'autre part, les réformés songèrent, comme de raison, à recourir aux mêmes moyens; ils n'en trouvèrent pas de meilleur que d'arrêter tous deniers royaux provenant des tailles, aides et gabelles, les revenus des bénéfices appartenant aux ecclésiastiques, etc., etc.

Le roi, parti de Fontainebleau pour combattre les réformés, n'arriva à Tours que pour étouffer une émeute de catholiques soulevés à l'occasion du convoi d'un huguenot. On arrêta une trentaine de séditieux : sur ce nombre, cinq furent condamnés, le reste obtint sa grâce; on crut ne pouvoir mieux faire pour contenter les réformés et ne pas exaspérer les catholiques. « Dans ce temps-là, dit Nani, l'Europe comptait, entre ses malheurs, la rencontre de trois rois dont elle avait à dépendre absolument; tous trois très-puissants, très-ambitieux et très-contraires en intérêts, mais conformes en cela seulement qu'ils laissaient toute la direction de leurs affaires à la discrétion de leurs ministres. Richelieu gouvernait la France, Olivarès l'Espagne, et Buckingham la Grande-Bretagne. »

Le roi, continuant sa route, entra bientôt dans Saumur, dont il fit occuper le château; toutes les villes du Poitou, de la Touraine, occupées par les réformés, se soumirent à l'autorité royale les unes après les autres. Arrivé à Niort, le roi publia une nouvelle déclaration contre l'assemblée de La Rochelle; ensuite il alla former le siége de Saint-Jean-d'Angély.

Le duc de Soubise commandait dans cette place. Le siége dura vingt-deux jours, après quoi le duc fut obligé de se rendre; lui et tous ses gens de guerre sortirent de la place avec armes et bagages, et le duc de Soubise, en passant devant le roi, mit le genou en terre et lui jura fidélité.

Le roi, décidé à punir cette ville rebelle, fit démolir ses mu-

railles et combler ses fossés; il révoqua, en outre, tous les privilèges dont elle jouissait comme ville de guerre, « pour que « ses habitants fussent à l'avenir taillables et cotisés à toutes « levées, impositions et corvées ainsi que ceux du plat pays. »

Le roi n'avait plus qu'à prendre La Rochelle et à battre les réformés, qui s'étaient réunis en grand nombre dans la Guienne, sous les ordres du duc de Rohan et du marquis de La Force. Louis XIII laissa au duc d'Epernon quatre mille fantassins et six cents cavaliers, non pour assiéger, mais pour observer La Rochelle, ville grande et forte, sans cesse ravitaillée par la mer, et qui aurait exigé des forces bien plus considérables pour un siége sérieux. Les mesures du duc d'Epernon se bornèrent à lui couper les communications avec la terre ferme, à repousser les sorties de sa garnison, et à recueillir pour elle le produit de ses champs et de ses vignes.

Le roi marcha avec ce qui lui restait de troupes dans la basse Guienne. Toutes les places lui ouvrirent leurs portes, à l'exception de Clérac, qui, voulant résister, fut prise de vive force et eut trois de ses habitants de pendus. De là, le roi se porta sur Montauban, place de toute autre importance : ce siége offrait des dangers de plus d'un genre à cette époque de l'année, et devant une armée commandée par le duc de Rohan; mais l'audace l'emporta sur la prudence, et l'attaque fut résolue; il en coûta la vie au duc de Mayenne qui, jeune encore, donnait déjà les plus belles espérances et à un grand nombre d'autres gentilshommes. Les assiégés repoussèrent toutes les attaques. La mauvaise saison arrivait et les maladies décimaient chaque jour l'armée. Le roi se vit dans la nécessité de lever le siége.

Après avoir éprouvé cet échec, le roi se rendit à Toulouse,

où il fit une entrée solennelle; mais les habitants firent un mauvais accueil à son favori. Aussi le roi ne resta-t-il que peu de jours dans cette ville, qu'il quitta pour rejoindre son armée, qui assiégeait la petite place de Monheur. Elle fut bientôt prise. Le roi accorda la vie à la garnison, mais la ville ne put obtenir grâce. Monheur devait payer pour Montauban; elle fut donc pillée et incendiée.

Tandis que Monheur était en flammes, le connétable de Luynes, atteint d'une fièvre pernicieuse, expirait dans un village voisin; cette mort amenait de toute nécessité de grands changements dans la cour (1). Le roi regretta peu son favori, di-

(1) Voici comment un historien raconte la faveur de De Luynes :

« Louis XIII, déclaré majeur, entrait dans sa quatorzième année; on le faisait apparaître aux occasions solennelles avec toute la majesté des rois; mais dans son intérieur, à la cour, le prince conservait toutes ses habitudes d'enfance, tous les jeux d'une vie qui commence. A douze ans, il avait encore été fouetté « de la main potelée de la reine sa mère, » comme le dit naïvement le médecin Erouard; et, roi majeur, il courait après les linottes, passereaux et moineaux dans tous les parcs; « et un jour il se mit fort en colère contre les demoiselles de la reine, qui lui avoient dérobé une linotte; il fit rouler un petit canon, et menaça de le faire tirer devant leur porte, si ce n'étoit qu'il craignoit d'offenser la reine sa mère; une autre fois il cadenassa les portes de ces demoiselles, parce qu'elles avoient ôté les clefs à Louise, fille de sa nourrice. »

Le commencement de l'existence du jeune prince était maladif; il avait souvent des rougeurs, des érysipèles, et comme il haïssait les médecines noires et puantes, il dissimulait le mal qu'il sentait, plutôt que de se soumettre aux remèdes amers. Louis XIII était fort marcheur; il faisait jusqu'à trois lieues à pied; puis, montant sur son petit cheval, il courait le cerf ou le daim dans les épaisses forêts de Fontainebleau ou de Compiègne.

L'éducation de Louis XIII avait été confiée à Souvré, bon gentilhomme instruit seulement dans les lois de la guerre; il avait été choisi comme gouverneur par Henri IV, qui se connaissait mal en science; excellent courtisan, M. de Souvré avait négligé l'éducation morale et intellectuelle de l'enfant roi, pour ne lui donner que cette activité de gentilshommes qui passaient leur vie à la cour ou à la chasse. Le premier précepteur fut Vauquelin des Yvetots, esprit actif et de quelque capacité, mais porté vers ces idées de galanterie extravagante qui formaient le type de toute cette époque de Marie de Médicis; Vauquelin des Yvetots vivait en épicurien, comme dit un par-

sent les Mémoires du temps, et le peuple, qui n'a jamais aimé les favoris, encore bien moins. Le roi se décida à partir presqu'aussitôt pour Paris : huit mille hommes de la milice bour-

lementaire contemporain, et il fut remplacé par Nicolas Lefebvre, créature du prince de Condé ; enfin, Fleurence Rivaut, mathématicien assez habile, prit le titre de précepteur. Au milieu de tous ces enseignements, Louis XIII n'adopta qu'un goût scientifique, ce fut celui des mathématiques appliquées aux fortifications ; il était devenu, dès son enfance, un excellent canonnier, un ingénieur remarquable, et nous trouverons des traces de cette spécialité dans toute sa correspondance. Il ne fallait pas lui demander autre chose.

Pour distraire ses jeunes années, on avait entouré Louis XIII de pages élégants, selon la vieille coutume de France ; il fallait bien lui donner des compagnons de jeux, de petits menins qui passaient par ses caprices d'enfant, et lui formaient une cour peu dangereuse. Parmi ces courtisans, il en était un d'un âge plus avancé, et que le roi avait pris en affection particulière ; il s'appelait Charles d'Albert de Luynes ; il n'était point de la Langue d'oyl, mais du midi de la France. Né au Pont-Saint-Esprit, il sortait d'une maison pauvre qui se disait pourtant issue des Alberti de Florence ; elle possédait alors les seigneuries de Brantes et de Cadenet, « si étroites, dit Bassompierre, le faiseur de bons mots de cette époque, qu'un lièvre sautoit dessus chaque jour. » Le père d'Albert de Luynes, brave aventurier connu sous le nom de capitaine de Luynes, fut fait chevalier de l'ordre par Charles IX, et gouverneur du Pont-Saint-Esprit ; Charles d'Albert, son aîné, fut attaché comme page de la chambre du roi Henri IV ; il avait deux frères plus mal à l'aise que lui encore, qui portaient le nom des fiefs de Brantes et de Cadenet ; mais tant ces pauvres Provençaux se tenaient entre eux, que l'aîné, qui avait reçu une pension de 1,200 écus du roi Henri IV, la partageait avec ses bons frères, et cherchait à les pousser, autant qu'il pouvait, en cour. Et que faisait Albert de Luynes pour conquérir les bonnes grâces de Louis XIII ? Dans sa jeunesse, passée aux châteaux en ruine des bords du Rhône, de Luynes avait appris la fauconnerie, éducation des valets de bonne souche ; personne ne savait mieux élever les oiseaux de proie, enseigner les gentillesses aux éperviers et aux grues, aux pies-grièches surtout ; et, venant en cour, il se mit de suite dans les faveurs de Louis XIII, en lui faisant présent de ces oiseaux ainsi dressés ; le prince ne pouvait plus s'en passer ; quand il ne le voyait pas autour de lui, il courait par toute la maison, criant : « Albert, Albert, où est-il ? » et aussitôt, prenant son petit canon, il le tirait, car c'était le signal de colère qui indiquait l'impatience du jeune Louis XIII. De Luynes avait, sous le favori de la reine, obtenu le gouvernement d'Amboise, place importante, et le titre de conseiller d'État ; c'était là un acte de politique de Marie de Médicis et du maréchal d'Ancre, qui, voyant s'accroître l'influence d'Albert de Luynes sur le roi, voulaient s'emparer de son esprit pour lutter contre l'autorité de M. de Souvré, le gouverneur. »

geoise se portèrent à sa rencontre, le 24 janvier 1622, et l'accompagnèrent jusques à l'église de Notre-Dame, où l'on chanta un *Te Deum*.

CHAPITRE XV.

Le roi marche contre les réformés.

La question de guerre contre les réformés fut discutée de nouveau dans le conseil. Le prince de Condé était pour l'affirmative et son opinion était partagée par le cardinal de Retz, par le surintendant Schomberg et par le nouveau garde-des-sceaux de Vic. Ceux qui penchaient pour la négative étaient précisément les généraux; à ce point que le roi chargea secrètement le duc de Lesdiguières de négocier un accommodement. C'était également l'opinion de la reine-mère.

Mais quand la question fut portée devant le conseil, l'opinion du prince de Condé prévalut, et le roi décida, si la négociation qu'il avait confiée au duc de Lesdiguières venait à manquer, qu'il se mettrait de nouveau à la tête de son armée pour marcher contre les réformés.

Le roi, contre l'attente générale, quitta précipitamment Paris avec le prince de Condé le 21 mars 1622. Ce départ était nécessité par les progrès que venait de faire en bas Poitou le duc de Soubise, qui était débarqué, venant de La Rochelle avec trois mille fantassins et quatre cents cavaliers, aux sables d'Olonnes, dont il s'était emparé ainsi que de plusieurs autres places voisines du comté nantais.

L'armée royale descendit la Loire jusqu'à Nantes, d'où le roi partit deux jours après pour se mettre à la poursuite du duc de Soubise, qui à l'approche des troupes royales battit en

retraite vers l'île de Ré avec l'intention de se rembarquer; mais ce projet ne put être exécuté, attendu que le duc de Soubise fut attaqué à l'improviste et si complètement défait, qu'il eut peine à se sauver avec trente cavaliers.

Après cette victoire, le roi se dirigea sur le Languedoc. L'ennemi qu'il allait avoir le premier en tête était le marquis de La Force; ce n'était pas un ennemi à mépriser, que l'homme qui avait défendu et sauvé Montauban; aussi le roi voulut-il essayer de le gagner avant de recourir aux armes. Il dépêcha, en conséquence, vers le marquis de La Force le comte de Brienne, qui avait ordre de lui proposer deux cent mille écus et le bâton de maréchal de France, s'il voulait faire sa soumission; le marquis de La Force accéda à ces propositions, et Louis XIII, en conséquence, entra sans obstacle dans la ville de Sainte-Foy. Des rebelles qu'on récompense ne sont jamais satisfaits. Les uns n'ont pas obtenu tout ce qu'ils demandaient; ceux à qui l'on n'a rien refusé veulent demander encore, et tous s'accordent à causer de nouveaux troubles.

L'armée se remit en marche; elle passa devant Montauban; mais le roi ne fut pas tenté de vouloir en recommencer le siége.

A trois lieues de cette place, une petite ville, nommée Négrepelisse, mal fortifiée et défendue par une faible garnison, ferma ses portes au roi; mais elle fut prise de vive force; tous les habitants furent passés au fil de l'épée; les femmes, exposées à la brutalité des soldats, et l'incendie acheva le reste; de pareils excès sont autant de taches dans l'histoire d'un règne.

La place de Saint-Antonin ne fut point intimidé par le sort de Negrepelisse; la résistance fut héroïque; les femmes mê-

mes s'armèrent pour combattre à côté de leurs pères, de leurs frères et de leurs époux ; l'armée royale perdit un grand nombre d'officiers et de soldats; mais une attaque sur tous les points à la fois contraignit Saint-Antonin à se rendre; dix de ses habitants furent pendus, et la ville paya cinquante mille écus pour se racheter du pillage.

Après la prise de Saint-Antonin, le roi se rendit à Toulouse; il adressa, de cette ville, un ordre au parlement de Paris d'enregistrer une ancienne déclaration qui portait en substance que « le duc de Rohan était criminel de lèse-ma-« jesté, et, comme tel, déchu de tous honneurs, dignités, « offices et gouvernements, avec injonction à tous chefs de « guerre de lui courir sus. »

Un pareil acte semblait indiquer, dans le roi, la résolution de poursuivre le duc de Rohan à outrance; mais il en arriva tout autrement, car tout finit encore par un traité de paix.

Avant de marcher sur Montpellier, le roi voulut s'assurer du vieux duc de Lesdiguières, déjà octogénaire, mais tout puissant dans le Dauphiné; il lui fit, en conséquence, offrir la place de connétable, à condition qu'il se ferait catholique. Le vieux duc céda, et il abjura publiquement dans l'église de Grenoble, le jour anniversaire de celui où Henri IV avait fait son abjuration. Devenu connétable, le duc de Lesdiguières entra en négociation avec le duc de Rohan, tandis que le roi s'approchait de la ville de Montpellier, avec toute son armée, pour en faire le siége. Les premières opérations furent funestes à l'armée royale, et firent sentir bien vivement le besoin de la paix. Le connétable arriva bientôt au camp, tandis que le duc de Rohan s'approchait de la ville; mais on s'aperçut bientôt que ce n'était pas pour combattre; le duc de Rohan

entra, en effet, dans Montpellier, et parvint à faire entendre raison aux habitants; Montpellier ouvrit donc ses portes; le roi, après avoir fait occuper la ville par ses troupes, y fit son entrée le lendemain; et le traité de paix reçut son exécution (1).

(1) Voici comment l'*Essai sur les mœurs* s'explique sur les mêmes événements :

Louis XIII réunissait alors le Béarn à la couronne par un édit solennel; cet édit restituait aux catholiques les églises dont les réformés s'étaient emparés avant le règne de Henri IV, et que ce monarque leur avait conservées. Le parti s'assemble à la Rochelle, au mépris de la défense du roi : l'amour de la liberté, si naturel aux hommes, flattait alors les réformés d'idées républicaines; ils avaient devant les yeux l'exemple des protestants d'Allemagne qui les échauffait. Les provinces où ils étaient répandus en France étaient divisées par eux en huit cercles : chaque cercle avait un général, comme en Allemagne, et ces généraux étaient un maréchal de Bouillon, un duc de Soubise, un duc de la Trimouille, un Châtillon, petit-fils de l'amiral Coligni, enfin le maréchal de Lesdiguières. Le commandant général, qu'ils devaient choisir en cas de guerre, devait avoir un sceau où étaient gravés ces mots : « Pour Christ et pour le roi, » c'est-à-dire contre le roi. La Rochelle était regardée comme la capitale de cette république qui pouvait former un état dans l'état.

Les réformés dès-lors se préparèrent à la guerre. On voit qu'ils étaient assez puissants, puisqu'ils offrirent la place de généralissime au maréchal de Lesdiguières avec cent mille écus par mois. Lesdiguières, qui voulait être connétable de France, aima mieux les combattre que les commander, et quitta même bientôt après leur religion; mais il fut trompé d'abord dans ses espérances à la cour. Le duc de Luynes, qui ne s'était jamais servi d'aucune épée, prit pour lui celle de connétable; et Lesdiguières, trop engagé, fut obligé de servir sous Luynes contre les réformés, dont il avait été l'appui jusqu'alors.

Il fallut que la cour négociât avec tous les chefs du parti pour les contenir, et avec tous les gouverneurs de province pour fournir des troupes. Louis XIII marche vers la Loire, en Poitou, en Béarn, dans les provinces méridionales : le prince de Condé est à la tête d'un corps de troupes; le connétable de Luynes commande l'armée royale.

On renouvela une ancienne formalité, aujourd'hui entièrement abolie. Lorsqu'on avançait vers une ville où commandait un homme suspect, un héraut d'armes se présentait aux portes; le commandant l'écoutait chapeau bas, et le héraut criait : « A toi, Isaac ou Jacob tel; le roi, ton souverain seigneur et le mien, te commande de lui ouvrir, et de le recevoir comme tu le dois, lui et son armée; à faute de quoi je te déclare criminel de lèse-majeste au premier chef, et roturier, toi et ta postérité; tes biens seront confisqués, ta maison rasée, et celle de tes assistants. »

Presque toutes les villes ouvrirent leurs portes au roi, excepté Saint-Jean-d'An-

Pendant que l'armée royale occupait Montpellier, le duc de Guise remportait sur mer un avantage considérable sur

gély, dont il démolit les remparts, et la petite ville de Clérac, qui se rendit à discrétion. La cour, enflée de ce succès, fit pendre le consul de Clérac et quatre pasteurs.

Cette exécution irrita les protestants au lieu de les intimider. Pressés de tous côtés, abandonnés par le maréchal de Lesdiguières et par le maréchal de Bouillon, ils élurent pour leur général le célèbre duc Benjamin de Rohan, qu'on regardait comme un des plus grands capitaines de son siècle, comparable aux princes d'Orange, capable comme eux de fonder une république, plus zélé qu'eux encore pour sa religion, ou du moins paraissant l'être ; homme vigilant, infatigable, ne se permettant aucun des plaisirs qui détournent des affaires, et fait pour être chef de parti, poste toujours glissant, où l'on a également à craindre ses ennemis et ses amis. Ce titre, ce rang, ces qualités de chef de parti, étaient depuis longtemps dans presque toute l'Europe l'objet et l'étude des ambitieux. Les Guelfes et les Gibelins avaient commencé en Italie; les Guise et les Coligny établirent depuis en France une espèce d'école de cette politique, qui se perpétua jusqu'à la majorité de Louis XIV.

Louis XIII était réduit à assiéger ses propres villes. On crut résssir devant Montauban comme devant Clérac; mais le connétable de Luynes y perdit presque toute l'armée du roi sous les yeux de son maître.

Montauban était une de ces villes qui ne soutiendraient pas aujourd'hui un siége de quatre jours; elle fut si mal investie, que le duc de Rohan jeta deux fois du secours dans la place à travers les lignes des assiégeants. Le marquis de la Force, qui commandait dans la place, se défendit mieux qu'il ne fut attaqué : c'était ce même Jacques Nompar de la Force, si singulièrement sauvé de la mort dans son enfance aux massacres de la Saint-Barthélemy, et que Louis XIII fit depuis maréchal de France. Les citoyens de Montauban, à qui l'exemple de Clérac inspirait un courage désespéré, voulaient s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre.

Le connétable, ne pouvant réussir par les armes temporelles, employa les spirituelles : il fit venir un carme espagnol qui avait, dit-on, aidé par ses miracles l'armée catholique des impériaux à gagner la bataille de Prague contre les protestants. Le carme, nommé Dominique, vint au camp; il bénit l'armée, distribua des *agnus*, et dit au roi : « Vous ferez tirer quatre cents coups de canon, et au quatre centième Montauban capitulera. » Il pouvait se faire que quatre cents coups de canon bien dirigés produisissent cet effet : Louis les fit tirer; Montauban ne capitula point, et il fut obligé de lever le siége.

Cet affront rendit le roi moins respectable aux catholiques, et moins terrible aux huguenots : le connétable fut odieux à tout le monde. Il mena le roi se venger de la disgrâce de Montauban sur une petite ville de Guienne nommée Monheur ; une fièvre y termina sa vie. Toute espèce de brigandage était alors si ordinaire, qu'il vit en mourant piller tous ses meubles, son équipage, son argent, par ses domestiques et

les Rochellois, qui prirent la fuite laissant plusieurs de leurs vaisseaux en son pouvoir. Sur ces entrefaites arriva la nou-

par ses soldats, et qu'il resta à peine un drap pour ensevelir l'homme le plus puissant du royaume, qui d'une main avait tenu l'épée de connétable, et de l'autre les sceaux de France : il mourut haï du peuple et de son maître.

Louis XIII était malheureusement engagé dans la guerre contre une partie de ses sujets. Le duc de Luynes avait voulu cette guerre pour tenir son maître dans quelque embarras, et pour être connétable. Louis XIII s'était accoutumé à croire cette guerre indispensable : on doit transmettre à la postérité les remontrances que Duplessis-Mornai lui fit à l'âge de près de quatre-vingts ans. Il lui écrivait ainsi après avoir épuisé les raisons les plus spécieuses : « Faire la guerre à ses sujets, c'est témoigner de la faiblesse : l'autorité consiste dans l'obéissance paisible du peuple ; elle s'établit par la prudence et par la justice de celui qui gouverne. La force des armes ne se doit employer que contre un ennemi étranger. Le feu roi aurait bien renvoyé à l'école des premiers éléments de la politique ces nouveaux ministres d'état qui, semblables aux chirurgiens ignorants, n'auraient point eu d'autres remèdes à proposer que le fer et le feu, et qui seraient venus lui conseiller de se couper un bras malade avec celui qui est en bon état. »

Ces raisons ne persuadèrent point la cour : le bras malade donnait trop de convulsions au corps ; et Louis XIII, n'ayant pas cette force d'esprit de son père qui retenait les protestants dans le devoir, crut pouvoir ne les réduire que par la force des armes. Il marcha donc encore contre eux dans les provinces au-delà de la Loire à la tête d'une petite armée d'environ treize à quatorze mille hommes. Quelques autres corps de troupes étaient répandus dans ces provinces. Le dérangement des finances ne permettait pas des armées plus considérables, et les huguenots ne pouvaient en opposer de plus fortes.

Soubise, frère du duc de Rohan, se retranche avec huit mille hommes dans l'île de Ries, séparée du bas Poitou par un petit bras de mer. Le roi y passe à la tête de son armée, à la faveur du reflux, défait entièrement les ennemis, et force Soubise à se retirer en Angleterre. On ne pouvait montrer plus d'intrépidité, ni remporter une victoire plus complète. Ce prince n'avait guère d'autre faiblesse que celle d'être gouverné dans sa maison, dans son état, dans ses affaires, dans ses moindres occupations : cette faiblesse le rendit malheureux toute sa vie. A l'égard de sa victoire, elle ne servit qu'à faire trouver aux chefs calvinistes de nouvelles ressources.

On négociait encore plus qu'on ne se battait, ainsi que du temps de la ligue et dans toutes les guerres civiles. Plus d'un seigneur rebelle, condamné par un parlement au dernier supplice, obtenait des récompenses et des honneurs, tandis qu'on l'exécutait en effigie. C'est ce qui arriva au marquis de la Force, qui avait chassé l'armée royale devant Montauban, et qui tenait encore la campagne contre le roi. Il eut deux cent mille écus et le bâton de maréchal de France. Les plus grands services n'eussent pas été mieux payés que sa soumission fut achetée. Châtillon, ce petit fils de l'amiral Coligny,

velle du traité de paix de Montpellier; les autorités de La Rochelle députèrent vers le comte de Soissons pour l'assurer de

vendit au roi la ville d'Aigues-Mortes, et fut aussi maréchal. Plusieurs firent acheter ainsi leur obéissance.

On proposa, dans le conseil, de tuer Lesdiguières ou de le faire connétable : le roi prit ce dernier parti; et alors Lesdiguières se fit catholique; il fallait l'être pour être connétable, et non pas pour être maréchal de France : tel était l'usage. L'épée de connétable aurait pu être dans les mains d'un huguenot, comme la surintendance des finances y avait été longtemps; mais il ne fallait pas que le chef des armées et des conseils professât la religion des calvinistes en les combattant.

Louis XIII était donc obligé d'acheter sans cesse des serviteurs, et de négocier avec des rebelles. Il met le siége devant Montpellier; et craignant la même disgrâce que devant Montauban, il consent à n'être reçu dans la ville qu'à condition qu'il confirmera l'édit de Nantes et tous les priviléges. Il semble qu'en laissant d'abord aux autres villes calvinistes leurs priviléges, et en suivant les conseils de Duplessis-Mornai, il se serait épargné la guerre; on voit que, malgré sa victoire de Ries, il gagnait peu de chose à la continuer.

Le duc de Rohan, voyant que tout le monde négociait, traita aussi : ce fut lui-même qui obtint des habitants de Montpellier qu'ils recevraient le roi dans leur ville. Il entama et il conclut à Privas la paix générale avec le connétable de Lesdiguières (1622). Le roi le paya comme les autres, et lui donna le duché de Valois en engagement.

Tout resta dans les mêmes termes où l'on était avant la prise d'armes : ainsi, il en coûta beaucoup au roi et au royaume pour ne rien gagner. Il y eut, dans le cours de la guerre, quelques malheureux citoyens de pendus, et les chefs rebelles eurent des récompenses.

Le conseil de Louis XIII, pendant cette guerre civile, avait été aussi agité que la France. Le prince de Condé accompagnait le roi, et voulait conduire l'armée et l'État : les ministres étaient partagés; ils n'avaient pressé le roi de donner l'épée de connétable à Lesdiguières que pour diminuer l'autorité du prince de Condé. Ce prince, lassé de combattre dans le cabinet, alla à Rome, dès que la paix fut faite, pour obtenir que les bénéfices qu'il possédait fussent héréditaires dans sa maison. Il pouvait les faire passer à ses enfants sans le bref qu'il demanda et qu'il n'eut point. A peine put-il obtenir qu'on lui donnât à Rome le titre d'*altesse;* et tous les cardinaux prêtres prirent sans difficulté la main sur lui : ce fut là tout le fruit de son voyage à Rome.

La cour, délivrée du fardeau d'une guerre civile, ruineuse et infructueuse, fut en proie à de nouvelles intrigues. Les ministres étaient tous ennemis déclarés les uns des autres, et le roi se défiait d'eux tous.

Il parut bien, après la mort du connétable de Luynes, que c'était lui plutôt que le roi qui avait persécuté la reine-mère; elle fut à la tête du conseil dès que le favori eut expiré. Cette princesse, pour mieux affermir son autorité renaissante, voulait faire

leur obéissance; les troupes royales furent alors licenciées, à l'exception d'un régiment, que le comte de Soissons laissa dans le fort qu'il avait fait construire pour tenir en bride les bourgeois si remuants de La Rochelle.

Le roi séjourna six jours dans la ville de Montpellier, d'où il se dirigea, par Arles et Aix, sur Marseille.

Il quitta bientôt cette importante cité pour se rendre à Lyon, où l'attendait la reine-mère, qui envoya à sa rencontre, jusqu'à Tarascon, Armand de Richelieu, évêque de Luçon, tout récemment promu au cardinalat.

De Tarascon, Louis XIII se rendit à Avignon, où il fut reçu avec la plus grande magnificence par le vice-légat; enfin il fit son entrée à Lyon avec sa mère et sa femme, qui étaient allées au-devant de lui.

Son séjour à Lyon se passa dans les fêtes; il avait pourtant un but politique important; il s'agissait d'assurer la possession d'une belle et fertile vallée, appelée la Valteline, qui s'étend depuis le lac de Côme jusqu'au Tyrol; elle était sous la domination de l'Espagne, et pouvait allumer une guerre entre les deux royaumes, attendu qu'elle appartenait, depuis l'année 1513, à la ligue des Grisons. Cependant tout s'arrangea à l'amiable; un traité fut signé le 25 avril 1622, portant que les troupes espagnoles se retireraient, et que tout serait remis sur l'ancien pied.

Il se passa, au mois de mars de la même année, un événement qui piqua beaucoup la curiosité.

entrer dans le conseil le cardinal de Richelieu, son favori, son surintendant, et qui lui devait la pourpre. Elle comptait gouverner par lui, et ne cessait de presser le roi de l'admettre dans le ministère. Presque tous les mémoires de ce temps-là font connaître la répugnance du roi : il traitait de fourbe celui en qui il mit depuis toute sa confiance; il lui reprochait jusqu'à ses mœurs.

Le prince de Galles, fils du roi d'Angleterre et héritier présomptif de la couronne, arriva à Paris dans le plus strict incognito pour assister à une fête de la cour, et il partit bientôt pour l'Espagne, sans avoir été reconnu. Il était déjà sur les terres de ce royaume quand Louis XIII apprit quel étranger il avait reçu à sa cour. Le but de ce voyage fut bientôt connu; il se rendait à Madrid pour demander lui-même la main de l'infante, sœur du roi d'Espagne; il y resta six mois, et il repartit pour l'Angleterre, en attendant les dispenses du pape pour son mariage avec la princesse d'Espagne; mais, de retour à Londres, il changea bientôt de dessein, et le prince de Galles fut le premier à vouloir une rupture.

CHAPITRE XVI.

Le cardinal de Richelieu a la préséance dans le conseil.

Vers la même époque, le cardinal de Richelieu fut définitivement établi dans le conseil. Il en fut redevable au marquis de la Vielleville, premier ministre, qui travailla en cette circonstance contre ses intérêts; la part d'administration qu'il obtint était bien chétive, en apparence; c'était un démembrement des affaires étrangères dont le titulaire en exercice était le sieur de Puisieux; mais son titre de *cardinal* lui donnait, d'un autre côté, la préséance sur tous les autres membres du conseil (1).

(1) Richelieu, dit Condillac, avait alors toute la confiance du roi et de la reine. Tout se faisait par lui, et il s'affermissait d'autant plus qu'il cachait son ambition, ne paraissant point impatient d'obtenir de grâces ni d'avancer sa famille. Il faisait assez la cour à la reine-mère pour la ménager, et pas assez pour donner de l'ombrage au roi, auquel il avait l'adresse de persuader qu'il ne voulait dépendre d'aucun autre et pour lequel il montrait beaucoup de complaisance.

Une délibération très-importante fut soumise au conseil presqu'immédiatement après son entrée.

Après la rupture du mariage projeté entre le prince de Galles et l'infante d'Espagne, le roi d'Angleterre fit demander, pour son fils, la main de la princesse Henriette de France, troisième fille de Henri IV.

Le cardinal Richelieu y donna son avis avec pleine liberté; il dit que cette alliance ne comportait aucune difficulté politique; mais qu'on ne pouvait en dire autant de la question religieuse. Il fallait que la sœur du roi pût exercer librement sa religion, et qu'elle ne vît pas sous ses yeux poursuivre et persécuter des catholiques. Sur les observations des ambassadeurs anglais, que la cour de France devait être moins exigeante que celle d'Espagne, le cardinal consentit que cette tolérance devînt l'objet d'un article secret, en dehors du contrat de mariage, et sur la seule garantie du roi Jacques et de son fils, le prince de Galles.

Il se montra plus homme d'Etat dans une autre question, encore plus délicate; il s'agissait de savoir si la France formerait une nouvelle alliance avec les Hollandais, protestants, contre les Espagnols, catholiques. Les Hollandais menaçaient de traiter avec les Espagnols, si la France ne venait pas à leur secours. Le cardinal fit décider qu'on fournirait aux Hollandais des soldats et de l'argent; mais, pour concilier sa *conscience* de cardinal avec sa *politique* de ministre, il fit décider également que l'ambassadeur de France aurait une chapelle en Hollande, et les régiments français à son service des aumôniers.

La ruine du surintendant de la Vielleville ne tarda pas; elle avait été décidée entre le cardinal et le roi, qui était

fatigué de ce ministre remuant; on ne se contenta pas de sa seule démission; on l'arrêta, et il fut enfermé dans le château d'Amboise, pour le mettre dans l'impossibilité de trahir les secrets de l'Etat.

La disgrâce du surintendant, comme c'est l'ordinaire, remit en faveur tous ceux qui avaient été éloignés de la cour par son influence. Le comte de Schomberg rentra dans le conseil; le comte d'Ornano fut mis en liberté, et reprit sa place de gouverneur auprès du jeune frère du roi.

Après avoir affermi son autorité dans l'état, le cardinal de Richelieu porta son examen sur les affaires étrangères; la maison d'Autriche avait pris un ascendant qui menaçait l'indépendance de l'Allemagne et de l'Italie, et qui inquiétait déjà la France; il était temps de prendre ses précautions.

Le pape Urbain VIII, du consentement des parties, avait été chargé d'arranger l'affaire de la Valteline; le pontife crut, dans l'accommodement qu'il proposa, devoir accorder à l'Espagne le passage de ses troupes par ses possessions d'Italie. Le conseil de France entreprit de faire annuler cette disposition.

En conséquence, un nouvel ambassadeur fut envoyé vers le pape; il avait ordre de demander que les forts de la Valteline fussent remis entre les mains des habitants.

Enfin le marquis de Cœuvres, envoyé en Suisse avec une mission diplomatique, eut ordre d'agir; il leva un corps de Suisses, auquel se joignirent des troupes françaises, et à la tête de dix mille hommes, il entra dans la Valteline, dont les villes et les forteresses tombèrent en peu de jours en son pouvoir.

Mais une diversion intérieure à laquelle le cabinet ne s'at-

tendait pas, vint tirer l'Espagne d'inquiétude, et voici à quelle occasion.

Le duc de Soubise se présenta tout-à-coup avec plusieurs bâtiments devant le port de Blavet, où se trouvait la flotte royale; après s'être emparé des vaisseaux et de la ville, il assiégea la forteresse, qui fut secourue à temps par le duc de Vendôme; mais le duc de Soubise, en quittant le port de Blavet, n'en emmena pas moins la flotte du roi.

Ceci devait naturellement donner à penser au conseil de France. Il sentait bien que cette tentative des réformés, qui avaient le duc de Rohan pour unique chef, n'était que partie remise; on venait d'acquérir, en outre, la certitude que ce coup avait été préparé par l'or de l'Espagne; c'est dans cette circonstance que le génie plein d'audace du cardinal de Richelieu se montra tout entier.

Le conseil, sur son avis, organisa en Languedoc et en Poitou, deux corps d'armée pour tenir en respect les huguenots de ces deux provinces; on demanda des vaisseaux au roi d'Angleterre et à la Hollande pour combattre le duc de Soubise, enfin ordre fut intimé au marquis de Cœuvres de poursuivre ses opérations en Valteline, sans être arrêté par de nouveaux projets de trêve présentés par le pape.

Cependant le conseil de France avait une autre affaire à conclure avec le Saint-Père, c'était d'obtenir les dispenses pour le mariage de la sœur du roi avec le prince de Galles; le pape exigeait que l'article secret qui garantissait la liberté des catholiques en Angleterre fût rendu public; mais le roi d'Angleterre s'y étant refusé, le cardinal de Richelieu fit déclarer au pape que cette difficulté n'empêcherait pas le mariage. La cour de Rome expédia les dispenses.

CHAPITRE XVII.

Mort de Jacques Ier. — Le duc de Buckingham.

Sur ces entrefaites, le roi Jacques Ier mourut le 27 mars 1625, et son fils Charles monta sur le trône (1); la cérémonie

(1) L'éclat dont brilla sa jeunesse semblait lui promettre une vie plus heureuse que celle qui lui était destinée. Aux grâces extérieures répandues sur sa personne, au mérite d'un esprit susceptible et avide de tous les genres d'instruction, il joignait le charme plus grand encore d'une modestie, d'une candeur et d'une bonté qui lui attiraient tous les cœurs. Comment arriva-t-il aux extrémités les plus fatales? par les fausses idées que Jacques son père et lui eurent du pouvoir.

Jacques, qui succéda à Elisabeth, crut que la prérogative royale donnait par sa nature une puissance absolue, et que si les peuples avaient quelques priviléges, ils n'en jouissaient que par la faveur des rois. N'imaginant pas seulement qu'on pût lui contester de pareilles maximes, il laissait voir sans précaution cette façon de penser dans ses discours particuliers et jusque dans ses harangues au parlement. C'était plus simplicité que tyrannie de sa part, car autant il tendait au despotisme dans la spéculation, autant son caractère l'en écartait dans la pratique.

Il n'est pas étonnant qu'un roi d'Angleterre se fût fait cette idée de la monarchie, puisqu'en général le peuple même ne s'en faisait pas d'autre. Comme l'usage est la règle des jugements de la multitude, cette opinion s'était insensiblement établie sous les rois de la maison de Tudor, et le règne d'Elisabeth y avait mis le sceau. Depuis longtemps les parlements, toujours soumis, paraissaient n'être convoqués que pour imposer des subsides. Ils n'osaient se mêler d'aucune affaire d'état : ils appréhendaient continuellement de toucher à la prérogative, et ils s'en tenaient d'autant plus éloignés qu'ils n'en apercevaient pas les limites. Les souverains, de leur seule autorité, exigeaient des prêts forcés, bienveillants ou dons gratuits : ils donnaient des priviléges exclusifs, ils punissaient par la prison, comme rebelles, les membres même du parlement, qui n'avaient pas été assez dociles : ils envoyaient leurs ordres à ce corps, ils le menaçaient, ils le châtiaient par des réprimandes sévères.

Cependant le parlement respectait, comme partie de la prérogative, tous les droits que le monarque s'arrogeait; il osait à peine faire des remontrances. Vous avez vu l'autorité que la cour de haute commission donnait à la reine Elisabeth dans les affaires ecclésiastiques. Une autre juridiction, qui était fort ancienne, ne lui en donnait pas moins en matière civile. On la nommait la chambre étoilée. Au-dessus de toutes les lois, cette cour n'avait de règles que la volonté du prince.

L'Angleterre se soumit insensiblement à cette puissance illimitée, parce que, de-

de son mariage avec la princesse Henriette eut lieu à Paris le 11 mai suivant ; au milieu des fêtes données à cette occasion, arriva le fameux duc de Buckingham, favori du dernier roi, et qui voulait l'être également de son fils. Il venait en grande pompe chercher la reine d'Angleterre ; le duc était d'une

puis Henri VII, les arts de la paix, tous les jours plus cultivés et plus goûtés, ne permettaient pas de reprendre les armes qu'on avait quittées par épuisement. Les Anglais s'adonnèrent à l'agriculture ; les manufactures s'établirent parmi eux : ils devinrent commerçants, et ils commencèrent à s'appliquer aux sciences.

Ainsi, bien loin de contester l'autorité, dont le monarque était en possession, les peuples, sans remonter plus haut, jugeaient qu'il avait droit d'en jouir, par la seule raison qu'il en jouissait. On ignorait trop l'histoire pour combattre les exemples qu'on voyait par des exemples plus anciens. Tout paraissait donc favorable à l'idée que Jacques Ier se faisait de sa prérogative. Mais remarquez que ce prince n'a ni argent ni troupes. Toute sa puissance est donc appuyée sur l'opinion. Elle s'évanouira, par conséquent, si le peuple s'éclaire, et si quelque intérêt l'invite à secouer le joug. Supposons donc qu'une faction soit intéressée à diminuer l'autorité du roi ; elle formera des doutes, et elle acquerra bientôt des lumières qu'elle répandra. Si dans de pareilles conjonctures, le monarque laisse échapper adroitement quelques parties de la prérogative, il en conservera plus sûrement les autres. En cédant les droits qui effarouchent davantage la liberté, il écartera toute inquiétude ; il gagnera la confiance ; il obtiendra des subsides. Il donnera le temps de s'éteindre aux factions qui s'allument par la résistance, et il pourra recouvrer un jour tout ce qu'il a cédé !

Il faut surtout qu'il paraisse d'autant plus respecter les priviléges du peuple, qu'on s'appliquera davantage à vouloir limiter sa prérogative. Voilà l'histoire de ce que les Stuarts n'ont pas fait.

Jacques et son fils Charles Ier ne se contenteront pas de défendre opiniâtrément la prérogative. Plus on voudra la limiter, plus ils voudront l'étendre. Si le parlement refuse des subsides, ils mettront des impôts de leur seule autorité : ils châtieront si on leur résiste, ou si on crie à la tyrannie : en un mot, ils parleront et ils agiront toujours plus en maîtres. Cependant l'opinion, qui faisait l'appui du trône, passera peu à peu : la violence sans armées trouvera tous les jours plus de résistance : ce sera une nécessité d'avoir recours au parlement, qu'on projetait de ne plus convoquer : ce corps se plaindra et refusera des subsides. Il faudra donc revenir à des moyens violents, avec aussi peu de succès que la première fois, pour revenir ensuite au parlement, qui sera plus fondé que jamais à se plaindre et à refuser. Ainsi les rois, montrant tour-à-tour de la fermeté et de la faiblesse, élèveront insensiblement un parti contre eux, et enfin ils se verront à la discrétion des sujets armés. Cette conduite, qu'on ne conçoit pas dans un souverain qui n'a point de troupes, et qui même n'a point de gardes, causera de grandes guerres et d'étranges révolutions.

beauté rare; rien n'égalait la magnificence élégante de sa toilette; il était généreux jusqu'à la profusion, et poussait la galanterie jusqu'à l'audace; quelques mémoires du temps rapportent qu'il conçut un violent amour pour Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, et qu'il osa le lui déclarer. Les mêmes mémoires disent que la jeune reine recevait les hommages de Buckingham avec complaisance, et qu'elle prenait plaisir à ne pas réprimer trop durement une faiblesse qu'elle aurait dû punir comme un crime.

Après le départ de la princesse Henriette pour l'Angleterre, on revint aux affaires d'état.

Il s'agissait, en premier lieu, de terminer cette affaire de la Valteline, dans laquelle il était plus aisé de se débarrasser des Espagnols que du pape; le chef de l'Eglise avait envoyé aux deux rois de France et d'Espagne, comme légat, son neveu le cardinal Barberini. Le conseil donna ordre de lui rendre les plus grands honneurs sur son passage, mais avec la résolution bien prise de ne lui rien concéder.

Cependant, lorsque le cardinal Richelieu s'aperçut que le légat, de son côté, ne voulait rien relâcher de ses prétentions, il s'avisa d'un moyen qui mettait également sa responsabilité à couvert, comme ministre et comme prince de l'Eglise romaine.

Ce fut de conseiller au roi de convoquer une assemblée extraordinaire des principaux seigneurs du royaume, pour lui soumettre cette question de la Valteline, et suivre son avis en cette circonstance.

Le légat, en apprenant que le conseil venait d'adopter cette mesure, vit bien que sa présence en France était désormais inutile; il partit, en conséquence, brusquement, après avoir

refusé qu'on l'accompagnât et qu'on le défrayât sur la route, suivant l'usage pratiqué en pareil cas.

L'assemblée eut lieu, et après avoir entendu différentes opinions, elle décida à l'unanimité qu'il fallait soutenir l'honneur de la France.

L'assemblée durait encore, quand arriva la nouvelle que le duc de Montmorency avait complètement défait sur mer le duc de Soubise, qui avait perdu onze vaisseaux dans l'engagement, et avait été contraint de se réfugier sur les côtes d'Angleterre ; l'île d'Oleron fit aussitôt sa soumission au roi. On chanta le *Te Deum* dans toutes les églises.

Le cardinal de Richelieu avait deux grands objets en vue ; l'abaissement de la puissance autrichienne et la ruine du parti protestant en France ; mais il avait en même temps un autre objet en vue, c'était de réduire les grands à l'obéissance ; il le prouva par la manière dont il traita le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, le plus illustre seigneur du royaume après les princes du sang.

Tout son crime était d'être dévoué à la personne du duc d'Anjou. frère du roi ; mais le cardinal de Richelieu fit entendre à ce prince que le duc de Vendôme cherchait à se fortifier en Bretagne, pour se rendre indépendant, et qu'il s'était même vanté « *de ne plus vouloir désormais voir le roi qu'en peinture.* »

Le roi se mit en route pour Blois, où le duc de Vendôme et son frère, grand-prieur de France, vinrent à sa rencontre. Le roi fit aux deux frères le meilleur accueil, les invita même à une partie de chasse pour le lendemain ; puis il les fit arrêter tous deux dans leur lit et conduire au château d'Amboise.

Le roi quitta Blois pour se rendre à Nantes, où le cardinal

ne tarda pas à le rejoindre; il trouva le conseil occupé du procès du comte de Chalais, maître de la garde robe, connu par ses galanteries et par ses duels; il était prévenu de conspiration contre l'Etat; il fut arrêté, mis en prison, et une commission fut nommée pour instruire son procès.

CHAPITRE XVIII.

Mort du comte de Chalais. — Grandes mesures du cardinal. Siége de La Rochelle.

Quelques jours après, le roi ouvrit les états de Bretagne. Pendant qu'on instruisait le procès du comte de Chalais (1) *par*

(1) Voici comment, dans son *Histoire moderne*, Condillac raconte tout ce qui est relatif au comte de Chalais :

« Marie de Médicis voulait marier Gaston, duc d'Anjou, avec l'héritière de Montpensier. Elle sollicitait vivement ce mariage, et le roi ne s'y prêtait pas. Comme il n'avait point d'enfant, et qu'il craignait de n'en pas avoir, il appréhendait que son frère n'en eût, et n'attirât dès-lors tous les respects. Le cardinal, qui ne voulait déplaire ni à l'un ni à l'autre, paraissait n'avoir point d'avis : il se contentait de montrer les avantages et les inconvénients. Mais lorsque la reine-mère eut enfin déterminé le roi, il se déclara et pressa la conclusion de ce mariage. Ce dessein partagea toute la cour : chacun cabala suivant ses intérêts. La maison de Condé ne désirait pas qu'on se hâtât si fort de marier le frère du roi. Le duc de Vendôme voulait lui donner sa sœur, et la reine Anne songeait avec jalousie à une belle sœur, qui pourrait donner un héritier au trône. La princesse de Condé gagna le maréchal d'Ornano, gouverneur du duc d'Anjou, et le prince fit voir un éloignement marqué pour ce mariage. Les grands, croyant avoir trouvé un chef dans le duc d'Anjou, se réunirent pour perdre le cardinal : ils voyaient les desseins de ce ministre; ils voulaient prévenir leur chute.

On parla de le faire chasser, de l'assassiner. On parla même d'enfermer le roi dans un cloître, et de mettre le duc d'Anjou sur le trône. On voulait au moins que le duc épousât une princesse étrangère, afin de devenir plus indépendant.

Richelieu, instruit de ces complots, fit arrêter d'Ornano, ses deux frères, Chaudebonne, Modine et Deagent. Les uns furent conduits à Vincennes, les autres à la Bastille. Mais, afin de ne pas donner l'épouvante au reste des conjurés, le roi écrivit à tous les gouverneurs que cette affaire n'aurait point de suites, parce qu'il savait que d'Ornano n'avait pour complices que les personnes qu'on avait arrêtées : il s'agissait d'attirer à la cour le duc de Vendôme, qui était alors dans son gouvernement de Bretagne.

commissaires, on célébrait le mariage du duc d'Anjou, qui prit le nom de duc d'Orléans. Il épousa la fille du duc de Guise; la reine Anne d'Autriche était opposée à ce mariage que le

Les conjurés ne furent pas rassurés. On commençait à craindre une fermeté, qui n'était pas naturelle au roi; et on voulut se défaire de celui qui la lui inspirait. Le dessein fut pris de se saisir du cardinal, lorsqu'il serait à sa campagne. Le duc d'Anjou devait même autoriser cette entreprise par sa présence. Mais le bonheur de Richelieu ayant permis qu'une indiscrétion fit éventer ce complot, le roi se hâta d'envoyer trente gendarmes et trente chevaux-légers pour mettre son ministre en sûreté, et la reine-mère lui envoya tous les gentilshommes qu'elle avait auprès d'elle. Le cardinal saisit cette occasion pour demander sa retraite, bien assuré de ne pas l'obtenir, et de s'affermir au contraire davantage. Il supplia la reine-mère d'appuyer sa demande auprès du roi. C'était encore un moyen d'obtenir plus sûrement un refus; car cette princesse, qui comptait sur lui, et qui en avait besoin, n'avait garde de consentir à son éloignement. On lui répondit que l'état ne pouvait se passer de ses services, et qu'on voulait qu'il eût désormais une garde. Il en eut une : il fit cependant de nouvelles instances, soit pour montrer que sa démarche avait été sincère, soit pour se faire rechercher d'autant plus qu'il paraissait davantage vouloir s'éloigner. Il donnait pour prétexte sa mauvaise santé, le besoin de s'absenter souvent de la cour pour prendre du repos, et les calomnies auxquelles il était exposé pendant son absence.

Il eut une réponse telle qu'il l'avait prévue, et qu'il la désirait.

Le roi était allé à Blois, où il se proposait de faire arrêter le duc de Vendôme et le grand-prieur, son frère; ce qu'il exécuta.

Ces deux princes furent conduits au château d'Amboise. Le cardinal avait affecté de ne pas suivre la cour, craignant que, dans les premiers moments d'un coup d'autorité de cette espèce, sa présence n'excitât encore davantage les murmures des grands. Il s'y rendit bientôt après.

Le duc d'Anjou, sollicité par sa mère, consentit enfin à se soumettre aux volontés du roi et à se réconcilier avec Richelieu. Si cette démarche fut d'abord sincère, on lui fit bientôt prendre d'autres sentiments : car il voulut quitter la cour, et fit sonder des gouverneurs pour avoir une retraite. Le comte de Chalais, qui conduisait cette intrigue, et qui avait été des autres conspirations, fut arrêté. Alors le prince cessa de résister, et son mariage se fit à Nantes, où le roi était allé pour assister aux États de Bretagne. Mademoiselle de Montpensier lui apporta les principautés de Dombes et de La Rochelle-sur-Yon, les duchés de Montargis, de Châtellerault et de Fargeau. Il eut lui-même pour apanage les duchés d'Orléans et de Chartres, et le comté de Blois. Ayant alors renoncé à ses premiers projets, il découvrit tout ce qu'il savait des intrigues de Chalais, à qui on fit son procès, et qui eut la tête tranchée. Bien des personnes se trouvèrent impliquées dans toutes ces conspirations. La reine régnante

roi désirait, et le comte de Chalais n'était coupable au fond que d'avoir cédé aux suggestions de la duchesse de Chevreuse, favorite et confidente de la reine, pour rompre s'il pouvait un pareil mariage.

Aussi, après la fin malheureuse du comte de Chalais, qui fut exécuté à Nantes, la duchesse de Chevreuse eut ordre de quitter la cour; Anne d'Autriche elle-même fut mandée dans la chambre du roi où se passa, dit-on, une scène des plus violentes en présence de la reine-mère et du cardinal, puis vinrent les larmes, les reproches des deux côtés, et un semblant de réconciliation; ce qui n'empêcha pas Louis XIII de donner l'ordre de n'admettre les hommes dans l'appartement de la reine que lorsqu'il y serait.

L'exécution du comte de Chalais frappa de terreur tous ceux qui avaient encouru la haine du cardinal et qui redoutaient les effets de son caractère tyrannique : le comte de Soissons quitta sur-le-champ Paris pour se mettre en sûreté, et le maréchal d'Ornano en fut si vivement affecté, à la Bastille, où il était détenu, qu'il ne survécut que de quelques jours à la nouvelle de l'exécution du comte de Chalais.

On a vu que le principal objet que le cardinal avait en vue

fut elle-même du nombre : on allait faire le procès à d'Ornano, lorsqu'il mourut; alors toute cette faction fut éteinte; mais on répandit bien des calomnies sur le cardinal.

Le crédit de ce ministre croissait néanmoins. Il fut fait chef et surintendant de la navigation et du commerce. Il fit supprimer la charge de grand amiral et celle de connétable, parce qu'elles donnaient une autorité qui pouvait être un obstacle à ses desseins. Enfin, pour s'autoriser à faire d'autres changements, il fit tenir aux Tuileries une assemblée de notables, dont la plupart lui étaient dévoués. Il y fut arrêté, entre autres choses, qu'on diminuerait les pensions et qu'on démolirait les places fortes de l'intérieur du royaume, parce qu'elles coûtaient beaucoup à l'état, et qu'elles servaient de retraite aux rebelles. C'est ainsi qu'il écartait peu à peu tout ce qui pouvait faire obstacle à l'autorité qu'il voulait s'arroger. »

était d'abattre le parti protestant, qui avait son siége principal à La Rochelle.

Le premier soin du cardinal pour arriver à ce but fut de donner une marine à la France. C'est dans cette intention qu'il avait racheté à grand prix le titre d'amiral de France pour créer une charge nouvelle, sous le titre de surintendance de la navigation et du commerce, qu'il se fit donner.

Le cardinal, après avoir pris cette dernière mesure, se hâta de faire construire des navires de toute grandeur tant dans les ports de France qu'en Hollande; puis comme il était désireux surtout de faire approuver les mesures de son administration par de grands corps politiques, il décida Louis XIII à convoquer à Paris une assemblée de notables; elle eut lieu dans la grande salle du château des Tuileries, avec la plus grande pompe.

Le garde-des-sceaux parla le premier : il dit que depuis 1558 les rois de France avaient convoqué huit fois soit les états-généraux, soit des assemblées de notables; puis vint l'éloge du roi, celui du cardinal, et son discours se termina par une demande d'enquêtes judiciaires qui suffiraient seules pour juger le despotisme des derniers règnes, par la demande de *nouvelles lois qui autorisaient les juges à recevoir comme preuves des actes qui, dans les autres cas, ne passeraient que pour des conjectures.*

Après lui le maréchal de Schomberg exposa l'état de l'armée. Enfin le cardinal de Richelieu prit la parole : son ton était absolu, toutes ses pensées respiraient la tyrannie; il le termina par cette phrase significative : « Le roi demande à l'assemblée « *peu de paroles et beaucoup d'effets.* » Aucun prince du sang, si ce n'est le frère du roi, ne siégea dans cette assem-

blée ; on remarqua également l'absence des ducs et pairs. L'assemblée des notables tint trente-cinq séances et dura deux mois et demi. Le principal objet qui fut soumis à ses délibérations concernait l'armement des vaisseaux, la levée des soldats et les demandes d'argent.

Tout le monde s'attendait à une reprise d'armes avec les réformés et à une guerre avec l'Angleterre. Les Anglais saisissaient nos navires marchands sous divers prétextes; de leur côté, les nôtres usaient de représailles; enfin la mésintelligence en vint à ce point que le commerce fut interdit entre les deux pays sous peine de confiscation des vaisseaux et des marchandises.

Le duc de Soubise ne cessait d'exciter le duc de Buckingham à déclarer la guerre à la France; il lui promettait pour appui une insurrection générale des réformés. Le duc de Rohan faisait de son côté ses préparatifs; il fit répandre partout que la gabelle allait être rétablie dans les provinces de Guienne, de Saintonge et du Poitou, ce qui nécessita, pour calmer l'irritation des esprits dans ces trois provinces, une déclaration royale qui fut enregistrée au parlement. Enfin la flotte d'Angleterre mit à la voile. Louis XIII partit pour aller prendre le commandement de l'armée de Poitou. Il avait la fièvre quand il monta en voiture, et la force du mal le contraignit de s'arrêter à Villeroy.

La flotte d'Angleterre était de quatre-vingt-dix voiles, et portait seize mille hommes, parmi lesquels on comptait trois mille Français. Elle s'avançait sur les côtes de France. On ne savait pas où elle ferait son débarquement; mais on apprit bientôt que le duc de Buckingham, qui avait pris le commandement de la flotte, avait débarqué dans l'île de Rhé, malgré tous les efforts du comte de Toiras, qui en était

gouverneur. Il y publia un manifeste, et après un combat sanglant, les Français se virent contraints de chercher un refuge dans la citadelle de Saint-Martin.

Cependant les Rochellois ne voulurent pas ouvrir leurs portes aux Anglais : ils restèrent tranquilles, à l'abri de leurs murs, entre la flotte anglaise et l'armée française ; mais enfin ils finirent par se déclarer pour la révolte : ils traitèrent avec le duc de Buckingham, et ils rédigèrent un manifeste.

Le roi arriva au camp devant La Rochelle le 2 octobre ; il commença par ordonner la construction des forts et à s'occuper d'envoyer des secours au comte de Toiras dans l'île de Rhé. Il rassembla à cet effet dans l'île d'Oleron l'élite des régiments, au nombre de quatre mille trois cents hommes et trois cents maîtres pris dans les compagnies des gardes du roi, de la reine mère et du duc d'Orléans. Ces troupes montèrent sur des barques au lieu nommé le Plomb ; elles descendirent dans l'île de Rhé après une faible résistance, et s'établirent dans le fort de la Prée.

Les autres troupes arrivèrent successivement, et l'armée une fois réunie, on marcha contre les Anglais, qui battirent toujours en retraite ; enfin on les atteignit à une étroite chaussée qui menait à l'île d'Oie ; la victoire des Français fut complète, la nuit seule les arrêta dans la poursuite des fuyards ; les Anglais se rembarquèrent, laissant le champ de bataille couvert de leurs morts, et au pouvoir des Français quatre canons, quarante drapeaux et un grand nombre de prisonniers.

De tous les princes de la religion réformée, le duc de Rohan fut le seul qui prit les armes pour appuyer la diversion des Anglais.

Le roi envoya contre lui une armée sous les ordres du prince de Condé, devenu l'ennemi juré des huguenots : il fit procéder en même temps contre le duc de Rohan par le parlement de Toulouse; mais le duc était déjà en campagne. Après des fortunes diverses contre les lieutenants du roi, le duc de Rohan commençait à l'emporter, il venait d'achever la conquête de tout le pays de Foix, quand il apprit la défaite des Anglais en Bretagne. Cette fâcheuse nouvelle le décida à ne pas poursuivre ses avantages; il retourna dans les provinces de son gouvernement.

Lá défaite des Anglais et la retraite du duc de Rohan enhardirent le cardinal à faire le siége de La Rochelle dans toutes les règles, et à couper court à toutes les espérances des réformés en faisant rentrer sous l'obéissance du roi cette place rebelle qui ne cessait d'inspirer de sérieuses inquiétudes pour la tranquillité du royaume.

L'armée royale était campée tout autour de la ville et divisée en trois corps sous les ordres de trois généraux différents, le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg et le maréchal de Bassompierre.

Quant au cardinal de Richelieu, tout homme d'église qu'il était, il avait gardé pour lui l'opération la plus importante et la plus difficile du siége, celle de fermer d'un côté la mer aux habitants de La Rochelle, et de l'autre aux secours qu'ils recevaient de leurs navires. On lui avait proposé divers projets pour arriver à ce but; le cardinal s'arrêta au projet d'une digue en pierres qui lui fut présenté par deux architectes de Paris; les travaux de cette digue étaient plutôt contrariés par la mauvaise saison que par le feu des Rochellois.

La flotte d'Espagne vint rallier la flotte de France; mais

quelques jours après, sur le bruit répandu que les Anglais dirigeaient une seconde expédition sur La Rochelle, elle prit ce prétexte de remettre à la voile, son amiral promettant de revenir au printemps avec des forces plus considérables. Les Rochellois parvinrent à signer, en effet, avec le roi d'Angleterre, un traité par lequel il s'engageait à les secourir par terre et par mer. De tous ceux qui assistaient au siége, celui qui avait le moins d'espoir, c'était le roi; il était à ce point découragé qu'il voulut retourner à Paris, en laissant au cardinal toute l'autorité qu'il possédait lui-même.

Quand le roi revint à La Rochelle, il trouva les choses bien changées; l'armée assiégeante avait été portée à vingt-cinq mille hommes, toute la ligne de circonvallation flanquée de forts et de redoutes; la digue était fort avancée, la disette se faisait déjà sentir dans La Rochelle, où l'on attendait avec anxiété le secours promis par les Anglais. Le roi se montra fort satisfait, et en fit ses compliments au cardinal.

Enfin la flotte anglaise parut à la vue de La Rochelle, ses habitants furent dans le délire de la joie, l'heure de la délivrance allait enfin sonner pour eux; mais les Rochellois furent complètement déçus dans leurs espérances, puisque la flotte anglaise, après une vaine démonstration, disparut à la vue des habitants consternés.

On a donné bien des raisons pour expliquer cette retraite du duc de Buckingham, qui commandait la flotte anglaise. Quelques personnes ont prétendu que cette retraite fut due à une lettre de la reine au duc, avec le consentement du roi, dans laquelle Anne d'Autriche flattait sa passion romanesque, et que c'est à cette raison futile que Buckingham sacrifia, en cette circonstance, l'honneur de l'Angleterre.

Les Rochellois, par suite de cet abandon, se trouvèrent dans l'état le plus critique, ils manquaient déjà de vivres, et se voyaient à la veille d'une famine; ils étaient réduits à une telle extrémité, qu'ils firent sortir les femmes, les enfants et les vieillards; mais le roi ordonna de ne pas les recevoir et de les rejeter dans la ville, ce qui fut exécuté.

Les Rochellois, dans leur douleur, avaient écrit au roi d'Angleterre une lettre des plus touchantes; on publia bientôt dans la ville assiégée la réponse de ce prince : il promettait de risquer même ses trois royaumes pour sauver la ville de La Rochelle; l'assurance revient, les négociations qu'on avait commencées sont tout-à-coup rompues, et pour prouver leur résolution de combattre jusqu'à la dernière extrémité, les Rochellois redoublèrent six jours durant le feu de leurs batteries.

Cependant les travaux du siége continuaient toujours, la digue avançait à vue d'œil, ce qui n'empêcha pas la cour de se réjouir, le roi donna même des fêtes, de sorte que comme cela arrive assez ordinairement dans la guerre civile, la joie était dans un camp et le désespoir dans l'autre.

En attendant des nouvelles des députés que les Rochellois avaient envoyés à Londres pour presser un nouvel armement, la ville se vit réduite aux plus cruelles extrémités, on se nourrissait déjà de cuirs bouillis avec du suif et de la cassonade; mais la majorité des habitants préféra supporter tout plutôt que de se rendre, tant était encore grande leur confiance dans le secours de l'Angleterre! Ils refusèrent en conséquence d'écouter les propositions que leur apporta un héraut d'armes avec solennité. On n'a pas oublié le maire de La Rochelle Guiton, qui répétait sans cesse : « quand il ne restera

plus qu'un seul homme, il faudra qu'il ferme les portes. »

Mais les Rochellois devaient être déçus dans leurs dernières espérances, car le duc de Buckingham fut assassiné à Plymouth au moment même où il se disposait à monter sur la flotte pour agir en faveur de la ville assiégée. Le roi d'Angleterre s'empressa de déclarer, il est vrai, aux députés, que le secours partirait tout de même, et comme pour joindre l'effet aux paroles, il pourvut au remplacement du duc de Buckingham, en nommant le comte de Lindesey commandant de la flotte. Enfin, le 28 septembre, cette flotte anglaise tant désirée parut en vue de La Rochelle.

L'Europe avait les regards fixés sur ce qui allait se passer, à cause de la puissance du royaume qui avait entrepris cette expédition. La flotte anglaise présentait une force imposante : cent quarante vaisseaux de tout rang et six mille soldats; les réformés de France, commandés par le duc de Soubise et le comte de Laval, étaient à l'avant-garde. Les Anglais vinrent se ranger devant la rade; le roi s'était porté de sa personne au quartier du maréchal de Bassompierre, qu'on croyait le plus menacé par l'ennemi.

Le jour suivant, les Anglais lancèrent quelques bâtiments remplis d'artifice pour essayer d'incendier les vaisseaux du roi; enfin la flotte anglaise profitant, le quatrième jour au matin, d'un vent favorable, força l'entrée de la rade et fit trois décharges de toutes ses batteries contre les vaisseaux et les batteries du roi, qui leur répondirent; ensuite la flotte anglaise sortit de la rade pour aller reprendre sa première position. Le lendemain et les jours suivants, les Anglais recommencèrent la même manœuvre; il devint clair alors pour les réformés de La Rochelle et de la flotte qu'ils n'avaient plus

rien à espérer d'eux; ils prirent en conséquence la résolution de traiter avec le roi pour la reddition de la ville et leur soumission particulière, et le 4 novembre le roi fit son entrée dans la ville de La Rochelle, à cheval et avec ses armes; le cardinal de Richelieu lui en présenta les clefs.

La flotte anglaise retourna dans ses ports, emmenant avec elle le duc de Soubise, le comte de Laval et les autres capitaines de La Rochelle qui n'avaient pas voulu accepter l'amnistie royale; le roi, maître de La Rochelle, ressentit des attaques de goutte; il souffrait beaucoup le jour où la mine faisait sauter les murs de la cité; à peine rétabli, il se mit en route pour retourner à Paris, où on lui préparait une entrée triomphale (1).

(1) Voici comment Gaillard raconte les mêmes événements :

« Le mariage de Charles Ier avec une princesse française, loin de fortifier la ligue catholique de l'Europe, fut favorable au contraire à la ligue protestante; Jacques Ier, à qui le duc de Buckingham avait inspiré son ressentiment contre le comte d'Olivarès et contre l'Espagne, avait, un peu avant sa mort, proposé à Louis XIII de s'unir avec lui contre la maison d'Autriche; Louis XIII avait accueilli cette demande avec tout l'empressement de quelqu'un qu'on prévient sur une proposition qu'il voulait faire. En effet, on avait encore changé de système politique en France; l'Alliance espagnole était abandonnée, et la rivalité des maisons de France et d'Autriche s'était ranimée, malgré les nœuds qui les unissaient; un ministre absolu le voulait ainsi, la rivalité n'était point entre les souverains des deux nations, mais entre leurs ministres; c'étaient Richelieu et Olivarès qui étaient rivaux, non Louis XIII et Philippe IV.

Richelieu, après avoir été successivement créature du maréchal d'Ancre et du connétable de Luynes, mais surtout de la reine-mère Marie de Médicis, après avoir vu passer comme une ombre le crédit précaire et borné des Sillery, des Mangot, des du Vair, des de Vic, du cardinal de Gondy, du comte de Schomberg, du cardinal de la Rochefoucauld, du duc de la Vieuville, etc., avait su enfin fixer la faveur et donner du poids à l'autorité royale qu'il concentrait tout entière dans son ministère. Il avait repris l'ancien système politique suivi autrefois par François Ier et par Henri II, celui d'abaisser la maison d'Autriche et d'exterminer en France le parti protestant, système qui paraît d'abord contradictoire dans ses deux branches; *accordez-moi ces feux avec cette protection*, disait Brantôme, en parlant des feux qu'on allumait en France contre les protestants et de la protection que François Ier accordait aux pro-

La dernière espérance du parti réformé était dans le duc de Rohan ; ce prince entreprit de surprendre Montpellier,

testants d'Allemagne. Le système de la ligue, qui, en réduisant toute la politique à la religion, rassemblait sous les mêmes drapeaux les catholiques de tout pays, et forçait par la même raison les protestants de tout pays à s'unir pour faire contrepoids, était plus conséquent; mais il avait bien d'autres inconvénients. L'ancien système que reprenait Richelieu, malgré ses inconséquences apparentes, tenait à deux principes raisonnables, équilibre au dehors, unité de puissance au dedans. Les protestants formaient une puissance dans l'Etat, où il ne doit point y avoir d'autre puissance que celle de l'Etat, et la maison d'Autriche paraissait tendre à devenir au dehors la seule puissance, ce qui menaçait la liberté de toutes les autres.

Observons que le projet d'abattre les protestants en France était plus raisonnable du temps de Louis XIII, qu'il ne l'avait été du temps de François Iᵉʳ et de Henri II, parce que, sous Louis XIII, ils formaient réellement une puissance, au lieu que sous François Iᵉʳ et sous Henri II, ce n'était qu'une secte qu'on pouvait éteindre par un mélange adroit de mépris et de douceur, et l'on en forma une puissance par les moyens mêmes qu'on prit pour la détruire, c'est-à-dire par la persécution.

Mais du temps même de Louis XIII, n'aurait-il pas mieux valu s'en tenir à ces tempéraments doux, à ces voies de modération qui avaient si bien réussi à Henri IV? Sans doute. Mais Richelieu employait les moyens assortis à son caractère; d'ailleurs la faiblesse et les inconséquences du gouvernement de Marie de Médicis et des gouvernements suivants, avaient rendu les huguenots plus entreprenants, plus mutins, la force était devenue plus nécessaire à leur égard; le projet de les réduire rentrait dans la politique qui avait autrefois armé Louis-le-Gros et saint Louis contre une noblesse indépendante et indocile; aussi le projet d'abattre la noblesse faisait-il partie du système de Richelieu.

Quant à la politique extérieure d'abaisser la maison d'Autriche, c'était le renouvellement de la rivalité de la France et de l'Autriche. Louis XIII faisait par système ce que Louis XI et François Iᵉʳ avaient fait par passion, c'est-à-dire, Louis XI par sa haine pour Charles-le-Téméraire et pour Maximilien, gendre de Charles, et François Iᵉʳ par sa haine non moins violente pour Charles-Quint. L'idée même d'armer les puissances du nord contre la maison d'Autriche n'avait rien de nouveau, cette politique avait été mise en œuvre par François Iᵉʳ; il s'était allié avec le Danemarck et avec la Suède, mais Gustave Vasa n'avait pas fait contre la maison d'Autriche, du temps de François Iᵉʳ, tout ce que fit Gustave-Adolphe, appelé par Richelieu. François Iᵉʳ et Henri II avaient suppléé aux faibles efforts de la Suède par leur alliance avec les Turcs, moyen qui paraît avoir été un peu négligé sous Louis XIII.

Il ne l'avait point été sous Henri IV, témoin le traité conclu en 1604, entre ce prince et le sultan Achmet par l'ambassadeur de Brèves. Il paraît même que la considération dont les Anglais jouissaient à la Porte, du temps de la reine Elisabeth, avait

mais son projet échoua par la fidélité et le courage de la garnison ; le duc de Rohan y fit des pertes sensibles, puisqu'il

passé tout entière aux Français. On peut en juger par l'article 4 de ce traité, qui porte que tous les peuples commerçants de l'Europe, y compris les Anglais, pourront commercer librement avec la Porte sous la bannière et protection de la France, et sous l'obéissance des consuls français. Ainsi, relativement aux affaires de la Turquie, la France était alors la protectrice de la chrétienté entière et même de l'Angleterre sa rivale; cet avantage s'affaiblit sous Louis XIII.

Le système introduit par la ligue et par les guerres de religion, confondait les intérêts politiques avec les intérêts religieux, et ce système avait été repris et suivi sous Marie de Médicis : par le renouvellement de l'ancien système sous le cardinal de Richelieu, on distinguait ces intérêts, et on redonnait aux intérêts politiques leur ancienne influence.

Au reste, la nouvelle alliance de la France et de l'Angleterre contre la maison d'Autriche, ne produisit pas de grands effets. L'Angleterre avait promis à la France six vaisseaux qui devaient être employés contre les Génois, alliés des Autrichiens; leur destination fut changée, Louis XIII voulut les employer contre La Rochelle, qu'il méditait dès-lors d'enlever aux protestants; les Anglais étaient encore très-attachés aux intérêts de leur religion, ils refusèrent de servir contre leurs frères protestants et retournèrent en Angleterre; Charles Ier, fidèle observateur de sa parole, les renvoya en France, ils désertèrent tous.

On tenta sur Cadix une entreprise, qui manqua par l'inexpérience des chefs et par l'intempérance des soldats.

L'Angleterre et la France se brouillèrent bientôt, moitié pour les intérêts des protestants, moitié par la rivalité qui s'éleva entre Richelieu et Buckingham.

Richelieu, fait pour glacer l'amour par sa sévérité, pour l'effrayer par sa violence, aspirait cependant à plaire. Il osa, dit-on, porter ses vœux jusqu'à la reine Anne d'Autriche, dont le faible crédit sur l'esprit de son faible mari avait besoin de s'étayer de celui du cardinal, et il la persécuta dans la suite, parce qu'elle n'avait pu l'aimer. Buckingham vint en France chercher la princesse Henriette, il devint aussi amoureux de la reine Anne; on a prétendu qu'il avait été plus heureux, du moins cet homme brillant et avantageux ne négligea rien pour le faire croire; « cet attachement de « l'âme, qui couvre tant de dangers sous une délicieuse surface, semble avoir été « souffert par la reine, dit M. Hume; et c'est en effet ce qui résulte du récit de « Mme de Motteville, à qui la reine avait laissé voir toutes les affections de son « âme. » Je répondrais bien au roi de votre vertu, mais non pas de votre cruauté, disait la princesse de Conti à la reine, après une conversation que Buckingham venait d'avoir avec cette reine, en présence de la princesse. Mais si la reine se bornait à l'attachement de l'âme, Buckingham ne savait pas toujours commander à ses transports, on sait même qu'il osa être entreprenant, et que s'étant trouvé un moment à l'écart avec Anne d'Autriche, à Amiens, où elle était allée avec la reine-mère con-

eut la douleur de voir tués, blessés ou prisonniers, plusieurs chefs et gentilshommes du parti réformé.

duire la reine d'Angleterre, il l'obligea de rappeler sa suite. On dissimula ou l'on déguisa cette insolence d'un ambassadeur.

Buckingham, de retour à Londres, brouilla l'Angleterre avec la France, comme il l'avait brouillée avec l'Espagne, et Richelieu devint le rival de Buckingham dans la politique, parce qu'il l'avait été dans ses amours ; il eut à combattre à la fois Buckingham et Olivarès.

La guerre était alors fort animée en France contre les protestants ; Soubise, frère du duc de Rohan, vint à Londres demander du secours. Par une violation coupable des conventions du mariage de Charles Ier avec Henriette-Marie, on commença par renvoyer les chapelains et les domestiques catholiques de cette reine ; Soubise obtint le secours qu'il demandait, Buckingham voulut le conduire lui-même ; ne pouvant plus revenir en France comme ambassadeur, (car Richelieu, instruit qu'il y était retourné secrètement, et que, s'étant présenté chez la reine, il avait été congédié avec un reprôche qui annonçait, dit M. Hume, moins de colère que de bonté, lui avait fait interdire tout voyage en France, à quelque titre que ce pût être), il voulut y rentrer en ennemi, en vainqueur, pour déposer ensuite ses lauriers aux pieds de sa souveraine, c'était là toute sa politique. Il alla descendre à La Rochelle ; mais un défaut de concert entre Soubise et les Rochelois empêcha que ce secours ne fût reçu dans la ville ; le nom des Anglais fut suspect, on craignit que Soubise ne fût convenu avec eux de leur livrer La Rochelle ; Buckingham, obligé d'employer ailleurs son armement, fit une descente dans l'île de Rhé ; cette expédition ne réussit pas mieux que n'avait réussi celle de Cadix ; les Anglais furent repoussés avec une perte considérable, et le duc de Buckingham, par cette entreprise mal concertée et mal exécutée, acheva de perdre l'estime et la faveur de la nation. Le parlement le traita en ennemi public, et le poursuivit comme auteur de toutes les injustices que les Anglais aimaient alors à reprocher au gouvernement. Pour toute réponse, le duc de Buckingham se disposait à aller prendre sa revanche en France ; les Rochellois, pressés par les armes de Louis XIII, réclamaient d'eux-mêmes le secours qu'ils avaient refusé ; Buckingham était à Portsmouth, où il préparait le nouvel armement qu'il allait conduire en France. A une conférence qu'il eut avec Soubise et quelques gentilhommes français, les spectateurs crurent apercevoir qu'on mettait de part et d'autre un peu de chaleur dans la dispute, et que les Français surtout gesticulaient encore plus qu'à l'ordinaire. Le duc les quitta ; lorsqu'il passait dans une chambre voisine, un homme, qui se cachait le visage, lui donne un coup de couteau et laisse le couteau dans la plaie, le duc l'arrache et le jette, en s'écriant : *le vilain m'a tué*, il tombe mort sur le plancher ; on crut d'abord que ce funeste accident était une suite de la conférence qu'il venait d'avoir avec les Français ; mais on trouva par terre un chapeau dans lequel étaient écrits comme des termes sacramentels, quelques mots d'une remontrance du parlement, qui déclaraient Buckingham ennemi public ; un homme que son maintien suspect fit arrêter

Bientôt le parlement de Toulouse rendit un arrêt qui déclarait le duc de Rohan criminel et coupable de lèse-majesté au

reconnut le chapeau pour être le sien et le coup pour être de lui ; c'était un gentilhomme anglais nommé Felton, homme atrabilaire et enflammé de ce fanatisme parlementaire qui devenait alors la maladie anglaise.

On accusa le cardinal de Richelieu de la mort de Buckingham, parce qu'ils avaient été rivaux, et parce qu'on attribuait à Richelieu tous les crimes politiques qui se commettaient dans l'Europe, et même ceux qui ne se commettaient pas ; il fut soupçonné aussi d'avoir fait tuer à la bataille de Lutzen, Gustave, son allié, parce que ce conquérant se rendait plus redoutable qu'il ne convenait aux intérêts de la France.

Malgré la mort de Buckingham, l'armement partit pour La Rochelle, mais il trouva le port fermé par cette fameuse digue que Richelieu avait fait construire, et qui força enfin La Rochelle de se rendre à la vue des Anglais.

Le système politique ayant repris la place du système religieux, il en naquit des combinaisons nouvelles ; les alliances ne furent plus réglées par les opinions, mais par les intérêts, et l'Espagne, moins éloignée du rit protestant que le cardinal de Richelieu, fournit des secours aux huguenots pendant le siége de La Rochelle. Aussi, le cardinal de Richelieu se vantait-il d'avoir pris La Rochelle malgré trois rois : le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, et surtout, ajoutait-il, le roi de France, parce que Louis XIII, par ses irrésolutions et par l'effet des cabales qui agitaient sa cour, était quelquefois celui qui mettait le plus d'obstacle aux opérations d'un ministre qu'il respectait plus qu'il ne l'aimait. Ce siége de La Rochelle est l'événement le plus mémorable du règne de Louis XIII et du ministère de Richelieu. Les Français, tant les assiégeants que les assiégés, y signalèrent surtout une constance qui ne passe pas pour leur être aussi familière que la valeur ; ils s'y montrèrent supérieurs de tout point aux Anglais.

Il faut compter, parmi les expéditions de ce siége, celles qui se firent à l'occasion de ce même siége dans les îles de Rhé et d'Oléron, lorsque les Anglais tentèrent de s'y établir pour être à portée de secourir La Rochelle. Ils ne purent descendre dans l'île d'Oléron. Plus heureux, pour un moment, dans l'île de Rhé, ils investirent le fort de Saint-Martin, où les Français, commandés par Thoiras, qui fut dans la suite maréchal de France, firent une vigoureuse résistance ; l'eau douce vint à manquer aux assiégés ; la famine se fit sentir dans le fort ; les passages, étroitement gardés, ôtaient à Thoiras les moyens d'instruire la cour de l'extrémité où il était réduit. Trois soldats du régiment de Champagne offrent de passer à la nage le bras de mer de deux lieues d'étendue, qui sépare l'île de Rhé du continent. Le premier se noya ; le second, épuisé de fatigue, se rendit aux Anglais, qui, après avoir été les témoins de son courage, eurent la barbarie honteuse de le massacrer ; le troisième, longtemps poursuivi par une barque anglaise, exposé à un feu continuel toutes les fois qu'il élevait la tête au-dessus de l'eau pour respirer, plus cruellement tourmenté par les morsures des poissons, toutes les fois qu'il plongeait pour échapper à la mousqueterie, couvert de

premier chef; et l'arrêt fut exécuté sur un mannequin dont la figure ressemblait, autant qu'on l'avait pu, à celle du duc

plaies et soutenu par son seul courage, atteignit enfin la terre à travers tant de fatigues, de douleurs et de périls.

Aussitôt qu'on fut instruit, par son récit, de l'état où étaient les Français assiégés dans le fort de Saint-Martin, on chargea de troupes vingt-quatre pinasses, espèce de barques qui vont à rames et à voiles; on choisit, pour commander ce secours, César de Choiseul, qui avait déjà contribué à empêcher le débarquement des Anglais dans l'île d'Oléron, et qui fut, dans la suite, ce célèbre maréchal du Plessis-Praslin, une fois vainqueur de Turenne. Praslin était retenu au lit par la fièvre, lorsqu'il reçut l'ordre de partir : il partit. Les vents contraires l'arrêtèrent deux jours à l'île d'Est; et sa maladie continuait. Le cardinal de Richelieu lui envoya dire qu'il pouvait revenir à terre; mais le vent ayant changé, Praslin trouva le moyen de pénétrer dans l'île de Rhé à travers la flotte anglaise. Il fallait, en trompant de nouveau la vigilance des Anglais, faire savoir cet heureux succès au roi, qui en attendait la nouvelle avec d'autant plus d'impatience qu'il n'osait l'espérer. Morand, gentilhomme normand, attaché au comte de Praslin, se chargea de cette périlleuse commission, et l'exécuta heureusement. Le roi, aussitôt qu'il le vit, lui dit d'un ton inquiet et chagrin : « Eh bien! Morand, le comte du Plessis n'a pu passer dans l'île de Rhé! « Voilà, Sire, répondit Morand, une lettre par laquelle il rend compte à Votre « Majesté de tout ce qui s'est passé. » Dès que le roi eut lu les premiers mots de la lettre, il se jeta aux pieds d'un crucifix pour rendre grâces à Dieu, et, courant à son secrétaire, il écrivit sur-le-champ au comte pour le féliciter.

Le comte de Praslin avait aussi écrit au cardinal : « Vous avez bien voulu m'exhor« ter de regagner la terre pour m'y rétablir; j'ai jugé que l'air le plus favorable à « ma santé serait celui du fort de la Prée, dans l'île de Rhé, et c'est là que j'at« tends les ordres de Votre Eminence. » Le cardinal, qui sentait dans autrui tout le prix de l'héroïsme qu'il avait dans son âme, lui fit une réponse pleine d'éloges, et Praslin se crut récompensé. Il défit les Anglais devant le fort de la Prée : Thoiras les chassa de l'île de Rhé, et Praslin les battit encore dans la retraite.

Cependant le courage forcené des Rochellois résistait à ce courage fidèle des catholiques; les premiers avaient forcé un d'entre eux, nommé Jean Guiton, d'accepter la place de maire de leur ville. Vaincu par l'importunité, cet homme auquel il n'a manqué qu'une cause légitime pour égaler la gloire de ce fameux maire de Calais, Eustache de Saint-Pierre, cet homme prend un poignard, et dit à ses concitoyens : « Je serai maire, puisque vous le voulez, mais je ne le serai qu'à condition que « vous m'autoriserez tous à plonger ce poignard dans le sein du premier qui parlera « de se rendre; je demande qu'on en use de même à mon égard, si jamais je propose « de capituler, et j'exige que ce poignard reste pour cet usage sur la table du lieu « où nous nous assemblons. » Tout le monde entra pour lors dans ses sentiments; mais lorsque la famine eut presque entièrement dépeuplé la ville, il fallut bien céder

de Rohan. Mais cela n'empêcha pas le chef des réformés de guerroyer avec les lieutenants du roi dans le haut et bas

au sort et parler de se rendre : Guiton seul était inflexible, et rappelait les engagements qu'il avait fait prendre; La Rochelle, lui disait-on, n'a plus de défenseurs. *Eh! ne suffit-il pas*, répondait Guiton, *qu'il y reste un seul habitant pour en fermer la porte à nos tyrans?* Tels étaient les ennemis qu'on avait eus à combattre; c'est de cet enthousiasme de religion et de liberté qu'avait triomphé Richelieu.

Il avait fallu aussi qu'il triomphât des éléments; l'ouvrage construit d'abord par Pompée Targon, ingénieur italien, avait été renversé par la mer; une autre digue, d'environ quatre mille sept cents pieds de long, que Richelieu fit construire ensuite, fut encore détruite par les vents; enfin, la digue que deux ingénieurs français, Meteseau et Tiriau, construisirent, résista aux vents et aux vagues.

Alexandre lui avait donné, devant Tyr, l'exemple d'une pareille opération et d'une pareille constance. Richelieu, en faisant recommencer la digue, dirigeait, dit-on, son Quinte-Curce à la main, les travaux des ingénieurs, et apprenait surtout d'Alexandre à n'être point rebuté par les difficultés : la belle description de la digue de Tyr servit beaucoup pour la construction de celle de La Rochelle; mais Richelieu, entouré d'obstacles qu'Alexandre n'avait pas connus, et que suscitaient chaque jour les divisions des chefs, la haine des grands, l'envie des courtisans, se permit, dit-on, un stratagème, dont Alexandre ne lui avait pas donné l'exemple. Pour se donner le temps de faire construire sa digue, il profita contre Buckingham de cet amour même que la reine Anne avait su lui inspirer. On exigea que la reine écrivît à son amant, et qu'elle le priât de différer l'embarquement qu'il projetait; Buckingham sacrifia son devoir et sa gloire à ce chimérique amour; il obéit à la souveraine de son cœur; et lorsqu'enfin, honteux de sa faiblesse et pressé par les instances des Rochellois, il voulut partir, lorsqu'au moment du départ il fut tué, lorsque, malgré sa mort, la flotte arriva devant La Rochelle, la digue était construite, et le port fermé.

Les jeunes rois, sous le nom desquels étaient alors gouvernées ces trois grandes monarchies, la France, l'Espagne et l'Angleterre, auraient vraisemblablement vécu en paix; Louis XIII et Philippe IV par indolence, Charles I[er] par modération; mais ils avaient, dit M. Hume, résigné le gouvernement de leurs personnes et de leurs empires à des ministres turbulents, et ils faisaient la guerre. Dans les guerres ordinaires, la haine ou l'intérêt réunit certaines puissances contre d'autres; on ne voyait rien de semblable dans celle-ci; on n'avait, de toute part, que des ennemis et point d'alliés; chacun des trois peuples et des trois monarques était l'ennemi des deux autres, c'est que la guerre tenait uniquement à la haine des ministres, et que chacun des trois ministres haïssait les deux autres. Cependant comme la guerre civile, qui se faisait en France, était une guerre de religion, et qu'il s'agissait d'abattre les protestants, l'Espagne crut devoir envoyer une flotte devant La Rochelle; mais cette flotte ne fit que paraître, et retourna dans ses ports, sous prétexte que Louis XIII

Languedoc, et, après des succès variés, de se maintenir en possession de ces provinces, et de sauver, pour le moment, la cause des réformés d'une ruine complète.

n'avait pas voulu accorder à l'amiral espagnol la permission de se couvrir en sa présence. Quoique ces misérables disputes de cérémonial et d'étiquette soient en possession de balancer les plus grands intérêts et d'influer sur les plus importantes affaires, il paraît qu'en cette occasion l'étiquette n'avait pas seule causé la défection de la flotte espagnole. L'Espagne était depuis longtemps aigrie par la guerre de la Valteline, et les nouveaux différends, au sujet de la succession de Mantoue, ajoutaient encore à ces dispositions ennemies.

Charles I[er], devenu roi par la mort de Buckingham, se hâta de faire la paix avec la France et avec l'Espagne, pour n'avoir plus de guerre que contre ses indociles sujets; cette guerre n'était que défensive de sa part : il était attaqué avec toute la violence du fanatisme. La nation se vengeait sur lui du despotisme de Henri VIII, de la reine Marie et de la reine Elisabeth : il ne lui était pas même permis de donner, dans son royaume, un asile à sa belle-mère. Marie de Médicis, chassée de France par les violences du cardinal de Richelieu, s'était d'abord retirée dans les Pays-Bas espagnols : la France était alors en guerre avec l'Espagne; mais comme il faut bien qu'enfin la guerre finisse, Richelieu craignait que, quand la paix viendrait à se faire, Philippe IV ne se crût obligé, par honneur, à faire du rétablissement de sa belle-mère, qui serait actuellement dans les états d'Espagne, une des conditions de la paix; les intrigues du cardinal, ayant en conséquence chassé Marie des Pays-Bas, elle passa en Hollande, où le besoin qu'elle avait du prince d'Orange, par les bienfaits duquel elle subsistait, ne l'empêcha pas de refuser obstinément le baiser à la princesse, sa femme : elle s'embarqua pour l'Angleterre, où Charles I[er] et Henriette-Marie la reçurent avec toute la tendresse due à une mère malheureuse et avec toute la magnificence que pouvait permettre la médiocrité de leur revenu; il est à remarquer cependant que Charles I[er] ne fit aucune demande au parlement pour cette augmentation de dépense, pendant trois ans qu'elle dura; il jugea que c'était à lui, non à ses peuples, à supporter l'entretien de la maison de sa belle-mère. Cette retraite de Marie de Médicis, en Angleterre, donna de nouvelles inquiétudes au cardinal; il craignit (car la politique malfaisante a toujours à craindre) que Marie n'engageât Charles I[er] à prendre parti pour l'Espagne contre la France : il craignit les négociations que l'Angleterre allait entamer pour réconcilier Marie avec le roi son fils; il ne redoutait rien tant que cette réconciliation, dont il aurait pu être la victime. Voilà pourquoi il ne pouvait souffrir que Marie restât chez aucun prince puissant et capable ou de s'armer pour elle ou d'exiger son retour : il voulait qu'elle se retirât à Florence, auprès du grand-duc de Toscane, qui pourrait bien importuner la France de ses impuissantes sollicitations en faveur de Marie, mais qui ne serait jamais en état de rien exiger; il avait défendu au président de Bellièvre, ambassadeur de France à Londres, d'aller chez Marie et d'avoir aucun entretien avec elle : en consé-

CHAPITRE XIX.

Affranchissement de l'autorité de Richelieu.

La prise de La Rochelle affermit l'autorité du cardinal Richelieu; après le roi, personne, en France, ne fut au-dessus de lui; cependant il eut toujours des ennemis, qu'il devait craindre, d'abord le caractère de Louis XIII, prince taciturne, haineux et dissimulé, ensuite la reine-mère, qui l'avait poussé au cardinalat et au ministère, par amour, dit-on, plutôt que par intérêt, mais qui, à cinquante-six ans, montrait toujours les mêmes exigences, et voulait surtout une parfaite soumission à ses volontés.

Le cardinal avait encore d'autres ennemis, le duc d'Orléans, le comte de Soissons, et surtout la reine régnante, qui avait tout sujet pour le haïr; mais il leur tint tête à tous.

C'était l'opinion générale que la paix de La Rochelle allait

quence Bellièvre l'évitait partout; mais enfin, Charles et Henriette n'ayant pu refuser à leur mère de lui ménager une entrevue avec cet ambassadeur, Henriette le retint dans sa galerie, où était Marie, et lui fermant le passage, lorsqu'il voulut se retirer, l'obligea d'écouter cette princesse. Bellièvre alla au-devant de ce qu'elle pouvait lui dire. « Madame, lui dit-il, je ne puis me charger d'aucune négociation pour Votre « Majesté. » « N'importe, dit la reine, je vous prie de m'entendre; on ne vous a « pas du moins défendu d'écouter ce que je vous dirais et d'en rendre compte. Je « sais que les ambassadeurs sont obligés de mander à leurs maîtres tout ce qu'on « leur communique, ainsi je compte que vous me procurerez une réponse. » L'ambassadeur l'écouta tant qu'elle voulut parler, sans l'interrompre et sans lui répondre. En prenant congé d'elle, il dit au roi et à la reine d'Angleterre : *ce qu'on exige de moi excède mes pouvoirs;* cependant il manda exactement au roi et au cardinal tout ce que Marie lui avait dit; et Marie, comme elle l'avait prévu, reçut une réponse, mais une réponse qui lui ôta toute espérance. Cependant Charles et Henriette ne se rebutèrent pas, et suivirent toujours en France les négociations pour le retour de Marie; mais Richelieu, par ses intrigues en Angleterre, souleva contre elle les communes, qui, ayant entraîné les lords, forcèrent le roi à renvoyer sa belle-mère.

consolider tout-à-fait l'autorité absolue du roi, dont Richelieu était dépositaire; c'était également l'opinion des pays étrangers; l'Angleterre, en prenant parti pour les réformés de La Rochelle, l'avait assez donné à entendre, de même que l'Espagne, avec son mauvais vouloir; cette puissance savait en effet que la politique du cardinal était au fond une politique hostile à la maison d'Autriche; elle lui suscita partout des ennemis, dans l'empereur d'Allemagne, qui prit parti pour le prince François de Lorraine dans un différend survenu entre lui et le roi Louis XIII; la Hollande, Venise, la Savoie, voulaient du mal à la France; on les encouragea sous main; enfin l'Espagne alla nous chercher des ennemis jusque dans l'Italie.

La rentrée du roi à Paris fut un jour de triomphe; la milice bourgeoise et la masse de la population, rangées sur son passage, lui faisaient le plus pompeux accueil; rien ne manqua à sa réception de ce que peuvent procurer l'autorité souveraine et les plus grands succès; les trophées, les emblèmes, les allégories, les vers, la prose, la peinture et la poésie, furent mises à contribution; les flatteurs meurent, jamais la flatterie.

Louis XIII pouvait désormais régner dans une paix profonde; mais cela n'entrait pas dans les vues du cardinal de Richelieu. Il avait besoin, pour conserver l'autorité, de maintenir son maître dans un état continuel d'inquiétudes et de défiances de lui-même et des autres; il continua, en conséquence, à maintenir la division dans le sein de la famille royale, en entretenant la jalousie du roi contre le duc d'Orléans, l'ombrage que lui inspirait le prince de Condé et les soupçons qu'il nourrissait contre le duc de Montmorency et les plus grands seigneurs de la cour.

Enfin une occasion se présenta de détourner complètement le roi de la pensée de gouverner par lui-même, et le cardinal s'en saisit avec empressement. Ce fut le projet d'une expédition en Italie; le prétexte fut le secours que la France devait porter à la ville de Casal, appartenant au duc de Mantoue, son alliée, et qui était assiégée par les troupes espagnoles; malgré l'opposition de la reine-mère, l'expédition fut résolue selon les vues du cardinal, et l'armée fut bientôt réunie en Auvergne et en Dauphiné par les soins du comte de Toiras, qui y avait conduit les troupes victorieuses de La Rochelle.

Avant de partir pour prendre en personne le commandement de l'armée, Louis XIII confia à sa mère le gouvernement pendant son absence, et convoqua le parlement en lit de justice; puis il se mit en route pour l'Italie; il ne passa pas par Lyon, qui était décimé à cette époque par une terrible épidémie; il prit son chemin par la Champagne, pour se rendre à Dijon.

Le roi trouva, en arrivant, que l'armée était mal fournie de vivres et de munitions; mais, grâce à l'activité du cardinal, elle fut en état de se mettre en marche et de s'établir au village de Chaumont, situé à l'autre versant du mont Genève.

On était sur les frontières de Savoie; on fit des propositions au duc s'il voulait livrer le passage; ne les trouvant pas assez avantageuses, il voulut traîner la négociation en longueur; mais le cardinal donna ordre aux troupes de forcer le passage. Elles s'avancèrent, en conséquence, vers le lieu appelé le Pas-de-Suse, gorge étroite et tortueuse que le duc de Savoie avait fait garnir de trois rangs de barricades épaisses, et derrière

lesquelles il y avait de nombreux soldats. La position était forte ; mais rien ne résista à l'impétuosité de l'armée française.

Après avoir forcé le Pas-de-Suse, l'armée française déboucha des montagnes pour se diriger sur la ville de Suse, qui se rendit le jour suivant; de là, l'avant-garde de l'armée, aux ordres des maréchaux de Créquy et de Bassompierre, s'avança jusqu'à Boussolens, où l'on s'arrêta en attendant de nouveaux ordres.

Mais la prise du Pas-de-Suse décida le duc de Savoie à la paix ; un traité fut bientôt conclu, et son effet immédiat fut la retraite des Espagnols, qui levèrent le siége de Casal pour se retirer dans le Milanais.

Cependant le roi Louis XIII retira plus d'honneur que de profit de ce traité, car les Espagnols restèrent toujours en possession du Milanais, et l'alliance du duc de Savoie était toujours suspecte.

Le roi reçut à Suse, où il séjourna plusieurs semaines, des ambassadeurs de tous les Etats d'Italie; il y renouvela aussi son traité d'alliance avec le roi d'Angleterre; ensuite, sur les conseils du cardinal, Louis se décida à rentrer en France, laissant la plus grande partie de ses troupes sous le commandement du cardinal et des maréchaux de Créquy et de Bassompierre.

Mais Louis XIII ne quitta l'Italie que pour aller se mettre en Dauphiné à la tête des troupes que le maréchal de Schomberg venait de réunir dans cette province pour soumettre le duc de Rohan, qui, malgré tous les revers qu'avait essuyés le parti des réformés, soutenait toujours sa rébellion.

Il s'était adressé, pour cela, aux puissances étrangères; il était persuadé que le roi d'Angleterre ne l'abandonnerait

pas ; il fondait le même espoir dans le duc de Savoie, et il sollicitait le roi d'Espagne de lui venir en aide, et, pour mettre le monarque espagnol tout-à-fait dans ses intérêts, il s'engagea de tenir toujours sur pied quatorze ou quinze mille hommes de troupes pour entretenir la guerre aussi longtemps que cela pourrait servir aux intérêts de l'Espagne. Ces offres du duc de Rohan finirent, après quelques temporisations, par être acceptées, et le cabinet de Madrid s'engagea à payer annuellement au duc de Rohan, comme subsides, trois cent quarante mille ducats.

L'armée du roi commença ses opérations par le siége de Privas, capitale du Vivarais. Le siége marchait avec lenteur ; quand le cardinal arriva, les affaires changèrent de face ; Privas fut emportée, pillée et incendiée ; et son sol, ses ruines et leurs dépendances, confisquées pour être données par le roi à ceux qui voudraient s'y établir de son agrément formel.

Après la prise de Privas, la route des Cevennes était ouverte à l'armée royale ; c'est alors que le duc de Rohan députa vers le cardinal pour traiter définitivement de la paix, qui fut conclue le 28 juin ; le traité portait en substance : « que le « roi avait reçu en grâce les ducs de Rohan et de Soubise, « les habitants des villes du Languedoc, Vivarais et Guienne, « lesquels devaient faire serment de fidélité à Sa Majesté, et « raser leurs fortifications. »

Le roi fit bientôt son entrée dans la ville de Nîmes, où le traité fut publié. Le duc de Rohan, tout en recouvrant ses biens et même en recevant des indemnités pour ses maisons détruites et ses forêts abattues, fut obligé de quitter la France ; il fixa sa résidence à Venise, où étaient déjà sa femme et le comte de Candale.

Montauban seul ne voulut pas adhérer au traité; mais ses habitants furent bientôt dans la nécessité de se soumettre comme les autres; le cardinal, qui avait été précédé par le maréchal de Bassompierre, avec une partie de ses troupes, le nonce du pape et le premier président du parlement de Toulouse, y fit une entrée magnifique; il y séjourna deux jours, et se mit ensuite en route pour retourner vers le roi. Son voyage fut marqué par les félicitations empressées de toutes les villes qu'il traversa, de manière qu'on put croire que c'était au roi lui-même que s'adressaient tous ces hommages.

Le cardinal trouva la cour à Fontainebleau; la reine-mère lui fit le plus mauvais accueil; elle croyait avoir depuis longtemps des sujets de plainte contre le premier ministre; et elle fut bien aise de trouver l'occasion de le lui faire connaître; le duc d'Orléans en était l'unique cause. Marie de Médicis accusait le cardinal de tous les chagrins que ce jeune prince avait éprouvés par suite des obstacles qui s'étaient opposés à son mariage avec la fille du duc de Mantoue; les choses en vinrent à ce point que le duc d'Orléans crut devoir quitter la France; il passa, en effet, la frontière peu de jours avant l'arrivée du cardinal.

Voilà le sujet de la grande colère de la reine-mère; cependant telle était l'adresse du cardinal qu'il parvint au bout de quelques jours à rentrer dans les bonnes grâces de son ancienne protectrice, et tout son ressentiment se porta sur son collègue le cardinal de Berulle. Tandis qu'il en était à chercher le moyen de le satisfaire, la mort s'en chargea d'une manière aussi terrible qu'imprévue; dix-huit jours après le retour du premier ministre, le cardinal de Berulle expira au

pied de l'autel; des bruits d'empoisonnement coururent; mais rien n'est venu les justifier.

Toutes ces misérables brouilleries et intrigues de cour s'accomplissaient au milieu des événements les plus graves.

CHAPITRE XX.

Guerre d'Allemagne et d'Italie.

Ferdinand II, empereur d'Allemagne, avait ramené sous son obéissance tous les états héréditaires de la maison d'Autriche; onze années de règne avaient été pour ce prince onze années de prospérité toujours croissante; il avait à son service les meilleurs généraux de l'empire, tels que les Bucquoy, les Tilly et les Walstein. Ce prince se disposait à envahir l'Italie, et menaçait, d'un autre côté, la liberté des Etats germaniques.

Deux rivaux s'étaient présentés déjà dans la lutte pour combattre cet accroissement prodigieux de puissance, mais ils avaient été vaincus; l'un était Frédéric, électeur palatin qui errait dans les états étrangers après avoir été dépouillé des siens propres; l'autre, Christian, roi de Danemark, s'estima heureux que Ferdinand II voulût bien lui accorder la paix.

Mais le cardinal de Richelieu, qui cherchait de tous côtés des ennemis à la maison d'Autriche, finit par en trouver un, qui devait la mettre à deux doigts de sa perte, dans la personne de Gustave Adolphe, roi de Suède.

Ce prince, dès l'âge de dix ans, avait montré l'âme d'un héros en assurant sur sa tête une couronne qu'on lui contestait, et en se maintenant contre tous ses rivaux.

Plus tard, Gustave Adolphe porta ses armes en Moscovie,

en Danemark et en Pologne, et, par ses victoires, accrut ses états héréditaires de plusieurs provinces; il était alors en guerre avec les Polonais, auxquels l'empereur d'Allemagne ne cessait d'envoyer des secours, quand il reçut des ouvertures de la cour de France.

Le premier soin de la France fut de faire conclure une trêve de six années par l'intermédiaire de son envoyé, le baron de Charnacé, entre la Suède et la Pologne; ce point important obtenu, l'envoyé du cardinal de Richelieu se rendit auprès de Gustave Adolphe, à Stockolm. Là, Gustave Adolphe fut vivement sollicité d'entrer dans la ligue de la France et des États allemands, contre la maison d'Autriche; Gustave Adolphe sembla accueillir cette proposition avec froideur, quoiqu'il en eût reçu de même nature des princes d'Allemagne qui le conjuraient de se mettre à leur tête pour défendre l'indépendance germanique; cependant il finit par dire à l'envoyé français que ce projet pouvait être discuté en Hollande par les ambassadeurs de France et de Suède.

Tandis que le cardinal de Richelieu préparait de tous côtés l'orage qui devait fondre un peu plus tard sur la maison d'Autriche, celle-ci prenait elle-même l'initiative de la guerre, en faisant marcher une armée sur le Mantouan, que Ferdinand II réclamait comme un fief de l'empire, dont il n'avait pas accordé l'investiture; le duc de Mantoue menacé invoqua l'appui de la France. Les délibérations du conseil ne furent pas longues; il fut décidé que l'on irait au secours du duc de Mantoue; en conséquence le cardinal partit avec les pleins pouvoirs du roi, les plus étendus qu'il pût donner à un sujet, pour se mettre à la tête de quarante mille hommes, commandés sous lui par trois maréchaux de France, le comte

de Schomberg, le marquis de la Force et le duc de Créquy.

L'armée française entra en Savoie dans le mois de janvier 1630; mais, voyant la mauvaise volonté du duc, le cardinal s'avança lentement dans le Piémont; le duc de Savoie avait fini par se renfermer dans Turin, qu'il se mit à fortifier, pensant que les Français pourraient bien venir l'attaquer; mais, au lieu de marcher droit à Turin, le cardinal Richelieu se dirigea sur Pignerol, place forte qui gardait un autre passage des Alpes; investie par l'armée française, elle ne tint que sept jours, et ouvrit ses portes. La prise de Pignerol devint la cause d'instances plus vives que jamais de la part du légat du pape pour arranger le différend survenu entre le roi et le duc de Savoie.

Mais le cardinal, avant de pousser les opérations, écrivit à Louis XIII pour savoir quel parti il voulait définitivement prendre, donner la paix au duc de Savoie ou faire la conquête du Piémont. Le roi, mis en demeure de s'expliquer par le cardinal, résolut de se rendre sur les lieux pour s'assurer de l'état des choses, avant de prendre une dernière détermination. Il se rendit à Lyon par Dijon, et se dirigea sur Grenoble, où son premier soin, en arrivant, fut de tenir conseil avec le cardinal et les chefs de l'armée. Le cardinal opina vigoureusement pour qu'on gardât Pignerol, et qu'on continuât la guerre en Savoie. Le roi adopta son avis, qui fut également celui de la majorité du conseil.

En conséquence, l'armée française reprit son mouvement d'offensive; elle s'empara successivement des villes de Chambéry, Annecy et Rumilly et de tous les châteaux qui bordaient la route de Chambéry à Genève; l'armée du duc de Savoie battait toujours en retraite; le roi se mit à sa poursuite à tra-

vers les vallées et les montagnes de telle sorte qu'en fort peu de jours, et presque sans combats, l'armée française occupa toute la Savoie.

Cependant le cardinal n'avait pas rempli le but principal de cette expédition, la levée du siége et le ravitaillement de la place de Casal, et, pour accomplir cette œuvre, il fallait passer le mont Cenis. Le roi, avant de prendre cette détermination, voulait avoir le consentement de sa mère; mais, ne pouvant la décider à venir le trouver, le roi se rendit à Lyon, en compagnie du cardinal, pour décider avec cette princesse ce point important; et il fut arrêté, dans le conseil qui se tint à ce sujet, que l'armée française entrerait en Piémont.

En conséquence, l'avant-garde, sous les ordres du duc de Montmorency, passa le Mont-Cenis et vint descendre à Saint-Ambroise sans coup férir.

Le duc de Savoie était retranché dans Veillane avec quinze mille hommes; lorsqu'il crut apercevoir que le moment d'attaquer les Français était arrivé, il sortit de la place à la tête de ses troupes, et vint attaquer les Français. Ceux-ci le reçurent avec vigueur et finirent par rejeter l'ennemi dans la place, après avoir laissé un grand nombre de morts sur le lieu du combat. Le résultat de cette victoire fut la prise de Saluces, que le duc de Savoie, renfermé dans Savignan, ne put secourir. La prise de cette dernière ville influa de la manière la plus triste sur la santé du duc de Savoie, qui tomba malade et mourut le 26 juillet, à l'âge de soixante-dix huit ans, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les tourments de l'ambition, avec la douleur de voir la moitié de ses états occupée par les Français.

Pendant que toutes ces choses se passaient en Piémont, Louis XIII était resté à Saint-Jean-de-Maurienne, malade et peu disposé à des projets de conquête; on se reposa donc sur ces premiers succès sans vouloir les pousser plus loin, et le roi reprit le chemin de son royaume, laissant au cardinal le soin de préparer un nouveau corps de troupes sous les ordres du maréchal Schomberg, pour agir en Piémont. Le départ du roi, qui fut suivi bientôt par le cardinal, paralysa toutes les opérations militaires en Italie; les maladies et les désertions affaiblirent l'armée.

D'un autre côté, les Allemands s'emparèrent de Mantoue; les généraux Français qui commandaient en Piémont gagnèrent, il est vrai, un peu de terrain sur l'ennemi; mais en définitive ils n'avaient pas des forces suffisantes pour songer à reprendre l'offensive; ils acceptèrent donc une trêve qui leur fut offerte par l'intermédiaire du légat.

Pendant que ces choses se passaient en Piémont, le roi tomba malade à Lyon. Le mal fit des progrès effrayants, et tout le monde crut que le roi n'en reviendrait pas; mais l'événement dissipa bientôt toutes les craintes, car le rétablissement de Louis fut aussi prompt que les atteintes de la maladie avaient été cruelles, et le cardinal, qui n'avait pas été sans éprouver de sérieuses inquiétudes personnelles pendant toute la crise de la maladie, put reprendre ses travaux et songer particulièrement aux affaires d'Italie.

La trêve finie, l'armée, partagéeen trois corps, commandés par les maréchaux de La Force, de Schomberg et de Marillac, se dirigea de Saluces, où elle était concentrée, vers la place de Casal, en suivant la rive droite du Pô.

L'armée arrivait au bourg de Cerisoles, quand des envoyés

se présentèrent aux trois maréchaux pour leur remettre un traité conclu à Ratisbonne entre les ambassadeurs de France et d'Allemagne; mais comme l'armée française avait affaire aux Espagnols et non aux Allemands, le maréchal de Schomberg prit sur lui de passer outre, et on se trouva bientôt en présence de l'armée espagnole. La bataille était déjà engagée quand un cavalier, agitant un mouchoir blanc, se jeta entre les deux armées: amené au maréchal de Schomberg, il lui annonça que les généraux espagnols acquiesçaient à toutes les propositions et demandes que les commandants de l'armée française leur avaient faites; par suite de cette convention, les Français prirent possession de Casal, où ils mirent garnison, puis chaque partie belligérante garda ses positions en attendant l'effet des négociations entamées pour arriver à une paix générale.

Sur ces entrefaites, le roi, encore convalescent, quitta Lyon pour retourner à Paris.

Il paraît que dans les premiers jours de sa convalescence il fut vivement touché des soins que la reine sa mère et la princesse son épouse n'avaient cessé de lui prodiguer; qu'un rapprochement des plus tendres entre le jeune roi et la jeune reine en avait été la suite, et que, dans l'épanchement de famille, on convint que le cardinal de Richelieu était l'auteur de toutes ces querelles et de ces défiances, et que la disgrâce du cardinal avait été demandée et promise.

CHAPITRE XXI.

Journée des dupes.

En arrivant à Paris, le roi alla habiter l'ancien hôtel du

maréchal d'Ancre, rue de Tournon; la reine-mère au Luxembourg et le cardinal de Richelieu au Petit-Luxembourg, que cette princesse lui avait vendu.

Le 9 novembre l'explosion éclata. Le roi revenait ce jour-là de Versailles; sa mère lui rappela sa promesse, le roi pria sa mère d'attendre jusqu'au lendemain.

Le lendemain, en effet, le roi et la reine-mère avaient de bon matin une conférence secrète au Luxembourg, on y discutait sans doute le sort du premier ministre, quand ce dernier frappa à la porte du cabinet; ne recevant point de réponse, il se dirigea par un autre passage qui conduisait à l'oratoire de la reine, et il parut tout-à-coup devant le roi et sa mère.

Dans le premier moment, la surprise de la reine-mère fut si grande, qu'elle ne put proférer un seul mot. Le roi, en voyant le cardinal, s'était écrié : « Le voici! » A quoi le ministre avait répondu du ton le plus froid : « Vous parliez de moi. »

Mais la reine, bientôt remise, éclata en reproches et en injures, la scène fut des plus violentes; mais tout se passa entre le roi, la reine-mère et le cardinal, la cour en était réduite à des conjectures; cependant on croyait la disgrâce du cardinal inévitable, il sortit triomphant de cette nouvelle épreuve; le roi, en effet, était parti après cette scène pour Versailles, le cardinal se hâta de s'y rendre, son entrevue avec le roi eut son effet ordinaire, Louis XIII se remit en quelque sorte entre ses mains; ce fut alors aux ennemis du cardinal à trembler.

Le premier contre-coup de cette journée atteignit le garde-des-sceaux, qui dès le lendemain se vit forcé de résigner sa

charge et de partir sous escorte pour Châteaudun, qu'on lui avait assigné pour lieu d'exil.

Le maréchal de Marillac fut arrêté au milieu même de son armée, ramené en France et enfermé à Sainte-Menehould.

Quant à la reine-mère, sa haine contre Richelieu n'en devint que plus implacable, elle chassa de sa maison tous les parents et créatures du cardinal; mais le cardinal ne perdit rien de son assurance : il connaissait le caractère de Louis XIII, et il osa méditer ce qu'on pourrait tenter contre la mère du roi. Il commença par se faire des créatures : la première fut le garde-des-sceaux, qu'il avait désigné lui-même au roi, il fit donner le bâton de maréchal au duc de Montmorency et au comte de Toiras; enfin il réussit à regagner le duc d'Orléans; mais l'événement prouva qu'il ne fallait guère compter sur ce prince.

Enfin, sur le conseil de Richelieu, le roi décida le voyage, où il emmena sa mère, après bien des hésitations de sa part; à peine étaient-ils arrivés en cette résidence, que le roi partit sans bruit, avec ordre au maréchal d'Estrées, qui avait à sa disposition des forces suffisantes, de veiller à ce que la reine-mère ne quittât pas Compiègne.

Le duc d'Orléans, désespéré du traitement que son frère faisait éprouver à leur mère pour plaire à son premier ministre, se mit en campagne; mais n'ayant trouvé aucun appui dans la noblesse de Bourgogne, et pressé par le roi, qui s'était mis à sa poursuite, il passa en Lorraine.

Cependant la reine-mère était toujours à Compiègne, qu'elle ne voulait pas quitter pour se rendre à Moulins. Le cardinal, ne pouvant vaincre sa résistance, et n'osant employer la force, imagina un autre moyen; il fit retirer de la résidence de

Compiègne tous ses guerriers d'élite, qui sous prétexte de remplir les fonctions d'une garde d'honneur auprès de la reine-mère, n'étaient réellement que ses geôliers; mais Marie de Médicis, dans le premier moment, ne profita nullement des facilités qu'on semblait lui donner, soit pour partir, soit pour se promener; enfin, après bien des tergiversations, elle se décida pour le premier parti, et le lendemain de son départ de Compiègne, la reine-mère touchait le sol des Pays-Bas, et le jour suivant elle faisait son entrée triomphante dans la ville d'Avesnes.

Le cardinal de Richelieu avait obtenu ce qu'il désirait, l'éloignement de la reine-mère, et de tous ceux qui le gênaient dans ses projets d'ambition; c'est alors qu'il tourna toutes ses vues vers les moyens d'abaisser la puissance de la maison d'Autriche.

CHAPITRE XXII.

Gustave-Adolphe.

Nous avons déjà eu occasion de parler du jeune Gustave Adolphe, roi de Suède; le cardinal de Richelieu, au moment même où nos armées étaient occupées en Italie, en 1630, lui adressa de nouvelles instances qui reçurent cette fois un meilleur accueil, puisque quelque temps après ce prince avait quitté la Suède pour faire une invasion en Allemagne; en moins de deux mois, ce jeune conquérant se rendit maître de la Poméranie et du Mecklembourg, et comme l'hiver ne l'arrêta même pas, et que les alliés commençaient à lui arriver de tous côtés, la maison d'Autriche se hâta de réunir toutes ses forces pour s'opposer à ses progrès.

Lorsque le cardinal de Richelieu vit que le roi de Suède s'était mis en campagne, il se hâta d'ouvrir des négociations avec lui; elles aboutirent à un traité d'alliance qui fut signé le 27 janvier 1631, à Berwald, par le baron de Charnacé pour le roi Louis XIII, et par le feld-maréchal Gustave de Horn pour le roi de Suède (1).

(1) Gustave-Adolphe ou Gustave II, surnommé *le Grand*, roi de Suède, naquit le 9 décembre 1594. Il était petit-fils de Gustave Wasa, et fils de Charles IX et de Christine de Holstein. On a prétendu qu'à sa naissance, Tycho-Brahé prédit ses glorieuses destinées d'après l'inspection des astres. Charles IX, qui avait choisi le trône de Suède à la faveur des circonstances et aux dépens de Sigismond, son neveu, désirait assurer le pouvoir suprême à sa postérité, et donna les plus grands soins à l'éducation de son fils.

Le jeune prince fut instruit dans les belles-lettres, l'histoire, la géographie, la politique, la philosophie et les mathématiques, par Jean Skytte, qui avait fait ses études en Allemagne. Une trêve ayant interrompu cette guerre fameuse, soutenue par les Hollandais contre l'Espagne, plusieurs officiers allemands, Anglais et français, qui avaient été au service de la Hollande, passèrent dans le nord pour y chercher des occasions d'exercer leur valeur. Gustave-Adolphe les fit appeler, les interrogea sur leurs campagnes, et reçut les premières leçons de tactique du célèbre Maurice, regardé comme le plus grand capitaine de son temps. En 1611, le jeune prince, suivant l'usage alors reçu en Suède, fut présenté par son père aux états du royaume, et déclaré digne de porter les armes.

Charles IX mourut la même année : peu de temps avant sa mort, une loi avait été faite pour fixer l'âge de majorité à vingt-quatre ans; un conseil de régence avait même été désigné. Mais les talents de Gustave, et la maturité qu'il manifestait déjà, engagèrent les états à lui confier sans délai les rênes du gouvernement. Il leur remit, le 11 décembre 1611, un acte solennel où il prenait l'engagement de régner selon les lois du royaume. Quoique cet acte restreignît, sous plusieurs rapports, l'autorité royale, il ne mit jamais d'obstacle à l'exécution des desseins du roi. La nation, connaissant ses lumières et ses vertus, eut toujours en lui cette confiance qui prévient les soupçons et les inquiétudes. Aussi, Gustave disait-il souvent : « Ce que je connais de plus doux, c'est que je pourrais dormir sans crainte et dans les bras de mes sujets. » Immédiatement après son élévation au trône, le roi porta ses regards sur les hommes de mérite dont il pourrait mettre à profit les lumières, et qui formeraient son conseil. Il plaça à la tête de ce conseil Oxenstiern, avec le titre de chancelier; et ce ministre, distingué par ses profondes connaissances dans toutes les parties de l'administration, devint son confident et son ami. Lorsque Gustave-Adolphe commença de régner, la Suède était en guerre avec le Danemark, la Pologne et la Russie. Les Danois, maîtres des forteresses

Le but de ce traité d'alliance était de rétablir les princes et les états du corps germanique dans l'état où ils étaient avant

de Colmar et d'Elfborg, faisaient des incursions dans l'intérieur du pays, et leur flotte menaçait la capitale. Le roi évita tout engagement qui eût pu exposer une armée affaiblie, et se contenta d'arrêter les progrès de l'ennemi par des mouvements combinés. En même temps il négociait la paix, qui fut conclue à Knaeryd en 1813, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande, à des conditions peu onéreuses. Le feld maréchal Jacques de la Gardie avait soutenu l'honneur des armes suédoises en Russie; et les russes de Nowgorod avaient offert le sceptre à Charles-Philippe, frère de Gustave. Les négociations relatives à cet objet furent conduites avec beaucoup de lenteur de la part des ministres suédois. Charles-Philippe était retenu à Stockolm, tantôt par les sollicitations de la reine, sa mère, tantôt par les irrésolutions du roi, qui craignait les suites de cette élévation de son frère sur un trône chancelant et entouré d'écueils.

Le prince partit enfin, mais s'arrêta de nouveau sur la frontière, et pendant ce retard, la régence de Moscou proclama Michel Féderowitch Romanow. Le nouveau czar recommença la guerre, mais la fit avec peu de succès; et en 1617, il signa la paix à Stolbowa, en cédant la contrée entre Nowgorod et la Baltique, et en renonçant aux prétentions sur l'Esthonie, la Livonie, mises en avant par ses prédécesseurs. Ayant réduit les Moscovites, Gustave dirigea toute son attention du côté de la Pologne. Sigismond, qui régnait dans ce pays, n'avait pas renoncé à l'espoir de remonter sur le trône de Suède; l'épuisement de ses forces l'avait réduit à consentir à une trève de deux ans, qui allait expirer. Pendant cette trève, il n'était pas resté oisif, ses émissaires avaient cherché à lui former un parti en Suède. Il était parvenu à intéresser la nation polonaise à sa cause. Gustave-Adolphe résolut de le prévenir, et prépara des forces considérables pour marcher contre lui. Dans le même temps, il acquit un allié utile en épousant Marie-Éléonore, fille de Sigismond, électeur de Brandebourg, auprès duquel il s'était rendu en personne pour négocier ce mariage. La guerre avec la Pologne recommença en 1621. Ce fut alors que Gustave-Adolphe conçut le plan de la discipline et de la tactique nouvelles, qu'il perfectionna ensuite en Allemagne, et qui produisirent une révolution dans l'art de la guerre. Il publia un code où étaient tracés les devoirs des chefs et des soldats, l'ordre à observer dans les marches et dans les campements, et la manière d'exercer le culte religieux. Il distribua la cavalerie en escadrons, donna à l'infanterie l'importance qu'elle devait avoir dans les batailles, prescrivit des alignements plus favorables aux évolutions, perfectionna les armes et surtout les canons, et fit régner la subordination la plus sévère dans tous les corps. Les préparatifs pour la campagne étant achevés, le roi s'embarqua avec une armée de 24,000 hommes, arriva en Livonie, et mit le siége devant Riga. La défense fut opiniâtre, les habitants eux-mêmes avaient pris les armes; mais enfin, la ville se rendit en obtenant le maintien de ses priviléges : on y trouva plusieurs jésuites, qui furent aussitôt renvoyés, avec la défense de reparaître jamais. On accusait ces religieux d'intrigues en faveur du roi de Pologne, dans l'intention de rétablir le catholicisme en

la dernière guerre. Le roi de Suède s'engageait à fournir et à commander une armée de trente mille hommes, et le roi de

Suède. Les principales forces de Sigismond étaient alors occupées contre les Turcs ; ce prince eut recours aux négociations et demanda une trève. Cette trève étant expirée en 1625, et le roi de Pologne persistant dans ses dispositions hostiles, Gustave entreprit une nouvelle expédition. Ayant pris toutes les places fortes de la Livonie, il entra en Lithuanie et en Courlande, et s'empara de Bisen. Sapicha, général des troupes polonaises, vint à sa rencontre, et les deux armées se mesurèrent, en 1626, près de Walhof en Semigalle. Ce fut la première bataille rangée où se trouva Gustave-Adolphe, et il remporta une victoire complète. Après être retourné pour quelque temps en Suède, il reparut bientôt à l'armée avec un renfort considérable. Ses projets furent secondés par l'électeur de Brandebourg, en même temps duc de Prusse, et par Bethléem Gabord, prince de Transylvanie, qui avait épousé une sœur de l'électeur. Les principales places de la Prusse polonaise tombèrent au pouvoir des Suédois ; et le roi victorieux fit un voyage à Stokholm, pour délibérer avec les états sur la continuation de la guerre. Ayant rassemblé de nouveaux renforts, il parut, en 1627, à la rade de Dantzick, et mit le siége devant cette place ; mais ayant été blessé en allant reconnaître le fort de Weichselmunde, il abandonna cette entreprise et se plaça dans un camp retranché, près de Dirschau. Il fut de nouveau blessé en faisant une reconnaissance, et se trouva ainsi pendant trois mois hors d'activité. Pendant ce temps arrivèrent des négociateurs de plusieurs puissances. Sigismond paraissait pencher à la paix ; mais il changea d'avis lorsqu'il eut appris le succès des armes de l'empereur en Allemagne. Pendant que l'armée suédoise pressait les Polonais, Wallenstein inondait de ses troupes le Holstein et le Mecklenbourg, s'emparait de Bostock, de Wismar, et assiégeait Stralsund. L'empereur envoya dans le même temps, en Pologne, 5,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie. Les Suédois conservèrent cependant la supériorité, et remportèrent à Stum une victoire décisive. Sigismond consentit une trève de six ans, en accordant que le roi de Suède resterait en possession de toutes les places qu'il avait occupées en Livonie et en Russie. Les conquêtes furent confiées aux soins d'Oxenstiern, et le roi se livra à de nouveaux projets. Les armes de Tilly, de Wallenstein, avaient soumis l'Allemagne jusqu'aux bords de la Baltique, et Ferdinand II ambitionnait l'empire de cette mer, pour contenir les puissances du nord. La maison d'Autriche cimentait son pouvoir, et les protestants allaient succomber dans leur lutte contre la coalition catholique. Gustave-Adolphe entreprit de s'opposer aux projets de l'empereur. Après avoir donné des secours à la ville de Stralsund, qui se défendait encore, il entra en négociation avec les princes protestants et avec la France. Ayant obtenu un subside considérable des états de son royaume, et toutes les mesures étant prises de concert avec le sénat, il s'embarqua dans un port voisin de Stokholm, avec une armée de 15,000 hommes, et arriva sur les côtes de la Poméranie, vers la fin de juin 1630. Les princes protestants, menacés par les troupes impériales, se montrèrent incertains et irrésolus ; mais Gustave ne se laissa point arrêter : il occupa les places

France consentait à lui donner quatre cent mille écus par an pour l'entretien de cette armée.

les plus importantes de la Poméranie, et força l'électeur de Brandebourg, son beau-frère, à faire cause commune avec lui. Dans le même temps, il signait un traité de subsides avec la France, et sollicitait l'électeur de Saxe de se déclarer. Ce prince, regardé comme le chef de la ligue protestante, désirait jouer le premier rôle et devenir médiateur entre le roi de Suède et l'empereur. Mais Tilly ayant saccagé Magdebourg et rempli la Saxe de ses troupes, l'électeur appela les Suédois. Gustave-Adolphe, qui avait reçu un renfort de Suède, s'avança vers Leipzick ; son armée se fortifiait sur la route par des corps saxons et hessois qui venaient le joindre ; arrivée dans la plaine de Breitenfeld, près de Leipzick, elle rencontra Tilly occupant une position avantageuse. Le général autrichien reste d'abord dans sa position ; il fortifie son camp pour affaiblir l'ennemi, et pour attendre les nouvelles troupes qu'on lui avait promises ; mais, entraîné par Pappenheim et d'autres généraux, il quitte ses retranchements, avance dans la plaine et présente la bataille, le 11 septembre 1631. Les Saxons furent mis en déroute, et l'électeur se sauva loin du champ de bataille, croyant ses états perdus pour toujours. Mais Gustave-Adolphe, sans s'émouvoir, fit de nouvelles dispositions ; après avoir repoussé la cavalerie autrichienne, il attaqua l'infanterie, qui perdit ses canons, ses bagages, et prit la fuite. Les Suédois la poursuivirent jusqu'à la nuit, et en détruisirent la plus grande partie. Ce succès éclatant répandit dans toute l'Allemagne l'admiration et la terreur. Une vaste carrière était ouverte aux talents et à l'activité de Gustave, et ce prince pouvait se livrer aux espérances les plus brillantes. On prétend qu'Oxenstiern lui conseilla d'abréger la guerre d'Allemagne, et de prendre ensuite la route de la Prusse pour achever ses conquêtes vers la Baltique ; mais que l'électeur de Saxe et le duc de Weimar l'encouragèrent à poursuivre ses succès en Allemagne, et lui montrèrent, dans une perspective séduisante, la couronne impériale comme le terme et la récompense de ses travaux. Sans manifester d'autres desseins que celui de secourir les protestants, Gustave se dirigea vers la Franconie, s'empara de plusieurs places, et fit avancer ses généraux jusqu'au Rhin ; d'un autre côté, il prenait des mesures pour conserver ses conquêtes dans le nord de l'Allemagne, depuis la Saxe jusqu'à la Baltique. S'étant porté avec la principale armée vers la Bavière, il arriva sur les bords du Lek en 1632. Tilly entreprit de lui disputer le passage de cette rivière, et se posta dans un bois ; mais soixante-dix pièces de canon ayant été dirigées contre les Autrichiens, ils furent forcés d'abandonner leur camp, et Tilly reçut une blessure dont il mourut peu après. Le roi de Bavière fit mettre garnison dans les principales places de Bavière, et s'étant emparé de la ville impériale d'Augsbourg, il reçut le serment des bourgeois, non-seulement pour lui, mais pour la couronne de Suède.

On crut entrevoir, dans cette conduite de Gustave, le but où il tendait ; plusieurs états d'Allemagne en prirent ombrage, et l'empereur conçut les plus vives alarmes. Ce monarque eut recours à Wallenstein, et lui confia le commandement de ses troupes. Wallenstein s'étant renforcé de l'armée de Bavière, le roi de Suède se rendit en

Le cardinal de Richelieu aurait désiré que les princes allemands restassent spectateurs tranquilles de la lutte engagée

Franconie, et se posta près de Nuremberg, où les Autrichiens le suivirent et se retranchèrent dans une position avantageuse. Les deux armées s'observèrent longtemps, sans prendre de parti : Gustave essaya d'engager la bataille, mais ne put y décider Wallenstein, qui persista dans son inaction, et se flattait de parvenir à couper les vivres à l'ennemi. Enfin les Suédois reçurent l'ordre de se retirer de devant Nuremberg; Wallenstein s'ébranla en même temps, et marcha vers la Saxe. Le roi de Suède, laissant un corps en Franconie, se dirigea lui-même vers le Danube et la Bavière. Il s'était emparé de plusieurs places, lorsqu'il reçut de Saxe des nouvelles qui le déterminèrent à changer son plan. La Saxe avait été envahie par les Autrichiens : l'électeur, qui ne pouvait leur opposer que de faibles détachements, sollicitait Gustave de venir à son secours ; et le monarque suédois, sentant qu'il lui importait d'empêcher les ennemis de s'établir dans le nord de l'Allemagne, prit aussitôt le parti que prescrivaient les circonstances. Ayant laissé quelques corps en Bavière, en Souabe et en Alsace, il se joignit au duc de Saxe Weimar pour se rendre dans la Thuringe et de là en Misnie, où s'étaient rassemblées les principales forces de l'empereur.

En arrivant, il apprit que Wallenstein avait détaché un corps commandé par Pappenheim; et, profitant de cette circonstance, il ordonna d'attaquer sans délai. Le 18 novembre 1635 commença une bataille sanglante dans la vaste plaine qui s'étend entre Weissenfels et Lutzen. L'infanterie suédoise fendit les lignes des impériaux, les mit en désordre, et s'empara de leurs canons; le roi voulut accélérer l'arrivée de sa cavalerie, s'avança dans la mêlée, et perdit la vie avant qu'on eût pu venir à son secours. La nouvelle de sa mort, au lieu d'abattre le courage des Suédois, donna à leur valeur un nouvel élan; et ils fondirent sur les ennemis avec tant d'ardeur, qu'ils les mirent en fuite de toutes parts. L'arrivée de Pappenheim suspendit quelques moments la déroute; mais ce général ayant reçu une blessure mortelle, les Autrichiens disparurent de nouveau du champ de bataille, et se sauvèrent en Bohême. Puffendorf et d'autres historiens ont rapporté que Gustave-Adolphe périt par la trahison; et ils ont surtout fait tomber les soupçons sur François-Albert, duc de Saxe-Lauenbourg, qui passa ensuite au service de l'Autriche. Le corps du roi, couvert de sang et de blessures, fut transporté à Weissenfels, pour être embaumé, et de là en Poméranie, d'où un navire suédois le conduisit à Stockholm. Les Autrichiens avaient enlevé une partie du vêtement simple et modeste de ce roi guerrier, qui les avait combattus avec tant de gloire et dont ils respectaient eux-mêmes les grandes qualités : ils déposèrent à l'arsenal de Vienne sa soubreveste de buffle, percée de part en part, et son chapeau portant les marques d'un coup de fer qui avait atteint le crâne. La mort de Gustave-Adolphe rassura la cour de Vienne, mais elle répandit la consternation dans le parti protestant. Cependant les généraux du roi de Suède, Banier, Torstenson, Weimar, Wrangel, Horn, soutinrent l'ascendant des armées suédoises;

entre l'empereur Ferdinand II et le roi de Suède, il fit même quelques tentatives dans ce but; mais les armes de Gustave-

et le chancelier Oxenstiern appuya leurs efforts par ses négociations en France, en Hollande, en Allemagne. La paix de Westphalie fut enfin conclue en 1648, et changea le système politique de l'Allemagne et de l'Europe. La Suède devint la première puissance du Nord, autant par la réputation de ses armées que par l'étendue de ses possessions et les ressources des provinces conquises. Après avoir considéré le guerrier et le politique, occupons-nous du législateur, de l'administrateur et de l'homme.

Gustave-Adolphe ne fut pas moins remarquable, moins grand, sous ces rapports. Pour assurer l'exécution des lois, il fonda, en 1614, la première cour de justice, et se soumit lui-même aux décisions de ce nouveau tribunal, dans une cause où il était intéressé. Les juges ayant prononcé en faveur de la partie adverse, il les récompensa de leur impartialité courageuse. Ce fut lui qui, de concert avec les états, organisa la police et l'ordre intérieur de la diète, et donna une plus grande précision aux lois constitutionnelles de l'état. Si, d'un côté, les guerres qu'il entreprit nécessitèrent des impositions inconnues avant son règne, d'un autre, il ouvrit de nouvelles sources de prospérité et de richesses. Il appela d'Allemagne et de Flandre des hommes industrieux pour exploiter les mines, pour établir des forges, et pour accroître, chez les Suédois, les manufactures et le commerce. Il fonda des villes dans plusieurs provinces : Gottembourg, ravagée par les Danois, fut reconstruite sur un plan régulier, et des Allemands, des Anglais, des Hollandais, y arrivèrent pour le faire fleurir.

Les entreprises commerciales de la Suède s'étendirent jusqu'en Asie, en Afrique; et des colons suédois et finois se rendirent en Amérique pour former des établissements sur les bords du fleuve Delaware. Les sciences ne fixèrent pas moins l'attention de Gustave. Il renouvela l'Université d'Upsal, et lui fit don de tous les domaines de la famille Wasa. De plus, il ouvrit de nouvelles écoles, fonda des colléges, et, pour développer les lumières et le goût dans son pays, il pensionnait un homme de lettres chargé de traduire en suédois les meilleurs ouvrages étrangers. Sans être savant, Gustave-Adolphe avait l'esprit très-cultivé; il connaissait surtout l'histoire, la politique et les mathématiques; outre sa langue maternelle, il parlait le latin, le français, l'allemand, et entendait l'italien. Il écrivit lui-même des Memoires historiques, qui furent conservés en manuscrit au palais de Stockholm, mais dont l'incendie de ce palais, qui eut lieu à la fin du dix-septième siècle, consuma la plus grande partie. Ce qui en restait a été publié avec des remarques par Benoît Bergius. Les relations intimes que Gustave entretint avec Oxenstiern, Banier, Torstenson prouvent que son âme était ouverte aux sentiments de l'amitié et de la reconnaissance. Entraîné quelquefois par des mouvements de vivacité, il les réprimait bientôt ou en témoignait du regret, disant : « Il faut me le pardonner, car je le supporte chez les autres. » Né avec un esprit actif, une âme élevée, il conçut de vastes projets, et les exécuta avec gloire; mais il conserva toujours une grande simplicité dans ses

Adolphe allèrent plus vite que sa politique. Après avoir sauvé l'électeur de Brandebourg de sa ruine, Gustave-Adolphe marcha au secours de l'électeur de Saxe, menacé d'être écrasé par le général de l'empereur, comte de Tilly.

La bataille se donna sous les murs de Leipsick, Gustave-Adolphe remporta une victoire complète, l'armée autrichienne perdit sept mille morts, cinq mille prisonniers, vingt-huit canons, soixante-dix drapeaux et vingt-deux étendarts; il fut bientôt aux portes de Mayence.

Tandis que le roi de Suède poursuivait le cours de ses victoires en Allemagne, le cardinal de Richelieu apportait toute son étude à pacifier l'Italie; ce fut l'objet d'un traité définitif qui fut signé à Cherasco.

mœurs; et les succès les plus brillants ne purent lui faire perdre cette modération, compagne de la vraie grandeur. En voyant les habitants des villes conquises venir au-devant de lui avec des acclamations, je crains, disait-il, que la Divinité, offensée par celui qu'ils honorent comme un Dieu, ne prouve bientôt qu'il n'est qu'un homme mortel. »

En soutenant, par ses armes, le protestantisme en Allemagne, pour des motifs que lui dictaient son éducation, ses rapports avec les princes protestants, et une politique analogue à la situation de l'Europe, il se déclara, dans plusieurs circonstances, contre l'esprit persécuteur; et il reçut, dans son royaume, des hommes de toutes les religions, qui lui paraissaient recommandables par leur conduite et leurs talents. Gustave-Adolphe transmit plusieurs de ses qualités à Christine, sa fille, héritière de son trône, et le seul enfant qu'il eût de son mariage avec Marie-Eléonore de Brandebourg. Il vécut toujours dans la plus grande union avec cette princesse, mais ne lui permit jamais de prendre part aux affaires, parce qu'il l'en avait jugée incapable; Marie-Eléonore n'en fut pas moins attachée à son époux, dont elle pleura longtemps la mort, et dont elle conserva religieusement le cœur dans un écrin richement orné. Avant son mariage, Gustave avait eu un fils naturel de Catherine Cabeliau, dont le père, né en Hollande, s'était établi en Suède. Ce fils reçut le nom de Vasaborg, et fut élevé au rang de comte, sous le règne de Christine. Il se maria en Allemagne, et obtint des possessions en Westphalie, où ses descendants ont subsisté jusqu'à la fin du dernier siecle. On a un grand nombre de Mémoires sur les campagnes de Gustave-Adolphe, tant en français qu'en allemand et en italien. (CALLEVILLE.)

Il est bon de remarquer que la *Gazette de France*, la première gazette qui ait été publiée en France, parut le 30 mai de l'année 1631.

Le roi, vers la même époque, érigea la terre de Richelieu en duché-pairie, avec transmission à ses successeurs et ayant-cause mâles et femelles.

Un des objets du cardinal était de reculer les frontières de la France. Il formait des projets de conquête sur les Pays-Bas ; il pensait à repousser les Espagnols au-delà des Pyrénées en leur enlevant le Roussillon, et il se proposait d'acquérir Philisbourg, l'Alsace et toutes les places que les Suédois avaient sur le Rhin. Il aurait élevé par là une barrière contre l'empire, et il se serait ouvert l'Allemagne. Pignerol donnait une entrée libre en Italie.

Le génie despotique du cardinal songea ensuite aux prisonniers qui étaient à la Bastille, et aux coupables obscurs dont les biens avaient été confisqués en vertu d'une déclaration enregistrée au parlement. Une commission fut nommée pour juger les prisonniers, elle est connue sous le nom de *chambre de l'Arsenal;* une autre chambre, nommée *chambre du domaine*, devait connaître des confiscations et décider à quelles personnes elles seraient adjugées.

On ne peut se former une idée du degré d'abaissement dans lequel le parlement tomba sous le cardinal de Richelieu ; sa volonté, qu'il imposait au monarque, pouvait passer pour la loi vivante. Il ne craignit pas, en effet, de dépouiller le parlement de Paris de ses prérogatives, pour les transporter à des espèces de chambres étoilées qui ne connaissaient d'autres règles de justice que ses passions ou sa politique, et quand le parlement voulait résister pour conserver sa vieille

indépendance, il faisait intervenir l'autorité royale, qui brisait toutes les résistances; c'est ce qui arriva au parlement au sujet de cette monstrueuse création de la chambre de l'Arsenal et de celle dite du domaine.

Les affaires réglées en Italie, le roi partit pour visiter son armée de Champagne, commandée par le maréchal de la Force, et observer de plus près ce qui se passait en Allemagne.

Après s'être assuré, par le choix de nouveaux gouverneurs, des villes qui paraissaient suspectes, surtout de Verdun, le roi songea à obtenir satisfaction du prince souverain de Lorraine. Louis XIII était à Metz quand le duc arriva pour faire sa soumission; ce fut l'objet d'un traité dans lequel le prince de Lorraine s'engagea à ne contracter aucune alliance avec les ennemis du roi.

C'est dans cette ville de Metz que Louis XIII reçut, avec toute la hauteur d'un despote, les présidents et les conseillers du parlement, qu'il avait mandés près de lui. L'humiliation de ces représentants de la première cour de justice du royaume, que leur indépendance de caractère avait rendus chers au peuple, devant les ambassadeurs des puissances étrangères, fut grande; il les fit longtemps attendre, et leur parla en termes fort durs; et, pour comble d'humiliation, il retint cinq de ces magistrats *pour qu'ils apprissent, des soldats et des courtisans, leur devoir de sujets.*

Le roi reçut, dans la même ville, deux lettres de sa mère; il jeta la première au feu, en présence de toute la cour, aussitôt qu'il en eut fait la lecture; le cardinal empêcha le roi de faire éprouver le même sort à la seconde.

CHAPITRE XXIII.

Procès du maréchal de Marillac. — Rébellion du duc de Montmorency.

Le roi, après six semaines de séjour à Metz, retourna, en toute hâte, à Versailles.

Après le retour du roi, on s'occupa d'instruire le procès du maréchal de Marillac, l'une des grandes iniquités d'un prince que des flatteurs avaient surnommé *le Juste* (1).

(1) Louis de Marillac, maréchal de France, frère du précédent, naquit en Auvergne, en juillet 1572. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, il servit sous Henri IV et la reine-mère. Il avait donné au maréchal d'Ancre des instructions sur l'ordre et la police de la guerre; mais ce fut sa valeur qui le fit nommer maréchal-de-camp au Pont-de-Cé en 1620. Au siége de La Rochelle, il fut chargé des travaux de la digue et s'en acquitta avec autant d'intégrité que de zèle. Mais promu à un commandement à l'armée de Champagne, et devenu gouverneur de Verdun, des levées de contributions dans la province et les frais de construction de la citadelle, n'offrirent pas la même retenue : on lui vit accroître ses dépenses avec son autorité, surtout lorsqu'il fut créé maréchal de France, en 1629. La maladie de Louis XIII ayant donné des craintes pour la vie de ce prince, le maréchal, consulté par la reine-mère, parut avoir influé sur ses dispositions, pour ôter, de concert avec le garde-des-sceaux, le ministère au cardinal de Richelieu. Mais, au rétablissement du roi, lorsque, d'après la promesse du monarque et sa bonne intelligence avec la reine-mère, le cardinal de Richelieu semblait disgracié; le jour même où on le croyait perdu, le 11 novembre 1630, le ministre, mandé par le roi au conseil, fit tout changer. Ce jour fut appelé la journée des dupes. L'ordre fut expédié au maréchal de Schomberg pour s'assurer de la personne de Marillac : ce dernier fut arrêté au camp de Fogglizzo, en Piémont, le lendemain du jour où il avait reçu sur ses opérations des compliments du roi. Il fut amené au château de Sainte-Menehould. La vengeance du cardinal tomba principalement sur le maréchal, quoique le garde-des-sceaux eût été appelé à le remplacer; mais la conduite intéressée de Marillac prêtait des armes contre lui. On fit des informations sur les contributions levées en Champagne et sur l'emploi des sommes destinées à la construction de la citadelle de Verdun. Une chambre de justice fut établie pour faire son procès. Deux fois le maréchal la déclina pour en appeler au parlement de Paris, dont il était justiciable.

Le parlement lui donna droit; mais les arrêts du conseil cassèrent chaque fois ceux du parlement. La reine-mère fit des tentatives inutiles pour le sauver. La chambre,

Au fond, l'infortuné maréchal n'était coupable que de l'attachement qu'il portait à la reine-mère, à laquelle il devait sa fortune, et de sa haine pour le cardinal; mais ce dernier, qui voulait le faire périr sous couleur de justice, en le livrant à des commissaires qu'il avait choisis, le fit accuser du crime « de malversations et concussions par lui commises dans sa « charge de général d'armée en Champagne. »

Deux commissaires connus pour être les ennemis de l'accusé firent les premières informations; mais le maréchal s'adressa au parlement, qui défendit aux commissaires de con-

transférée à Ruel, maison de campagne du cardinal, fut augmentée de nouveaux juges que le maréchal récusa. Les commissaires le condamnèrent pour crime de péculat. Mais ils furent partagés relativement à la peine : sur vingt-quatre juges, l'avis ne l'emporta que d'une voix. Les démarches des parents du maréchal auprès du roi et du cardinal de Richelieu ayant été infructueuses, on crut lui faire grâce en plaçant l'échafaud auprès du dernier degré du perron de l'Hôtel-de-Ville, pour lui épargner la confusion d'être conduit au supplice dans une charrette. Il s'était confessé et avait communié la veille. Il fut décapité le 10 mai 1632.

Lorsque le greffier qui lut son arrêt en vint à ces mots : péculat, concussion, exactions....., le maréchal dit avec furie : « Cela est faux. » A l'article qui ordonnait la levée de cent mille écus sur ses biens comme restitution, il s'écria : « Mon bien ne les vaut pas. » Le chevalier Dogeret, qui l'accompagnait à la mort, lui voyant les mains liées derrière le dos, et lui ayant dit : « J'ai grand regret de vous voir ainsi. — Ayez en regret pour le roi et non pour moi, » répondit le maréchal. On l'enterra auprès de sa femme dans l'église des Feuillants, où l'on voyait son buste avec cette devise : *Sorte funesta clarus*. On prétend que le cardinal ne put s'empêcher de dire qu'il n'aurait pas imaginé qu'il y eût de quoi condamner un maréchal de France à la peine capitale; et l'on rapporte que le prince de Condé, en voyant la chétive maison de campagne à demi-construite, alléguée contre le maréchal pour le perdre, s'était écrié, *qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un page*. L'inscription mise sur la tombe de ce personnage ferait supposer qu'on aurait, comme on l'assure, procédé à la réhabilitation de sa mémoire après la mort du cardinal de Richelieu. On ne doit pas lire sans précaution les *Observations sur la vie et la condamnation du maréchal de Marillac*, publiées dans le *Recueil* de Duchastelet, l'un de ses juges, qui avait composé une satire en prose latine et rimée, contenant les plus cruelles invectives contre les deux frères. L'histoire du procès et de l'exécution de Marillac se trouve dans le journal du cardinal de Richelieu, dans son Histoire par Le Clerc.

tinuer. Croirait-on qu'ils firent emprisonner l'huissier qui vint leur signifier l'arrêt de cette cour souveraine?

Le cardinal de Richelieu, voyant que le jugement et la condamnation arrêtée du maréchal de Marillac souffriraient à Paris de grandes difficultés, conseilla au roi de le faire juger à Verdun. Ce conseil fut suivi : une nouvelle commission extraordinaire fut nommée; l'infortuné maréchal fut transféré à Verdun; de cette ville, il continua de se pourvoir devant le parlement de Paris; mais le roi fit casser, en son conseil, tous les arrêts de cette cour, qui étaient favorables à la défense de l'homme qu'il voulait perdre.

Cependant on trouva bientôt que les juges de Verdun n'allaient pas assez vite en besogne; la commission fut transférée à Pontoise; puis, comme pour se jouer des lois protectrices de la défense, transférée à Ruel, dans l'hôtel même du cardinal de Richelieu. Voilà la justice de ce temps-là.

Les procédures continuèrent; le jugement fut rendu; il condamnait le maréchal de Marillac à la peine de mort, à une seule voix de majorité, et l'arrêt fut exécuté le 10 mai, sur la place de Grève; la tyrannie eut sa victime.

On cherchait, depuis quelque temps, un prétexte pour exiger de nouveaux sacrifices du duc de Lorraine; malheur aux faibles! On le trouva dans une lettre du roi de Suède, qui se plaignait vivement des nombreuses levées que faisait le duc; en conséquence le roi se dirigea sur la Lorraine; le duc eut encore recours à la soumission; il lui en coûta les villes de Stenay et de Jannets, la place de Marsal et le comté de Clermont, en Argonne.

Sur ces entrefaites, on était à la poursuite du duc d'Orléans, qui parcourait la France sans trouver aucun adhérent

à sa cause ; les villes, à son approche, fermaient leurs portes, et les villages étaient déserts.

Après avoir traversé la Loire à Dijon, le duc d'Orléans entra dans le Bourbonnais et dans l'Auvergne ; ses soldats pillaient tout ce qu'ils trouvaient, ayant toujours l'armée du maréchal de la Force à leur poursuite.

Enfin le duc d'Orléans trouva un partisan dans le duc Henri de Montmorency (1), gouverneur du Languedoc, ce descen-

(1) Montmorency, (Henri II, duc de) maréchal de France, etc. naquit à Chantilly, en 1595. Le roi Henri IV voulut le tenir sur les fonts de baptême, et lui assura dès-lors la survivance du gouvernement de Languedoc, qu'avait le connétable, son père. Il ne l'appelait jamais que *son fils*, lui donnant toutes les marques de la plus constante affection. Louis XIII le fit amiral, en 1612, à l'âge de dix-sept ans, et chevalier du Saint-Esprit, en 1619. De tous les grands seigneurs de son temps, le jeune duc de Montmorency fut le plus aimable et le plus aimé. Joignant à la valeur la plus brillante le nom le plus français, les formes les plus attachantes, le caractère le plus généreux, il était l'idole de la cour et des provinces, du peuple et de l'armée. Il se signala, pour la première fois, en 1620, époque où les intrigues et les troubles, dont la religion était le prétexte, agitaient la cour et déchiraient le royaume. Le fils de Henri IV commençait à régner par lui-même, ou plutôt il régnait par ses favoris. Montmorency, quelques instances et quelques promesses que lui eût faites Marie de Médicis, à laquelle il était allié de très-près, se souvint des conseils qu'il avait reçus de son père ; et il resta fidèle à son maître, bien que la cour ne se montrât pas toujours juste à son égard. Il reprit aux protestants plusieurs places importantes ; il se trouva ensuite au siége de Montauban et à celui de Montpellier, où il fut blessé. Cette première guerre de religion, dont le Languedoc fut le principal théâtre, finit en 1622 ; mais elle se ranima en 1625. Le duc fut chargé du commandement de la flotte envoyée par les Hollandais à Louis XIII. Les commandants de cette flotte avaient reçu l'ordre d'éviter de combattre les protestants, qu'ils regardaient comme leurs frères. Montmorency sut persuader les chefs, et s'attirer l'admiration des soldats ; les ayant remplis de zèle et d'ardeur, il reprit, à leur tête, les îles de Rhé et d'Oléron. Ce fut dans cette occasion qu'il abandonna pour plus de cent mille écus de munitions, qui lui appartenaient comme amiral. « Je ne suis pas venu ici pour gagner de l'argent, » répondit-il noblement à ceux qui lui représentaient que c'était faire un trop grand sacrifice, « je suis venu pour acquérir de la gloire. » Pendant le mémorable siége de La Rochelle, Montmorency se mesurait, en Languedoc, avec le fameux duc de Rohan, et sortait vainqueur de cette lutte. Il contribua ensuite à l'amnistie qui fut accordée aux protestants. Le roi, qui

dant du premier baron chrétien qui eut une fin si tragique.

L'évêque d'Elbeuf vint, de la part du prince, proposer au duc de s'unir à ses projets, en disant que la gloire qu'il en

ne songeait plus qu'à se venger de ses ennemis du dehors, l'emmena, en 1629 et 1630, dans le Piémont, comme lieutenant-général de ses armées. Ce fut dans cette campagne que Montmorency livra (le 10 juillet 1629) le combat de Veillane, un des plus beaux faits d'armes de toute cette guerre. Il faisait filer ses troupes dans la montagne pour aller joindre le maréchal de La Force, lorsque Doria attaqua son arrière-garde avec un gros corps d'impériaux. Le duc marcha vers lui à la tête des gendarmes du roi, et, ayant sauté un fossé, poussa jusqu'au premier escadron, où il blessa lui-même Doria de deux coups d'épée. Il chargea la cavalerie qui venait au secours du prince, et la mit en désordre; puis, s'abandonnant à son impétuosité, il alla droit à un bataillon allemand, qui, sans considérer que le duc n'était suivi presque de personne, prit l'épouvante et la fuite. Les impériaux eurent sept cents hommes tués ou noyés, et six cents faits prisonniers avec Doria. Le prince de Piémont vit l'action du haut des retranchements, et n'osa les quitter. Louis XIII écrivit au vainqueur de Veillane : « Je me sens obligé envers vous autant qu'un roi le puisse être; et il le fit maréchal de France. C'est de 1632 que date la déplorable époque où le duc de Montmorency ternit toute sa gloire, et imprima à son nom illustre la tache du crime le plus punissable, la rébellion contre son souverain.

Huit jours après la catastrophe de Toulouse, un exempt des gardes conduisit Madame de Montmorency prisonnière au château de Moulins. On lui permit, au bout d'un an, de sortir et de s'établir partout où elle voudrait; mais elle n'en profita que pour acheter une maison dans l'endroit le plus écarté. Là, elle habitait constamment un cabinet tendu de noir, et éclairé seulement par quelques bougies. Lorsqu'enfin, à la sollicitation de ses parents et de quelques amis, elle consentit à quitter cette triste demeure, ce fut pour se retirer dans le couvent de la Visitation. Louis XIII, passant par Moulins dix ans après la mort du duc de Montmorency, ne crut pas pouvoir se dispenser d'envoyer un gentilhomme complimenter, de sa part, une princesse qui lui appartenait de si près. Celui qui fut chargé de ce message la trouva le visage couvert d'un mouchoir, et livrée à la plus profonde affliction : « Remerciez le roi, dit-elle, de l'honneur qu'il veut bien faire à une femme malheureuse; mais, de grâce, n'oubliez pas de lui rapporter ce que vous voyez. » L'épreuve fut encore plus terrible pour elle, et toutes ses plaies se rouvrirent, lorsqu'elle aperçut un page de Richelieu, qui avait cru devoir imiter la démarche du roi; et elle s'écria : « Assurez Monsieur le cardinal que depuis dix ans, mes larmes n'ont pas encore cessé de couler. » Après avoir fait élever, en 1652, par quatre fameux sculpteurs (Agnier, Reynaudin, Coustou et Poissant), un superbe mausolée où le corps de son époux fut transféré de Toulouse, elle prit le voile, le 30 septembre 1659, et passa le reste de sa vie auprès des cendres si chères à sa douleur, ne cherchant de consolations que dans la pratique des vertus chrétiennes. La reine d'Angleterre, Henriette de France, versa dans son sein les

retirerait serait belle; qu'il s'agissait de rendre une patrie à la mère et au frère du roi, et de délivrer la France et le roi lui-même de la tyrannie du cardinal de Richelieu. Enfin, l'envoyé du duc d'Orléans lui rappela que cinq personnes de sa famille avaient déjà porté l'épée de connétable, et que le même honneur lui était réservé; le duc de Montmorency céda, et prit toutes ses mesures pour assurer l'exécution du traité qu'il venait de passer avec le frère du roi; il envoya en Espagne demander de l'argent, rassembla ses partisans, et, à leur tête, il alla au-devant du frère du roi, qu'il reçut dans la ville de Lunel; il leva plusieurs régiments d'infanterie, et gagna au duc d'Orléans d'abord les villes de Béziers, d'Alais, d'Alby et de Narbonne.

Le roi avait deux armées dans ce pays : l'une, commandée par le maréchal de la Force, avait pris position au pont Saint-Esprit; l'autre, aux ordres du maréchal de Schomberg, occupait le haut Languedoc.

C'est avec cette dernière armée que le duc de Montmorency voulut commencer la lutte; il réunit, en conséquence, toutes ses troupes à Béziers.

Quand la nouvelle de la révolte du duc de Montmorency arriva dans la capitale, on commença par mettre le scellé sur

larmes amères que lui arrachait le souvenir de Charles Ier, immolé à la rage de ses sujets. C'est aussi auprès d'elle que Mademoiselle et les duchesses de Longueville et de Châtillon venaient chercher le calme qu'elles ne pouvaient trouver dans les agitations et les intrigues de la cour. Louis XIV et Anne d'Autriche l'honorèrent plusieurs fois de leur visite; et il n'y eut pas jusqu'à la reine Christine de Suède, qui ne voulût voir cette illustre veuve dans sa retraite. Elle fit beaucoup de bien aux dames de la Visitation, leur bâtissant une église, et les assistant dans leurs besoins temporels. Elle mourut supérieure de ce couvent, le 5 juin 1666, âgée de 66 ans. Son corps fut déposé auprès de celui du duc, son mari, dans l'église de la Visitation, qui sert maintenant de chapelle au lycée de Moulins.

son hôtel, où l'on trouva une somme de cinq cent cinquante mille livres; puis on s'occupa des moyens de réprimer cette nouvelle prise de boucliers; le roi se décida à marcher en personne contre son frère; mais, avant de partir pour Lyon, il se rendit au parlement pour y faire enregistrer une nouvelle déclaration contre les adhérents de son frère; elle portait qu'ils étaient rebelles, criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public, et en cette qualité punis comme tels.

Pour ce qui était relatif au duc d'Orléans, le roi daignait le recevoir en grâce, s'il faisait cesser les actes d'hostilité dans le délai de six semaines, sinon le roi ordonnerait contre lui « ce qu'il estimerait devoir faire pour la conservation de « son Etat, suivant les lois du royaume et les exemples de « ses prédécesseurs. »

Par une autre déclaration, le duc de Montmorency était déclaré criminel de lèse-majesté, déchu de tous grades, honneurs et dignités, et jugé par le parlement de Toulouse, nonobstant le privilége de la pairie, duquel il s'était rendu indigne.

Enfin les ducs d'Orléans et de Montmorency marchèrent contre le maréchal de Schomberg: la rencontre eut lieu près de Castelnaudary; il y eut à peine un combat, car dès le commencement de l'action le duc de Montmorency, percé de plusieurs coups de feu, tomba dans un champ sous son cheval, qui s'abattit sur lui, mortellement atteint, et fut fait prisonnier par un archer de la garde du roi.

A cette nouvelle, toute son armée se dispersa, et le duc d'Orléans ne trouva pas de meilleur parti à suivre que de traiter avec son frère. Les conditions qu'il accepta furent des plus humiliantes, puisqu'il fut contraint d'abandonner tous ceux

qui avaient épousé sa cause, et entre autres le duc de Montmorency.

Il ne restait plus qu'à tirer une vengeance éclatante de cette échauffourée : les exécutions ne se firent pas longtemps attendre; le sieur de Cornenini fut exécuté à Beziers; le sieur de Caputan eut le même sort à Lyon, et le vicomte de L'Estrange fut décapité au Pont-Saint-Esprit.

Enfin, le duc de Montmorency fut traduit devant le parlement de Toulouse, qui le condamna à mort; tout ce que la famille et les amis du condamné purent obtenir de la clémence royale, c'est qu'il serait exécuté dans la cour de l'hôtel-de-ville au lieu de l'être sur la place publique de Toulouse. Cette sanglante tragédie eut lieu le 30 octobre.

Qu'ont produit, s'écrie Gaillard, tant de supplices éclatants, parmi lesquels il y en eut de notoirement injustes, tels que celui du maréchal de Marillac, et celui de Saint-Preuil (1)? Les conjurations ont-elles cessé pendant la vie de Richelieu?

(1) On sait que le crime du maréchal de Marillac et de Saint-Preuil fut d'avoir déplu, l'un au cardinal de Richelieu, l'autre au maréchal de la Meilleraye, parent, ami et créature du cardinal.

Nous ne mettons point au nombre de ces victimes innocentes de la politique et de la vengeance François-Auguste de Thou, parce qu'il paraît trop chargé par les différents actes recueillis dans les Mémoires de Montrésor, dans le journal du cardinal de Richelieu, et surtout dans le quatrième tome des Mémoires d'histoire, de critique et de littérature de M. l'abbé d'Artigny, et parce qu'après avoir nié dans tous ses interrogatoires, qu'il eût eu aucune connaissance du voyage de Fontrailles en Espagne et du traité conclu avec les Espagnols par Monsieur, par Cinq-Mars et le duc de Bouillon, il finit par avouer, à sa confrontation avec Cinq-Mars, qu'il avait appris, par Fontrailles lui-même, l'existence de ce traité, et que Cinq-Mars la lui avait depuis confirmée. Cette variation, les liaisons de de Thou avec les conjurés, ses démarches auprès d'eux pendant le cours de cette affaire, les rendez-vous qu'il ménageait entre eux avec beaucoup de mystère, leurs conférences, dont il paraît ne s'être éloigné ou absenté que pour pouvoir dire qu'il n'avait pas su ce qui s'y traitait, toutes ces circonstances le rendent au moins très-suspect, quoiqu'elles puissent s'expliquer

Le supplice du comte de Chalais, la mort trop prompte du maréchal d'Ornano dans la prison n'empêchèrent point les grands d'entrer dans toutes les cabales qui se formaient à la

en partie par un point qui est demeuré constant au procès; c'est que de Thou n'approuva jamais le traité avec l'Espagne, et ne cessa d'en détourner Cinq-Mars, mais sans vouloir le dénoncer.

Au reste, nous croyons qu'on doit peser avec attention l'apologie que Pierre du Puy a faite de cet infortuné magistrat, et qui termine le quinzième volume de la traduction française, in-4°, de l'histoire du président de Thou, son père; car, s'il est vrai qu'on ait falsifié les actes du procès, s'il est vrai qu'on ait supprimé une lettre, par laquelle Monsieur rétractait ce qu'on lui avait fait dire dans sa déclaration, sur la connaissance qu'avait eue de Thou du traité fait avec l'Espagne et sur les démarches qu'il avait faites auprès du duc de Beaufort pour l'engager dans ce complot; s'il est vrai que le chancelier Séguier, entièrement vendu au cardinal, ait rédigé la déclaration, seul avec Monsieur, hors de la présence des autres commissaires; s'il est vrai que le chancelier ayant averti le cardinal qu'il n'y avait point de charges suffisantes contre de Thou, le cardinal ait répondu : *N'importe, il faut qu'il meure;* s'il est vrai que le prince de Condé ayant voulu, à la sollicitation du chancelier, disposer le cardinal à permettre qu'on usât de quelque indulgence envers de Thou, le cardinal ait encore répondu : *Monsieur le chancelier a beau dire, il faut qu'il meure;* s'il est vrai qu'en conséquence le chancelier ait employé l'intrigue et l'autorité pour porter le procureur-général et les juges à la rigueur; toutes allégations avancées et répétées partout dans l'ouvrage de du Puy, ce seraient sans doute de puissants préjugés de l'innocence de M. de Thou, ce seraient au moins d'énormes irrégularités de la part de ses juges.

On ne peut trop peser encore ce que dit du Puy sur l'abus de donner force de preuve à la déposition d'un témoin, accusé, coupable, et non confronté, quelle que puisse être la qualité du témoin; il faut examiner aussi la discussion détaillée que fait le même du Puy de la loi *quisquis ad legem. Jul. Majest.*, de la loi de Louis XI, rapportée par Laubardemont, et des sentiments des jurisconsultes sur ces objets.

Il faut avouer cependant que cet ouvrage de du Puy contient bien des déclamations contre le cardinal de Richelieu, et qu'on y trouve des imputations bien étranges. Comment ajouter foi, par exemple, au trait suivant? « On sait et très-certainement « qu'il (Richelieu) avait fait instance, par le cardinal Bagni, d'obtenir, sous le nom « du roi, un bref du pape pour faire mourir, sans charge de conscience, des per- « sonnes dans les prisons par des voies secrètes, sans forme ni figure de procès, « contre lesquelles il n'y aurait point de preuves suffisantes pour les faire mourir en « justice, ce qui lui fut dénié avec horreur de Sa Sainteté, et avec cette considéra- « tion qu'il plaignait grandement le roi et la France d'être entre des mains si barba- « res et si cruelles. »

cour contre le cardinal de Richelieu, et de servir en toute occasion la haine que la reine-mère et Monsieur avaient conçue pour ce ministre. La journée des Dupes (1), la destitution du garde-des-sceaux de Marillac, la détention du maréchal et son procès suivi de son supplice, la fuite de la reine-mère à Bruxelles, la retraite de Monsieur en Lorraine, tous ces violents effets de la vengeance de Richelieu ne firent que préparer la défection du maréchal de Montmorency.

Le supplice de ce seigneur, coupable à la vérité, mais si vaillant (2), si généreux (3), si digne de grâce (4) par les

Observons au reste que ce fait si incroyable est rapporté aussi comme incontestable dans les Mémoires de Montchal, archevêque de Toulouse, tom. I, page 19.

Quant à la maxime que du Puy attribue dans le même endroit à Richelieu, savoir : « *qu'un favori, qu'un ministre, ne périt jamais pour faire trop de mal, mais pour* « *n'en faire pas assez*, » il paraît qu'en effet elle a dirigé toute la conduite de ce ministre; mais nous croyons pouvoir assurer que cette maxime trompera tous ceux qui auront le malheur de l'adopter.

(1) On appela ainsi le jour où la reine-mère et les Marillac furent sacrifiés au cardinal de Richelieu, dont la perte paraissait assurée.

(2) Saint-Preuil, interrogé après le combat de Castelnaudari, s'il n'avait pas vu le duc de Montmorency attaquer, les armes à la main, l'armée royale, répondit : *que la poussière et la fumée du canon l'avaient empêché de le bien reconnaître, mais qu'ayant vu un seul homme attaquer une armée, percer cinq rangs des ennemis, et porter la mort et la terreur partout où il tournait ses pas, il avait bien connu que ce ne pouvait être un autre que le maréchal duc de Montmorency.*

(3) Montmorency, tenant les états du Languedoc, gagna un jour au jeu dix mille écus d'un seul coup. Un pauvre gentilhomme, qui le regardait jouer, dit tout bas : *Un pareil coup me mettrait bien à mon aise, moi et toute ma famille.* « Cette somme « est à vous, dit le duc, qui l'entendit, *je serais bien honteux d'avoir manqué de* « *faire la fortune d'un homme tel que vous, pour si peu de chose.* »

(4) Les juges sont obligés de suivre la loi dans toute sa rigueur, et de se renfermer dans l'objet soumis à leur décision; ils déclarent que la loi inflige telle peine pour tel crime, et que l'accusé est dans le cas de la loi. La loi est inflexible, elle n'a égard ni aux circonstances étrangères, ni aux considérations personnelles, le crime est commis, il suffit, la loi punit, et le juge est l'organe de la loi. La justice du prince n'est point ainsi bornée, elle embrasse tous les temps, évalue toutes les circonstances, tient compte des services, et fait toutes les compensations convena-

services de ses pères, par les siens, par ses talents, par ses vertus, suscita de nouveaux vengeurs; Puylaurens entraîna Monsieur dans de nouvelles révoltes, et après avoir été tour-à-tour récompensé de les avoir suspendues et puni de les avoir entretenues, il mourut à la Bastille, lieu si suspect alors, et qui voyait trop souvent et trop brusquement mourir les ennemis de Richelieu.

Puylaurens est au nombre de ses victimes; Puylaurens eut aussi des vengeurs. Les complots contre le cardinal croissaient avec ses violences; on ne s'en tint plus à de simples cabales, on attenta directement à sa vie. Le comte de Soissons, Montrésor, Saint-Ibal, allaient délivrer Monsieur de cet implacable ennemi, si Monsieur lui-même n'eût retenu leurs bras par l'horreur que lui inspira, au moment de l'exécution, le crime de verser le sang d'un prêtre.

Urbain Grandier, brûlé vif pour magie, Grancey et Praslin, mis à la Bastille pour de mauvais succès à la guerre, le duc de la Valette décapité en effigie pour le même sujet, tandis que le cardinal de la Valette son frère, nommé par le duc d'Epernon leur père *le cardinal valet*, servait Richelieu à la

bles. C'est pour exercer cette justice dans toute son étendue que le prince a le privilége de faire grâce. Cette noble, cette heureuse prérogative du trône ne doit point être exercée au hasard; toute grâce du souverain doit être une justice. Quand le souverain pardonne à un coupable convaincu, il déclare que le crime de cet homme était ou affaibli par les circonstances, ou réparé d'avance par ses services, ou racheté par ses vertus. A tous ces titres, le maréchal de Montmorency et M. de Thou, si l'on veut que ce dernier fût coupable, auraient dû obtenir leur grâce de Louis-le-Juste.

« *Monseigneur*, disait un magistrat sévère au duc de Bourbon Louis II, *vous verrez « ici bien des coupables, voici le registre de leurs crimes. Chauveau*. répondit le duc « en jetant le registre au feu, *avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont « rendus?* »

Ce mot tendre et sublime nous montre la différence de la justice du prince et de celle du juge. La première *tient registre des services rendus.*

cour et à l'armée, toutes ces violences juridiques, toujours exercées par des commissions, aigrissaient encore les esprits; la cour des aides de Paris et le parlement de Rouen interdits, le parlement de Paris menacé, l'intrépide et vertueux Molé, procureur-général, décrété, tous ces coups d'autorité révoltaient plus qu'ils n'effrayaient, et tous les ennemis de Richelieu avaient pour eux la faveur publique.

Le comte de Soissons, joint aux ducs de Guise et de Bouillon, lui fit ouvertement la guerre. Vainqueur à la Marfée, il fut assassiné après la bataille par un émissaire du cardinal, au moment où sa victoire allait peut-être opérer une grande révolution.

Ces événements arrivaient l'année d'avant la mort du cardinal, et l'esprit de faction, loin d'être étouffé par tant de supplices et de violences, était plus animé que jamais, il poursuivit le cardinal jusqu'au tombeau; la conjuration de Cinq-Mars fut la dernière qu'il eut à punir, trois mois avant sa mort, et si dans ce dernier intervalle on ne vit point éclater de conjuration nouvelle, c'est que dans l'état de dépérissement où on le voyait, la haine même se reposait sur la nature du soin de le détruire.

Le duc d'Angoulême demanda au roi la vie de ce beau-frère, à qui il devait sa liberté; le roi ne répondit pas.

Un officier du duc d'Orléans, porteur d'une lettre du prince son frère, se jeta aux pieds du roi, qui ne parut nullement ému; le duc d'Epernon supplia à son tour, Louis XIII garda le plus morne silence et ne reprit la parole que pour permettre au duc de se retirer aussitôt qu'il voudrait.

CHAPITRE XXIV.

Négociations avec les princes d'Allemagne.

Le cardinal de Richelieu, qui revenait de Bordeaux, où le roi l'avait laissé assez gravement malade, songea à rendre plus étroits les liens qui unissaient la France aux ennemis de la maison d'Autriche. On députa en conséquence vers les princes d'Allemagne et les Provinces-Unies : le principal négociateur fut le marquis de Feuquières ; il devait appliquer tous ses soins à empêcher le refroidissement ou la dissolution de cette ligue, et il avait pour cela entre les mains des brevets de pension, arguments irrésistibles même pour des princes et des républicains.

Pendant que le marquis de Feuquières excitait ainsi les princes protestants à continuer la guerre, la politique du cardinal tenait un autre langage auprès des princes catholiques : ce fut la mission d'un second ambassadeur, qui ne parla que de la nécessité de rétablir la paix ; le cardinal alla même jusqu'à députer vers l'empereur, pour lui adresser les civilités les plus affectueuses, tandis que l'ambassadeur de France en Hollande, le baron de Charnacé, eut ordre de combattre la tendance que cet état montrait pour une trêve, en offrant argent et soldats, et de mettre même des troupes françaises sous les ordres du prince d'Orange.

Le cardinal songea ensuite aux affaires du dedans. Le marquis de Chateauneuf, garde-des-sceaux, était devenu suspect au premier ministre : il ne fut pas difficile de le perdre ; en conséquence, non-seulement les sceaux lui furent retirés, mais il

fut arrêté dans sa maison par un capitaine des gardes-du-corps et conduit prisonnier au château d'Angoulême.

Son neveu, le marquis de Leuville, fut mis à la Bastille et il ne recouvra sa liberté qu'au bout de deux ans; enfin, le chevalier de Jars, dévoué au garde-des-sceaux, après être resté plusieurs mois en prison, fut conduit à Troyes, où l'on instruisit son procès; il fut condamné à mort, conduit au supplice, et ne reçut sa grâce que sur l'échafaud, d'où il fut ramené à la Bastille.

Après les actes de sévérité et de vengeance vint une amnistie générale pour tous ceux qui avaient trempé dans la rébellion du Languedoc. Quinze personnes seulement en furent exceptées, et dans ce nombre on comptait cinq évêques.

Enfin Louis XIII tint un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit pour y faire des promotions en faveur de ceux qui avaient rendu des services dans cette dernière circonstance.

En tête des nouveaux élus se trouvaient les cardinaux de Richelieu et de Lavalette, trois archevêques, au nombre desquels était le premier archevêque de Paris; ce siége ayant été érigé en 1623, et quarante-quatre princes et gentilshommes; au dessert du banquet solennel, le roi envoya au cardinal de Richelieu, à l'exclusion de tout autre chevalier, *un rocher* de confitures d'où sortait une fontaine d'eau parfumée.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME.

